This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

M
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES · 1817
M
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES · 1817
M
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES · 1817
M
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES · 1817

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES · 1817

MÉMOIRES SECRETS

SUR

L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Tout exemplaire qui ne sera pas revêtu de la signatu
de l'auteur sera réputé contrefait :

IMPRIMERIE DE M^me^ V^e^ POUSSIN, RUE MIGNON, N° 2, P

MÉMOIRES

SECRETS

SUR

M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS,

OU

ADRESSE

AU CORPS ÉPISCOPAL DE L'ÉGLISE DE FRANCE
ET A SA SAINTETÉ

Pour demander la déposition de ce Prélat.

PAR M. L'ABBÉ PAGANEL.

SECONDE ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE DE TOUTES LES PARTIES ET DE TOUS LES CHAPITRES QUE M. DE QUÉLEN AVAIT FAIT SUPPRIMER DANS LA PREMIÈRE, OUVRAGE POUVANT SERVIR A L'HISTOIRE POLITIQUE ET RELIGIEUSE DE CES DERNIÈRES ANNÉES.

Dic Ecclesiæ.

PARIS,
CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1833.

BX
4705
.Q3
P14
1833

0919016 - 190

MÉMOIRES SECRETS

SUR

M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES,

POUR SERVIR D'ÉCLAIRCISSEMENT A CET OUVRAGE.—CULPABILITÉ DE M. DE QUÉLEN PROUVÉE PAR NOS DISCUSSIONS MÊMES.

M. l'archevêque de Paris, sachant que je le connaissais à fond; que j'avais pénétré dans tous les plis et replis de sa conduite (1); que je tenais la clef de tous ses voyages, de tous ces mandemens, qui avaient excité tant de bruit et tant de rumeur dans le public, employait toutes sortes de voies et de moyens pour m'éloigner de la capitale. *Delenda est Carthago*, telle était sa devise. Il faut détruire Carthage, disait-il à ses affidés! il faut éloigner ce jeune prêtre de la capitale, dans la crainte qu'il ne divulgue tous nos secrets, et ne nous perde de réputation pour toujours! Tant qu'il a eu des ouvrages à donner contre notre ennemi mortel, M. de Lamennais, nous avons dû l'encourager; lui prodiguer les belles paroles et lui faire force promesses; mais actuellement qu'il a épuisé ce fonds si riche, le plus tôt que nous pourrons nous défaire de lui ne sera que mieux! Et comment arriver à nos fins? Le moyen, ce semble, en est bien simple. Quoiqu'il soit prêtre, c'est de le laisser sans place et sans emploi dans le ministère. N'ayant pas alors des ressources suffisantes pour se maintenir à Paris, force y aura pour lui de revenir dans son diocèse primitif!

Il ne tenait en effet que trop bien parole. Durant près de huit ans que j'ai eu la patience d'attendre et de garder cet

(1) Le lieu n'étant pas ici d'entrer dans des détails, on verra par la suite de cet ouvrage, qu'il n'y a pas la moindre exagération dans ce que nous disons, et que personne n'a peut-être été mieux à même que nous de connaître et d'approfondir M. de Quélen.

ouvrage en portefeuille, il ne m'a laissé ni trêve ni repos. Quoiqu'il donnât sans difficulté, de belles sinécures aux Oëgger, aux Dumonteil, aux Contrafatto et à bien d'autres prêtres qui ne valent guère mieux que ces saints personnages (1), pour moi je ne pouvais rien obtenir. Il allait même jusqu'à me susciter mille et mille tracasseries pour m'empêcher de dire la sainte messe. Voici de quelle manière il s'y prenait. Il se serait donné bien de garde de m'interdire dans la crainte de me pousser à bout. Pour arriver à ses fins, il fallait donc recourir à des voies détournées; sachant que j'étais dans tel ou tel quartier: —Il ne pourra dire la messe, se disait-il, que dans telle ou telle église. Il faisait donc parler secrètement au curé pour qu'il m'en empêchât. Lorsque j'allais voir M. le curé, le charitable pasteur me disait qu'on n'avait pas assez d'ornemens, que les servans de messe étaient trop occupés, etc., etc., et que je m'adressasse ailleurs.

J'avais beau user à son égard des procédés les plus honnêtes et les plus polis, que sa grandeur faisait la sourde oreille. Il fallait alors recourir à des moyens violens, ne la menacer de rien moins que de la faire déposer, lui écrire les

(1) On a remarqué que c'étaient ordinairement ceux-là que M. l'archevêque de Paris préférait pour remplir les hauts emplois, sans doute d'après l'axiome qui dit: qui se ressemble s'assemble, *similis simili gaudet;* et si quelquefois il dérogeait à sa grande maxime, c'était par pure politique, et pour qu'on n'entrevît pas ses desseins cachés. C'est ainsi qu'un faux-monnoyeur mêlera de bonnes pièces avec des fausses pour mieux faire passer ces dernières. Etant depuis long-temps en possession de tout dire à M. l'archevêque de Paris, je ne craignis pas même de lui en faire un jour le reproche, dans une lettre que je lui adressai. Je me contenterai d'en citer quelques phrases détachées. « Arrive-t-il de la province, lui disais-je, un curé, un principal, un aumônier, qui ait été forcé de quitter sa place pour des raisons majeures, ne serait-ce pas être malhonnête envers lui, que de le laisser quelques heures sans emploi? Allons, vite, destituons tel et tel, pour faire place à ces hommes de Dieu que la Providence nous envoie! Si la justice n'avait été saisir Contrafatto au pied des autels, vous l'auriez laissé jouir tranquillement de sa place. Si Dumonteil n'avait quitté de lui-même, *proprio motu*, la paroisse qu'il desservait, il y serait encore! vous ne vous seriez pas enquis de ses principes; et vous me renverrez moi-même de celle où je suis, pour faire plaisir à de nouveaux Contrafatto (*)! » M. l'archevêque de Paris devait m'entendre. Il m'a ôté de diverses paroisses pour y placer des hommes qui avaient été interdits dans leurs diocèses, et que le cri public l'a forcé lui-même d'interdire ensuite.

Après cela, faut-il être surpris si les ennemis de l'Eglise chantent sa ruine! s'ils osent prédire sa fin prochaine! Et des prêtres ignares me feront encore un crime de ce que j'ose m'élever contre celui qui est l'homme de perdition pour l'Eglise de France!

(*) Lettre du 13 janvier 1830.

lettres les plus fortes et les plus vigoureuses, telle, par exemple, que celle dont je vais donner un fragment.

Paris, le 11 octobre 1828.

« Monseigneur,

« La dernière fois que j'ai eu l'honneur de voir votre grandeur, elle m'a renvoyé à M. Jalabert; après m'avoir bercé de vaines espérances durant près de deux mois, M. Jalabert se décharge actuellement du fardeau que vous lui aviez imposé en me renvoyant à votre grandeur. Il faut enfin que cette comédie finisse! Je ne saurais vivre plus long-temps d'espérances! Ainsi, Monseigneur, je crois devoir vous déclarer que je n'attendrai que jusqu'à mardi prochain. Passé ce jour, un abîme immense nous séparera pour toujours! Puisqu'on me renvoie encore à votre grandeur, je la prie de m'accorder une audience pour me donner son dernier mot, ou bien ce sera ici le cas de dire, *qui tacet consentire censetur*. Vous vous taisez, Monseigneur! Vous consentez donc à ce que je passe ma vie dans des hôtels garnis. Eh bien! vous serez peut-être mieux obéi que vous ne l'avez été lorsque vous vouliez m'envoyer cueillir des marguerites (1)! Que voulez-vous? Qu'y faire? Il y a des caractères qui ne sauraient vivre que dans l'agitation. Ils ne sont en quelque sorte dans leur véritable élément qu'au milieu des combats. Il leur faut un mouvement perpétuel, autrement ils tomberaient à l'instant même en paralysie (2). Qui sait, si la nature ne m'aurait pas doué d'un tel caractère, et si elle ne m'aurait pas fait naître pour en continuer l'espèce? Si tel a été son dessein, ne faut-il pas se résigner à sa destinée? Peut-on ne pas suivre sa vocation? »

A peine mon homme avait-il reçu ces *commonitorium*, qu'il devenait aussi flexible que la cire, aussi doux et aussi traitable qu'un agneau. Il s'empressait vite de me faire parler. Il me faisait dire que je le connaissais mal, qu'il m'était très attaché, qu'il ne désirait que mon bien, qu'il allait me le prouver, et m'envoyait en effet dans une paroisse. La let-

(1) Pour me tenir éloigné du centre des bibliothèques et des sciences, et finir peut-être par m'étouffer, M. l'archevêque voulut d'abord me reléguer aux extrémités de Paris, c'est-à-dire à la paroisse *Sainte-Marguerite*, place que je crus devoir refuser.

(2) « Un homme doué d'un de ces caractères qui demandent toujours des obstacles à vaincre, ne disait-il pas à un de ses disciples que les combats finissaient par lasser : *Eh! n'auras-tu pas l'éternité pour te reposer!* »

Ces paroles furent adressées par Arnaud à Nicole, qui commençait à se lasser des combats sans cesse renaissans qu'il était obligé de livrer pour soutenir la cause du jansénisme.

tre que M. Jalabert me donna quelques jours après pour M. le curé de St.-Roch, en est une preuve authentique.

Paris, le 27 octobre 1828.

« Monsieur le curé,

« J'ai l'honneur de vous présenter M. l'abbé Paganel, que j'ai eu déjà celui de vous annoncer de la part de monseigneur l'archevêque. Ce jeune prêtre a des moyens et des connaissances, il appréciera l'avantage d'être formé sous votre direction aux fonctions du saint ministère.

« J'ai l'honneur, etc. JALABERT, *vic. gén.* »

M. l'archevêque de Paris, qui naguère faisait tant le difficile pour m'accorder une place, tenait si fort à ce que j'en eusse une après la lettre que je venais de lui adresser, que M. le curé de St.-Roch ayant voulu lui représenter qu'il avait plus de prêtres qu'il lui en fallait pour desservir sa paroisse, il lui fit écrire de nouveau par le même grand-vicaire, pour lui faire savoir que telle était sa volonté, et qu'il n'en démordrait pas. Nous croyons devoir encore rapporter cette seconde lettre. Il n'est pas besoin de dire que les originaux sont entre nos mains, et que nous pouvons les montrer à quiconque désirerait les voir.

Paris, le 28 octobre 1828.

« Monsieur et respectable curé,

« J'ai eu l'occasion de mettre sous les yeux de monseigneur l'archevêque la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire. Monseigneur m'a chargé de vous répondre qu'il continue à désirer que M. l'abbé Paganel soit attaché à votre église.

« J'ai eu bien des regrets de ne vous avoir pas trouvé chez vous, et plus de regret encore que vous vous soyez inutilement donné la peine de venir chez moi.

« Agréez de nouveau, je vous prie, monsieur et respectable pasteur, le dévouement, etc. JALABERT, *vic. gén.* »

Avais-je passé quelques mois dans la paroisse où il m'avait placé, qu'il recommençait encore de plus belle. Il s'acharnait de nouveau contre moi avec la férocité d'un vautour, espérant sans doute que ces persécutions continuelles finiraient par me lasser, et que je reviendrais dans mon département. Il s'entendait avec le curé, sous la férule duquel il m'avait placé, pour qu'il me congédiât. Les raisons ne manquant jamais à quiconque veut être de mauvaise foi, le curé

m'écrivait que le ministère paroissial ne convenait pas trop à un auteur (comme si je n'avais pas fait des livres avant mon entrée dans la paroisse); qu'il n'avait à la vérité qu'à se louer de *ma sagesse, ainsi que de mon exactitude à remplir les fonctions de mon ministère*, mais qu'il était obligé de m'annoncer que M. l'archevêque venait de lui envoyer un autre ecclésiastique pour me remplacer. Comme il est nécessaire, dans une affaire de l'importance de celle qui nous occupe, de ne marcher que pièces en main, je m'en vais citer pour exemple une lettre du curé actuel de St.-Nicolas-des-Champs, de M. Frasey. Voici comment ce bon pasteur s'exprimait :

Paris, le 16 septembre 1829.

« Monsieur,

« Depuis que vous êtes avec nous, j'ai tout examiné avec le calme de la charité qui croit et désire trouver le bien. J'ai acquis la pleine conviction que le ministère ne vous convient pas. Les détails multipliés et presque continus qu'il exige, surtout dans une grande paroisse, sont incompatibles avec vos goûts dominans et le genre d'occupations auxquelles vous vous livrez avec plus d'ardeur que jamais. J'en ai conféré aujourd'hui avec monseigneur l'archevêque, qui m'avait formellement recommandé de lui faire part de mes observations. Il est très persuadé que vous ne pouvez remplir ses intentions qui sont les miennes, à Saint-Nicolas-des-Champs. Il m'a promis d'envoyer un ecclésiastique pour vous remplacer et chargé de vous en prévenir. C'est pour moi une peine réelle de vous annoncer cette décision définitive.

« J'ai renouvelé auprès de monseigneur la demande instante d'une place plus conforme à votre goût et à vos moyens.

« Il m'en coûte, je vous le répète, de prendre ce parti, parce que l'éloignement, la séparation d'un confrère m'est douloureuse, quelle qu'en soit la cause.

« Du reste, je m'empresserai *de vous rendre partout justice sous le rapport de votre conduite privée et sage dans ma paroisse.*

« Frasey, *curé de Saint-Nicolas-des-Champs.* »

J'avoue que cette lettre était très honnête et très polie, et qu'il était difficile de m'en plaindre; mais, malgré tous ces beaux complimens, je n'en avais pas moins perdu ma place, et la comédie était toujours à recommencer.

Si j'allais me présenter encore à l'archevêché, ces hommes si compatissans me disaient : Qu'avons-nous dû faire à notre chère vigne, que nous n'ayons fait? N'ayant pas pu prendre dans un terrain, nous l'avons transplantée dans un autre où

elle n'a pas pris davantage. Qu'elle aille donc se transplanter elle-même dans un pays lointain, et sous une autre latitude!

Pour sortir d'un tel état, il fallait menacer de nouveau nos tremblemens de la foudre. Ils faisaient d'abord les indifférens; mais voyaient-ils que j'allais franchir le Rubicon, qu'ils se réveillaient de leur sommeil presque en sursaut, et m'accordaient une nouvelle place, pour recommencer encore leurs persécutions; de manière que si je n'avais pas coupé court à ces difficultés toujours renaissantes, mon supplice aurait dégénéré en celui d'Ixion.

Désirant en finir, avec un hypocrite de la trempe de M. l'archevêque de Paris, quelle que fût son étendue, je pris la liberté grande de lui adresser le Mémoire qui fait le sujet principal de cet ouvrage (ce Mémoire se trouve dans la partie de la foi), et dans lequel je lui disais sans périphrase et sans détour, qu'il ne croyait à rien, et qu'il n'y avait que dissimulation et hypocrisie dans le rôle qu'il jouait depuis six ans. Après une telle épître, je m'attendais qu'il m'aurait abandonné pour toujours à mon sens réprouvé. Mais, ô bonté admirable! ô rare et ineffable miséricorde! quelle ne fut pas ma surprise, lorsque je reçus, dès le lendemain, une lettre d'une comtesse non moins distinguée par ses talens que par sa naissance (1), qui m'engageait de la manière la plus adroite à me rapprocher de sa grandeur, moi prodigue qui avais cru m'être fermé pour toujours la maison paternelle! A peine pouvais-je en revenir! Ce père si tendre porta même la condescendance pour moi jusqu'à m'offrir encore des places, entre autres celle de chapelain de la Sorbonne, en remplacement de M. l'abbé Thibault, inspecteur général de l'Université, qui venait de décéder; mais, après le péché irrémissible que je venais de commettre à son égard, autant par esprit de pénitence que par délicatesse, je crus devoir la refuser; et si je ne lui avais écrit pour le prier de mettre fin

(1) Cette lettre, qui me venait de madame la comtesse de Lépinay, se trouve au chapitre dix-septième de cet ouvrage, où le lecteur peut la consulter. Rien n'est plus propre qu'une telle pièce pour faire connaître toute l'astuce de M. de Quélen. Je venais d'adresser à sa grandeur un Mémoire, Dieu sait comme! et ne voilà-t-il pas que, dès le lendemain, je reçois une lettre d'une illustre comtesse, qui me priait de lui faire obtenir, par l'intermédiaire de M. l'archevêque de Paris, lequel jouissait, disait-elle, de la plus grande faveur à la cour, *une pension du roi!* Il faut avouer que la pauvre comtesse avait on ne peut pas mieux choisi son temps pour m'envoyer en députation auprès de M. l'archevêque de Paris! Cette lettre fait naître bien d'autres réflexions; mais elles se trouveront en leurs lieu et place.

à ces persécutions d'une nouvelle espèce, sa bonté est si grande qu'il serait peut-être encore à mes trousses, pour me presser d'accepter des places.

Voici la tournure que je crus devoir prendre, pour guérir sa grandeur de la manie qu'elle avait de m'offrir des places, toutes et quantes fois que j'avais eu l'honneur de lui adresser un manifeste. « Eh! de grâce, Monseigneur, lui écrivis-je! laissez-moi donc tranquille, au moins, pour votre honneur. Ne voyez-vous pas que vous me fournissez de nouvelles armes contre vous? Que tout ce que vous faites en ce moment est une nouvelle preuve de votre culpabilité? Car, si vous n'étiez pas coupable de ce dont je vous accuse, loin de chercher à m'attirer à vous, après un tel Mémoire, vous auriez dû me traduire en police correctionnelle! Voilà du moins ce que je n'aurais pas balancé de faire moi-même, si vous aviez eu le front de m'adresser une épître semblable! Mais, loin de là, vous venez à mon devant! Vous m'offrez même de belles sinécures! Vous avouez donc que j'ai touché la partie sensible! que j'ai dit la vérité! Vous vous reconnaissez donc coupable! Répondez, Monseigneur! la conclusion ne se trouve-t-elle pas renfermée dans les prémisses?

« Vous, qui ne faites que citer les paroles de la sainte écriture à tort et à travers, vous me direz peut-être, que si vous veniez à mon devant, c'était parce que vous aviez pitié d'un infidèle tel que moi. Que c'était uniquement par bonté et par tendresse de cœur que vous cherchiez à me faire rentrer dans le bercail! Mais, hélas! que cette tendresse se réveillait bien tard! Est-ce par tendresse que vous m'avez fait passer huit ans dans des hôtels garnis? Est-ce par tendresse que vous me faisiez voyager de paroisse en paroisse comme le Juif errant? Je vous vois, Monseigneur, vous aviez cru que je ne vous avais pas pénétré; que je n'étais pas entré dans le secret et la profondeur de vos desseins (1); ce Mémoire ayant fait tomber les écailles qui couvraient vos yeux, vous voudriez actuellement revenir sur vos pas. Mais, il n'est plus temps de s'arrêter, *tempus non est amplius!* le char est lancé; il faut marcher; il faut courir! Tremblez! le jugement de la postérité va commencer pour vous (2)! »

Qui n'aurait cru que des paroles si fortes et si énergiques

(1) Il y a, en effet, toute apparence que M. l'archevêque de Paris ne m'aurait jamais tourmenté, s'il avait pu savoir d'abord que je l'eusse pénétré au point qu'on le verra par la suite.

(2) Lettre du 21 juin 1830.

lui auraient fait passer l'envie de se rapprocher de celui qui les lui avait adressées; mais pas du tout. L'attraction que sa grandeur s'est toujours sentie pour moi est si forte, qu'elle ordonna à son secrétaire (Tresvaux), de courir à toutes jambes après la brebis égarée et de la rapporter sur ses épaules jusque dans le bercail. Mais il n'en avait pas été cette fois-ci comme des autres. Je voulus lui apprendre qu'il y a dans la vie des grâces qu'il faut saisir au passage, hors desquelles il n'y a plus de salut à attendre.

En effet, durant que Monseigneur mettait tout le monde en campagne pour chercher celui qu'il avait perdu, d'autres allaient présenter à M. le nonce du pape, pour le faire connaître tel qu'il était, le Mémoire même qui lui avait été adressé. Ce Mémoire fit une telle impression sur l'esprit de Son Excellence, qu'elle réunit chez elle un conseil composé de savans théologiens, pour le soumettre à la plus sévère analyse. Les preuves qui déposent contre M. l'archevêque de Paris parurent si claires et si convaincantes à tout le monde, qu'il ne fut question de rien moins que de le déposséder de son siége. Sa grandeur fut, dit-on, si effrayée du coup d'état qui la menaçait, qu'elle ne vit plus et ne rêva plus que coups d'état, qu'elle se mit à faire pleuvoir mandement sur mandement, pour exciter le roi à frapper des coups d'état (espérant sans doute par cette tactique, détourner de sa tête celui qui la menaçait), et si la révolution n'était survenue pour lui couper la parole, elle en serait peut-être encore à s'époumoner sur les coups d'état (1). Le public sait le reste. M. l'archevêque de Paris doit avoir appris, par sa propre expérience, que l'hypocrisie n'est pas toujours un paratonnerre sûr contre les *coups d'état*.

Après une telle catastrophe, j'aurais cru que sa grandeur se serait empressée de saisir une occasion si favorable pour se retirer en tout honneur. Le public aurait toujours ignoré la cause secrète de sa démission. On aurait pensé généralement que si elle se séparait de son Eglise, c'était parce qu'elle redoutait la fureur du peuple. Elle aurait pu dire alors : Si j'ai tout perdu, du moins l'honneur me reste. Mais ce tendre époux est si attaché à son épouse; elle lui procure de si beaux et de si grands avantages, qu'il n'a pu consentir à s'en séparer. Nous espérons, Dieu aidant, que la grâce que nous

(1) Les journaux nous ont appris qu'on avait trouvé jusque dans les papiers de M. de Polignac des lettres par lesquelles sa grandeur l'excitait à frapper ses coups d'état.

allons demander pour lui à nos seigneurs les évêques de France et au Saint-Siége, sera plus que *suffisante*, pour le déterminer à se séparer courageusement de celle qu'il aime jusqu'à l'idolâtrie, quoique l'ingrate, hélas! soit bien éloignée de lui rendre amour pour amour!

Pour être juste, je dois dire cependant que le Mémoire en question ne fut présenté à M. le nonce, qu'après un nouveau méfait de sa grandeur. Retenu toujours par cette maudite crainte du scandale, qui venait me saisir au moment même où j'allais m'élancer dans l'arène, j'avouerai que j'avais encore consenti à des propositions d'accommodement. Malgré que j'eusse été dupé si souvent par M. l'archevêque, je m'étais résolu à accepter une place qu'il m'avait fait offrir, après mon refus de celle de la Sorbonne (un canonicat), laquelle me convenait surtout à raison du temps qu'elle m'aurait laissé pour me livrer à mes études; mais, par un effet de la divine Providence, qui voulait peut-être se servir de moi pour faire connaître au souverain pasteur des âmes les doctrines secrètes d'un homme, qui peut entraîner la ruine de l'Eglise de France, ce qui aurait dû me la faire obtenir plus tôt, fut cause au contraire que je la perdis.

Il y avait long-temps que je voyais que M. l'archevêque de Paris était tourmenté d'une idée dominante. Sa grandeur, ne pouvant pas concevoir qu'un être aussi faible que moi pût avoir l'audace de la menacer de déposition, à moins d'être soutenu par quelque puissance occulte, s'était imaginée que cette puissance n'était autre que celle des jésuites et de la congrégation; par conséquent, que les bons pères devaient avoir connaissance du Mémoire que je venais de lui adresser, Mémoire devant lequel il avait été forcé de baisser pavillon. Qu'on se représente le tourment qu'une telle pensée devait lui faire éprouver!

Hélas! le bon homme ne voyait pas que je comptais sur une bien autre puissance que celle des jésuites et de la congrégation, puisqu'il ne lui a fallu qu'un souffle pour renverser sa rivale! Cette formidable puissance, sur l'appui de laquelle j'ai toujours compté, voulez-vous que je vous la fasse connaître, Monseigneur? Eh bien! elle n'est autre que l'opinion publique! Voilà ce qui a toujours fait ma force! et c'est par elle que j'espère vous culbuter! « Les preuves que j'ai contre sa grandeur, me suis-je toujours dit, sont d'une telle nature, elles sont si fortes et si convaincantes, qu'il me suffit de lancer mon ouvrage dans le public, pour la renverser de fond

en comble, sans qu'il soit nécessaire de m'enquérir si j'aurai ou non les jésuites pour moi. J'aurai tous ceux qui détestent dans un évêque, l'impiété jointe à la plus profonde hypocrisie. Nous ne vivons plus dans un siècle où le public serait d'humeur à tolérer un nouveau Dubois à la tête d'une Eglise aussi importante que celle de Paris. Par conséquent si je prouve que M. l'archevêque ne croit pas à la religion dont il est le ministre, comme je ne craignis pas de lui en faire le reproche dans ce Mémoire que je lui adressai, après lequel cependant je le vis tomber à mes genoux, il s'élevera un tel cri d'improbation contre lui, qu'il sera forcé de se retirer, et d'aller pleurer ses péchés à la Trappe ou dans quelque autre retraite.

Je sais qu'il est sans délicatesse, sans pudeur, sans âme (sa réapparition le prouve); qu'il a un front d'airain; qu'il ne recule jamais devant l'ignominie; que, pourvu que les deux cent mille francs que son siége lui rapporte lui soient fidèlement comptés (ce qui, pour le dire en passant, n'est rien moins qu'un vol (1)), il se moquera de tout, il laissera dire tout ce qu'on voudra, sans donner la moindre réponse, dans la crainte de se compromettre encore davantage. Son système est de se tenir toujours cramponné à son siége, et de laisser au temps, et surtout aux événemens nouveaux qui se pressent en foule, le soin d'effacer tout souvenir importun. C'est au Léthé qu'il en appelle pour toute réponse. Les pauvres humains passent sitôt d'une idée à une autre, d'une impression à une autre, que c'est vraiment pitié! Et ce serait folie que de renoncer à un siége de deux cent mille livres de rente, pour des dictons que quelques mois auront effacés de la mémoire des hommes.... Mais, n'importe! le cri public sera si fort, qu'il retentira peut-être jusqu'à Rome, et le souverain pontife, craignant qu'un homme d'une si profonde hypocrisie ne finisse par perdre l'Eglise de France, le fera rentrer dans le néant, dont il n'aurait dû jamais sortir. » Telle est, Monseigneur, la puissance sur l'appui de laquelle j'ai toujours compté, et sur laquelle je compte encore aujourd'hui plus que jamais.

Mais reprenons le fil de notre narration.

Désirant donc bannir de l'esprit de notre pauvre homme, des craintes qui lui faisaient, hélas! tant de mal, et qui ne

(1) Dans l'hypothèse dont nous parlons, ce vol est aussi manifeste que le serait celui d'un juif prétendu converti à la foi catholique, qui toucherait vingt à trente mille francs comme évêque.

lui laissaient peut-être de repos ni jour ni nuit, je crus devoir lui écrire pour le rassurer au sujet de ce qui le tourmentait. Je lui disais que les jésuites n'avaient aucune connaissance du Mémoire que je lui avais adressé; que je n'en avais même ouvert la bouche à personne; que, si cela eût été, je me serais piqué de délicatesse, et que je me serais fait un devoir et un honneur de n'accepter aucune place de la part de sa grandeur. Voici le commencement de cette lettre.

Paris, 31 mai 1830.

« Monseigneur,

« Vous devriez aller faire, m'a-t-on dit plusieurs fois, une retraite à Montrouge; ce qui veut dire, en d'autres termes, si du moins je l'entends bien, vous devriez aller faire aux *los padres* une confession dans laquelle vous leur diriez : Je ne vous ai pas dit trop de bien de Monseigneur notre archevêque; je vous ai montré et donné à lire des écrits qui ne l'habillaient pas mal; mais je viens rétracter tout ce que j'ai dit et écrit contre sa personne sacrée, et je reconnais que ce n'était qu'un tissu de mensonges et de calomnies, que j'avais forgées dans le délire de la passion. Je vous fais l'humble aveu de mes fautes, mes bons pères! Pardonnez-les-moi, parce que je suis un grand pécheur, *quia homo peccator sum!* Je viens me jeter à vos pieds pour en obtenir le pardon et en demander pénitence et absolution si vous m'en jugez digne; *meâ culpâ, meâ maximâ culpâ!*

« Mais ceux qui tiennent tant à m'envoyer faire des retraites à Montrouge, savent-ils si le remède ne serait pas pire que le mal? Si j'avais montré, comme sa grandeur le croit peut-être, aux *los padres*, certains mémoires que je lui ai adressés, je ne serais pas surpris qu'elle tînt beaucoup à ce que je fusse faire une retraite à Montrouge, se serait, en quelque sorte, leur avouer implicitement que j'avais eu tort de leur faire part de ce que je leur avais dit; mais s'il se trouvait qu'ils n'en eussent encore rien, qu'ils n'eussent rien vu de mes écrits, pourquoi me condamner aux travaux forcés? pourquoi aller dévoiler et mettre au grand jour ce qui devrait rester éternellement caché dans les ténèbres? Or, voilà justement ce qui en est, comme il sera appert par la suite.

« Désirant vous faire passer des nuits douces et tranquilles, et vous guérir, s'il est possible, d'une maladie imaginaire, qui doit vous faire, en quelque sorte, autant de mal que si elle était réelle (car toute maladie ne réside-t-elle pas principalement dans la pensée et dans le sentiment?), une lettre que je devais vous envoyer ces jours derniers sera plus que suffisante pour dissiper ces doutes cruels, qui doivent, j'en conviens, vous empêcher de dormir. Si je ne consultais que mes propres intérêts, je devrais

vous laisser dans l'état de doute et d'incertitude où je vous ai jeté; mais n'importe! je veux encore écouter mon cœur plutôt que la politique, et rendre le calme à votre âme agitée. Nous verrons de quelle manière vous vous y prendrez pour m'en faire repentir, comme vous avez fait tant d'autres fois, et si vous me laisserez toujours sur des épines, tandis que, grâce à moi, vous reposerez mollement couché sur un lit de roses. »

A peine sa grandeur a-t-elle reçu cette lettre, que, relevant son *front humilié*, pour me servir d'une expression à elle appartenant (1), elle change entièrement de tactique; elle ne veut plus tenir ses anciennes promesses; à peine daigne-t-elle m'offrir une place infime! Elle, que je voyais naguère ramper à mes pieds (2) ne marche plus que la tête haute et dans les nues! — Puisque notre homme, se dit-elle, ne sera pas soutenu par les jésuites et la congrégation, comme il a eu la simplicité d'en faire l'aveu, nous pouvons donc l'abandonner à lui-même, le laisser sans place et sans emploi! Se voyant seul et sans appui, il se gardera bien de livrer à l'impression l'ouvrage dont il nous a tant de fois menacé, et il finira peut-être par s'éloigner de la capitale, pour aller chercher fortune ailleurs. Dans tous les cas, ne sera-t-il pas toujours temps de le rappeler à nous, comme nous avons fait par le passé?

Admirable noblesse de sentiment! M. l'archevêque de Paris, qui aurait dû me savoir gré d'avoir déraciné de son esprit une idée qui pouvait le miner de fond en comble, et finir peut-être par le conduire au tombeau, comme son ami Feutrier, profite des aveux que je venais de lui faire dans toute la simplicité de mon âme, pour me traiter avec plus de dureté que jamais! Il ne parle plus d'accommodemens! Il se croit à la veille de remporter le triomphe le plus éclatant, et cependant c'est alors qu'il est le plus près de sa chute, tant il est vrai de dire, que du Capitole à la Roche Tarpéienne il

(1) « S'il se trouvait des hommes, disait-elle dans le fameux *Mémoire des évêques*, qui osassent prêter à notre zèle et à nos instances les couleurs de la révolte, relevant alors nos *fronts humiliés*.... » Après que j'aurai passé en revue tous vos faits et gestes, vous aurez beau relever votre front, Monseigneur, que vous n'en resterez pas moins flétri à jamais!

(2) Ceci n'est pas une exagération, c'est à la lettre. Que le lecteur prenne d'abord connaissance du Mémoire que nous lui adressâmes, et qu'il nous dise ensuite quelle ne dut pas être son humiliation de se voir obligé de rappeler à elle, et de traiter presque d'égal à égal, avec un jeune prêtre qui venait de lui signifier par écrit de si dures et de si cruelles vérités! Il aurait fallu la voir! Elle osait à peine lever les yeux, et ne savait quelle contenance garder!

n'y a qu'un pas! En effet, après lui avoir adressé la lettre dont j'ai déjà cité plusieurs fragmens, pour l'exhorter en tout amour et en toute charité à se préparer à la mort, sans attendre qu'il vînt encore à moi, comme il le fit en effet, je vais immédiatement présenter mon Mémoire à M. le nonce, et dès ce moment il est perdu pour jamais! On agite la question s'il faut le déposer sur-le-champ, vu les circonstances graves où se trouve l'Eglise de France, ou bien s'il faut attendre une occasion plus favorable. Dans tous les cas, on en instruit le souverain pontife. Pour détourner le coup qui le menace, M. l'archevêque de Paris se réduit à toutes sortes d'abaissemens, il se livre à mille et mille contorsions; il se met à faire le jésuite tant et plus; mais, ô espérances trompeuses! ô vaines illusions des pensées des hommes! voilà que, par un de ces effets que la Providence ne permet que pour confondre l'hypocrite, ce qui aurait dû détourner le coup d'état de sa tête, ne fait au contraire que l'attirer de plus en plus, et, pour éviter un abîme, le voilà qui tombe dans un gouffre dont il ne sortira jamais! Il aura beau se débattre en tous sens, intriguer en toute manière, jouer actuellement le rôle d'un anti-jésuite, d'un libéral, voire même aller *faire sa cour à notre roi-citoyen*, que personne plus ne s'y laissera prendre! Le puits de l'abîme est fermé sur lui! Son vaisseau a coulé à fond pour toujours! et il n'y a pas de levier qui puisse jamais le soulever!

Quelques personnes seraient peut-être tentées de conclure de ce qui précède, que si je dénonce M. l'archevêque de Paris à l'Eglise, c'est uniquement parce qu'il voulait m'éloigner de la capitale.

Ce fait serait-il vrai, que mes preuves n'en seraient ni moins fortes ni moins concluantes (1); et j'ose même dire que personne ne pourrait m'en faire un crime, pas plus qu'on ne peut en faire à un innocent de se justifier aux dépens mêmes de celui qui l'accuse. Assurément, un Leibnitz trouverait qu'il y a ici une *raison* plus que *suffisante*, pour agir en toute sûreté de conscience; car n'ai-je pas droit à mon honneur et à ma réputation? *Curam habe boni nominis :* ces paroles ne s'adressent-elles pas à moi, aussi bien qu'à M. de Quélen? Ne suis-je pas homme? Ne suis-je pas prêtre comme

(1) Toute la question se réduit à savoir si les preuves que je présenterai à l'appui de mon accusation sont justes et concluantes. Quant au motif qui me ferait agir, je n'en dois compte à personne; c'est une affaire à débattre entre Dieu seul et ma conscience.

lui? Parce que je connaîtrai M. l'archevêque de Paris comme anti-catholique, comme un homme qui, depuis douze ans qu'il est à la tête de la première église de France, n'a fait que se jouer de Dieu et de ses semblables, faudra-t-il que je m'exile volontairement de la capitale, et que je renonce aux fonctions de mon ministère? Mais n'ai-je pas mes destinées à accomplir? Après m'être livré, durant près de douze ans, à l'étude continuelle de la religion, faut-il que je suive une nouvelle direction, et que j'entre dans une carrière contraire à ma vocation, comme force y aurait pour moi de le faire, s'il me fallait éloigner du centre des sciences et des lumières? Y a-t-il un casuiste, à moins que ce ne soit quelque janséniste rigoriste, qui puisse me blâmer de suivre la marche que je me suis tracée?

Mais une preuve que ce n'est pas l'amour des places qui me domine, et que je n'ai d'autre ambition que de défendre la religion envers et contre tous, voire même contre mon propre pasteur, M. l'archevêque de Paris, c'est la lettre même que je lui écrivis pour refuser la place qu'il venait de m'offrir à St.-Roch. Je crois devoir rapporter ici une partie de cette lettre.

Paris, le 2 novembre 1828.

« Monseigneur,

« Il arriva qu'un jour je fus tenté de me convertir au *Danténéisme* et de m'en rapporter uniquement à l'autorité de mes supérieurs. Animé de ces beaux sentimens, je pris la plume pour écrire à un célèbre personnage, une lettre aussi polie et aussi soumise qu'il me fut possible de la faire. Je lui disais, entre autres choses, que je me mettais entre ses mains, qu'il disposât de moi selon qu'il jugerait à propos; que personne ne pouvait mieux connaître que lui ce qui me convenait. J'avais souvenance, en effet, qu'il m'avait dit un jour qu'un *bénéfice* serait ce qui me conviendrait le mieux. Sa grandeur, me dis-je, ne te donnera pas un bénéfice proprement dit, *proprio dictum*, puisque la révolution les a tous ensevelis dans le tombeau; et il n'est pas venu à ma connaissance qu'ils soient ressuscités; mais elle ne manquera pas assurément de te donner une place approchante. Elle n'ignore pas, en outre, que tu as écrit, que tu as de nouveaux ouvrages sur l'enclume, que tu aimes passionnément l'étude; et, s'il se trouve pour le moment quelque place qui puisse te donner le temps de continuer tes travaux sur la religion, elle a trop de justice et de discernement pour ne pas te choisir de préference à tout autre. Tu peux donc prendre en toute confiance l'obéissance pour devise.

« Quelques jours après lui avoir adressé cette épître, je fus

trouver son premier ministre (M. Jalabert), qui me dit : *Dieu n'a pas créé le monde de suite*, donnez-moi donc quelques jours pour faire les démarches nécessaires pour vous placer. — Bon, me dis-je, sa grandeur t'a enfin compris! Voilà qu'il n'est question de rien moins que de *créer des mondes* pour toi! Elle pense sans doute que tu ne saurais te remuer à ton aise dans celui que tu habites! Puisqu'un monarque a osé dire que si Dieu l'avait appelé à son conseil lorsqu'il créa ce monde, il lui aurait aidé à le construire un peu mieux qu'il n'a fait, je pourrais bien, sans être aussi téméraire que ce potentat, désirer assister à la création de celui que l'on va former pour moi; mais n'importe! c'est toujours bien assez qu'on veuille en créer un nouveau pour me servir de demeure. Vive l'autorité! A bas la raison individuelle!

« Telles étaient les pensées que je me plaisais à rouler dans mon esprit, lorsque j'appris qu'on me destinait encore au service d'une paroisse. Jugez de la surprise et de l'étonnement qu'une telle nouvelle dut produire sur mon esprit, moi qui ne rêvais que *mondes!* Que ferai-je, me dis-je alors? Refuserai-je encore cette place? Dois-je renoncer à la devise que je viens de prendre pour servir d'ornement à mes armes?.... Acceptons pour quelque temps! Je serai toujours bien libre de me retirer quand bon me semblera, et allons voir le bon curé sous la discipline duquel l'on veut me placer!

« Mais voici que je marche de surprise en surprise. Je vais le lendemain dîner chez M. le curé, comme faisant partie de sa communauté. J'avoue qu'on ne pouvait pas se plaindre de la table: on y voyait figurer presque toutes les inventions des Apicius anciens et modernes, on dirait un dîner à la Grimod de la Reynière et à la Brillat-Savarin. Après m'avoir régalé de son mieux: —Ce n'est pas tout, me dit le bon curé! Chaque prêtre de la paroisse ayant une fonction particulière à remplir, sachant que vous aimez beaucoup l'étude, j'ai cru vous faire plaisir en vous réservant la place de *prêtre-sacristain* ou bien de *diacre d'office* (1); ainsi, après demain, jour de la Toussaint, vous pourrez entrer en fonc-

(1) M. le curé, qui avait sans doute reçu des ordres de M. l'archevêque, voulait que je fusse diacre d'office ou bien prêtre sacristain, c'est-à-dire que je passasse toutes mes journées à plier des ornemens d'église et à surveiller des chantres et des bedeaux. J'avoue que je ne me sentis ni le goût ni le talent pour remplir de si brillantes fonctions, et je préférai rester dans un hôtel garni à mes frais et dépens, plutôt que d'avoir la table d'un Lucullus et de perdre complètement mon temps. Regardez la fin en tout, dit le Sage : *in omnibus respice finem ;* or, où m'auraient conduit tous ces travaux manuels?

A Dieu ne plaise que je dédaigne le service des autels; mais chacun ayant sa vocation dans ce monde, j'ai cru que la mienne était de travailler plutôt à l'édifice spirituel de l'Église qu'à son édifice matériel. Après les ouvrages qu'il m'avait fait publier contre son bon ami de Lamennais, si la passion ne l'avait aveuglé, M. l'archevêque de Paris aurait bien dû

tions dès les huit heures du matin, pour chanter la première grand'messe.

« Oh! monsieur le curé, repris-je, c'est trop de bonté et trop d'attention de votre part! vous me faites plus d'honneur que je n'en mérite! vous me supposez des soufflets bien plus puissans que je n'en ai! J'en suis bien fâché, mais je ne saurais me rendre à vos désirs, *non possumus!* Dire tous les jours une messe, en chanter deux et quelquefois même trois, vu la multitude des convois qu'il doit y avoir dans une paroisse aussi populeuse que la vôtre, je vous avoue que je ne me sens pas capable d'une si grande perfection. Il faudrait être plus avancé que je ne le suis dans le *progrès spirituel* de M. Frère (1)! Savez-vous qu'après m'être laissé amollir dans cette nouvelle Capoue, M. l'archevêque pourrait me dire, lorsque j'irais lui réclamer le fruit de mes souffrances pulmonaires: — Mais qu'avez-vous donc fait durant tout le temps que vous avez passé avec M. le curé de Saint-Roch? — Monseigneur, j'ai beaucoup chanté! — Ah! vous avez chanté! nous en sommes fort aise, eh bien dansez maintenant (2)!

« Ah! M. le curé! est-ce donc là le temps précieux que vous vouliez me ménager pour me livrer à mes travaux? mais à peine me laissez-vous celui de dire le saint office! *Qu'on me ramène aux Carrières!* Je préfère vivre dans un galetas, au pain et à l'eau, et employer utilement mon temps plutôt que de le perdre sous des lambris dorés et en me nourrissant des mets les plus recherchés et les plus exquis! L'étude sera toujours pour moi une nourriture que je préférerai à tous les chefs-d'œuvre de la gastronomie!

« Ces propositions m'ont tellement révolté, Monseigneur,

savoir que Dieu ne m'avait pas *créé et mis au monde* pour passer ma vie à plier des ornemens d'église et à surveiller des chantres et des bedeaux.

(1) M. Frère, supérieur du petit séminaire de Saint-Nicolas, entend par *progrès spirituel*, un système de spiritualité qu'il dit avoir découvert dans la ferveur de ses oraisons.

(2) Le but secret auquel a toujours visé M. de Quélen, depuis que je rompis avec lui, a été de me faire quitter Paris ou bien de m'étouffer. Ne pouvant pas parvenir à m'éloigner de la capitale, parce que je lui tenais l'épée de Damoclès suspendue sur la tête et que je le menaçais de rompre le fil auquel était attachée son existence, au moindre mouvement que je lui voyais faire; il voulait du moins s'en dédommager en m'empêchant de me livrer à mes études. Pour arriver à notre fin, nous n'avons, disait-il, qu'à l'envoyer dans une paroisse et recommander au curé qu'il l'occupe si bien, qu'il ne lui reste pas un moment pour cultiver ses talens. Ses facultés finiront ainsi par se détériorer et se rouiller, et rien ne sera plus facile alors que de nous en défaire. Admirable bonne foi! M. l'archevêque de Paris, qui m'avait d'abord lancé dans la carrière de la polémique, en me forçant à mettre au jour les ouvrages que j'ai publiés contre M. de Lamennais, voulait ensuite que je fisse un pacte avec l'art d'écrire, et que je ne m'occupasse exclusivement que de chant ou d'ornemens d'église!

que, malgré toutes mes devises, je serais entré plus fort que jamais dans les *fureurs d'Oreste*, si je n'avais eu l'espérance de traiter plus favorablement avec votre grandeur, dans une audience que je la prie de m'accorder. »

Lorsqu'on professe de tels sentimens, et surtout qu'on les met en pratique, quel que soit le détriment qui puisse en résulter, il me semble qu'on peut dire, que si on a une passion dominante, ce n'est pas assurément celle des places. Qui peut mieux le savoir que M. l'archevêque de Paris, puisque j'ai préféré passer dix ans dans des hôtels garnis, plutôt que d'accepter des emplois qui ne m'auraient pas laissé un temps suffisant pour me livrer à mes études.

Il est vrai que j'ai quelquefois reculé devant des places qui m'étaient offertes.

Si je cédais, ce n'était pas en considération de la place, mais parce que la crainte du scandale venait toujours m'assiéger. Aujourd'hui, au contraire, le scandale qui résulte de la présence de M. de Quélen à la tête de l'Eglise de Paris, est cent fois plus grand que celui qui pourrait résulter de la publication de mon ouvrage, si tant est qu'il puisse en résulter. C'est ici le cas d'appliquer l'axiome qui dit : que de deux maux il faut toujours choisir le moindre, *e duobus malis, minus est eligendum.*

Puisque places y a, je répondrai ici à un dilemme que m'ont fait plusieurs casuistes.

Ou M. l'archevêque de Paris, disaient-ils, veut vous donner une place, ou il ne le veut pas.

S'il ne veut pas vous en donner, vous êtes en droit de l'attaquer. Vous ne serez pas responsable devant Dieu du scandale qui pourrait résulter de la publication de votre ouvrage. C'est sur lui seul que tout l'odieux devra en retomber. Il est évident, en effet, que, par-là même que vous êtes prêtre, vous avez droit à une place; vous ne pouvez pas exercer un autre état, votre caractère s'y oppose. Toutes les lois de la conscience lui font donc un devoir de vous en donner une, et ce serait une injustice de sa part, s'il s'y refusait.

Si, au contraire, il veut vous en donner une, d'après tous les principes de la saine théologie, vous devez l'accepter, quand ce ne serait que pour éviter le scandale; toute la responsabilité péserait alors sur vous.

Mais s'il se trouvait que M. l'archevêque de Paris voulût et ne voulût pas tout ensemble, quel parti MM. les casuistes me conseilleraient-ils alors de prendre? Or [illegible]là justement

mon cas. M. l'archevêque de Paris voulait toutes les fois que je lui envoyais un manifeste, pour le menacer de le faire déposer; mais quelques mois s'étaient-ils écoulés, que sa grandeur ne voulait plus, et qu'elle s'empressait de revenir sur sa première décision. Qu'ils me disent maintenant si je devais être l'éternel jouet des caprices de M. l'archevêque de Paris, et si, pour épargner sa grandeur, j'étais tenu de passer ma vie dans une anxiété continuelle, et sans avoir une existence fixe et assurée? Devais-je me condamner pour toujours à l'affreux supplice de Prométhée? Un tel état est-il dans la nature de l'homme? Y a-t-il un rigoriste qui puisse me faire un crime d'avoir pris mon parti une fois pour toutes?

Au lieu de crier tant au scandale, nos casuistes ne devraient-ils pas plutôt examiner s'il n'y aurait pas un danger réel pour l'Eglise de France, de laisser à la tête d'un diocèse tel que Paris, un homme qui professe en secret, des principes aussi dangereux que ceux de M. de Quélen.

Cependant il est juste de dire, que ces casuistes ne jugeaient mon ouvrage que d'après son titre. Lorsqu'ils l'auront lu et médité, j'espère qu'ils raisonneront tout différemment, et qu'ils seront des premiers à applaudir à mon entreprise.

Si vous me dénoncez à l'Eglise, dit M. l'archevêque de Paris, c'est parce que je n'ai pas voulu vous donner de place!

Et quand même, Monseigneur! quel mal y aurait-il en cela? Dès lors que je suis prêtre, n'ai-je pas droit à une place? Celui qui travaille à l'autel, ne doit-il pas vivre de l'autel? (Je n'y ai pas toujours travaillé, il est vrai, mais était-ce ma faute?) Vous-même, vivez-vous autrement? Vous avez un palais tout étincelant de dorures, une agréable maison de campagne, force laquais, une superbe voiture, des chevaux fringans, de belles écuries; car il faut qu'elles soient bien belles, puisqu'on parle de vous y loger (1), sans doute

(1) On lit dans un journal: « Par suite des observations adressées à M. le ministre des cultes au sujet du palais de l'archevêché, il s'y est transporté lundi dernier, accompagné de M. Godde, architecte de la ville de Paris. Aucune partie des bâtimens n'a échappé à son investigation. M. Godde avait, dans un rapport, conclu à la suppression de ce palais, dont l'état de dévastation exige des dépenses énormes, et dont l'entretien coûte annuellement 15,000 francs; il avait proposé d'en livrer l'emplacement à la voie publique, et *d'élever un hôtel archiépiscopal sur les fondations du bâtiment des écuries*. Cette mesure aurait offert une économie de 400,000 francs de capital et des dépenses d'entretien. M. le ministre des cultes paraissait adopter cette proposition, et l'exécution en était imminente, lorsque le prélat, informé de ces dispositions, a pris

pour vous rapprocher de la crèche du Sauveur, que vous aviez peut-être oubliée; une bonne table, et ce qui vaut encore mieux et sans lequel le reste ne serait rien, un traitement qui surpasse celui du président des Etats-Unis (1); tandis que moi, pauvre diable, je n'aurai pour tout gîte qu'une chambre mesquine au deuxième, et quelques oboles que me feront passer de temps en temps mes parens, pour soutenir mon existence. Or, en vertu de quel titre avez-vous un si brillant état-major? N'est-ce pas en qualité de prêtre? N'est-ce pas le prêtre que l'Etat a voulu honorer dans vous, en vous dotant si richement?

Lorsque feu votre bon ami Feutrier se présentait à la tribune avec un visage riant, pour dire à nos représentans : « Monseigneur l'archevêque de Paris aime tant les pauvres ses frères, qu'il en est à l'agonie, toutes et quantes fois qu'il ne peut pas les soulager! Donnez-lui donc à pleines mains à ce saint homme! *Vous ne pouvez faire un meilleur emploi de l'argent des contribuables*, vous ne sauriez le placer en meilleures mains! » (Ils l'ont en effet si bien placé, que de tant d'œuvres que le saint homme a faites, il ne lui est resté pour se substanter que la bagatelle de trente mille livres de rente, lesquelles, constituées en rentes trois pour cent, ne représentent rien moins que le modique capital d'un million deux cent mille francs (2); en vérité n'est-ce pas bien modeste)? A quel titre, je vous le demande, votre cher ami implorait-il ainsi pour vous la compassion de la chambre? N'est-ce pas comme serviteur des autels?

Et que serait-ce, grand Dieu! s'il était vrai, comme des

mardi possession du palais. Des ouvriers de son choix sont déjà à l'œuvre. De ce quartier-général une lettre a été adressée à M. le préfet pour l'informer de la résolution suprême.

« Ces faits sont exacts, ajoute *le National*, et nous étaient déjà connus. Nous nous reposons sur l'esprit d'ordre et de justice du conseil municipal, appelé à voter sur cette question, et qui ne voudra point consacrer ses ressources, bien loin d'être suffisantes, pour secourir les indigens, à des dépenses inconvenantes en elles-mêmes, et qui, dans ces circonstances, pourraient passer pour scandaleuses. » (*Le National* du 23 janvier 1831.)

(1) Il est vrai que depuis la révolution de juillet on lui a bien rogné les ailes au pauvre diable. Il était parvenu à se faire allouer 15,000 francs de plus par ordonnance royale; mais la chambre, aux yeux de laquelle il ne paraît pas être en odeur de sainteté, vient encore de les lui retrancher.

(2) Lorsque nous disons que M. l'archevêque de Paris possède trente mille livres de rente, il est bien entendu que nous ne parlons pas de ce qu'il reçoit du gouvernement, mais seulement des rentes qu'il s'est faites depuis qu'il est arrivé à l'archevêché de Paris.

personnes que j'aime à croire mal intentionnées le prétendent, que vous ne fussiez pas catholique dans le fond de l'âme, et que vous employassiez une partie de cet argent, qu'on destinait pour les pauvres, à fonder des journaux anti-catholiques, comme vous en êtes vous-même convenu, après les Mémoires que je vous avais adressés? Car enfin, Monseigneur, lorsqu'après l'envoi de ces Mémoires, où je vous disais de si belles vérités, je me rencontrais tête à tête avec votre grandeur, avec votre grand-vicaire affidé, ou bien avec votre secrétaire intime, ne conveniez-vous pas, du moins implicitement, que je n'avais rien dit que de vrai, que j'avais on ne peut pas mieux démontré ma thèse? S'il en eût été autrement, m'auriez-vous fait appeler pour traiter de la paix? Votre secrétaire n'était-il pas censé convenir de cette vérité, lorsqu'il me disait : « Quoi ! vous êtes prêtre, vous avez de la conscience, et vous donneriez le scandale de faire imprimer ces Mémoires contre votre supérieur ! » Or, si ce que j'avance dans ces Mémoires n'était clairement démontré, y aurait-il du scandale? Croyez-vous que l'insensé qui dirait que notre très saint père le pape est hérétique, causerait du scandale? Et cependant vous ne craindrez pas d'émarger tous les mois le livre des traitemens, pour des sommes énormes que vous recevrez du trésor ! O misérable espèce humaine ! O temps ! O mœurs ! *O tempora! O mores!* O Dieu ! où en sommes-nous ! Eh quoi ! toucherions-nous donc à cette époque fatale, où une comète doit réduire d'un coup de queue notre monde de verre en poudre ! O Seigneur ! pardonnez-nous ! Tout le monde n'a pas fléchi le genou devant Baal ! L'Eglise de France renferme encore des hommes qui vous servent en esprit et en vérité ! *Parce, Domine, parce populo tuo, ne in æternum irascaris nobis!*

Vous avez de la conscience, et vous diffameriez votre supérieur !

Je vous entends. Je tiens à présent le secret de l'énigme (1).

(1) M. l'archevêque de Paris voyant que je le menaçais toujours, et que je n'en venais jamais à l'exécution, parce que j'étais retenu par la crainte du scandale, se prévalait de la position même où je me trouvais, pour me tourmenter encore plus. Nous pouvons, disait-il, le destituer de la place qu'il occupe. La crainte qu'il a du scandale sera toujours assez puissante pour arrêter le bras qu'il pourrait lever sur nous. Malgré ses injustices, j'avoue que cette crainte m'aurait encore retenu, si d'autres motifs n'étaient survenus qui me font un devoir de conscience de le déférer à Eglise, *dic Ecclesiæ*. Un de ces motifs, entre autres, c'est le commen-

Vous pourrez être injuste, cruel, barbare et tyran à votre aise, parce que vous serez sans conscience; et moi, pauvre diable qui en aurai une un peu trop scrupuleuse, peut-être même erronée, je devrais supporter éternellement vos injustices! Il faudra que je vous présente mon dos, et que je vous dise : « Assouvis ta haine implacable! Frappe-moi à coups redoublés! Fais-moi subir, s'il le faut, le doux supplice du knout! Tu as à faire à une bonne bête qui ne te dira rien. » Il faut en effet qu'elle soit bien bonne, la pauvre bête, pour avoir supporté durant huit ans tant de mauvais traitemens, elle qui d'un coup de pied bien ferré, pouvait barder son homme contre le mur!

C'est parce que je ne veux pas vous donner de place, dites-vous, que vous me dénoncez à l'Eglise!

A vous entendre, Monseigneur, on dirait vraiment que les places dont vous pouvez disposer vous appartiennent en propre! mais ignorez-vous que vous n'en êtes que le dispensateur, qu'elles appartiennent de droit à qui les mérite, et que Dieu vous demandera un compte terrible de l'usage que vous aurez fait de ce pouvoir?

Il est vrai que, si on ne considérait que la manière dont vous disposez des emplois, il faudrait en effet en conclure qu'ils constituent votre unique propriété. Un vicariat, une cure, un canonicat, que sais-je, se trouvent-ils vacans, vous vous embarrassez peu de rechercher le mérite, qui se tient caché dans l'ombre; car il ne serait plus mérite, s'il se montrait dans les cours, pour applaudir à tous les actes du pouvoir; non! nous savons, Monseigneur, que vous n'êtes pas de la secte des *Chercheurs* (1); vous vous contentez simplement de regarder autour de vous, pour voir quels sont ceux qui vous font la cour la plus assidue. En remarquez-vous parmi le nombre quelqu'un qui puisse vous aider à porter vos *croix*, qui doivent être, hélas! si pesantes, et qui soit surtout doué d'une *physionomie intéressante*, comme ce serait exprimé votre bon ami Feutrier; dès ce moment votre choix est fait, ce sont les dignes à vos yeux, et vous les pro-

cement du schisme qui s'introduit dans l'Eglise de France, et qui tient peut-être à la présence même de M. de Quélen à la tête de l'archevêché de Paris.

(1) Il y a aux Etats-Unis une secte qu'on appelle *les Chercheurs*, parce qu'ils cherchent la vérité, que personne, disent-ils, n'a encore trouvée. Si ces bonnes gens désirent sincèrement la découvrir, je ne leur conseille pas de venir s'adresser à M. l'archevêque de Paris. Ils pourraient la chercher bien long-temps!

clamez à l'instant citoyens de la cité sainte, en leur disant, *dignus es intrare in nostro docto corpore!*

A propos de ces paroles de M. Feutrier, il faut que je vous rapporte, Monseigneur, une anecdote qui vous intéressera, j'en suis sûr. Un jour que j'étais à causer de science avec ce brave homme, dont vous n'avez pas peu contribué à abréger les jours, par la tempête que vous soulevâtes contre lui, pour sauver les bons pères jésuites, il laissa échapper des paroles qui ne me surprirent pas peu. « Autrefois, dit-il, la science pouvait être bonne à quelque chose, par exemple, dans le siècle de Louis XIV; mais aujourd'hui, ce n'est pas ce qu'il faut dans un prêtre! » Que faut-il donc, Monseigneur, selon M. Feutrier, pour qu'un prêtre soit digne de sa vocation? Vous ne le devineriez jamais, vous le donnerais-je en cent et même en mille! ce qu'il faut!..... c'est *une physionomie intéressante!* « Voilà, dit-il, le vrai moyen d'être bien reçu dans toutes les sociétés, et d'attirer ainsi les hommes à la religion. » Franchement, un bon Nicolaïte en aurait-il dit davantage?

Notre prélat était si émerveillé de sa découverte, il aimait à y revenir si souvent, que je lui ai entendu répéter la même chose dans deux autres conversations.

On sait que les principes de M. l'archevêque de Paris n'ont jamais différé de ceux de son ami, même quant aux ordonnances, comme nous l'établirons plus loin. Son opposition ne fut que simulée. Il n'est donc pas étonnant que la science soit comptée pour rien dans la distribution de ses faveurs. C'est chose trop légère aux yeux de sa grandeur, pour mériter d'attirer ses beaux regards; *Appensus est in statera et inventus est minus habens!* Comment donc aurais-je pu être des préférés, moi qui n'ai qu'une physionomie exténuée par les veilles et les travaux? aussi a-t-il fait tout ce qui était en son pouvoir, pour me réduire au traitement que notre Mécène moderne (M. de Corbière) avait fixé pour les hommes de lettres. « Tout ce qu'il faut à un homme de lettres, disait ce nouveau Colbert, c'est un grenier et cinquante francs par mois. » Si je n'avais eu que M. l'archevêque de Paris pour appui, j'aurais eu encore moins que tout cela.

Si c'était à moi seul que M. Feutrier eût confié son grand secret, peut-être la délicatesse m'aurait-elle fait un devoir de garder ces paroles *in petto*, surtout depuis que le saint homme a disparu de ce monde; mais il paraît qu'il avait

fait confidence de sa découverte à bien d'autres personnes, puisque cette anecdote se trouve consignée dans plusieurs journaux qui se publiaient de son temps, entre autres dans le *Conservateur de la Restauration* (1), et nous n'avons pas entendu dire que M. Feutrier ait démenti le fait.

Il paraîtrait que les maximes des Saint-Simoniens ne différeraient pas beaucoup de celles de M. Feutrier. Voici comment M. Enfantin s'exprima en pleine cour d'assises : « Nous avons voulu, dit-il, que les prêtres de notre religion dussent se présenter avec des *formes* de nature à révéler la vie qui respire en eux. Si l'on forme une armée, chacun de dire : *les carabiniers doivent être de beaux hommes* (on rit). Maintenant, il est vrai qu'ils doivent briller dans les combats, tuer ! Nous, nous disons que c'est pour briller ailleurs, c'est pour aimer, faire aimer, régulariser des choses qui, désordonnées comme elles le sont aujourd'hui, sont épouvantables. Ce sont surtout *les beaux corps* que je voudrais laver de leur souillure et appeler à une vie meilleure (2). » En rapprochant les paroles de M. Feutrier de celles de M. Enfantin, ne dirait-on pas que l'ancien évêque de Beauvais aurait été le précurseur, et quasi le Jean-Baptiste du père suprême des Saint-Simoniens?

Ce qu'il faut aujourd'hui dans un prêtre, c'est une *physionomie intéressante!*

Eh quoi ! les apôtres n'auront attiré les peuples à la foi, qu'avec des visages détériorés par les fatigues et les travaux; et dans le siècle des lumières, ce ne serait qu'avec des *physionomies intéressantes* que les prêtres pourraient attirer des âmes à Dieu ! Alors, que n'envoyons-nous les femmes par le monde, et ne les chargeons-nous, comme les Saint-Simoniens, de travailler à l'œuvre de Dieu? En vérité, n'est-ce pas là ressusciter cette secte des *Nicolaïtes*, qui excita tant de troubles dans l'Eglise des premiers siècles (3)?

(1) N'ayant pas dans ce moment ce journal entre nos mains, nous ne pouvons pas citer la page, mais on trouvera cette anecdote dans un des articles qui parurent sur les fameuses *ordonnances* où nous nous rappelons l'avoir vue.

(2) *Gazette des Tribunaux* du 29 août 1832.

(3) Il s'est élevé, dit-on, sur la paroisse de l'Assomption, une secte, qui se rapproche beaucoup de celle des Nicolaïtes. Cette secte, que son fondateur, M. C***, a placée sous la protection de M. l'archevêque de Paris, comme il l'annonça un jour dans les journaux, prit naissance presque en même temps que M. Feutrier fut nommé curé de cette paroisse. Hommes et femmes, ils vivent tous ensemble et presque pêle-mêle, et communient très souvent.

Et voilà cependant les hommes qui gouvernent l'Église de France! qui en occupent les premiers siéges, et qui, par la faveur dont ils jouissent à la cour, disposent en maîtres de tous les hauts emplois et de tous les évêchés (1). O Eglise de France! Eglise des Bernard, des Bossuet, des Fénélon et de tant de grands hommes, en quelles mains es-tu donc tombée? Serais-tu donc destinée à périr? Aurais-tu donc fait ton temps, comme toutes les choses humaines? Dois-tu être un nouvel exemple, qu'il n'y a qu'une seule Eglise d'immortelle, qui est l'Eglise romaine, l'Eglise mère, l'Eglise de celui à qui il a été dit : *Tu es pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle;* car si quelque Eglise eût pu aspirer à l'immortalité, quelle autre y aurait eu plus de droits que cette Eglise gallicane qui, depuis les premiers siècles du christianisme, a exercé une si grande influence sur les destinées du monde!

Il est possible que, d'après les desseins toujours adorables de Dieu, l'Eglise de France soit destinée à se perdre un jour dans l'hérésie, comme celle d'Orient, ne serait-ce que pour montrer au monde, que l'Eglise romaine seule est éternelle; mais j'ose le dire, ce jour n'est pas encore arrivé! Il y a une trop grande distance du peuple actuel de la France, à celui du Bas-Empire, pour que leurs destinées soient les mêmes.

Je sais qu'une secte ennemie de l'Eglise, qui s'était longtemps cachée dans les ténèbres (la secte janséniste), commence à montrer sa tête, actuellement qu'elle croit entrevoir quelque espérance de succès; qu'elle compte même sur un triomphe certain; qu'elle dresse déjà une statistique du nombre futur de ses prêtres et de ses adhérens (2); mais elle a

(1) Ces messieurs exploitent si bien la faveur dont ils jouissent à la cour, qu'aucun siége ne devient vacant dans le rayon de Paris, qui ne soit pour eux. Il est en quelque sorte arrêté d'avance, et tel ne refusera un évêché en province que parce qu'il compte sur la vacance d'un siége plus rapproché de Paris. Versailles, Meaux, Beauvais, que sais-je, tout leur appartient; ils assiégent, ils cernent la capitale de tout côté; et si les Parisiens ne s'empressent de travailler aux fortifications de leur ville, je ne leur répondrais pas qu'avec les intelligences que leurs ennemis ont su se ménager dans la place ils ne la prennent un jour d'assaut, et ne la livrent au feu et au pillage.

(2) Voici ce qu'on lit dans l'*Avenir*, à l'occasion d'un article qui avait paru dans la *Gazette des écoles*, sur l'enseignement de la religion dans les colléges. « Quant au mode d'instruction religieuse proposé par l'auteur de l'article, quant à ces professeurs *laïques* de religion, ou choisis parmi *les jeunes séminaristes encore libres de tout engagement*, nous le reje-

beau faire, elle a beau s'agiter et se remuer en tout sens, que tous ses projets seront déjoués et tous ses desseins confondus! Non, non, quoiqu'on en dise, le peuple français n'est pas encore mûr pour l'hérésie! Il y a en lui trop de grandeur. Un peuple qui a fait une révolution en trois jours, et qui a déployé des vertus si sublimes et si héroïques, soit durant le combat, soit après la victoire; un tel peuple, dis-je, n'est pas fait pour sympathiser avec des renégats, et pour se traîner à la suite de quelques hypocrites, dont le seul mérite est d'avoir joué tous les rôles, et qui ont su s'accommoder si bien de tous les régimes, que toujours, ils se sont trouvés placés au premier rang! Que ces hommes soient démasqués, et tout rentrera dans l'ordre! et l'Eglise de France sera sauvée!

Je viens de dire que M. l'archevêque de Paris et ses amis, avaient obtenu, *sous tous les régimes, les premières places.* En effet, leur hypocrisie les sert si bien. L'esprit de *camaraderie* a été porté par eux à un si haut point de perfection, que, quoi qu'il arrive, quelque changement du gouvernement qu'il y ait, quelle que soit la famille qui règne, il faut qu'ils se trouvent placés en première ligne et aux premiers postes. On dirait qu'ils ont formé entre eux une espèce de compagnie d'assurance pour se garantir la faveur à perpétuité, contre tous les risques et périls. L'un fera le libéral et l'autre le jésuite. Si c'est le parti jésuite qui l'emporte, d'après les statuts, celui-ci sera tenu d'aplanir les voies de la faveur au pauvre diable, que son libéralisme aurait peut-être conduit au cachot. Si c'est au contraire le parti libéral qui triomphe, alors celui qui aura suivi la fortune de ce parti sera tenu à son tour de rendre pareil service au jésuite, de manière que quelque événement qui survienne, les voilà en possession de la faveur à tout jamais. Qui aurait dit, par exemple, que M. l'archevêque de Paris, qui avait excité Charles X à se lancer dans la carrière des coups-d'état, jouitons avec d'autant plus d'énergie, que ce dessein nous paraît *tenir à un plan d'Eglise nationale*, dont l'existence nous est révélée par beaucoup d'indices. Il paraît que de hauts personnages ne se cachent guère de leurs espérances à ce sujet. On dit qu'ils se vantent d'*avoir* 3,000 *ecclésiastiques à leur disposition;* on raconte leur joie prématurée. Cette Eglise nationale nous effraie peu, elle usera de la liberté des cultes en s'établissant. Ce qui nous importe, c'est que l'Eglise de France ne soit pas amenée par des mesures souterraines et insensibles dans des voies qu'elle déteste, c'est qu'elle se tienne sur ses gardes. » *L'Avenir*, 10 janvier 1831.

rait de la plus grande faveur à la cour de son successeur? Il faut de deux choses l'une, ou que les cours soient bien corrompues, ou qu'il y ait un bien grand fond d'hypocrisie dans ces hommes; qu'ils n'aient aucun principe arrêté, et qu'ils soient aussi indifférens en politique qu'ils le sont en religion.

Ne pourrait-il pas se faire cependant que ce fût par motif de reconnaissance, de la part de la famille actuellement régnante, que sa grandeur serait si bien en cour? Car enfin, sans les harangues pressantes de M. l'archevêque de Paris, peut-être Charles X n'aurait pas frappé ses coups-d'état, et sans les coups-d'état, peut-être la branche d'Orléans ne serait jamais arrivée au trône. Il faut avouer qu'il y aurait, de la part de la famille régnante, de quoi conserver une reconnaissance éternelle envers M. l'archevêque de Paris, et je ne serais pas surpris qu'elle ne lui fît élever des statues, ou ériger un monument en son honneur!

J'ai dit encore qu'il y avait trop de *vertus dans le peuple français, pour qu'il tombât de sitôt dans l'hérésie.* En effet, nous ne devons pas le taire; en France, ce n'est pas le peuple qui est corrompu, mais les hautes classes. Je n'en veux pour preuve que ce qui vient de se passer dans notre révolution dernière. Le peuple s'était conduit d'une manière admirable; il avait déployé des vertus étonnantes. J'en appelle à cette admiration et à cet enthousiasme, que des vertus si inouies avaient excités dans toute l'Europe. On a beau dire, il n'y a que le grand et le sublime qui puisse frapper ainsi les hommes! Le peuple pouvait tout briser et tout piller, et cependant à peine a-t-il accompli sa glorieuse révolution, qu'il rentre dans l'ordre et se retire, laissant à d'autres le soin de lui donner des lois, qui puissent assurer sa liberté et son bonheur. Mais, ô contraste frappant! ô piteux spectacle! à peine a-t-il laissé le champ libre, voilà qu'une nuée d'ambitieux et d'intrigans se jettent à corps perdu sur toutes les places et sur tous les emplois! C'est une presse, c'est une foule, c'est une cohue épouvantable! On se les dispute, on se les arrache des mains! On dirait une ville prise d'assaut, et livrée au pillage! Ceux qui trouvaient que le peuple français n'avait pas assez de liberté, une fois arrivés au pouvoir, ils sont des premiers à dire : C'est assez, c'est assez, *satis est, satis est!* Leur ambition satisfaite, il leur semble que le peuple doit être également content, et que la France est arrivée au *nec plus ultra* de la gloire et de la liberté. En vérité, lorsqu'on voit de telles choses, ne serait-on pas tenté de dire avec Rous-

seau que les sciences sont plus nuisibles qu'utiles? Et cependant le peuple qui avait tout fait, qui avait versé son sang jusqu'à la dernière goutte, est resté simple spectateur de ce débat, et il en est encore à attendre les récompenses qu'on lui avait promises, et qu'il avait si justement méritées! Ne doit-on pas regarder comme une espèce de miracle qu'un tel spectacle n'ait soulevé son âme d'indignation, et qu'il ne se soit jeté dans la mêlée pour faire justice de tant d'âmes viles et intrigantes?

Si un schisme avait lieu en France, ne seraient-ce pas encore des hommes sortis des hautes classes qui en seraient les promoteurs? Est-ce le peuple qui viendra demander à l'apostat Chatel des prêtres de sa secte? Non, sans doute : ce sera un philosophe, un maire de village, qui croira se rehausser dans l'opinion de ses concitoyens, en imposant ses doctrines à la commune à la tête de laquelle il se trouve placé.

L'Avenir disait tout à l'heure, que c'était *user de la liberté des cultes*. Il nous semble, au contraire, que c'est plutôt en abuser, et nous sommes surpris que le gouvernement permette de telles infractions. Car, enfin, n'est-ce pas violer la liberté des cultes, que d'imposer ses opinions à toute une commune? Un individu, quel qu'il soit, a-t-il le droit de mettre les habitans de sa commune dans l'impossibilité d'accomplir leurs devoirs religieux, en livrant l'église du lieu à des intrus? Si le schisme continuait à faire des progrès, il en résulterait que des divisions sans nombre s'éleveraient dans toutes les communes, et que la France ne serait bientôt plus qu'un théâtre de guerres intestines. Mais revenons à M. l'archevêque de Paris.

Sa grandeur voudrait faire croire, que si je la défère à l'Eglise, c'est plutôt par esprit de vengeance, qu'en vue de défendre la foi.

Ma conscience me répond que si je l'attaque, c'est uniquement dans l'intérêt de la religion. Et plût à Dieu que je l'eusse fait plus tôt! Peut-être ce schisme, qui commence à s'introduire dans l'Eglise de France, n'aurait jamais eu lieu! Du reste quelques autres ouvrages que nous allons faire imprimer après celui-ci, prouveront que nous n'avons jamais eu d'autre désir que de nous rendre utile à la religion, que tous nos mouvemens, toutes nos pensées, et toutes nos études, ont toujours été dirigés vers ce but unique. Si cette passion n'avait été dominante dans moi, M. l'archevêque n'a suscité tant d'obstacles et de persécutions, que j'aurais

quitté mille fois Paris, et que je lui aurais laissé perdre à son aise l'Eglise de France, et si j'ai combattu si vivement pour rester dans son diocèse, c'est parce que je voyais qu'il m'aurait été impossible de remplir ailleurs les vues que la Providence pouvait avoir sur moi. Je demande en effet à ces rigoristes, qui, sous prétexte qu'il fallait éviter le scandale à tout prix, étaient d'avis que j'aurais dû quitter Paris, laisser sa grandeur jouir en paix de son triomphe, et travailler en secret à la ruine de l'Eglise de France; je leur demande, dis-je, s'il m'aurait été possible de composer de tels ouvrages en province, loin de toutes les sources de la science et de l'instruction?

Mais l'Eglise ne pourrait-elle pas se passer de vos écrits? me disait un jour le secrétaire de sa grandeur, auquel j'opposais les mêmes raisonnemens.

Sans doute, l'Eglise peut se passer de mes écrits, aussi bien que de ceux de quelque individu que ce soit, puisqu'elle a pour elle les promesses de la vérité éternelle; mais comme Dieu n'agit pas immédiatement par lui-même, pour que ces promesses puissent avoir leur entier accomplissement, il lui faut des défenseurs, et Dieu aurait pu me choisir pour la défendre aussi bien que tout autre. Ce serait même parce que je suis faible, qu'il aurait pu jeter plus particulièrement les yeux sur moi, parce qu'il aime à travailler sur le néant, et à se servir de faibles instrumens, pour mieux faire ressortir sa puissance : *Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia.*

Mais si l'Eglise peut se passer de mes écrits, ne pourrait-elle pas se passer encore mieux des services de M. l'archevêque de Paris? Ne pourrait-on pas trouver des évêques qui pussent administrer, sinon avec tant de grâce, du moins avec autant de foi que lui, les sacremens de l'ordre et de la confirmation; car, à quelque chose près, n'est-ce pas à cela que se réduit tout son ministère?

Pour ce qui est de l'administration de son diocèse, on ne s'aperçoit pas qu'il y produise un grand bien, tant s'en faut! Jamais le diocèse de Paris n'a été si mal administré, que depuis qu'il en tient les rênes. Il n'y a qu'un cri unanime là-dessus, soit parmi son clergé, soit parmi les laïques. Jamais, depuis même l'introduction du christianisme dans les Gaules, on n'avait vu surgir dans l'Eglise de Paris tant et de si grands scandales! Les schismes et les hérésies y pullulent, et il en soutient la plupart en secret! On dirait une terre

frappée d'anathème, comme si Dieu avait voulu vérifier en elle ces paroles d'un prophète qui dit : *Un mauvais pasteur attire toujours la malédiction de Dieu sur son troupeau* (1). Et M. l'archevêque voudrait encore me faire croire que je dois m'éloigner de la capitale et renoncer par conséquent à la défense de la religion, parce que tel est son bon plaisir! Et il voudrait me persuader que c'est Dieu même qui me parle par sa bouche! Comment peut-on connaître la volonte de Dieu, me disait-il un jour, si ce n'est par l'organe de ses supérieurs? Or ne suis-je pas votre supérieur?

Sans doute, Monseigneur, l'argument serait en forme; mais il faudrait que vous consultassiez Dieu plutôt que votre passion, et surtout qu'il voulût se faire entendre par votre bouche! Or, lorsqu'on est aussi occupé que vous l'êtes *à faire sa cour* aux rois de la terre, rarement trouve-t-on le temps de la faire au roi du ciel.

A propos de *cour*, voici ce que nous lisons dans un journal : « *M. l'archevêque de Paris a fait hier sa cour au Roi*, et rendu ses devoirs aux ministres de Sa Majesté. Le siége ne sera plus vacant de fait; ce prélat rentre dans ses fonctions. Avec quelque sévérité qu'on puisse juger son mandement ou son discours, il était bon de voir finir une absence qui préjudiciait à beaucoup d'affaires du diocèse. Il est temps que tout rentre dans l'ordre régulier. L'archevêché n'est pas remis en état, tout y est en ruine. Sans doute il ne faut pas rétablir les choses sur un pied magnifique, il faut accommoder le logement de l'archevêque à son nouveau traitement; mais encore faut-il le loger (2). »

Il est à remarquer que M. de Quélen est le premier pour lequel on ait fait revivre le mot de *cour*. Depuis la révolution de Juillet, ce mot avait été proscrit et effacé en quelque sorte du dictionnaire de l'académie, comme sentant trop le despotisme et les anciens us; on se contentait de dire que notre roi-citoyen avait reçu tel et tel. Mais comment parler dignement d'une audience accordée à un courtisan aussi fin et aussi délié que M. de Quélen, sans en revenir à l'ancien style!

(1) *Quia stultè egerunt pastores, et Dominum non quæsierunt propterea non intellexerunt et omnis grex eorum diversus est.* Jerem., cap. X, v. 21.

Et ailleurs : *Væ pastoribus qui disperdunt et dilacerant gregem pascuæ meæ, dicit Dominus.* Idem, cap. XXIII, v. 1.

(2) *Le Temps* du 18 janvier 1831.

Cependant, ceux qui se flattent de tenir le dessous des cartes, disent que ces paroles ne se trouvaient pas dans le bulletin émané de la cour, et que M. Decazes, protecteur né de M. l'archevêque de Paris, ne fit annoncer en termes si pompeux cette audience dans son journal, que pour l'aider à sortir de la boue dans laquelle il était plongé. Il en faut si peu aux pauvres humains pour leur en imposer!

« De petits détails, dit *la Révolution*, donnent souvent de grands éclaircissemens sur la politique. Ainsi, chacun pourra tirer la conséquence qu'il lui plaira du fait suivant : *Chaque jour M. Lingay, principal rédacteur du journal* le Temps, *se rend d'abord chez M. Decazes*, de là chez M. le président du conseil, *d'où il retourne chez M. Decazes* (1). »

Nous n'avions donc pas tort de dire que l'article qui parut dans *le Temps*, sur M. de Quélen, aurait bien pu avoir été dicté à M. Lingay par M. Decazes.

Si le bien de l'Eglise exigeait donc que l'un de nous se retirât, à titres égaux, il me semble que ce serait à vous de prendre ce parti. A la vérité, mes titres ne sont pas encore bien grands, je n'ai pas fourni toute ma carrière; mais les vôtres le sont infiniment moins, puisqu'ils ne se réduisent, comme nous le verrons plus loin, qu'à des *épîtres galantes* et à des mandemens *entachés d'hérésie*. Il faut avouer que voilà de beaux titres pour un évêque! Vous êtes bien heureux, Monseigneur, qu'il y ait aujourd'hui liberté de tout faire et de tout croire, car si la sainte inquisition eût été en vigueur, il aurait bien pu se faire qu'elle n'eût pas trouvé ces titres suffisans, pour vous permettre de rester plus longtemps à la tête de la première Eglise de France! Que d'actions de grâce n'avez-vous pas à rendre à la révolution de 1830!

Mais ne suis-je pas votre supérieur?

Le vénérable Dubois, comme s'exprimait un des vôtres, Cranmer et Photius étaient aussi les supérieurs de tous les prêtres qui faisaient partie des diocèses à la tête desquels ils se trouvaient placés; or, aurait-on été en droit de blâmer un prêtre qui se serait élevé contre ces évêques hypocrites, et les aurait signalés aux peuples comme des hommes dangereux, qui mèneraient l'Eglise à un schisme, si on ne prenait des moyens efficaces pour les arrêter?

Et encore! ne puis-je pas opposer mon supérieur à lui-

(1) *La Révolution de* 1830, 2 avril 1831.

même? J'en appelle à tous les membres de son conseil. Combien de fois ne leur a-t-il pas dit ce qu'il me disait à moi-même, lorsque j'allais lui faire hommage d'un nouvel ouvrage contre M. de Lamennais : Voilà un jeune homme qui peut rendre les plus grands services à la religion! Il est de notre devoir de l'encourager, de l'aider et de le soutenir envers et contre tous! Et parce que je n'aurai pas voulu donner à plein collier dans ses principes impies et anti-catholiques, comme il espérait alors que je le ferais, et qu'au contraire je me serai retiré de lui, une fois que je l'aurai connu et approfondi, il s'ensuivrait que je ne serais plus propre à la défense de la religion et que, pour obéir aux ordres de Dieu, il me faudrait retirer à deux cents lieues de la capitale! Revenez, me disait-il fort poliment, dans votre diocèse! je vous donnerai d'excellentes lettres de recommandation pour M. de Lalande (ancien évêque de Rhodez), où vous serez sûr d'être bien placé. Eh! de grâce, Monseigneur, si vous me croyez propre à exercer le divin ministère à deux cents lieues de la capitale, pourquoi ne le pourrais-je pas sans sortir de Paris? serait-ce que la foi des Rhuténois et la vôtre ne serait pas la même?

En bonne foi, puis-je croire que Dieu me parle par la bouche d'un homme comme M. l'archevêque de Paris? Dieu peut-il se trouver en contradiction avec lui-même? agir par passion et par boutades? Non, sans doute! *Non in commotione Dominus!* Ne dois-je pas plutôt conclure de tout ceci, comme me l'ont dit de savans théologiens, et des personnes très éclairées dans les voies spirituelles, que Dieu n'avait permis qu'il tombât dans un si grand aveuglement, que pour éloigner d'une des premières Eglises du monde un homme qui, comme tout le monde sait, n'y était arrivé qu'à force d'abaissemens et d'intrigues; qui a déjà fait, lui et ses amis, un mal infini à l'Eglise de France, et qui pourrait finir par la perdre, si on le laissait plus long-temps à la tête de son siége.

Mais je suppose que j'eusse quitté Paris, quel est l'évêque qui aurait voulu me recevoir? ne m'aurait-il pas dit : « Pourquoi donc avez-vous quitté la capitale? Vous avez fait des livres; les journaux ont souvent retenti de votre nom, et vous vous éloignez du centre des sciences et des lumières pour suivre une autre carrière! d'où vient donc que M. l'archevêque a refusé de vous donner de l'emploi? Cependant on doit encourager le talent. Sans doute qu'il y avait

des raisons majeures qui l'en ont empêché. — Monseigneur, voulez-vous que je vous le dise, et que je vous fasse connaître la raison secrète de la conduite de M. l'archevêque de Paris à mon égard? eh bien! c'est parce que je le connaissais, et qu'il craignait que je le démasquasse, qu'il a fait tant et plus pour m'éloigner de la capitale. Il n'y a pas autre chose, je vous le jure! et si vous ne voulez pas m'en croire, donnez-vous la peine de lire les lettres que m'ont données ses grands-vicaires, ainsi que les curés des diverses paroisses où j'ai été! — Ah! pour le coup, en voilà bien d'une autre! quoi! M. l'archevêque de Paris! le premier prélat de l'Eglise de France! celui que *l'Ami de la religion* élève jusqu'aux nues (car les bons habitans de la province doivent ignorer que c'est le journal de son propre imprimeur, et que tous ces articles se fabriquent dans le cabinet même de M. de Quélen); vous craindre! vous, simple prêtre! jeune blanc-bec! il faut avoir perdu l'esprit pour soutenir chose pareille! vous aviez grandement raison de dire que Monseigneur avait très mal fait de ne pas vous donner une place, car il vous en devait une : mais..... à Charenton ! » Et sur ce, sa grandeur m'aurait tourné le dos, de manière qu'il m'aurait fallu errer de diocèse en diocèse, sans pouvoir trouver où m'arrêter (1).

Si j'avais vu que M. l'archevêque de Paris fût un évêque éminent en science et en piété, et surtout exempt de tout préjugé et de toute passion, je me serais dit à moi-même : « Puisque tu te trouves en opposition avec un si saint évêque; puisque celui qui tient ici-bas la place de Dieu même, veut à toute force que tu quittes Paris, quoi qu'il t'en coûte, tu dois te résigner! C'est Dieu même qui te parle par sa bouche! Il paraît qu'il ne veut pas se servir de toi pour travailler à la défense de son Eglise! Il s'est choisi d'autres ouvriers qui accompliront mieux son œuvre que tu ne le pourrais faire! Tout ce qu'il demande, c'est que tu ailles annoncer les vérités de la foi à quelques bons villageois, et que tu assures ainsi ton salut; car le salut doit toujours marcher en première ligne.. » Ce n'est pas en s'appliquant à devenir savant que l'on pourra se sauver; mais en se confor-

(1) Nous ne parlons ici que du temps qui a précédé l'impression de cet ouvrage, car aussitôt que M. de Quélen apprit qu'il était sous presse, loin de me laisser manquer de place, il me fit faire au contraire les offres les plus brillantes; argent, canonicat, cure, il n'y eut rien qu'il ne me fit offrir; mais je crus devoir tout refuser.

mant à la volonté de Dieu, puisque c'est à cette conformité même que sont attachées les grâces qui mènent à la vie. On a beau faire, on a beau dire, on a beau parler de *liberté*, de *progrès*, de *lumières*, d'*industrie*, de *civilisation*, de *routes*, de *canaux*, de *vapeur*, que sais-je; par-là même que l'homme doit mourir, et qu'il doit passer à une autre vie, il n'y a eu, il n'y a et il n'y aura jamais qu'une seule chose de nécessaire, qui est le salut, *porrò unum est necessarium*.

Si l'homme pouvait arriver un jour à trouver le secret de ne plus mourir et de se rendre immortel sur cette terre, comme Condorcet a eu la simplicité de le prétendre, à la bonne heure qu'il ne pensât plus au salut, qu'il s'amusât bien, rien de mieux! Ce serait même un contre-sens que de s'occuper d'une autre vie, puisqu'il serait cloué à ce monde pour toujours; mais jusqu'à ce qu'il soit arrivé à cet état de perfection (découverte qui demandera sans doute bien des siècles!), ce serait folie que de faire ses actions dans une autre vue que d'assurer son salut.

Mais, n'en déplaise à ce philosophe, quels que soient les progrès que l'homme puisse faire, il ne parviendra jamais à changer sa nature, et à se transformer entièrement. L'humanité n'existe pas à part, en espèces, en genres; elle n'existe qu'en individus. Chaque individu est soumis à des passions, à des maladies, à la faim, à la pourriture, à la corruption, et en finale à la mort. Le genre humain se perpétuerait-il encore, durant des mille et millions de siècles, que cet état ne changerait jamais. Ce n'est que par la mort, et par une transformation complète de son être, que l'homme pourra arriver à la perfectibilité qui lui est destinée.

Sans doute, ces progrès que l'humanité fait de nos jours sont beaux! Ils sont admirables! Ils m'enchantent! Ils exaltent tout mon être! Mais l'avenir qui lui est réservé dans un monde meilleur est plus admirable encore! Et, plus je la vois avancer dans la carrière du progrès, plus je sens que cet avenir doit être infiniment supérieur. Cet état de perfectibilité sera en quelque sorte le bouquet de l'humanité. Et ce bouquet ne ressemblera pas à ces feux, riches de couleurs et de lumières, qui ne se montrent qu'un instant et disparaissent pour toujours: il sera éternel comme Dieu même! Ce sera la limite même du progrès, puisqu'il sera impossible à la nature humaine de supporter un état plus parfait. Saint Paul nous fait pressentir cet état brillant, qui attend

l'humanité, lorsqu'il dit : *Seminatur corpus animale, surget corpus spiritale* (1). Entendez-vous, philosophes? vous qui dissertez à perte de vue sur la nature de la matière! l'homme ressuscitera avec un *corps spirituel*, c'est-à-dire avec un corps qui tiendra de la nature même de l'âme, et qui pourra exécuter tous ses mouvemens avec la rapidité de la pensée! Toute la perfectibilité humaine me semble être renfermée dans ces paroles, auxquelles on n'a peut-être pas fait assez d'attention. Sans doute, il faudra un miracle de la part de Dieu, pour rendre le corps sous le poids duquel nous gémissons à l'état de spiritualité dont parle saint Paul; mais il restera le même quant à sa nature présente. Dieu ne créera pas un nouveau corps, puisqu'il est de foi que ce sera le même corps que nous avons présentement qui souffrira ou sera récompensé, suivant que l'homme aura mérité ou démérité. Il faut donc qu'il soit de la nature même de notre corps d'être simple. Or, comment voulez-vous que l'homme puisse arriver à cet état de perfectibilité, qui est dans sa nature, avec les élémens qui le composent et le composeront toujours dans la vie présente?

Mais revenons à notre sujet.

Dieu m'est témoin que je ne désire rien tant que la gloire et la prospérité de l'Eglise; que, si j'ai lutté durant dix ans contre M. l'archevêque de Paris, c'était parce que j'espérais la servir par mes écrits, fin qu'il m'aurait été impossible d'atteindre hors de son diocèse. Si je n'avais consulté que mes intérêts pécuniaires, au lieu de passer presque tout ce temps dans des hôtels garnis, j'aurais accepté les places que sa grandeur m'offrait, ou bien je me serais retiré en province; mais je n'aurais pas atteint le but vers lequel j'ai toujours dirigé mes pensées et mes études. Voilà ce qui a fait que j'ai lutté contre tous les obstacles, et que, s'il le fallait, je lutterais encore contre tout l'univers! car je ne me dissimule pas que je vais soulever contre moi bien des passions; je sais que M. l'archevêque de Paris a pour lui celui à qui il doit son archevêché, et par conséquent le parti doctrinaire dont M. de Cazes est le chef; que c'est même ce parti actuellement régnant, qui l'a fait rentrer dans son palais presque en triomphe; qu'il jouit de la plus grande faveur à la cour, grâce à l'intervention de son ami Galard; que j'aurai encore le parti janséniste et tous les prêtres esclaves de la faveur;

(1) Epist. 1ª ad Corint., cap. XV, v. 44.

mais n'importe, nous espérons en triompher! S'ils l'osent, qu'ils prennent la plume pour le défendre! Nous ne sommes pas de ces insensés qui croient que la grâce puisse manquer à quelqu'un, et qu'il est des hommes qui sont prédestinés à la mort, de telle manière, qu'ils ont beau faire et se débattre contre tous les obstacles, il faut nécessairement qu'ils succombent; il n'y a pas de salut à attendre pour eux! Nous pensons au contraire que, dans les desseins de Dieu, les obstacles mêmes sont souvent un moyen d'avancement, comme le disait quelqu'un en écrivant à sa grandeur. « J'aime mieux livrer, lui disait-il, un de ces combats qui décident pour toujours des destinées des hommes et des empires; une bataille d'Actium ou d'Arbelles, plutôt que d'avoir à supporter plus long-temps les mille et mille tracasseries que vous me faites éprouver depuis près de huit ans. A voir la manière dont vous agissez envers moi, et les petits moyens que vous employez pour me tourmenter ou pour me perdre, on dirait vraiment que je suis destiné à souffrir durant une éternité. Vous ne voulez pas m'aider à m'élever, vous cherchez au contraire à m'abaisser et à me dégrader, eh bien! je volerai de mes propres ailes! Vous ne voulez pas que je sois un Epiménide, eh bien! je serai un César et un Alexandre! Eh! ne sont-ce pas les circonstances qui font les grands hommes! qui développent les grands talens et les grands caractères! Pascal aurait-il composé ses immortelles Provinciales, s'il n'avait existé une guerre ouverte entre Port-Royal et les jésuites? Pourquoi donc m'opposerais-je plus long-temps à la destinée qui m'entraîne? Ce qui semble à quelques esprits obtus et bornés *une faute qui me perdra pour toujours*, ce sera peut-être cela même qui me conduira au comble des honneurs et de la gloire (1)! N'ai-je pas ici l'expérience pour moi? Tout

(1) On ne trouvera peut-être pas ces paroles trop conformes à l'humilité chrétienne, et surtout ecclésiastique; mais celui qui les adressait à sa grandeur avait bien ses raisons. Il m'arrivait de temps en temps, de la part de M. l'archevêque de Paris, des émissaires qui me disaient: « Ne faites donc pas imprimer cet ouvrage que vous avez contre lui! Ne voyez-vous pas que vous allez vous perdre, et que tout le clergé va se séparer de vous? Ne vaudrait-il pas mieux que vous quittassiez Paris et revinssiez en province? »

J'avouerai que ces raisons, que je voyais aussi bien qu'eux, ne laissaient pas de faire une certaine impression sur mon esprit; et, malgré que je ne parlasse que de luttes et de combats, retenu toujours par la crainte du scandale, je préférais un accommodement à toutes les discussions. Mais il fallait soigneusement cacher mes craintes à M. l'archevêque, car si le rusé prélat avait vu que je craignisse tant soit peu le scandale, il est

ce qui semblait devoir me perdre, au premier coup d'œil, n'a-t-il pas tourné à mon avantage? On a voulu me faire un crime de ma sortie du séminaire, et c'est à cette sortie même que je dois toutes les connaissances, et je dirai même tous les talens que je puis posséder! Car, qu'est le talent sans son développement? Tout ce que je savais avant ma sortie de Saint-Sulpice, se réduisait à quelques règles de latin, à quelques figures de rhétorique, ce que c'était par exemple que la *cathacrèse*, la *synecdoche*, l'*antonomase*, la *méthonimie*, le *pléonasme*; à quelques *atqui* et quelques *ergo*; voilà à peu près quel était tout mon avoir intellectuel. Mais, par une de ces fatalités que je ne savais alors comment expliquer, et qui faillit réduire mon âme au désespoir, je me vois contraint de me retirer dans un hôtel garni; n'étant plus distrait par des règles, je me mets à dévorer toutes sortes d'ouvrages: théologiens, philosophes, politiques, physiciens, historiens, littérateurs, critiques, il faut que tout passe par mon esprit et vienne se concentrer dans ma mémoire. Plus je me nourris de toutes ces lectures, plus je vois mon esprit s'étendre et se développer; en un mot, je me sens bientôt un autre homme!

« Mes ennemis n'ont vraiment rien entendu à leur affaire. S'ils voulaient me nuire, voici comment ils devaient s'y prendre. Au lieu de me laisser sans place et de me susciter persécution sur persécution, pour me contraindre à quitter Paris, ils auraient dû m'envoyer dans une bonne paroisse, pour y amasser de la graisse et des écus; ma vie se serait ainsi consumée dans des sacristies, et je n'aurais jamais eu le temps d'acquérir ces connaissances qui ont fait de moi un homme nouveau. En effet, il ne fallait rien moins que sept à huit ans d'études continuelles pour opérer un tel changement dans mon être. Si j'avais prévu tous ces beaux résultats, loin de m'opposer à ma sortie du séminaire, j'aurais fait au contraire tout ce qui aurait dépendu de moi pour me faire renvoyer. Mais ce que je n'aurais pas eu la force d'exécuter li-

si consciencieux qu'il m'aurait laissé éternellement sans place. Pour sortir du *statu quo*, il fallait donc lui donner à entendre que j'avais une opinion toute différente de celle de ses émissaires; que je croyais, au contraire, que cet ouvrage, loin de m'aliéner le clergé, allait me procurer la plus grande gloire, et que j'allais, en conséquence, le mettre immédiatement sous presse. J'étais bien sûr alors de faire revenir sa grandeur et d'en obtenir tout ce que je voudrais, comme cela ne manqua pas; car les mêmes personnes vinrent me trouver le lendemain, pour me faire des excuses en son nom, et m'annoncer qu'elle allait me donner une nouvelle place, ce qu'elle fit en effet. C'est ainsi que je me voyais contraint de manœuvrer et de lutter avec elle de finesse et d'habileté!

brement, une puissance invisible qui me crie encore : Marche! marche! vole d'obstacle en obstacle! de victoire en victoire! de triomphe en triomphe! m'y a contraint, et je lui en rends grâce! Voilà ce que c'est que cette destinée, contre laquelle les hommes murmurent si souvent sans raison! Ce qui semble donner la mort à quelqu'un, c'est au contraire ce qui lui donne la vie! Ce qui semble l'éloigner pour toujours de la fin à laquelle la Providence le destine, c'est ce qui l'y fait arriver plus tôt! Ce qui semble l'humilier et l'anéantir pour toujours, c'est ce qui lui sert d'échelon pour s'élever et monter en gloire, *de torrente in via bibet, propterea exaltabit caput* (1)! »

Voyez ce que c'est que le malheur! M. l'archevêque de Paris a cru me faire un grand mal, en me faisant passer près de dix ans sans place et dans des hôtels garnis; et il m'a rendu le plus grand service que l'on puisse rendre à un homme! Je lui dois en quelque sorte une nouvelle existence! puisque sans cela, il ne me serait jamais venu à l'idée d'écrire, et par conséquent je n'aurais jamais eu l'honneur de lui faire hommage des ouvrages qu'il m'a fait publier contre son bon ami de Lamennais, ainsi que du beau panégyrique que son très humble serviteur va lui adresser, lequel surpassera bien, je l'espère, celui que Pline fit sur Trajan! J'aurais été logé à la même enseigne que tant d'autres prêtres, dont toute la science se borne à connaître leur bréviaire. J'ai à la vérité perdu quelques écus à la tourmente, mais je n'échangerais pas les connaissances que j'ai acquises contre tous les trésors du monde. Plaignez-vous ensuite de la fortune! En vérité, si j'étais aussi prodigue que M. l'archevêque de Paris des citations de la Sainte-Ecriture, je serais tenté de m'appliquer ici l'histoire de Joseph, et de dire que Dieu n'avait permis que je fusse jeté dans la fosse aux lions, que pour que je devinsse ensuite le sauveur de mon frère!

Nous espérons que le lecteur nous pardonnera les détails dans lesquels nous venons d'entrer, pour répondre à ces prêtres scrupuleux ou peu éclairés, qui verront un scandale dans ce qui tend au contraire à le prévenir.

Ces observations viennent encore à l'appui de la cause que nous plaidons, et forment un chef d'accusation qui surpasse peut-être tous les autres en force; car si M. de Quélen ne s'é-

(1) Lettre du 15 janvier 1830.

tait senti coupable, serait-il venu à nous toutes les fois que nous le menacions de le dénoncer à l'Eglise?

DIVISION DE CET OUVRAGE.

Ces préliminaires posés : Pour mettre plus d'ordre et plus de clarté dans cet ouvrage, nous le diviserons en cinq parties.

Dans la première, nous examinerons les *mœurs* de M. l'archevêque de Paris, et nous démontrerons que ce prélat est plus que suspect dans ses mœurs.

Dans la seconde, sa *probité*, et nous démontrerons qu'il est plus que suspect dans sa probité.

Si nous le mettons en scène, même sous le rapport de la probité, c'est au sujet d'un million qui était ou devait être dans les caisses de charité de l'archevêché avant la révolution de Juillet, et qui a disparu sans qu'on en ait vu trace. M. de Quélen a dit, pour toute justification, à ceux qui lui demandaient compte de ce dépôt, que le peuple s'en était emparé lors de l'invasion de l'archevêché. Pour nous, nous croyons pouvoir affirmer, sans témérité, que ce million n'est pas sorti de ses mains. Il l'avait d'abord soustrait, comme ça va sans dire, à la rapacité du premier occupant; mais notre habile homme aura ensuite profité de l'occasion pour se l'approprier, et faire accroire qu'il avait été pillé par le peuple : il aura imité en cela ces rusés filous, qui profitent du moment où il y a le feu à une maison pour en enlever tout ce qui s'y trouve de plus précieux, et qui disent ensuite : Si ces objets ont disparu, c'est qu'apparemment ils auront été consumés par les flammes. Nous n'avancerons rien dans cette partie que nous ne puissions confirmer, non seulement par des preuves morales, mais même matérielles et testimoniales. On verra que c'est une affaire dans le genre de celle du très *probe* et du très *intègre* citoyen Kessner. Si elle en diffère, ce n'est que parce que M. de Quélen serait cent fois plus coupable que cet ancien caissier, soit à raison de son caractère, soit à raison de la destination des fonds qui lui avaient été confiés.

Dans la troisième partie, nous examinerons la *foi* de M. de Quélen, et nous démontrerons qu'il est plus que suspect dans sa foi.

Dans la quatrième, nous ferons connaître sa *taotique*, ainsi que les tours dont il se sert pour induire le public en erreur sur son compte.

Dans la cinquième partie enfin, nous prouverons qu'on ne peut, sans scandale et sans un grave danger pour l'Eglise, laisser plus long-temps un tel homme à la tête du siége qu'il occupe; qu'il y a urgence de le déposer.

Pour résumer en peu de mots ce que nous venons de dire, voici l'ordre que nous suivrons :

1° Examen des *mœurs* de M. de Quélen; que ce prélat est plus que suspect dans ses mœurs;

2° Examen de sa *probité*; qu'il est plus que suspect dans sa probité;

3° Examen de sa *foi*; qu'il est plus que suspect dans sa foi;

4° Tours d'adresse et tactique de M. de Quélen dévoilés;

5° Adresse au corps épiscopal de l'Eglise de France et à Sa Sainteté, pour demander la déposition de ce prélat.

Tel sera le partage et la division du panégyrique que nous nous proposons de faire de ce nouveau Trajan. M. de Quélen réunit en lui tant de qualités éminentes, que nous n'avons pu nous renfermer dans de plus étroites limites! Imaginez, en effet, une perfection qui ne brille en lui au suprême degré! On a beaucoup crié dans ces derniers temps contre le cumul des places. En entendant faire l'énumération de toutes les vertus de M. l'archevêque de Paris, on aura sans doute de la peine à nous en croire. « Mais, vous nous représentez là, nous dira-t-on, un cumular comme il n'y en a pas! Avec ce que vous vous proposez de dire de ce seul homme, il y aurait de quoi faire l'éloge de plusieurs héros! quelle rude tâche vous vous imposez! ce n'est pas un homme, c'est un Jupiter Olympien que vous allez nous dépeindre! »

Que voulez-vous? Qu'y faire? Pouvons-nous taire ce que nous avons vu de nos yeux? Lorsque nous le ferions, les pierres elles-mêmes n'éleveraient-elles pas la voix : *etiamsi tacuissent, lapides clamabunt?* On a dit que l'antiquité avait forgé le grand Hercule de plusieurs Hercules, c'est-à-dire, que c'était en attribuant à ce seul homme toutes les qualités qui avaient brillé dans ses homonymes, qu'elle en avait fait un dieu. La postérité aura tant de peine à croire aux grandes qualités de notre Hercule, qu'elle pourrait bien le diviser en plusieurs!

PREMIÈRE PARTIE,

OU EXAMEN DES MŒURS DE M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Que ce prélat est plus que suspect dans ses mœurs.

Il serait peut-être plus rationnel de commencer par la foi. Aussi, dans le plan primitif de notre ouvrage, cette partie, ainsi que celle qui suit, ne venaient-elles qu'après la partie qui concerne la foi de M. de Quélen; mais plusieurs personnes nous ayant manifesté le désir de les voir figurer en tête du livre, nous avons cru devoir nous rendre à leur invitation.

Nous croyons aussi devoir avertir que la première et la seconde partie de cet ouvrage avaient disparu de la première édition, ainsi que tout ce qui suit, à partir du chapitre XVII de la troisième partie. C'est ce qui a donné lieu à cette suite de procès qu'il nous a fallu soutenir, et qui ont retenti dans tous les journaux.

CHAPITRE PREMIER (1).

De la correspondance érotique trouvée dans les papiers de M. l'archevêque de Paris. — Que cette correspondance, qui se compose d'une trentaine de lettres, est toute écrite de sa main et par conséquent très authentique. — Tactique mise en œuvre par le rusé prélat pour faire naître des doutes sur l'authenticité de cette correspondance. — Distinction qu'il faut avoir soin de faire entre cette correspondance et les pamphlets qui furent distribués sous les galeries du Palais-Royal. — Que c'est M. l'archevêque de Paris même qui fit répandre ces pamphlets dans le public pour détourner l'attention de la véritable correspondance. — Preuves qui établissent ce fait d'une manière incontestable.

Pour répandre plus de clarté sur ce chapitre, nous le diviserons en cinq articles. Dans le premier, nous ferons connaître la correspondance dont il s'agit; dans le second et le

(1) Il n'est pas besoin d'avertir que tout ce chapitre avait disparu de la première édition. Vous croiriez peut-être que c'était par la crainte de se compromettre ou par scrupule de conscience, que le libraire l'avait supprimé; mais pas du tout. Lorsque je traitai avec lui, c'était, au contraire, le chapitre qu'il estimait le plus. Grâce à cette partie, dit-il, votre livre sera recherché, non seulement par les gens d'église, mais même par les

troisième, nous prouverons que les pamphlets qui parurent quelques jours après la découverte de cette correspondance, ne pouvaient venir que de M. l'archevêque de Paris. Dans le quatrième, nous donnerons quelques renseignemens sur les auteurs de ces pamphlets, lesquels n'étaient autres que des amis mêmes de M. de Quélen : et dans le cinquième enfin, nous répondrons à quelques objections que l'on pourrait nous faire touchant l'authenticité de cette correspondance.

ARTICLE PREMIER.

De la correspondance érotique de M. de Quélen.

Si cette correspondance n'avait été connue que de nous, quelque poids qu'elle puisse donner au jugement que nous avions porté depuis long-temps sur M. l'archevêque de Paris, et quelque degré de force qu'elle vienne ajouter à notre accusation, nous déclarons en notre âme et conscience que nous en aurions fait le sacrifice, quand ce n'eût été que pour éviter le scandale. Grâce à M. de Quélen, il n'y en a malheureusement que trop ! Mais le scandale ayant été consommé, la nouvelle de cette découverte ayant retenti en quelque sorte dans tous les journaux et dans toutes les rues de la capitale; cette correspondance ayant été vue et lue par un grand nombre de personnes qui connaissaient aussi bien que moi l'écriture de sa grandeur, qui pourait me faire un crime de m'en prévaloir pour faire déposer un homme qui a fait le plus grand mal à l'Eglise de France, et qui pourrait finir par la perdre? Pour faire condamner les évêques ariens, saint Athanase n'en appela-t-il pas aux scandales que ces hérétiques donnaient par leurs mœurs? La parité n'est-elle pas parfaite? N'étaient-ils pas prêtres? n'étaient-ils pas évêques aussi bien que M. de Quélen? Ne jouissaient-ils pas, même aux yeux de la multitude, d'une grande réputation de vertu et de sainteté? Ces motifs arrêtèrent-ils, néanmoins, le grand Athanase? Craignit-il de causer du scandale en démasquant ces hérétiques cachés? Or, pourquoi blâmerait-on dans moi ce qu'on est forcé d'approuver dans ce grand saint?

hommes du monde. Or, à quelle autre cause attribuer un pareil changement, qu'à l'influence de celui même qui avait un si grand intérêt à cette suppression?

D'ailleurs, on verra par la suite de ce chapitre, qu'il n'y a pas un mot qui puisse blesser les convenances ou la délicatesse.

Mais vous n'êtes pas un saint Athanase! m'a-t-on dit quelquefois.

Je le sais fort bien; mais j'aspire à le devenir, et je ne vois pas de moyen plus infaillible pour arriver à la sainteté, que de marcher sur les traces des grands saints.

Vous n'êtes pas un saint Athanase!

Eh! messieurs! saint Athanase n'était pas alors canonisé, tant s'en fallait, puisqu'il fut exilé par le grand Constantin lui-même, que les ariens étaient parvenus à tromper, tandis que ces évêques hypocrites jouissaient de la plus grande faveur à la cour de cet empereur.

C'étaient des hérétiques direz-vous encore.

Ils ne l'étaient pas ostensiblement; ils avaient, au contraire, le plus grand soin de cacher leurs hérésies. Croyez-vous que Constantin les eût conservés à sa cour s'il les eût connus tels qu'ils étaient. Dans le concile de Nicée, ils avaient même condamné les erreurs d'Arius, quoiqu'ils les favorisassent en secret; et cependant saint Athanase ne laissa pas de les poursuivre, au risque de s'attirer l'animadversion de la cour. Ainsi, vous avez beau vous retourner en tout sens, que vous ne pouvez sortir de là. Il faut que vous approuviez dans moi, ce que vous admirez dans le saint patriarche d'Alexandrie, ou bien que vous renonciez entièrement à la logique, et que vous disiez : Il nous plaît d'admirer la conduite d'Athanase et de blâmer la vôtre, *stat pro ratione voluntas*. Alors nous n'avons que faire de raisonner avec des hommes qui ne veulent pas entendre raison. Qu'ils aillent à Charenton, et ils y trouveront leurs pareils. Si, au lieu de passer leur temps à faire leur cour à M. de Quélen; si, au lieu d'aller lui dire : Ah! Monseigneur, avec quelle grâce vous faites vos cérémonies! c'est admirable! c'est merveille! on dirait un ange à vous voir à l'autel! ils eussent étudié l'histoire de l'Eglise, peut-être crieraient-ils un peu moins au scandale.

Mais la vie privée doit être murée, dira-t-on encore.

Je sais que la vie privée doit être murée; mais il s'agit ici d'un fait public, savoir si cette correspondance dont on a tant parlé est ou n'est pas de lui. Si c'était moi-même qui eusse mis ces lettres au jour, si j'avais été fouiller dans les papiers de sa grandeur pour les y découvrir, j'avoue que ce serait une indignité que de m'en prévaloir; mais non, je ne fais que ramasser ce que je trouve sous ma main; loin qu'il y ait en cela quelque chose d'infamant, je dirai, au con-

traire, que Dieu semble n'avoir permis la découverte de ce trésor caché, que pour faire tomber de son siège un homme qui est la principale cause des malheurs qui affligent l'Eglise de France.

Si nous voulions parler de ce que nous avons entendu dire, soit parmi les fidèles, soit même dans son clergé, touchant ses liaisons avec certains mignons, nous dirions des choses à faire dresser les cheveux sur la tête. Mais nous ne nous écarterons pas de la ligne que nous nous sommes tracée, nous ne parlerons que de faits publics et dont nous avons des preuves écrites. Si nous touchons même cette corde sensible, ce n'est que pour défendre le clergé contre les accusations que M. l'archevêque de Paris se permit d'élever contre lui, dans un pamphlet qu'il fit distribuer dans tout Paris, et qui avait pour titre : *Les Infamies des prêtres dévoilées.* On verra plus tard, à quelle fin sa grandeur faisait publier de tels libelles contre le clergé.

Il y a même ici une distinction à faire. Si M. l'archevêque de Paris n'était qu'un simple particulier, sans autorité et sans influence dans l'Eglise, nul doute que sa vie ne dût rester murée; mais lorsque de sa conduite privée peut dépendre la conservation de la religion en France, qui osera soutenir que sa vie doive rester à l'abri de la critique. Le salut de l'Eglise ne doit-il pas passer avant l'intérêt d'un particulier, quel qu'il soit?

Nous sommes aussi ennemi du scandale que qui que ce soit au monde; c'est même pour le faire cesser que nous avons pris la plume. Ceux qui crient tant au scandale, auraient-ils supporté ce qu'il nous a fallu souffrir pendant dix ans, de la part de M. l'archevêque de Paris, nous qui pouvions le briser comme verre? Si donc nous prenons la plume pour le démasquer, c'est que nous sommes convaincu qu'il nous mène à un abîme. Il y a huit ans que nous le lui disions à lui-même, dans des Mémoires que nous lui adressions. Eh bien! nous trompions-nous? un schisme n'a-t-il pas déjà commencé à se répandre dans l'Eglise de France? faudra-t-il attendre que la prophétie se soit entièrement accomplie pour élever la voix?

Ce n'est pas à un prêtre, m'a-t-on dit encore, à parler de ces choses.

Tout dépend de la manière d'en parler : *C'est le ton qui fait la chanson*, dit le proverbe. Sans doute, si nous allions entrer dans des détails lubriques, rien ne serait plus con-

traire à notre caractère; mais, à l'exception des lettres de M. l'archevêque de Paris, ce qui n'est plus de notre fait, nous pouvons défier les hommes les plus scrupuleux de trouver dans tout ce chapitre un seul mot qui puisse tant soit peu blesser, nous ne disons pas les mœurs, mais même les convenances et la délicatesse.

Une autre raison qui me porte encore à user de cette correspondance, c'est ce que le rusé prélat me faisait dire un jour, par des émissaires qu'il m'envoyait pour me détourner de faire imprimer cet ouvrage : « Du temps, disaient-ils, que les jésuites et la congrégation dominaient, que vous l'eussiez attaqué sur le jansénisme et les Sacrés-Cœurs, à la bonne heure; rien de mieux; ces questions étaient à l'ordre du jour. Mais aujourd'hui, on se moque bien que l'archevêque de Paris soit janséniste, ou qu'il ne le soit pas; qu'il soit pour ou contre les Sacrés-Cœurs : ces disputes ne peuvent avoir aucun intérêt pour le public (1). Votre ouvrage pourra être lu par quelques prêtres, mais il ne sera pas goûté par les hommes du monde; on est aujourd'hui si indifférent sur la foi! Loin de lui faire du mal, vous allez, au contraire, lui rendre le plus grand service; les libéraux, qui l'ont persécuté comme jésuite, actuellement qu'ils sauront ce qu'il est, ils s'empresseront de lui faire réparation d'honneur; qui sait? peut-être même lui dresseront-ils des autels! Ne feriez-vous pas mieux de vous retirer en province? où l'on vous ferait obtenir une bonne place, et vous passeriez ainsi tranquillement le restant de vos jours? » C'est à la lettre ce qu'il me faisait dire.

Je le vois bien, sa grandeur tremblait autrefois de tous ses membres que je livrasse cet ouvrage à l'impression, parce qu'il aurait pu lui faire le plus grand mal dans l'esprit des bons pères; mais aujourd'hui, se dit-elle, que les jésuites et la congrégation sont tombés, je n'ai plus rien à craindre sous ce rapport, un tel ouvrage ne peut pas me faire de mal.

Eh bien! Monseigneur! vous voyez qu'avec vous il y a tant de ressource, que ce qu'on a perdu d'un côté, on le rattrappe aussitôt d'un autre, *uno avulso, non deficit alter.*

(1) Depuis le grand tapage qu'il a fait à l'occasion de la maladie et des funérailles de M. Grégoire, on ne dira plus, j'espère, que la question du jansénisme ne soit pas à l'ordre du jour, puisque M. de Quélen n'a refusé l'entrée de l'église à l'ancien évêque de Blois, que parce que celui-ci n'avait pas voulu abjurer ses principes jansénistes.

Si la question du jansénisme et des jésuites n'est plus à l'ordre du jour, celle que nous allons examiner y est on ne peut mieux, puisque tous les journaux se sont entretenus de cette correspondance, et que, grâce aux pamphlets que vous fîtes distribuer dans les galeries du Palais-Royal, vous êtes parvenu à embrouiller si bien les esprits qu'on n'a plus su que croire.

Mais vous allez lui rendre le plus grand service auprès des libéraux, qui l'ont persécuté comme jésuite, quoiqu'il fût tout l'opposé!

Voyez ce que c'est que la peur! M. l'archevêque de Paris voulait se servir de la haine même dont il me croyait envenimé contre sa personne, pour me porter à l'épargner. Mais si je vais lui rendre un si grand service auprès des libéraux, qui sont aujourd'hui tout-puissans, de quoi se plaint-il donc? pourquoi me refuser, à moi qui l'aime tant, le doux plaisir de lui servir de médiateur auprès d'eux?

Pour me détourner de mon entreprise, M. de Quélen me faisait dire encore : « Quel effet croyez-vous que puisse produire cette correspondance pour le faire déposer? Ne voyez-vous pas que l'on demande partout le mariage des prêtres? Aujourd'hui l'on tient si peu aux bonnes mœurs, que cette publication ne lui fera pas le moindre mal; on ne fera qu'en rire. »

Nous répondrons à cette objection par un fait récent. Voyez, vous dirons-nous, le funeste effet qu'a produit une faute de ce genre, de la part de la duchesse de Berry! Tout le monde lui jette la pierre, les carlistes aussi bien que les républicains et le juste-milieu, et si elle trouve encore quelques défenseurs, c'est parce qu'ils se retranchent dans la négation du fait. Cependant, cette jeune femme n'était pas tenue par des vœux à la chasteté, et vous croyez que l'on passera de telles gentillesses à un archevêque! Détrompez-vous. M. de Quélen a beau dire, il y a encore plus de mœurs qu'il voudrait bien nous le faire accroire; sans doute qu'il juge les autres d'après lui-même, mais il pourrait bien se tromper. Pour nous, nous croyons que si le public lui pardonna cette faute après la révolution de Juillet, c'est qu'il cessa d'y croire aussitôt l'apparition des pamphlets que sa grandeur eut l'heureuse idée de faire distribuer au Palais-Royal, pour détourner d'une manière adroite l'accusation qui planait sur elle. Mais nous sommes persuadé, qu'une fois qu'il sera connu et avéré du public que cette corres-

pondance existe réellement, et que ce n'était pas une pure invention; que même les pamphlets qui parurent ne sortaient pas d'une autre fabrique que la sienne, une telle rumeur s'élevera contre lui dans le public et dans le clergé, qu'il faudra qu'il quitte son siége bon gré mal gré. De quel œil, en effet, voulez-vous que le clergé regarde un prélat qui, pour cacher ses intrigues amoureuses, a porté le machiavélisme jusqu'à faire répandre des pamphlets dans lesquels on noircissait tout le corps des prêtres?

Cela posé, venons maintenant au fait.

Dans le quatorzième chapitre d'un Mémoire que j'adressai à M. l'archevêque de Paris, avant la révolution de Juillet, et qui se trouve dans la partie de la foi, je lui disais : *Il est impossible que les bonnes mœurs aillent sans la foi.* Lorsque je m'exprimais ainsi, j'étais bien loin de m'attendre que, par un de ces événemens où le doigt de Dieu se manifeste d'une manière si visible, une découverte faite dans les papiers de sa grandeur, viendrait confirmer peu de temps après toutes mes assertions! Comment, en effet, concevoir alors qu'on entrerait à main armée dans son palais, qu'on en enleverait les papiers les plus précieux, et que parmi ces papiers se trouverait une correspondance amoureuse tout écrite de sa main! Ce sont des choses qu'il n'était donné qu'à Dieu seul de prévoir, et qu'il ne pouvait permettre que pour faire tomber de son siége un homme qui aurait pu finir par perdre l'Eglise de France.

Lorsque je parle de lettres amoureuses trouvées dans les papiers de sa grandeur, je suis bien éloigné de les confondre avec cette correspondance qui avait pour titre : *Les Amours secrètes de l'archevêque de Paris et de la duchesse d'Angoulême*, non plus qu'avec le pamphlet intitulé : *La Chemise de femme, etc.* Ces libelles sont apocryphes, ils sont même de l'invention de M. l'archevêque de Paris, comme nous le verrons dans peu. La correspondance que nous avons en vue, est celle dont plusieurs journaux parlèrent, avant même l'apparition de ces pamphlets, et qui se compose d'une trentaine de lettres toutes écrites de sa main, et adressées à une certaine Athénaïs, que l'on dit être la marquise de P***, ancienne dame d'atour de la duchesse de Berry. Telle est la correspondance dont nous voulons parler, sur l'authenticité de laquelle il n'y a pas le moindre doute à élever, puisque nous l'avons vue de nos yeux ainsi qu'un grand nombre de personnes qui connaissent l'écriture de sa

grandeur. M. l'archevêque de Paris n'a pu même démentir le fait. Toutes ces épîtres sont signées de la lettre *H*, initiale de son prénom.

Voici d'abord comment s'exprimait, sur cette précieuse découverte, un journal des salons : « Un grand nombre d'épîtres galantes ont été trouvées dans la cassette d'une Eminence, après la prise d'assaut de son palais. La personne qui les a recueillies nous en a communiqué plusieurs, que nous donnerons successivement au public. Selon toute apparence, c'est par suite d'une rupture que ces lettres sont retournées aux mains qui les avaient écrites. C'est uniquement dans l'intérêt de la bonne littérature que nous les publierons; heureux de montrer que la plume qui composa d'éloquens mandemens, savait passer du grave au doux avec un égal succès. »

Le rédacteur en chef, craignant sans doute qu'on ne regardât ces lettres comme un pur badinage (il était en effet si difficile de croire à une telle découverte !), mit la note suivante à la tête d'une autre épître qu'il cita, et qui est la troisième de celles que l'on va lire.

« Nota. *Ceci n'est point une plaisanterie*, et bien que, dans ses épîtres érotiques, on ne reconnaisse pas précisément le style des mandemens de Monseigneur, *elles n'en sont pas moins de la plus grande authenticité.* »

Et ailleurs : « La personne qui nous a communiqué les deux épîtres de Monseigneur, en possède plusieurs autres encore. La chère Athénaïs, comme on peut le croire, n'était pas restée indifférente au style chaleureux de son amant. Elle lui a adressé plusieurs lettres non moins passionnées que celles dont nous avons égayé nos lecteurs. Comment, en effet, une femme eût-elle pu résister à des épîtres presque aussi brûlantes que celles de Saint-Preux à Julie, surtout en songeant à la belle main qui les avait tracées. Espérons que le possesseur de cette précieuse collection sera assez ami de la bonne littérature pour la livrer à l'impression (1). »

Ceci était écrit avant que les pamphlets eussent vu le jour. Mais voici un de nos meilleurs recueils périodiques, la *Gazette littéraire*, qui revient sur cette correspondance, même après la publication des pamphlets, et qui donne encore plus de lettres et plus de détails. Son témoignage doit avoir d'autant plus de poids que ce journal est rédigé avec la

(1) Voyez *l'Aigle, Journal des Salons*, N^os^ 217, 219 et 221.

plus grande sagesse. La *Gazette* révoque d'abord en doute l'authenticité des pamphlets, mais elle ne pouvait pas soupçonner qu'ils vinssent de M. l'archevêque de Paris, parce qu'il fallait le connaître comme nous le connaissions pour arriver jusqu'à cette découverte. « Plusieurs journaux, dit-elle, se sont élevés *avec raison* contre des brochures colportées dans les rues de la capitale, et qui diffament sans goût et sans mesure des personnages aujourd'hui plus dignes de pitié que de haine. Un illustre prélat qui, après avoir joui de quelque renom populaire, a fini par se faire une réputation malheureuse, est attaqué dans un de ces écrits. Son nom y est scandaleusement mêlé à celui d'une princesse que ses infortunes doivent rendre respectable. *Aucun caractère authentique ne recommande d'ailleurs cette production qui, sous tous les rapports, nous paraît calomnieuse.* LORSQUE NOUS BLAMONS UNE CALOMNIE, ON DOIT BIEN PENSER QUE NOUS NE LA RENOUVELLERONS PAS. *Nous avons entre nos mains des lettres de l'authenticité desquelles il est impossible de douter.* Ces lettres, sorties de la plume d'une Eminence, ne sont pas fort édifiantes, à coup sûr, mais elles n'ont rien, après tout, qui souille le caractère de prêtre.

« Quant au reproche de scandale que quelques âmes charitables seraient tentées de nous adresser au sujet des pièces que nous transcrivons, il ne saurait nous arriver. Dans notre opinion, en effet, l'éminent prélat, auteur des lettres, ne peut recevoir d'atteinte de leur publication *qu'autant qu'il se serait montré intolérant à l'égard même du doux sentiment qui les lui aurait dictées.* » Qu'on n'oublie pas que ce sont des laïques qui parlent. On rapporte ensuite plusieurs lettres que voici :

4 janvier.

« Je ne puis vous voir ce matin, chère Athénaïs, vous m'en imposez la cruelle nécessité; et cependant jamais je n'ai éprouvé plus vivement le besoin de vous parler. J'ai été foudroyé hier par mille craintes au premier mot que vous m'avez dit. Et cependant, combien de précautions avaient dû me garantir de ce qui est arrivé; mais la fortune me persécute, rien ne me réussit, et mon cœur est déchiré de toutes les manières. Vous n'avez pas même de pitié pour moi, Athénaïs; et, au milieu de tous les tourmens que j'éprouve, vous ne m'auriez pas condamné à passer une journée sans vous voir. Mon Dieu, que je souffre, et combien je verrais arriver avec délices le trépas, refuge de tous les malheureux ! Vous n'avez pas pensé à moi; vous n'y pensez pas; vous ne me donnez pas un souvenir, et cependant

je n'existe que par vous et pour vous. Mon cœur est si fort agité et ma tête remplie de tant d'idées contraires, que je ne puis poursuivre. Je ne puis que gémir, souffrir, et vous aimer. Et cependant, quel prix ai-je obtenu de tant de souffrances et d'amour! O ma chère Athénaïs, je vous le répète, faites-moi mourir, je vous devrai du moins la fin de mes maux! H....! »

A la même.

« Il y a trois jours que je ne vous ai vue, chère Athénaïs, et je ne puis vous exprimer tout ce que m'a coûté votre absence. Aujourd'hui je ne puis aller vous voir, et demain votre mari sera ici. Quelle singulière destinée que la mienne, chère Athénaïs! Votre conversation de mardi a eu une bien douce influence sur moi; elle a exalté tout mon être. Je vous ai écrit jeudi, mais ma lettre m'a été rapportée. Vous étiez partie. Ah! je vous en conjure, occupez-vous du moyen de nous voir, et de nous voir seuls, chère Athénaïs. Mon amour, mes désirs font le destin de ma vie, et c'est à vous à le fixer. Ecrivez-moi un mot; dites-moi que vous vous occupez des vœux que je forme, et auxquels mon existence est attachée. H.... »

A la même.

« Il y a peu de momens que je vous ai quittée, chère Athénaïs, et j'éprouve déjà le besoin de vous entretenir et de me rappeler à votre pensée. Je m'éloigne, ma tendre amie, mais toutes mes affections, et tous mes désirs, tous mes vœux restent ici. Vous, vous seule réunissez tous les élémens de mon bonheur; vous, objet de tant de perfection, qui rassemblez tant de vertus et tant de qualités; c'est pour la vie entière que vous possédez mon cœur. Tous les instans de ma journée vont être remplis par des pensées qui vous seront relatives. A mon réveil, comme toujours, vous avez mon premier vœu; et, à l'heure où j'allais vous voir, je penserai que, peut-être, vous me donnez un souvenir; et, pendant toutes mes soirées, je ne m'occuperai que des momens que je passais près de vous. Je retarde mon départ de quelques heures, parce que je ne puis avoir que demain matin quelque chose qui me manquait aujourd'hui, et que je veux qui ne me quitte jamais. Cette lettre sera remise chez vous après-demain seulement, lorsque vous serez seule, et assez tard pour qu'elle ne vous arrive qu'à l'heure où votre mère va vous voir. Au nom du plus tendre amant, au nom du plus vif attachement, et d'un sentiment si pur qu'il est, j'ose l'espérer, digne de vous, écrivez-moi; prouvez-moi que vous ne m'oubliez pas, et que vous appréciez tout ce qu'éprouve mon pauvre cœur, si rempli, si dévoué, si déchiré, mais aussi quelquefois si doucement agité.

« Adieu, ma chère Athénaïs; adieu, mon amie adorée! Ac-

PREMIÈRE PARTIE,

OU EXAMEN DES MŒURS DE M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Que ce prélat est plus que suspect dans ses mœurs.

Il serait peut-être plus rationnel de commencer par la foi. Aussi, dans le plan primitif de notre ouvrage, cette partie, ainsi que celle qui suit, ne venaient-elles qu'après la partie qui concerne la foi de M. de Quélen; mais plusieurs personnes nous ayant manifesté le désir de les voir figurer en tête du livre, nous avons cru devoir nous rendre à leur invitation.

Nous croyons aussi devoir avertir que la première et la seconde partie de cet ouvrage avaient disparu de la première édition, ainsi que tout ce qui suit, à partir du chapitre XVII de la troisième partie. C'est ce qui a donné lieu à cette suite de procès qu'il nous a fallu soutenir, et qui ont retenti dans tous les journaux.

CHAPITRE PREMIER (1).

De la correspondance érotique trouvée dans les papiers de M. l'archevêque de Paris. — Que cette correspondance, qui se compose d'une trentaine de lettres, est toute écrite de sa main et par conséquent très authentique. — Tactique mise en œuvre par le rusé prélat pour faire naître des doutes sur l'authenticité de cette correspondance. — Distinction qu'il faut avoir soin de faire entre cette correspondance et les pamphlets qui furent distribués sous les galeries du Palais-Royal. — Que c'est M. l'archevêque de Paris même qui fit répandre ces pamphlets dans le public pour détourner l'attention de la véritable correspondance. — Preuves qui établissent ce fait d'une manière incontestable.

Pour répandre plus de clarté sur ce chapitre, nous le diviserons en cinq articles. Dans le premier, nous ferons connaître la correspondance dont il s'agit; dans le second et le

(1) Il n'est pas besoin d'avertir que tout ce chapitre avait disparu de la première édition. Vous croiriez peut-être que c'était par la crainte de se compromettre ou par scrupule de conscience, que le libraire l'avait supprimé; mais pas du tout. Lorsque je traitai avec lui, c'était, au contraire, le chapitre qu'il estimait le plus. Grâce à cette partie, dit-il, votre livre sera recherché, non seulement par les gens d'église, mais même par les

troisième, nous prouverons que les pamphlets qui parurent quelques jours après la découverte de cette correspondance, ne pouvaient venir que de M. l'archevêque de Paris. Dans le quatrième, nous donnerons quelques renseignemens sur les auteurs de ces pamphlets, lesquels n'étaient autres que des amis mêmes de M. de Quélen : et dans le cinquième enfin, nous répondrons à quelques objections que l'on pourrait nous faire touchant l'authenticité de cette correspondance.

ARTICLE PREMIER.

De la correspondance érotique de M. de Quélen.

Si cette correspondance n'avait été connue que de nous, quelque poids qu'elle puisse donner au jugement que nous avions porté depuis long-temps sur M. l'archevêque de Paris, et quelque degré de force qu'elle vienne ajouter à notre accusation, nous déclarons en notre âme et conscience que nous en aurions fait le sacrifice, quand ce n'eût été que pour éviter le scandale. Grâce à M. de Quélen, il n'y en a malheureusement que trop ! Mais le scandale ayant été consommé, la nouvelle de cette découverte ayant retenti en quelque sorte dans tous les journaux et dans toutes les rues de la capitale; cette correspondance ayant été vue et lue par un grand nombre de personnes qui connaissaient aussi bien que moi l'écriture de sa grandeur, qui pourait me faire un crime de m'en prévaloir pour faire déposer un homme qui a fait le plus grand mal à l'Eglise de France, et qui pourrait finir par la perdre? Pour faire condamner les évêques ariens, saint Athanase n'en appela-t-il pas aux scandales que ces hérétiques donnaient par leurs mœurs? La parité n'est-elle pas parfaite? N'étaient-ils pas prêtres? n'étaient-ils pas évêques aussi bien que M. de Quélen? Ne jouissaient-ils pas, même aux yeux de la multitude, d'une grande réputation de vertu et de sainteté? Ces motifs arrêtèrent-ils, néanmoins, le grand Athanase? Craignit-il de causer du scandale en démasquant ces hérétiques cachés? Or, pourquoi blâmerait-on dans moi ce qu'on est forcé d'approuver dans ce grand saint?

hommes du monde. Or, à quelle autre cause attribuer un pareil changement, qu'à l'influence de celui même qui avait un si grand intérêt à cette suppression?

D'ailleurs, on verra par la suite de ce chapitre, qu'il n'y a pas un mot qui puisse blesser les convenances ou la délicatesse.

habe boni nominis. Vous ne pouvez pas prétexter cause d'humilité, puisque le précepte est formel. L'intérêt de l'Eglise, que vous compromettiez; les scandales sans nombre qui sont résultés de la publication de cette correspondance, et que vous étiez tenu de prévenir; l'honneur du clergé, que vous aviez à ménager, dans ces temps surtout où l'on ne cherche qu'à déverser la honte et l'ignominie sur lui. Et, cependant, quoique de si graves motifs vous fissent un devoir d'élever la voix, vous vous êtes obstiné à garder un silence profond, vous qui, dans les autres circonstances, êtes si prodigue de *mandemens*, de *lettres*, et de *circulaires!* Quel autre verdict voulez-vous que nous vous appliquions que l'axiome qui dit : *qui tacet consentire censetur?* Vous avouez donc implicitement que cette maudite correspondance est de vous. Et cependant vous avez osé vous montrer de nouveau! reparaître en dominateur à la tête de votre Eglise, et adresser de nouvelles épîtres à ce peuple dont vous aviez demandé le sang en criant aux oreilles d'un roi parjure : « Crucifiez-le! crucifiez-le! *crucifige! crucifige!* décochez sur lui toutes les flèches de votre carquois! vous en aurez bien plutôt fait, que de cette nation de pirates sur laquelle vous venez de remporter un triomphe si éclatant, » à ce peuple, dis-je, que vous avez affligé et scandalisé, et qui vous repoussait de toutes les puissances de son âme! Il faut avoir de la force et du courage, Monseigneur, pour affronter un danger qui serait pour tout autre plus insupportable que tous les supplices du monde!

Vous nous direz peut-être que si vous n'avez élevé aucune réclamation, c'est que vous avez craint de vous mettre en contact avec des journaux impies, athées et révolutionnaires.

Oh! que vous êtes devenu scrupuleux, Monseigneur, depuis!!!.... On voit bien qu'une révolution a passé par-là! Vous avez craint, dites-vous, de vous salir en écrivant à ces maudits journalistes, mais vous ne craignîtes pas autrefois de contracter des souillures, en vous servant du *Constitutionnel*, du *Courrier*, de la *Gazette des cultes* et consorts! Vous ne craignîtes pas de vous souiller, lorsque, pour justifier M. Olivier, votre autre vous-même (vous voyez que je lui fais bien de l'honneur), du reproche de jésuitisme et d'ultramontanisme, vous adressâtes au *Courrier* une lettre toute doucereuse! Il me semble que charité bien entendue doit toujours commencer par soi-même. Quoi!

vous croirez devoir écrire aux journaux pour répondre à un reproche insignifiant, et vous craindrez de vous mettre en contact avec eux, lorsqu'il s'agira de repousser la plus grave accusation qui puisse s'élever, je ne dis pas contre un archevêque, contre un prêtre, mais même contre un homme! Il faut avouer, Monseigneur, que ce silence était un peu significatif, et tout en faveur de ces journalistes qui disaient qu'il n'y avait pas le moindre doute à élever sur l'authenticité de cette correspondance!

S'il y avait quelque chose à reprendre dans leurs paroles, ce serait d'ajouter : *que ces lettres vous faisaient honneur, et qu'on ne pourrait vous en faire un crime, qu'autant que vous vous seriez montré intolérant à l'égard du doux sentiment qui vous les avait dictées.* Sous ce rapport, je puis dire qu'ils vous calomnient, jamais homme n'a été plus tolérant que vous envers les prêtres qui vous imitaient. Ce n'est que depuis cette fatale découverte que vous affectez, dit-on, un rigorisme outré. Vous avez depuis renvoyé de votre diocèse les mêmes prêtres que vous aviez soutenus naguère envers et contre tous, pour montrer sans doute (voyez la malice de sa grandeur!) que si vous étiez intolérant, c'était parce qu'on ne pouvait vous reprocher rien de semblable.

Mais admettons qu'il eût été indigne de votre caractère de vous adresser à ces maudits journaux, qui avaient donné à plein collier dans la révolution de Juillet, ne pouviez-vous pas avoir d'autres recours? ne s'en serait-il pas trouvé quelqu'un qui n'eût pas fléchi le genou devant Baal? Sans aller bien loin, n'auriez-vous pas pu adresser votre humble supplique, au journal de votre imprimeur, à l'invariable *Ami de la Religion?* Croyez-vous qu'il se fût refusé à son insertion? Une telle réclamation aurait suffi néanmoins, et le public n'en aurait pas demandé davantage. Si donc, malgré que vous eussiez de si grandes facilités pour vous justifier, vous avez jugé prudent de vous taire, c'est qu'il devait y avoir des raisons graves, qui vous portaient à rendre hommage au dieu du silence!

Nous pouvons appliquer à M. de Quélen ce que *le National* disait un jour de M. Royer-Collard : « M. Royer-Collard a prouvé que c'est un mauvais système de se croire en droit de mépriser de premières attaques, parce qu'on a un grand nom et une haute position. *Rien n'accuse un homme comme son silence* (1)! »

(1) *National* du 21 janvier 1832.

Il est vrai que, pour justifier une conduite si surprenante, vous avez été exhumer, dans la poussière des bibliothèques, quelque ancien *canon* qui interdit aux évêques, dites-vous, de déférer aux tribunaux tout auteur, ou imprimeur de libelle diffamatoire. La citation est curieuse!

Quelques jours avant sa première rentrée, M. l'archevêque de Paris, voulant s'excuser sur ce qu'il n'avait pas répondu à ce qu'on avait publié contre lui, fit insérer par quelque ami secret l'article suivant dans *la Quotidienne*: « On invente et l'on fait répandre encore tous les jours les *calomnies les plus indignes contre M. l'archevêque de Paris.* On les publie avec impunité jusque sous les voûtes du Palais-Royal, et l'on y voit encore affiché chez plusieurs libraires un livre absurde, où les noms les plus augustes et les plus vénérés sont couverts d'outrages, *ainsi que celui de M. l'archevêque de Paris.*

« *On a paru croire* (1) que ce prélat se trouvait en pleine faculté de faire poursuivre les auteurs, imprimeurs, et distributeurs de ces pamphlets calomnieux, en suivant contre eux les voies ordinaires de la justice; mais c'est un moyen de répression qu'il ne saurait employer contre les habitans de Paris (2). La conscience et la conduite de M. l'archevêque doivent être régies par des lois, qui avaient été faites pour un autre temps que le nôtre, et qui n'en sont pas moins restées obligatoires pour lui. *Les règles canoniques de l'épiscopat interdisent formellement à un évêque toute espèce de poursuites, de requêtes, d'enquêtes, et généralement toutes sortes d'instances en action judiciaire, dont le résultat pourrait attirer l'application d'une peine afflictive ou infamante à l'égard d'un de ses diocésains.* (3) »

Il paraît que cette objection ne laissait pas que de l'embarrasser, car il revint jusqu'à deux autres fois sur le même

(1) Ces mots sont remarquables. Deux jours avant que cet article parut dans *la Quotidienne*, j'avais fait les mêmes objections que je présente ici à un ami intime de M. l'archevêque de Paris; celui-ci n'aura pas manqué de lui en faire part, et M. de Quélen qui est la finesse personnifiée, aura prié sans doute quelqu'un de ses amis de lui faire cet article pour être inséré dans *la Quotidienne*. Dans tous les cas, ne trouvez-vous pas la coïncidence frappante?

(2) Mais que savait-il si l'auteur de ces pamphlets était un *habitant de Paris?* Ne pouvait-il pas se faire qu'il appartînt à un diocèse étranger? Pour parler ainsi, il fallait donc qu'il le connût lui-même! Il était donc en relation avec lui! Voilà comment on se trahit, tout en croyant se justifier!

(3) *Quotidienne* du 30 novembre 1830.

sujet. « Dans un article, fait-il dire à *la Quotidienne*, nous avions parlé de l'impossibilité où se trouvait M. l'archevêque de Paris, de faire actionner aucun de ses diocésains, en répression des insultes publiques et des calomnies dont il pourrait encore être victime aujourd'hui; nous y disions que les obligations réglementaires et canoniques de l'épiscopat, se trouvaient d'accord avec les sentimens personnels et la charité de ce prélat, pour lui interdire toutes espèces de provocations juridiques contre ses diocésains et dans sa ville épiscopale.

« On a cru pouvoir infirmer ces assertions en disant que M. l'archevêque avait gagné l'année dernière un fameux procès contre les contrefacteurs du Missel et du Bréviaire parisien (1). »

La bonne vieille répond à cela que ce n'était pas M. de Quélen, mais bien les libraires associés, qui avaient intenté ce procès en contrefaçon. Elle revint encore sur le même sujet dans son numéro du 17 janvier 1831.

Il faut avouer que voilà une singulière défense! Invoquer les canons pour s'empêcher de répondre à une des plus graves accusations que l'on puisse porter contre un homme! quel autre que M. l'archevêque de Paris pouvait être capable d'un tour de cette force? quel autre que lui pouvait imaginer un tel déclinatoire? Mais reprenons le fil de notre discours.

D'abord, nous aurions été bien aise, Monseigneur, que vous nous eussiez cité ces canons! Ne pourrait-il pas se faire que vous eussiez mal lu, ou que vous les interprétassiez à faux, car vous n'avez pas sans doute la prétention d'être infaillible? Mais en admettant qu'ils existent, et qu'ils n'aient pas été abrogés par la raison même, *qu'ils avaient été faits pour un autre temps que le nôtre*, nous vous demanderons s'il y a un canon qui puisse faire prescrire ces paroles d'éternelle vérité, *curam habe boni nominis*? Y a-t-il quelque canon qui interdise à un évêque de démentir, au moins par écrit et par une simple négation, une grave calomnie, surtout s'il en résulte du scandale comme il en résulte de la publication de votre correspondante? Montrez-moi un canon qui fasse défense aux dépositaires de la foi de prévenir et de détruire le scandale? Sans citer les auteurs et imprimeurs de ces pamphlets devant les tribunaux, chose

(1) *Quotidienne* du 2 décembre 1830.

dont sa grandeur se serait donnée bien de garde, et pour cause (on verra tout à l'heure qu'ils n'avaient d'autre auteur quelle-même), ne pouvait-elle pas démentir dans les journaux l'existence de cette correspondance? aurait-elle violé en cela les *décrets* de Gratien (fameux canoniste)? avait-elle à craindre que le pape la citât de nouveau à comparaître devant son tribunal?

Il fallait que la peur fût bien forte chez M. l'archevêque de Paris, puisqu'il ne voyait partout que bombes et *canons*! O Dieu! quels tourmens ne faut-il pas se donner lorsqu'on a la vérité contre soi! Que de tours et de détours ne faut-il pas prendre pour parvenir à tromper ses semblables! Si cette correspondance que les journaux lui attribuaient n'eût pas été l'œuvre de M. l'archevêque de Paris, il lui était si facile de démentir le fait! Il ne lui fallait pas de longs discours, une simple négation, un *non* seul lui suffisait! Eût-il été un Spartiate, qu'il n'aurait pas pu bonnement se refuser à répondre. Et cependant, voilà qu'au lieu de suivre le *moyen court* de madame Guyon, et les *voies les plus simples* du père Mallebranche, il va prendre un détour immense, il se condamne à passer cinq mois dans la poussière des bibliothèques, tellement bien qu'on le croit tantôt en Suisse, tantôt à Rome. Il en parcourt avec avidité tous les rayons; il se met à fouiller et à fureter dans tous les coins et recoins; il soulève *in-folio* sur *in-folio*; et à peine croit-il entrevoir ce qu'il cherchait depuis si long-temps que, ravi, hors de lui-même, et presque en extase, le voilà qui s'écrie comme un autre Archimède : « Enfin je l'ai trouvé! je l'ai trouvé! O Dieu, que je viens de la courir belle! Que d'actions de grâces ne dois-je pas rendre à ce vieux bouquin que voilà? De quel abîme ne va-t-il pas me tirer? C'est actuellement que je vais faire une entrée glorieuse dans ma bonne ville de Paris, et que toutes les portes du Palais-Royal vont s'ouvrir devant moi. *Attollite, principes, portas vestras, quia introibit rex gloriæ* (1).

(1) Ce fut en effet après cette grande trouvaille, que M. l'archevêque de Paris, que l'on croyait mort et enterré pour toujours, nous donna un mandement pour nous annoncer sa résurrection glorieuse; et qu'il se montra quelques jours après au Palais-Royal pour faire sa cour au roi-citoyen. Voici comment *la Quotidienne* parla de cette audience : « Après cinq mois passés dans les vicissitudes les plus douloureuses pour le premier pasteur et pour les fidèles catholiques de l'Eglise de Paris, il paraît que monseigneur l'archevêque, accompagné de ses vicaires-généraux, est allé conférer directement avec le roi Louis-Philippe au Palais-Royal: Cette conférence, où l'on ne saurait douter qu'il n'ait été question de plusieurs faits récens qui intéressent essentiellement la religion, a duré

N'entendez-vous pas déjà le *canon* qui gronde et annonce ma marche triomphale? O ma chère Eglise, mon autre Dulcinée! toi que je comptais m'être aliénée pour toujours par mes infidélités! je te reverrai donc! je reposerai donc encore à l'ombre de tes parvis!!!....»

Mais, Monseigneur! permettez-moi de vous le dire, votre enthousiasme vous aveugle! Vous n'y voyez pas clair! Prenez donc des besicles! Que voulez-vous conclure de ce texte? Vous défend-il de repousser la calomnie par une lettre? Auriez-vous à craindre d'encourir l'excommunication?

Et voilà cependant comment on trompe les simples, et comment on abuse de leur crédulité! Ah! monsieur de Lamennais! monsieur de Lamennais! comment pouvez-vous avoir le front de soutenir que la *raison générale*, c'est-à-dire la raison du grand nombre, la raison du peuple est infaillible? Eh! n'est-ce pas toujours le grand nombre qui est la dupe du petit nombre? Voyez ce qui s'est passé depuis nos grandes journées! Un peuple magnanime s'élève comme un seul homme pour briser les fers qu'on veut lui imposer; il fait des prodiges de valeur; chaque combattant s'égale presque aux Césars et aux Alexandre, du moins sous le rapport de la bravoure; ses efforts sont couronnés du plus brillant succès; mais à peine le combat a-t-il cessé, voilà que des intrigans, sortis tout à coup de sous terre où ils avaient été se cacher au moment du danger, se montrent au grand jour, se proclament les *sauveurs* de la patrie; et comme à tout sauveur tout honneur, ils se distribuent les dépouilles en vainqueurs, tandis que ce peuple, que vous dites *infaillible*, est toujours le même, toujours esclave, toujours dans la misère, toujours criblé d'impôts!!!.... Qui ne croyait encore M. l'archevêque de Paris mort pour toujours, après tout ce qu'on avait publié contre lui, et cependant il lui suffit de citer un *canon*, lequel même n'existe peut-être pas, pour duper tout le monde!

plus d'une heure. On assurait hier que monseigneur l'archevêque allait peut-être obtenir de M. Odillon-Barrot l'autorisation de pouvoir rentrer dans son palais, qui est, comme on sait, entièrement dévasté. On ne dit pas si la *vente et l'exposition des pamphlets calomnieux, où son nom se trouve accolé à celui de madame la Dauphine et de Madame, duchesse de Berry, seront enfin prohibées sous les voûtes du Palais-Royal* *.» D'après ces dernières paroles, il semblerait que *la Quotidienne* aurait voulu faire une pointe, et donner à entendre que les pamphlets dans lesquels on diffamait les duchesses d'Angoulême et de Berry en même temps que sa grandeur, auraient bien pu partir de la main même de M. de Quélen.

* *Quotidienne* du 19 janvier 1831.

Le voilà aussi blanc que neige ! le voilà fêté ! le voilà choyé, à la cour, au ministère, dans le clergé; il n'y a pas jusqu'à l'*Avenir*, jusqu'au journal même de celui que M. l'archevêque de Paris avait excommunié naguère (dans son Mandement sur la mort de Léon XII), qui ne trouve que les siècles futurs compteront l'année 1830 comme une époque glorieuse dans l'histoire de sa grandeur ! En bonne foi, n'y aurait-il pas de quoi dégoûter de l'humanité?

Et encore, notez bien que ce n'est pas aux journalistes qu'il répond. Il se garde bien de leur dire : « Vous prétendez avoir entre vos mains une correspondance érotique à moi appartenante; et moi, je vous dis que vous en avez menti, *mentiris impudentissime.* » Sa grandeur est trop polie pour parler ainsi. Les journalistes, qui ne sont pas des sots, lui auraient sans doute répliqué : « Mais, Monseigneur, cette correspondance est de vous! *il n'y a pas le moindre doute à élever sur son authenticité*! Nous allons prendre, si vous le voulez, le public pour juge ! Qu'on se transporte dans nos bureaux pour voir ces lettres ! Qu'on les compare avec celle que vous venez de nous écrire, et qu'on dise ensuite si ce n'est pas la même main qui les a tracées ! Il ne s'agit pas ici de débrouiller une affaire très compliquée, une simple confrontation d'écritures suffit ! » Sa grandeur s'est bien gardée de toucher cette corde sensible ! Elle ne s'adresse uniquement dans l'article de *la Quotidienne*, qu'aux *auteurs et aux distributeurs des pamphlets;* elle était bien sûre qu'ils ne lui répondraient pas, et qu'ils ne l'attaqueraient pas en calomnie, quoique les saints canons leur laissassent toute latitude à cet égard. On lit dans la Sainte Ecriture, que celui qui s'expose au danger y périra; *qui amat periculum in illo peribit;* si M. de Quélen périt d'une manière imprévue, ce ne sera pas assurément pour s'être trop exposé au danger (1) !

Mais que vouliez-vous que je répondisse, nous direz-vous encore, à ces pamphlets que l'on criait dans le quartier du Palais-Royal? ne portaient-ils pas avec eux des signes évidens de supposition?

Il y a ici deux grandes questions à examiner, et qu'il faut bien prendre garde de ne pas confondre; savoir, la question

(1) Il faut avouer qu'en fait d'hypocrisie M. l'archevêque de Paris est un homme admirable ! Il fait écrire dans *la Quotidienne* qu'il poursuivrait devant les tribunaux les auteurs de ces pamphlets, si les saints canons ne lui faisaient un devoir de pardonner, et personne autre que lui n'en était l'auteur ! A-t-on jamais vu un machiavélisme pareil ?

des pamphlets, et celle qui est relative au témoignage des journaux.

Quant aux pamphlets, nous convenons qu'ils portent avec eux des signes évidens de supposition; et, par conséquent, qu'ils n'avaient pas besoin d'une longue réfutation, puisqu'ils se réfutent d'eux-mêmes. La préface dément souvent le reste de l'ouvrage, signe certain que les auteurs de ces libelles ne les avaient lancés dans le public après la découverte de votre correspondance que pour brouiller les esprits, et faire naître des doutes sur son authenticité; et, en cela, il faut avouer qu'ils ont parfaitement réussi : tous ceux qui ne sont pas remontés aux sources se sont laissé prendre à ces supercheries. On a cru généralement que toutes les découvertes qu'on avait faites chez vous se réduisaient à ce qui était renfermé dans ces pamphlets. Or ces libelles apportent avec eux des signes évidens de supposition, disaient les raisonneurs, donc il doit en être de même de cette correspondance que les journaux attribuaient à ce pauvre M. de Quélen. Ainsi, pour ce qui est des pamphlets, nous avouons qu'ils sont supposés, et nous en abandonnons l'auteur à votre vindicte.

Mais, reste encore à examiner une autre question, qui est tout-à-fait indépendante de la première, et à laquelle vous vous êtes donné bien de garde de toucher, dans l'article que vous fîtes insérer dans *la Quotidienne*. Cette question est celle des journaux. Plusieurs feuilles publiques, soit avant, soit après la publication de vos pamphlets, firent mention de cette correspondance; ils en citèrent même plusieurs lettres, et dirent, chose abominable! qu'il n'y avait aucun doute à élever sur leur authenticité. Or, voilà à qui il fallait répondre, et c'est ce que vous n'avez pas fait jusqu'ici. Dans *la Quotidienne*, vous ne parlez uniquement que des pamphlets. Vous y dites que les saints canons vous défendent de poursuivre devant les tribunaux tout auteur ou imprimeur de libelle diffamatoire. Oh! que vous seriez bien attrapé, Monseigneur, si l'Eglise portait aujourd'hui de nouveaux canons qui, non seulement vous autorisassent, mais même qui vous fissent un devoir de traduire devant les tribunaux les auteurs de ces pamphlets! Que de choses mystérieuses apparaîtraient au grand jour! Mais si les saints canons vous interdisent de poursuivre devant les tribunaux les auteurs de libelles diffamatoires, vous ne direz pas du moins qu'ils vous défendent de donner un simple démenti à des journaux! Or, en attendant que vous ayez forcé les journalistes à se rétracter, vous nous per-

mettrez, à nous qui avons vu de nos yeux et palpé de nos mains cette correspondance, de croire à son authenticité; et vous ne trouverez pas mauvais, qu'en conséquence, nous vous priions de vous retirer et de céder la place à un plus digne.

Passons maintenant aux pamphlets.

ARTICLE II.

Des pamphlets qui parurent quelques jours après la découverte de cette correspondance. — Que ces pamphlets étaient l'œuvre de M. de Quélen lui-même (1), et qu'il ne noircit la duchesse d'Angoulême que pour se blanchir lui-même. — Examen du pamphlet intitulé : *la Chemise de femme.*

Il faut avouer que M. l'archevêque de Paris se trouva pour lors dans une singulière position! et il lui a fallu bien de l'audace et de l'habileté pour s'en être tiré aussi heureusement qu'il l'a fait? Il fallait de deux choses l'une : ou renoncer à son siége, ou répondre de quelque manière que ce fût; car garder le silence dans une circonstance si grave, n'était-ce pas s'avouer coupable?

Renoncer à son siége, le sacrifice lui aurait par trop coûté! il en serait peut-être devenu fou. Jamais don Quichotte n'a été plus attaché à sa chère Dulcinée, que M. de Quélen à l'Eglise de Paris!

Il faut donc répondre de quelque manière; et puisqu'il ne peut pas donner un démenti formel aux journaux, pour les raisons que nous venons d'indiquer, tâcher du moins d'arriver au même but par des voies indirectes et détournées. Attention! c'est ici que l'on va voir mettre en jeu tout ce que le machiavélisme a de plus profond, de plus rafiné et de plus hypocrite; et je ne doute pas que si Machiavel vivait encore, il ne fût un des premiers à demander un brevet de perfectionnement pour M. l'archevêque de Paris. En effet, jamais homme a-t-il porté le machiavélisme au point que l'on va le voir? Oh! que les voies de certains esprits sont profondes et inscrutables!

Après les articles qui venaient de paraître dans les journaux touchant la fameuse découverte à l'archevêché, il n'est bruit dans le public que de cette correspondance; on en fait des gorges chaudes, soit dans les salons de Paris, soit

(1) Lorsque nous disons que ces pamphlets ne pouvaient venir que de M. l'archevêque de Paris, nous ne prétendons pas qu'il les ait écrits lui-même, mais seulement que lui ou ses amis devaient avoir des rapports directs ou indirects avec leur auteur.

même dans le clergé. Ne voyant paraître aucun démenti, on ne peut pas faire de moins que de croire à son authenticité. Il faudrait, en effet, être doué d'une bien forte dose d'incrédulité pour refuser sa foi à des journaux qui vous disent *que cette correspondance est très véritable; que ce n'est pas une plaisanterie qu'ils ont voulu faire; qu'il n'y a aucun doute à élever sur son authenticité*, etc., etc., surtout lorsque celui qu'ils accusent s'obstine à garder le silence le plus profond! Impossible, il faudrait alors rejeter les faits historiques les mieux attestés. D'ailleurs l'homme est si porté par nature à croire le mal! Que va donc faire M. l'archevêque de Paris, pour répondre à une accusation si grave? Vous le donnerais-je en cent et même en mille, que vous ne le devineriez jamais!..... Il fera pleuvoir une grêle de pamphlets qui sembleront d'abord contre lui, et qui, cependant, seront tous en sa faveur! En effet, grâce à ces libelles, notre habile homme parviendra si bien à embrouiller les esprits, qu'on ne saura plus que croire, et qu'on finira même par regarder cette correspondance comme une pure calomnie et une absurdité! Les citations éclairciront mieux notre pensée; car en fait de machiavélisme, M. de Quélen s'élève si haut, qu'il n'est donné qu'à bien peu de génies de le suivre!

Prenons d'abord pour exemple le premier pamphlet que l'on vit paraître au Palais-Royal, et qui avait pour titre *la Chemise de femme, et correspondance galante, trouvées dans l'oratoire de M. l'archevêque de Paris, par un séminariste, qui a jeté le froc aux orties.* Ce pamphlet, qui ne se compose que d'une douzaine de pages, contient deux lettres, qui sont la deuxième et la troisième de celles que nous venons de rapporter, et une préface, qui renferme trois fois plus de matière que le corps de l'ouvrage. Cette longue préface n'a évidemment d'autre but que de faire naître des doutes sur l'authenticité de cette correspondance, comme il sera facile d'en juger d'après son exposé. Voici comment le prétendu séminariste s'exprime : « Mes chers concitoyens, je n'ai pas le temps de vous raconter aujourd'hui les circonstances diverses qui, de pauvre fils d'artisan, me firent parvenir à la confiance de M. de Quélen. Je publierai bientôt, sous le titre de *Mystères de l'archevêché*, un Mémoire, où je prouverai que si je fus entraîné malheureusement dans les voies du fanatisme, je me hâtai d'en sortir, dès que j'eus reconnu la vie dissolue de mes confrères.

« Quant à présent, je me contenterai de vous dire que

j'étais encore à Saint-Sulpice lorsque les premiers coups de fusils de nos oppresseurs se firent entendre. Mon cœur battit aussitôt d'enthousiasme : je reconnus avec transport que cette maudite soutane, qui étouffe tant de nobles sentimens, n'avait rien enlevé à mon âme de son énergie et de son amour patriotique. Vous savez déjà, il est vrai, que mon père est un simple ouvrier; et que, comme disaient mes camarades, « il y a toujours du sang de vilain dans les veines d'un fils de « vilain. »

« Ainsi, mes braves amis, point de sot orgueil vis-à-vis des nobles; ce n'est pas leur faute s'ils sont poltrons, avides et partisans de la servitude : tout cela leur vient du sang, comme à nous l'honneur, la bravoure et l'amour de l'indépendance.

« Notre portier, qui disait son chapelet, ne voulut point me laisser sortir, et soutenait que ma conduite était un scandale insigne. En ce moment le canon retentit à mon oreille. Aussitôt je me représentai mes compatriotes luttant pour la liberté; mon père lui-même, expirant devant un bataillon suisse, sans voir à ses côtés un fils pour le venger. Je ne fus plus maître de moi; j'ébranlai les battans de la porte; je l'ouvris avec violence, et je me précipitai dans la rue.

« Quant au portier, j'ai une idée confuse qu'il voulut s'opposer à mon passage, et que je fus obligé de lui administrer un certain nombre de coups de poing, dont je n'eus pas le temps d'adoucir la franchise.

« A peine dans la rue, mon premier mouvement fut de jeter bas ce maudit habillement de corbeau, qui me pesait depuis si long-temps sur le cœur. Je ne l'eus pas plutôt foulé à mes pieds, que je me sentis plus à l'aise; il me sembla que j'étais grandi d'un bon pied, que je respirais plus facilement, et que j'avais repris le droit de regarder en face un de mes concitoyens.

« J'avais le projet de me diriger vers le faubourg Saint-Antoine, pour me joindre à mon père, à mes oncles et à nos amis; mais à peine arrivé à la place, je reconnus l'impossibilité de passer l'autre bras de la Seine. On venait de s'emparer du Palais-de-Justice. Une quantité de braves gens perdaient leur temps à détruire la grille et à casser des vitres; une idée soudaine m'arriva comme la foudre, et je m'écriai : « Mes chers camarades, nous restons ici les bras croisés, lors- « qu'à côté de nous se trouve un repaire de brigands qui, « en ce moment peut-être, conspire encore notre mort et « notre ignominie. Suivez-moi : *courons à l'archevêché.* »

« Je ne raconterai pas les détails de la prise de ce palais; tout le monde les connaît. Ce qu'on ignore seulement, c'est que les portes ne furent pas plutôt brisées, que je résolus de tirer parti de la connaissance particulière que j'avais des localités. Par la route la plus courte, j'arrivai avec plusieurs braves à la chambre à coucher de Monseigneur. De magnifiques vases en vermeil se trouvaient sur sa cheminée; nous les jetâmes sans pitié dans le fleuve. Nous ne voulions ni voler ni respecter le fruit de tant de larcins scandaleusement pieux; nous ouvrîmes sa commode, et nous fîmes subir le même sort à son linge fin et parfumé. Dans la précipitation que nous mettions à notre ouvrage, un vêtement blanc tomba sur le parquet, et se déploya. Nous reconnûmes avec stupéfaction une *chemise de femme*. Elle était de la batiste la plus belle, et répandait une douce odeur d'ambre et de rose; nous cherchâmes la marque, il n'y en avait pas. Pendant que nous faisions bien des commentaires à ce sujet, un de nos camarades qui, pour rien au monde, ne se serait dérangé de l'importante occupation de saisir et de jeter, avait ouvert le secrétaire du prélat, et le vidait avec le zèle le plus ardent. En regardant par une des croisées, je vis un grand nombre de feuilles légères qui voltigeaient dans les airs, et se balançaient tristement au-dessus des eaux qui allaient les emporter. *Si c'étaient des papiers d'une haute importance?* dis-je, en courant au secrétaire. Il était trop tard. *Tout en avait été arraché et livré aux vents; tout,* EXCEPTÉ DEUX CARRÉS DE PAPIERS BARBOUILLÉS, et une lettre non cachetée, qui étaient restés oubliés au fond d'un tiroir. J'essayai de les lire, et je ne tardai pas à m'apercevoir que les premières feuilles, couvertes de ratures, étaient des brouillons d'épîtres, envoyées depuis sur le plus beau vélin; et que la dernière était un mis au net qui attendait encore quelques gouttes de cire et une empreinte sacrée. *Nous donnons ici sans commentaire ces pièces curieuses.* On reconnaîtra aisément que les deux premières ne sont que de petits fragmens d'un morceau beaucoup plus considérable. C'est à cette lacune qu'il faut attribuer les obscurités que l'on rencontre quelquefois dans le texte. »

Voyez-vous la malice? Voyez-vous l'artifice?

Pour prouver que ce pamphlet ne pouvait venir que de M. l'archevêque de Paris, nous n'avons qu'à considérer, 1° *la position dans laquelle sa grandeur se trouvait alors.*

Les journaux venaient d'annoncer qu'on avait découvert dans le sac de l'archevêché une correspondance érotique,

toute écrite de sa main. Ils en citent même plusieurs lettres, comme vous venez de le voir. Dans une telle extrémité, que faire, et quel parti prendre?

Ou cette correspondance était authentique, ou non.

Si elle n'était pas authentique, il y avait un moyen bien simple de réfuter ces imputations calomnieuses : c'était d'adresser aux journaux un démenti formel. Nous avons fait connaître plus haut les raisons qui lui en faisaient un devoir et même une obligation de conscience.

Mais cette correspondance étant authentique, ce démenti lui aurait été cent fois plus nuisible qu'utile, et, loin d'alléger le poids qui l'accablait, il n'aurait fait que rendre sa position plus insupportable. Tout recours à l'opinion lui était donc nécessairement fermé.

D'un autre côté, prendre le parti de se retrancher dans le silence, n'était-ce pas se reconnaître par-là même coupable? et n'avait-il pas à craindre qu'on lui appliquât l'axiome qui dit : *Qui tacet consentire censetur?* Comment oser ensuite remonter sur son siége, en laissant planer sur soi une si grave accusation? M. l'archevêque de Paris se trouva pour lors dans une passe bien difficile, mais aussi vous allez voir qu'il va se mettre au niveau des circonstances.

En effet, ne voilà-t-il pas que quelques jours après l'on entend des colporteurs s'écrier dans les rues de Paris : « Achetez, messieurs et dames, *la Chemise de femme*, ou les amours secrètes de M. l'archevêque de Paris, pour la bagatelle de deux sous! C'est si peu de chose, qu'il ne vaut vraiment pas la peine de s'en passer! » Le prix, en effet, en était si peu élevé que tout le monde s'empressait de tendre la main pour s'en procurer, aussi s'en vendit-il des mille et milliers d'exemplaires; et M. l'archevêque de Paris dut encore y faire de grands profits! On ouvre avec avidité cette correspondance, croyant y trouver des lettres aussi passionnées que celles de Saint-Preux à Héloïse. Mais quelle ne dut pas être la surprise d'un chacun, lorsqu'il lut le préambule que nous venons de rapporter! D'après ce qu'avaient dit les journaux, les amis de la littérature et du bon goût s'attendaient à voir paraître sous peu un volume de lettres tout mignon, bien imprimé, relié et doré sur tranche; et voilà que *la Chemise de femme* vient nous dire que tout ce qu'on a trouvé dans le secrétaire de sa grandeur se réduit, ô races futures! pourrez-vous le croire?.... à deux carrés de papiers barbouillés !!!... *tout*, nous dit froidement le prétendu séminariste, tout avait

été arraché des bureaux et livré aux vents, tout; excepté deux carrés de papier barbouillés, tel est le cadeau que je vous offre ! En vérité, n'était-ce pas désespérant, et n'y avait-il pas de quoi se pendre? Faites foi ensuite, s'écrie-t-on, sur les assertions des journaux ! Croyez-en ces organes prétendus de l'opinion publique ! Oh ! comme ce pauvre archevêque était indignement calomnié par ces infâmes journalistes !

Et, admirez la finesse de M. de Quélen ! pour rendre cette correspondance tout-à-fait improbable, le rusé prélat a soin de faire ajouter, après les deux lettres qu'il avait empruntées aux journaux, et qui étaient réellement authentiques, un post-scriptum tout-à-fait ridicule, afin sans doute de rendre ces lettres aussi ridicules et aussi improbables que ce post-scriptum !

« *P. S.* Ma chère amie, fait-on dire au chaleureux amant, vous me *demandez de vous dispenser demain du jeûne prescrit par l'Eglise*, sous prétexte que vous éprouvez des douleurs d'estomac; ce ne serait qu'avec peine que je vous verrais, ma tendre amie.... J'ai bien, il est vrai, le droit de vous accorder la permission nécessaire, et vous savez trop bien que je ne puis rien vous refuser ! mais vous me ferez plaisir, si vous ne profitez pas de cette permission. Les philosophes et les impies secouent de plus en plus le joug de la religion. »

Qui diable, s'écrie le bon lecteur qui n'entend pas malice, a pu écrire de telles niaiseries ? Cet archevêque est donc fou, pour allier dans sa tête des choses si disparates et si contradictoires ! D'un côté, les sentimens les plus passionnés et les plus illégitimes, et de l'autre des scrupules qui s'éleveront dans ces âmes si tendres, sur le *gras* et le *maigre*, sur l'*abstinence* et le *jeûne* ! Quelle invraisemblance et quelle absurdité ! Est-ce dans la nature? Bah ! tout cela n'a pas le sens commun ! ce pamphlet n'est qu'une misérable rapsodie et une spéculation de libraire ! Cette correspondance est tout-à-fait improbable ! et si on n'a pas des griefs mieux fondés à imputer à ce pauvre M. de Quélen, il serait bien bête de ne pas reparaître au milieu de son troupeau ! C'est à la lettre ce que presque tout le monde disait.

En effet, ce post-scriptum suffirait à lui seul pour faire rejeter cette correspondance comme absurde; mais le malheur est qu'il ne se trouve pas dans les originaux des lettres citées, et que nous avons vu de nos yeux ! Les journaux l'auraient bien rapporté s'il en avait fait partie. C'était une pièce trop curieuse pour être passée sous silence. Et si le prétendu

séminariste l'a ajouté après les lettres qu'il avait empruntée aux feuilles publiques, à quelle autre fin, je vous le demande que de jeter du ridicule sur cette correspondance? M. de Quélen s'imaginait, non sans raison, qu'en mêlant le faux avec le vrai, on finirait par croire que tout était faux, et que cette correspondance, dont les journaux retentissaient n'était qu'un tissu de mensonges et d'invraisemblances, et en cela il faut avouer qu'il a parfaitement réussi. Après ce pamphlet, tout le monde ne regarda plus cette correspondance que comme une pure calomnie.

On fait encore précéder les deux lettres qu'on avait empruntées aux journaux, d'une autre épître qui n'est guère moins improbable que le post-scriptum que nous venons de rapporter. Voici cette pièce curieuse : « .....Passion funeste, c'est bien facile à dire, madame; mais croyez-vous que ce soit possible? Croyez-vous qu'on puisse vous aimer assez faiblement pour avoir la force de renoncer à vous? — Oh! si vous connaissiez les désirs qui me dévorent! si vous pouviez un seul instant pénétrer dans ce pauvre cœur, brisé, torturé, en proie à toutes les angoisses, vous auriez sans doute pitié de lui. *Vous me parlez de mes cheveux blancs*, de mon caractère. Barbare! vous imaginez-vous que l'âge ait en moi étouffé la nature, que je ne sente plus..... *Je me suis prosterné ce matin devant l'image vénérée de la Vierge*, je lui ai demandé la grâce de vous oublier (*risum teneatis, amici!*). Je croyais déjà l'avoir obtenue; déjà il me semblait la voir sourire à ma prière, et me tendre une main secourable; une joie douce et céleste pénétrait goutte à goutte dans mon âme. Insensé que j'étais! je ne voyais plus la mère de Dieu. C'était votre image qui m'apparaissait, c'était votre bouche de rose qui me souriait, c'était votre jolie main qui était tendue vers moi.... »

Quel ridicule! s'écrie encore le bon lecteur. Est-il possible qu'un homme raisonnable ait pu écrire une telle lettre? Un tel alliage du mysticisme et de la volupté la plus raffinée est-il dans la nature des choses?

Outre les invraisemblances qu'elle renferme, il y a dans cette pièce une finesse toute particulière. C'est l'endroit où l'on parle des *cheveux blancs* de M. de Quélen. Tous ceux qui le connaissent ont dû dire : mais cette correspondance doit être apocryphe, puisque ses cheveux n'ont pas encore blanchi (depuis la révolution de Juillet; sa tête a cependant un peu grisonné), ou bien il faut qu'elle soit de tout autre

que de lui. Quel moyen plus sûr pour discréditer celles qui suivent? Qui pouvait discerner l'ivraie d'avec le bon grain? Assurément ce n'était pas sans un dessein profond que cette lettre supposée avait été placée la première!

Le coup était si bien monté, qu'il était presque impossible de ne pas s'y laisser prendre. L'individu qui vous dit que tout ce qu'on avait trouvé dans les papiers de sa grandeur se réduisait à deux *carrés de papier barbouillés*, a été témoin oculaire et le principal acteur dans cette scène! Comment se défier de lui? Comment ne pas en croire un ennemi mortel de M. de Quélen? Celui même qui dit avoir eu l'heureuse idée du pillage de l'archevêché et conduit la bande dévastatrice! Comment s'imaginer que les paroles d'un homme qui nous promettait un ouvrage si piquant *sur les mystères de l'archevêché*, eussent à leur tour besoin d'un autre ouvrage pour expliquer les grands mystères qu'elles renfermaient? Il faut avouer que pour le coup sa grandeur s'était surpassée elle-même! Qu'il y a loin de cette tactique à celle qui lui faisait publier des mandemens sur les Sacrés-Cœurs, toutes les fois qu'elle était accusée d'être janséniste! Quel pas n'a-t-elle pas fait dans la carrière du machiavélisme! Nous nous étonnions naguère qu'elle n'eût pas répondu aux journaux qui citaient sa correspondance avec Athénaïs; je n'en suis plus surpris : cette tête forte aura été si absorbée dans ses profondes combinaisons, qu'elle n'aura probablement pas entendu leurs cris! C'est Archimède cherchant la solution d'un grand problème au milieu de la prise et du sac même de Syracuse!

Pour éviter de tomber dans le piége, il n'y avait qu'une chose à imaginer : c'était de dire que ce pamphlet même venait de M. l'archevêque de Paris. Mais qui pouvait le croire capable de telles choses? qui pouvait se douter qu'un archevêque pût faire répandre contre lui-même des pamphlets d'une telle nature? qui pouvait soupçonner la profondeur de machiavélisme qui était cachée sous de tels dehors? Pour arriver jusqu'à une pareille découverte, ne fallait-il pas connaître comme nous toutes les astuces de M. de Quélen?

Il est si vrai de dire que tout ceci n'était qu'une intrigue ourdie par notre rusé prélat, que ce fut ce pamphlet même qui nous porta à remonter aux sources pour nous assurer de l'authenticité de cette correspondance; sans la *Chemise de femme*, peut-être ne nous serions-nous jamais enquis de l'existence de ces lettres. Lorsque nous lûmes la fin de la

préface, nous qui avions vu M. l'archevêque de Paris se faire représenter par ses amis les jansénistes, comme un jésuite et un ultramontain, toutes les fois qu'il était accusé d'être janséniste lui-même, nous nous sentîmes alors comme frappés d'une illumination soudaine, et nous nous dîmes : « Ou ce pamphlet vient d'un ami de M. de Quélen ou d'un de ses ennemis : il n'y a pas de milieu, *non datur medium*.

« S'il vient d'un ami, la question est résolue par ce fait même. Il est évident que M. de Quélen, qui est la finesse personnifiée, n'aura fait répandre de tels libelles dans le public que pour nous faire accroire que la correspondance qu'on lui attribue ne mérite aucune confiance et n'est d'aucune valeur, puisqu'elle ne se réduit qu'à *deux carrés de papier barbouillés*. Or, pourquoi recourir à de tels subterfuges, si ces lettres étaient supposées? Cette correspondance est donc authentique, et les journaux ne nous en imposent pas, lorsqu'ils disent qu'il n'y a pas le moindre doute à élever à cet égard!

« Voudrait-on dire que ce pamphlet vient d'un de ses ennemis? Dans la préface, le prétendu séminariste, pour mieux cacher son jeu, se donne, en effet, pour un ennemi mortel de M. de Quélen; il va même jusqu'à nous promettre un ouvrage très piquant sur les *mystères de l'archevêché*, lesquels ne devaient guère différer, selon lui, des mystères mêmes du paganisme; mais est-ce là le langage d'un ennemi? Si le séminariste en avait voulu autant qu'il l'affecte à ce pauvre M. de Quélen, il aurait dû faire valoir sa découverte, l'exalter et la porter jusqu'aux nues! Mais pas du tout! il la met plus bas que la terre! Il n'en parle que dans les termes les plus bas et les plus méprisans; et, loin de faire le moindre mal à celui qu'il semble poursuivre de sa colère et de sa vengeance, il lui fait au contraire le plus grand bien! Toute cette correspondance dont on parlait tant, ne se réduirait, selon lui, qu'à *deux carrés de papier barbouillés!* N'admirez-vous pas comme les expressions sont bien choisies, et comme elles sont propres à donner une haute idée de sa découverte? Or, est-il dans la nature qu'un ennemi affaiblisse ce qui peut tourner au détriment de son adversaire, et jusqu'à un tel point qu'il produise un effet tout contraire à celui qu'il en attendait?

« D'où vient encore que le témoignage du séminariste se trouve en opposition avec celui des journaux? Si, du moins, c'était en plus et au détriment de M. Quélen, on le concevrait! Mais non, c'est en moins, et tout à l'avantage de celui

qu'il poursuit; si vrai, qu'après ces pamphlets, tout le monde ne regardera plus cette correspondance qui faisait tant de bruit que comme un conte fait à plaisir et une absurdité!

« Oh! il y a ici, me dis-je, quelque profond mystère! Ça sent le quélénisme tout pur! Ce sera encore un de ces tours de passe-passe que sa grandeur a joués tant de fois à ce bon public qui n'y a jamais vu goutte! Ah! qu'il serait grand temps que le séminariste nous donnât ce *Mémoire* piquant qu'il nous avait promis *sur les mystères de l'archevêché!* Mais, à son défaut, tâchons d'éclaircir par nous-même cette énigme! Voyons! remontons aux sources! et allons trouver les rédacteurs des journaux qui disent avoir entre leurs mains les originaux de ces lettres! »

Je me transporte immédiatement dans leurs bureaux; je demande à voir cette correspondance qu'ils se flattent de posséder, ils me la montrent, et je n'ai pas de peine à reconnaître l'écriture de mon homme! Nous nous sommes même procuré par la suite quelques-unes de ces lettres pour les opposer au besoin à M. de Quélen.

Or, l'existence de cette correspondance une fois admise, par une conséquence nécessaire, il faut bien admettre que ces pamphlets ne pouvaient être l'œuvre que de M. l'archevêque de Paris, puisqu'ils étaient tous à son avantage, et qu'ils n'avaient d'autre but que de persuader au public qu'elle se réduisait à moins que rien, à *deux carrés de papier barbouillés!*

Voilà comment M. l'archevêque de Paris s'est encore perdu par ses propres finesses! Vraiment, M. de Quélen joue de malheur! il faut toujours qu'il se trouve pris dans les piéges mêmes qu'il tend aux autres, et ce qu'il regarde comme un moyen infaillible de salut, ne sert au contraire qu'à le conduire à sa perte! Il a beau s'envelopper de nuages comme d'un manteau, que quelque rayon de lumière finit toujours par arriver jusqu'à lui!

Ainsi, n'eussions-nous pas le témoignage des journaux; n'eussions-nous pas le silence de M. l'archevêque de Paris; n'eussions-nous pas vu ces lettres écrites de la main de sa grandeur, il n'en faudrait pas davantage que ces pamphlets pour constater l'existence de cette correspondance, car pourquoi recourir à des moyens si détournés et si extraordinaires, si ces lettres étaient supposées? Si sa grandeur ne voulait pas se donner la peine de répondre aux journaux, elle au-

rait dû laisser tomber dans l'eau cette accusation, et ne pas prendre de tels détours pour la démentir. M. l'archevêque de Paris a si bien fait avec toutes ses ruses, que cette correspondance et ces pamphlets se prêtent aujourd'hui un appui mutuel et même se prouvent l'un par l'autre. Si les pamphlets prouvent qu'il doit exister une correspondance, l'existence de cette correspondance prouve à son tour que ces pamphlets ne pouvaient avoir que M. de Quélen pour auteur.

Nous savons qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour ravoir ces lettres; qu'il n'a épargné ni peines, ni soins, ni même l'argent; mais les eût-il rattrapées (ce qui n'est pas), ces pamphlets suffiraient seuls pour prouver que si elles sont détruites, elles ont du moins existé; et, à la rigueur, il ne nous en faudrait pas davantage pour le but que nous nous proposons. Qu'importe, en effet, qu'il ait recouvré ou non cette correspondance! L'essentiel est de prouver qu'elle a existé; qu'elle a été vue par un grand nombre de personnes, et que les lettres que les journaux en ont citées étaient très authentiques. Autrement, tant vaudrait-il dire que les harangues de Cicéron ne sont pas de cet orateur, parce que nous n'avons plus ses manuscrits. Ainsi toutes ses recherches et ses dépenses seraient aujourd'hui peines perdues.

II. *Que le contexte même de ce pamphlet prouve que personne autre que M. l'archevêque de Paris ne pouvait en être l'auteur.*

Les journaux venaient d'annoncer qu'on avait découvert dans le sac de l'archevêché, une correspondance érotique toute écrite de la main de sa grandeur, et qui se composait d'un assez *grand nombre de lettres;* et voilà que quelques jours après, on entend crier dans les rues de Paris un pamphlet où on lit que cette correspondance dont on parle tant, ne se réduit qu'à *deux carrés de papier barbouillés!* Le contraste n'était-il pas frappant?

Le prétendu séminariste dit encore que ces lettres sont couvertes de *ratures*, pour donner sans doute à entendre que cette correspondance n'est qu'un barbouillage; et cependant j'en appelle à tous ceux qui ont lu les originaux, ils peuvent attester qu'il n'y en a pas une seule, même dans les deux qu'il cite. Pour s'exprimer ainsi, il fallait qu'il ne les eût pas vues, quoiqu'il se donnât pour l'auteur de la découverte, ou bien qu'il mentît sciemment au public.

D'après lui, ces lettres ne porteraient pas de signature : et cependant elles sont toutes signées de la lettre H, initiale du prénom de Monseigneur.

Il met aussi de longues enfilades de points, pour donner sans doute à entendre, et il le dit, en effet, que ce sont autant de *lacunes* qui existent dans le manuscrit; tandis qu'il est constant que tout se suit, et que ces points ne se trouvent pas dans l'original.

Un autre signe de supercherie, c'est le post-scriptum dont nous avons parlé, et qui rendrait cette correspondance improbable, s'il se trouvait dans l'original.

La préface suppose encore que celui qui a fait cette découverte est un jeune séminariste, que les derniers événemens ont fait sortir de Saint-Sulpice. Tous les séminaristes qui étaient à Saint-Sulpice, à l'époque de la révolution de Juillet, sont connus, on a leur nom et leur demeure; et l'on sait fort bien qu'aucun d'eux n'a pu faire ce pamphlet. En supposant même que l'un d'eux en fût l'auteur, il y a bien apparence qu'il ne se serait pas vanté d'une telle prouesse, dans la crainte qu'on ne vînt à le découvrir, et qu'on ne le rendît responsable de la destruction de l'archevêché.

Or, qui pouvait avoir intérêt à mentir ainsi au public, si ce n'est celui même auquel on attribuait cette correspondance? Qui ne reconnaît ici la tactique d'un fin renard, qui inondait le public de pamphlets, pour détourner l'attention des accusations graves qui s'élevaient contre lui? Qu'on nous explique autrement tant de contradictions et de fausetés!

III. *Une troisième raison, qui prouve que ces pamphlets ne pouvaient venir que de M. l'archevêque de Paris, c'est l'axiome qui dit que : la fraude vient ordinairement de celui à qui elle profite.*

Or, à qui tous ces pamphlets profitèrent-ils, si ce n'est à M. l'archevêque de Paris? En effet, grâce à ces libelles, cette correspondance, que l'on regardait d'abord comme authentique, ne passa plus, aux yeux des personnes éclairées, que pour une invention des journalistes. On crut qu'il en était de ses lettres avec Athénaïs comme de celles qu'on lui supposait, dans l'un de ces pamphlets, avec la duchesse d'Angoulême; et que les unes ne méritaient pas plus de confiance que les autres; ou, pour mieux dire, on ne se donna pas seulement la peine de faire cette distinction; et ces pamphlets firent totalement oublier la première découverte. En un mot,

M. l'archevêque de Paris parvint à jeter une telle confusion dans les esprits, par ces publications frauduleuses, qu'on ne sut plus à quoi s'en tenir.

Et pourquoi cessa-t-on de croire à l'authenticité de cette correspondance? c'est qu'au lieu de s'en rapporter au témoignage des journaux, on ne prit plus que les pamphlets pour point de départ. Ces pamphlets, dirent les raisonneurs, apportent avec eux des signes évidens de supposition; donc il doit en être de même des lettres qu'on attribuait à ce pauvre M. de Quélen! donc cette correspondance est supposée! l'argument n'est-il pas en forme?

Et remarquez encore comme ces pamphlets vinrent à point pour donner le change à l'opinion! Ils ne tombent pas d'une manière inopinée et qui tienne du hasard; ils apparaissent juste au moment même où tout Paris s'entretenait de sa correspondance avec Athénaïs; et, d'après ces libelles, il s'ensuivrait que cette correspondance est supposée, ou bien, qu'elle ne se réduirait tout au plus qu'à *deux carrés de papier barbouillés*, tandis que, comme nous l'avons vu, il y a un grand nombre de lettres! Quel autre, encore un coup, pouvait avoir intérêt à persuader de telles choses au public, que celui même auquel on attribuait cette correspondance?

Il est si vrai de dire que ces pamphlets étaient tout en sa faveur, que plusieurs journaux s'étayèrent sur eux, pour rejeter cette correspondance comme supposée. Voici comment *le Correspondant* s'exprimait à ce sujet: «Ce n'est pas, disait-il, que nous croyons M. l'archevêque de Paris bien compromis par les calomnies publiées ces jours passés, et *qui, de toute évidence, n'ont besoin d'aucune réfutation* (je le crois bien, puisquelles se réfutent d'elles-mêmes)! Si nos conseils pouvaient aller jusqu'à lui, nous l'engagerions à ne pas se présenter au peuple avec moins de confiance et de force apostolique (aussi, vîtes-vous qu'il ne manqua pas à l'appel, puisqu'il reparut quelques jours après)! à lutter par l'ascendant de son caractère et de ses vertus contre toutes les attaques quelque scandaleuses qu'elles soient, et, en bon pasteur, à s'occuper toujours du soin de son troupeau (1). »

Le journal *des Débats* ne parla aussi de ces pamphlets qu'avec mépris. Nous n'en fûmes pas surpris. Pouvait-on en effet, voir rien de plus méprisant et de plus absurde que de tels libelles? Au moins ceux qui les faisaient répandre au-

(1) *Le Correspondant*, t. II, p. 411, n° 32.

raient-ils dû cacher un peu mieux leur jeu! Dans un article sur les conséquences de la révolution de Juillet, voici comment *les Débats* s'expriment : « Nous ne sommes pas de ceux qui affectent de craindre les suites de la révolution, parce qu'ils en détestent au fond le principe....; mais notre adhésion franche et complète à l'ordre des choses que la révolution a créé, ne nous empêche pas de voir ce qu'il y a encore de périls à craindre, d'écueils à éviter pour assurer les résultats de cette grande et mémorable révolution... Ce qui nous effraie, ce n'est pas ce reste de petits *désordres* inséparable d'une commotion violente, *on criera dans les rues quelques pamphlets scandaleux*, il n'est pas possible qu'il en soit autrement, c'est la suite naturelle du combat et de la victoire (1). »

La Quotidienne et *l'Ami de la Religion* rejetèrent également l'authenticité de cette correspondance, parce que, disaient-ils, les pamplets que l'on colportait dans les rues, *apportaient avec eux des traces évidentes de supposition.* « Que dans les premiers momens de troubles, dit *l'Ami de la Religion*, on ait insulté ou menacé des ecclésiastiques, l'effervescence populaire explique, sans les excuser, ces désordres et ces voies de fait; mais qu'au bout de près d'un mois, on continue à essayer d'échauffer le peuple contre le clergé par d'ignobles caricatures et par *d'odieux pamphlets*, que l'on continue à répandre sur leur compte les bruits les plus injurieux et les plus *absurdes*, c'est un procédé que nous ne nous expliquons pas. Comment se fait-il que la dévastation de l'archevêché n'ait pas satisfait encore les ennemis d'un prélat traité avec une si étonnante rigueur? Quand les reproches qu'ils lui font, seraient mille fois plus graves et plus fondés qu'ils ne sont, leur ressentiment ne devrait-il pas être apaisé par le désastre de son mobilier, de sa bibliothèque, de tout ce qu'il avait de plus précieux? Non, on le poursuit encore après l'avoir dépouillé... *Ces jours derniers on criait contre lui dans le Palais-Royal des pamphlets infâmes.* On prétend avoir trouvé dans le pillage de l'archevêché des *lettres et des écrits qui portent des traces évidentes de supposition.* Toute la vie du prélat est le démenti le *plus formel de toutes ces calomnies, qui n'accusent que la crédulité de ceux qui les propagent* (il aurait fallu en effet,

(1) *Débats* du 26 août 1830.

être bien crédule pour ajouter foi à de tels libelles). Nous apprenons au surplus que depuis hier, on a empêché les distributeurs de pamphlets de les crier dans les rues. La garde nationale en a fait taire quelques-uns dans le Palais-Royal. Nous espérons qu'on arrêtera tout-à-fait ce *scandale* qui afflige tous les gens de bien, et ne peut qu'égarer la multitude (1). »

Arrêtons-nous un instant pour faire quelques réflexions sur cet article. Le journaliste dit que l'on *continue d'échauffer le peuple par d'odieux pamphlets;* mais si c'était sa grandeur elle-même qui eût fait répandre ces pamphlets? qu'en dirait l'ami de M. de Quélen? Or, n'est-ce pas ce que nous avons prouvé?

Il dit encore que ces pamphlets sont *absurdes, et apportent avec eux des traces évidentes de supposition.* Nous n'avons pas de peine à le croire. Mais cela même ne prouverait-il pas qu'ils ne pouvaient venir que de M. l'archevêque de Paris? Un ennemi qui aurait voulu le diffamer, s'y serait-il pris d'une manière aussi gauche?

Presque tout le monde tira de ces pamphlets les mêmes conclusions que ces journaux; si vrai, que nous avous vu souvent des personnes nous rire au nez lorsque nous leur parlions de cette correspondance. Comment pouvez-vous, disaient-elles, baser une accusation si grave sur de si pitoyables rapsodies?

Les bonnes gens! qu'ils se doutaient peu des finesses de M. de Quélen! Si nous venions à leur faire connaître le système que nous suivions pour établir notre accusation, voilà qu'alors ils n'y étaient plus! Ils ouvraient de grands yeux d'un air tout effaré et nous disaient : « Mais vous me donnez là une idée nouvelle! votre système pourrait bien être fondé! c'est en effet le jugement que j'avais porté moi-même touchant cette correspondance, aussitôt que je lus ces pamphlets! ils étaient si saugrenus qu'ils lui firent cent fois plus de bien que de mal, si tant est même qu'ils lui aient fait du mal! »

IV. *En supposant que M. l'archevêque de Paris eût voulu répondre aux journaux par des écrits directs et signés de sa main, nous ne craignons pas d'affirmer qu'il lui*

(1) *Quotidienne* du 26 août 1830, article extrait de *l'Ami de la Religion.*

aurait été impossible de s'y prendre autrement que ne le fit l'auteur de ces pamphlets. Preuve évidente qu'il devait être pour quelque chose dans leur émission.

En effet, qu'aurait-il pu faire de mieux que de dire, avec le pamphlétaire, que tout ce qu'on avait trouvé dans son bureau se réduisait à *deux carrés de papier barbouillés?* Toute son apologie n'était-elle pas renfermée dans ce peu de mots? Et cette apologie était d'autant plus péremptoire, qu'elle était plus indirecte et plus cachée! Si M. de Quélen avait répondu, on aurait pu le soupçonner de duplicité; mais, comment soupçonner de la fausseté dans l'auteur de ces pamphlets, qui étaient dirigés contre lui, du moins en apparence? comment soupçonner de la perfidie dans un homme qui se donnait pour un ennemi mortel de M. l'archevêque de Paris? Impossible! Aussi ne pouvaient-ils lui porter aucun préjudice. « Vous croyez me faire un grand mal, aurait pu répondre sa grandeur au pamphlétaire, et vous m'effleurez à peine! C'est vraiment une bien grande découverte que celle que vous venez de faire! et je suis même surpris que vous n'ayez pas déjà obtenu un brevet d'invention! *Deux carrés de papier barbouillés*! Oh! la belle trouvaille! Je suis vraiment bien coupable d'avoir écrit des lignes dont vous êtes quasi forcé de douter, et que vous ne pouvez déchiffrer qu'à l'aide d'un microscope! Oh! le grand criminel que je suis! vous allez voir, qu'au premier jour l'on va m'envoyer aux bagnes, avec Molitor et Contrafatto, mes anciens prêtres favoris! »

Il y a des choses qu'il est plus facile de sentir que d'exprimer. Je ne sais si le lecteur sent comme moi, mais il me semble que de tels écrits devaient lui faire cent fois plus de bien que toutes les apologies, eussent-elles été écrites par les hommes les plus éloquens! Aussi presque tout le monde s'y méprit-il! et ces pamphlets firent changer l'opinion à son égard, avec la même vélocité que l'on voit une girouette suivre la nouvelle impulsion du vent! Je me fis même une espèce de plaisir d'observer ce changement subit. « O Dieu! ce que c'est que l'homme, me dis-je alors! comme il va d'une idée à une autre et d'une opinion à une autre! Qu'il lui en faut peu pour l'aveugler et pour lui faire tourner la tête! » J'avais vu des prêtres regarder cette correspondance comme indubitable après ce qu'ils avaient lu dans les journaux, mais une fois qu'ils eurent connaissance de ces pamphlets, ils changèrent incontinent, et ne la regardèrent plus

que comme une pure calomnie ! Ils semblaient même éprouver un certain regret de s'être laissé tromper. Chacun peut attester avoir fait sur lui ou sur d'autres la même remarque que nous. Et comment aurait-il pu en être autrement, puisqu'on disait que tout ce qu'on avait trouvé se réduisait à *deux carrés de papier barbouillés?*

Un fait qui est venu à notre connaissance prouvera, plus que tous nos raisonnemens, que M. l'archevêque de Paris ne pouvait pas mieux s'y prendre pour répondre aux journaux. Durant qu'on parlait tant de ces lettres, un ami intime de M. de Quélen donna un grand dîner. Lorsqu'on en vint au dessert, on ne put faire moins que de dire un mot de cette correspondance qui était à l'ordre du jour. « Va me chercher, dit alors l'Amphitryon à son domestique, une petite brochure que tu trouveras sur mon bureau. » On lui apporte *la Chemise de femme.* Notre homme n'a pas de peine à faire remarquer que ce n'était qu'un tissu de contradictions et d'absurdités. C'est surtout lorsqu'il en vint au post-scriptum où la chère amie demandait une *dispense du jeûne prescrit par l'Eglise*, que toute la société se mit à pouffer de rire. « Voilà cependant, dit notre fin matois, ce que les journaux ne craignent pas de nous donner comme une correspondance authentique ! » Et tout le monde sortit, convaincu qu'on avait calomnié le pauvre M. de Quélen, et qu'il était aussi blanc que neige.

V. *Que cette tactique n'est pas nouvelle dans M. l'archevêque de Paris.*

Si cette tactique était nouvelle chez lui, peut-être pourrait-on douter, quelque évident que ce soit, que ces pamphlets vinssent de M. de Quélen. Mais non; elle remonte assez haut dans l'histoire de sa vie. On a vu qu'il s'en était servi maintes et maintes fois. Il est arrivé souvent que ses amis le défendaient tout en faisant semblant de l'attaquer. Il en est de ces pamphlets comme des articles qui parurent dans *le Courrier* et dans *la Gazette des Cultes.* Celui qui n'aurait jugé M. l'archevêque de Paris que d'après ces articles, n'aurait pu s'empêcher de dire : « Mais il faut que notre homme soit terriblement mal dans les papiers de messieurs les jansénistes ! qu'il soit en guerre bien prononcée avec eux ! qu'il soit un jésuite et un ultramontain comme il n'y en a pas ! puisqu'ils lui disent dans leurs journaux, *que rien ne se fait au palais de Notre-Dame, que par l'influence du père Roothaan et des missionnaires de Sainte-Géne-*

vève! » Et cependant, vous avez vu ce qu'il fallait penser de ces articles! Dans la position où Monseigneur se trouvait alors, c'était un des plus grands services que les jansénistes pussent lui rendre, que de le représenter aux yeux du public comme un jésuite et un ultramontain. Or, en jugeant *à pari* serait-il impossible qu'il eût eu recours aux mêmes stratagèmes pour détourner une des plus graves accusations qui se soient jamais élevées contre lui (1)?

VI. *Que ces pamphlets deviendraient entièrement inexplicables dans toute autre hypothèse.*

A quoi bon, en effet, publier un écrit pour nous apprendre que tout ce qu'on avait trouvé à l'archevêché se réduisait à *deux carrés de papier barbouillés?* N'était-ce pas se moquer du public, que de lui faire un tel présent? Si le séminariste avait enchéri sur ce qu'avaient dit les journaux, on concevrait la raison d'une telle publication. Mais non; tous ces pamphlets n'ont évidemment d'autre but, comme nous venons de le prouver, que de réfuter, d'une manière détournée, ce que ceux-ci avaient avancé. Or, quel autre que M. de Quélen pouvait avoir intérêt à faire tomber ainsi les assertions des journaux?

On nous a dit quelquefois : Mais ne connaissons-nous pas comme vous tout ce qu'on a publié contre lui? Que pouvez-vous en conclure?

Sans doute, on connaissait ces pamphlets, on les lisait comme nous, mais on en tirait des conclusions diamétralement opposées, parce qu'on n'avait pas la clef de sa tactique. On concluait de ces pamphlets que cette correspondance n'était rien moins qu'authentique, tandis que ces pamphlets mêmes n'avaient vu le jour que parce que cette correspondance existait, et qu'il fallait détruire les impressions fâcheuses que cette découverte avait produites sur tous les esprits. Il y a en effet toute apparence que M. de Quélen se serait dispensé de faire publier de tels libelles contre sa personne, si on n'avait pas découvert ses lettres.

(1) Nous avons cru ne devoir rien changer à ce paragraphe, quoique pour bien l'étendre, il serait peut-être nécessaire d'avoir lu la partie de la foi. Nous faisons de temps en temps allusion à différens faits qui se trouvent dans cette partie, mais on ne doit pas oublier ce que nous avons dit en commençant, savoir : que la partie des mœurs ne venait qu'après la partie qui concerne la foi de M. de Quélen.

ARTICLE III.

De quelques autres pamphets que M. de Quélen fit répandre, et particulièrement de celui qui avait pour titre : *Les Infamies des Prêtres dévoilées.* — Réponse à diverses objections.

Jusqu'où ne pourrions-nous pas porter la démonstration, si nous voulions disséquer chacun des pamphlets qui nous restent à examiner avec le même soin que le premier? Mais cette analyse nous menerait trop loin; il faudrait entrer dans des détails si multipliés, et citer tant de textes, qu'un volume suffirait à peine! Si M. l'archevêque daigne nous répondre, nous pourrons alors examiner ces pamphlets plus à fond. Au reste, les raisons générales que nous venons de donner pour prouver que le premier ne pouvait être l'œuvre que de M. de Quélen, s'appliquent également à tous les autres. C'est ici le cas de dire, ou jamais, *ab uno disce omnes*. Le lecteur pourra faire lui-même cette application. Il nous suffira donc en ce moment de citer les titres de ces pamphlets avec quelques réflexions. On n'aura pas de peine à voir qu'ils étaient encore plus en faveur de M. l'archevêque de Paris que le premier.

M. de Quélen ne se contente pas de correspondre avec des marquises, il porte encore ses prétentions plus haut. Il n'aspire à rien moins, le diriez-vous?.... qu'à partager la couche d'une princesse! de la duchesse d'Angoulême, où le public sait bien qu'il n'aurait jamais été admis! En effet, le second pamphlet dont il nous gratifia, avait pour titre : *Les Amours secrètes de l'archevêque de Paris et de la duchesse d'Angoulême.*

Le titre seul de ce libelle était une absurdité. Qu'une Athénaïs consente à devenir sa maîtresse, encore passe! mais une princesse! mais la duchesse d'Angoulême! mais la fille auguste du vertueux Louis XVI! fi donc! à qui le persuader? En supposant qu'elle eût ressenti ces *aiguillons de la chair* dont parle saint Paul, et qu'elle eût voulu être infidèle à son mari, serait-il probable qu'elle se fût adressée à M. l'archevêque de Paris? N'aurait-elle pas pu trouver des amans plus dignes d'elle? Toute personne raisonnable ne peut s'empêcher de repousser avec dédain et avec dégoût de telles infamies. Voilà donc, s'écrie-t-on, à quoi se réduisent toutes les découvertes qu'on dit avoir faites dans les papiers de sa grandeur! Toutes ces accusations sont invraisemblables et absurdes; et, loin de nous porter à mépriser l'archevêque de

Paris, elles ne font au contraire que nous en donner une plus haute idée (je n'ai pas de peine à le croire). C'est à la lettre ce que nous avons entendu dire; et si on le remarque bien, on verra que ce fut dès ce moment que l'intérêt commença à se porter sur lui, et que certains journaux prirent même sa défense. On ne le regarda plus que comme un martyr de la calomnie; et l'on crut qu'il en était de sa correspondance avec Athénaïs, comme de celle qu'on lui supposait avec la duchesse d'Angoulême; et que l'une n'était pas plus authentique que l'autre. Il n'y eut que les rédacteurs de *la Gazette littéraire* qui ne prirent pas le change. « Un illustre prélat, dirent-ils, qui, après avoir joui de quelque renom populaire, a fini par se faire une réputation malheureuse, est attaqué dans un de ces pamphlets. Son nom y est scandaleusement mêlé à celui *d'une princesse*, que ses infortunes doivent rendre respectable. *Aucun caractère authentique* ne recommande d'ailleurs cette production qui, sous tous les rapports, nous paraît *calomnieuse. Lorsque nous blâmons une calomnie, on doit bien penser que nous ne la renouvellerons pas.* Nous avons entre les mains des lettres de l'authenticité desquelles il n'est pas possible de douter. »

S'ils avaient connu l'archevêque de Paris comme nous, peut-être seraient-ils parvenus à deviner l'auteur caché de ces pamphlets, et auraient-ils reconnu la peau du loup sous celle de la brebis.

Après ce libelle, il en parut un troisième qui n'était pas moins absurde, et qui avait pour titre : *l'Archevêque de Paris, accusé d'assassinat sur la personne de la sœur Véronique, pharmacienne de Saint-Cyr.* Il faudrait le lire pour juger du ridicule qu'il renferme. Quelle folie, s'écrie-t-on de toute part! et voilà comment on prétend noircir l'archevêque de Paris! mais que ses ennemis entendent peu leur métier! Comment ne voient-ils pas qu'ils lui font cent fois plus de bien que de mal? Quoi! eux prétendre le faire passer pour *l'assassin d'une religieuse!* Mais ils ont donc perdu l'esprit!

Voilà par quels tours d'adresse M. de Quélen arrivait à ses fins! C'était en exagérant et en multipliant ses crimes à l'infini, qu'il espérait persuader au public que la première accusation qui s'était élevée contre lui, n'était pas plus croyable que celles qui vinrent l'assaillir ensuite : et il faut avouer qu'en cela il ne se trompait pas; seulement, il n'aurait pas dû oublier un proverbe qui dit *qu'il n'y a pas de feu sans fumée.* On a beau vouloir exagérer ses crimes pour qu'on n'y

croie pas, que dans toute accusation, il y a toujours quelque fond de vérité. La chose est si vraie, que M. l'archevêque de Paris et ses amis ont convenu qu'on avait en effet découvert à l'archevêché une correspondance érotique, mais qu'elle était de son frère. Ce qui est toujours une concession, puisque de son frère à lui il n'y a qu'un pas. Nous répondrons plus loin à cette objection.

Encore un autre pamphlet, où M. l'archevêque de Paris figure toujours! Preuve évidente qu'il devait y avoir, de la part de l'auteur, un dessein caché de tirer sa grandeur de quelque embarras! Car enfin, n'en avait-on pas dit assez sur son compte? Pourquoi se mettre toujours à sa poursuite? pourquoi ne pas s'en prendre à quelqu'autre évêque, quand ce n'eût été que pour faire diversion? pourquoi faire toujours tomber la foudre sur ce pauvre M. de Quélen? Si c'eût été une spéculation de libraire, ne lui aurait-elle pas même été plus profitable? Le public devait être si fatigué d'entendre résonner à ses oreilles le nom ostrogoth de Quélen, que tout autre libelle ne pouvait aller que chez l'épicier! Ce pamphlet avait pour titre : *les Infamies des Prêtres dévoilées. Dialogue entre M. de Quélen, archevêque de Paris; Garnier, supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice, de Tharin, précepteur du duc de Bordeaux; Frayssinous, ex-ministre; l'abbé Arsène, etc.; avant, pendant et après les* 27, 28 *et* 29 *juillet* 1830, *par un jeune sacristain de la congrégation.* Quelle absurdité, s'écrie-t-on encore! ô calomnie! de quoi n'es-tu pas capable? *Les infamies* de M. Garnier, supérieur général de Saint-Sulpice! de ce saint homme, qui n'est jamais sorti de son séminaire! Qui pourrait le croire?

Mais quel pouvait être son but, nous demandera-t-on ici, en faisant publier un tel pamphlet?

Il n'est pas difficile de le deviner. Sans doute M. l'archevêque de Paris s'imaginait qu'en accolant son nom à celui de ces messieurs, le public finirait par croire que ce qu'on avait publié sur son compte, ne méritait pas plus de confiance que ce qu'on disait de ses honorables compagnons. Il devait même emprunter un certain éclat d'un tel voisinage, et leurs vertus devaient se refléter sur lui pour le couvrir de leur ombre. Si on n'avait parlé que de lui seul et de sa correspondance avec Athénaïs, tout le monde aurait peut-être fini par y croire; mais en le faisant intervenir dans d'autres intrigues amoureuses, et en mêlant son nom avec ceux des duchesses d'Angoulême et de Berry (car il a voulu encore qu'on le crût

l'amant de cette dernière), de MM. Garnier, Frayssinous, Tharin, de l'abbé Arsène (ancien ermite du Mont-Valérien) et consorts; il donnait ainsi le change à l'opinion; et l'on venait à croire que tout ce qu'on avait publié sur lui n'était pas plus vrai que ce qu'on disait des autres.

Par le pamphlet qui avait pour titre : *les Infamies des Prêtres dévoilées*, le rusé prélat intéressait encore tous les prêtres à sa cause. Tant que le clergé n'entendit parler que de ses lettres amoureuses, il ne dit mot; mais une fois qu'il se vit attaqué lui-même dans le pamphlet dont nous parlons, il épousa la cause de M. de Quélen avec chaleur, et il crut qu'il était de son honneur et de son devoir de repousser, comme autant de mensonges et de calomnies, tout ce qu'on disait de lui.

Il y a encore une raison toute particulière qui me porte à lui attribuer ce dernier pamphlet. Un médecin, dont je parlerai bientôt, qui, selon la tactique familière à ces messieurs, faisait semblant d'être un ennemi mortel de M. l'archevêque de Paris, tandis qu'il était un de ses amis intimes, me dit, vingt jours avant que ce libelle fut publié, *qu'il devait paraître dans peu un dialogue dans lequel on ne l'arrangeait pas mal*; or, comment aurait-il su que ce dialogue devait paraître, s'il n'avait pas été en relation avec l'auteur? Il est vrai qu'avec moi il se donnait pour un ennemi juré de M. de Quélen : mais nous verrons qu'il était tout l'opposé; et ce qui le prouve, c'est que ce pamphlet qui, selon lui, devait faire tant de mal à M. l'archevêque de Paris, était tout en faveur de son ami, et lui fit le plus grand bien; les sulpiciens durent même épouser sa cause, puisqu'ils se trouvaient compromis avec lui. Comment pouvaient-ils s'imaginer qu'un tel écrit vînt de sa grandeur elle-même? Et qui pourrait le croire encore, sans les mille et une preuves que nous en avons données?

Si vous consultez même le libraire qui fut chargé de la vente de ce pamphlet, il vous dira que ce n'était pas lui qui l'avait fait imprimer, mais seulement qu'on lui en avait remis en dépôt un certain nombre d'exemplaires, preuve évidente qu'il y avait ici autre chose qu'une spéculation de libraire!

Il en parut un autre dans le genre de ce dernier. Ce libelle, qui était dirigé contre le clergé, avait pour titre : *Amours et Intrigues des prêtres français depuis le treizième siècle jusqu'à nos jours*. Il suffit de lire l'article qui concerne M. de

Quélen pour voir qu'il ne pouvait être l'œuvre que d'un de ses amis. Il ne consacre qu'une seule petite page in-18 à un homme qui, sous ce rapport, offrait une moisson si riche et si abondante. Il ne rapporte que des choses fausses et invraisemblables, et passe sous silence les faits les plus véridiques et les plus authentiques.

Pour mieux cacher son jeu, l'auteur se donne d'abord pour un ennemi mortel de M. l'archevêque de Paris : « *Il s'est conduit*, dit-il, *envers moi d'une manière infâme;* il m'a refusé les choses les plus justes, par cela seul qu'il me voyait dans l'impossibilité de le forcer. » Nous n'avions donc pas tort de dire que l'auteur de ce pamphlet avait eu des relations avec lui? Examinons seulement s'il était aussi ennemi de M. de Quélen qu'il affectait de le paraître, et s'il ne jouait pas une comédie pareille à celle de l'auteur de la *Chemise de femme.*

En effet, après une telle déclaration de guerre, le lecteur s'attendait à rencontrer une philippique des plus virulentes contre le pauvre M. de Quélen; mais quelle n'a pas dû être sa surprise lorsqu'il a lu les paroles qui suivent : « La révolution de Juillet est venue réveiller de nouvelles amours. Tout le monde a lu les lettres amoureuses que ce prélat écrivait, à ce que dit la chronique (à la Dauphine), à sa chère Athénaïs. »

Il est évident que l'auteur n'a eu d'autre but que de justifier M. l'archevêque de Paris, tout en faisant semblant de l'attaquer. On sait que cette tactique est assez familière à lui et à ses amis. Lors même que l'auteur ne nous aurait pas dit en commençant qu'il avait eu des rapports avec lui, son article suffirait pour le prouver. Il nous parlera, comme on le voit, de ses prétendues amours avec la duchesse d'Angoulême, auxquelles personne ne croit, et qui l'honoreraient même aux yeux d'un certain monde, et ne dira pas un mot des lettres chaleureuses qu'il a adressées à la marquise de P****, sur l'authenticité desquelles il n'y avait pas le moindre doute à élever. Il affectera même de confondre la duchesse d'Angoulême avec Athénaïs, tandis que ce sont deux personnages tout-à-fait distincts. En un mot, il affaiblit autant qu'il est en lui tout ce qui peut tourner au détriment de M. l'archevêque de Paris. Quel autre, encore un coup, qu'un de ses amis intimes pouvait en agir ainsi?

Mais, quel but pouvait-il se proposer, nous demandera-t-on peut-être, en allant fouiller dans la chronique scanda-

leuse pour y découvrir les intrigues vraies ou supposées que différens membres du clergé auraient pu avoir dans l'espace de sept à huit siècles?

M. de Quélen s'imaginait sans doute qu'en faisant paraître sur la scène un si grand nombre de prêtres, les fidèles et le clergé prendraient en dégoût de tels libelles, et qu'ils diraient que ce qu'on leur attribuait ne méritait pas plus de confiance que ce qu'on rapportait de la plupart des autres. Il faut avouer que le tour n'était pas mal imaginé.

C'est, conformément à la même tactique qu'il a fait souvent injurier, dans les journaux, jusqu'à des membres mêmes de l'épiscopat. Nous allons en citer plusieurs exemples, après lesquels il ne pourra pas rester de doute à cet égard. On sait que, depuis la révolution de Juillet, M. Galard et lui ont, en quelque sorte, la feuille des bénéfices. La cour ne nomme pas un seul évêque sans leur consentement direct ou indirect. Ainsi ce fut lui, comme nous le savons de science certaine, qui fit nommer M. Rey, ancien grand-vicaire d'Aix, à l'évêché de Dijon. Et cependant, qui le croirait? Ne fut-ce pas lui aussi qui le fit injurier de la manière la plus grave dans *l'Avenir*, par un de ses amis? M. Lacordaire, qui est cet ami dont je parle, ne nous traça-t-il pas le portrait le plus hideux des *mœurs* du nouvel élu? Ces imputations étaient-elles fondées ou non? c'est ce que je ne pourrais affirmer. Mais toujours est-il qu'elles portèrent le plus grand préjudice à l'honneur de M. Rey; et que M. de Quélen n'était pas aussi étranger qu'on pouvait le croire à la publication de ces articles. Voici comment nous le prouvons:

On connaît l'union intime qui existe entre sa grandeur et M. Lacordaire, son ancien protégé et son favori. Ce dernier était même l'auteur de tous ces articles qui paraissaient de temps en temps dans *l'Avenir*, en l'honneur de M. l'archevêque de Paris, et qui ne surprenaient pas peu tous ceux qui avaient connu ses démêlés avec M. de Lamennais, parce qu'on les croyait de ce dernier. Eh bien! les articles de *l'Avenir*, qui portèrent une si grave atteinte à la réputation de M. Rey, et qui ont été cause que le pauvre diable n'a pas pu trouver en France un seul évêque pour le sacrer, sortaient, comme tout le monde sait, de la plume même de son ami, de M. Lacordaire. Et cependant, comme nous venons de le dire, c'était sa grandeur elle-même qui avait fait nommer M. Rey à l'évêché de Dijon! Comment concilier de telles choses? Qu'on juge de là de sa tactique!

Mais quel pouvait être son but en faisant injurier, d'une manière si grave, M. Rey, dans *l'Avenir?*

Le voici. S'il avait fait un tel choix, et s'il faisait proclamer jusque sur les toits et par toutes les trompettes de la renommée que l'évêque de Dijon était un homme sans mœurs, c'était afin de pouvoir dire : « Malgré que M. Rey ne soit plus regardé que comme un prêtre sans mœurs, après les injures qu'un de mes familiers vient de lui prodiguer dans *l'Avenir*, vous verrez cependant que je finirai par lui faire obtenir des bulles de Rome! Or, comment me déposerait-on pour de pareils méfaits, moi qui fais nommer tous les jours des évêques qui ne valent guère mieux que votre humble serviteur? Et pour que mon triomphe soit plus complet, après avoir empêché tous les évêques de France de sacrer le nouvel élu, vous verrez que je forcerai le pape à lui désigner un évêque étranger pour le couronner. Vous vous écrierez peut-être que *l'abomination de la désolation est dans le lieu saint;* eh bien! clabaudez tant que vous voudrez, toujours est-il que je puis me glorifier d'avoir le suffrage du souverain pontife. Que voulez-vous de plus? N'est-il pas infaillible? Et vous prétendriez qu'on doit me déposer pour de pareils motifs! Il faut avoir perdu le sens que de le penser. »

Comme c'est fin! comme c'est adroit! Si M. l'archevêque de Paris avait autant de portée dans l'esprit que de finesse, ce serait un homme admirable! digne d'être empaillé et d'être conservé dans un cabinet d'histoire naturelle, comme l'une des plus rares curiosités que l'on puisse voir.

Lorsque M. Rey lui adressa des lettres de remercîmens, le pauvre homme était bien loin de se douter que ces attaques, qui lui avaient porté un si grave préjudice dans l'esprit public, vinssent de celui-là même qui l'avait fait nommer! Mais que voulez-vous? Tous les moyens lui sont bons, pourvu qu'il puisse arriver à sa fin, qui est de se maintenir sur son siége envers et contre tous. Il a fait le serment de mourir archevêque de Paris, et il paraît qu'il veut y rester fidèle. Pour arriver à ce but, il n'y a ni parens ni amis qui tiennent. Il les sacrifierait tous s'il le fallait, et les immolerait impitoyablement sur l'autel. Voyez ce qu'il fit contre un de ses meilleurs amis, M. Feutrier! Ne souleva-t-il pas tout l'épiscopat français contre lui, pour faire croire qu'il n'avait été pour rien dans les ordonnances? Ne convoqua-t-il pas dans son palais tous les évêques présens à Paris, pour les porter à anathématiser son ami? Si encore c'était par zèle pour la

religion qu'il l'eût fait, on n'aurait pas de peine à le lui pardonner! Mais la suite de cette comédie montra bien pourquoi il s'était donné tant de mouvement; il laissa percer le bout de l'oreille.

S'il a été déterrer M. Rey au fond de la Provence pour l'élever à l'épiscopat, ne croyez pas que ce soit par attachement pour sa personne qu'il l'ait fait, mais c'est parce qu'il lui fallait un tel homme pour jouer au public un de ces tours qui feraient honneur au grand Polichinelle lui-même. Qu'est-ce que M. Rey, à ses yeux? Ce n'est qu'un instrument, qu'un moyen pour le conduire à ses fins, qu'un mannequin qu'il couvre de boue, et puis qu'il abandonne à la risée publique, en disant : Voilà l'homme! baffouez-le! conspuez-le! C'est le bouc émissaire chargé de porter les *péchés du peuple!*

Nous savons bien qu'aux yeux des personnes qui sont incapables de raisonner (et malheureusement c'est le plus grand nombre), ces conjectures paraîtront purement hypothétiques, peut-être même absurdes.

Mais que messieurs les incrédules nous expliquent autrement ces choses s'ils le peuvent! Qu'ils nous rendent raison des faits suivans. M. de Quélen avait-il ou non fait nommer M. Rey à l'évêché de Dijon? Ceux qui connaissent l'influence qu'il exerce auprès de la nouvelle cour et des chefs de la doctrine dont la plupart sont jansénistes comme lui, ne pourront s'empêcher de répondre d'une manière affirmative. D'un autre côté, Monseigneur est-il ou non l'ami de M. Lacordaire? Cette question ne peut pas non plus souffrir le plus léger doute aux yeux de ceux qui les connaissent. *l'Avenir* serait là pour déposer au besoin. On sait que celui des rédacteurs qui lui prodiguait l'encens à pleines mains, n'était autre que M. Lacordaire. Or, dites-moi maintenant comment il pouvait se faire que son ami injuriât à outrance et couvrît de boue celui-là même que sa grandeur venait d'élever à l'épiscopat? Loin de déprimer son choix, n'aurait-il pas dû le faire valoir? Si donc, au lieu d'exalter le nouvel élu, il l'humilie, c'est qu'il savait bien que ces injures seraient loin de déplaire à son protecteur.

Or, quelle autre fin M. de Quélen pouvait-il se proposer en cela, que celle que nous avons indiquée? Trouvez-en une autre si vous le pouvez, et qui rende mieux raison de sa conduite à cet égard?

D'ailleurs, ces attaques venaient si bien à son but! Il n'y avait pas long-temps que les rues de Paris avaient retenti de

la découverte de sa correspondance avec Athénaïs. Quel triomphe pour lui que de faire promouvoir à l'épiscopat un homme qui, peut-être, avait encore des mœurs moins pures que les siennes, de le couvrir d'opprobre et de boue; et nonobstant ce, de lui faire obtenir des bulles pour son évêché! Comment pouvait-il avoir à craindre ensuite d'être déposé pour fait de mauvaises mœurs?

Mais pour que cette nomination lui devînt profitable, il était nécessaire que M. Rey fût connu pour tel du public, car autrement, à quoi bon le nommer? Sous prétexte de préserver l'Eglise de la gangrène, il fallait donc le dénoncer à la France entière comme un homme sans mœurs. Et en cela son ami le servit à souhait! Serait-il possible de rendre raison autrement d'une pareille conduite?

Mais ce n'est pas lui qui avait fait nommer M. Rey à l'évêché de Dijon, dira-t-on peut-être.

On lui a attribué la nomination de plusieurs de ses grands-vicaires, entre autres des évêques de Beauvais, de Verdun, de Langres et de Versailles. Or, s'il a fait nommer les uns, il est évident qu'il doit avoir fait nommer les autres. S'il a du pouvoir pour le bien, il doit en avoir également pour le mal. Si, parmi les choix qu'il fait, il y a du bon et du mauvais, c'est que les mauvaises nominations le conduisent à ses fins, aussi bien que les bonnes. Pour lui, c'est tout ce qu'il cherche. Sans doute que M. Rey était loin de se douter de la politique de M. l'archevêque de Paris; mais moi, qui connaissais depuis long-temps son machiavélisme infernal, je voyais très bien qu'il ne se servait de lui que comme d'un instrument. S'il pouvait rester quelque doute à cet égard, on va voir cette tactique souvent reproduite; et, alors, un fait s'éclaircira par un autre.

Voilà qu'après avoir abaissé M. Rey, il voudrait aujourd'hui le relever. A cette fin, il vient de lui faire obtenir la croix de la Légion-d'Honneur par l'intermédiaire de M. d'Argout avec lequel on sait qu'il est assez lié.

C'est d'après le même système qu'il a fait passer M. Dubourg de l'évêché de Montauban à l'archevêché de Besançon. Lorsque je vis sa nomination annoncée dans *le Moniteur*, vous allez voir, dis-je à quelqu'un, que M. de Quélen ne tardera pas de faire injurier le nouvel élu dans les journaux, de même qu'il l'a pratiqué à l'égard de M. Rey, car autrement de quoi cette nomination lui servirait-elle? C'est bien le moins qu'il puisse faire pour un homme qui rapporte

tout à lui! Ce fut en effet ce qui ne manqua pas d'arriver. A l'occasion de cette nomination, il fit reproduire dans les journaux tous les bruits calomnieux et absurdes qui avaient couru sur les mœurs de M. Dubourg, lorsqu'il n'était encore qu'évêque de la Nouvelle-Orléans. On disait même que c'était ce qui l'avait porté à donner sa démission de l'évêché de la Louisiane. M. de Quélen ne sera pas si délicat!

Certainement, ce n'était pas sans un dessein profond qu'il avait fait choix d'un évêque sur les mœurs duquel des bruits fâcheux avaient couru, et qu'il les avait fait reproduire dans les journaux. Ce dessein ne devait guère différer de celui qui l'avait porté à élire M. Rey. Voyez comme sa conduite s'accorde dans les deux cas? N'est-ce pas le même tact et la même finesse? le même machiavélisme ne s'y fait-il pas remarquer? Il les fait nommer tous deux à des évêchés, et il les fait injurier pareillement dans les journaux et pour les mêmes motifs! Un ami de M. de Quélen, sous prétexte de relever ces articles injurieux pour M. Dubourg, ne fit que leur donner plus de publicité. Voici comment il en parla dans *le Revenant*.

« Monsieur,

« Comme *le Revenant* ne saurait être étranger à aucune inspiration généreuse, et pour mieux dire à aucun acte de justice, ayez la bonté d'accueillir la réclamation que j'ai l'honneur de vous adresser au sujet d'un *article injurieux qui vient d'être publié dans un journal de province*, contre monseigneur Dubourg, autrefois évêque de la Louisiane, et présentement nommé pour l'archevêché de Besançon. Pour démontrer complétement la fausseté des allégations, et pour démentir les faits avancés par l'auteur de cet article, il me paraît suffisant de publier ce qui se rattache aux travaux apostoliques de monseigneur Dubourg (1). »

Cet article étant trop étendu, nous sommes forcés de nous borner au fragment que nous venons d'en reproduire. Pour si court qu'il soit, on voit toujours qu'il est question de répondre à des *injures graves*. Eh bien! ces *injures* étaient de la nature de celles dont nous venons de parler.

Vous le voyez, tout en faisant semblant de défendre M. Dubourg, cependant on l'outrage, ce n'est qu'une défense perfide et un moyen adroit de donner plus de publicité à des choses que l'on devrait tenir cachées, et dont on ne devrait seulement pas prononcer le *nom*, comme le dit saint

(1) *Le Revenant* 15 mars 1833.

Paul. Qu'elles soient vraies ou qu'elles soient fausses, peu importe, il en reste toujours des impressions fâcheuses.

Quel machiavélisme! M. Dubourg se doutait-il de la politique de M. l'archevêque de Paris? A-t-il vu que sa nomination n'était aux yeux de M. de Quélen qu'un moyen adroit de le conduire à ses fins? Et quelles pouvaient être ces fins? si ce n'est pour qu'on dît dans le public : Vous voyez bien, que l'archevêque de Paris n'est pas le seul prélat en France dont les mœurs soient suspectes! Il y en a bien d'autres qui ne jouissent pas sous ce rapport d'une meilleure réputation que lui! Voyez M. Rey! voyez M. Dubourg, et autres que nous pourrions nommer! Que n'a-t-on pas dit sur leur compte? Eh bien, ce qu'on a publié sur le *vénérable* pasteur du diocèse de Paris n'est pas mieux fondé que ce qu'on a dit de ses confrères!

On pourrait nous faire ici une objection et nous dire : je concevrais qu'il pût avoir quelques relations avec certains rédacteurs des journaux de Paris, puisqu'il est sur les lieux; mais comment voulez-vous qu'il en ait avec ceux de la province? Et s'il n'a pas des relations avec eux, comment aurait-il pu être pour quelque chose dans ces articles injurieux qui parurent contre M. Dubourg, peu de jours après que sa nomination eut été annoncée dans *le Moniteur?*

Il ne lui est pas plus difficile d'entretenir des relations avec certains journaux de province, par des intermédiaires, qu'avec ceux de Paris. Souvent même, pour mieux cacher son jeu, il fera insérer un article dans un journal de province et le fera reproduire ensuite dans ceux de Paris. En voyant toutes les filières par lesquelles cet article a passé, qui pourrait se douter qu'il vint de lui? Parmi des milliers d'exemples que nous pourrions en citer, nous nous contenterons d'en rapporter un seul.

Voici ce que nous lisions ces jours derniers dans les journaux, entre autres dans *la Gazette de Picardie :*

« M. l'archevêque de Paris arrivera sous peu de jours pour prendre les bains de mer, que l'état de sa santé exige plus que jamais (le pauvre homme!). Sa grandeur occupera l'ancien palais des évêques de Boulogne. *Il sera beau de voir* M. de Quélen, *le glorieux pontife de l'Eglise de Paris,* se reposer de ses travaux apostoliques dans cette ancienne demeure des Depressy, des Asseline; qui seront toujours placés au nombre des prélats les plus recommandables, comme les plus savans de l'Eglise gallicane. Ces souvenirs vont encore

nous devenir plus chers par la *présence de notre vénérable métropolitain* qui, au milieu de tous les dangers, de tous les périls, est resté le pasteur fidèle, vigilant, éclairé de l'Eglise confiée à ses soins. Oui, M. de Quélen arrive au sein d'une population chrétienne qui a su conserver dans la cité de Godefroy de Bouillon, le vieil étendard que la Terre-Sainte envoya à l'univers pour lui donner la civilisation avec la liberté (1). »

Nous demanderons s'il est possible qu'il eût été étranger à l'insertion de cet article? Or, d'après ce fait, jugez des autres, *ab uno disce omnes.* S'il le fit reproduire dans *le Temps* et dans d'autres journaux, c'était afin de se relever de l'état d'abjection dans lequel il était tombé.

C'est encore d'après la même politique qu'il vient de faire insérer dans tous les journaux l'anecdote suivante sur M. le cardinal de Latil, archevêque de Reims : « Tout le monde connaît, dit *le Temps*, l'influence de M. le cardinal Latil sur l'esprit de Charles X, mais on ignore généralement la cause et l'origine de cette influence, qui fut si fatale au vieux roi. *Voici ce que nous ont appris les personnes les mieux en position d'être bien informées à cet égard.*

« Charles X, alors qu'il était comte d'Artois, eut un grand nombre de maîtresses; mais la dernière, celle qu'il aima le plus tendrement, fut madame de Polastron. Cette dame apportait dans ses relations avec le comte d'Artois une exaltation de sentimens naturels chez une femme du midi, et le prince répondait à ces sentimens exaltés par une sensibilité profonde. Quelque temps avant la mort de madame de Polastron, le chapelain ordinaire du comte d'Artois vint à mourir, et on s'occupa de le remplacer. M. de Latil, alors simple abbé, se disposait à partir pour l'Amérique, quand on lui proposa la place vacante. C'était peu de chose, mais le jeune abbé préféra la petite aumônerie aux chanches du voyage en Amérique. Il accepta, et fut installé auprès de ses nouveaux pénitens.

« Madame de Polastron sentant sa fin approcher voulut se préparer à mourir, mais elle avait perdu son confesseur ordinaire, et elle n'avait encore qu'une confiance limitée dans le jeune chapelain. Elle le manda cependant, et après de fréquens entretiens elle se confessa, puis elle demanda au prince l'accomplissement de la dernière grâce quelle sollici-

(1) *Le Temps* du 24 juillet 1833.

terait de lui. Le comte d'Artois promit. Alors madame de Polastron lui fit jurer de ne jamais donner son cœur à une autre femme. Ce serment fut fait en présence du prêtre; et, pour le rendre plus solennel, cette femme exaltée voulut que la même main leur offrît en même temps la communion. M. de Latil reçut la confession du prince, et il admit à la Sainte Table les deux amans, se jurant fidélité éternelle. Cette cérémonie laissa des souvenirs profonds dans l'esprit assez faible du prince qu'elle avait vivement frappé. Madame de Polastron mourut contente d'avoir enchaîné la vie future de son amant, et le prince est resté fidèle à son serment. Il avait quarante-cinq ans quand il le fit.

« Depuis ce temps, M. de Latil a été le confident intime des pensées du comte d'Artois; son ascendant grandit avec l'âge de son pénitent, et, c'est à cette influence impossible à décrire que Charles X, roi, dut une grande partie des fautes de son règne.

« Charles X porta au dernier degré la fidélité de son engagement envers madame de Polastron. En 1814, on le sollicita souvent de se marier. Les amis de la dynastie voyaient avec peine que le duc d'Angoulême n'avait pas d'enfant; on ignorait si le duc de Berry serait aussi heureux dans un mariage légitime qu'il l'avait été dans ses aventures amoureuses; la perspective de la perte de la branche aînée apparaissait aux regards des confidens du prince, et ils le pressaient souvent de conclure un nouveau mariage. Mais le prince s'y refusa constamment.

« Un de ses affidés porta plus loin la sollicitude, alors générale au pavillon Marsan : il se détermina à écrire une lettre fort longue à Monsieur; il lui disait dans cette lettre que les sentimens de vive amitié que S. A. avait constamment manifestés pour ses deux fils, lui faisait un devoir de prendre une épouse. Les nouveaux enfans qu'aurait S. A. protégeraient la vie de leurs aînés, car il fallait tout craindre, dans un moment d'exaltation politique en présence de partis aussi acharnés que ceux qui s'élevaient contre la famille des Bourbons. Cette lettre n'eut pas un meilleur résultat que les obsessions verbales dont le prince était assiégé. M. de Latil était là. Il dominait l'esprit du comte, et il ne laissait pas oublier le serment dont il avait été le dépositaire.

« Une circonstance sinistre pour la famille des Bourbons, rappela à la pensée de Monsieur la lettre qui lui avait été

crite en 1814. Dans la nuit du 14 février, vers une heure du natin, l'auteur de la lettre entra dans le cabinet du prince; l le trouva marchant à grands pas, les larmes aux yeux : la éception fut muette. Un serrement de main exprima les entimens réciproques de cette première entrevue. Puis le omte d'Artois tournant la tête vers son bureau, rompit le ilence : « Mon cher V....., levez ce papier et voyez ce que : lisais quand vous êtes entré : c'était la lettre de 1814 (1). »

L'anecdote est-elle vraie, est-elle fausse? c'est ce que nous e pouvons pas décider. Mais nous parierions cent contre n que si l'on remontait à la source, on verrait que perssne autre que M. de Quélen n'a eu l'idée de la rendre pulique. Il n'y a qu'à voir les détails dans lesquels on entre our s'en convaincre. C'est *le Temps* qui l'a donnée le premier; t nous savons qu'il a, dans ce journal, un correspondant ui fait passer tout ce qui est à sa convenance.

A combien d'autres évêques n'a-t-il pas joué le même tour? est ainsi qu'il a fait répandre mille calomnies contre MM. les rêques de Nancy, de Maroc, d'Angoulême, de Chartres; s archevêques de Rouen, de Toulouse, de Besançon (l'anen) et autres.

Il n'y a pas jusqu'à des cardinaux d'Italie, sur le compte esquels il n'ait souvent fait répandre des anecdotes scandaeuses. Si l'on remontait à la source, on verrait qu'elles veient de lui, parce qu'il n'y avait que lui seul qui eût inrêt à donner de la publicité à ces choses.

Il serait même possible, comme nous le prouverons ailurs, qu'il fût la cause première de la dévastation du palais : l'évêque de Chartres. Il est assez bien avec les directeurs : l'Eglise *dite* catholique française. Or, il n'y aurait rien étonnant qu'il se fût entendu avec eux pour opérer cette vastation. On sait que tous les moyens lui sont bons, ourvu qu'il puisse arriver à sa fin.

Mais quel avantage aurait-il pu avoir en cela?

Le voici. C'était afin qu'on dit : « Vous voyez bien que je : suis pas le seul évêque en France dont on ait dévasté le lais! D'autres saints prélats n'ont pas été plus que moi à bri des fureurs populaires! Comment donc pourrait-on me ndre responsable de la destruction de mon palais, et me gnaler au peuple comme un homme maudit de Dieu! »

(1) *Le Temps* du 15 juin 1833.

Lors même qu'il ne serait pas le seul, ce serait du moins à l'imitation de ce qui a eu lieu chez lui qu'on l'aurait fait. Oh! pourquoi lui a-t-on détruit son palais? Est-ce par haine pour la Religion? Non sans doute. C'était parce qu'il avait demandé le sang du peuple, lui qui aurait dû verser le sien pour ses ouailles: *Bonus pastor animam suam ponit pro ovibus suis.* Nous reviendrons ailleurs sur ce sujet, et l'on verra que ces conjectures se changeront presque en certitude.

Pour me détourner de mon entreprise, M. de Quélen me faisait dire un jour que mon ouvrage causerait du scandale.

Mais craint-il le scandale, lui qui en donne continuellement à l'Eglise? A-t-il craint le scandale en diffamant MM. les évêques de Dijon, de Montauban, de Maroc, de Reims, de Besançon et autres. Notre ouvrage devrait-il causer un scandale indirect, ne vaudrait-il pas mieux le déposer une bonne fois pour toutes, et couper court à des scandales qui se renouvellent sans cesse?

Encore un autre pamphlet contre sa grandeur! On en devinerait difficilement le titre si nous ne le disions. *Histoire d'une culotte trouvée dans les appartemens de l'archevêché, racontée par elle-même, et suivie d'une romance composée par l'archevêque de Paris.*

Quel mal de tels libelles pouvaient-ils lui faire? Et cependant divers journaux, tels que *l'Ami de la Religion*, *la Quotidienne*, et *les Débats*, ne s'appitoyèrent-ils pas à cette occasion sur son sort? Comment peut-on poursuivre ainsi, disaient-ils, un homme malheureux? C'étaient vraiment de bien terribles poursuites que celles-là! comme elles devaient le noircir!

Tels sont les écrits que M. l'archevêque de Paris crut de son devoir de publier pour réfuter ceux qui avaient l'audace de lui attribuer une correspondance amoureuse avec la marquise de P***. Comment le public pouvait-il reconnaître la vérité au milieu de ce déluge de brochures? N'y avait-il pas de quoi se perdre dans un tel dédale? Aussi ces pamphlets lui firent un tel bien, qu'il ne craignit pas de reparaître en public quelques jours après, et de se montrer même à la cour. Or, comment tous ces libelles lui auraient-ils été si profitables, s'il avait été étranger à leur publication?

1re *Objection.* — Mais quoi! dira-t-on ici, tous ces pamphlets contre lesquels on a tant crié, et que l'on colportait

lans les rues de la capitale, seraient partis de la main même le celui contre lequel ils étaient dirigés? Est-ce croyable? st-ce même possible?

Au premier abord, rien, en effet, n'est plus incroyable. Mais lorsqu'on vient à réfléchir sur toutes les circonstances accessoires, à comparer et à rapprocher les faits les uns des autres, on ne tarde pas à voir qu'il n'en saurait être autrement. Pour le prouver, nous ne vous dirons pas : Nous avons vu de nos yeux et touché de nos mains cette correspondance; nous n'en appellerons pas au témoignage des journaux, qui attestent que ces lettres sont d'une authenticité telle qu'il est *impossible d'en douter;* quel intérêt auraient-ils pu avoir à avancer un tel fait s'ils ne l'avaient cru vrai? Avaient-ils quelque chose à craindre ou à espérer de M. l'archevêque de Paris? Nous vous dirons encore moins : Considérez surtout le silence de sa grandeur au milieu d'inculpations si graves! comme il est expressif! qu'il en dit plus que tous les journaux! Non; pour vous convaincre de l'imposture, nous ne voulons que ces pamphlets mêmes; seulement un peu d'attention et de réflexion. Examinez bien les contextes, faites sur chacun de ces libelles la même opération que nous venons de faire sur *la Chemise de femme*, et dites ensuite s'ils pouvaient être l'œuvre de tout autre que de M. de Quélen lui-même.

Mais, est-ce croyable?

Il n'y a en cela rien d'incroyable; tout au contraire, il est aisé de concevoir qu'un homme qui se voit sur le point de tomber d'un arbre, s'accroche à toutes les branches qu'il trouve. L'archevêque de Paris se voyait perdu pour jamais par la découverte de cette correspondance. Mais voilà qu'il lui vient dans l'idée que de tels stratagèmes pourraient bien le tirer d'affaire. Pourquoi donc se serait-il fait faute d'y recourir? N'est-ce pas le supposer par trop scrupuleux? Jusqu'ici la fraude ne lui a-t-elle pas parfaitement réussi? Tous ces libelles ne lui ont-ils pas fait cent fois plus de bien que de mal?

2e *Objection.* — Mais comment ces pamphlets pouvaient-ils venir de M. l'archevêque de Paris, puisqu'ils étaient dirigés contre lui? Peut-on supposer qu'une personne prenne plaisir à se diffamer elle-même?

S'ils avaient paru avant qu'il fut question de cette correspondance, j'avoue qu'il serait absurde de les attribuer à M. de Quélen, parce qu'on ne peut pas supposer que quel-

qu'un se diffame sans nécessité, ne fût-ce qu'en apparence? Mais non, ils ne virent le jour, comme tout le monde sait, que quelque temps après que les journaux nous eurent donné connaissance de ces lettres. M. l'archevêque, ne pouvant pas répondre directement, n'eut d'autre parti à prendre que de faire naître des doutes sur l'anthenticité de cette correspondance, et se préparer ainsi une voie au retour. Chose qui lui réussit admirablement bien, puisqu'il trompa, et le roi, dont il obtint quelque temps après une audience solennelle, et le clergé, et presque tout le monde; tellement bien qu'on ne pouvait plus parler de ces lettres sans exciter le rire et sans faire hausser les épaules.

Ainsi, loin qu'il y eût diffamation dans la publication de ces pamphlets, c'était, au contraire, répondre de la manière la plus adroite. Il se blanchissait tout en faisant semblant de se noircir. J'avoue que c'est une singulière manière de se laver d'une imputation calomnieuse; mais de quoi le machiavélisme n'est-il pas capable? Y a-t-il de ruse qu'il ne puisse employer? De quels artifices M. de Quélen ne s'est-il pas servi pour faire croire qu'il n'était pas janséniste? Persécution des disciples de Jansénius, mandemens, déclarations de chapitre, articles de journaux, voyages même; y a-t-il rien qu'il ait épargné? Or, serait-il impossible qu'il eût eu recours à de semblables détours pour éloigner de sa tête une des plus graves accusations qui puissent s'élever contre un archevêque?

Il est vrai que la *Gazette littéraire* ne fit mention de cette correspondance que quelque temps après la publication des pamphlets; mais c'est en cela même que son témoignage n'en est que plus fort, puisque, tout en rejetant ces pamphlets comme *calomnieux* et absurdes, elle n'en persiste pas moins à soutenir que la correspondance qu'elle cite est *d'une authenticité telle qu'il n'y a pas moyen d'en douter*. C'est le résumé d'un rapporteur intègre qui, après avoir examiné toutes les pièces d'un procès et entendu tous les témoins, conclut à la culpabilité du prévenu. Ne connaissant pas M. l'archevêque de Paris, comme nous avons appris à le connaître, les rédacteurs de la *Gazette* ne pouvaient pas se douter que ces pamphlets mêmes, qu'ils regardaient comme d'indignes calomnies, vinssent de M. de Quélen. Pour arriver jusqu'à une pareille découverte, il fallait l'avoir suivi dans tous ses plis et replis, et avoir pâli comme nous, durant huit ans, sur l'étude de ce grand modèle.

3e *Objection.* — Mais ces pamphlets lui ont fait du mal, dira-t-on.

J'avoue que ces pamphlets ont pu lui faire quelque mal dans l'esprit des hommes bornés et incapables de réfléchir, mais ils lui firent le plus grand bien aux yeux des personnes raisonnables et éclairées. Et c'est de leur estime dont sa grandeur avait alors le plus de besoin : que lui importait en effet qu'un homme d'une crasse ignorance crût, en entendant crier dans les rues de la capitale *les Amours secrètes de l'Archevêque de Paris et de la duchesse d'Angoulême*, qu'il avait été l'amant de cette princesse? Ce qui lui importait surtout, c'était que les hommes sensés ne crussent pas à l'authenticité de sa correspondance avec la marquise de P***, autrement dite Athénaïs. Or, voilà justement ce qui résultait de la publication de ces pamphlets; d'ailleurs, quel mal pouvait lui faire un pamphlet tel que *la Chemise de femme*, puisque l'auteur lui-même disait que tout ce qu'il avait trouvé se réduisait à deux carrés de papier barbouillés? y avait-il là matière à accusation?

4e *Objection.* — Mais pourquoi, à quelle fin, à quel but, aurait-il fait répandre de tels pamphlets dans le public?

Après les explications que nous avons données, il ne doit pas être difficile de le deviner, et cette objection se trouve résolue à l'avance; les pamphlets mêmes parlent assez haut. Evidemment, c'était pour faire croire qu'il en était de sa correspondance avec Athénaïs comme de celle de la duchesse d'Angoulême, et que l'une n'était pas plus authentique que l'autre; ou bien, qu'elle se réduisait tout au plus à deux carrés de papier barbouillés, comme s'exprimait *la Chemise de femme.*

5e *Objection.* — Il est vrai, dira-t-on encore, que ces pamphlets étaient tous en faveur de M. l'archevêque de Paris, et que, loin de lui faire du mal, ils lui firent au contraire un bien infini; mais si ses ennemis l'ont servi à souhait, c'est un pur effet du hasard; les choses se sont arrangées ainsi, sans qu'il s'en soit mêlé, et sans qu'il se fût concerté avec les auteurs de ces libelles.

Lorsqu'on est en peine d'expliquer un fait, on a recours au hasard, comme si l'on ne savait pas que le hasard ne peut produire que des choses incomplètes et décousues. Une puissance aveugle, laquelle n'existe même que de nom, peut-elle produire des effets aussi liés et aussi enchaînés les uns dans les autres, surtout lorsque ces effets demandent le concours

de mille et mille circonstances toutes dépendantes de volontés libres? Impossible! ce n'est qu'en se concertant, que des hommes peuvent si bien s'entendre. Qu'on m'explique en effet, comment il pourrait se faire que ces pamphlets fussent tous en faveur de M. l'archevêque de Paris, s'il avait été étranger à leur publication? Comment venaient-ils si à point pour le tirer du plus mauvais pas où jamais homme se soit rencontré? Comment leur témoignage se trouvait-il en contradiction avec celui des journaux, et tout à l'avantage de sa grandeur? Il faudrait alors admettre un miracle, et Dieu n'en fait pas pour de tels hommes et pour de telles choses. S'ils avaient paru avant la découverte de ses lettres on pourrait les attribuer à quelque ennemi secret de M. de Quélen; mais non, ils ne vinrent que quelques jours après, sans doute pour dessiller les yeux de ceux qui avaient la bonhomie de croire, sur le témoignage des journaux, à l'authenticité de cette correspondance.

J'aurais bien voulu pouvoir me persuader, pour l'honneur de M. l'archevêque de Paris et du clergé même, que ces pamphlets fussent sortis d'une autre fabrique que la sienne; mais la chose est de soi si évidente, que ça m'a été de toute impossibilité. Il y a des circonstances où l'évidence brille d'un tel éclat, qu'on ne peut pas faire moins que de se rendre à son témoignage, pas plus qu'on ne peut douter de l'existence du soleil qui nous éclaire en plein midi. Un sceptique a beau faire effort sur lui-même pour mettre cette vérité en doute, il a beau fermer les yeux pour ne pas voir la lumière, que sa conscience dément sa bouche; tant il est vrai, que l'homme est fait pour croire, que la foi lui est naturelle, et que le doute ne saurait être son état habituel. Or, comment voulez-vous que je ne croie pas M. l'archevêque de Paris de connivence avec l'auteur de ces pamphlets, lorsqu'il y a tant de circonstances, tant de faits, tant d'écrits, tant de témoignages même qui me prouvent le contraire, et qui seraient inexplicables dans toute autre hypothèse. Impossible! autant voudrait-il douter de la lumière du soleil. Ni la charité, qui me fait un devoir de bien juger mon prochain, ni aucun autre motif au monde ne peuvent me contraindre à penser autrement, pas plus que je ne pourrais m'empêcher de regarder comme un assassin tout individu qui, sous mes yeux, enfoncerait un poignard dans le sein de son semblable. On peut bien pardonner à celui à qui on a vu commettre une mauvaise action, mais croire qu'il n'a pas commis cette ac-

tion, jamais! La raison en est que l'homme ne peut pas aller contre ses propres lumières.

6e *Objection.* — Mais pourquoi M. l'archevêque de Paris aurait-il menacé de traduire devant les tribunaux les auteurs et distributeurs de ces pamphlets, s'il les avait commandés lui-même? Or, n'avez-vous pas entendu ce qu'il disait dans *la Quotidienne*, *qu'il leur aurait intenté un procès, si les saints canons ne lui en eussent fait défense*?

On peut dire que c'était encore une nouvelle finesse de sa part, sans doute un de ces *mystères* pour l'éclaircissement desquels le prétendu séminariste nous promettait un ouvrage si piquant, lequel, il faut l'avouer, tarde un peu trop à paraître. Ce procès aurait pu faire le pendant de celui de *la Gazette des Cultes*. Si M. de Quélen s'exprimait ainsi, apparemment que c'était pour qu'on ne soupçonnât pas le véritable auteur de ces pamphlets. M. l'archevêque de Paris voit que depuis tout ce qu'on a publié contre lui, il ne lui reste de salut que dans l'audace et l'impudeur, et c'est pour cela qu'il ose tout; tous les moyens lui sont bons, pourvu qu'il arrive à sa fin, qui est de se maintenir sur son siége envers et contre tous, et quelque dégradé qu'il soit dans l'opinion. Que serait en effet devenu le pauvre diable, s'il s'était montré timide et scrupuleux? Il lui aurait fallu quitter son siége et aller se cacher dans quelque antre obscur, ou bien se laisser mourir de dégoût et de chagrin comme son ami Feutrier; mais M. de Quélen est d'une trempe de caractère tout autre : il n'est pas de ces hommes qui sont si sensibles à la perte de leur honneur, qu'ils en perdent la vie. Il est désormais au-dessus de tout ce qu'on peut dire et écrire contre lui. Que pourrait-on en effet inventer, qui n'ait été répété à satiété? La mine n'est-elle pas entièrement épuisée?

Hélas! comment M. l'archevêque de Paris a-t-il pu se récrier contre des pamphlets qui lui ont fait tant de bien, et menacer leurs auteurs de la vindicte des lois? Quelle ingratitude à lui! une telle conduite ne serait-elle pas inexplicable, s'il l'avait fait dans un autre but que celui que nous lui supposons? Vraiment, il aurait fait beau voir intenter un procès à *la Culotte* de Monseigneur, ou à *la Chemise de femme*, laquelle n'était peut-être autre que celle de sa chère Athénaïs! les débats en auraient été si curieux et si amusans, que *la Gazette des Tribunaux* en aurait eu de quoi égayer ses lecteurs durant plusieurs jours.

7e *Objection.* — Mais ce seront ses amis qui lui auront rendu ce service à son insu, dit-on encore. Quelle infamie ne serait-ce pas de sa part, s'il avait noirci cette pauvre duchesse d'Angoulême? Ne serait-ce pas par trop fort?

Lors même qu'on admettrait cette hypothèse, toujours serait-il vrai de dire qu'ils auraient eu quelque motif en cela. Or, d'où pouvait venir ce motif, si ce n'est de l'existence même de cette correspondance? Concevrait-on autrement la raison de ces publications scandaleuses?

8e *Objection.* — Mais vous n'avez pas des preuve matérielles pour constater que M. de Quélen et ses amis avaient répandu ces pamphlets dans le public; vous n'avez, tout au plus, que des preuves morales.

Il est sûr que nous n'avons pas de preuves métaphysiques, puisqu'il n'a pas signé ces pamphlets; chose dont sa grandeur se serait donné bien de garde, et pour cause; mais ces libelles sont revêtus d'un tel cachet, qu'il équivaut presque à sa signature. Qui ne sait d'ailleurs que les preuves morales équivalent souvent à des preuves métaphysiques?

Il y aurait même ici une distinction à faire entre ce qu'on entend par preuve matérielle et preuve morale, car tous les philosophes ne s'accordent pas à cet égard. Si, par preuve matérielle, on entend la preuve que ces pamphlets soient signés de la main de sa grandeur, il est sûr que nous ne l'avons pas, et qu'il est même impossible de l'avoir: mais si, par preuve matérielle, on entend, comme on doit le faire, que ces pamphlets étaient tous en sa faveur, que tout en faisant semblant de l'attaquer ils le défendaient, certainement nous avons, non seulement des preuves morales, mais même matérielles, que personne autre que lui n'en pouvait être l'auteur.

9e *Objection.* — Vous qui avez à vous plaindre de lui, vous envisagez ces libelles de cette manière, mais d'autres ne pourraient-ils pas les envisager autrement?

Et, s'il n'y a pas d'autre moyen possible de les envisager? Or, qu'on explique autrement ces pamphlets? De quelque côté que l'on se tourne, il n'y a pas moyen de leur donner un autre sens, sans faire violence à leur texte.

10e *Objection.* — Mais ce n'est qu'une hypothèse ingénieusement conçue.

Le malheur est, qu'il n'est pas possible de trouver une autre raison de l'émission de ces pamphlets. Il n'y a pas

d'effet sans cause dit l'axiome. Or, rapprochez tous les textes les uns des autres, et dites ensuite s'ils sont susceptibles d'une autre interprétation que celle que nous leur donnons.

11e *Objection.* — Pour affirmer en toute confiance que M. l'archevêque de Paris s'était entendu avec l'auteur de ces libelles, ne serait-il pas nécessaire, dira-t-on encore, de connaître son nom?

S'il était question de l'excommunier nommément, peut-être serait-il nécessaire de le connaître; mais pour que nous puissions conclure que M. l'archevêque de Paris ne devait pas être étranger à la publication de ces écrits, il nous suffit de démontrer, comme nous l'avons fait, que tous ces pamphlets étaient en sa faveur, et que, dans la position où il se trouvait, ils lui rendirent le plus grand service. Peu importe maintenant que leur auteur s'appelle Pierre ou Paul, s'il avait des rapports directs ou indirects avec M. de Quélen; toujours est-il qu'ils étaient en sa faveur, et que cela n'a pas pu être un effet du hasard.

M. l'archevêque de Paris et ses amis sont si fins, qu'il serait même possible que les auteurs de ces pamphlets ne se fussent doutés de rien. Ses amis auraient pu dire à quelque écribe: Fabriquez-nous des lettres érotiques, que vous supposerez avoir été écrites par l'archevêque de Paris à la duchesse d'Angoulême, *et vice versâ*, et vous verrez que nous vous paierons bien. Pour me faire croire qu'il était l'ennemi juré de sa grandeur, le médecin dont je parlerai tout à l'heure, ne me disait-il pas pis que pendre du pauvre M. de Quélen.

Au reste, nous allons donner, dans l'article qui suit, quelques éclaircissemens qui pourront conduire les dénicheurs d'anonymes à la découverte de la vérité.

12e *Objection.* — M. l'archevêque de Paris voulant nous faire peur, nous a menacé de nous traduire devant les tribunaux, si nous avions la témérité de lui attribuer ces pamphlets.

Nous ne demandons pas mieux; nos preuves sont toutes prêtes. Nous lui dirons: Il est clair que vous n'avez pas signé ces pamphlets de votre griffe, mais ils sont revêtus d'un tel cachet, qu'ils n'ont pu sortir d'une autre fabrique que de la vôtre. C'est entièrement votre facture.

Quant aux lettres, nous pourrons, au besoin, lui en reproduire quelques-unes, s'il veut que, pour mieux éclaircir l'affaire, elle soit portée devant les tribunaux.

13e *Objection.* — Mais si monseigneur de Paris veut se faire du mal à lui-même, qui peut l'en empêcher? S'il veut que le public le reconnaisse pour l'*assassin de la sœur Véronique*, et pour avoir eu des intrigues amoureuses avec les duchesses d'Angoulême et de Berry, qui est-ce qui a le droit de le trouver mauvais? S'il n'est pas permis de diffamer son prochain, ne peut-on pas du moins se diffamer soi-même? Que savez-vous si ce n'est pas par esprit d'humilité qu'il le fait? Quelqu'un a-t-il blâmé saint Augustin pour avoir mis au jour ses confessions? Or, pourquoi M. de Quélen ne pourrait-il pas, à l'exemple de ce grand saint, publier aussi les siennes, ne serait-ce que pour l'édification des siècles à venir?

Sans doute il est libre à M. l'archevêque de Paris de se diffamer. Il peut découvrir au public ses crimes les plus cachés, s'il le veut. Mais, du moins, aurait-il dû se contenter de ne faire du mal qu'à lui-même, et ne pas noircir le clergé, comme il l'a fait dans le pamphlet qui avait pour titre : *les Infamies des Prêtres dévoilées*. S'il avait eu pareillement des intrigues amoureuses avec la duchesse d'Angoulême, n'aurait-il pas dû aussi les tenir cachées, si ce n'est pour son honneur propre, du moins pour sauver celui de cette princesse infortunée? N'en avait-elle pas assez de ses malheurs? Etait-ce à lui à venir lui donner le coup de pied de l'âne?

14e *Objection.* — Mais quelle dissimulation et quelle hypocrisie ne faudrait-il pas supposer dans lui, s'il avait été en relation avec les auteurs de ces pamplets?

Qu'on dise ce qu'on voudra, toujours est-il que les preuves sont là; et l'on sait qu'il n'y a pas à répliquer contre des faits. Vous appelez cela de la dissimulation et de l'hypocrisie, et lui vous dira que c'est du savoir-faire, de la finesse, et même de l'esprit; que c'est le propre de tous les hommes de génie de se tirer avec honneur et avantage des divers embarras qui peuvent se rencontrer dans le courant de la vie. Vous avez vu que jusqu'ici sa grandeur n'a jamais manqué de ce savoir-faire. Voyez avec quel avantage ne se tira-t-elle pas des ordonnances Feutrier, quoiqu'elle eût trempé dans le complot! M. de Quélen s'est trouvé dans de si mauvaises passes, que tout autre y aurait échoué cent fois; mais, pour lui, ce n'a été qu'un jeu. Voilà ce que c'est que d'être habile. Honneur aux grands hommes! Que M. Thiers dise encore que notre siècle manque de *capacités!*

ARTICLE IV.

Des auteurs de ces pamphlets. — Qu'ils n'étaient autres que des amis mêmes de M. de Quélen.

Nous n'aurions pas besoin à la rigueur de nous enquérir qui peut avoir fait ces pamphlets; si c'est M. l'archevêque de Paris lui-même, ou quelqu'un de ses amis. Pour prouver que sa grandeur n'avait pas dû être étrangère à la publication de ces libelles, il nous suffit d'avoir démontré qu'ils étaient tous en sa faveur. Peu importe, maintenant, que leur auteur s'appelle Pierre ou Paul; toujours est-il que le rusé prélat devait y être pour quelque chose, et qu'il en avait au moins corrigé les épreuves. Mais nous pouvons presque indiquer les auteurs de ces écrits, ou du moins ceux qui les payaient. Les renseignemens que nous allons donner pourront même servir à M. de Quélen, si les canons qui lui défendent, pour le moment, d'exercer des poursuites contre ses infâmes calomniateurs, viennent un jour à être abolis. Mais venons au fait.

Un prêtre, qui savait que je me proposais d'écrire contre M. l'archevêque de Paris, me tourmentait, depuis un certain temps, pour que je fisse connaissance avec deux de ses amis (un médecin et un ancien notaire), qui avaient pareillement, disait-il, un ouvrage à publier contre lui. Si vous manquez d'argent pour faire imprimer votre livre, ils pourront même vous en fournir. M'étant déterminé à aller les voir, il me donna la lettre suivante pour m'introduire auprès d'eux. Elle est adressée au médecin.

Paris, le 26 août 1830.

« Monsieur et ami,

« J'ai dit à M. l'abbé Paganel, qui est chargé de vous porter ma lettre, que vous connaissiez un auteur qui voulait écrire contre *l'homme en question* (c'est souligné dans l'original). Je lui ai dit également que vous aviez coopéré, ou que vous deviez probablement coopérer à l'ouvrage. Il voudrait voir l'auteur en personne, mais je ne puis l'adresser directement. Je pense qu'il suffira que M. Paganel vous voie pour que *tout s'arrange*. Il est disposé à vous faire part de son manuscrit, ou mieux de le vendre si on voulait l'acheter. Causez avec lui. C'est un bon enfant et une malheureuse victime qui n'est pas encore retirée de dessus l'autel où on l'a sacrifiée. Mille et mille amitiés. B***, *prêtre*. »

Je crois devoir supprimer son nom, autant par délicatesse que par la crainte de le compromettre vis-à-vis de monsei-

gneur. Cependant, si on voulait élever des doutes sur l'authenticité de cette lettre, nous pourrions le donner, puisqu'elle est entre nos mains. Ce prêtre a même reçu depuis sa récompense, comme je l'avais prévu. Après avoir été interdit, il vient d'obtenir, par l'intermédiaire de M. l'archevêque de Paris, une place de grand-vicaire dans un diocèse non loin de la capitale; et je ne serais pas surpris que M. de Quélen, qui aime à voir figurer dans l'épiscopat des hommes qui lui ressemblent, parce que, comme dit l'axiome, *similis simili gaudet*, ne le fasse arriver dans peu à un évêché, en récompense des signalés services qu'il lui a rendus.

Pour me faire accroire qu'ils étaient on ne peut plus mal avec sa grandeur, et par conséquent que je pouvais m'ouvrir à eux en toute confiance, nos intimes se mirent d'abord à en dire pis que pendre; mais je ne tardai pas à m'apercevoir qu'ils étaient plus jésuites que les jésuites mêmes. « Cet archevêque de Paris, disaient-ils, est un malheureux qu'on n'aurait dû jamais élever au poste éminent qu'il occupe. Je sais même de science certaine, reprit le notaire, qu'il n'est arrivé à l'archevêché de Paris que par simonie, et que M. D***, cet ancien favori de Louis XVIII, ne le fit nommer coadjuteur envers et contre toute la cour, qui demandait à grands cris le cardinal de Latil, qu'à condition que celui-ci ferait une rente de 25,000 francs par an à sa sœur, qui est madame P***. Croyez-vous que M. D***, qui est un courtisan si fin et si délié, se fût mis à dos le frère du roi, qui voulait faire nommer son aumônier M. de Latil, et toute la gent courtisanesque, *gratis pro Deo*, et uniquement pour faire plaisir à un simple prêtre (car M. de Quélen n'était que prêtre habitué à Saint-Sulpice, lorsque, par un coup de la fortune tout-à-fait imprévu, il fut nommé coadjuteur de M. de Talleyrand)? Ce n'est pas probable. Nous avons appris que vous aviez un ouvrage contre lui. Montrez-le-nous; et, s'il vous faut de l'argent pour le faire imprimer, vous pouvez compter sur notre assistance. Nous allons nous-mêmes faire imprimer dans peu une brochure contre cet homme abominable, et vous verrez combien nous le détestons. »

C'est aussi ce qu'ils donnent à entendre dans cette brochure, qu'ils m'envoyèrent : « Si vous aviez le malheur, disent-ils dans un endroit, de sacrifier le bien de la religion au vôtre, *ne serait-ce pas confirmer de trop fâcheux bruits sur l'origine de votre élévation?* »

Serait-il vrai que M. de Quélen ne fût arrivé à l'archevêché de Paris que par simonie, et aux conditions dont cet ancien notaire parlait? C'est ce que je ne pourrais affirmer, à moins qu'il n'eût lui-même passé le contrat. Si le fait était vrai, il y aurait aujourd'hui de quoi rire, puisque de 150,000 fr. de fixe qu'il avait avant la révolution de Juillet, on ne lui aurait laissé tout juste que de quoi payer sa rente! Ne pourrait-on pas s'écrier : *Digitus Dei est hic?*

S'il avait acheté l'archevêché de Paris, comme cet ancien notaire le prétendait, ce qu'on rapporte de lui pourrait bien avoir quelque fondement. On dit donc que, pour se récupérer, il vend à son tour les principales places, et qu'il se fait ainsi un revenu immense.

Une bonne cure est-elle vacante, il fait appeler dans son cabinet l'invalide qu'il a résolu d'y nommer. « Vous êtes bien éloigné de vous douter, lui dit-il, pourquoi je vous ai mandé de venir. Vous le donnerais-je en cent et même en mille, que vous ne le devineriez peut-être pas! Eh bien! c'est pour vous élever à telle dignité. Vous seriez-vous jamais attendu à une telle faveur? Il est vrai que tels et tels prêtres y auraient cent fois plus de droits que vous, soit à raison de leurs talens, soit à raison de leur ancienneté: mais je saurai faire fléchir la règle en votre faveur si vous voulez?..... M'entendez-vous?..... Cette cure vous rapporterait un peu trop de revenu! vous ne sauriez qu'en faire, si vous ne le partagiez avec vos frères! » Notre pauvre diable, qui n'aurait jamais eu l'espoir d'arriver à un poste aussi éminent, promet tout ce qu'on veut. Ils topent, s'embrassent avec cordialité, et la nomination paraît le lendemain dans *le Moniteur*.

Les autres prêtres poussent bien quelques cris, mais notre Breton les laisse crier, et continue toujours son chemin. Voilà, dit-on, ce qui rend raison de tant de nominations, qui seraient inconcevables autrement.

Il est vrai qu'il y a quelques exceptions à la règle: mais outre qu'elles sont rares, ce n'est que pour mieux cacher son jeu. C'est ainsi qu'un faux monnayeur entremêlera quelques bonnes pièces avec des fausses, pour mieux faire passer ces dernières. Mais revenons à nos moutons.

S'il était vrai, comme l'affirmait le notaire, que ce prélat ne fût arrivé à l'archevêché de Paris que par simonie, ce fait seul devrait être plus que suffisant pour le faire déposer. On a souvent déposé des évêques rien que pour ce seul crime.

A combien plus forte raison devrait-il être déposé, lorsque

nous aurons prouvé qu'il est atteint, non seulement de *simonie*, mais encore de *mauvaises mœurs*, *d'hérésie*, et même *d'improbité*. Les autres évêques se privent de leur nécessaire pour le donner aux pauvres; pour lui, au contraire, loin de leur donner une obole, il va jusqu'à s'approprier leurs biens.

Nous aurions pu former une sixième partie de cet autre chef d'accusation, mais, vu son peu d'étendue, nous avons cru devoir n'en traiter qu'en passant.

Il peut se faire que ces messieurs crussent de lui tout ce qu'ils en disaient. Mais toujours est-il qu'en même temps qu'ils parlaient d'écrire contre sa grandeur, ils travaillaient sous main à lui ramener l'opinion, comme on va le voir dans peu.

Quelque temps après, le médecin m'envoya en effet une épreuve de la brochure qu'ils m'avaient annoncée, avec la lettre suivante.

« Monsieur l'abbé,

« Voici une lettre écrite à une *personne de votre connaissance* (M. l'archevêque de Paris), je vous prie d'y ajouter quelques notes piquantes, et m'envoyer ou apporter cet écrit qu'on veut faire paraître au plus vite. Mille amitiés, G***. *doct. méd.* »

Par les mêmes motifs que j'ai exprimés plus haut, je supprime encore le nom de l'auteur de cette lettre.

Je parcours avec avidité cette opuscule; mais qu'elle n'est pas ma surprise, lorsque je vois qu'il ne différait guère des pamphlets qui venaient de paraître au Palais-Royal, et qu'il était rédigé dans le même esprit et dans le même but. « Que sa grandeur, disaient-ils, eût commis une faute politique, en exhortant Charles X à frapper ces coups d'état qui lui avaient si mal réussi, il n'y avait pas à en douter (vraiment, ils faisaient là une bien grande concession! comment auraient-ils pu le nier en présence des faits?); mais que les mœurs et la foi du saint homme fussent suspectes, qu'on eût trouvé une correspondance amoureuse à lui appartenant, c'était pure calomnie que tout cela, et trop au-dessous de son caractère! On pouvait donc, concluaient-ils, lui permettre de rentrer, parce qu'il serait plus réservé à l'avenir, et qu'il ne se mêlerait plus de politique. Voici leurs propres paroles, car on aurait de la peine à nous en croire : « De fâcheuses découvertes ont été faites dans votre palais. Quelques lettres échappées à l'effusion de votre cœur, mais *qui ne contenaient sans doute que l'expression d'une amitié que la vertu pouvait avouer*, expression que la tournure gracieuse

de votre esprit rendait peut-être un peu louche, ont été trouvées parmi vos papiers. *La malignité s'en est emparée, elle en a tissu des infamies* QUI SONT LOIN DE VOTRE CARACTÈRE. Les carrefours retentissent depuis plusieurs jours de ces libelles; ils ont égaré la multitude, qui croit facilement le mal, quand elle est convaincue de la justice d'autres reproches qu'elle adresse (p. 8.). »

Et ailleurs : « Moi-même, dit l'auteur de la lettre, en vous voyant devenir missionnaire du pouvoir, et apôtre des doctrines absolutistes, menacer d'aider de l'influence de la religion le triomphe de l'arbitraire, j'ai pris mon fusil; j'aurais brisé dans vos propres mains l'instrument dont vous vous serviez pour m'asservir. *Cette colère s'apaisera.* Rentrez dans la ligne de l'Evangile; ne vous informez plus si celui qui tient les rênes de l'état s'appelle Henri ou Philippe! commandez le respect qui lui est dû comme au principe conservateur de l'ordre; ne levez plus la main que pour bénir; et, selon l'avis de l'apôtre, exhortez en toute charité et mansuétude, *réconciliez-vous avec les populations dont vous avez eu un si grand tort de vous séparer.* (p. 33.) »

A entendre de telles paroles, ne dirait-on pas un père, qui fait de douces remontrances à son fils?

Et dans un autre endroit : « Vous glosez assez joliment sur un texte, le tour de votre phrase est délicat, vous avez pu faire vos mandemens sans secours étrangers, *avec ces titres, vous avez dû accepter sans scrupule l'épiscopat.* (p. 14.) »

Est-ce là, je le demande, le langage d'un ennemi? Ils lui disent ici qu'il avait des *titres suffisans pour accepter sans scrupule l'épiscopat*, et cependant ils donnaient à entendre tout à l'heure qu'il n'y était arrivé que par simonie; *ne serait-ce pas confirmer*, disaient-ils, *de trop fâcheux bruits sur l'origine de votre élévation?* Cette brochure qui, selon nos jésuites de robe courte, devait porter un coup mortel à M. l'archevêque de Paris, n'était-elle pas plutôt en sa faveur que contre lui, puisque tout en faisant semblant de l'attaquer, ils réfutaient les accusations graves qui s'étaient élevées contre ses mœurs? pouvaient-ils même s'y prendre d'une manière plus adroite pour répondre aux journaux?

D'après ces rapprochemens, nous serions assez portés à croire que les pamphlets qui parurent au Palais-Royal étaient sortis de la même fabrique que cette lettre; c'est le même style, même tournure, même finesse, même tendance, et

même tactique. On y remarque surtout ce machiavélisme profond, qui consistait à défendre M. l'archevêque de Paris, tout en faisant semblant de l'attaquer.

Et voici quelles sont les raisons qui nous portent à croire que sa grandeur devait s'entendre avec ces messieurs, et que, loin d'être ses ennemis, ils étaient au contraire de ses amis intimes.

1° Nous pouvons d'abord nous appuyer sur le contexte de la lettre que nous venons de citer, puisque l'auteur dit que la correspondance qu'on lui attribue devait être supposée, par la raison qu'elle *était contraire à son caractère*; ce qui est, comme on le voit, une assez bonne preuve.

2° Quelques jours avant que le dialogue qui avait pour titre *les Infamies des Prêtres dévoilées*, eût vu le jour, le médecin me dit, comme nous en avons déjà fait la remarque, que cet écrit ne tarderait pas à paraître; ce qui supposait qu'il devait en connaître l'auteur. Or, si l'on se rappelle d'un autre côté ce que nous avons prouvé dans l'article qui précède, savoir, que ce dialogue était tout en faveur de M. l'archevêque de Paris, il ne sera pas difficile d'en conclure que le médecin devait être un peu mieux avec sa grandeur qu'il ne l'affectait, et, par conséquent, que cette lettre même avait été faite de concert avec lui, et dans un but semblable aux pamphlets.

3° Ils ne firent pas d'abord annoncer cette brochure dans les journaux, ils se contentèrent de l'envoyer aux ministres, et de la répandre dans les salons de Paris, pour préparer les voies à sa première rentrée. Ce ne fut que cinq ou six mois après, et lorsqu'ils apprirent que mon ouvrage ne tarderait pas à paraître, qu'ils la rendirent publique, sans doute, afin que je ne pusse pas tirer des conséquences contre eux de ce silence même. Ils la firent annoncer sous le titre de *Lettre à M. l'archevêque de Paris*, par F***. Nous supprimons à dessein le nom. Cet auteur est connu dans le monde littéraire, par *le Huron de Montrouge*, et d'autres écrits contre les bons pères.

4° En m'envoyant cette lettre ils avaient encore un but particulier. Ils croyaient bonnement me porter par-là à renoncer à la publication de mon ouvrage. Que pouvez-vous dire de plus contre lui, me disaient-ils naïvement, que ce qu'on a publié dans les rues de Paris et ce que vous trouverez dans cette lettre? On en a tant dit sur son compte que

votre ouvrage ne se vendrait plus, et que nous en serions pour nos frais si nous faisions les avances comme nous vous l'avions d'abord promis.

Comment expliquer ces contradictions? Ils s'offrirent d'abord à me donner de l'argent pour faire imprimer mon livre, et une fois qu'ils eurent publié leur fameuse lettre, ils prétendirent que mon ouvrage ne se vendrait pas, et par conséquent que je devais renoncer à sa publication.

Mais lorsque je vins à leur dire que je les remerciais bien; que, grâces à Dieu, je pouvais me passer de leurs services; que, loin que j'eusse besoin de débourser un sou pour l'impression de mon livre, je trouvais au contraire des libraires qui ne demandaient pas mieux que de me l'acheter, ils firent tant et plus pour savoir quels pouvaient être ces libraires, parce qu'ils auraient été les trouver pour les en détourner. Ils m'invitèrent plusieurs fois à dîner, et me plaçaient à côté de rusés convives qui tâchèrent maintes et maintes fois de me tirer le ver du nez par des questions insidieuses. Voici ce que le médecin m'écrivait :

Monsieur l'abbé,

« Vous m'aviez promis de venir manger la soupe avec nous, venez donc aujourd'hui mercredi *vous vous trouverez avec un homme de bien qui aura du plaisir à causer avec vous.*

« Votre bien dévoué serviteur. G***. »

Ces *hommes de bien*, avec lesquels le médecin m'aboucha it, n'étaient autres que de rusés filous qui voulaient savoir quels étaient les libraires qui se chargeaient de l'impression de mon livre pour aller ensuite les en détourner.

Lorsque je vis où nos fins matois voulaient en venir, révolté à la fin de tant d'hypocrisie et de machiavélisme, je leur dis un jour : « Messieurs, vous êtes un peu trop jésuites pour moi, nous ne pourrions plus sympathiser ensemble, souffrez donc que je me refuse désormais à vos invitations. » Et depuis ce temps je ne les ai plus revus.

Il est évident, en effet, qu'ils ne cherchaient qu'à me tromper; que s'ils m'avaient fait des offres pour l'impression de mon livre, c'était uniquement pour que je leur communiquasse mon manuscrit, mais qu'ils n'avaient pas la moindre intention de remplir leurs engagemens.

5° S'ils avaient été aussi ennemis de M. l'archevêque de Paris qu'ils affectaient de le paraître, ils auraient dû me

pousser à donner mon ouvrage, mais loin de là, ils me conseillaient de faire la paix avec lui.

Le notaire me fit même écrire, sans que je l'en eusse prié et sans même que je m'y attendisse, la lettre suivante par M. Mérilhou, dont il est l'ami et qui était alors ministre de l'instruction publique.

Paris, le 11 novembre 1830.

« Monsieur,

« J'ai pris connaissance de la demande que vous avez formée, à l'effet d'obtenir la place de premier aumônier, au collége royal de Henri IV. Je vous annonce, avec regret, Monsieur, que cette place n'étant plus vacante, je me trouve dans l'impossibilité de donner suite à votre demande; j'espère qu'une autre occasion pourra se présenter pour moi de rendre justice à votre mérite et à votre talent.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

« Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

« MÉRILHOU. »

Il est vrai que j'avais formé la demande dont le ministre parle; mais il y avait trois mois, et encore ce n'était pas à lui, mais à M. de Broglie que je l'avais adressée, et si je ne réussis pas, c'est parce que l'archevêque de Paris s'y était opposé. Si le notaire me faisait écrire par son ami, c'était afin que je demandasse une place qui était vacante au collége Louis-le-Grand, et que je laissasse ainsi l'archevêque tranquille. Il est même probable qu'il m'aurait fait obtenir cette place; mais comme je m'en souciais fort peu, et que je ne l'aurais peut-être pas acceptée, lors même qu'on me l'eût offerte, je ne fus seulement pas voir le ministre.

Or, qu'on m'explique toutes ces contradictions. Voilà une lettre qui devait porter, selon leur manière de parler, un coup mortel à M. l'archevêque de Paris, et qui était cependant en sa faveur. Ils me dirent d'abord qu'ils me fourniraient des fonds pour faire imprimer mon livre, et voilà qu'ensuite ils tâchèrent de m'en détourner, et qu'ils me firent même écrire, sans que je les en eusse priés, une lettre par un ministre pour me donner à entendre que je n'avais qu'à former une nouvelle demande et qu'on me donnerait une place. Or, puisque les pamphlets qui parurent au Palais-Royal étaient conçus dans le même esprit que cette lettre, c'est-à-dire qu'ils défendaient M. l'archevêque de Paris, tout en

faisant semblant de l'attaquer, ne serait-il pas possible qu'ils fussent sortis de la même fabrique qu'elle? ne sentent-ils pas le même terroir? et ne les dirait-on pas de la même famille? et si ces libelles étaient sortis de la même fabrique que la lettre en question, ne pourrait-on pas dire, sans témérité, que M. de Quélen n'avait pas dû être étranger à leur émission, puisque leurs auteurs étaient des amis intimes de sa grandeur?

Au reste, je suis bien éloigné de faire un crime à ces messieurs des détours qu'ils prirent pour préparer les voies à la rentrée de M. l'archevêque de Paris, et pour le faire remonter sur son siége. Tout au contraire, ces sentimens leur font honneur; ce sont des amis de M. de Quélen, peut-être même ont-ils des intérêts à régler avec lui; alors rien de plus naturel que de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour l'aider à conserver son siége et son honneur. Si quelqu'un pouvait trouver à redire en cela ce ne serait que M. de Quélen; mais qui ne sait qu'on ne fait jamais injure à celui qui veut et consent: *scienti et volenti non fit injuria*, dit l'axiome.

Que voulez-vous? le notaire aura vu qu'il n'y aurait plus de rentes à toucher si sa grandeur venait à perdre son siége; le médecin, qu'il n'y aurait pas d'espoir de guérison pour son malade s'il venait à perdre son épouse chérie; alors ils auront employé tous les moyens et tous les remèdes imaginables pour le rappeler à la santé et pour faire marcher leur paralytique. Qu'y a-t-il en cela qui puisse leur faire déshonneur? ils ont été fidèles à leur ami dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Pourrait-on en dire autant de M. l'archevêque de Paris, lui qui abandonna lâchement le pauvre M. Feutrier aussitôt qu'il le vit en butte aux attaques de ses ennemis, et qui causa même sa mort, en soulevant contre lui tout l'épiscopat français?

Aussi, remuèrent-ils ciel et terre pour faire rentrer sa grandeur! Prières, humbles suppliques, démarches, pamphlets, rien ne fut épargné; ils firent des brochures de toutes les couleurs, les unes pour le roi, d'autres pour les ministres et pour les salons dorés de la Chaussée-d'Antin; ils les envoyaient sous bande aux personnes de leur choix, sans qu'ils les fissent même annoncer dans les journaux, et ils réussirent si bien à duper tout le monde qu'ils le ramenèrent à son trône presqu'en triomphe, et peu s'en fallut qu'un tonnerre d'applaudissemens ne l'accueillît lorsqu'il se présenta au Palais-Royal pour *faire sa cour* au roi. Le notaire qui est le compatriote et l'ami intime de M. Mérilhou, lui

ménagea même avec lui une entrevue tout-à-fait amicale, et dont les journaux parlèrent. Le ministre se transporta à l'archevêché pour voir les dégâts qu'on y avait faits, et il y a toute apparence qu'il lui aurait fait remettre son palais sur l'ancien pied, si Dieu, qu'on ne trompe pas aussi facilement qu'un ministre, n'en avait disposé autrement. Que d'hommes qui ont été condamnés à perdre la tête seraient actuellement rangés au rang des dieux s'ils eussent connu tous ces grands ressorts imaginés par M. de Quélen!

ARTICLE V.

Réponse à quelques objections que l'on pourrait nous faire, touchant l'authenticité de cette correspondance.

1re *Objection.* — En supposant, nous a-t-on dit, que cette correspondance eût existé, serait-il possible qu'il l'eût gardée? ne l'aurait-il pas brûlée?

Et pourquoi ne l'aurait-il pas gardée? il pouvait croire ces lettres aussi à couvert dans son secrétaire que ses pensées les plus secrètes? pouvait-il prévoir une irruption pareille à celle qui eut lieu lors de la révolution de Juillet?

Pour expliquer ce fait, les uns disent qu'il les gardait pour les relire, les montrer même à celle qui les lui avait inspirées et faire ainsi revivre leurs feux; les autres, comme un ouvrage d'esprit, de goût et de sentiment; car on tient ordinairement à ce qu'on a enfanté avec peine. Pour nous, nous croyons que s'il les conservait c'était pour avoir, comme un autre David, son péché toujours présent à son esprit: *et peccatum meum contra me est semper.*

D'ailleurs, il y a des choses qui sont quelquefois si inexplicables qu'on ne ne peut en rendre raison qu'en disant: *digitus Dei est hic*, le doigt de Dieu est ici. Dieu irrité sans doute de voir qu'il trompait les fidèles, les prêtres, les évêques et le pape même, et qu'il était une cause de ruine pour l'Eglise de France, aura permis cette découverte pour amener sa chute. Il ne peut pas toujours faire des miracles et frapper tous les hérétiques de mort, comme il le fit à l'égard d'Arius au moment où cet hérésiarque allait triompher dans l'église de Sainte-Sophie; mais il arrive aux mêmes fins par des voies indirectes et détournées.

2e *Objection.* — Mais comment aurait-il rattrapé cette correspondance?

On peut supposer avec un journal que nous avons cité, qu'il avait redemandé ces lettres par suite d'une rupture,

et que sa chère Athénaïs les lui aura rendues. Il n'y a rien d'impossible en cela; le bruit même n'a-t-il pas couru dans le temps, que s'il avait nommé M. Olivier à la cure de Saint-Etienne-du-Mont, c'était parce que celui-ci avait contribué, par ses intrigues, à lui faire recouvrer diverses lettres amoureuses? A ce sujet, je ne puis m'empêcher de rapporter une anecdote qui pourrait venir à l'appui de cette dernière explication. Dès le premier jour que le bruit de cette correspondance se répandit dans le public, un cousin de M. Olivier qui se trouvait au séminaire Saint-Nicolas où il faisait sa seconde, dit à plusieurs de ses condisciples qu'on ne lui apprenait rien de nouveau; qu'il y avait long-temps qu'il était lui-même instruit de ce fait, et que son cousin ne devait sa cure qu'aux empressemens qu'il mit à lui faire recouvrer ces lettres. La *vérité*, dit la Sainte Ecriture, se fait souvent entendre par la *bouche des enfans*.

D'ailleurs, pourquoi ne pourrait-on pas supposer qu'il avait gardé lui-même un double de ces lettres? qu'y aurait-il en cela d'étonnant? ne mériteraient-elles pas d'être conservées? elles sont si bien écrites!

5° *Objection*. — M. l'archevêque ne pouvant pas nier qu'on eût trouvé une correspondance amoureuse dans le sac de l'archevêché, a fait courir le bruit qu'elles n'étaient pas de lui, mais de son frère. C'est ce que nous disait un jour un de ses grands vicaires, M. Boudot.

Si cette correspondance eût appartenu à son frère, aurait-il eu besoin de faire répandre des pamphlets pour faire croire qu'elle ne se réduisait qu'à deux carrés de *papier barbouillés*? le public ne lui aurait-il pas pardonné son péché?

Au reste, il n'y a pas à répliquer contre un fait. Elles sont toutes écrites de sa main, à moins qu'on ne veuille dire qu'il s'était fait le secrétaire de son frère, et dans cette hypothèse même, il y aurait encore une chose d'inexplicable, qui est la signature; elles sont signées de la lettre *H*, initiale de son prénom. Or, nous ne savons pas que son frère s'appelle Hyacinthe.

On se sert même souvent, dans ces lettres, de diverses expressions et de diverses tournures empruntées aux livres saints, et surtout au *Cantique des Cantiques*. Or, il n'y avait qu'un homme possédant les divins écrits aussi bien que M. de Quélen, qui pût en faire un tel usage. D'ailleurs l'écriture est là pour répondre à tout. Apparemment qu'il doit y avoir quelque différence entre sa manière d'écrire et celle de son frère.

4e *Objection.* — Mais, c'est pour lui nuire, a-t-on dit encore, que les libéraux auront imaginé cette correspondance et auront contrefait son écriture.

Est-ce dans un moment d'effervescence pareil à celui où l'on se trouva à l'époque de la révolution de Juillet qu'on aurait été s'amuser à composer un assez grand nombre de lettres amoureuses et à contrefaire l'écriture de quelqu'un? Le peuple de Paris s'y prit bien différemment pour se venger de ce que M. de Quélen avait demandé son sang.

En supposant même que quelqu'un eût eu le dessein de lui jouer ce mauvais tour, ne devait-il pas s'attendre que sa grandeur se trouverait là pour le démentir et pour le traduire même devant les tribunaux comme un calomniateur et comme un faussaire? Est-il probable qu'il connût les saints canons qui ont empêché M. de Quélen de poursuivre, par toutes les voies du droit et de la justice, les auteurs de ces libelles? et en supposant même qu'il les eût connus, pouvait-il prévoir que M. l'archevêque de Paris y demeurerait si fidèle, qu'il aimerait mieux perdre son honneur que de les enfreindre en rien?

D'ailleurs, quel intérêt les libéraux auraient-ils pu avoir à inventer des calomnies qui pouvaient être démenties à l'instant même? est-ce lorsqu'on plantait des croix sur le tombeau des martyrs de Juillet qu'on aurait passé son temps à composer des lettres amoureuses pour noircir un évêque?

5e *Objection.* — Mais ces lettres sont supposées!

Elles sont si loin d'être supposées, qu'on connaît la personne à laquelle elles ont été adressées; on sait que cette Athénaïs n'est autre que la marquise de P***, ancienne dame d'honneur de la duchesse de Berry; on a même des réponses d'elle aux lettres que son amant lui écrivait. Or, comment veut-on qu'on ait inventé une correspondance aussi suivie pour perdre le pauvre M. de Quélen, surtout lorsqu'il aurait suffi d'un simple démenti de sa part pour faire crouler tout cet échafaudage de calomnie et d'imposture?

Il y a même mieux, ces lettres parurent dans les journaux le lendemain même du sac de l'archevêché. Or, il aurait été impossible de les composer dans un si court espace de temps vu qu'il y en a une trentaine.

Quel est celui d'ailleurs qui, dans l'état d'effervescence où les esprits se trouvaient alors, aurait pu prendre sur lui de s'enfoncer dans la solitude et dans la retraite pour composer un grand nombre d'épîtres érotiques et les lancer ensuite

dans le public sous un nom emprunté, lorsqu'il aurait suffi d'un simple démenti de la part de celui auquel on les attribuait, pour anéantir le fruit de ses veilles et de ses travaux, et s'exposer à être poursuivi comme faussaire? Loin donc que cette correspondance soit supposée, sa supposition même devenait impossible dans le temps surtout et dans les circonstances où elle parut.

Mais comment vouliez-vous, dira-t-on peut-être, que sa grandeur démentît ces lettres, étant poursuivie comme elle l'était?

Eh quoi! n'aurait-elle pas pu lancer de sa retraite une lettre dans le public? N'avait-elle pas des hommes à ses ordres pour l'informer de tout ce qui se passait?

6e. *Objection.*—Mais quoi! dira-t-on encore, si ces lettres étaient réellement de lui, est-ce qu'il aurait osé reparaître en public? Est-ce qu'il serait remonté sur son siége? est-ce qu'il apporterait sa mître en tête?

C'est justement pour cela qu'il ose tout. Il sera même plus tyran envers ses prêtres que jamais. S'il s'était retiré, ce serait faire croire à l'authenticité de ces lettres. En remontant sur son siége, le pauvre homme, dira-t-on, aura été calomnié! *de l'impudeur*, *toujours de l'impudeur* : voilà sa nouvelle devise. Aussi Dieu qu'il n'a pas pu tromper, irrité de ce front d'airain, le frappe-t-il plus fort que jamais. Si ces avertissemens ne vous suffisent pas, Monseigneur, pour vous porter à vous retirer, que vous faudra-t-il donc?

De tout ce que nous venons de dire, nous devons conclure qu'il n'y a pas le moindre doute à élever sur l'authenticité de cette correspondance. Comment donc se fait-il que M. l'archevêque de Paris ose reparaître au milieu de son troupeau? De quelle édification peut-il être pour les fidèles? Quelles bénédictions veut-il que Dieu répande sur son diocèse? Après cela est-il étonnant que l'on gémisse sur le sort de l'Eglise de France et que l'on voie les scandales se multiplier parmi le clergé? N'est-ce pas de Paris que cette impulsion funeste est d'abord partie? n'est-ce pas depuis qu'il est à la tête d'une si belle Eglise? Sans les scandales de Paris, ceux qui ont eu lieu en province ne seraient peut-être jamais arrivés. Le clergé de province regarde le clergé de Paris comme le clergé par excellence, le clergé modèle. Mais voilà qu'il apprend par la voie des journaux, que tel vient d'être marqué et condamné aux galères; que celui-ci, premier vicaire de la métropole, vient d'abjurer publiquement le catholi-

cisme; que cet autre demande à se marier et veut forcer l'état civil à reconnaître son mariage, le dirai-je? et pourquoi pas? qu'on a trouvé une correspondance amoureuse dans les papiers du premier pasteur même; que tous les journaux en parlent. Comment voulez-vous que de tels scandales ne bouleversent pas toutes les têtes et ne produisent pas les effets les plus funestes? Et l'on prétendrait encore qu'on ne doit pas purger l'Eglise d'un tel homme!

CHAPITRE II.

Histoire du bouquet offert par M. l'archevêque de Paris à madame de Feuchères. — Que rien n'est plus certain que cette histoire, et que toutes les dénégations de M. de Quélen sont autant d'impostures ajoutées à mille autres. — Preuves qui établissent ce fait d'une manière incontestable.

Il faut avouer que M. de Quélen joue de malheur! A peine a-t-il fermé un trou, qu'un autre s'ouvre à l'instant même, et que son vaisseau fait eau de toute part. En vérité, ne dirait-on pas qu'une puissance invisible s'attache à sa poursuite comme à un être maudit de Dieu? Tous les journaux venaient de parler du procès qu'il m'avait fallu soutenir contre le libraire Tenon, au sujet de cet ouvrage-ci. Le public admirait l'astuce de sa grandeur qui, pour détourner le coup dont elle était menacée, n'avait eu rien de mieux à faire que de corrompre le libraire, afin de le porter à supprimer tous les chapitres qui lui étaient contraires, et surtout celui qui avait trait à ses amours avec sa chère Athénaïs; et ne voilà-t-il pas que, quelques jours après, il faut que son nom figure d'une manière ignoble dans un procès sale. Voici ce que madame de Feuchères écrivait au duc de Bourbon avec la réponse de ce prince :

« On a bien raison de dire qu'il faut voyager pour voir des choses extraordinaires; car assurément rien n'est plus extraordinaire que ce qui vient de se passer ici. Pouvez-vous, Dearest (mon cher), vous figurer l'archevêque de Paris venant me faire visite avec deux de ses grands vicaires dans une auberge à Florence. Il faut avouer, Dearest, qu'il n'y a qu'à moi qu'il arrive de pareilles choses. Un homme qui a refusé de venir même dans votre palais, parce que j'y étais! Du reste, Dearest, je vous dirai qu'il a été fort aimable. Il n'a resté ici que vingt-quatre heures. Il est de retour de Rome, et se pressant pour arriver à Paris avant la fête du 15 du mois prochain, quand M. et madame de Choulot ont su que l'archevêque était arrivé dans l'auberge, ils

ont été le voir, et c'est comme cela qu'il a su que j'étais dans la maison. Après ce qui s'est passé à Paris, vous pensez bien, Dearest, que je ne voulais pas lui faire la *première* visite. Enfin, tout cela s'est bien passé. Lorsqu'il est parti, il est encore revenu pour prendre congé, *avec un bouquet à la main*, qu'il nous a laissé, *comme un petit souvenir*, disait-il (rire général). »

Le prince lui répondit :

Chantilly, 7 août 1825.

«.....Parlons maintenant de la galanterie de l'archevêque qui s'est conduit comme un *preux chevalier*, et je lui en sais bon gré ; *le bouquet donné de si bonne grâce* ; rien n'y a manqué ; autant il avait été maussade à Paris, autant il a été aimable à Florence (1) »

M. de Quélen fit savoir à *la Quotidienne* et à d'autres journaux qu'il avait démenti ce fait, comme s'il suffisait d'un simple démenti de la part de la personne intéressée pour qu'un fait fût réputé faux et calomnieux. « Nous avons la certitude, disait *la Quotidienne*, que M. l'archevêque a écrit à M. le président du tribunal civil, une lettre dans laquelle l'anecdote d'une visite de ce prélat à madame de Feuchères, et d'une seconde visite dans laquelle un bouquet aurait été laissé, se trouve *positivement démentie* (2). »

La lettre dont parlait *la Quotidienne* parut en effet peu de jours après dans *la Gazette des Tribunaux* :

Paris, le 24 décembre 1831.

« Monsieur le président,

« Il a été lu hier à l'audience du tribunal que vous présidez, une pièce qui contient des allégations dont il est de mon honneur et de mon devoir de signaler aux juges la fausseté. Je vous prie de produire ma réclamation aux débats. Vous trouverez sans doute convenable que j'adresse la même communication à messieurs les avocats, et que j'en instruise le public.

« Me Lavaux, avocat défenseur de la dame de Feuchères dans le procès relatif au testament de monseigneur le duc de Bourbon, a cité une lettre de ladite dame de Feuchères, extraite de sa correspondance avec monseigneur le duc de Bourbon, lettre qui, sans utilité pour sa cause, *accuse l'archevêque de Paris dans ce qu'il a de plus cher et de plus sacré*.

« Je crois donc devoir à ma réputation et à mon diocèse de détourner les traits qu'une inconnue, je puis l'appeler ainsi, a laissé tomber de sa plume au mépris de toute convenance et de toute vérité..... Au mois de juin 1825, je fis le voyage d'Italie,

(1) *Gazette des Tribunaux* du 24 décembre 1831.
(2) *Quotidienne* du 30 décembre 1831.

uniquement pour ma santé; en juillet, je revins par Florence, où j'arrivai le dimanche 24, à dix heures du matin.... Madame de Choulot, née de Chabannes, vint seule me rendre visite. Elle était logée au premier, au même hôtel. Après les premiers complimens, elle m'apprit qu'elle voyageait elle-même avec la dame de Feuchères, et balbutiant quelques paroles en faveur de cette dame, elle me demanda de la visiter et de la recevoir. *Je m'y refusai;* mais je ne crus pas devoir me dispenser de rendre sa visite à madame de Choulot; je descendis donc chez elle, toujours avec mes grands vicaires, j'y trouvai madame de Feuchères que je vis alors pour la première fois de ma vie, et que *je n'ai pas revue depuis.* Il n'y eut pas de seconde visite. *Très certainement je n'ai point offert de bouquet;* cette histoire et celle des autres particularités sont de pure invention. Après ce qui s'était passé à Paris, à qui persuadera-t-on *que je puisse avoir d'aussi inconcevables pensées?*

« J'ignore, monsieur le président, quelle est l'intention qui a dicté la lettre dont le tribunal a retenti, ainsi que celle qui lui a donné de la publicité. La justice et le bon sens public sauront l'apprécier. Pour moi, tout en me trouvant obligé de repousser une calomnie qui emprunte une forme presque officielle et judiciaire, je ne veux cependant y voir qu'une injure de plus à pardonner. »

Le saint homme!

« Cette lettre, continue Me Lavaux, était inexplicable; j'ai dû demander à madame de Feuchères des renseignemens positifs. Je l'ai invitée à recueillir ses souvenirs, afin de faire amende honorable si le fait avait été indiscrètement avancé. Cette dame a témoigné le plus vif étonnement et ma dit : *Comment est-il possible que Monseigneur ait oublié des faits* dont j'ai un *souvenir certain? J'étais à Florence en même temps que lui. J'occupais le premier étage de l'hôtel d'Angleterre, il occupait le second. Les étrangers accourent à Florence pour y visiter les monumens publics.* M. l'archevêque visitait les couvens, et ce fut dans une communauté d'hommes que j'eus la première fois l'occasion de le rencontrer. Quelques jours après, Monseigneur s'était rendu dans un couvent de femmes (légers rires dans le public). L'usage dans ces maisons est, à ce qu'il paraît, d'offrir aux ecclésiastiques élevés en dignité un bouquet blanc orné de lames d'argent. L'archevêque avait reçu un bouquet : quand il est venu chez madame de Feuchères, bien évidemment chez elle, car son éminence savait qu'elle voyageait avec madame la comtesse de Choulot, il eut l'extrême obligeance de lui donner le bouquet qu'on venait de lui présenter.

« Elle a toujours regardé ce présent comme précieux; elle l'a soigneusement rapporté à Paris, et en a fait offrande à un établissement religieux. Voilà la vérité. La femme de chambre qui était avec elle à Florence attesterait au besoin l'exactitude des faits qu'elle avance, s'il était convenable d'opposer son témoignage à celui de Monseigneur.

« J'ai cru, continue Me Lavaux, devoir engager madame de Feuchères à écrire à M. l'archevêque de Paris. Le 29 décembre dernier, elle lui a adressé la lettre suivante.

Palais-Bourbon, le 29 décembre 1831.

« Monseigneur,

« Avant que Me Lavaux m'eût communiqué la lettre que vous avez adressée à M. le président de Belleyme, j'avais déjà éprouvé le sentiment le plus pénible en voyant paraître dans les journaux des lettres de ma correspondance privée avec monseigneur le duc de Bourbon. Je suis heureuse que votre éminence me donne par sa réclamation l'occasion de lui exprimer mes vifs regrets pour tout ce qui se rapporte à elle dans cette publication. Lorsque la calomnie la plus odieuse s'est déchaînée contre moi, après la perte cruelle de mon auguste protecteur, j'ai dû, à la sollicitation de mon conseil, lui confier, pour ma défense, toute ma correspondance. Tant que les calomnies n'ont été dirigées contre moi que par des personnes indignes, je les ai méprisées; mais quand un personnage revêtu de votre saint caractère, m'accuse de manquer à la vérité, je puis croire que sa mémoire n'est pas si fidèle, et j'ai besoin (avec tout le respect que je lui dois) de rétablir les faits.

« Votre éminence doit se rappeler que c'était bien *chez moi*, dans mon appartement qu'elle me fit sa visite à Florence, et *non pas* chez la comtesse de Choulot, qui était ma compagne de voyage, et qui était logée *chez moi*.

« Votre éminence ne peut non plus avoir oublié qu'avant de quitter l'hôtel, elle vint me faire une *seconde* visite, pour prendre congé de nous, et qu'alors elle me remit à *moi-même* un superbe bouquet blanc et argent, noué d'un ruban blanc; ce bouquet venait de lui être donné dans un couvent; j'attachai tant de prix à ce présent que je l'apportai soigneusement à Paris, et je puis fournir la preuve qu'il a été donné à une église. Comme catholique, j'aurais dû, je l'avoue, raconter les circonstances de la visite de votre éminence avec moins de légèreté; mais j'espère trouver mon excuse dans le peu d'importance que j'attachais alors à des lettres écrites à la hâte, et qui ne devaient jamais être livrées à la publicité.

« *Quant à la partie de la lettre de votre éminence où elle dit ne m'avoir jamais vue depuis, elle doit cependant se ressouvenir que je*

fus chargée de la dernière quête qui fut faite au Palais-Bourbon, au profit des petits séminaires, et que j'eus l'honneur de lui remettre moi-même, à l'archevêché, le produit de cette quête, et j'en ai conservé le reçu. J'insiste sur tous ces faits, quoiqu'ils soient de peu d'importance, ne voulant pas laisser planer sur moi l'apparence d'un manque de véracité. Je compte assez sur votre loyauté, monseigneur, pour vous prier de rechercher et de constater la vérité de ces faits, afin que mon conseil puisse les rétablir, malgré moi, s'ils deviennent un sujet de débats. »

« C'est après avoir reçu cette lettre que M. l'archevêque m'a fait l'honneur de m'écrire la lettre dont je vais vous donner lecture.

Paris, 29 décembre 1831.

« Monsieur,

« En réponse à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, je viens d'en recevoir une de madame de Feuchères qui, croyant ma mémoire infidèle, invoque mes souvenirs et ma loyauté sur les circonstances de la visite que j'ai faite à Florence, non à madame de Feuchères, mais à madame de Choulot qui seule était venue me voir. Je n'ai pas besoin d'un nouvel examen pour affirmer que les faits sont tels que je les ai consignés dans ma lettre à M. le président Debelleyme, lettre à laquelle je me réfère dans toutes ses parties (1). »

Le public ne se méprit pas sur de telles dénégations. Il vit un homme poussé à bout et jusque dans ses derniers retranchemens, qui préférait recourir au *mentiris impudentissimè* de Pascal, plutôt que de faire l'aveu d'une faute qui le couvrait de ridicule et de confusion. En effet, n'est-il pas honteux pour un archevêque d'offrir un bouquet à une concubine pour gagner ses bonnes grâces? Trouverait-on un autre prélat en France, qui fût capable d'un tour de cette force? Et à une telle infamie, il ajoute encore le plus impudent mensonge! Mais pesons attentivement tous les faits, et voyons de quel côté se trouve la vérité. Est-ce madame de Feuchères, ou bien ne serait-ce pas M. de Quélen qui en aurait imposé au tribunal? Pour nous, nous ne craignons pas d'affirmer, quelles que puissent être les dénégations de M. l'archevêque de Paris, que ce prélat avait réellement offert un bouquet à cette dame. Et voici comment nous le prouvons.

Rousseau parlant des caractères qui démontrent la divinité des Evangiles, dit à son philosophe : *Mon ami, ce n'est*

(1) *Gazette des Tribunaux* du 14 janvier 1832.

pas ainsi qu'on invente! et les faits de Socrate dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ. En voyant toutes les circonstances énumérées dans la lettre de madame de Feuchères, ne pourrais-je pas dire à mon tour à M. de Quélen : *Monseigneur, ce n'est pas ainsi qu'on invente*! Voyez comme cette femme s'exprime! Elle entre dans les détails les plus circonstanciés. Elle écrit d'Italie que vous lui avez offert un bouquet : elle s'attendait si peu à une telle action de votre part, qu'elle en témoigne sa surprise au duc de Bourbon. A peine même peut-elle en revenir! et tout cela ne serait qu'un conte fait à plaisir! *Monseigneur, ce n'est pas ainsi qu'on invente.*

Vous dites encore que vous ne l'avez pas *revue depuis*. Et madame de Feuchères vous répond que vous devriez cependant vous rappeler de la dernière *quête qui fut faite au palais Bourbon au profit des petits séminaires,* qu'elle vous en remit le produit, *et qu'elle en a conservé le reçu.* Or, qu'on juge d'après ce fait de ce qu'il faut penser des autres dénégations de M. de Quélen, *ab uno disce omnes!*

Cette dame vous rappelle aussi de quelle manière vous vîntes ce bouquet. *On vous en avait fait don,* dit-elle, *dans un couvent de femmes, comme l'usage s'en pratique en Italie.* Elle attacha tant de prix à ce présent qu'elle l'apporta soigneusement à Paris, et elle peut encore fournir la preuve qu'il a été donné à une église. Cette église n'est autre que Sainte-Valère. Le curé de cette paroisse peut attester ce fait comme nous les avons par des prêtres qui l'ont vu pour prendre des informations à ce sujet. Il peut se faire que madame de Feuchères ne lui dit pas de la part de qui elle tenait ce riche bouquet, mais que s'ensuit-il de là? devait-elle lui faire sa confession?

Voudrait-on dire que c'était un conte imaginé à plaisir par la dame Feuchères, pour amuser le duc de Bourbon?

Si ce n'eût été qu'une fiction, nécessairement l'affaire en serait restée là et il n'aurait plus été question de ce bouquet : mais pas du tout. A peine est-elle de retour d'Italie, qu'elle s'empresse d'offrir ce bouquet à l'église de Sainte-Valère. Est-ce ainsi qu'on invente? Il faudrait donc supposer qu'elle aurait joué la comédie, même après son arrivée d'Italie, et que, pour rendre la fiction plus croyable, elle aurait acheté un *superbe bouquet blanc et argent,* pour en faire don à sa paroisse! Une telle hypothèse est-elle admissible?

Il est vrai que, malgré des détails si précis et si circons-

tanciés, M. de Quélen a toujours persisté à nier le fait. Mais s'il faut juger de cette négation-ci par les autres, on sera bien forcé de convenir que ce n'était qu'un mensonge de plus. Sa grandeur ne disait-elle pas pareillement dans sa lettre que, depuis cette époque, elle n'avait jamais revu la dame Feuchères? Cependant la baronne ne lui a-t-elle pas prouvé, papiers en main, qu'elle l'avait revue depuis et quelle *conservait encore un reçu du montant d'une quête qu'elle avait déposée entre ses mains?* M. de Quélen, qui ne s'attendait pas à une telle réponse, niera-t-il encore? récusera-t-il son reçu? dira-t-il qu'on a contrefait son écriture? Alors nous n'aurions d'autre réponse à lui donner (sauf le respect qui lui est dû) que celle que l'on fait en pareil cas dans les écoles : *plus negaret asinus quam probaret philosophus.*

Une autre preuve qui rend le témoignage de M. de Quélen plus que suspect, c'est qu'il avait le plus grand intérêt à donner un démenti à madame de Feuchères, tandis que la baronne n'en avait aucun à écrire de semblables choses au duc de Bourbon, et surtout à offrir un riche bouquet à une église de Paris à son retour d'Italie. Il y allait ici de l'honneur de l'archevêque, tandis que la dame Feuchères n'aurait seulement pas pu inventer un tel fait, s'il n'eût été vrai.

M. de Quélen a cru pouvoir se tirer d'affaire avec une distinction tout-à-fait jésuitique, comme dirait un janséniste. Je n'allais pas voir, dit-il, madame de Feuchères, mais bien madame de Choulot.

La baronne lui a répondu que c'était bien elle-même qu'il vint voir dans son appartement, et que c'était en *mains propres* que sa grandeur lui remit le bouquet, *comme un petit souvenir.*

Il oppose encore le témoignage de ses grands vicaires.

D'abord ils n'ont rien témoigné. Ils ont gardé un silence prudent. Et l'eussent-ils fait, que leur témoignage ne serait pas recevable, puisqu'ils seraient juges et parties dans cette cause.

On nous dira : mais qu'est-ce que cela prouve? quel mal peut-il y avoir à offrir un bouquet à une dame? Tout dépend de l'intention. Or, assurément que M. l'archevêque ne devait pas avoir une mauvaise intention. On le connaît assez pour affirmer que ce n'était pas chez lui un piége de l'esprit tentateur.

M. de Quélen va vous répondre « qu'il est de son *devoir*

et de son *honneur* de signaler aux juges la fausseté d'une telle pièce; *qu'évêque* il doit éclairer son diocèse; qu'une telle lettre accuse l'archevêque de Paris *dans ce qu'il a de plus cher et de plus sacré.* Je crois devoir à ma réputation et à mon diocèse, dit-il, de détourner les traits qu'une inconnue a laissé tomber de sa plume, au mépris de toute convenance et de toute vérité. *A qui persuadera-t-on, que j'aie pu avoir d'aussi inconcevables pensées?* »

Ex verbis tuis te judico serve nequam. C'est d'après ses propres paroles que nous le jugeons. Puisqu'il attachait une telle importance à l'offre de ce bouquet, qu'il en faisait en quelque sorte dépendre son honneur, comment voudrait-il que les autres regardassent cette action comme une chose de peu de conséquence? Mais ce qui mit le comble à sa faute, ce fut la lettre mensongère qu'il adressa au tribunal. Qui respectera désormais la vérité, si un ministre de Dieu, si un archevêque ne la respecte pas? Il y a des hommes qui lui auraient passé ce bouquet, et qui n'auraient vu dans une telle offrande qu'une gentillesse, peu digne à la vérité d'un archevêque, mais qui était en quelque sorte pardonnable à un homme qui avait toujours passé pour galant. Mais ils n'ont pu lui pardonner la lettre mensongère qu'il ne craignit pas d'adresser au tribunal pour démentir un fait qui était plus clair que le jour, et qu'on n'aurait pas pu inventer lors même qu'on l'aurait voulu. Quel front et quelle impudence ne faut-il pas avoir!

Ceci doit nous apprendre que M. de Quélen ne se fera jamais scrupule de prêter tous les sermens du monde. Lors du fameux procès de la châsse de saint Vincent-de-Paul, ne voulut-il pas *assurer par serment,* qu'il n'avait jamais promis d'*intérêts* à l'orfèvre? Mais le tribunal qui avait dans les pièces du procès des preuves du contraire, refusa de le recevoir, et le condamna purement et simplement à payer à M. Odiot les intérêts aussi bien que le capital.

Si nous nous sommes attachés à prouver que M. de Quélen avait réellement offert ce bouquet à madame de Feuchères, c'est afin que le public sût dorénavant à quoi s'en tenir touchant ses dénégations. Lorsqu'un homme a le front d'adresser à un tribunal des lettres aussi mensongères que celles que l'on vient de lire, de quoi n'est-il pas capable? que doit-on penser de sa véracité? Peut-on désormais compter sur ce qu'il dit?

Quand notre livre paraîtra, M. de Quélen nous dira sans doute : mais cette correspondance qu'on m'a attribuée n'est

pas de moi! Il est faux pareillement que j'aie fait répandre les pamphlets qui parurent au Palais-Royal! Il poussera même ses dénégations plus loin. Lorsqu'on lui demandera compte d'un million qui devait être dans les caisses de charité de l'archevêché, avant la révolution de Juillet, il ne craindra pas de dire que c'est le peuple qui l'a volé, tandis que cette somme énorme ne sera pas sortie de ses mains! Et si on le presse; si on lui dit : Mais, Monseigneur, ce n'est pas le peuple qui a volé ce million, c'est vous seul qui avez profité de l'occasion pour vous l'approprier. — Ce n'est pas vrai, répondra-t-il! *A qui persuadera-t-on que j'aie pu avoir d'aussi inconcevables pensées?*

Pour réfuter toutes ces dénégations, notre réponse sera toute prête. Monseigneur, lui dirons-nous, n'avez-vous pas osé nier en face de la justice, que vous eussiez offert un bouquet à la dame Feuchères, quoique les preuves en fussent plus claires que le jour? Or, il ne s'agissait ici que d'une bagatelle, relativement au million qu'on vous accuse d'avoir soustrait. Cependant, si vous n'avez pas craint de fouler aux pieds la vérité, pour démentir un fait aussi bien avéré et aussi bien démontré aux yeux de tous, comment peut-on supposer que vous vous montrerez plus scrupuleux, lorsqu'il s'agira de repousser une accusation où il n'y va de rien moïns pour vous que de la perte de votre siége, et même des galères! Car enfin, si le peuple n'a pas volé ce million, c'est donc vous qui l'avez pris; *tu es ille vir!* C'est donc vous qui avez détourné à votre profit les charités des fidèles! Or, quelle autre peine voulez-vous qu'on vous applique, si ce n'est celle qui est portée dans le code? Et n'est-ce pas faire une chose agréable à vos yeux, que de vous envoyer passer le restant de vos jours avec votre ancien favori *Contrafatto?*

CHAPITRE III.

Enlèvement d'une jeune et belle protestante, sous prétexte de la convertir à la foi catholique.

Il ne se passe pas de jour que le palais de justice ne retentisse du nom et des prouesses de M. de Quélen. Tantôt ce sera pour un bouquet offert à une concubine; tantôt pour une correspondance amoureuse écrite à une marquise; tantôt pour des sommes considérables qu'il aura reçues, pour effectuer le paiement d'un chef-d'œuvre de l'art, et qu'il aura détournées à son profit; tantôt pour avoir voulu retenir injustement un dépôt de cent mille francs; tantôt pour avoir

porté atteinte à la propriété d'autrui, en tronquant et en mutilant un livre qui pouvait servir à le faire connaître et à le démasquer; tantôt enfin, pour avoir fait tomber dans ses piéges une jeune et belle protestante, sous prétexte de la convertir à la foi catholique. On peut dire que M. l'archevêque de Paris est un des hommes qui fournissent le plus de matière à *la Gazette des Tribunaux*. Il est en quelque sorte son fournisseur en titre.

Il n'y a pas encore long-temps, qu'à la première chambre de la cour royale, tout le monde riait aux éclats, tant les juges, qui étaient assis gravement sur leurs chaises curules, que le public qui les entourait. Si quelqu'un, arrivant sur le moment, eût demandé la cause de ce rire inextinguible, il ne se serait pas douté assurément que ce fût au sujet de M. de Quélen. « Eh quoi! se serait-il écrié, M. l'archevêque de Paris encore ici! Mais il faut donc que cet homme se trouve partout! C'est un ubiquiste s'il en fut jamais! » Cependant vous allez voir qu'il n'était question de personne autre que de sa grandeur elle-même. Voici ce que nous lisons dans *la Gazette des Tribunaux*.

« *Sœur Sainte-Agathe et sœur Saint-Louis.*

« Certain *Mémoire* peu édifiant et passablement scandaleux fut, l'année dernière, publié par mademoiselle Le Boulanger, dite en religion *sœur Sainte-Agathe*, contre mademoiselle Bénard, dite en religion *sœur Saint-Louis-de-Gonzague*. L'objet de ce *factum* était d'établir que sœur *Sainte-Agathe* était à la fois supérieure de l'établissement des Ursulines de Paris, et propriétaire, en son nom personnel, d'une maison située à Auxerre, dans laquelle s'étaient réfugiées, après la révolution de Juillet, sœur Saint-Louis-de-Gonzague, et le surplus des Ursulines de Paris. Suivant sœur Sainte-Agathe, la vente de cette maison d'Auxerre avait eu lieu par suite d'un mandat d'elle sœur Sainte-Agathe, à son profit, comme supérieure de l'établissement des Ursulines de Paris; et elle se trouvait directement obligée au paiement du prix; et comme elle soutenait n'avoir jamais porté cette qualité de supérieure, elle demandait à être réintégrée dans la maison acquise en cette qualité; en cas de contestation, la provision était due à son titre. Sœur Saint-Louis, pour elle et ses consœurs, défendait l'entrée du couvent, en soutenant qu'elle avait été dotée, à la place de sœur Sainte-Agathe, de la dignité de supérieure; et qu'il résultait, par conséquent, des

termes mêmes de l'acte de vente, qu'elle devait retenir la maison.

« Me Sudre, avocat de la sœur Saint-Louis-de-Gonzague, a commencé par un *exposé des faits, qui ne laisse pas d'être piquant par certain rapprochement qui s'est présenté à tous les esprits. Personne n'a oublié les gentillesses d'un archevêque, célèbre à bien des titres, qui parvint à soustraire; non par zèle apostolique, mais par une pressante nécessité de honteuse nature, une jeune protestante, qu'il prétendait avoir convertie. Pareil méfait se retrouve dans l'histoire de sœur Sainte-Agathe.* C'est elle, a dit Me Sudre, qui, s'étant emparée de deux jeunes personnes que réclamait leur famille, les cacha d'abord à Paris, puis les conduisit en Suisse, en Angleterre, etc. (1) »

Nous pourrions ajouter, au sujet de cet enlèvement, une foule de détails curieux, mais cette histoire nous menerait trop loin. Nous croyons devoir renvoyer ceux qui désireraient de plus amples éclaircissemens, à un roman en quatre volumes in-12, auquel ce sujet a donné lieu, et qui a pour titre : *l'Archevêque et la Protestante*, par Edouard Ourliac. Ils trouveront dans ce livre de quoi satisfaire leur curiosité.

M. l'archevêque nous dira peut-être que ce n'était qu'un conte fait à plaisir.

Mais ne connaît-il donc pas le proverbe qui dit qu'il n'y a pas de feu sans fumée? Si cette histoire a fait tant de bruit, il fallait donc bien qu'elle eût quelque fondement.

On pourrait nous dire encore : Il en est de cette histoire comme de celle de son parent, l'abbé Heuqueville, qui a été accusé naguère d'avoir enlevé une jeune fille, pour la placer dans un couvent. Vous avez vu cependant qu'après maintes et maintes recherches, la justice a fini par le déclarer innocent. Voici ce que nous lisons dans les journaux : « La chambre du conseil a statué, samedi dernier, par une ordonnance de non lieu, sur la demande des époux Ernets. Cette ordonnance, signée d'Herbelot, Hallé et Pinondel, justifie entièrement le curé M. Heuqueville, et ne donne pas une idée très favorable de la douceur de la dame Ernets (2). »

Il n'y avait que quelques jours que l'article dont nous avons rapporté une partie, venait de paraître dans *la Ga-*

(1) *Gazette des Tribunaux* du 11 novembre 1832.
(2) *L'Ami de la Religion*, t. LXXV, p. 168.

ette des Tribunaux, lorsque le bruit de ce prétendu enlèvement se répandit dans le public. Cette dernière histoire a tant de ressemblance avec la première, que nous ne serions pas surpris que toute cette intrigue n'eût été ourdie par M. l'archevêque de Paris, pour affaiblir l'impression que cet article de *la Gazette des Tribunaux* venait de produire dans le public. « Vous voyez, aurait dit le rusé prélat, un de mes parens, traduit devant les tribunaux, comme ayant soustrait une jeune fille à ses père et mère. Le procureur du roi, après avoir fait toutes les recherches imaginables, a prononcé cependant un verdict d'acquittement. Eh bien ! il en est de même de moi. Je suis aussi innocent de ce dont on m'accuse, que mon parent l'abbé Heuqueville. » Monseigneur est si fin, qu'il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'il se fût entendu avec son parent, et qu'il eût donné une récompense honnête au père de la jeune fille, pour lui faire jouer ce rôle.

Une preuve que ce n'était qu'une comédie que l'on jouait, c'est qu'aussitôt que la chambre du conseil eut prononcé son verdict en faveur de l'abbé Heuqueville, la toile fut levée tout à coup, et celle que l'on cherchait dans les couvens et dans tous les lieux imaginables reparut sur la scène. Elle fit savoir à ses parens que c'était en vain qu'ils la cherchaient à Paris, qu'elle avait passé le détroit, et qu'elle était allée se réfugier en Angleterre, pour y exercer sa religion en toute liberté. Voici ce que nous lisons dans les journaux : « Les parens de la fille Ernets *annoncent enfin* que leur fille cadette leur a écrit dans une lettre datée du 3 février et timbrée d'Angleterre, qu'elle avait appris, par la voie des journaux, leur dénonciation contre l'abbé Heuqueville. Elle déclare que cet ecclésiastique est innocent; qu'elle avait fui la maison paternelle pour n'être point gênée dans sa religion (1). »

Pourquoi, je vous le demande, avoir attendu huit mois pour faire une pareille déclaration? pourquoi avoir laissé, durant tout ce temps, ce pauvre abbé Heuqueville sous le coup de la justice? Ne devait-elle pas avoir appris depuis longtemps, par la voie des journaux, que l'on poursuivait ce saint homme sous prétexte qu'il l'avait enlevée? Et si elle l'avait appris, pourquoi ne pas en instruire de suite ses parens? pourquoi, attendre que les tribunaux eussent prononcé? Ne serait-ce pas par trop cruel de sa part? Puisqu'elle est femme, elle doit avoir un cœur; or son cœur ne devait-il pas se ré-

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXXVI, p. 9.

volter contre le rôle qu'on lui faisait jouer? Une femme, savoir qu'un jeune homme, et surtout un prêtre, est poursuivi pour l'avoir enlevée; et cependant ne pas réclamer en sa faveur, voilà qui serait bien inexplicable dans la supposition de nos adversaires! dans la nôtre, au contraire, tout s'explique admirablement bien. Si elle a gardé le silence pendant huit mois, c'est qu'il le fallait, pour donner à ses parens le temps de jouer leur rôle. Il fallait que la justice instruisît pour qu'elle prononçât un verdict d'acquittement en faveur de l'abbé Heuqueville, afin que l'archevêque pût dire ensuite: «Si on avait fait de pareilles informations touchant l'affaire qu'on m'a mise autrefois sur le dos, et que *la Gazette des Tribunaux* renouvelle aujourd'hui, j'aurais été acquitté aussi bien que mon parent. Les faits sont presque identiques dans les deux cas.»

Ce qui rend encore le rapprochement plus frappant entre l'histoire de M. de Quélen, et ce qui vient d'arriver à l'abbé Heuqueville, c'est que le premier était accusé d'avoir enlevé une jeune protestante, sous prétexte de la convertir à la foi catholique, tandis que, dans l'affaire de son parent, c'est la fille qui part d'elle-même, *proprio motu*, pour aller se faire protestante en Angleterre, de catholique qu'elle était. Il n'y a d'autre différence qu'une inversion; il n'a pas dû être nécessaire d'un grand fonds d'invention de la part de M. de Quélen, pour avoir imaginé une pareille comédie! Que de rapprochemens frappans! Ce qu'il y a de plus curieux dans l'affaire, c'est que tout cela arriva peu de jours après que l'article que nous venons de reproduire, eut paru dans *la Gazette des Tribunaux*. Et c'est un parent de l'archevêque qui y joue le principal rôle! Serait-il possible que le rusé prélat eût été étranger à cette comédie, et que tant de rapprochemens frappans ne fussent qu'un pur effet du hasard?

Le curé même ne tarda pas de recevoir sa récompense, puisque de la cure des Batignolles, sa grandeur le transféra à Sceaux, et de Sceaux, il vient de le faire passer à une cure de seconde classe, à Paris, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, en attendant qu'il le nomme bientôt à une de première classe.

Puisque les parens de la fille Ernets ignoraient que cette jeune personne fût partie pour l'Angleterre, ne pourrait-on pas demander où est-ce qu'elle trouva de l'argent pour faire un voyage aussi dispendieux, et pour y séjourner une année? Voilà encore un mystère bien inexplicable; il est vrai que l'on pourrait supposer qu'elle aurait été enlevée par quelque

jeune lord, qui lui en aurait fourni en abondance. Mais elle a soin d'avertir qu'elle mène une conduite irréprochable, et qu'elle sera au premier jour à Paris. Les personnes charitables qui lui donnèrent de quoi faire ce voyage, ne seraient-elles pas celles mêmes qui avaient intérêt à lui faire jouer ce rôle?

Différens faits, qui se sont passés à cette occasion, sembleraient venir encore à l'appui de nos conjectures. Pour faire croire qu'il n'était pour rien dans cette intrigue, quel détour M. de Quélen prit-il?..... Vous y perdriez la tête plutôt que de le deviner. On sait qu'il est assez bien avec les doctrinaires, et surtout avec le ministre de la justice. Eh bien! il fit faire par la police une descente dans sa maison de Conflans, sous prétexte d'y chercher la jeune fille que l'on avait perdue. Ne trouvez-vous pas l'invention admirable? Voici ce que nous lisons à cette occasion dans les journaux : « On *n'a pas appris sans étonnement*, dit *l'Ami de la Religion*, (je le crois pardieu bien) que la police avait fait une descente dans la maison de M. l'archevêque, à Conflans. Et sous quel prétexte? Pour retrouver la fille Ernets... Et c'est à M. l'archevêque qu'on réservait cette nouvelle insulte! Est-il vrai qu'un juge d'instruction présidât à cette nouvelle expédition brutale, escorté d'agens de police et de gendarmes?..... Enfin, *ce qui rend cette visite domiciliaire encore plus extraordinaire, c'est qu'il est assez notoire que depuis le désastre arrivé il y a deux ans, la maison de M. l'archevêque à Conflans est non seulement inhabitée, mais encore tout-à-fait inhabitable* (1). »

Vous le voyez, les journaux eux-mêmes trouvent cette visite domiciliaire *extraordinaire* et *inexplicable*. Ils soupçonnent bien qu'il y avait quelque mystère au fond de tout cela; mais quel était ce mystère? c'était le *tu autem*. « On n'a pas appris *sans étonnement*, dit l'*Ami de la Religion*, que la police avait fait une descente dans la maison de M. l'archevêque, à Conflans. » Comment, en effet, ne pas être étonné d'un tel procédé? le fait ne serait-il pas entièrement inexplicable si l'on ne supposait l'intervention de M. de Quélen? Comment la police aurait-elle pu raisonnablement espérer qu'elle trouverait cette jeune fille dans une maison délabrée et inhabitée? ne devait-elle pas connaître le piteux état dans lequel cette habitation se trouvait? Evidemment il y avait quelque chose de caché là-dessous. On va voir, au reste, que ce n'est pas

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXXV, p. 117.

la première fois qu'il a usé d'un pareil artifice pour tromper le public. Alors un fait s'expliquera par un autre.

Il en est de cette descente comme de celle qu'il fit faire dans la même maison peu après les événemens de juin (année 1832). Voulant cacher au public l'influence qu'il exerçait auprès de la nouvelle camarilla, et la part qu'il avait eue peut-être, par ses conseils, à la mise en état de siége de la capitale, quel détour cet homme astucieux prit-il? Il fit faire encore, par la police, une visite domiciliaire à sa maison de Conflans, sous prétexte d'y chercher des armes qui devaient y être recélées. Et les carlistes et les républicains de dire en apprenant cela : « Mais cet homme est des nôtres! voyez comme la police du Palais-Royal le traque! elle fait chercher des armes dans toutes ses maisons et le poursuit comme un conspirateur! » Voici ce que rapportèrent les journaux du temps.

« *Une visite domiciliaire vient d'être ordonnée et a eu lieu chez M. l'archevêque de Paris, à sa maison de Conflans,* et dans une partie du bâtiment où est établi une espèce d'hospice occupé par environ une douzaine d'orphelins. Cette opération s'est faite dès quatre heures du matin : elle avait été précédée de l'investissement du parc et de toutes les issues, soigneusement gardées par la force armée; *mais on n'a rien découvert, et toutes les recherches sont demeurées sans résultat* (1). »

On se récriera peut-être contre les interprétations que nous donnons à ces visites domiciliaires réitérées. « Comment voulez-vous, nous dira-t-on, qu'il s'entendît avec la police pour faire fouiller dans sa maison, sous le prétexte d'y chercher tantôt une jeune fille que l'on avait perdue, et tantôt pour y découvrir un magasin d'armes, où les conspirateurs de juin auraient été se pourvoir comme dans un arsenal inépuisable? »

Si ceux qui nous font de telles objections savaient de quoi le machiavélisme est capable!.... Mais, sans nous enfoncer dans les mystères de la politique, qu'on nous explique autrement ces choses. On sait que l'archevêque est en grande faveur à la cour, on le dit même le confesseur de la reine, et le gouvernement ordonnerait des perquisitions dans sa maison pour y découvrir un magasin d'armes! et on le traquerait comme un conspirateur! Ou bien l'on devrait l'ex-

(1) *La Quotidienne* du 14 juin 1832.

pulser de la cour, ou bien il fallait que ce fût lui-même qui fît faire ces perquisitions domiciliaires, dans des fins secrètes. Il n'y a pas de milieu. Pour faire marcher la police il aura suffi d'un ordre secret de la camarilla, et elle n'aura pas vu que le promoteur de cet ordre n'était autre que l'archevêque même. Et à quelles autres fins, je vous le demande, que celles que nous lui avons supposées? savoir, la première pour faire croire qu'il était entièrement étranger à la comédie qui se joua à l'occasion du prétendu enlèvement de la fille Ernets, et la seconde, pour cacher au public, et surtout aux deux partis que le gouvernement poursuivait alors (les carlistes et les républicains), la part d'influence qu'il pouvait exercer dans les conseils de la camarilla. Ces descentes réitérées de la police, ne seraient-elles pas inexplicables autrement? Comment M. Gisquet, que nous supposons un homme de sens, aurait-il pu penser que si l'archevêque avait soustrait la jeune fille Ernets, il l'aurait enfermée dans une maison délabrée et inhabitée? ne l'aurait-il pas plutôt gardée près de lui?

D'un autre côté, quelle probabilité y avait-il que l'on trouvât un magasin d'armes dans un palais en ruine, habité par des malades et appartenant au premier pasteur de l'Eglise de Paris? il faudrait supposer le préfet de police fou s'il avait pu se mettre de pareilles choses dans la tête. M. de Quélen voudrait-il jouer le rôle d'un conspirateur, qu'il se garderait bien de faire de sa maison un arsenal d'armes, puisqu'il s'exposerait à avoir la tête tranchée. « *Comment s'expliquer une telle mesure*, dit *l'Ami de la Religion?* quelle absurde dénonciation a pu la provoquer? quelle autorité subalterne a pu l'ordonner? car l'autorité supérieure eût reculé sans doute *devant un tel affront fait au premier pasteur* (1). » Notre homme voudrait bien qu'on fît de lui un autre cardinal de Retz, mais il faudrait que nous fussions dans le temps où vivait le fameux coadjuteur et surtout qu'il eût son talent. Or, il a beau se dresser sur des échasses pour paraître plus grand qu'il n'est, il ne sera jamais qu'un petit esprit et un pygmée.

Quelque jugement que l'on porte sur toutes ces conjectures, toujours est-il que ces faits, joints avec tant d'autres, prouvent au moins que M. de Quélen est loin d'avoir cette réputation de vertu et de pureté que saint Paul recommande

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXXII, p. 325.

aux évêques lorsqu'il leur dit : *Opportet et episcopum irreprehensibilem esse;* qu'il est plus que suspect dans ses mœurs, comme nous l'avons établi au commencement de cette partie, et par conséquent qu'il doit être déposé de son siége.

Avant de passer outre, nous pourrions citer encore divers autres faits qui sont venus à notre connaissance, et qui n'ont pas laissé que de faire du bruit, touchant différentes liaisons qu'il aurait eues avec des *actrices*, voire même avec des *mignons;* mais, comme nous nous sommes proposé de ne parler que de choses dont nous avions des preuves écrites, pour ne pas nous écarter de cette ligne, nous laisserons à d'autres le soin de déchiffrer ces énigmes. Il nous semble que nous en avons fait assez pour notre compte, et que nous avons payé à M. de Quélen un tribut suffisant.

Nous allons considérer maintenant notre grand saint sous un autre rapport, qui ne sera ni moins fécond ni moins brillant que le précédent. Après que nous l'aurons dépeint tel qu'il mérite de l'être, si M. l'archevêque de Paris n'est pas canonisé, il faudrait avouer que personne ne le serait jamais, et que la porte du ciel serait désormais fermée à tous les hommes.

DEUXIÈME PARTIE,

OU EXAMEN DE LA PROBITÉ DE M. DE QUÉLEN.

Que ce prélat est plus que suspect dans sa probité.

A propos de la probité de M. de Quélen, nous pourrions citer un fait qui est venu à notre connaissance, et qui ne prouverait pas trop en sa faveur. A force d'intrigues et de suggestions, notre rusé prélat avait obtenu qu'une pieuse et riche dame, déposât entre ses mains une somme de 100,000 fr. qu'elle conservait avec le plus grand soin (il y en a cependant qui disent qu'elle n'était que de 40,000 fr., mais peu importe la somme). Le revenu, lui dit-il, vous en sera payé à raison de 5 pour cent. Cette dame s'étant rendue à ses sollicitations, elle remit les 100,000 fr. à celui qui les convoitait. Le revenu lui en fut en effet fidèlement payé sa vie durant. Mais la dame étant morte, il ne fut plus question de revenu ni de capital. Ses héritiers ignoraient même complétement qu'elle eût déposé une somme si considérable entre les mains de M. l'archevêque de Paris. Ce ne fut que deux ans après sa mort, que l'on trouva par hasard dans une armoire un écrit relatif à ce dépôt. Après en avoir demandé en vain la restitution à M. de Quélen, ils lui intentèrent une action devant les tribunaux, qui le condamnèrent en effet à restituer le dépôt qui lui avait été confié et qu'il retenait injustement. Les débats du procès nous apprirent même que sa grandeur avait elle-même placé cet argent à raison de huit pour cent, tandis qu'elle n'en payait que cinq à la pauvre dame. M^e^ Lavaux, qui semble avoir été prédestiné pour porter la parole dans toutes les causes qui se présentent contre M. l'archevêque de Paris, et Dieu sait si les tribunaux en chôment! défendit les héritiers de la confiante dame. Ceux qui désireraient de plus amples éclaircissemens sur tous ces tripotages, n'ont qu'à le consulter et nous leur répondons qu'il leur apprendra des choses curieuses. Or, M. de Quélen aurait-il restitué ce dépôt, si les héritiers de la dame ne lui eussent intenté un procès, c'est ce qui ne paraît pas probable, puisqu'il ne le remit que lorsqu'il y fut contraint de force.

Après une telle citation, nous pourrions nous arrêter ici

et vous dire : Jugez d'après ce fait de ce qu'il faut penser de la probité de M. l'archevêque de Paris, *ab uno disce omnes.* Qui sait s'il n'a pas joué à bien d'autres dames le même tour qu'à celle-ci? Mais nous avons à nous occuper d'une affaire bien plus importante que celle dont nous parlons, et qui intéresse au plus haut point l'honneur du peuple de Paris. Il s'agit de savoir ce qu'est devenu un million que le prélat avait en dépôt avant la révolution de Juillet, pour diverses œuvres de charité! Si c'est le peuple qui l'a volé, comme sa grandeur le prétend, ou bien si ce ne serait pas elle-même qui aurait voulu profiter de l'occasion pour se l'approprier. Telle est la grande question que nous avons à examiner, et de la solution de laquelle il n'y va de rien moins que de l'honneur du peuple de Paris et de la gloire de la révolution de Juillet.

Je sais qu'au mot de gloire de révolution de Juillet, on ne pourra s'empêcher de sourire. Nous en sommes en effet si loin! Mais que voulez-vous? ce n'est pas notre faute si cet ouvrage n'a pas paru lorsque ce mot faisait encore battre tous les cœurs, et que tous les peuples exaltaient jusqu'aux nues l'intégrité et le désintéressement du peuple de Paris? On sait que M. de Quélen en a arrêté la publication pendant trois ans, qu'il a corrompu tous les libraires auxquels nous l'avions vendu et qu'il nous a entraîné dans des procédures interminables. Mais, quoique nous soyons éloignés de ces beaux jours, le souvenir n'en est pas moins présent à tous les esprits, et nous sommes sûr qu'une fois que le public en sera instruit, il ne pourra faire de moins que de demander la mise en jugement de M. l'archevêque de Paris.

Pour me faire renoncer à mon entreprise, M. de Quélen me faisait dire un jour : Si cette accusation avait été lancée dans le public immédiatement après la révolution de Juillet, nul doute qu'elle n'eût produit le plus grand effet; elle aurait pu soulever tout Paris contre lui et exciter même une émeute. Comment ce peuple dont on portait alors l'intégrité et le désintéressement jusqu'aux nues, aurait-il pu de sang-froid se voir accusé d'avoir volé jusqu'à *un million trois cent mille francs?* Il aurait pu mettre l'archevêque en pièces, puisqu'il n'en aurait pas fallu davantage qu'une telle accusation pour ternir la gloire de la révolution de Juillet et déshonorer le peuple de Paris pour toujours. Mais aujourd'hui, nous sommes si loin de ces grands jours qui faisaient palpiter tous les cœurs! l'enthousiasme que cette révolution avait

excité s'est si fort refroidi qu'on ne peut plus en entendre parler sans rire, *risum teneatis, amici.* Loin donc qu'il résulte de votre accusation l'effet que vous en attendez, elle ne produira pas seulement la plus légère impression, et passera inaperçue. Il en sera d'elle comme de tant d'autres événemens que le matin voit éclore, et qui le lendemain sont ensevelis dans un éternel oubli. Votre voix viendra se perdre dans les airs, de même que le son d'un airain sonnant et d'une cymbale retentissante : *velut æs sonans aut cymbalum tinniens.*

Quoi que M. de Quélen en dise, la révolution de Juillet n'est pas encore morte. Je n'en veux pour preuve que l'ardeur et l'enthousiasme avec lesquels le peuple de Paris et la France entière viennent de célébrer son troisième anniversaire. Notre accusation une fois lancée produira d'autant plus d'effet, qu'elle aura été plus retardée, puisque ce retard ne vient que des obstacles mêmes que M. l'archevêque de Paris nous a opposés. S'il a arrêté la publication de notre livre pendant trois ans; s'il l'a acheté jusqu'à trois fois, et corrompu jusqu'à trois libraires; s'il nous a suscité jusqu'à huit procès à son occasion, sans doute qu'il avait bien ses raisons! Aurait-il employé tant d'argent en pure perte, s'il ne s'était senti coupable?

Un de ses favoris nous disait un jour : « Monseigneur est un si saint homme, que vous ne pouvez avancer contre lui que des calomnies. »

Mais si c'étaient des calomnies, qu'avait-il donc tant à craindre? Pourquoi a-t-il arrêté l'impression de cet ouvrage pendant trois ans? La calomnie ne se détruit-elle pas toujours d'elle-même? D'ailleurs, n'avait-il pas les tribunaux pour se faire rendre justice?

M. de Quélen nous dira, peut-être, que ce n'était pas lui qui avait corrompu ces libraires.

Mais comment peut-on supposer qu'un libraire abandonne une entreprise à moitié commencée, s'il n'était dédommagé par celui qui avait intérêt à arrêter la publication du livre? Et cela arrive jusqu'à trois fois, et à trois libraires différens! et si M. de Quélen a discontinué d'employer ces moyens, c'est lorsqu'il a vu qu'ils ne le menaient à rien, et que plus il arrêtait mon livre, plus il se présentait de libraires pour me l'acheter. De manière qu'il aurait eu beau y dépenser le million qu'il avait préservé du désastre de l'archevêché, qu'il n'en aurait pas été plus avancé à la fin qu'au

commencement; tout au plus aurait-il pu gagner quelque temps, ce qui est encore beaucoup pour un homme qui n'a d'autre chose à attendre que les galères ou l'exil.

CHAPITRE UNIQUE.

Qu'est devenu le million qui était ou devait être dans les *caisses de charité* de l'archevêché avant la révolution de Juillet? — Est-ce le peuple qui l'a pris, comme M. de Quélen le prétend, ou bien ne serait-ce pas celui même qui était le détenteur de ces fonds qui aurait jugé à propos de les garder pour ses *menus plaisirs?* — Qu'il y a cent preuves contre une simple probabilité que le peuple n'a rien pris, ni même trouvé en fait d'argent; et si M. l'archevêque de Paris veut provoquer une enquête, nous nous faisons fort de prouver que cette somme n'est pas sortie de ses mains. — Parallèle entre M. de Quélen et le très *probe*, le très *intègre* et le très *magnifique* citoyen Kesner.

Quelques personnes ont semblé craindre que ce chapitre ne fît du tort au clergé. Mais en quoi veut-on qu'il lui nuise? La religion est-elle tombée, parce qu'elle a eu des Dubois? Ne sait-on pas qu'il y a dans tous les états des hommes indignes de leur caractère? Celui avec lequel nous mettons M. de Quélen en parallèle, n'en est-il pas une preuve frappante? Tous les banquiers et tous les rentiers de Paris ne lui auraient-ils pas confié leurs trésors sans lui demander même un reçu? et cependant!!!.... il n'y a pas d'homme, pour si saint que soit son caractère, qui ne puisse tomber dans les fautes les plus graves. Ainsi, loin que l'on doive faire retomber sur la religion les fautes de ses ministres, elles ne font au contraire que faire mieux ressortir sa divinité. Lorsque les philosophes païens opposaient à Tertullien les fautes de certains chrétiens, que leur répondait ce grand apologiste? « S'il est vrai, leur disait-il, qu'ils aient commis les fautes que vous leur imputez, dès lors ils ne sont chrétiens que de nom, *nemo illic christianus nisi hoc tantùm; aut si et aliud, jam non christianus* (1). Nous vous dirons de même : loin que les accusations que nous élevons contre M. l'archevêque de Paris doivent vous scandaliser, vous ne devez plus seulement le regarder comme évêque, aussi demandons-nous qu'il soit déposé. Si quelqu'un fait du tort à la religion, n'est-ce pas plutôt M. de Quélen, puisque avec cette somme qu'il a soustraite ou que du moins il aurait laissé enlever par la plus coupable des négligences, on aurait eu de quoi former une multitude de prêtres, comme

(1) *Apolog.*, cap. 44.

nous le prouverons dans peu. Quels services tous ces ministres de Dieu n'auraient-ils pas pu rendre à l'Eglise! Qui sait même s'il ne se serait pas trouvé parmi le nombre des Athanases, des Augustins, des Bossuet et des Fénelon!

Ces préliminaires posés, nous diviserons ce chapitre en quatre articles. Dans le premier, nous prouverons que le peuple de Paris n'a pas volé le million en question comme M. l'archevêque n'a pas fait difficulté de l'avancer; dans le second, nous donnerons l'historique d'une contestation qui s'est élevée à ce sujet dans les journaux; dans le troisième, nous répondrons à diverses objections que l'on pourrait nous faire; et dans le quatrième enfin, nous déterminerons la peine qu'on doit lui infliger en punition de cette soustraction frauduleuse.

ARTICLE PREMIER.

Que le peuple de Paris n'a pas volé le million en question, comme M. de Quélen l'en accuse, et que ce trésor n'est même pas sorti de ses mains.

On nous a dit quelquefois : « Mais il faut respecter le malheur, *res sacra miser* (1)! Comment pouvez-vous attaquer ce pauvre archevêque de Paris après ce qui vient de lui arriver? après surtout qu'on a dévasté son palais de la manière qu'on l'a fait? Eh quoi! ces croisées brisées, ces portes enfoncées, ces murs délabrés, ce toit en ruines ne disent-ils rien à votre cœur? Il faut que vous ayez une âme bien noire, et que vous soyez pétri d'un autre limon que le commun des hommes pour ne pas être sensible à de tels malheurs! »

Mais que ces bonnes gens seraient bien surpris, si je leur faisais part de ce que j'ai entendu dire à des personnes qui se flattent d'être entrées dans toutes les profondeurs de ce grand esprit! Le dirai-je? Ces méchans ne vont-ils pas jusqu'à prétendre que sa grandeur a cent fois plus gagné que perdu à la démolition de l'archevêché; et voici les motifs sur lesquels ils se fondent.

Il est de fait, disent-ils, qu'avant la révolution de Juillet, près d'un million devait se trouver en dépôt dans les caisses de charité de l'archevêché. *Cent trente mille francs* prove-

(1) M. de Quélen a-t-il respecté le malheur, lui qui, pendant douze ans, n'a cessé de me faire tout le mal possible, et qui m'aurait condamné à mourir dans un hôpital comme un autre Gilbert, si je n'avais pas eu l'appui de mes parens? N'a-t-il pas encore laissé mourir de vieux prêtres dans des hôpitaux, quoiqu'il eût à sa disposition des sommes énormes qui avaient été prélevées sur la charité des fidèles, pour subvenir à leurs besoins?

naient, comme nous l'a affirmé M. Odiot, qui pourrait au besoin en fournir la preuve, de la quête faite pour payer la superbe châsse de saint Vincent-de-Paul, et une grande partie du reste de l'œuvre dite des grands et des petits séminaires. Nous savons par les administrateurs de ces œuvres, que l'administration était en avance de trois ans; de telle manière que, n'eût-on pas prélevé un sou pendant tout ce temps sur la charité des fidèles, on aurait eu de quoi entretenir cinq à six cents élèves trois ans durant. Jugez à combien devaient s'élever rien que les sommes qui étaient destinées à soutenir cette œuvre! Il y avait en outre les fonds de la caisse diocésaine et une multitude d'autres dépôts, de manière que le tout devait aller à près d'un million. Voici comment s'exprimait à ce sujet un journal dont on ne pourra pas suspecter la bonne foi, *la Quotidienne* : « Qu'on nous dise ce qu'est devenu l'argent déposé dans les *caisses de charité* de l'archevêché, dont la somme totale allait à peu près à *sept cent cinquante mille francs* (1)? »

Avant que *la Quotidienne* en eût parlé, nous savions que les sommes qui étaient en dépôt à l'archevêché allaient à près d'un million. Mais M. de Quélen lui-même en fera l'aveu tout à l'heure. Il ne s'agira plus seulement que de savoir où ce million est passé, si c'est le peuple qui l'a volé, comme Monseigneur le prétend, ou bien si ce ne serait pas celui même entre les mains duquel il était en dépôt, qui aurait voulu profiter de l'occasion pour se l'approprier. Voici d'abord comment sa grandeur elle-même s'exprimait dans une note explicative qu'elle remit au tribunal, lors du fameux procès de la châsse de saint Vincent-de-Paul. Après avoir parlé de l'argent qui était destiné à payer ce chef-d'œuvre de l'art : « Cette somme, dit-elle, demeurait encore au secrétariat de l'archevêché lorsque le 29 la dévastation du palais l'a engloutie avec d'autres qui appartenaient, soit au diocèse dont *tous les établissemens ont été ruinés*, soit à l'archevêque *qui y a perdu la plus grande partie de son patrimoine* (1). »

Qu'on remarque bien que c'est lui-même qui parle et non son avocat : cette note était toute écrite de sa main, puisque son défenseur, M. Hennequin, avant d'en donner lecture au tribunal s'exprima ainsi : « Qu'il me soit permis,

(1) *La Quotidienne* du 20 février 1831.
(2) *Gazette des Tribunaux* du 17 mai 1832.

d'abord, *de laisser à Monseigneur le soin d'expliquer lui-même sa cause; en cela j'accomplis un mandat exprès*, et je fais, d'ailleurs, une chose éminemment utile à la vérité : voici comment s'exprime M. l'archevêque dans *une note signée de lui.* »

Quoiqu'il ne donne pas l'état des sommes qu'il avait en dépôt, on voit cependant, d'après cette note, qu'elles devaient s'élever bien haut, puisqu'il dit que *tous les établissemens du diocèse ont été ruinés* par suite de ces pertes. Aurait-il pu s'exprimer de la sorte s'il n'avait perdu que quelques milliers de francs? une grande ruine ne suppose-t-elle pas toujours une grande perte?

Et s'il se trouvait que le peuple n'eût pas volé cet argent? et que ce fût M. de Quélen lui-même qui eût causé *la ruine de tous les établissemens de son diocèse*, en retenant par devers lui les fonds qui étaient destinés à les soutenir? Quel crime ne serait-ce pas de sa part? devrait-on être surpris si Dieu le frappa un mois après sa rentrée plus fort que jamais; et s'il permit que son palais fût détruit de fond en comble?

On nous fera peut-être ici une objection. On nous dira : Vous venez d'avancer, d'après M. de Quélen, que *tous les établissemens du diocèse avaient été ruinés;* cependant le séminaire Saint-Sulpice subsiste toujours.

Sans doute, ce séminaire subsiste, mais on doit faire attention qu'il y a d'autres séminaristes que ceux qui appartiennent au diocèse de Paris; il en vient de tous les diocèses de France. Quant à ceux de Paris, outre que le nombre a considérablement diminué faute de fonds, s'il y en a encore quelques-uns, c'est avec de nouvelles quêtes qu'on y pourvoit. Mais les fonds qui auraient pu en faire subsister un grand nombre trois ans durant, ont totalement disparu. M. de Quélen lui-même en fera l'aveu tout à l'heure : « *Une furieuse tempête*, dira-t-il, *a dissipé pour long-temps nos ressources, ruiné nos espérances.* Le produit de tant de quêtes qu'on avait accumulé à grand'peine depuis longues années n'existe plus! quand l'administration des séminaires se retrouvera-t-elle dans une si belle position? peut-être jamais.»

Et, dans un article de *l'Ami de la Religion* que nous rapporterons plus bas, voici encore comment sa grandeur s'exprimait en répondant à une interpellation que nous lui fîmes : « Il y avait à l'archevêché différentes sommes renfermées en diverses caisses, savoir : le *produit de la quête pour le paie-*

ment de la châsse de saint Vincent-de-Paul; les fonds de la caisse diocésaine qui servaient à donner des pensions à des prêtres âgés et infirmes; *les fonds pour le grand séminaire; le produit des quêtes pour l'entretien des petits séminaires*; *les fonds du secrétariat; enfin quelques dépôts pour diverses destinations pieuses*, tout cela a disparu en quelques heures. » Ce journal peut être regardé comme le dépositaire de sa pensée.

Malgré que M. de Quélen ne précise pas au juste les sommes qu'il avait en dépôt (1), il est évident, d'après cette nomenclature, qu'elles devaient être énormes. Nous savons de science certaine, et nous pourrions au besoin le prouver par une multitude de témoins, que l'administration des séminaires était en avance de trois ans, et qu'elle devait avoir en caisse près de *sept cent mille francs*. Tous les directeurs peuvent attester ce fait. Ne serait-ce pas à ces fonds que *la Quotidienne* faisait allusion lorsqu'elle disait que la *somme totale déposée dans les caisses de charité de l'archevêché allait à sept cent mille francs*? Jugez s'il ne devait pas y avoir 300,000 fr. pour les autres établissemens ci-dessus nommés! On peut donc dire sans exagération que M. l'archevêque devait avoir près d'un million en dépôt pour diverses œuvres de charité, et encore restons-nous au-dessous de la vérité.

Chose singulière! Après la révolution de Juillet M. l'archevêque de Paris et les siens faisaient sonner bien haut la perte de ce million, qui avait été pillé, disaient-ils, par le peuple, parce qu'ils ne pensaient pas qu'il pût se trouver quelqu'un d'assez téméraire pour oser suspecter leur bonne foi, et aujourd'hui qu'on les accuse de l'avoir volé eux-mêmes plutôt que le peuple, ils voudraient réduire, s'il était possible, les sommes qu'ils avaient en dépôt à presque rien, voire même à zéro!

Mais M. de Quélen voudrait-il nier qu'il eût un million en dépôt, il serait facile de le lui prouver. On sait à peu près ce qu'il avait reçu pour payer la superbe châsse de saint Vincent-de-Paul; ce qu'il avait pour l'entretien du grand et des petits séminaires, etc., etc., etc..., et l'on verrait que tout bien compté,

(1) M. l'archevêque de Paris a toujours refusé de donner l'état des sommes qu'il avait en dépôt, comme s'il eût craint de se compromettre. Il entre bien dans les plus grands détails, mais jamais il n'a dit au juste ce qu'il avait en dépôt, chose qui aurait été cependant bien plus simple, que de nous donner des nomenclatures à perte de vue. S'il en agit ainsi, ne serait-ce pas pour se ménager un faux-fuyant dans le cas qu'il vînt à être poursuivi pour cause de soustraction frauduleuse?

les sommes déposées chez lui devaient s'élever à près d'un million.

Nous disions tout à l'heure que l'administration des séminaires était en *avance de trois ans et qu'elle devait avoir en caisse près de* 700,000 *fr.* Nous pouvons encore appuyer ce fait sur les propres paroles de M. de Quélen. Voici ce que nous lisons dans *l'Ami de la Religion* au sujet d'une quête qui devait être faite pour les séminaires : « M. l'archevêque vient, comme nous l'avons dit, de décider que la quête qui se fait annuellement à la *Quasimodo* pour les séminaires, sera consacrée cette année pour les cholériques et pour leurs familles, *assurément ce sacrifice a quelque mérite* (mais quel mérite peut-il y avoir en cela? que lui importe à lui que ce soient les séminaristes ou les cholériques qui profitent de ces quêtes?), dans un moment où les *séminaires ont perdu une grande partie de leurs ressources.* » En attendant, nous citerons le passage de la circulaire où M. l'archevêque expose et motive la mesure que lui a suggéré sa charité. « *Une fu-rieuse tempête*, vous le savez, A DISSIPÉ POUR LONG-TEMPS NOS RESSOURCES, RUINÉ NOS ESPÉRANCES, tandis que nous travaillons à *réparer nos pertes*, le fléau destructeur qui est venu fondre tout à coup sur la capitale, semble avoir marqué l'unique objet sur lequel doivent se concentrer en ce moment tous les efforts du dévouement et de la charité (1). »

Une furieuse tempête, dit-il dans sa circulaire, *a dissipé pour long-temps nos ressources.* Par ces paroles, M. de Quélen n'avoue-t-il pas, si ce n'est explicitement du moins implicitement, que les séminaires avaient des ressources pour plusieurs années? Ces avances étaient, en effet, de trois ans, et s'élevaient jusqu'à 700,000 fr. Le secrétaire de l'archevêché, Tresvaux, qui ne prévoyait pas alors les conséquences que l'on pourrait tirer un jour de ses paroles, le disait après la révolution de Juillet à qui voulait l'entendre. Nous pourrions citer plus de cinquante prêtres qui ont entendu ces aveux sortir de sa bouche. Nous n'avions donc pas tort de dire qu'il devait se trouver dans les caisses de l'archevêché, 700,000 fr. rien que pour les séminaires; jugez s'il ne devait pas y en avoir 300,000 pour les autres œuvres ci-dessus nommées!

Nous pouvons invoquer encore à l'appui du même fait, un autre témoignage qui n'est pas suspect. Voici ce que nous li-

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXXI, p. 567.

sons dans *l'Ami de la Religion* : « Le vendredi 25 juillet (1833), M. l'archevêque a présidé la réunion pour les petits séminaires ; l'assemblée se tenait dans la chapelle du calvaire à Saint-Roch. M. le curé de Saint-Roch (M. Ollivier) a prononcé un discours sur l'œuvre dont il a montré l'importance *surtout depuis que les petits séminaires ont perdu toutes leurs ressources* (1).»

D'après ces paroles, qui ont été prononcées en présence de sa grandeur et de la plupart de ceux qui étaient à la tête de l'œuvre dite des *Séminaires*, il paraît donc que ces établissemens avaient de grandes ressources. Or, comment ces ressources ont-elles tout à coup disparu, c'est là le point de la difficulté.

Quant à ce qu'il a dit avoir perdu de son *patrimoine*, il s'en expliquera plus bas : « Il a été privé, dira-t-il, non seulement de son palais, mais encore d'une *somme de trois cent mille francs provenant de son patrimoine.* » Et dans l'article de *l'Ami de la Religion*, dont nous venons de rapporter un fragment : « Il y avait à l'archevêché deux espèces de fonds. Ce qui appartenait en propre à M. l'archevêque, et ce qui était destiné pour différentes œuvres diocésaines. » Il vient de parler des fonds destinés aux œuvres diocésaines; passant ensuite à ceux qui appartenaient en propre à M. de Quélen, voici comment il s'exprime : « M. l'archevêque avait vendu pour plus de 10,000 fr. de rentes qu'il possédait de son patrimoine, pour les employer à un établissement qu'il méditait depuis quelques années; savoir, celui des prêtres de Saint-Hyacinthe. Il avait de plus touché le legs de madame Hocquart, sa tante. Ce legs était de 100,000 francs. Ces 300,000 francs étaient dans la caisse particulière de M. l'archevêque, et dans son propre appartement. C'est à ceux qui ont pillé cet appartement, qu'il faudrait demander ce qu'est devenue cette somme. Ce qui est certain, c'est qu'elle a été entièrement perdue pour le prélat. » Ces sommes réunies auraient donc fait, d'après ses propres aveux, *un million trois cent mille francs* qui se seraient trouvés à l'archevêché avant la révolution de Juillet, et qui auraient disparu sans qu'on en eût vu trace!

Il faut remarquer encore, comme nous l'expliquerons plus loin, que M. de Quélen n'a parlé de la perte de ces 300,000 francs qu'après coup, c'est-à-dire lorsqu'il a été

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXXVI, p. 7.

accusé d'avoir lui-même soustrait le million qu'il avait en dépôt. Ne serait-ce pas pour détourner la première accusation, qu'il aurait imaginé un tel conte? Puisqu'on m'a volé à moi 300,000 francs, aurait-il dit, il n'est pas étonnant qu'on se soit également emparé du million qui était destiné à des œuvres de charité.

A voir cet article, on dirait même qu'il n'a fait un étalage si pompeux de ses biens *patrimoniaux*, qu'afin de nous faire croire qu'il avait été incapable de voler ce million. Voici à peu près ce que le rusé prélat voulait nous dire par-là : « Si j'avais été un homme sans fortune, un mendiant, il serait possible que j'eusse été tenté de profiter d'une si belle occasion pour escroquer ce dépôt; mais comment voulez-vous que *j'aie pu avoir une aussi inconcevable pensée*, moi qui étais si riche de mon patrimoine et si bien partagé des dons de la fortune? quel besoin en avais-je? qu'aurais-je pu faire de tant de millions? »

Mais qui ne sait que ce sont ceux-là qui sont le plus souvent injustes. Un pauvre diable se contentera d'une médiocre aisance, tandis que ceux qui en ont beaucoup, veulent toujours en avoir davantage, selon le proverbe qui dit *que plus on en a et plus on veut en avoir*. Kesner manquait-il de quelque chose?

Et encore, est-il bien vrai qu'il eût trois cent mille francs de son patrimoine; et surtout qu'il les réservât à la fondation d'un séminaire? Pour nous, nous croyons que ce n'était qu'un nouveau mensonge ajouté à mille autres; et s'il faisait sonner si haut le mot de *patrimoine*, ce n'était à autre fin que de nous jeter de la poudre aux yeux.

Nous avons vu qu'une négation ou une affirmation coûtaient fort peu à M. l'archevêque de Paris; il serait donc bien possible qu'il voulût nier aujourd'hui qu'il eût un million en dépôt; ou bien, dans le cas qu'il se vît découvert, il pourrait dire encore que s'il l'avait gardé, c'était pour le distribuer en aumônes. Mais il a beau faire, il ne peut pas sortir de là. Qu'il nie tant qu'il voudra, ses paroles subsisteront toujours pour lui donner un démenti, *scripta manent*. Il écrivit au tribunal que *tous les établissemens du diocèse avaient été ruinés* par suite de ces pertes, ce qui supposait non seulement qu'il avait de grandes sommes en dépôt, mais même qu'il avait tout perdu. Il n'y a donc plus moyen de revenir sur une pareille déclaration. C'est une affaire consommée, et il faut qu'il en prenne son parti une fois pour

toutes. M. Odiot nous a dit pareillement qu'il avait entre ses mains des lettres dans lesquelles sa grandeur lui avouait ingénument que le peuple avait tout pris, et qu'il ne lui restait d'autre moyen de se libérer envers lui, que de *faire un nouvel appel à la charité des fidèles:* ce sont ses expressions. Elle a aussi donné, dans *l'Ami de la Religion*, le détail des pertes qu'elle avait éprouvées. Certainement cet article n'y avait pas été inséré sans son ordre. M. de Quélen ne peut donc plus reculer; il faut qu'il s'exécute de bonne grâce, et qu'il réunisse tous ses moyens de défense pour nous prouver que le peuple a volé ce million. Il est probable qu'il ne prévoyait pas alors qu'on l'accuserait par la suite d'avoir lui-même soustrait ce dépôt, car autrement il aurait bien retenu sa plume indiscrète. Comme il doit s'en mordre les doigts! Il aurait été si facile de dire, dans le cas qu'il vînt à être découvert: « Eh! je n'ai jamais prétendu que le peuple eût volé ce trésor! c'est moi-même qui l'avais retenu pour divers motifs!.... » Mais que voulez-vous? il faut bien que les coupables se trouvent toujours pris par quelque endroit. Eh quoi! ne pas s'être réservé seulement une issue, un échappatoire, un faux-fuyant? Quelle fatalité! Lors même que sa grandeur dirait aujourd'hui : « Mais tenez! voilà ce million que vous réclamez! je vais le déposer à la *caisse des consignations;* si je l'avais retenu par devers moi, c'était pour l'employer en *œuvres pies,* » elle n'en devrait pas être moins condamnée; puisque si elle ne l'avait pas gardé, ce n'est pas que l'intention eût manqué, mais seulement parce qu'il se serait rencontré des hommes plus pénétrans qu'elle n'aurait été habile.

Au reste, quelles que puissent être les dénégations de M. de Quélen, nous offrons de prouver, par écrit et par témoins, 1° qu'il avait un million en dépôt; 2° que ce million n'a pas été volé par le peuple, comme il l'a prétendu jusqu'ici; et que même cette somme énorme n'est pas sortie de ses mains.

Si nous voulions ajouter encore aux sommes ci-dessus énoncées celles que ses intimes disent aussi avoir perdues dans cette débâcle, la totalité s'éleverait à près de deux millions. Ainsi, le secrétaire de l'archevêché, Tresvaux, a dit à plusieurs prêtres qu'il avait perdu lui-même jusqu'à *cinquante mille francs* dans le sac de l'archevêché. M. Quentin dit aussi y avoir perdu beaucoup. Un ami de M. de Quélen, que nous pourrions nommer au besoin, nous disait encore un jour que plusieurs parens du prélat y avaient perdu des sommes considérables qu'ils lui avaient remises en dépôt, les

croyant plus en sûreté chez lui que chez eux. M. Desjardins et *tuti quanti* disent pareillement y avoir perdu des sommes qui n'étaient pas minimes; de telle manière, que si l'on faisait le relevé de tout ce qu'ils prétendent avoir perdu dans ce désastre, et qu'on l'ajoutât au million qui était destiné pour des œuvres de charité, la totalité s'éleverait à près de deux millions.

Je vois bien pourquoi M. de Quélen et les siens font courir aujourd'hui tous ces bruits (car ils n'en parlèrent pas autrefois), c'est afin de nous porter plus facilement à croire à l'enlèvement prétendu du million par le peuple. Et ils n'ont pas vu que ces argumens se tournaient contre eux-mêmes, et que c'était autant de traits dont ils se perçaient les flancs, puisque, plus les sommes déposées dans les caisses ont été considérables, plus il a dû être difficile de les emporter sans qu'on le vît, ou sans qu'on le sût! Quoi! il y aurait eu (du moins d'après leur dire), près de deux millions dans les caisses de l'archevêché, et tout cela aurait disparu sans qu'on en eût vu trace! *credat judeus Appella.*

Il est vrai que ces messieurs n'ont parlé de toutes ces pertes qu'après coup. D'abord ils restèrent dans une quiétude imperturbable à cet égard. Ils étaient rentrés en triomphe dans leur palais, et je vous assure bien qu'ils en avaient pris leur parti, et qu'on ne remarqua pas que leur contentement eût diminué le moins du monde, tant s'en fallait! Ce n'est seulement que depuis qu'on a eu la témérité de les accuser en face d'avoir soustrait le million qu'ils avaient en dépôt, qu'ils se réveillent tout à coup comme s'ils sortaient d'un profond sommeil, et qu'ils nous énumèrent des pertes sans fin. Ce sont des litanies interminables. Sa grandeur y a perdu *trois cent mille francs provenant de son patrimoine;* son secrétaire *cinquante mille;* son chapelain *quarante mille;* son trésorier *vingt mille;* son grand-vicaire je ne sais combien; celui-ci tant, cet autre tant, tellement bien qu'à les entendre, on dirait qu'ils avaient été tous frappés de vertige. Il n'y a pas jusqu'à son marmiton qui n'ait laissé quelques sommes en *caisse.* Et ce qu'il y a de plus étonnant dans toute cette comédie, c'est que personne n'a rien vu! Apparemment qu'il se sera trouvé parmi les dévastateurs quelque magicien qui aura escamoté tous ces trésors par certaine opération diabolique.

Pour nous, nous croyons que tout ce qu'ils avancent au sujet de ces pertes n'est qu'un conte. Que le sieur Tresvaux

n'y a pas plus perdu les cinquante mille francs dont il parle, que M. de Quélen les trois cent mille qu'il prétendait lui être venus de son patrimoine. Mais il n'en est pas moins vrai que tous ces aveux se tournent contre eux-mêmes. Depuis quand, je vous le demande, a-t-il été défendu de se servir des armes mêmes de ses adversaires pour les terrasser? Eh quoi, messieurs! d'après vos propres aveux, près de deux millions se seraient trouvés dans les caisses de l'archevêché avant la révolution de Juillet, et vous voudriez nous faire accroire qu'un trésor si considérable aurait pu disparaître sans qu'on sût où il était passé! Ce serait par trop fort!

Plusieurs prêtres nous ont dit que le sieur Tresvaux avait encore aujourd'hui le même bréviaire qu'avant la révolution de Juillet. Si cela est, il aurait donc été plus soigneux de conserver son bréviaire que cinquante mille francs en billets de banque; car, s'il a eu le temps de sauver l'un, à plus forte raison l'a-t-il eu pour sauver l'autre!

Voyez à quoi tient la destinée! Si cette affaire était portée devant les tribunaux, il n'en faudrait peut-être pas davantage pour prouver qu'ils ont soustrait ce million, et par conséquent pour les envoyer aux galères. Car, si celui qui avait la clef du trésor a eu le temps de sauver quatre volumes d'un bréviaire et bien d'autres choses avec, à plus forte raison l'a-t-il eu pour emporter un million en billets de banque? Pourquoi donc ne l'aurait-il pas fait? Un ouvrage d'une valeur de vingt francs aurait donc été d'un plus grand prix à ses yeux qu'un million?

Peut-être M. le secrétaire a-t-il voulu nous montrer par-là le grand attachement qu'il avait pour son épouse chérie, et qu'il la préférait à tous les trésors du monde? Mais ce serait pousser le patelinage et le mysticisme un peu loin!

Nous disions tout à l'heure que ces messieurs n'avaient parlé de toutes ces pertes *qu'après coup*, c'est-à-dire lorsqu'on les a accusés d'avoir volé le million qu'ils avaient en dépôt. Quelque temps après la révolution de Juillet, il parut en effet dans un journal qui peut être regardé comme *le Moniteur officiel* de l'archevêché, *l'Ami de la Religion*, plusieurs articles dans lesquels on énumérait les pertes les plus minimes de M. de Quélen. La statistique était si complète, qu'on voyait figurer dans le bilan jusqu'au nombre des souliers et des soutanes que sa grandeur avait perdus. Cependant il ne fut pas dit un mot des *trois cent mille francs* qu'elle destinait à fonder le séminaire Saint-Hyacinthe,

non plus que des sommes que son secrétaire et autres disent aussi avoir perdues dans la bagarre. Ce n'a été que deux ans après ces événemens, et lorsqu'on les a accusés de concussion, qu'ils ont daigné seulement nous en parler. Il nous semble cependant, que toutes ces pertes auraient mérité une mention honorable, aussi bien que des soutanes et des savates.

Mais comment n'ont-ils pas vu que ces allégations se tournaient contre eux? D'abord, parce qu'ils ont attendu pour en parler qu'ils fussent accusés d'avoir soustrait le dépôt à eux confié, et en second lieu, parce que ces pertes augmentent d'une manière considérable les sommes qui devaient se trouver dans les caisses de l'archevêché, et que plus ces sommes ont été fortes, plus il a dû être difficile aux dévastateurs de les emporter sans qu'on en sût rien. Quelques milliers de francs auraient pu disparaître facilement dans la bagarre sans qu'on en vît trace, mais près de deux millions!! jamais.

On pourrait nous opposer ici ce que dit *l'Ami de la Religion*, dans un article que nous reproduirons plus bas. Il suppose que les trois cent mille francs, provenant du patrimoine de M. de Quélen, doivent être compris dans les 750,000 dont parlait *la Quotidienne*. Voici ses paroles : « *La Tribune* a répondu, le 7 mai, à ce que nous avions dit des dilapidations des fonds commises à l'archevêché. Elle prétend que les détails que nous avons donnés ne font que compliquer la question. *Elle suppose que les fonds particuliers, appartenant à M. l'archevêque, étaient en dehors de la somme de* 750,000 *francs, existants à l'archevêché.* C'est une erreur qui ne repose sur aucune donnée exacte, et dont *la Tribune* profite pour grossir démesurément le total des sommes déposées dans le palais (1). »

D'abord nous prenons acte de cet aveu. *L'Ami de la Religion*, ou plutôt M. de Quélen, au nom duquel il parlait, accorde donc qu'une somme de 750,000 francs se trouvait déposée dans les caisses de l'archevêché, avant la révolution de Juillet. N'y eût-il pas eu davantage, une telle somme ne laisserait pas que d'être considérable, et mériterait bien que l'on fît une enquête pour savoir où elle était passée; si c'était le peuple qui l'avait volée, ou bien si ce ne serait pas M. de Quélen qui aurait jugé à propos de la garder. Ces aveux sont d'autant plus précieux, que nous avions provoqué des explications à ce sujet. Mais on va voir que les *fonds particuliers*

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXXII, p. 117.

de M. l'archevêque étaient nécessairement *en dehors de la somme de 750,000 francs*, dont nous avons parlé.

Nous pourrions d'abord opposer à *l'Ami de la Religion* le témoignage de *la Quotidienne*, qui paraissait être un peu mieux informée que lui; elle demande « ce que sont devenus les 750,000 fr., qui devaient se trouver dans les *caisses de charité de l'archevêché?* » puisqu'ils étaient déposés dans les *caisses de charité*, ils n'appartenaient donc pas en propre à M. de Quélen? *La Quotidienne* aurait-elle pu s'exprimer de la sorte, si la majeure partie de cette somme eût été la propriété particulière du prélat? Qui pouvait savoir d'ailleurs qu'il eût vendu des rentes provenant de son patrimoine, et qu'il les conservât dans sa cassette particulière pour les consacrer à la fondation d'un séminaire? Evidemment *la Quotidienne* ne parlait ici que d'après ce qu'elle avait entendu dire à ceux mêmes qui étaient chargés de ces œuvres de charité.

Il est vrai que M. de Quélen pourrait nous dire, qu'ayant l'intention de consacrer ces fonds à la fondation d'un séminaire, ils devaient être considérés comme *œuvres de charité*, et être compris par conséquent dans les 750,000 francs dont parlait *la Quotidienne*.

Mais quelle que fût son intention, il ne les avait pas encore donnés. Ils ne faisaient pas encore partie des charités des fidèles, puisqu'ils lui appartenaient en propre, et qu'ils se trouvaient renfermés dans sa cassette particulière. *La Quotidienne* n'a donc pas pu y comprendre ces 300,000 francs. Elle ignorait même qu'ils fussent dans son coffre-fort, et surtout qu'il les destinât à la fondation d'un séminaire. Mais répondons plus directement à *l'Ami de la Religion*. Voici le dilemme que nous lui opposerons.

Ou les 300,000 francs provenant du patrimoine de M. de Quélen doivent être disjoints des 750,000 qui devaient se trouver dans les caisses de charité de l'archevêché; ou bien ils doivent être compris dans cette somme.

Voulez-vous dire qu'ils doivent être disjoints? Mais, dès-lors, nous sommes d'accord. Il y avait donc, d'après vos propres aveux, 750,000 francs dans les caisses de charité de l'archevêché, indépendamment de ce qui pouvait appartenir en propre à M. l'archevêque, et vous auriez pu même dire un million sans la moindre crainte de vous tromper. Nous sommes prêts à vous le prouver quand vous le voudrez. Nous savons de science certaine que celui dont vous vous êtes constitué champion, avait reçu 130,000 francs, pour payer la

de saint Vincent-de-Paul, quoique le prix de ce chef-d'œuvre de l'art ne s'élevât pas au-dessus de 60,000 francs. Mais il paraît que les fidèles n'avaient pas calculé d'après la facture de l'orfèvre. Lors même que vous voudriez le nier, les registres des paroisses seraient là pour rendre témoignage à la vérité : on sait ce que chacune avait envoyé à l'archevêché. Nous savons encore qu'il avait en dépôt près de 700,000 francs pour les séminaires. Nous pourrions, au besoin, nous appuyer sur le témoignage d'un grand nombre de prêtres, auxquels le secrétaire de l'archevêché, Tresvaux, qui devait être bien informé, l'avoua sans déguisement après la révolution de Juillet. Il ne s'en cachait pas alors, et n'en faisait pas mystère, comme il semble le faire aujourd'hui, qu'il se voit poursuivi, et qu'on exige qu'il rende ses comptes. Il leur dit que les séminaires y avaient perdu 700,000 fr., et que l'administration était en avance de trois ans; c'est même par lui que nous avons su d'abord ces choses. Voilà ce qu'il avoua un jour dans un groupe tout près duquel nous nous trouvions, et ce qu'il a répété depuis à une multitude de prêtres; mais il ne leur souffla pas le mot sur les 300,000 fr. provenant du patrimoine de M. de Quélen. Il les aurait bien fait rire s'il leur avait dit que sa grandeur professait un tel mépris pour les biens de ce monde, qu'elle avait vendu jusqu'à son patrimoine pour en consacrer le produit à la fondation d'un séminaire; eux qui ne pouvaient pas ignorer qu'elle ne donnait pas un sou aux pauvres, avant la révolution de Juillet, quelque grands que fussent ses revenus. Jugez maintenant s'il ne devait pas y avoir 300,000 francs pour représenter tant les autres œuvres spécifiées ci-dessus, que les divers dépôts qu'on lui avait confiés !

Voulez-vous dire au contraire que les 300,000 francs, appartenant en propre à M. de Quélen, ne doivent pas être séparés des 750,000 francs dont parlait *la Quotidienne?*

Mais il s'ensuivrait de là que les sommes qu'il avait en dépôt ne se seraient pas élevées au-dessus de 400,000 francs, ce qui est en opposition manifeste avec les aveux mêmes de M. de Quélen. Quoiqu'il n'ait pas dit au juste à combien se montaient les sommes déposées chez lui, il a déclaré, cependant, que, par suite de la dévastation de l'archevêché (et notez encore qu'il ne parlait alors que du premier saccagement), *tous les établissemens du diocèse avaient été ruinés.* Aurait-il pu s'exprimer de la sorte si son diocèse n'avait perdu qu'une centaine de mille francs? Car on va voir bientôt

que c'est à cette somme médiocre qu'il faudrait réduire tous les secours que le diocèse pouvait avoir.

M. de Quélen a avoué encore que les séminaires avaient des ressources pour plusieurs années; *une furieuse tempête*, a-t-il dit plus haut, *a dissipé pour long-temps nos ressources.* Ces ressources auraient en effet suffi pour faire marcher ces établissemens trois ans durant. Il y avait, dans le grand et dans les petits séminaires, de quatre à cinq cents élèves. Calculez maintenant ce qu'il fallait par année pour nourrir et entretenir un si grand nombre de jeunes gens; et dites ensuite si on aurait pu les faire subsister pendant trois ans, à moins de six à sept cent mille francs. Il y avait donc, dans les caisses de charité de l'archevêché, sept cent mille francs, rien que pour les séminaires; ce qui dépasse de beaucoup les quatre cent mille francs auxquels *l'Ami de la Religion*, ou plutôt M. de Quélen, voudrait réduire aujourd'hui la totalité des sommes qui lui avaient été confiées.

Et encore, de ces 400,000 francs auxquels *l'Ami de la Religion* voudrait réduire toutes les sommes que M. de Quélen pouvait avoir, il faudrait au moins en distraire près de deux cent mille pour représenter les divers dépôts qu'on lui avait confiés, de manière qu'il ne va plus rester que 200,000 francs pour toutes les œuvres diocésaines; et si de ces 200,000 francs, on retranche, comme c'est de toute justice, les 130,000 fr. qu'il avait reçus pour effectuer le paiement de la châsse de saint Vincent-de-Paul, la somme destinée aux œuvres de charité se réduirait donc à 60,000 francs. Mais est-ce possible? n'est-ce pas en contradiction formelle avec les propres paroles de M. de Quélen, qui a dit que tous les *établissemens du diocèse avaient été ruinés*, et que les séminaires y avaient perdu des *ressources* pour plusieurs années? Les belles ressources qu'ils auraient eues, si elles ne s'étaient élevées qu'à 60,000 francs (et encore, sur cette somme, faudrait-il faire la part à chacun des autres établissemens du diocèse)! Il y aurait eu vraiment de quoi se lamenter sur des pertes si considérales! Voilà où *l'Ami de la Religion* nous conduit. On finit par arriver de conséquence en conséquence jusqu'à l'absurde, preuve évidente que les assertions de ce journal, ou plutôt de M. de Quélen, sont insoutenables. On voit un homme qui se trouve pris de tout côté, et qui ne sait où donner de la tête. Il voudrait bien aujourd'hui, qu'il se voit découvert, réduire, s'il était possible, à zéro toutes les sommes qu'il avait en dépôt; mais ses premières paroles sub-

sisteront toujours pour lui donner un démenti. Et n'eût-il rien dit, on sait encore, par d'autres voies que la sienne, ce qu'il avait en dépôt.

Il en faut donc revenir à ce que nous avons dit plus haut; savoir, que les 300,000 francs, provenant du patrimoine de M. de Quélen, et qu'il avait laissés dans sa cassette particulière, ne doivent pas être compris dans les 750,000 dont parlait *la Quotidienne*. Les sommes qu'il avait en dépôt devaient donc s'élever à près d'un million, indépendamment de ce que lui et les siens pouvaient avoir perdu!

Il y en a qui disent encore que lorsque M. de Quélen a évalué à un million les pertes qu'il avait éprouvées, il a entendu y comprendre le mobilier de l'archevêché, aussi bien que les sommes qu'il pouvait avoir.

Il ne s'agit pas ici d'un mobilier, mais d'argent, puisqu'il a dit que la majeure partie de ces sommes étaient en billets de banque. Il a déclaré encore que tous les établissemens du diocèse avaient été ruinés; que les séminaires avaient des ressources pour plusieurs années; et que lui-même avait perdu jusqu'à trois cent mille francs, qui se trouvaient dans sa cassette particulière. D'après ces paroles, n'est-il pas évident qu'il ne s'agissait pas ici d'une valeur en meubles, mais en argent?

Puisque nous sommes fixés sur la somme qui devait se trouver en dépôt dans les caisses de l'archevêché, examinons maintenant ce qu'est devenu ce million. Où est-il passé? en quelles mains a-t-il pu tomber?

Or c'est le peuple qui l'a pris, ou bien, ce sera celui-même chez lequel il se trouvait en dépôt, qui, l'ayant d'abord soustrait au pillage sans mauvaise intention, aura jugé à propos de le garder pour s'indemniser des pertes par lui éprouvées. *C'est l'occasion qui fait le larron*, dit le proverbe. Sans doute, Monseigneur aura dit en lui-même : « Le peuple est entré chez moi pour tout dévaster; je n'ai donc qu'à dire qu'il a pris ce million; qui est-ce qui pourra me prouver le contraire? » Eh bien! ce sera moi, Monseigneur, qui vous prouverai, que ce million n'est pas sorti de vos mains!

Veut-on dire que c'est le peuple qui l'a pris? mais ne l'aurait-on pas su, aujourd'hui surtout que tout est percé à jour jusqu'aux plus profonds mystères de la diplomatie, comme si les hommes vivaient dans des maisons de verre! et cependant il n'en fut nullement question dans le public. On dit au contraire qu'on n'avait trouvé que de l'argenterie qui

fut déposée *à la préfecture*. Mais de l'argent en espèces ou en billets de banque, point. Personne n'en vit trace. Si on en avait trouvé, il y a toute apparence qu'on l'aurait apporté à l'Hôtel-de-Ville avec l'argenterie. On trouva bien de l'argent dans certaines casernes ainsi qu'aux Tuileries, mais il n'en fut pas distrait un sou. Il était même défendu de rien piller, sous peine d'être fusillé. Pourquoi donc se serait-on écarté de cette discipline à l'archevêché? Qu'on m'explique surtout pourquoi on ne l'aurait pas su, si on en avait trouvé? Dans tous les cas, il semblerait que ce serait à M. l'archevêque de Paris à le prouver, puisqu'il était dépositaire de ces trésors, et le moyen c'est de faire ordonner une enquête par le gouvernement, que peut-il avoir à craindre dès recherches que l'on pourrait faire s'il a les mains nettes? La police doit bien savoir quels étaient ceux qui dirigeaient la bande dévastatrice; et en allant de fil en aiguille, comme on dit familièrement, qui sait si on ne parviendrait pas à découvrir les auteurs de ces vols?

Reste donc à dire que ce million n'est pas sorti des mains entre lesquelles il se trouvait en dépôt. Sans doute sa grandeur aura jugé à propos de le garder pour s'indemniser de la perte de ses *confitures* et de ses *vins de Chypre*. Puisque la commission des *récompenses nationales* refusait de lui allouer des indemnités, n'était-il pas juste qu'elle se payât de ses propres mains? Il est vrai qu'on pourrait dire qu'une pareille somme dépassait de beaucoup ses pertes, mais n'en fallait-il pas payer le revenu? M. l'archevêque de Paris est un abîme si incompréhensible de mystères, qu'avec lui toutes les suppositions deviennent possibles, même celles qui paraîtraient les plus invraisemblables au premier coup d'œil. Il est en quelque sorte la substance universelle de Spinosa qui renferme tout et dans laquelle on voit tout. Oh! que celui qui nous promettait un ouvrage si piquant sur les *Mystères de l'archevêché* le connaissait bien!

Quant à nous, nous ne craignons pas d'affirmer que le peuple n'a rien pris ni même trouvé; et par conséquent, que ce million n'est pas sorti des mains de M. de Quélen. C'est ce que nous pouvons prouver :

I. *Par tous les journaux du temps, dont le témoignage doit être regardé comme l'expression de l'opinion publique.*

Voici d'abord comment s'exprimait *le Constitutionnel* dans un long article sur les trois journées. Après avoir loué le courage que les Parisiens avaient montré dans cette circons-

tance. « Ce qui n'est pas, dit-il, au-dessus du courage, mais ce qui est peut-être plus *rare, plus digne d'éloges, c'est la probité*, c'est l'esprit d'ordre et de sagesse qui se faisait remarquer dans les masses, au milieu des plus sanglans périls et de plus grands désordres de la défense. *Ces traits de cet héroïsme de la probité parisienne sont innombrables*, et tous également dignes d'une éternelle mémoire..... *L'archevêché a été envahi par le peuple. Le palais archiépiscopal a été entièrement dévasté; cependant, aucun des meubles n'a été détourné au profit du peuple.* Beaucoup ont été jetés à la Seine. L'argenterie a été portée à l'Hôtel-de-Ville (1). »

« Dans les nombreuses relations qui ont été publiées au sujet de nos derniers événemens, dit encore le grave *Moniteur*, on n'a point parlé des mariniers et des ouvriers des ports. Leur conduite pourtant est digne des plus grands éloges... *Leur probité avait égalé leur courage et leur patriotisme.* Car, lorsque les bureaux d'inspecteurs étaient envahis et les corps-de-garde à moitié détruits, les registres et les papiers restèrent intacts, et les marchandises de prix déposées sur les ports, entre autres des barils de vin de Malaga furent respectés. C'est pour récompenser une aussi belle conduite, que les négocians de l'entrepôt général ont donné 1,800 fr. aux dérouleurs et tonneliers. *Aujourd'hui, une grande partie des effets provenant de l'archevêché et que le peuple avait jetés dans la Seine, ont été repêchés par les mariniers, et fidèlement déposés entre les mains du commissaire de police du quartier Saint-Jacques* (2). »

Le témoignage de *la Gazette des Tribunaux* n'est pas moins formel. « Les journées des 27, 28 et 29 juillet ont été signalées par tant de belles actions, qu'il serait difficile de pouvoir les enregistrer toutes. Mais, pour montrer l'esprit de modération de ce peuple tant calomnié, nous citerons deux faits dignes des beaux jours de Rome et d'Athènes. Le 28 juillet, un aide-de-camp du général Lafayette se présente à la préfecture de police accompagné de soixante hommes armés, avec un mandat de 3,000 fr. sur la caisse, pour subvenir aux besoins des soldats nationaux. La somme est remise aussitôt au chef qui commandait l'escorte. Ces braves citoyens, abîmés de fatigue et mourant de faim, renvoient à la caisse 2,000 fr., comme étant superflus, et ne se réservant

(1) *Constitutionnel* du 31 juillet 1830.
(2) *Moniteur* du 15 août 1830.

qu'une somme de 1,000 fr., destinés à acheter des vivres pour eux et leurs camarades (1). » Quoi ! le peuple aurait refusé ailleurs l'argent même qu'on lui offrait, et à l'archevêché il aurait volé un million !

Et, dans un autre article : « Respect, reconnaissance, honneur et gloire à cette foule héroïque que le pouvoir absolu traitait de *bas peuple*, et qui est aujourd'hui l'élite du peuple français. Oui, l'élite. Reconnaissons-le hautement, nous tous, à qui le sort aveugle a réparti plus de fortune, et partant plus de moyens de nous instruire... Ce qu'il a appris ce peuple, c'est la plus sublime et jusqu'alors la plus rare des vertus, le *désintéressement*. Il a appris et il aime la liberté pour elle-même ! la Charte pour elle-même ! son pays pour lui-même ! La liberté, la Charte, le pays sont menacés, il vole à leur défense. Il les sauve et tout est dit. Cependant, il a traversé, occupé les édifices et les monumens publics, les palais de ses oppresseurs, le besoin de la défense commune l'a rendu maître de plusieurs propriétés particulières, il pouvait en occuper un grand nombre. *L'or, l'argent, les pierreries, les vases précieux, les richesses de toute espèce étaient en son pouvoir;* il avait à choisir entre nos trésors pour s'enrichir et nos armes pour nous défendre. Il n'a pris que nos armes (2). »

Qu'aurait dit l'honorable rédacteur de ce journal, lui qui exhaltait tant la *probité* et le *désintéressement* du peuple de Paris, si on lui avait appris qu'à l'archevêché seul, ce peuple qu'il regardait comme si intègre, avait volé jusqu'à *un million trois cent mille francs?*

« Notre admiration dans le grand mouvement qui vient d'avoir lieu, dit *le Temps*, s'est arrêtée d'abord sur les classes laborieuses, que nous avons vues courir aux dangers, aux blessures, à la mort, sans autre mobile qu'un patriotisme qui sera respecté par l'Europe et vanté dans l'histoire. *Leur fer repousse l'or.* Quelques hommes acceptaient de l'argent pour en faire de la mitraille (3). »

« A voir Paris aujourd'hui, disait encore *le journal des Débats*, on ne saurait croire quel brillant spectacle ! des patrouilles parcourent les rues ; les rues, à défaut de réverbères, sont éclairées le soir par des illuminations. Aucun désordre n'a été commis : aux Tuileries, pas un objet n'a été détourné ;

(1) *Gazette des Tribunaux* du 3 août 1830.
(2) *Gazette des Tribunaux* du 5 août 1830.
(3) *Le Temps* du 2 août 1830.

à l'archevêché, on n'a pris que le linge pour le transporter à l'Hôtel-Dieu; au Musée, la foule a déchiré le tableau du Sacre, tous les autres tableaux ont été respectés (1). »

Le Journal de Paris demanda dans le temps des explications à M. l'archevêque, au sujet des sommes qui avaient été prélevées pour payer la superbe châsse de saint Vincent-de-Paul. En faisant une pareille demande, les rédacteurs étaient bien loin de penser que le peuple eût volé cet argent, et à plus forte raison un million en sus. « On assure que l'ancienne liste civile avait donné une somme de 30,000 francs pour l'achat de la châsse de saint Vincent-de-Paul. Des quêtes nombreuses avaient aussi été faites pour le même objet. On sait cependant que M. Odiot qui avait été chargé de la confection de cette châsse, n'en a pas été payé et qu'il l'a fait retirer dernièrement de chez les Lazaristes, avec l'assistance du commissaire de police, laissant toutefois à la disposition de l'archevêque les restes du saint. *Ne pourrait-on pas demander maintenant ce que sont devenus les trente mille francs et l'argent provenu de la quête, argent dont M. Odiot n'a pas touché un sou, et qui cependant doit être entré dans les coffres de l'archevêché* (2)? »

D'abord M. l'archevêque de Paris ne répondit mot à cette sommation, mais il y a répondu plus tard lors du procès que cette châsse a occasioné, en disant que c'était le peuple qui avait volé cet argent.

Le Courrier, le Journal du Commerce, le National, et les autres journaux s'exprimèrent à peu près de même; mais il serait inutile de les citer. Qui ne se rappelle encore leur contenu?

Ne sait-on pas même que ce qui excita le plus l'admiration de l'Europe, ce fut d'apprendre que le peuple n'avait rien pillé? Voilà ce qui mit la révolution de Juillet au-dessus de toutes les révolutions anciennes et modernes. Les peuples pouvaient à peine revenir du désintéressement qu'avait montré le peuple de Paris. Voici comment s'exprimait à ce sujet un journal qui est répandu dans toutes les parties du monde, *la Revue d'Édimbourg :* « La conduite des Parisiens, en cette circonstance, est, il faut le répéter, *au-dessus de tout éloge, au-dessus de toute l'admiration que le cœur d'un homme*

(1) *Débats* du 30 juillet 1830.

(2) *La France nouvelle, nouveau Journal de Paris,* 20 septembre 1830.

peut ressentir; par leur modération dans la victoire, ils se sont montrés plus grands que par le courage qui l'avait conquise; nul acte de cruauté ne souilla leur héroïsme; point de pillage, *les plus indigens des prolétaires respectèrent la propriété d'autrui.* Un fait que l'on ne peut rapporter sans émotion, *c'est qu'à l'archevêché de Paris* et dans les boutiques des armuriers, la populace seule et maîtresse au milieu d'objets précieux et de sommes d'argent qu'il lui était facile de détourner, *ne toucha pas à un seul écu, ne s'empara de rien.* Plus tard, les mêmes hommes qui avaient eu des trésors à leur disposition demandaient l'aumône pour acheter leur pain du soir; et si les passans, dans leur admiration, leur offraient leur bourse, ils n'acceptaient que quelques sous nécessaires à leurs besoins. *Que l'on parle maintenant des vertus grecques et romaines! cet acte seul les vaut toutes* (1)! »

Dans la supposition que le peuple de Paris se fût emparé du million que M. de Quélen l'accuse d'avoir volé, que signifieraient tous ces brillans éloges décernés aux Parisiens? ce ne serait plus que du phébus et du pathos. Ne pourrait-on pas dire aux rédacteurs de *la Revue :* « Mais à quoi bon cette admiration et cet enthousiasme que vous montrez pour le peuple de Juillet? cessez donc de nous parler de sa *probité* et de son *désintéressement.* Oh! que vous ignorez bien des choses eh! ne savez-vous donc pas qu'à l'archevêché seul, ce peuple, que vous nous dépeignez comme si magnanime et si désintéressé, a volé jusqu'à un *million trois cent mille francs*, excusez du peu! Voilà du moins ce qu'a rapporté notre vénérable archevêque à ceux qui lui demandaient compte des divers dépôts qu'on lui avait confiés : c'est avec cette monnaie qu'il a payé tout son monde, et qu'il voulait encore payer la superbe châsse de saint Vincent-de-Paul, si l'orfévre, qui n'est pas homme à se contenter de si peu, ne lui eût intenté un procès. Comment ne pas en croire un si saint homme? *Parlez-nous maintenant des vertus du peuple de Juillet:* mettez-les, si vous l'osez, au-dessus des *vertus grecques et romaines!* » Qu'auraient dit les rédacteurs de *la Revue d'Edimbourg* si on leur avait fait une telle réponse? ne seraient-ils pas tombés de tout leur haut? Voilà bien cependant ce qu'il faudrait leur dire si les assertions de M. de Quélen avaient le moindre fondement!

(1) *Jugement de la Revue d'Edimbourg sur la révolution de Juillet* 1830 t. II de la *Revue britannique*, nouvelle série, p. 23.

On nous objectera peut-être que le témoignage des journaux ne forme pas une preuve démonstrative.

Lors même qu'il ne formerait pas une preuve démonstrative, il n'en serait pas moins de la plus grande force, puisqu'il est l'expression de l'opinion publique. Si on avait volé un million, nécessairement quelque chose en aurait transpiré dans le public, et les journaux qui sont toujours aux écoutes pour savoir tout ce qui se dit et tout ce qui se fait, n'auraient pas manqué de le rapporter. Si donc ils ont gardé le silence à ce sujet, et s'ils ont dit même tout le contraire, c'est que réellement le peuple n'avait rien pris. Ce sont pour ainsi dire des témoins oculaires qui déposent à l'unanimité sur un fait qu'ils ont vu de leurs propres yeux et qui les a frappés d'admiration. Comment leur témoignage pourrait-il ne pas être regardé comme certain?

On a dit encore que c'était pour flatter le peuple que les journaux avaient exhalté si haut son intégrité et son désintéressement.

Ce n'a pas été flatterie de leur part; c'est la vérité seule qu'ils ont exprimée, et en cela ils n'ont été que les organes de l'opinion publique. La manière seule dont ils en parlent suffirait pour prouver que les rédacteurs eux-mêmes croyaient à ce qu'ils disaient. Voyez la bonne foi et l'enthousiasme qui respirent dans leurs paroles? D'ailleurs, les journaux ayant des intérêts divers, si l'un s'était tu sur le pillage, d'autres n'auraient pas manqué d'en instruire le public, et la vérité aurait bien fini par se faire jour, tandis qu'ils ont été unanimes sur ce point aussi bien que le public.

Cette preuve, jointe encore à celles que nous donnerons par la suite, formera une telle démonstration, qu'il ne restera d'autre parti à prendre à M. de Quélen que de fuir et de quitter la France comme Kesner.

II. Nous pouvons prouver, en second lieu, *que cet argent eût-il été dans les caisses lorsque la révolution éclata, on ne pourrait supposer, sans tomber dans l'absurde, que M. l'archevêque de Paris et les siens l'y eussent laissé jusqu'au 29 juillet.*

C'est ce que nous pouvons démontrer par une multitude de raisonnemens. Nous ne sommes embarrassé que du choix, tant il s'en offre à notre esprit!

Et d'abord nous demanderons s'il est probable que Messieurs de l'archevêché eussent laissé des sommes si considé-

rables à la disposition du premier occupant, *primo occupanti.* Quoi! il y avait deux jours que le canon grondait dans Paris, et M. l'archevêque ni les siens, n'auraient pas eu la prudence de mettre cet argent en sûreté ou bien de l'emporter, eux surtout qui devaient s'attendre à une visite de la part de ce peuple dont ils avaient demandé le sang! Ce n'est pas croyable! à peine même est-ce possible? Il faudrait supposer qu'ils eussent dormi du sommeil d'Epiménide, malgré que toute la ville fût en combustion. Les particuliers mêmes cachèrent leur argent dans la crainte de pillage; car, qui se serait attendu à tant de magnanimité et à tant de grandeur de la part d'un peuple en guenilles! Et des hommes qui avaient en dépôt un trésor si considérable, l'auraient laissé à l'abandon! Nous avons une trop haute idée de M. de Quélen pour croire qu'il ait pu perdre ainsi l'esprit!

Si, dès le premier soulèvement qu'il y eut dans Paris, on se fût porté à l'archevêché, il serait possible qu'ils n'eussent pas eu le temps de soustraire ce million au pillage (et encore dans cette hypothèse même, toujours serait-il vrai de dire qu'on en aurait su quelque chose, un million ne disparaît pas en un clin-d'œil et sans qu'on sache où il passe); mais non, ce ne fut que le troisième jour que l'on se transporta à l'archevêché.

Ils savaient même un jour à l'avance que le peuple souverain viendrait leur rendre visite. Or, est-il croyable qu'ils ne se soient pas préparés à le recevoir, et qu'ils n'aient pas soustrait à sa fureur leurs dieux et leurs pénates? Pour les gros in-folio, les glaces, les fauteuils, les tables, les tentures et autres objets mobiliers, cela se conçoit. D'ailleurs, ils ne leur appartenaient pas. Mais de l'argent! mais des billets de banque! et lui surtout qui était dans le secret des coups d'état! voilà ce qu'on ne peut concevoir!

Ces Messieurs nous disent pour excuse que ce million était en *billets de banque;* et par conséquent qu'il n'a pas dû être *difficile aux dévastateurs de l'emporter* (ces paroles sont extraites d'un passage de *l'Ami de la Religion* que nous rapportons dans le deuxième article).

Mais comment n'ont-ils pas vu que cet argument se tournait contre eux-mêmes? Quoi! vous dites que ce million était en billets de banque, et vous n'avez pas eu le temps de l'emporter, ou dans votre poche ou dans un mouchoir, vous qui, depuis deux jours, entendiez le tocsin résonner à vos oreilles! à qui croyez-vous donc en compter? comment avez-

vous pu espérer nous persuader de telles choses dans une affaire surtout où il y va de l'honneur du peuple de Paris et de la gloire de la révolution de Juillet? cette hypothèse supposerait une telle absence d'esprit dans M. de Quélen et les siens, qu'elle est inadmissible.

Nous venons de dire *qu'ils savaient un jour à l'avance que le peuple viendrait leur rendre visite.* Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un journal qui peut être regardé comme le Moniteur officiel de l'Archevêché, dans *l'Ami de la Religion.* « *Je crois*, dit le Rédacteur, *devoir faire connaître la vérité sur les événemens qui se sont passés à l'archevêché, les 28 et 29 juillet dernier.* Depuis le commencement de mai, M. l'archevêque n'habitait plus cette maison. Le secrétaire, le sous-secrétaire de l'archevêché, et deux laïcs attachés au secrétariat, étaient, avec les concierges, les seuls qui résidassent alors dans le palais archiépiscopal. *Le mercredi* 28, *les deux ecclésiastiques furent, dès le matin, avertis qu'un rassemblement allait se porter sur l'archevêché.* Forts de leur innocence, et ne pouvant se persuader qu'on en viendrait aux dernières extrémités; *ignorant d'ailleurs qu'on se battait en ville*, ils ne s'effrayèrent pas beaucoup de ces avis. Cependant le sous-secrétaire sortit à dix heures, et alla chercher un asile hors de la maison. Le secrétaire se livra à ses occupations ordinaires, jusqu'à onze heures, que de *nouveaux avis le déterminèrent aussi à partir* (notez que ces choses se passaient le 28, et que la dévastation n'eut lieu que le 29). *Dès le matin* 29, *on fut informé que le pillage aurait lieu dans la journée.* A neuf heures du matin, des hommes se présentent à la grille, et commandent qu'on la leur ouvre, etc. (1). »

Vous le voyez, on les avait avertis, dès le 28, de se tenir prêts à déguerpir (quoique, à vrai dire, ils n'eussent pas eu besoin de tous ces avertissemens, puisque le canon qui grondait dans Paris, et le tocsin, qui ne cessait de se faire entendre à leurs oreilles, devait les avertir assez); on les avertit encore dès le matin 29, et ils auraient laissé un *million trois cent mille francs* en caisse et en billets de banque! Le secrétaire de l'archevêché, Tresvaux, qui avait la clef du trésor, va et vient pendant deux jours, et il n'aurait pas songé à mettre ces billets de banque en lieu sûr! N'aurait-il pas pu surtout les préserver du pillage, dans la nuit du 28 au 29?

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXXV, p. 93.

Voilà qui est bien inconcevable ! Il faudrait supposer que tous les hommes sont des niais, pour leur faire accroire de telles choses.

L'auteur de l'article dit qu'ils *ignoraient qu'on se battît en ville.* Ah ! pour le coup, c'est par trop fort ! C'est pousser la doctrine des restrictions mentales au-delà de ses bornes. Comment pouvaient-ils ignorer qu'on se battît en ville, puisque le canon ne cessait de gronder dans Paris, et le bourdon de Notre-Dame de sonner ?

Ce qu'il y a surtout de remarquable dans cet article, qui est intitulé *Précis sur les Evénemens de l'archevêché*, c'est qu'on ne dit pas un mot ni de la dispersion du million, ni des *trois cent mille francs* provenant de son patrimoine. Et cependant il énumère jusqu'aux moindres pertes ; il va jusqu'à nous parler de *reliquaires.* Ne dirait-on pas que M. de Quélen et son trésorier ne savaient encore quel parti prendre, et qu'ils ne se sont décidés à déclarer que le peuple avait volé ce million, que long-temps après ? D'abord ils doutaient en quelque sorte s'ils devaient le restituer ou bien le garder ; mais l'amour de l'argent a fini par l'emporter.

M. de Quélen lui-même savait à l'avance que le peuple pourrait se porter à l'archevêché. Voici ce que nous lisons dans *l'Ami de la Religion :* « Pendant les journées de juillet, M. l'archevêque était à sa maison de Conflans, où il passait l'été. *Le lundi 26, il vient à Paris pour présider son conseil ;* et ayant vu les ordonnances dans *le Moniteur*, il dit à ses grands-vicaires : *Tout cela est bon sur le papier, mais tenons bien nos têtes.* Il retourne le soir à Conflans, et y resta les jours suivans (1). »

Quoi ! M. l'archevêque se serait trouvé à Paris le 26 juillet, le jour même où les esprits fermentaient tant ; il aurait prévu qu'un grand mouvement allait éclater dans la capitale, et il serait reparti tranquillement sans emporter avec lui, ou du moins sans mettre en lieu sûr, soit les *trois cent mille francs* qui devaient se trouver dans sa cassette particulière, soit le *million* qui était destiné à des œuvres de charité ! Voilà qui est bien inconcevable ! Si du moins il eût fallu des chariots pour les enlever ! mais non, toutes ces sommes étaient *en billets de banque !* C'est lui-même qui l'a dit, *magister dixit.* Quoi, prévoir que d'un moment à l'autre Paris pourra être en feu et livré au pillage, et cependant laisser *treize cent*

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXXIV, p. 289.

mille francs à l'abandon, et à la disposition du premier occupant, *primo occupanti;* ce sont des choses bien inexplicables! Il faut que ce soit lui qui nous le dise pour le croire! car, à tout autre, nous lui dirions : *Mentiris impudentissimè*, tu n'es qu'un imposteur. L'homme ne peut pas s'oublier jusqu'à un tel point. L'amour inné des richesses est trop puissant dans lui pour lui permettre de telles incartades?

Mais supposons qu'il fût reparti pour Conflans sans s'être muni auparavant de cet argent, n'était-il pas naturel qu'il envoyât du moins à Paris des estafettes pour savoir comment les choses s'y passaient? Est-il possible qu'il soit resté jusqu'au 29, c'est-à-dire, deux jours entiers sans aucune nouvelle de la capitale? Tous ceux qui connaissent les anciens usages de l'archevêché, savent fort bien que toutes les fois que sa grandeur résidait à sa maison de campagne, il partait de temps en temps des messagers de Paris pour Conflans *et vicissim*; et dans un moment aussi critique, il n'aurait expédié aucun courrier, lui surtout qui avait un si grand intérêt à connaître la tournure que les affaires allaient prendre, si on se soumettait aux ordonnances, ou bien si on leur opposerait une vive résistance! Quoique M. l'archevêque en puisse dire, une telle chose est impossible à croire; et s'il est vrai qu'il eût entretenu jusqu'au dernier moment une correspondance suivie avec l'archevêché, comment donc s'est-il fait qu'il n'ait pas songé à prévenir les siens, de mettre une somme si considérable en lieu sûr? Nous avons beau faire effort sur nous-mêmes pour croire à ses paroles, que cela nous est de toute impossibilité. Il faudrait le supposer si dépourvu de prévoyance et de bon sens! Si M. de Quélen veut se donner ici pour plus maladroit qu'il n'est, sans doute que c'est par esprit d'humilité.

Après les preuves que nous venons de donner, si ce n'était pas lui qui eût soustrait ce million, il faudrait alors dire que ce serait son secrétaire. Si cela est, c'est à M. de Quélen à lui faire rendre ses comptes. Mais le public ne doit connaître que lui, parce que lui seul est responsable.

III. Nous pouvons prouver en troisième lieu, *qu'eussent-ils laissé ce million dans les caisses, il serait de toute impossibilité qu'il eût disparu, sans qu'on en eût su quelque chose.*

Mais allons plus loin, supposons que le peuple se fût emparé de tous ces trésors, on va voir que M. de Quélen ne

sort d'un abîme que pour tomber dans un autre; *abyssus abyssum invocat.*

Cette soustraction aurait été faite par un seul individu ou par plusieurs.

Par un seul? La chose eût été presque impossible. Dans l'hypothèse qu'on n'y eût pas touché, ces sommes devaient se trouver éparpillées dans diverses caisses et dans divers endroits de l'archevêché. Il y avait une dizaine de caisses; l'une pour les grands séminaires, l'autre pour les petits, l'autre pour les prêtres infirmes, l'autre pour payer la châsse de saint Vincent-de-Paul, etc., etc.... Celle-ci était au centre, celle-là dans l'aile gauche, cette autre dans l'aile droite, d'autres au rez-de-chaussée et au secrétariat. Comment donc serait-il possible qu'un homme seul eût pu s'emparer de toutes ces caisses et sans avoir été vu, lui qui était entouré d'une si grande multitude? Il est d'ailleurs bien probable que s'il en eût rencontré quelqu'une, il ne se serait pas amusé à parcourir les vastes appartemens de l'archevêché pour voir s'il n'y en trouverait pas d'autres. Il se serait enfui bien vite avec son butin, dans la crainte qu'il ne vînt à être découvert, et qu'il ne fût fusillé, car on sait qu'on ne faisait pas de grâce aux pillards.

Il y a même plus, pour enlever l'argent qui se trouvait déposé dans tant de caisses, il aurait fallu qu'il eût été présent en même temps dans tous les lieux où elles étaient, parce que la foule qui se pressait ne lui aurait pas laissé le temps de parcourir à son aise les appartemens. D'ailleurs, ce million aurait totalement changé sa condition, et on aurait bien fini par découvrir le coupable. Cette soustraction frauduleuse n'a donc pas pu être faite par un seul individu.

Voudrait-on dire qu'elle aurait été faite par plusieurs?

Mais comment auraient-ils pu exécuter leur dessein à l'insu de cette multitude qui se précipita avec eux dans l'archevêché? Tout le monde n'aurait-il pas voulu avoir part au butin? Des querelles, des luttes et des combats sans nombre ne se seraient-ils pas engagés entre eux? Et alors ne l'aurait-on pas su? serait-il possible que sur des vols si divers, faits par tant de personnes et en présence d'une si grande multitude, tout le monde eût conservé un si profond secret, que rien n'en eût transpiré dans le public? Or, quelqu'un a-t-il entendu dire qu'il y ait eu la moindre querelle et la moindre division à ce sujet? Tous les journaux n'attestèrent-ils pas, au contraire, comme vous venez de le voir,

r'on n'avait rien pillé et qu'on n'avait trouvé que de l'ar-nterie qui fût déposée à la préfecture? Et cependant *un illion trois cent mille francs* auraient disparu en un clin-d'œil sans qu'on sût où il était passé! Il faut avouer qu'il y a i un bien grand mystère, et qu'il ne faudrait rien moins r'une enquête pour l'éclaircir.

D'ailleurs, les ouvriers qui se seraient emparés de ces ésors, les auraient dépensés en festins, ou bien plusieurs entre eux se seraient enrichis.

En festins! mais on fut obligé de venir à leurs secours. *es mêmes hommes qui avaient eu des trésors à leur dispo-tion*, disait *la Revue d'Edimbourg, demandaient l'aumône our acheter leur pain du soir.*

Plusieurs se seraient-ils enrichis? Mais l'argus aux cent eux, la police, ne l'aurait-elle pas su, et n'aurait-elle pas aduit les coupables devant les tribunaux? On aurait vu des avriers qui, la veille, n'avaient pour vivre que ce qu'ils agnaient du travail de leurs mains, et qui le lendemain au-aient nagé dans les richesses et l'opulence! Car on ne peut as se déguiser long-temps, lorsqu'on a de la fortune. Celui ui pourra vivre à l'aise, n'ira pas suer sang et eau pour ga-ner une quarantaine de sous par jour. Or, d'où peuvent eur venir ces richesses, se serait-on dit, si ce n'est du pillage le l'archevêché?

M. de Quélen nous dira dans peu que ce million était resque tout en billets de banque. Si ces ouvriers s'étaient mparés de ces billets, il aurait donc fallu qu'ils les échan-eassent contre de l'argent, mais ne l'aurait-on pas su, et n'aurait-on pas fini par découvrir les coupables?

Il est vrai que le bruit a couru qu'on avait arrêté un ou-vrier qui voulait changer un ou deux billets de banque qu'il disait avoir trouvés à l'archevêché; mais, outre qu'il serait possible qu'il les eût trouvés ailleurs, ou bien que quelqu'un de l'archevêché les eût oubliés dans quelque secrétaire, d'a-bord le fait est douteux, mais supposons-le véritable, qu'est-ce que cela prouverait en faveur de M. de Quélen? Que sont quelques billets relativement à ceux qu'il aurait fallu pour représenter le capital d'un million? Ne serait-il pas possible que sur un si grand nombre ils en eussent oublié quelqu'un dans les caisses, soit par mégarde, soit même à dessein?

Dans l'hypothèse que le peuple se fût emparé de ce mil-lion, il se présente encore une difficulté insoluble. Si Mes-sieurs de l'archevêché n'avaient pas soustrait ces trésors au

pillage, il y a toute apparence qu'ils devaient se trouver dans des coffres-forts, et qu'on n'avait pas laissé les clefs aux serrures. Les pillards auraient donc été forcés de briser ces coffres. Or, comment faire une opération pareille à l'insu des autres? Et si les autres l'avaient vu, ou bien on se serait distribué ce million, ou bien on l'aurait apporté à la Préfecture. Mais ni l'un ni l'autre n'ayant eu lieu, il faut bien que ce trésor ne soit pas sorti des mains de M. de Quélen.

Mille preuves morales établissent donc que le peuple ne s'est pas emparé de cet argent. Or, qui ne sait que des preuves morales équivalent souvent à des preuves matérielles et métaphysiques? Les tribunaux ne condamnent-ils pas souvent des voleurs aux galères rien que sur de telles preuves?

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire que nous répondions à une objection que l'on pourrait nous faire.

Mais ce ne sont que des raisonnemens que vous venez de lui opposer, il faudrait des preuves matérielles pour le convaincre d'imposture.

Nous avons contre lui des preuves de tous les genres; mais n'eussions-nous que des raisonnemens à lui opposer, il nous semble qu'ils seraient plus que suffisans pour le convaincre d'imposture. Depuis quand, je vous le demande, a-t-il été défendu de se servir de la raison pour convaincre quelqu'un de faux? Si Dieu nous a doués de cette précieuse faculté, n'est-ce pas pour que nous en fissions usage? Quoi! si la raison nous démontre avec évidence qu'il est de toute impossibilité qu'une soustraction si considérable ait été commise par le peuple vu les circonstances, nous ne pourrions donc pas nous rendre à son témoignage?

Les raisonnemens que nous venons de lui opposer sont d'autant plus forts et invincibles, qu'ils reposent sur des faits positifs. Ainsi nous avons induit qu'il était impossible qu'ils eussent laissé ce million en caisse, par la raison qu'on les avait prévenus deux jours à l'avance que le peuple viendrait leur rendre visite. Qu'y a-t-il à répliquer à un pareil raisonnement? Ne serait-ce pas les supposer fous que de soutenir le contraire? Nous avons dit encore qu'il leur avait été d'autant plus facile de sauver ces sommes, que, d'après leurs aveux, elles étaient en billets de banque, et qu'il suffisait de les mettre dans sa poche en s'en allant. N'est-ce pas encore vrai? Il y a donc des cas où la raison prouve autant que des faits matériels.

Mais on va voir que nous avons non seulement des preuves

orales, mais même matérielles, pour constater que ce million n'est pas sorti des mains de M. de Quélen.

IV. Nous venons de prouver que ce million, eût-il été dans les caisses lorsque la révolution de Juillet éclata, il ne serait pas probable que Messieurs de l'archevêché l'eussent laissé à la disposition du premier occupant jusqu'au 29 juillet; mais, dans l'hypothèse même qu'ils l'eussent abandonné au pillage, une somme si forte n'aurait pas pu disparaître sans qu'on sût où elle était passée. Mais nous pouvons porter la démonstration plus loin. *Nous pouvons prouver par témoins que cette somme n'était pas en caisse, même avant la révolution de Juillet,* et qu'elle était placée depuis long-temps, selon la louable habitude qu'en avait M. de Quélen; à fur et à mesure qu'il recevait de l'argent, il avait le plus grand soin de le placer pour en tirer un revenu. Un fait, que nous tenons de la bouche même de l'orfévre qui avait fabriqué la superbe châsse de saint Vincent-de-Paul, suffira pour prouver ce que nous avançons; nous pourrions en citer bien d'autres si besoin en était.

Comment peuvent-ils soutenir, nous disait un jour M. Odiot, que ce million était dans les caisses, eux qui, peu de temps avant la révolution de Juillet, ne purent pas seulement me compter 20,000 fr., parce que, disaient-ils, il n'y avait pas d'argent dans les caisses? Voici le fait :

Peu de jours avant la révolution de Juillet, M. Odiot, devant partir pour les eaux de Vichy, il fut demander à l'archevêché un à-compte de 20,000 fr., à valoir sur la châsse, afin que sa maison pût faire honneur à ses affaires durant son absence. On lui répondit qu'il n'y avait pas, pour le moment, d'argent dans les caisses, mais que sous peu de jours on lui ferait tenir ce qu'il demandait. N'ayant rien reçu, l'orfévre revient encore à la charge. C'est une affaire si sûre, lui dit alors M. Quentin, que cela ne doit pas retarder le moins du monde votre départ pour les eaux; avant que vous soyez arrivé à Vichy, cet argent aura été compté pour sûr à vos commis, qui nous en délivreront un reçu provisoire. Sur cette assurance, M. Odiot part pour les eaux. Arrivé à sa destination, il s'empresse d'écrire à ses commis pour savoir s'ils avaient touché de l'archevêché les 20,000 fr. qu'on lui avait promis. Ils lui répondirent qu'on ne leur en avait compté que *dix mille,* en leur disant que, pour le *présent, il n'y avait pas d'autre argent dans les caisses.* Voilà un fait

que M. Odiot et ses commis pourront attester devant tous les tribunaux du monde, ses registres mêmes en font foi. Trois jours après, la révolution de Juillet arrive, et lorsqu'on demande compte à mon homme d'un million qu'il avait en dépôt pour diverses œuvres de charité, il se contente de répondre que cet argent se trouvant dans les caisses lorsque l'archevêché fut dévasté, il avait été pillé par le peuple; la chose est si sûre, ajoute-t-il aujourd'hui, que j'y perdis moi-même jusqu'à *trois cent mille francs provenant de mon patrimoine,* qui se trouvaient également dans ma cassette particulière. Ce qui aurait donc fait une somme de *treize cent mille francs* qui se serait trouvée dans les caisses de l'archevêché au moment de la révolution de Juillet, et qui aurait disparu sans qu'on en eût vu trace. Qui pourra concilier de telles choses? Dans l'espace de trois jours M. de Quélen aurait donc retiré 1,300,000 fr. des divers endroits où il les avait placés, pour les déposer dans les caisses de l'archevêché et les laisser ainsi à la disposition du premier occupant? Il faut avouer que c'est un peu difficile à digérer. Au reste, si cela est, il faudra bien qu'il nous le prouve, et qu'il nous fasse connaître les banquiers de chez lesquels il avait retiré ces fonds: nous verrons si leurs livres s'accorderont avec ses dires.

Comme on aurait eu peut-être de la peine à nous en croire, nous avons été assez heureux pour obtenir, de la part de M. Odiot, une lettre qui confirme tous les faits énoncés ci-dessus. En voici une copie :

Paris, le 6 juin 1833.

« Monsieur,

« Vous me demandez des explications sur un fait qui est venu à votre connaissance; savoir, qu'au moment de la révolution de Juillet 1830, je n'avais pu être payé de la châsse de saint Vincent-de-Paul, parce qu'il n'y avait pas d'argent en caisse.

« *Le fait est vrai.* Vers la fin de juin 1830, l'état de ma santé exigeant un voyage aux eaux de Vichy, je fis des dispositions pour que ma maison ne se ressentît pas de mon absence; entre autres je fus trouver M. l'abbé Quentin pour obtenir un à-compte de 20,000 francs sur le prix de la châsse. Après maintes difficultés il me promit cette somme, m'engageant à partir, parce que, me disait-il, je ne serais pas à Vichy, que ma maison serait en possession des 20,000 francs; je partis en effet, mais malgré la parole donnée, ma maison reçut seulement 10,000 francs, et ce le 21 juillet. Comme on réclamait l'exécution de la promesse

des 20,000 francs, *il fut répondu qu'il avait été impossible de faire davantage, n'ayant pas d'argent en caisse.*

« *Ces détails sont de toute vérité, et je vous les transmets sur ma responsabilité.*

« Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentimens distingués. ODIOT. »

Ainsi, voilà des hommes qui ne purent pas compter 20,000 fr. trois jours avant la révolution de Juillet, parce que, disaient-ils, *il n'y avait pas d'argent dans les caisses*, et qui soutiennent aujourd'hui qu'on leur demande compte d'un million qu'ils avaient en dépôt; que cet argent se trouvant dans les caisses de l'archevêché lorsque la révolution de Juillet éclata, il avait été pillé par le peuple et 300,000 fr. avec! Et ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que personne n'en a vu trace! qu'on n'a pas entendu parler du moindre vol, et qu'on est même généralement convaincu que le peuple n'a rien pris, ni même trouvé, en fait d'argent! Si la déposition de M. Odiot ne formait pas ce qu'on appelle une preuve judiciaire, il faudrait avouer du moins qu'elle s'accorderait parfaitement avec l'opinion de ceux qui prétendent qu'une somme si considérable n'aurait pas pu disparaître sans qu'on sût où elle était passée. Les récits de M. de Quélen, au contraire, fourmillent de contradictions, et ne sont qu'un tissu de mensonges, d'invraisemblances et d'absurdités.

On pourrait nous dire que si on ne compta pas à M. Odiot les 20,000 fr. qu'il réclamait, c'est qu'on ne le voulait pas.

D'abord, ce serait un trait de mauvaise foi indigne de leur caractère, une restriction mentale telle qu'il n'y en aurait jamais eu. Quoi! ils auraient eu un million trois cent mille francs en caisse, et ils auraient dit à l'orfévre qu'ils n'avaient pas le sou! Quoique rien ne doive surprendre de la part de M. de Quélen, il faut avouer que ce n'est pas trop croyable.

Mais nous allons prouver qu'il n'y avait pas mauvaise volonté de leur part, puisqu'ils lui donnèrent quelques jours après un à-compte de 10,000 fr. sur les 20,000 qu'on lui avait promis, et si on ne lui donna pas davantage, c'est que réellement il n'y avait pas d'autre argent en caisse. Il est évident, en effet, que si ces 10,000 fr. se fussent trouvés à leur disposition, ils les auraient donnés à l'orfévre dès le premier jour qu'il les demanda, aussi bien qu'ils les lui donnèrent ensuite. La vérité est donc qu'il n'y avait pas 20,000 fr. en caisse trois jours avant la révolution de Juillet.

faire mention sur leurs registres? Ne suffit-il pas qu'ils les remplacent ensuite par d'autres rentrées?

Ont-ils même plusieurs caisses séparées? Une seule n'est-elle pas plus que suffisante? Voici ce qui se pratique dans toute comptabilité bien réglée, et il y a bien apparence qu'il en devait être de même à l'archevêché. On a une caisse commune dans laquelle on verse tous les fonds que l'on reçoit, et où l'on puise pour faire face à tous les besoins ordinaires du service. Pour qu'un banquier ou un notaire soient en règle avec leurs commettans, il leur suffit de tenir un compte exact de ce qu'ils reçoivent et de ce qu'ils donnent. La distinction n'existe que dans leurs livres. Quant aux sommes qu'ils ont en dépôt, qu'elles viennent de Pierre ou de Paul; qu'elles soient destinées à telle œuvre ou à telle autre, peu importe! elles sont entassées pêle mêle et confondues ensemble. Où cela ne les menerait-il pas, je vous le demande, s'il fallait qu'ils eussent autant de caisses séparées, que de dépôts divers qu'on leur aurait confiés? Quelle confusion et quelle embrouillaminie une telle méthode n'introduirait-t-elle pas dans leurs affaires! Les menuisiers mêmes auraient de la peine à leur tenir des caisses, tant il leur en faudrait!

On concevrait la raison d'une pareille conduite, si ces caisses avaient été réparties dans divers quartiers de Paris, et régies par diverses personnes; mais non, elles étaient toutes placées dans le même local et administrées par le même individu. Quel inconvénient y aurait-il eu donc à ce qu'on puisât par exemple 20,000 francs dans la caisse des séminaires, qu'il aurait été si facile de remplacer ensuite avec ce qu'on attendait pour payer la châsse? Si donc on ne donna pas à M. Odiot les 20,000 francs qu'il réclamait, c'est qu'il ne s'en trouvait pas plus dans la caisse des séminaires que dans celle qui aurait dû renfermer les fonds destinés à payer la châsse.

Nous venons même de voir que dans toute administration bien réglée et dans toute comptabilité bien établie, on n'avait pas des milliers de caisses, mais une seule, où l'on versait tous les fonds que l'on recevait, et dans laquelle on puisait tous ceux dont on pouvait avoir besoin; pour éviter la confusion, il suffisait de tenir un compte exact des divers emplois que l'on faisait de ces sommes. Il y a bien apparence qu'il en devait être de même à l'archevêché. A quoi auraient

pu servir une vingtaine de caisses? ne suffisait-il pas d'en avoir une ou deux, et de noter sur un registre ce qu'on recevait de telle ou telle part, et ce qu'on employait à telle ou telle bonne œuvre?

La raison même vient à l'appui de ce que nous disons ici. Nous avons prouvé plus haut que M. de Quélen devait avoir près d'un million en dépôt pour diverses œuvres de charité. Pour que ce million pût s'écouler et trouver un emploi raisonnable, il fallait au moins de quatre à cinq ans. Il suffisait donc d'avoir en caisse une certaine somme pour faire face aux besoins ordinaires du service, et un administrateur habile et intelligent devait avoir placé le restant pour en tirer un honnête revenu. A quoi bon laisser dormir un million en caisse durant quatre ou cinq ans? n'est-ce pas contraire à ce qui se pratique universellement? Et ceci devait être d'autant plus en usage à l'archevêché, qu'à fur et à mesure que l'on dépensait de l'argent, le produit de nouvelles quêtes venait réparer les brêches qui avaient pu être faites au trésor.

Et encore! puisque les fonds de la châsse n'étaient pas en caisse, où étaient-ils donc passés? Sans doute que M. de Quélen avait placé cet argent pour le faire fructifier, puisqu'il y avait long-temps qu'il l'avait reçu, et que la souscription était close. Mais de là nait une nouvelle difficulté qui n'est pas moins grave que les précédentes. Quoi! ils avaient déjà placé et mis au revenu l'argent de la châsse qu'ils n'avaient touché que depuis quelques mois, et ils auraient laissé dormir en caisse des fonds dont ils ne devaient avoir besoin que trois ans après, tels par exemple qu'étaient ceux des séminaires! *L'administration de ces établissemens*, avons-nous dit, *était en avance de trois ans.* Quelle contradiction! et quelle invraisemblance!

Pour éluder cette difficulté, Monseigneur dira-t-il qu'il attendait la rentrée des aumônes destinées au paiement de la châsse? mais il y avait long-temps que les quêtes étaient terminées. *Les fonds pour la châsse avaient été faits et bien au-delà*, comme le dira bientôt M. Odiot. Ceux qui avaient eu l'intention de donner avaient déjà versé leur quote-part. Il n'y avait plus rien à attendre des largesses des fidèles. Où étaient donc passés ces fonds, puisqu'ils n'étaient pas en caisse? Evidemment ils devaient être placés.

Une autre preuve qu'il n'attendait pas les 20,000 francs qu'il avait promis à l'orfévre de la générosité présumée des fidèles, c'est qu'il devait les lui donner prochainement. Or,

comment aurait-il pu espérer que les fidèles eussent versé une somme si considérable dans l'espace de quelques jours? Son intention était donc de laisser l'argent de la châsse où il était placé, et de payer M. Odiot avec de nouvelles rentrées. Il n'y a pas d'autre explication possible.

M. de Quélen a beau se retourner en tout sens, il ne peut sortir de là. Dans la position où il s'est placé, il faut de toute nécessité qu'il convienne de trois choses : la première, qu'il avait reçu depuis long-temps de quoi payer la châsse et bien au-delà; la seconde, que cet argent était placé puisqu'il n'était pas en caisse lorsque son légitime propriétaire, M. Odiot, en réclama une partie; et la troisième enfin, que si ces fonds n'étaient pas en caisse, à plus forte raison, ceux qui étaient destinés au soutien des séminaires ne devaient-ils pas y être? et, si cet argent n'était pas à l'archevêché lorque la révolution de Juillet éclata, comment le peuple aurait-il donc pu les prendre? Et si le peuple ne l'a pas pris, qui l'a donc volé si ce n'est celui même entre les mains duquel il se trouvait en dépôt? Que M. l'archevêque de Paris sorte de là s'il le peut!

Cette objection est trop futile pour que nous nous y arrêtions davantage. On vient même de voir qu'elle se tournait contre M. de Quélen.

Il nous reste encore une nouvelle contradiction à signaler. Nous lisons dans la *note* que sa grandeur remit au tribunal, et dont nous avons parlé, les paroles qui suivent : « Une « somme de 13,000 fr., dit-elle, en parlant des fonds de la « châsse, demeurait encore au secrétariat de l'archevêché « lorsque le 29 juillet la dévastation du palais l'a engloutie « avec d'autres, etc. » Et cependant la lettre de M. Odiot nous apprend que peu de jours avant la révolution de Juillet, ils ne purent lui donner que 10,000 francs, après lui en avoir promis 20,000 parce que, disait-il, il n'y avait pas d'autre argent dans les caisses. Ces 13,000 fr. n'étaient donc pas plus en caisse que les autres sommes. Et si M. de Quélen accumule ainsi contradiction sur contradiction, et mensonge sur mensonge, ce n'est évidemment que pour se tirer du plus mauvais pas où jamais homme se soit rencontré.

Pour répondre d'une manière satisfaisante à la lettre de M. Odiot, il ne reste d'autre parti à prendre à M. l'archevêque de Paris, que de dire que, dans l'espace de trois jours, un million trois cent mille francs étaient rentrés dans les caisses. Mais si cela est, il faudra bien qu'il le prouve et

qu'il nous dise d'où lui était venu cet argent. Nous verrons si ses récits s'accorderont avec les livres des banquiers qui lui soldèrent ce million : il faut nécessairement que cette affaire soit éclaircie. Il y va de l'honneur du peuple de Paris et de la gloire de la révolution de Juillet. Si le peuple avait volé ce million, ce serait à tort qu'on aurait exalté son intégrité et son désintéressement, et la révolution de Juillet ne différerait pas des autres. S'il se trouve au contraire que ce soit l'archevêque de Paris qui ait profité de l'occasion pour se l'approprier, il faut, pour l'honneur de l'Eglise, non seulement qu'on lui fasse restituer cette somme, mais même qu'on le dépose.

Quant aux *trois cent mille francs provenant de son patrimoine*, il est vrai qu'il nous a dit qu'il avait vendu pour 10,000 fr. de rentes. Mais ce sera à lui à en justifier : nous verrons si ses paroles s'accorderont avec les livres des banquiers. Et lors même qu'elles s'accorderaient, cela ne prouverait pas encore qu'il eût laissé ces trois cent mille francs en caisse, et surtout qu'ils eussent été pris par le peuple. Au reste, cette dernière question est tout-à-fait indépendante de la première. Il y a loin des trois cent mille francs qui lui appartenaient au million qu'il avait en dépôt.

Lorsque M. de Quélen dit aux dévots et aux dévotes qui étaient à la tête de ces œuvres de charité, que le peuple avait tout pris, sans doute qu'il était loin de s'attendre à de pareilles découvertes ! Il s'imaginait que, vu son caractère, on aurait la bonhomie de le croire sur parole, et que tout serait fini par-là. Ces bonnes âmes le crurent en effet, du moins pour la plupart. Pouvait-il prévoir que l'on irait jusqu'à rechercher si cet argent était en caisse même avant la révolution de Juillet? S'il avait pu payer tant à celui-ci, et tant à tel autre, et qu'il se trouverait malheureusement pour lui, que, toutes recherches faites, il n'aurait pas pu compter jusqu'à vingt mille francs à un orfévre qui les réclamait à juste titre, lui cependant qui prétend aujourd'hui qu'il avait en caisse jusqu'à un million trois cent mille francs. Mais que voulez vous? ne faut-il pas que les coupables se trouvent toujours pris par quelque endroit? Quel est le voleur, quel est l'assassin qui ne se flatte, en commettant un crime, qu'il restera caché et impuni? Le commettrait-il, s'il s'attendait à être découvert et châtié en conséquence?

A cette occasion, nous ne pouvons nous empêcher de rap-

porter un trait de probité que nous lisons dans *la Gazette des Tribunaux*, et que M. l'archevêque de Paris aurait bien fait d'imiter. Un négociant de Paris, M. Boulouse, réclamait une somme d'un certain M. de la Forest, ancien agréé au tribunal de commerce. Me Durmont, défenseur de ce dernier, rapporta le fait suivant : « Lorsque M. de la Forest se trouvait « au Chili, cette république naissante était en proie à la « guerre civile; diverses factions se disputaient le pouvoir. « Un de ces partis, qui venait de triompher de ses rivaux, « pilla la maison de France de fond en comble. *M. de la Forest « aurait pu profiter de cette circonstance pour ne pas rendre « un dépôt de* 50,000 *piastres que lui avait confié une veuve.* « La déposante croyait, comme toute la ville, que son trésor « avait été volé. Mais M. de la Forest avait eu la précaution « de remettre le précieux dépôt entre les mains d'un ami « sûr. *Lorsque l'orage fut passé, le fidèle dépositaire rendit « les* 50,000 *piastres à la veuve, qui fut remplie de recon- « naissance et d'admiration.* M. de la Forest répondit qu'il « n'avait laissé exposées au danger que ses propriétés person- « nelles. C'est cet homme si intègre, a ajouté Me Durmont, « que M. Boulouse a eu la lâcheté de dénoncer au ministre « des affaires étrangères comme déniant ses dettes et ne vou- « lant pas les payer (1). »

M. de Quélen fut bien plus habile! Quoique les caisses de l'archevêché fussent vides, même avant la révolution de Juillet, comme nous venons de le voir, il ne manqua pas de profiter de l'heureuse occasion que lui offrait la dévastation de son palais, pour dire que les divers dépôts qui lui avaient été confiés, se trouvant dans les caisses, ils avaient été pillés par le peuple! C'était bien plutôt fait!

V. Nous pouvons prouver encore que le peuple n'a pas volé ce million *par le témoignage des administrateurs de l'œuvre dite des grands et des petits séminaires.*

Plusieurs nous ont dit qu'il n'était pas d'usage de laisser dormir ces fonds en caisse, et qu'on en tirait un revenu; ce qui s'accorde parfaitement avec ce que vient de nous dire M. Odiot. L'administration des séminaires était, comme nous en avons déjà fait la remarque, en avance de trois ans. Or, croit-on qu'on laissât dormir en caisse des fonds dont on ne devait avoir besoin que trois ans après? Il suffit du simple

(1) *Gazette des Tribunaux* du 6 juin 1833.

bon sens pour assurer le contraire. Et si ces fonds n'étaient seulement pas en caisse, que M. l'archevêque de Paris nous dise donc comment le peuple a-t-il pu les prendre?

VI. Nous pouvons prouver la même chose par *témoins*.

Une preuve que nous ne pouvons pas développer dans ce livre, et qui est cependant l'une des plus fortes que nous ayons, se tire des témoignages qui viennent à l'appui de notre accusation. Nous pouvons dire, sans exagération, que nous avons dix fois plus de preuves testimoniales qu'écrites, quoique ces dernières abondent. Qu'on juge de là jusqu'à quel point nous pouvons porter la démonstration dans la cause dont il s'agit.

Bien d'autres faits, non moins curieux que celui que nous tenons de M. Odiot, et qui démontrent invinciblement que le peuple n'a pas volé ce million, sont aussi venus à notre connaissance. Mais nous ne pouvons les faire connaître que lorsque l'enquête judiciaire ou parlementaire que nous avons demandée aura lieu. Ce sera alors qu'un grand nombre de choses cachées apparaîtront au grand jour. Messieurs tels et tels nous ont appris une foule de faits non moins intéressans que curieux; mais nous ne pourrions rapporter ce que nous tenons d'eux sans les nommer; et si nous les nommions, M. de Quélen et ses amis les tourmenteraient tant, que pour leur éviter ce désagrément, nous croyons devoir passer leurs noms sous silence. Qui sait même si la mémoire ne viendrait pas ensuite à leur manquer? Ne vaut-il pas mieux lui laisser le plaisir de la surprise, et tenir différentes preuves en réserve jusqu'au dénoûment?

Il y en a même qui nous ont prié d'attendre la fin. Si l'affaire est portée devant les tribunaux, comme il n'y a pas à en douter, la vérité devant passer avant quelque considération que ce soit, nous sommes sûr qu'ils la diront, quoi que M. de Quélen puisse faire pour acheter leur silence.

On sait d'ailleurs que, dans les affaires criminelles, les principales preuves se tirent toujours des témoignages, souvent même il n'y en a pas d'autres. Supprimez les témoins, et il vous sera impossible de convaincre un coupable. Pour arriver au résultat que nous nous proposons, et compléter toutes nos preuves, il faut donc que nous puissions faire entendre des témoins, chose qui ne peut avoir lieu que par une enquête.

Cependant qu'on n'aille pas conclure de ce que nous disons ici, que nous regardons comme insuffisantes les preuves que

nous donnons dans ce livre ; nous croyons au contraire qu'il y en a plus qu'il n'en faut. Mais il n'en est pas moins vrai que le grand nombre de témoignages que nous pourrions fournir à l'appui de notre accusation, ne nous ferait pas de mal. Abondance de biens ne nuit pas, dit le proverbe.

VII. Nous pouvons encore prouver notre thèse par *ces contradictions de l'archevêque.*

Dès le lendemain que la chambre eut réduit son traitement de 40,000 à 25,000 francs, il parut dans *le Revenant* l'article qui suit : « Lorsque l'archevêché de Paris fut rétabli par le concordat, Bonaparte avait fait allouer à l'archevêque un traitement de 150,000 francs, et de plus la jouissance de l'ancien palais archiépiscopal qu'il fit réparer et meubler aux frais du trésor avec magnificence.

« M. l'archevêque est privé non seulement de son palais, que le gouvernement a laissé dévaster, et puis qu'il a fait démolir de manière à ce qu'il n'en reste pas pierre sur pierre, M. l'archevêque a été dépouillé de son mobilier personnel à Conflans comme à Paris, et de plus *d'une somme de trois cent mille francs qui provenait de son patrimoine,* et qui se trouvait dans les caisses de l'archevêché lorsqu'on a pillé le palais et la sacristie de sa métropole.

« M. l'archevêque n'a reçu aucune indemnité, et de plus on avait réduit son traitement à 40,000 francs, immédiatement après la révolution de Juillet. On vient aujourd'hui de lui retrancher 15,000 francs sur les 40,000, et pour peu que le régime révolutionnaire se perpétuât pendant quelques années encore, on le réduirait certainement à 7 ou 8,000 fr. comme un chef de bureau du ministère des cultes.

« Nous nous garderons bien de proférer une seule parole de réclamation au sujet de la conduite du gouvernement envers M. l'archevêque ; nous serions désavoués ou désapprouvés par ce généreux et courageux prélat, mais ce que *personne ne pourra nous empêcher de répéter,* c'est qu'il a *distribué pendant le cours de l'année dernière pour deux cent soixante mille francs d'aumônes* (1). »

Evidemment cet article avait été fait sous l'inspiration de M. de Quélen et de concert avec lui. Il n'y avait qu'un de ses amis intimes qui pût parler si pertinemment, et nous savons en effet de science certaine, qu'il était en relation avec plusieurs rédacteurs de ce journal. Nous en avons déjà fait

(1) *Le Revenant* 18 février 1833.

la remarque dans la partie des mœurs, et nous l'avons prouvé par une citation à peu près semblable. Or, ce fait admis, voici maintenant les conclusions que nous en tirons.

Avant la révolution de Juillet, et lorsqu'il jouissait d'un revenu de 200,000 francs, M. de Quélen ne donnait rien ou presque rien aux pauvres. C'est une chose reconnue des fidèles et surtout du clergé. Ne laissa-t-il pas écouler, par exemple, le malheureux hiver de 1830 sans leur donner une obole? Et aujourd'hui que son traitement se trouve réduit à celui d'un chef de bureau; aujourd'hui que la révolution l'a laissé sans domicile, et lui a fait perdre jusqu'à son *patrimoine*, il n'aurait distribué rien moins que *deux cent soixante mille francs* d'aumônes dans le courant d'une année!

Ou le fait est vrai ou non.

S'il est vrai, d'où peut lui venir cet argent, si ce n'est du million qu'il avait en dépôt?

Si, au contraire, il est faux, comme il y a tout lieu de le penser, pourquoi ment-il ainsi au public? Quel intéret pouvait-il avoir à avancer de telles faussetés, et surtout le lendemain que la Chambre lui avait rogné son traitement? Ne serait-ce pas pour détourner l'accusation que nous avons élevée contre lui qu'il voudrait nous jeter de la poudre aux yeux? Je le vois bien! aujourd'hui qu'il est accusé d'avoir soustrait ce million, et qu'on est sur ses traces, Monseigneur voudrait nous donner à entendre que s'il l'a gardé, c'était pour le distribuer en aumônes. Mais, outre qu'il aurait violé toutes les lois de la justice, en détournant ces fonds de leur destination, pourquoi a-t-il dit d'abord que c'était le peuple qui les avait pillés, et que, par suite, *tous les établissemens du diocèse avaient été ruinés?* Pourquoi ne paya-t-il pas la châsse sans attendre que l'orfévre lui fît un procès? Ne dirait-on pas un voleur que l'on prend sur le fait, et qui tâche de se blanchir comme il peut?

Nous disions un jour à M. Odiot : Auriez-vous attaqué l'archevêque s'il vous avait promis des à-comptes?

L'honorable orfévre nous répondit qu'il ne l'avait attaqué qu'à contre-cœur, à cause de son caractère, et lorsqu'il avait vu qu'il n'en serait jamais payé s'il ne prenait cette voie. Il lui écrivait sans cesse, et on ne lui répondait pas, ou bien on ne lui donnait que des paroles évasives. Sa grandeur lui disait, par exemple, *qu'elle ferait un nouvel appel à la charité des fidèles.* Ces paroles ne supposent-elles pas qu'elle avait tout perdu. Or, si elle a perdu l'argent de la châsse,

elle doit avoir perdu pareillement celui qui était destiné à d'autres œuvres, puisque les pillards n'auraient pas plus respecté l'un que l'autre. S'il m'avait dit de prendre patience, continuait M. Odiot, et qu'il finirait par me payer, j'aurais attendu des années; mais lorsque j'ai vu que je n'en pouvais rien obtenir par des voies honnêtes et polies, médam il a bien fallu le poursuivre et l'y contraindre de force.

D'ailleurs, qui peut nous répondre qu'il distribue ce million en aumones? Quelles preuves en avons-nous? faudra-t-il le croire sur parole, lui qui, pour se l'approprier, avait dit d'abord qu'il avait été volé par le peuple? Si, pour se mettre à l'abri des poursuites, il lui suffit de dire qu'il distribue cette somme en aumônes, il le répétera, s'il le faut, jusqu'à satiété, un mensonge de plus ou de moins n'est rien à ses yeux! Mais il ne le gardera pas moins par devers lui.

A propos de la châsse de saint Vincent-de-Paul dont nous parlions tout à l'heure, il faut que nous répondions à une objection que nous avons entendu faire. Si l'orfévre a repris sa châsse, dit M. de Quélen, ce n'est pas qu'il craignît d'en être payé, mais c'est parce qu'elle pouvait courir quelque danger, si on l'avait laissée plus long-temps chez messieurs de Saint-Lazare. Le peuple aurait pu faire irruption dans leur église et s'en emparer.

M. Odiot lui-même nous a dit que s'il l'avait reprise, c'était pour deux motifs, le premier et le principal, parce qu'il n'en avait pas été payé, et que c'était toujours une garantie pour lui, et le second pour la mettre en effet à couvert des dangers qu'elle pouvait courir. Le moniteur officiel de l'archevêché, *l'Ami de la Religion,* s'est exprimé à peu près dans le même sens : « On a parlé, dit-il, d'une manière peu exacte de la mesure prise relativement à la châsse de saint Vincent-de-Paul. *Cette châsse a été effectivement rendue à l'orfévre Odiot,* mais cela s'est fait d'un commun accord et sans le ministère des huissiers ou de la force armée. Cette châsse *n'était point encore payée;* les fonds destinés à cet objet, et qui provenaient des quêtes et dons faits cet été, *ayant été pillés dans le désastre de l'archevêché* (mais nous venons de voir qu'ils n'étaient seulement pas en caisse; comment donc aurait-on pu les piller?). *Il n'y avait plus moyen d'espérer que l'on pût se procurer de nouvelles ressources pour solder le prix de la châsse;* d'un autre côté, les visites fréquentes que l'on avait faites depuis deux mois dans la maison de messieurs de Saint-Lazare, laissaient quelque inquiétude. Les

rassemblemens qui s'y étaient portés avaient toujours respecté l'Eglise, mais on pouvait craindre (1). »

Nous avons dit plus haut *que, dans le malheureux hiver de* 1830, *sa grandeur n'avait pas donné un sou aux pauvres.* On sait que ce fut à cette époque qu'on eut l'idée, si ce n'est trop chrétienne du moins ingénieuse, de donner des bals à l'Opéra, pour en consacrer le produit au soulagement des pauvres. Celui de cette année rapporta, dit-on, jusqu'à 100,000 francs. *Le Constitutionnel,* et d'autres journaux, avaient annoncé d'abord, non que l'archevêque avait été au bal pour contribuer à cette bonne œuvre, mais qu'il avait envoyé douze mille francs à la Préfecture, pour être distribués aux indigens de Paris. Ils furent obligés de démentir le fait quelques jours après. « Nous avions annoncé, « disait *le Constitutionnel*, que M. l'archevêque avait donné « douze mille francs pour être distribués aux pauvres de « Paris; *on nous assure que notre assertion est absolument « fausse, et que M. l'archevêque n'a pas envoyé un cen- « time* (2). »

Comme on connaissait sa parcimonie, plusieurs journaux dirent même qu'ils n'avaient inséré dans leurs colonnes l'annonce qu'ils étaient obligés de démentir, qu'afin de rappeler Monseigneur à son devoir, et l'exciter à contribuer au soulagement des pauvres. Mais ce fut bien en vain. Malgré que tout le monde se gênât pour venir aux secours des malheureux, le premier pasteur du diocèse resta impassible, alors qu'il nageait dans les richesses et dans l'opulence; et aujourd'hui qu'il ne lui reste pas seulement *une pierre sur laquelle il puisse reposer sa tête*, comme lui et les siens le répètent sans cesse, *non habet ubi caput reclinet*, il fait mettre sur les journaux qu'il n'a distribué rien moins que 260,000 fr. d'aumônes dans le courant de l'année dernière; et cela au moment où il est accusé d'avoir soustrait un million! il va dans tous les hôpitaux, et fait pleuvoir une pluie d'or et d'argent sur tout ce qui l'entoure. Quel contraste! Ou la chose est vraie, ou elle est fausse. Si elle est vraie, d'où peut venir ce grand changement? si au contraire elle est fausse, comme nous le croyons, pourquoi fait-il mettre de telles choses dans les journaux? pourquoi trompe-t-il ainsi le public? Nous laissons la conclusion à tirer à nos lecteurs.

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXV, p. 352.
(2) *Le Constitutionnel* du 3 février 1830.

Autre contradiction inexplicable. Après les événemens de Juillet, M. de Quélen racontait à qui voulait l'entendre l'histoire de ses malheurs. « Hélas ! disait-il piteusement, j'ai tout perdu ! le peuple m'a tout pris ! il ne m'a laissé que ma *sainte culotte !* » Tellement bien qu'une multitude d'âmes charitables, le croyant réduit aux dernières extrémités, lui envoyèrent des sommes considérables. On rapporte même qu'une riche Polonaise lui fit don à elle seule de dix mille fr. Si c'était dans le dessein d'exciter la commisération publique que M. de Quélen affectait un air si misérable, il faut avouer que la spéculation ne fut pas mauvaise. Elle ne ressemblerait pas mal à celle de ces mendians qui se disent plus malheureux qu'ils ne sont, pour exciter la commisération des passans. « Il n'est personne, dit *l'Ami de la Religion*, qui ne soit touché de la position d'un prélat en butte aux préventions les plus injustes et les plus aveugles : il n'a point de domicile, il ne peut même se montrer dans son église ; il a vu ses maisons démolies, son mobilier pillé, ses livres, ses ornemens, sa chapelle, tous ses effets jetés à la rivière, son argent, son argenterie enlevés par des mains avides ; il erre aujourd'hui d'asile en asile !.... Il ne parle qu'avec calme et *gaieté même de ses propres pertes ; il les compte pour rien* (je n'ai pas de peine à le croire). Tous ceux à qui il a été donné de le voir depuis quelques mois, peuvent en rendre témoignage (1). »

Et cependant, lui qui se disait naguère si infirme, aurait distribué, dans le courant de l'année dernière, pour *deux cent soixante mille francs d'aumônes !*

On nous dira peut-être que l'article du *Revenant* ne prouve rien, puisqu'il n'était pas signé de lui.

Quoiqu'il ne fût pas signé de lui, il est évident qu'il avait été fait d'après ses instigations : il venait trop à propos pour qu'il eût été étranger à son insertion. Nous ne nous arrêterons pas plus long-temps sur cette objection, parce que nous y répondrons bientôt d'une manière plus détaillée.

Encore une *nouvelle contradiction*, qui n'est pas moins inconciliable que les précédentes ! Après la révolution de Juillet, M. de Quélen écrivit à l'orfévre qui avait fabriqué la superbe châsse de saint Vincent-de-Paul, qu'il lui était impossible de la payer, vu que le peuple lui avait tout pris ; que l'unique parti qui lui restait à prendre, c'était de faire un nouvel appel

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXVIII, p. 39.

à la charité des fidèles. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans *la Gazette des Tribunaux*. M. Odiot, répondant à une lettre que lui avait adressée sa grandeur, s'exprime ainsi.

22 février 1831.

« Monseigneur,

« J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre en date du 28 janvier, dont vous avez bien voulu me favoriser; j'y vois votre position, à laquelle je prends part, puisquelle vous est pénible. Le but de cette lettre est de vous entretenir encore d'une affaire qui aurait pu être terminée il y a du temps, et qui ne l'a pas été par la faute de M. Quentin qui ne vous a pas tenu au courant de mes réclamations, *lorsque vous aviez à votre disposition l'argent nécessaire au paiement de ma fourniture* (Monseigneur lui avait donc écrit que cet argent n'était plus à sa disposition!). Les circonstances présentes imposent la nécessité d'aviser au moyen de terminer cette affaire, *car l'espoir que vous conserviez avant les événemens de ce mois* (de février), espoir que, du reste, je ne partageais pas, doit être tout-à-fait anéanti. Vous savez, Monseigneur, quelle difficulté vous aviez éprouvée pour la translation de la châsse; cependant à cette époque vous pouviez compter sur un pouvoir qui n'existe plus. Ne vous avouez-vous pas, Monseigneur, l'impossibilité absolue de renouveler une semblable démarche? *Alors comment faire un nouvel appel à la foi et à la générosité de votre diocèse* (1)? »

M. l'archevêque de Paris avait donc écrit à l'orfévre qu'il avait tout perdu, et qu'il ne lui restait d'autre moyen de se libérer que de faire un *nouvel appel à la charité des fidèles*. Et il voudrait nous faire accroire aujourd'hui que, dans le courant de l'année 1832, il n'aurait distribué rien moins que 260,000 francs d'aumônes! puisque la révolution de Juillet l'avait laissé si riche, il nous semble que la première chose qu'il aurait dû faire, c'était de payer une dette sacrée, et d'éviter ainsi un procès scandaleux.

M. Odiot dit, dans sa lettre, que *cette affaire aurait pu être terminée depuis long-temps, si M. Quentin eût tenu sa grandeur au courant de ses réclamations*. Il lui écrivait quelquefois jusqu'à quatre lettres, sans en obtenir une réponse.

Comment peut-on supposer que le secrétaire particulier de M. de Quélen ne l'eût pas tenu au courant des réclamations que lui adressait l'orfévre, pour obtenir le paiement de sa châsse? Mais si Monseigneur faisait la sourde oreille, c'est qu'il aimait mieux garder l'argent que de payer. Ne pouvait-

(1) *Gazette des Tribunaux* du 17 mai 1832.

il pas se présenter d'un moment à l'autre quelque occasion favorable pour l'escamoter? Si c'était dans ce but que notre *prélistigitateur* retardait sans cesse le paiement de la châsse, il faut avouer que la révolution de Juillet vint le servir à souhait, puisqu'il n'eut qu'à dire que le peuple avait tout pris, pour être quitte envers tout le monde!

Il faudrait avouer que toutes ces contradictions deviendraient inexplicables dans l'hypothèse que le peuple se fût emparé de ce dépôt.

Dans la nôtre, au contraire, tout s'explique très bien, comme on va le voir dans peu. Lorsque M. de Quélen voulait nous faire accroire que ce million avait été volé par le peuple, le pauvre homme affectait un extérieur misérable. Il nous disait, d'un air tout souffreteux, que le peuple l'avait ruiné, et qu'il ne lui avait laissé que sa *sainte culotte*. Pour rendre la chose plus croyable, il se laissa même intenter un procès scandaleux, pour quelques milliers de francs qui restaient à payer de la châsse de saint Vincent-de-Paul; tellement bien que les frais du procès ont dû lui coûter presque autant que le capital qui restait dû. Une foule d'âmes charitables pleurèrent à cette occasion sur son sort, de même que Jérémie pleura autrefois sur la ruine de Jérusalem. « Hélas! dirent-elles, le pauvre homme a tout perdu! Il ne lui est seulement pas resté de quoi payer la châsse! On le traduit devant les tribunaux comme un malfaiteur! Souffrirons-nous plus longtemps qu'un ministre de Dieu, qu'un archevêque soit ainsi traité! Ne serait-ce pas renouveler le crime de la passion du Sauveur, que l'on conduisait d'Hérode à Pilate, et de Pilate à Caïphe? Ouvrons donc nos bourses, et venons à son secours! » Nous savons en effet, de science certaine, qu'un grand nombre d'âmes pieuses lui firent, à cette occasion, des dons considérables. « Tenez, Monseigneur! lui dirent-elles, évitez un procès scandaleux! Voilà de quoi payer cette malheureuse châsse! » De manière que l'on peut dire qu'elle a été payée jusqu'à deux fois.

Aujourd'hui, au contraire, qu'on l'accuse lui-même d'avoir soustrait ce million qu'il prétendait avoir été volé par le peuple, pour donner le change à l'opinion, cet autre Bosco a recours à de nouveaux tours d'adresse. Il parcourt tous les hôpitaux en distribuant des billets de banque à pleines mains, et un de ses amis qui paraît avoir fait le relevé des sommes par lui données, nous assure, comme chose certaine et indubitable, que, dans le courant de l'année dernière, sa

grandeur n'aurait distribué rien moins que 260,000 francs d'aumônes. Quelle générosité et quelle magnificence! Elle aurait donc surpassé celle du roi lui-même qui n'aurait pas encore versé (si du moins il faut en croire certains journaux), les 200,000 fr. qu'il avait promis pour le choléra!

Voici comment les journaux à la solde de M. de Quélen nous parlent de ses immenses largesses: « M. l'archevêque de Paris a visité aujourd'hui l'hôpital de la Pitié; il a laissé tous les malades et les employés de la maison touchés des paroles douces et consolantes qu'il a adressées aux malheureux frappés du choléra. Mais il ne *s'est pas contenté du bien qu'il a pu faire par ses discours*, les infirmiers qui ont en ce moment tant de fatigue à supporter, ont *reçu de sa main une gratification, et cinq cents francs ont été remis par lui* pour être employés à donner aux convalescens les secours et les vêtemens nécessaires à leur guérison (1). »

« Dans sa visite à l'Hôtel-Dieu, dit *l'Ami de la Religion*, M. l'archevêque a donné 1,000 fr. pour habiller ceux qui seraient guéris. Cette somme est indépendante des 10,000 fr. qu'il a mis à la disposition de la caisse des secours, et qui sont imputables sur son traitement échu. Le prélat a même laissé 300 fr. pour les infirmiers. On ne concevrait pas (pour nous, nous le concevions fort bien!), *qu'après tant de pertes il pût suffire à tant de largesses*, si on ne savait pas de quoi est capable une charité généreuse. C'est dans de telles occasions que se vérifie ce beau mot de Fénélon : *Que les évêques ont aussi leur jour de bataille* (2). » Monseigneur, préparez-vous, car vous allez avoir bientôt le vôtre!

« M. l'archevêque de Paris, disait encore *le Journal des Débats, continue ses visites dans les hôpitaux*. Il a été le 4 avril à l'hôpital de la Charité, et le 5 du même mois, à l'hôpital Saint-Antoine. M. l'archevêque a parlé avec bonté et affection aux malades. Il a encouragé toutes les personnes qui se vouent dans ces utiles établissemens au service des pauvres. *Il a remis en sortant à chacun des agens de surveillance cinq cents francs*, pour être employés à donner des vêtemens aux convalescens qui sortiront de l'hôpital. *Le prélat a également remis une somme destinée aux gens de service* (3). »

(1) *Débats* du 5 avril 1832.
(2) *L'Ami de la Religion*, t. LXXI, p. 440.
(3) *Débats* du 7 avril 1832.

Mêmes largesses au Val-de-Grâce, à l'hospice Necker, à Saint-Antoine, au Gros-Caillou, à l'hospice de Saint-Lazare, à celui des Incurables, à l'hospice des Sœurs, à celui qu'il avait établi à Conflans, comme on peut le voir dans *l'Ami de la Religion*. Quelle générosité et quelle magnificence!

Mais quoi! lorsqu'il jouissait d'un traitement considérable, M. de Quélen ne donnait rien ou presque rien aux pauvres, tellement bien que tout le monde se récriait contre sa parcimonie, et aujourd'hui que son traitement a été quasi réduit à celui d'un chef de bureau, il répandrait des billets de banque à pleines mains! Pourquoi donc sa grandeur, au lieu de nous étaler le tableau hideux de ses misères prétendues, comme par le passé, ne nous présente-t-elle plus que le spectacle brillant de ses richesses? Personne ne s'y trompe. Actuellement qu'on est sur ses traces et quasi sur le point de prendre notre homme sur le fait, voyant qu'il lui serait un peu difficile de prouver que le peuple de Paris eût volé le million en question, il voudrait nous faire accroire que s'il l'avait gardé par devers lui, c'était pour le distribuer en aumônes.

Mais comment sa grandeur n'a-t-elle pas vu qu'une telle conduite achevait de la démasquer? Si elle avait gardé ce million pour le répandre en aumônes, pourquoi donc a-t-elle dit d'abord qu'il avait été volé par le peuple? pourquoi écrivit-elle à l'orfévre qu'elle avait tout perdu et qu'il ne lui restait d'autre moyen de payer que de *faire un nouvel appel à la charité des fidèles?* Pourquoi, immédiatement après la révolution de Juillet, fit-elle renvoyer des séminaires presque tous les élèves boursiers, sous prétexte qu'elle ne pouvait plus leur fournir? Elle ne dira pas assurément que c'était l'argent qui manquait, puisque l'administration de ces établissemens était en avance de trois ans! Voilà ce qui s'appelle des contradictions flagrantes. Or, que l'on compare maintenant tous les dires de M. l'archevêque, et l'on verra qu'une telle conduite ne diffère guère de celle d'un voleur que l'on prend sur le fait, et qui tâche de se blanchir du mieux qu'il peut. La position de M. de Quélen ne ressemble pas trop mal à celle d'un malade qui se retourne en tout sens pour obtenir quelque soulagement aux douleurs qui le travaillent.

Nous disions tout à l'heure, qu'autrefois, tout le monde se récriait contre sa *parcimonie*. Un article qui parut dans *le National*, lors des événemens de Juillet vient à l'appui

de nos assertions. « M. de Quélen a été arrêté par les troupes « nationales. Il emportait avec lui un million en or et beau- « coup de diamans. *Ce prêtre phraseur a toujours passé « pour très avide* (1). »

Si cet article est inexact sous un point, puisque M. de Quélen ne fut pas arrêté, les dernières paroles nous prouvent au moins qu'il avait toujours passé pour un homme très *avide* en fait d'argent. Sous ce rapport, sa réputation était faite depuis long-temps. Or, qu'on nous explique comment un homme qui aimait tant l'argent, au su et au dire de tout le monde, a-t-il pu laisser un million à la disposition du premier occupant, malgré qu'il eût eu deux jours pour le soustraire au pillage? On sait en effet, que ce ne fut que le troisième jour que le peuple se porta à l'archevêché. M. l'archevêque a donc eu deux jours pleins pour mettre cet argent en sûreté. Et il ne l'aurait pas fait, lui qui était si *avide*!

M. de Quélen croyait, avons-nous dit plus haut, qu'il lui suffisait de dire à l'orfévre qu'il avait tout perdu dans le désastre de l'archevêché, pour que celui-ci se contentât de ces paroles pour tout paiement, et qu'il fît le sacrifice de ce qui lui était dû. Un article, que nous lisons dans le journal officiel de l'archevêché, semblerait venir à l'appui de ce que nous avons avancé. « La destinée de cette châsse est étrange! On sait qu'elle avait paru à l'exposition de 1827 et qu'elle y avait été admirée..... *Le désastre de l'archevêché, la dilapidation du produit des quêtes, étaient une réponse assez plausible à faire à M. Odiot.* Mais celui-ci n'en poursuit pas moins ses demandes, et M. l'archevêque, malgré toutes ses pertes, trouva le moyen de lui faire compter une somme de 8,000 fr. L'affaire devait être jugée mercredi 21 mars par le tribunal de la Seine, mais elle fut ajournée sur la demande des parties; on espérait encore qu'une transaction à l'amiable préviendrait un éclat désagréable. Cette espérance ne s'est pas réalisée, et la cause a été portée à l'audience du 16 mai (2). »

La destinée de cette châsse, a dit *l'Ami de la Religion, est étrange.* Il faut avouer, en effet, que Dieu n'a pas béni ce don! Aurait-il été fait à mauvaise intention comme certains le prétendent? N'aurait-ce pas été pour cacher ses prin-

(1) *National* du 15 août 1830.
(2) *L'Ami de la Religion*, t. LXXII, p. 146.

cipes jansénistes, qu'il aurait commandé une superbe châsse, pour honorer un homme qui avait été le premier antagoniste de ce parti, et qu'il l'aurait promenée dans tout Paris?

Nous avons dit encore qu'il serait bien possible que M. de Quélen ne se fût laissé intenter un procès en paiement de la châsse de saint Vincent-de-Paul, que pour nous faire accroire qu'il avait tout perdu. Un article qui parut dans *la Gazette des Tribunaux* semblerait venir à l'appui de cette conjecture. « Qui ne se souvient, disait *la Gazette*, d'avoir admiré, à l'exposition de 1827, la châsse en argent sortie des ateliers de M. Odiot, et destinée à recevoir les restes de saint Vincent-de-Paul? Qui n'a vu la pompeuse translation des reliques du saint de Notre-Dame aux Lazaristes? La châsse était une offrande digne d'un roi. Aussi l'attribua-t-on à la piété de Charles X; *mais une révolution subite ayant chassé ce roi très chrétien, M. Odiot ne fut point payé.*

« M. Odiot ne connaissait que Monseigneur de Paris. C'était, en effet, le prélat qui avait commandé la châsse, en avait approuvé le dessin et le modèle, et dirigé, par l'intermédiaire de M. l'abbé Quentin, l'exécution. C'était donc à lui qu'il devait demander le paiement, *mais Monseigneur, dont la révolution a diminué les traitemens, a répondu d'abord qu'il n'avait pas commandé la châsse, et ne l'avait point achetée en son nom personnel.* Reconnaissant plus tard la justesse des observations de M. Odiot, et craignant peut-être aussi le scandale d'un pareil procès, *M. de Quélen a offert, non pas les 44,525 fr. demandés par l'orfévre*, mais ce qui reste dû sur le prix principal, d'après l'estimation qu'en fera un homme de l'art..... Ce procès bizarre, qui promet quelques détails curieux, devait être plaidé mercredi dernier à la première chambre du tribunal civil de la Seine; *mais il a été ajourné sur la demande des parties. Il paraît qu'une transaction amiable préviendra la décision judiciaire* (1). »

On voit, d'après cet article, qu'il fut d'abord question d'arrangement. Mais je m'aperçus qu'une fois qu'il fut accusé d'avoir soustrait le million qu'il avait en dépôt, dès lors, toute transaction devint impossible. Sa grandeur n'ignorait pas qu'elle serait condamnée à payer la châsse qu'elle avait commandée; mais, n'importe, elle n'en arrivait pas moins à ses

(1) *Gazette des Tribunaux* du 24 mars 1832.

fins : il lui fallait un procès scandaleux pour faire croire que ce million avait été volé par le peuple, et en cela M. Odiot le servit à souhait.

M. de Quélen pourrait nous dire : Mais ce n'est pas moi qui avais fait insérer dans *l'Ami de la Religion* et dans *le Revenant*, les articles que vous avez cités! je les désavoue complètement.

Pourquoi donc ne les désavouâtes-vous pas dès le moment qu'ils parurent? d'où peut venir la fraude si ce n'est de celui à qui elle profite? *Le Revenant* s'exprimait d'une manière si positive qu'il fallait bien que vous l'eussiez inspiré. « *Ce que personne*, dit-il, *ne pourra nous empêcher de répéter, c'est qu'il a distribué, pendant le cours de l'année dernière, pour* 260,000 *fr. d'aumônes.* » Voyez avec quelle assurance il parle! D'où pouvait donc lui venir une telle confiance? dites-nous surtout, pourquoi cet article parut dans ce journal deux jours après que la Chambre vous eût rogné votre traitement? Je le vis bien. Voici à peu près le raisonnement que vous fîtes : « Si la plupart des députés ont été d'avis de me rogner les ailes, c'est qu'ils pensent peut-être que je dois en avoir assez avec le million que j'avais préservé du désastre de l'archevêché. Eh bien! prouvons-leur que si je l'avais conservé, c'était uniquement pour le distribuer en aumônes. » Et alors vous leur répondez indirectement, et vous leur faites savoir de par autorité de justice, que dans le courant de l'année dernière, vous aviez donné aux indigens de Paris jusqu'à *deux cent soixante mille francs.* Si vous y allez de ce train Monseigneur, le pauvre million sera bientôt épuisé!

Vous avez même cherché à donner du crédit à ces articles par votre conduite : vous avez visité les hôpitaux en répandant une pluie d'or sur tout ce qui vous entourait.

Voudrait-on dire que ces aumônes ne venaient pas de vous, et que vous n'étiez que le dispensateur des charités des fidèles?

S'il fallait entendre dans ce sens l'article du *Revenant*, alors les éloges que son auteur vous prodigue ne signifieraient rien. Car, à quoi bon vous faire un mérite des aumônes des autres? Loue-t-on un ministre parce qu'il distribuera aux hospices les sommes que le budget leur alloue? Il est donc évident que l'auteur l'a entendu dans le sens que nous lui avons donné.

Quant à l'article de *l'Ami de la Religion*, tout le monde connaît l'union intime qui existe entre vous et ses rédacteurs,

et l'on sait fort bien qu'ils ne se seraient pas permis d'insérer un tel article dans leur journal, sans votre consentement.

Toujours des contradictions!

On sait qu'avant la démolition de l'archevêché, sa grandeur avait offert de le faire reconstruire de ses propres deniers. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans *l'Ami de la Religion*. « Une ordonnance royale, en date du 13 août, autorise la démolition des bâtimens de l'archevêché, que leur état de ruine ne permettait pas, dit-on, de réparer.... Mais ce n'est là qu'un prétexte, puisque *M. l'archevêque avait offert de se charger lui-même de la dépense nécessaire pour réparer son palais.* »

Et ailleurs : « La faiblesse des motifs sur lesquels on a appuyé la démolition de l'archevêché de Paris, ajoute à tout ce que cette mesure présente d'arbitraire et de violent. On a fait valoir la dépense qu'occasionerait la réparation des bâtimens, mais *cette raison tombe d'elle-même, puisque M. l'archevêque a offert de faire les frais de réparation; d'ailleurs il n'aurait pas fait cette offre*, qu'on lui devrait encore de remettre son habitation en état (1). »

Les réparations qu'il y avait à faire à l'archevêché se seraient élevées, selon l'estimation des hommes de l'art, et entre autres de M. Godde, architecte de la ville de Paris, à 700,000 francs au moins, comme on peut le voir dans le préambule de l'ordonnance qui parut dans *le Moniteur*. Or, ce fait admis, voici maintenant ce que nous dirons à M. de Quélen :

Ou cette offre était fictive, ou bien elle était réelle.

Pour nous, nous croyons que cette offre n'était que fictive de la part de sa grandeur, et qu'elle n'était faite à autre intention que de rejeter sur d'autres la démolition de son palais. « Voyez! dira-t-elle à présent, j'ai offert de faire reconstruire ce palais à *mes frais et dépens*, et l'on ne l'a pas voulu! Mes successeurs auront-ils à se plaindre de moi? pourront-ils faire retomber sur leur prédécesseur la destruction de ce palais, et maudiront-ils sa mémoire? » Elle savait bien qu'on n'accepterait pas ses offres, et la ville de Paris surtout, puisque ce palais vermoulu lui coûtait par an jusqu'à 30,000 francs d'entretien. Je suis sûr que si on avait pris M. de Quélen au mot, il se serait dédit. Il aurait bien mieux aimé garder 700,000 francs par devers lui, que de les

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXIX, p. 148 et 229.

employer à restaurer un palais délabré, et qui ne lui appartenait pas.

Un article qui parut dans *l'Ami de la Religion*, semblerait venir à l'appui de cette conjecture. On avait proposé de faire une souscription pour l'archevêché, mais M. de Quélen qui vit bien qu'elle n'aurait jamais produit le dixième de ce qu'il fallait pour restaurer son palais, et qu'il aurait été obligé de fournir le reste, fut le premier à l'arrêter. « Profondément touché des maux de la religion, il ne veut point qu'on s'occupe en ce moment de ses propres infortunes, et *prie les personnes généreuses qui auraient voulu lui donner une marque d'intérêt, de réserver pour un autre temps leur bonne volonté et leurs sacrifices* (1). »

D'ailleurs, comment lui qui a eu de la peine à payer jusqu'à 20,000 fr. qui restaient dus de la châsse de saint Vincent-de-Paul, et qui s'est laissé intenter un procès scandaleux à ce sujet, aurait-il pu trouver 700,000 francs pour faire rebâtir son palais? Lorsqu'on veut faire tant que de tromper, il faut du moins être conséquent avec soi-même.

Dira-t-il qu'il y aurait employé le million qu'il avait en dépôt pour diverses œuvres de charité, et qui avait été préservé par ses soins du désastre de l'archevêché? Mais, outre qu'il n'aurait pas eu le droit de détourner ces fonds de leur destination primitive, le million n'aurait donc pas été pillé, comme il l'avait dit d'abord? Voilà bien des contradictions! mais nous n'en sommes pas encore au bout.

Si, au contraire, cette offre était réelle, il faut donc qu'il ait à sa disposition des sommes énormes; or, puisqu'on lui a volé jusqu'à l'argent qui provenait de son *patrimoine*, ces sommes ne viendraient-elles pas du million qu'il avait en dépôt? Lorsqu'on veut faire tant que de jouer un rôle hypocrite, il nous semble que l'on devrait, au moins, s'accorder avec soi-même. D'un côté, M. l'archevêque nous dit que le peuple de Paris lui a tout pris, jusqu'à son *patrimoine*, que *tous les établissemens du diocèse avaient été ruinés par suite de ce pillage*, et, pour preuve, le pauvre homme se laisse intenter un procès scandaleux pour la modique somme de 20,000 francs, qui restait à payer de la châsse de saint Vincent-de-Paul; et d'un autre côté, il offre de reconstruire à ses frais un palais qui aurait coûté, au moins, de 7 à 800,000 francs! Comment concilier de telles choses?

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXIX, p. 225.

M. de Quélen dira-t-il qu'il aurait prélevé cette somme énorme sur la charité des fidèles?

Mais, outre qu'il n'était pas question de charités dans la lettre qu'il adressa au conseil municipal, comme M. Godde, architecte de la ville, peut encore l'attester, mais de le faire rebâtir à *ses frais*, était-il probable qu'après ce bouleversement de fortunes, que la révolution de Juillet avait amené après elle, les nobles dames du faubourg Saint-Germain lui eussent donné jusqu'à 700,000 francs? Je concevrais que lorsque leurs maris jouissaient de places très lucratives, et qu'ils dévoraient en partie le milliard d'impôts que l'on prélevait sur les sueurs du peuple, elles auraient pu donner sans se gêner quelques milliers de francs pour faire reconstruire un palais à sa grandeur, et encore toutes les quêtes, quelque abondantes qu'elles eussent été, n'auraient pu jamais s'élever jusqu'à 800,000 francs! Mais, après un changement de fortune pareil à celui qu'elles viennent d'éprouver, et aujourd'hui surtout que tout le monde vise à l'économie, il faut avouer que ce n'était guère probable. Ce serait donc sur le million qu'il avait en dépôt qu'il aurait prélevé cette somme. Mais alors pourquoi a-t-il dit et soutient-il encore que le peuple l'a volé? Pourquoi a-t-il causé la *ruine de tous les établissemens de son diocèse*, en détournant ces fonds de leur destination? De quelque côté que M. de Quélen se tourne, il ne peut tomber que dans des contradictions.

VIII. Nous pouvons prouver encore que le peuple n'a pas volé ce million *par les débats auxquels cette soustraction frauduleuse a donné lieu.*

Loin que les explications que M. de Quélen a fournies à cette occasion soient satisfaisantes, elles ne font au contraire qu'embrouiller de plus en plus la question. Ainsi, pour nous porter plus facilement à croire que le peuple avait pillé cette somme, ça lui a été d'autant plus facile, a-t-il dit, qu'elle était en *billets de banque.* Mais, outre qu'il est contraire à l'usage de conserver dans son coffre-fort un million en billets de banque, il n'a pas pu voir que cet argument se tournait contre lui-même. Car, puisque ce trésor était en billets de banque, comment donc s'est-il fait que lui ou les siens ne l'aient pas sauvé?

Il a dit encore qu'il avait 300,000 francs dans sa cassette particulière, qui avaient été également pillés par le peuple, et c'est ce qui rend de plus en plus impossible la soustraction d'une somme si considérable sans qu'on en ait rien su! Nous

n'entrerons pas dans de plus longs détails à ce sujet, parce que cette preuve se trouvera amplement développée dans l'article qui va suivre.

IX. Si nous allions devant un tribunal, nous proposerions à M. de Quélen les questions suivantes, auxquelles nous le défions bien de répondre. Supposons-le assis sur le banc des accusés, voici ce que nous lui dirions :

Lorsque vous ne pouviez pas encore prévoir l'orage qui devait s'élever contre vous, vous avez dit que *tous les établissemens du diocèse avaient été ruinés*, et aujourd'hui qu'on vous accuse d'avoir vous-même causé cette ruine en vous appropriant les fonds qui étaient destinés à les soutenir, vous cherchez à nous en imposer, en nous disant que vous avez distribué 260,000 francs d'aumônes dans une année! Expliquez-nous ces contradictions, Monseigneur?

Ou ce que vous dites est vrai, ou c'est faux.

Si c'est vrai, pourquoi donc n'avez-vous pas d'abord payé la châsse? pourquoi avez-vous attendu qu'on vous eût intenté un procès scandaleux, et que vous eussiez été condamné par les tribunaux? pourquoi dites-vous à l'orfévre qu'il ne vous restait d'autre moyen de payer que de *faire un nouvel appel à la charité des fidèles?*

Si c'est faux, pourquoi fîtes-vous mettre de telles choses dans les journaux? pourquoi ne les démentîtes-vous pas? N'est-il pas évident que c'était pour induire le public en erreur?

Pourquoi, vous qui, lorsque vous jouissiez d'un traitement de 200,000 livres de rente, ne donniez pas un sou aux pauvres; vous qui laissâtes passer, par exemple, le malheureux hiver de 1830 sans leur faire la moindre largesse, peut-il vous prendre fantaisie aujourd'hui que vous avez tout perdu, de donner jusqu'à 260,000 francs d'aumônes dans une année? Si l'affaire est portée devant les chambres et devant les tribunaux, comme il n'y a pas de doute qu'elle le sera, il devra nous dire à qui il a donné ces 260,000 francs; il n'y aura pas de respect qui tienne. Il faudra bien qu'il s'explique sur tout ce qui pourra conduire à la découverte de la vérité.

Depuis que la rumeur publique vous accuse d'avoir soustrait un million, vous avez déclaré qu'on vous avait pris 300,000 francs, provenant de votre patrimoine, et cependant vous avez gardé pendant trois ans le silence le plus ab-

solu sur un vol si considérable! Pourquoi cela, je vous le demande?

X. Nous pouvons encore nous *appuyer sur le droit.*

D'après la législation existante, si le dépôt qui avait été confié à M. de Quélen avait été volé de la manière qu'il le prétend, il aurait dû faire constater ce fait par procès-verbal, et appeler tous ceux qui avaient intérêt à en connaître. Il aurait dû même au besoin faire ordonner une enquête. Il en était de lui comme d'un négociant qui se déclare en faillite. Il est obligé d'en prévenir tous ses créanciers, sous peine de voir sa faillite annulée; on aurait examiné alors si ce million avait été réellement volé par le peuple, ou bien s'il n'aurait pas disparu d'une autre manière; et s'il n'a pas procédé de la sorte, c'est qu'il ne l'a pas osé, dans la crainte, sans doute, qu'on ne portât un regard trop scrutateur sur toute cette intrigue, et qu'on ne vînt à voir le dessous des cartes.

Mais comment vouliez-vous, nous dira-t-on peut-être, qu'il fît constater par procès-verbal que ce million avait été pillé, puisqu'il était en fuite?

S'il ne lui était pas possible de le faire dès le jour du sac de l'archevêché, vu l'état d'effervescence ou les esprits se trouvaient, n'aurait-il pas pu le faire dès qu'il fut rentré dans son palais presque en triomphe, et après avoir obtenu une audience du roi? Ce fut alors, au contraire, qu'il dit que ce million ayant été abandonné dans les caisses, il avait été pillé par le peuple. Car l'on croyait jusque-là, qu'il aurait eu assez de prudence pour le soustraire au pillage, et même qu'il l'avait depuis long-temps placé pour le faire fructifier. Si ce procès-verbal avait été dressé avec toutes les formalités requises, le public aurait pris l'éveil sur cette soustraction frauduleuse, on aurait fait des recherches, et peut-être aurait-on fini par découvrir les voleurs. M. de Quélen, au contraire, aima mieux garder le plus profond silence, comme s'il eût craint de donner de la publicité à un vol si considérable. Or, pourquoi concevoir de pareilles craintes s'il n'avait pas été coupable?

XI. Mais ce qui compléterait toutes nos preuves, ce serait surtout l'enquête que nous avons demandée en commençant. Ce serait alors que l'innocence du peuple de Paris ressortirait au grand jour! Si M. de Quélen n'était pas coupable, il devrait être des premiers à la demander. Son honneur n'y est pas moins intéressé que celui du peuple de Paris. Au moyen

de cette enquête, nous pourrions prouver par témoins tout ce que nous avons avancé. M. Odiot s'adressant à M. l'archevêque, lui écrivait, comme on le voit dans le numéro de *la Gazette des Tribunaux* que nous avons cité plus haut : « On « est venu chez moi pour savoir si j'étais payé. J'ai toujours « répondu de manière à laisser croire que je n'avais aucune « inquiétude. *On s'est offert de me prouver que les fonds « pour la châsse avaient été faits et bien au-delà.* On m'a « poussé à poursuivre le paiement.... » Qui sait si ceux qui offraient de prouver à M. Odiot *que les fonds pour la châsse avaient été faits et au-delà*, ne pourraient pas nous apprendre où ils étaient passés? Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils étaient loin de se douter que le peuple s'en fût emparé, puisqu'ils engageaient l'orfévre à poursuivre le paiement de sa créance. Ils auraient été bien désappointés si on leur avait dit que le peuple avait volé cet argent! Nous pourrions encore faire entendre les administrateurs de l'œuvre dite *des séminaires* pour savoir de quelle manière cet argent était employé; les banquiers chez lesquels on le plaçait, qui nous apprendraient quand et pourquoi M. de Quélen l'avait retiré de leurs mains. Nous pourrions encore apprendre au moyen de la police, quels furent ceux qui dirigèrent la bande dévastatrice de l'archevêché, ce qu'ils font aujourd'hui, et s'ils sont devenus plus riches qu'ils n'étaient. Nous demanderions aussi à M. de Quélen des explications sur les contradictions sans nombre dans lesquelles il tombe. Pourquoi, lui qui ne chantait que misère après la révolution de Juillet, peut-il distribuer aujourd'hui 260,000 francs d'aumônes, etc., etc.? Et nous avons la certitude que de la confrontation de tous ces témoignages, il résulterait, clair comme le jour, que le peuple n'a rien pris, et même que ce million n'est pas sorti des mains de sa grandeur. Quelle marche suit-on en justice, lorsqu'on veut arriver à savoir si un accusé est coupable? On a recours à une enquête judiciaire. Or, pourquoi n'userait-on pas des mêmes moyens dans la cause dont il s'agit? Il y a eu vol et soustraction frauduleuse, il y a donc un coupable. La question n'est plus que de savoir quel est ce coupable, si c'est le peuple de Paris ou bien M. de Quélen; nous sommes sûrs qu'il jaillirait un tel faisceau de lumière de l'enquête que nous demandons, que la question serait bientôt éclaircie, et l'on ne tarderait pas à connaître le véritable auteur du vol.

Une chose qui restera toujours hors du doute, c'est que

l'archevêque était détenteur d'un million, et jusqu'ici rien ne constate que le peuple s'en soit emparé. Tout au contraire, mille et une preuves démontrent que cet argent n'est pas sorti de ses mains. Si quelque chose militait en faveur de M. de Quélen, ce ne serait que son caractère et sa réputation de probité; mais une telle preuve peut-elle prévaloir contre une multitude de faits? Le fameux Kesner ne jouissait-il pas de la meilleure réputation du monde, et cependant cela l'a-t-il empêché de voler 5 à 6 millions au trésor?

Lors même qu'on admettrait, ce que nous sommes bien loin de faire, que le peuple eût volé ce million, M. de Quélen serait encore inexcusable. Quelle négligence impardonnable ne faudrait-il pas supposer de sa part pour avoir laissé une somme si considérable à la disposition du premier occupant, *primo occupanti?* Quel mal n'a-t-il pas fait à l'Eglise et aux hommes! à l'Eglise, puisque, avec ce qui était destiné pour les séminaires, on aurait eu de quoi former jusqu'à deux mille prêtres; aux hommes, puisque tels et tels qui seraient arrivés au sacerdoce avec ces moyens, n'y arriveront peut-être jamais, et manqueront ainsi à leur vocation. Après cela faut-il être surpris, si Dieu l'a frappé d'une manière si terrible?

Passons maintenant à l'histoire de la contestation que nous avons soulevée dans les journaux au sujet de ce million.

ARTICLE II.

Historique d'une contestation qui s'est engagée à ce sujet dans les journaux, laquelle prouve encore que personne autre que M. de Quélen n'a volé ce million.

Une polémique que nous avons nous-mêmes provoquée, s'est engagée dans les journaux au sujet de ce million. Nous croyons devoir la rapporter dans son entier, parce qu'une partie des preuves qui nous restent à donner, pour démontrer que le peuple ne s'est pas emparé de ce trésor, s'y trouvent, avec la réponse de nos adversaires, et les répliques que nous avons cru devoir leur faire. Il est bien permis, je pense, de prendre son bien où on le trouve.

Pour provoquer des explications, nous remîmes à quelqu'un la note suivante: « Divers journaux font grand bruit, de quelques milliers de francs que M. l'archevêque de Paris a donnés aux hospices, pour reconquérir cette popularité qu'il perdit sans retour, lorsqu'il exhorta Charles X à se lancer dans la carrière des coups-d'état. Mais ne feraient-ils pas

mieux de prier sa grandeur de leur distribuer les 750,000 fr. qui étaient ou devaient être dans les caisses de charité de l'archevêché, avant la révolution de Juillet, et qui en ont disparu sans qu'on en ait vu trace? L'administration des hospices donnerait, nous en sommes sûrs, une récompense honnête à celui qui les lui apporterait. Qu'est devenu tout cet argent, dont M. l'archevêque s'était réservé la manutention, comme il voulait le faire à l'égard des fonds qui auraient été affectés à l'hospice de Conflans, si le conseil municipal n'avait pas eu le bon esprit de rejeter cette proposition? Le très *honnête* et très *intègre* citoyen Kesner répandait aussi des bienfaits, tellement bien que la commune de Montmorency était sur le point de lui dresser des autels, comme au dieu de la bienfaisance. Mais nous savons aujourd'hui, aux dépens de qui il se montrait si prodigue et si libéral. A Dieu ne plaise cependant que nous prétendions établir une comparaison entre l'ancien caissier du trésor et M. l'archevêque de Paris! Le caractère de ce dernier est trop élevé pour qu'on puisse se permettre de tels rapprochemens. Nous désirons seulement, car il nous semble que la chose en vaut la peine, obtenir quelques explications satisfaisantes de la part de sa grandeur. *La France nouvelle*, et d'autres journaux, l'en ont sommé à diverses reprises, sans qu'elle ait daigné seulement leur répondre. Sans doute que M. de Quélen tient cet argent en réserve pour quelque grande occasion! Mais quelle occasion plus favorable s'est-il jamais présenté pour répandre ce trésor dans le sein des pauvres, que les circonstances fâcheuses dans lesquelles nous nous trouvons? Nous espérons que M. l'archevêque de Paris se fera un devoir et même un honneur de répondre, autrement nous engagerions le conseil municipal à ordonner une enquête. Puisque cet argent était une espèce d'impôt prélevé sur la charité des fidèles de Paris, il nous semble qu'à défaut de tout autre pouvoir, l'administration de la ville a le droit d'en demander compte à celui qui n'en était que le dépositaire. »

Si nous ne portions ici les sommes qu'il avait en dépôt, qu'à 750,000 francs, c'était afin de ne pas nous éloigner de la version de *la Quotidienne*, que nous devions citer dans peu. Lors même qu'il n'aurait pas eu davantage, la soustraction de ce dépôt une fois prouvée, serait bien plus que suffisante pour le conduire aux galères.

Nous disions tout à l'heure que le conseil municipal avait eu le bon esprit de rejeter les offres de M. l'archevêque de

Paris. Voici comment *le Temps* s'exprimait à ce sujet. « Nous voudrions n'avoir pas à ajouter un mot pénible ; mais en faisant, il y a deux jours, l'éloge de M. l'archevêque de Paris, nous ne nous doutions pas qu'une pensée politique était cachée sous la pieuse philantropie qu'il montrait, en offrant sa maison de Conflans, pour en faire un hôpital de cholériques. Hier, le *conseil municipal s'est vu forcé de rejeter cette offre, attendu que M. de Quélen exigeait que la direction et l'emploi des secours fussent remis en ses mains* (1). » Si on avait eu cette imprudence, qui sait si ces fonds n'auraient pas ensuite disparu de la même manière que le million qui était destiné à des œuvres de charité? M. de Quélen est un si habile prédistigitateur!

Il paraît que cette note fut communiquée à quelque rédacteur de *la Tribune*, car je vis paraître quelques jours après, dans ce journal, l'article qui suit. « Quelques feuilles ministérielles prônent beaucoup le zèle charitable de M. l'archevêque de Paris, qui a fait offrande, aux hospices, de quelques milliers de francs. Nous ne pensons pas que le but de M. de Quélen soit de reconquérir une popularité à jamais perdue pour lui, depuis le jour où il conseilla à Charles X de se lancer dans la carrière des coups d'état. M. de Quélen sans doute n'est mu que par un sentiment de charité chrétienne. Mais puisque plusieurs feuilles quotidiennes veulent tirer parti des œuvres charitables de M. l'archevêque, nous croyons devoir demander à M. de Quélen compte d'une certaine somme de 750,000 francs qui était ou *devait être* dans les caisses de l'archevêché avant la révolution de Juillet? Qu'est devenue cette somme, produit des quêtes diverses dont M. l'archevêque s'était réservé seul la manutention? Ne serait-ce pas le moment de donner cette somme en entier aux hospices?.... Si M. de Quélen a disposé en œuvres pies de ces 750,000 francs, il devrait bien nous le faire dire par les journaux à sa disposition (2). »

La Quotidienne répondit à cette sommation par l'article qui suit. « On lit dans *la Tribune : Puisque plusieurs feuilles quotidiennes veulent tirer parti des œuvres charitables de M. l'archevêque*, nous croyons devoir demander, à M. de Quélen, compte d'une certaine somme de 750,000 francs, qui était ou devait être dans les caisses de charité de l'arche-

(1) *Le Temps* du 8 avril 1831.
(2) *La Tribune* du 25 avril 1832.

vêché, avant la révolution de Juillet? Qu'est devenue cette somme?

« N'est-il pas curieux de voir un journal révolutionnaire demander naïvement ce qu'est devenu l'argent qui pouvait se trouver à l'archevêché avant la révolution de Juillet? Autant vaudrait-il demander ce qu'est devenu l'archevêché lui-même (1)? »

Nous répondîmes à cet article de la manière suivante: « Nous avons demandé qu'on voulût bien nous dire ce qu'étaient devenus les 750,000 francs qui étaient ou devaient être dans les caisses de l'archevêché. avant la révolution de Juillet. A cette question, *la Quotidienne* nous fait une singulière réponse. *Autant vaudrait-il demander*, dit la bonne vieille, *ce qu'est devenu l'archevêché lui-même!* Mais qui ne voit qu'il n'y a aucune parité à établir entre ces deux choses? L'eût-il voulu, il aurait été un peu difficile à M. de Quélen d'emporter avec lui le mobilier de l'archevêché, et, à plus forte raison, l'archevêché même. Nous savons fort bien qu'il n'est pas un Atlas. Mais quelle impossibilité y a-t-il qu'il ait pu soustraire au pillage une somme qui se composait presque toute de billets de banque? Etait-il nécessaire, pour ce faire, d'aller quérir un grand nombre de portefaix? Malgré tous les beaux raisonnemens de *la Quotidienne*, nous pouvons donc dire que notre remarque subsiste. »

La Tribune fit une nouvelle sommation que voici : « *La Quotidienne* répond aujourd'hui à la demande que nous avons adressée à M. l'archevêque de Paris. *Mon bon ange* reste muet; mais le journal répond pour lui, ou mieux ne *répond pas et élude la question*. *La Quotidienne* laisse entendre que les 750,000 francs dont nous demandons compte, ont été pillés par le peuple, dans le sac de l'archevêché. Nous portons le défi à M. de Quélen d'oser, sur son honneur et sur sa religion, prêter serment que cette somme était dans son coffre-fort au moment où il jugea prudent de déserter son hôtel, pour veiller à sa sûreté personnelle. Nous attendons la réponse de sa grandeur. Nous l'engageons à nous l'adresser directement (2). »

L'Ami de la Religion se chargea cette fois-ci de la réponse, qui est encore moins satisfaisante que celle de *la Quo-*

(1) *La Quotidienne* du 26 avril 1832.
(2) *La Tribune* du 27 avril 1832.

lidienne. La voici dans son entier, car il est nécessaire que l'on connaisse toutes les pièces de ce procès curieux. « Un journal, *la Tribune du Mouvement*, a bien osé dernièrement demander ce qu'étaient devenus *les sept cent cinquante mille francs qui étaient, dit-elle, à l'archevêché, avant la révolution de Juillet.* Les termes manquent pour caractériser l'audace de cette incroyable interpellation. Demander ce que M. l'archevêque a fait de l'argent qu'on lui a pris ! vouloir qu'il rende compte de tout ce qu'il a perdu (1)! Puisque *la Tribune* sait si bien ce qu'il y avait à l'archevêché, lui faudrait-il beaucoup de recherches et d'efforts *pour découvrir où cet argent a passé? A qui, ce semble*, faut-il demander compte des sommes qui pouvaient se trouver à l'archevêché avant la révolution de 1830? Est-ce à celui dont on a, en quelques heures, dévasté le palais, et brisé ou fait disparaître tout le mobilier, ou bien à ceux qui ont conçu, ordonné, exécuté ce pillage, et qui y ont apporté tant d'intelligence et d'ardeur, que rien n'a échappé à leurs regards ni à leurs mains (2)? Néanmoins *la Tribune* est encore revenue sur ce sujet; et, dans le numéro du 27 avril, elle s'exprime en ces termes (voyez plus haut cet article) : Ne diriez-vous pas un juge qui assigne un coupable à comparaître devant son tribunal, et qui lui fait subir un interrogatoire sur ses faits et articles? Il est à croire que, si ce cas arrivait, M. l'archevêque serait un peu moins embarrassé que les dévastateurs, et qu'il pourrait se montrer devant un tribunal, la tête plus haute et les mains plus nettes que ceux qui ont profité de ses dépouilles (nous verrons bien!). Il est à croire aussi que le prélat ne se croira pas obligé de comparaître devant les juges de *la Tribune*, et de répondre à l'interpellation qu'on lui adresse avec tant de hauteur. Quelle qualité a *la Tribune* pour déférer le serment à M. l'archevêque? On ne prête serment que devant la justice. La mode n'est pas

(1) Eh l'*ami!* cet argent lui appartenait-il ? Les quêtes faites pour payer la châsse de saint Vincent-de-Paul et pour le soutien des séminaires, étaient-elles donc sa propriété? Tu n'y penses donc pas, mon cher!

(2) *L'Ami de la Religion* ne fait pas attention que cette dévastation n'a eu lieu que le troisième jour. Par conséquent qu'il n'est guère probable que Messieurs de l'archevêché eussent laissé des sommes si considérables à la disposition du premier occupant, puisqu'il y avait deux jours que le tocsin retentissait à leurs oreilles. Pour avoir laissé ce million en caisse, il faudrait les supposer fous. Cette seule réflexion suffit pour renverser de fond en comble tout l'échafaudage élevé par l'*ami* de M. de Quélen.

encore venue de le prêter devant les journalistes; et un évêque peut moins que tout autre prodiguer les sermens.

« Quant à la réponse que demande *la Tribune*, et qu'elle n'a pas probablement compté que M. l'archevêque lui ferait directement, nous nous en chargerons si elle le veut. Il y avait à l'archevêché, puisqu'il faut donner des détails, il y avait deux espèces de fonds, ce qui appartenait en propre à M. l'archevêque, et ce qui était destiné pour différentes œuvres diocésaines. M. l'archevêque avait vendu pour plus de 10,000 francs de rentes qu'il possédait de son patrimoine, pour les employer à un établissement qu'il méditait depuis quelques années, savoir : celui des prêtres de Saint-Hyacinthe. Il avait, de plus, touché le legs de madame Hocquart, sa tante : ce legs était de 100,000 francs. Ces 300,000 francs étaient dans la caisse particulière de M. l'archevêque, et dans son propre appartement. C'est à ceux qui ont pillé cet appartement qu'il faudrait demander ce qu'est devenue cette somme; ce qui est certain, c'est qu'elle a été entièrement perdue pour le prélat.

« Il y avait en outre différentes sommes renfermées en diverses caisses, savoir : le produit de la quête pour le paiement de la châsse de saint Vincent-de-Paul; les fonds de la caisse diocésaine, qui servaient à donner des pensions à des prêtres âgés et infirmes; les fonds pour le grand séminaire; le produit des quêtes pour l'entretien des petits séminaires (on avait versé tout récemment le produit de la quête du trimestre précédent); les fonds du secrétariat; enfin, quelques dépôts pour diverses destinations pieuses. Tout cela a disparu en quelques heures, hors 2,400 francs qu'on a portés avec quelque appareil à l'Hôtel-Dieu; et *trois mille francs qu'on a depuis retrouvés à terre dans des tas de papiers*, et que M. l'archevêque a distribués entre les personnes de sa maison qui avaient le plus souffert dans ce désastre général. *La plus grande partie des sommes ci-dessus énoncées étaient en billets de banque; il n'a pas été difficile aux dévastateurs de les mettre de côté et de les emporter.*

« Voilà ce que nous avons appris du désastre de l'archevêché; voilà ce qui est certain et ce qui peut répondre à d'arrogantes interpellations.

« Nous remarquerons encore que ce journal paraît croire que M. l'archevêque ne sortit de l'archevêché qu'au moment des troubles. Le fait est que le prélat était établi depuis quelque temps à Conflans. C'est de là qu'il partit le mercredi, à

la nouvelle des troubles de la capitale. Il rentra dans Paris. Mais, sur le Pont-d'Austerlitz, un rassemblement lui ferma le passage, et des fusils furent dirigés sur sa poitrine; il fut obligé de rebrousser chemin. Décidé à ne point abandonner son troupeau, il se retira à la Salpétrière, puis à la Pitié où il passa les jours les plus orageux.

« Telles sont les explications que nous avions à donner à *la Tribune;* nous ne savons si elle en sera satisfaite, mais nous avons lieu de croire qu'elles paraîtront assez plausibles à nos lecteurs. Il ne sera pas besoin de serment pour les convaincre que l'archevêché a été pillé, et que des *sommes considérables* en ont été enlevées par ceux qui ont pris part à la dévastation. Il est aussi certain que M. l'archevêque a perdu en entier les fonds qui étaient sa propriété particulière, qu'il est certain qu'on lui a refusé toute indemnité pour ses pertes, et que, par une exception faite uniquement pour lui, il a été mis hors la loi commune; la commission des indemnités ayant déclaré dans sa sagesse, malgré l'évidence des faits, qu'il n'y avait à lui accorder aucun dédommagement pour le double pillage qu'il avait subi à Paris et à Conflans. Tel a été à son égard le résultat de l'ordre légal (1). »

Il est toujours bon de prendre acte de ces aveux. Ni *la Quotidienne* ni *l'Ami de la Religion*, qui parlait au nom de M. de Quélen, ne nient que ce prélat n'eût près d'un million en dépôt. Ils s'attachent seulement à prouver que ce million a pu être pillé par le peuple; et cela d'autant plus facilement, dit *l'Ami de la Religion*, que la plus *grande partie de ces sommes était en billets de banque.* Lorsqu'il se verra poursuivi par les chambres et par les tribunaux pour fait de soustraction, M. l'archevêque de Paris voudra peut-être nier qu'il eût en dépôt des sommes si considérables et les réduire à presque rien; mais ses aveux subsisteront toujours, et il faudra bien que ce qui est écrit demeure toujours écrit.

Nous avions trop beau jeu pour laisser un tel article sans réponse. Aussi fîmes-nous insérer dans *la Tribune* la réplique que l'on va lire : Quelques personnes auraient désiré que nous eussions fait choix d'un autre journal. Mais aurait-on voulu que nous nous adressions *à l'Ami de la Religion?* Aurait-il inséré notre article? ne convenait-il pas d'ailleurs,

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXXII, p. 21.

que la réponse parût dans le journal même auquel M. de Quélen répondait?

« Un journal qui est tout à la disposition de M. l'archevêque de Paris, puisqu'il est la propriété de son imprimeur et libraire, *l'Ami de la Religion*, a tâché de donner quelques explications sur le pillage de l'archevêché. Mais, loin quelles soient satisfaisantes, elles ne font au contraire que compliquer de plus en plus la question.

« Il est certain, d'une part, qu'avant la révolution de Juillet, il devait y avoir dans les caisses de l'archevêché 750,000 fr. provenant de diverses quêtes et des fonds portés au budget pour les grands et les petits séminaires; des personnes qui se prétendent bien informées, disent même que la somme allait à près d'un million. Voici comment s'exprimait à ce sujet *la Quotidienne*, journal qui ne sera pas suspect à M. l'archevêque. « Qu'on nous dise ce qu'est devenu « l'argent déposé dans les *caisses de charité* de l'archevêché, « dont la somme totale allait à peu près à *sept cent cinquante* « *mille francs?* » D'autre part, *l'Ami de la Religion* nous révèle qu'il y avait dans la caisse particulière de Monseigneur 300,000 francs que le charitable prélat aurait employés en œuvres pies, si la maudite révolution de Juillet ne les lui avait fait perdre. Ce qui, pour le dire en passant, n'est pas trop croyable, si l'on se rappelle que, dans le malheureux hiver de 1830, sa grandeur ne donna pas un sou aux pauvres. Cette somme, jointe à la précédente, forme donc un total d'un *million cinquante mille francs* qui auraient dû se trouver à l'archevêché au moment où la révolution de Juillet éclata.

« Pour ce qui concerne cette dernière somme, si tant est qu'elle fût dans son coffre-fort (car l'histoire du bouquet offert à madame de Feuchères nous a appris qu'une négation ou une affirmation coûtaient fort peu à sa grandeur), nous avouerons que nous n'avons pas le droit de lui en demander compte. Aussi ne l'avons-nous pas fait; et *l'ami* de M. de Quélen a eu bien tort de se plaindre à cet égard et de se fâcher tout rouge. Nous ignorions même qu'elle y fût, et surtout, que M. de Quélen fût si charitable que d'employer en œuvres pies jusqu'à son patrimoine. Les saints canons prescrivent bien aux prêtres de répandre en aumônes le superflu qui leur vient de l'Eglise, jamais leur patrimoine. Ils doivent le garder comme une dernière ressource. Mais il paraît que M. de Quélen aspire jusqu'à la plus haute perfec-

tion. Si *l'Ami de la Religion* se donne la peine de relire les divers articles qu'il fit dans le temps sur le pillage de l'archevêché, il y verra même qu'il ne fit mention aucune de ces 300,000 francs. Comment donc se fit-il qu'il passât sous silence un fait aussi important, lui qui donna la statistique des pertes les plus minimes, et que ce ne soit qu'au moment où on demande compte à son patron d'une somme de 700,000 francs qu'il daigne nous apprendre que le pauvre homme y perdit jusqu'à 300,000 francs provenant de son patrimoine, et par conséquent, qu'on a bien tort de lui demander compte des autres sommes, puisque s'il avait sauvé quelque chose du naufrage, il aurait sans doute commencé par mettre son patrimoine en sûreté.

« Mais si nous n'avons pas le droit de lui demander compte de cette dernière somme, cette circonstance ne laisse pas que de devenir très embarrassante pour lui. Il est évident, en effet, que plus les sommes déposées dans les caisses de l'archevêché ont été considérables, plus il a dû être difficile aux dévastateurs de les emporter à l'insu de tout le monde. 1,300,000 francs ne peuvent pas disparaître en un clin-d'œil et comme d'un coup de baguette magique. Surtout se trouvant épars dans diverses caisses et dans divers endroits de l'archevêché, et lorsqu'il y aurait eu une multitude de témoins pour crier haro sur les voleurs et pour les fusiller même; car on sait que l'on fusillait toute personne que l'on surprenait en flagrant délit.

« L'ami de M. de Quélen croit répondre à tout en disant, que sa grandeur se trouvait à sa maison de Conflans lorsque la révolution de Juillet éclata.

Puisqu'il était établi à Conflans, ne pourrions-nous pas d'abord lui demander, comment se fit-il qu'il n'eût pas emporté avec lui les 300,000 francs qui provenaient de son patrimoine? Il nous semble que lorsqu'on va s'établir en quelque endroit, la première chose que l'on fait, est d'emporter avec soi l'argent qu'on a, surtout s'il est en billets de banque. C'est ce qui doit voyager avec nous et nous suivre partout. Voilà encore une contradiction flagrante. Il faut de deux chose l'une, ou bien que sa grandeur ne fût pas à Conflans, comme *l'Ami de la Religion* le prétend, ou bien qu'elle eût emporté avec elle les 300,000 francs qui provenaient de son patrimoine. Et si elle les avait emportés, comment le peuple a-t-il pu les prendre?

« D'ailleurs, n'y avait-il pas à l'archevêché son secrétaire,

son aumônier, son trésorier, et *tutti quanti?* N'auraient-ils pas pu mettre ces trésors en lieu sûr? n'avait-il pas des domestiques à ses ordres, pour correspondre avec les siens? ne pouvait-il pas les envoyer à l'archevêché? était-il à craindre qu'on les arrêtât comme lui? Dans les jours ordinaires, il y avait des estafettes qui partaient régulièrement de Paris pour Conflans *et vicissim*, et dans un moment aussi critique, sa grandeur n'aurait expédié aucun courrier pour prévenir les siens de mettre cet argent en sûreté! Avaient-ils même besoin d'être prévenus? sont-ce des enfans? le tocsin qui se faisait entendre à leurs oreilles ne les avertissait-il pas assez que ces trésors pouvaient courir quelque risque si on les laissait plus long-temps dans les caisses; que le peuple n'avait qu'à faire irruption d'un moment à l'autre dans le palais pour tout piller?

« Le même journal nous apprend encore que la majeure partie de ces sommes étaient *en billets de banque*, par conséquent, dit-il, *il n'a pas dû être difficile aux dévastateurs de les emporter.*

« Depuis que M. l'archevêque de Paris a osé nier, en plein tribunal, un fait qui était plus clair que le jour, il nous a forcé de recourir souvent au doute méthodique de Descartes et de ne nous rendre qu'à l'évidence. Ne pourrions-nous donc pas, sans lui faire injure, lui faire les questions suivantes? Est-il bien vrai, Monseigneur, que cette somme énorme fût toute en billets de banque? Une partie n'était-elle pas en espèces? n'y avait-il pas au moins deux à trois cent mille fr. en beaux écus comptans, ne fût-ce que pour les besoins ordinaires du service? Mais supposons que le tout fût en billets de banque; dans cette hypothèse même, ne pourrions-nous pas rétorquer l'argument contre lui, et lui dire qu'il lui a été d'autant plus facile de sauver cet argent, qu'il était plus portatif? S'il avait fallu des voitures pour l'emporter, peut-être n'auraient-ils pas eu le temps de le soustraire au pillage. Mais non. Il suffisait d'avoir des poches pour le sauver. Et cependant messieurs de l'archevêché ne l'auraient pas fait! et ils auraient eu deux jours pour s'y préparer! et ils auraient passé tout ce temps dans une quiétude imperturbable! Explique qui pourra ce mystère; pour nous, nous avouons humblement que nous nous y perdons (1). »

(1) *La Tribune* du 7 mai 1832. — Nous ne fîmes pas insérer dans le journal le restant de la réponse, parce qu'elle était trop étendue.

Il est vrai qu'on nous a dit avoir trouvé, d'un côté, « 2,400 francs, qu'on a portés avec quelque appareil à l'Hô- « tel-Dieu; et de l'autre, 3,000 francs, qu'on a depuis re- « trouvés à terre, dans des tas de papiers, et que M. l'arche- « vêque a distribués entre les personnes de sa maison qui « avaient le plus souffert dans ce désastre général. »

M. de Quélen semble regarder cette dernière réponse comme victorieuse; eh bien! poussons-le jusque dans ses derniers retranchemens, et montrons-lui qu'elle prouve plutôt contre lui qu'en sa faveur. En effet, il y a une telle distance de cinq mille à un million trois cent mille francs, qu'on ne pourrait conclure ici du particulier au général, sans tomber dans l'absurde.

Quant aux *deux mille francs* qui furent, dit-on, portés à l'Hôtel-Dieu, nous pourrions d'abord révoquer en doute la vérité du fait, puisque les journaux n'en firent pas mention: ils ne parlèrent que du linge et des couverts d'argent. Mais supposons-le véritable. Pour expliquer ce fait, il y en a qui disent que ce pourrait bien être une ruse de guerre de la part de sa grandeur, et que M. de Quélen, qui est la finesse personnifiée, n'eût abandonné ces deux mille francs dans quelque caisse, que pour faire croire plus facilement à l'enlèvement du reste. Voici le raisonnement qu'il aurait fait: « Puisqu'on a trouvé *deux mille francs*, vous voyez donc bien que je n'avais pas soustrait l'argent qui se trouvait dans les caisses! Si le peuple n'a pas porté à l'Hôtel-Dieu les autres sommes, c'est qu'apparemment il les aura volées.» Ce qui ne serait pas, comme on le voit, un argument très péremptoire, puisqu'il y a une distance incommensurable de deux mille à un million trois cent mille francs.

Pour nous, qui ne supposons pas tant de malice à M. de Quélen, nous nous contenterons de répondre qu'il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'on eût oublié, sur des sommes si considérables, la bagatelle de 2,000 fr., au fond de quelque tiroir. Mais, loin que cette trouvaille mette sa grandeur à l'abri des poursuites, elle prouve bien plutôt contre elle. Car enfin, puisque le peuple porta ces 2,000 francs à l'Hôtel-Dieu, pourquoi n'y aurait-il pas également apporté le reste, s'il l'eût trouvé? Il aurait tout pillé ou rien.

M. l'archevêque vient de dire que le peuple apporta les 2,000 francs à l'Hôtel-Dieu avec quelque *appareil*. Il semblerait donner à entendre par-là que c'était afin de n'être pas soupçonné d'avoir volé le reste. Mais est-il croyable que

ceux qui se seraient emparés de ces trésors, se fussent amusés à porter en procession 2,000 francs à l'Hôtel-Dieu? Ne se seraient-ils pas vite enfuis chez eux avec leur butin, dans la crainte d'être découverts et fusillés?

Quant aux 3,000 francs que M. de Quélen nous dit avoir trouvés par la suite à *terre et sous un tas de papiers* (remarquez bien ces expressions, car elles sont caractéristiques), voici l'explication la plus naturelle et la plus raisonnable que l'on donne.

Peu après la révolution de Juillet, sa grandeur intima l'ordre aux supérieurs des séminaires de renvoyer tous ou presque tous les élèves boursiers, parce qu'ils n'avaient plus à compter sur les fonds qu'ils recevaient de l'archevêché. Le peuple, leur dit-il, m'a tout pris.

Un murmure sourd se répand alors dans le clergé. « Comment! s'écrie-t-on de toute part, M. de Quélen nous dit avoir perdu les sommes énormes qu'il avait en dépôt! Mais est-ce croyable? est-ce même possible? Le canon qui grondait depuis deux jours dans Paris, et le tocsin qui ne cessait de se faire entendre à ses oreilles, ne l'avaient-ils donc pas assez averti? Quoi! ni lui, ni les siens n'auraient songé à soustraire cet argent au pillage! Ne serait-ce pas les supposer par trop imprudens? Est-il même bien sûr que ce million fût dans les caisses, même avant la révolution de Juillet? Ne devaient-ils pas l'avoir placé pour le faire fructifier? Hélas! l'administration des séminaires avait amassé à grand'peine ces trésors! elle avait fait quête sur quête! elle était même en avance de trois ans! Et toutes ces sommes auraient disparu en un instant, et sans qu'on sût même où elles étaient passées! et ce serait le peuple qui les aurait volées! ce peuple qui vient de se montrer si grand et si magnanime! ce peuple qui foulait aux pieds l'argent comme de la boue partout où il en trouvait! Ce peuple dont l'Europe entière proclame en ce moment l'intégrité et le désintéressement! Il n'aurait donc fait une exception que pour les trésors de l'archevêché! Ils lui auraient donc paru de meilleure prise!!!... Quelle négligence ne faudrait-il pas supposer dans les habitans de l'archevêché pour avoir laissé des sommes si considérables à la disposition du premier occupant! Cependant, il leur aurait été si facile de les sauver, puisque, d'après leur dire, elles se composaient presque toutes de *billets de banque!* Quelle étourderie! des enfans n'auraient pas commis une semblable faute, et des hommes qui se disent si sages,

auraient laissé un million à l'abandon dans un moment d'effervescence pareil à celui où l'on se trouvait alors! Que d'invraisemblances! ô perte douloureuse et cruelle! ô malheur irréparable! Si M. de Quélen ne se croyait pas un dépositaire fidèle, au moins aurait-il dû laisser à d'autres le soin de conserver ces trésors!

« Le *peuple lui a tout pris!* dit-il; il *ne lui a laissé* à ce pauvre homme, que sa *sainte culotte!*

« Mais n'était-il pas défendu de toucher à rien sous peine d'être fusillé? D'ailleurs, si le peuple avait tout pris ne l'aurait-on pas su? Les journaux n'en auraient-ils pas fait mention? Ils ont dit, au contraire, à l'unanimité qu'on n'avait rien pillé. Eh! ne serait-ce pas sa grandeur elle-même qui, ayant d'abord soustrait cette somme sans mauvaise intention, aurait ensuite profité de l'occasion pour se l'approprier, et s'indemniser ainsi de la perte de ses *confitures?* Voyez! aurait-elle dit, le peuple est entré chez moi! il m'a tout pris! y a-t-il un malheur comparable au mien? Pour mettre sa conscience en sûreté, si tant est qu'elle en ait une, sans doute qu'elle aura fait le raisonnement suivant: « La majeure partie de ces sommes étaient destinées à venir au secours des prêtres *infirmes;* or, vu qu'il n'y a pas de prêtre plus infirme et plus délabré que moi et mon pauvre palais, je puis donc en toute conscience et en tout honneur les retenir par devers moi! l'argument n'est-il pas en forme? »

Il n'y a rien d'exagéré dans ce que nous venons de dire. Nous pourrions même citer le supérieur d'un séminaire de Paris, M. F***, qui nous disait un jour en frappant sur une table à côté de laquelle nous étions assis, et en s'arrachant presque les cheveux: « Que ne versait-on entre mes mains l'argent qui était destiné pour mon séminaire? Mes pauvres enfans! que vont-ils devenir? Je vais être obligé de les renvoyer! et cependant nous avions des avances pour trois ans! » Hélas! le saint homme en pleurait presque!

Voilà ce qui se disait hautement dans le clergé de Paris. Nous pouvons même dire que nous ne fûmes pas des derniers à tenir de tels propos. Nous fîmes en sorte de les faire parvenir jusqu'aux oreilles de sa grandeur, afin de produire en elle le repentir, et qu'elle restituât ce million, si, par cas, elle avait été tentée de profiter de l'occasion pour se l'approprier.

M. de Quélen, qui a dans toutes les sacristies de Paris des hommes qui sont toujours aux écoutes pour savoir ce qui

se dit sur son compte, afin de lui en faire un rapport fidèle, ne tarde pas à apprendre ce qu'on murmure tout haut dans le public. Pour détourner de sa tête une accusation si grave, quel détour prend-il? Vous le donnerais-je en cent et même en mille que vous ne le devineriez jamais! Est-ce le hasard qui l'aurait si bien servi, ou bien ne serait-ce pas un nouveau tour que ce célèbre prédistigitateur aurait imaginé pour faire croire à l'enlèvement du million; toujours est-il que quelques jours après il fait courir le bruit et insérer même dans les journaux, qu'ayant fait chercher dans tous les coins et recoins de son palais, voilà que, par le plus inespéré des bonheurs, l'on venait de trouver à *terre, et sous un tas de papiers, trois mille francs en billets de banque* que ce pasteur charitable avait fait distribuer aux *personnes de sa maison qui avaient le plus souffert dans ce désastre général.* N'admirez-vous pas la conséquence? Au moins, Monseigneur, si vous vouliez que nous vous crussions sur parole, auriez-vous dû inventer des choses plus vraisemblables! Quelle vraisemblance, en effet, qu'on ait trouvé *mille écus à terre et sous un tas de papiers!* n'y a-t-il pas contradiction jusque dans les termes?

Voilà alors les défenseurs de M. de Quélen qui triomphent! Eux, qui naguère baissaient l'oreille, et ne savaient trop que répondre à tant de raisonnemens, à tant de faits et à tant de témoignages que nous leur opposions. Ils nous disent aujourd'hui avec fierté : « Puisqu'on vient de trouver *à terre et sous un tas de papiers mille écus en billets de banque,* si le peuple n'a pas volé le restant des billets, ne serait-il pas possible qu'ils eussent été brûlés avec des milliers d'autres papiers auxquels on mit le feu, ou bien que le vent les eût emportés dans la rivière? » Ce qui, pour le dire en passant, n'aurait pas laissé que d'être un bénéfice considérable pour la banque de France qui n'aurait pas eu la peine de les rembourser. Voilà comment nos grands raisonneurs prétendirent détourner l'accusation qui s'élevait contre leur protecteur; et il faut avouer que plusieurs se laissèrent prendre dans les filets que sa grandeur leur tendait. Voyant qu'elle faisait distribuer aux siens *mille écus* comme ayant été *trouvés à terre et sous un tas de papiers,* sans approfondir les choses davantage, ils se rendirent à ces raisonnemens ineptes.

Et ce serait avec de telles preuves que M. de Quélen prétendrait nous convaincre que le peuple de Juillet aurait volé le million qui devait se trouver dans les caisses de l'arche-

vêché! Nous laissons aux personnes sensées à les apprécier à leur juste valeur.

S'il était vrai qu'on eût *trouvé mille écus à terre et sous un tas de papiers*, il serait, en effet, dans l'ordre des choses possibles que les autres billets de banque eussent été brûlés, ou bien que le vent les eût emportés dans la rivière; mais ceux qui sont au fait de toutes les finesses de M. l'archevêque de Paris, nient le supposé, et disent que les mille écus qu'il fit distribuer aux plus nécessiteux n'avaient pas été trouvés où sa grandeur le prétend, mais qu'ils avaient été prélevés sur le million qu'elle avait jugé prudent de mettre de côté. Si ensuite elle fit courir le bruit qu'ils avaient été trouvés *à terre et sous un tas de papiers*, ce n'était à autre fin que de détourner, d'une manière indirecte, l'accusation qui s'élevait contre elle, et faire croire ainsi à l'enlèvement, ou du moins à la dispersion des autres billets de banque. Il faut avouer que le tour n'était pas trop mal imaginé : il pourrait faire honneur au citoyen Bosco. Sa grandeur imita en cela ce pilote qui, dans un moment de danger, ne craint pas de jeter à l'eau une partie de la cargaison pour sauver le reste.

Et de fait, disent-ils, quelle preuve avons-nous que ces mille écus aient été *retrouvés à terre et sous un tas de papiers*, si ce n'est le témoignage de celui même qui avait intérêt à faire croire à la dispersion des autres billets de banque? La chose n'est-elle pas même invraisemblable en soi? Quelle apparence, en effet, qu'on ait retrouvé mille écus à *terre et sous un tas de papiers?* Les expressions ne sont-elles pas contradictoires? Il faudrait donc supposer que ceux qui se seraient emparés de ces billets de banque en auraient rejeté une partie comme des chiffons de papier! mais est-ce probable? Est-ce là le cas que les hommes font naturellement des richesses? Ne sait-on pas que plus on en a, et plus on veut en avoir, surtout lorsqu'il ne coûte que de prendre? En supposant que M. de Quélen ne les eût pas mis de côté, ces billets devaient se trouver apparemment dans des coffres-forts. Or, ceux qui auraient ouvert ces coffres auraient pris le tout ou rien. Il n'y avait pas de raison pour qu'ils en rejetassent une partie. M. de Quélen ne se serait-il pas encore perdu par ses propres finesses, comme dans bien d'autres occasions? Quoi qu'il en soit, toujours est-il que ces explications sont cent fois plus plausibles que celles que nous donnent les défenseurs de M. l'archevêque.

De la réponse de nos adversaires naît encore une difficulté

inextricable. On a vu que M. de Quélen accusait le peuple de Paris d'avoir volé ce million. En argumentant d'après ce que ses défenseurs viennent d'avancer, voici ce que nous lui dirons :

Ou vous avez réellement trouvé dans un *tas de papiers* les mille écus que vous fîtes distribuer aux plus nécessiteux, ou non.

S'il est vrai, comme vous le dites, que vous les ayez trouvés dans un *tas de papiers*, vous êtes bien injuste d'accuser le peuple de Paris d'avoir volé le restant des billets! Ne serait-il pas possible que personne n'en eût profité, qu'ils eussent été brûlés, ou bien que le vent les eût emportés dans la rivière, comme vos amis le disaient naguère? Pourriez-vous attester le contraire sur la conscience et sur l'honneur? Avez-vous passé en revue ces mille et millions de papiers qui voltigeaient au gré des vents et qui couvraient votre jardin?

Si, au contraire, comme tout semble le prouver, vous n'avez pas trouvé ces mille écus où vous le dites, pourquoi avez-vous donc imaginé un tel échappatoire? Pourquoi avez-vous eu recours à de telles menteries? N'était-ce pas pour nous faire croire à l'enlèvement du million?

Ce fait seul suffirait pour prouver que ce million n'était pas sorti des mains de M. de Quélen. Car pourquoi aurait-il imaginé un pareil détour, s'il n'avait pas été coupable? Il en est de ceci comme des pamphlets qu'il eut l'heureuse idée de faire répandre au Palais-Royal, pour faire croire que sa correspondance avec la marquise de P*** était supposée.

Nous disions tout à l'heure que, dans l'hypothèse que ces billets eussent été *brûlés ou emportés par les vents dans la rivière*, la banque seule aurait profité de ce million. Mais n'y aurait-il pas quelque moyen de s'assurer auprès d'elle, s'ils avaient été réellement détruits? L'enquête que nous avons demandée ne pourrait-elle pas servir à éclaircir ce mystère?

Il faut avouer que plus on approfondit cette affaire, et plus il se présente de difficultés insurmontables. De quelque côté que l'on se tourne, on ne rencontre que contradictions. Pour couper court à toutes les difficultés, il n'y aurait d'autre parti à prendre que de renoncer à la logique, et de s'en rapporter en aveugle à M. de Quélen. Il faudrait dire que cela est, parce que M. l'archevêque l'assure, et que, comme Dieu, il ne saurait se tromper, ni nous tromper. Autrement,

lorsqu'on veut donner un libre cours au raisonnement, on ne sait plus quelle foi faire sur sa probité. Il y a dans ceci trois mystères, que M. l'archevêque de Paris n'éclaircira jamais : le premier, c'est que lui et les siens aient eu l'imprudence de laisser un million à la disposition du premier occupant, malgré que les avertissemens ne leur eussent pas manqué, et que l'on se battît depuis deux jours dans Paris. Puisqu'il était dans le secret des coups d'état, ne savait-il pas même long-temps à l'avance qu'il y aurait du sang répandu? Ne l'avait-il pas annoncé dans le discours qu'il adressa au roi? Comment se fit-il donc qu'il ne prit pas ses mesures?

Le second mystère, c'est que le peuple ait volé ce million sans qu'on ait pu savoir où il était passé. Il se répandit même un bruit contraire, puisque les journaux dirent qu'on n'avait rien pillé, et tout le monde en a été généralement convaincu. Ceux qui auraient enlevé ce million, auraient donc été de bien adroits filous, pour faire leur coup sans être vus de cette multitude qui se précipita avec eux dans l'archevêché!

Le troisième mystère difficile à éclaircir, c'est qu'on ait trouvé *mille écus à terre et sous un tas de papiers*, comme si ceux qui auraient mis la main sur ces billets, en auraient rejeté une partie! D'ailleurs, comment ces mille écus se seraient-ils trouvés réunis? N'auraient-ils pas dû être dispersés parmi ces mille et millions de papiers qui couvraient les appartemens et le jardin de l'archevêché? Est-il bien sûr, enfin, que le million qui devait se trouver dans les caisses avant la révolution de Juillet, fût tout en billets de banque? Quoi! il n'y aurait pas eu quelques centaines de mille francs en espèces, ne fût-ce que pour les besoins ordinaires du service? Si M. de Quélen a fait une telle supposition, c'était, sans doute, pour rendre plus croyable la soustraction de ce million par le peuple. Si cette somme avait été en espèces, il aurait été en effet un peu difficile de l'emporter sans qu'on le sût, mais il aurait dû voir que cet argument se tournait contre lui-même, comme nous l'avons expliqué ailleurs.

Un article qui parut dans *la Tribune* quelque temps après celui que nous avons rapporté plus haut, vient à l'appui de tous nos raisonnemens et de toutes nos conjectures. On y prouve que les 300,000 francs que M. de Quélen disait avoir été volés par le peuple avec les autres sommes déposées dans les caisses de l'archevêché, avaient été employés à d'autres usages, et que le rusé prélat le savait bien. Pourquoi donc

mentait-il ainsi au public? pourquoi alléguait-il un fait faux pour faire croire à l'enlèvement de ce million par le peuple? Cela seul ne prouverait-il pas qu'il est coupable? Mais voyons l'article. Il a pour titre: *M. de Quélen et les sept cent cinquante mille fr.* « Nous ne lâchons pas prise, dit *la Tribune*, aussi facilement que le voudrait M. l'archevêque de Paris; les 750,000 fr. qui étaient dans sa cassette le 27 juillet, étaient la propriété du pauvre, il est donc bon que nous sachions si réellement M. de Quélen, ou bien l'*un de ses intimes confidens*, n'en a pas disposé. Aujourd'hui que le courage est revenu à ces messieurs, ils font sonner bien haut le pillage de l'archevêché, et ne craignent pas de dire que les 750,000 fr. sont devenus la proie du peuple, et que leur seigneur M. de Quélen avait si peu pris ses mesures, qu'il a dans cette circonstance perdu une somme de 300,000 francs qui lui appartenait en propre. *Nous affirmons, nous, qu'il y a impudeur dans cette allégation;* et M. de Quélen sait mieux que tout autre combien ses défenseurs mentent en disant que cette somme de 300,000 francs a été perdue dans le sac de l'hôtel archiépiscopal. Si elle l'a été, ce n'est point ainsi; et il y a tel agent de change de la bourse de Paris qui pourrait nous donner le nom d'un ami de M. de Quélen, qui fit des spéculations malheureuses sur la rente peu de jours après les événemens de Juillet; et il est tel marchand de vin de Bercy qui pourrait aussi donner des détails sur une affaire en vins, tentée par le même ami de M. de Quélen.

« Nous le répétons, il est de l'honneur de M. l'archevêque de Paris de donner lui-même des explications, non seulement sur les 750,000 francs, mais encore sur les 300,000 dont on n'a parlé qu'après coup, c'est-à-dire, lorsqu'on a eu la certitude que quelques personnes connaissaient le secret des spéculations de bourse et des entreprises sur les vins. Quelque discrets que soient un procureur général, un préfet de police, un agent de change et un curé, ils parlent, ils jasent, et la vérité se fait jour.

« En conscience, nous ne pouvons souffrir que l'on accuse le peuple d'avoir profité de ces 750,000 francs, lorsque nous avons en mains toutes les preuves plus que morales, que M. de Quélen n'ignore pas ce qu'est devenue cette somme. Nous reviendrons sur ce sujet. (1). »

Après avoir pris tous les renseignemens possibles, nous

(1) *La Tribune* du 10 mai 1832.

pouvons presque garantir la vérité des faits rapportés dans cet article. *Le rédacteur* nous a dit qu'il avait vu les livres de *l'agent de change*, et que, s'il le fallait, il viendrait l'attester devant les tribunaux. Le banquier lui a dit aussi qu'on pouvait l'appeler en témoignage.

Nous avions donc bien raison de douter que *les trois cent mille francs provenant de son patrimoine*, fussent dans son coffre-fort. M. de Quélen prétendait qu'ils avaient été pillés par le peuple aussi bien que les sommes déposées dans les caisses de charité de l'archevêché, et voilà qu'un agent de change se présente pour lui donner un démenti formel, et pour lui prouver, livres en main, que ces 300,000 fr. avaient été dépensés partie à la bourse et partie en spéculations sur les vins de Bercy. Comment concilier de telles choses? qui a raison du financier ou de sa grandeur? Si, par cas, il se trouvait que la raison fût du côté du financier, il s'ensuivrait donc que M. de Quélen aurait menti de la manière la plus impudente. Or, pourquoi mentir ainsi si la vérité était de son côté; M. l'archevêque n'a donc imaginé la fable des 300,000 fr. que pour détourner l'accusation qui planait sur lui! il n'est donc pas plus vrai que le peuple ait volé ce million, qu'il ne l'est qu'il ait soustrait les 300,000 fr. de M. de Quélen! et si le peuple n'a pas volé ce million, qui l'a donc volé?

Cependant, comme il faut tout dire, il nous est venu une idée que nous croyons devoir soumettre au rédacteur de *la Tribune*. M. l'archevêque de Paris est si fin qu'il pourrait bien se faire qu'il eût prié quelqu'un de ses amis de donner à entendre au rédacteur que ces 300,000 fr. avaient été perdus partie à la bourse et partie en spéculations sur les vins de Bercy, quoiqu'il n'en fût rien, afin qu'il pût argumenter ensuite d'un fait faux pour combattre tous ceux qu'on lui opposait. Il nous paraît, en effet, un peu difficile de croire qu'un homme qui aime autant l'argent que M. de Quélen aventurât ainsi ses fonds. Lors même que son caractère ne s'y serait pas opposé, son intérêt propre aurait été plus que suffisant pour le retenir. Cependant, le rédacteur de *la Tribune* nous a assuré qu'il avait vu les livres de l'agent de change. L'enquête que nous avons demandée pourra encore servir à éclaircir tous ces faits.

L'Ami de la Religion répondit à *la Tribune* par l'article qui suit : « *La Tribune* a répondu le 7 mai à ce que nous avions dit des dilapidations de fonds commises à l'archevê-

ché : elle prétend que les détails que nous avons donnés ne *font que compliquer la question*, tandis qu'au contraire ils l'éclaircissent aux yeux de tous ceux qui chercheraient la vérité de bonne foi. *Elle suppose que les fonds particuliers appartenant à M. l'archevêque étaient en dehors de la somme de sept cent cinquante mille francs existante à l'archevêché; c'est une erreur qui ne repose sur aucune donnée exacte*, et dont *la Tribune* profite pour grossir démesurément le total des sommes déposées dans le palais (1). » Nous ne rapportons pas la suite, parce qu'il ne fait que ressasser ce qu'il a dit précédemment.

Cet article est encore plus faible et plus rempli de contradictions que le précédent. Nous avons déjà réfuté ce qu'il vient de dire. Nous avons prouvé que les sommes déposées dans les caisses de l'archevêché devaient s'élever à un million, indépendamment de ce que M. de Quélen et les siens, pouvaient avoir, et que cet article de *l'Ami de la Religion* était en opposition manifeste avec les propres paroles de sa grandeur. Elle a dit que *tous les établissemens du diocèse avaient été ruinés* par suite de la dévastation de l'archevêché; elle a déclaré encore que les séminaires avaient des ressources pour plusieurs années : *une furieuse tempête a dissipé pour longtemps nos ressources, ruiné nos espérances.* Ces paroles ne supposent-elles pas qu'elle avait en dépôt des sommes énormes? Or, si les 300,000 fr. provenant de son patrimoine devaient être compris, comme le veut *l'Ami de la Religion*, dans les 750,000 fr. dont nous parlions, il s'ensuivrait que, déduction faite de ce qu'il avait pour payer la chasse, et à titre de dépôts particuliers, qu'il ne serait pas resté plus de 100,000 fr. pour tous les établissemens du diocèse. Mais comment concilier de telles choses avec les paroles que vous venez d'entendre? *Les séminaires*, disait sa grandeur, *avaient des ressources pour plusieurs années.* Il y avait dans les séminaires quatre cents élèves au moins; on payait pour chacun 800 fr. de pension; faites maintenant le calcul, et vous verrez que les séminaires seuls, indépendamment des autres établissemens du diocèse, devaient absorber au moins 200,000 francs par an, et elle n'aurait eu que 100,000 fr. en tout! et la perte de cette somme aurait occasioné *la ruine de tous les établissemens de son diocèse et dissipé pour longtemps* leurs ressources! c'est par trop absurde. Il faut de deux

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXXII, p. 117.

choses l'une : ou bien que ce que dit *l'Ami de la Religion* soit faux, ou bien que sa grandeur se trompât de la manière la plus grossière et à son désavantage! Mais comment peut-on supposer qu'elle se trompa? ne devait-elle pas savoir ce qu'elle avait en dépôt? Loin d'exagérer, n'était-il pas au contraire dans son intérêt propre qu'elle cherchât à diminuer ces sommes? Cependant, si elle n'a pas pu faire moins que de nous en donner une idée prodigieuse, c'est qu'il fallait que la force de la vérité lui arrachât ces aveux.

Qu'on juge de là du peu de foi qu'il faut faire sur les autres assertions de *l'Ami de la Religion*, elles ne sont qu'un tissu de contradictions et de fausseté. Au reste, ce n'est pas à ce journal, mais à celui dont il était l'organe, que nous devons demander compte de toutes ces variations. M. de Quélen ne voit jamais qu'un côté de la question; il dira blanc aujourd'hui et noir demain, parce qu'il ne songera qu'à se tirer d'affaire pour le moment. Mais les personnes qui réfléchissent et qui comparent toutes ses dépositions, ne peuvent s'empêcher d'y voir une foule de contradictions. Or, pourquoi tant de variations dans son langage si la vérité était de son côté? Bossuet a eu l'idée ingénieuse de faire une histoire des variations du protestantisme, pour démontrer la fausseté de cette religion. Les contradictions dans lesquelles M. l'archevêque de Paris tombe à tout bout de champ sont si nombreuses qu'elles pourraient fournir matière à une histoire de ses variations, qui ne serait peut-être pas inférieure à celle de l'évêque de Meaux.

ARTICLE III.

Réponse à diverses objections que l'on pourrait nous faire. — Parallèle entre M. de Quélen et le vénérable cardinal Dubois.

La première objection que les amis de M. de Quélen nous font et qu'ils semblent regarder comme inexpugnable, est la suivante :

« Vous pouvez raisonner tant que vous voudrez, disent-ils, et tirer des conséquences à perte de vue, que vous n'aurez jamais des preuves matérielles constatant que c'est M. l'archevêque de Paris lui-même qui a soustrait ce million. Tout au plus pourrez-vous avoir à lui opposer des preuves morales. »

Lors même que nous n'aurions pas de preuves matérielles de cette soustraction frauduleuse, les preuves *morales* n'équivallent-elles pas souvent à des preuves matérielles? pour-

quoi donc les appellerait-on *preuves*, si elles ne prouvaient rien? M. de Quélen nous oppose toujours cette objection, comme s'il n'y avait que matière dans ce monde, et que la morale dût être reléguée au rang des chimères! Mais si l'homme est composé de matière, n'est-il pas encore esprit? Lorsque nous lui prouvions tout à l'heure que les pamphlets qui parurent au Palais-Royal ne pouvaient avoir que lui pour auteur; que les contextes mêmes de ces pamphlets en étaient une preuve irréfragable, vous n'avez pas de preuve matérielle de ce fait, répondait-il, c'est-à-dire la preuve que ces pamphlets fussent signés de sa main, paraphés de sa griffe, et revêtus de son sceau et de ses armes! Voilà ce qu'il lui plaît d'appeler preuve matérielle. De même, lorsque nous lui démontrerons, dans la troisième partie de ce livre, qu'il est sans religion et sans foi, il nous répondra encore que nous n'en avons pas des preuves matérielles, c'est-à-dire un écrit de sa main dans lequel il avouerait sans déguisement et sans détour, qu'il ne croit à rien; et aujourd'hui que nous lui prouvons par des démonstrations sans replique, que personne, autre que lui, n'a pu soustraire ce million, il en revient à son argument favori : vous n'avez pas, dit-il, contre moi des preuves matérielles, c'est-à-dire un écrit dans lequel sa grandeur avouerait naïvement qu'elle a volé ce million. Mais est-ce là, je le demande, ce qu'on doit entendre par preuve matérielle? Pour condamner un voleur la justice attend-elle qu'il se déclare lui-même coupable?

Vous n'avez pas des preuves matérielles!

Nous avons les mêmes preuves qu'ont des juges qui condamnent un voleur aux galères. Que font-ils lorsqu'ils instruisent l'affaire? ils font entendre des témoins, confrontent leurs dépositions, et si de cette confrontation il résulte que l'accusé est coupable, ils le condamnent, qu'il proteste ou non de son innocence. S'ils devaient attendre qu'il fît l'aveu de son crime, ils ne condamneraient personne. Et nous aussi nous avons fait entendre nos témoins. Nous avons reproduit les dépositions des journaux français et même étrangers qui ont déclaré à l'unanimité que le peuple n'avait rien pillé; nous avons prouvé en outre par le raisonnement l'impossibilité qu'il y avait qu'un vol si considérable eût été commis sans qu'on en sût rien; nous avons démontré, de plus, que l'abandon d'une somme si forte de la part de Messieurs de l'archevêché, supposerait dans eux une telle absence d'esprit, qu'ils mériteraient d'être renfermés pour tou-

jours aux Petites-Maisons, si les choses s'étaient passées comme ils veulent bien nous le faire accroire. Nous avons porté même la démonstration plus loin, nous avons prouvé, par un fait que nous tenions de M. Odiot, que les caisses de l'archevêché étaient vides, même avant la révolution de Juillet; nous avons offert aussi de le prouver par le témoignage des administrateurs de l'œuvre dite des grands et des petits séminaires, et par bien d'autres témoins; si ce ne sont pas là des preuves matérielles, il faut avouer qu'il n'y en aura jamais!

Vous n'avez pas des preuves matérielles!

Mais, n'est-il pas matériellement vrai qu'il avait près d'un million en dépôt pour différentes œuvres de charité? Or, est-il, nous ne disons pas matériellement, mais même moralement vrai, que le peuple se soit emparé de ce trésor? Tout le monde répondra que non. On sait fort bien que le peuple ne pilla rien et qu'il ne trouva même pas d'argent.

2° *Objection.* — On nous dira encore. Tout prouve bien que M. l'archevêque de Paris a gardé ce million, mais c'est sans doute pour le distribuer en aumônes.

Depuis qu'il s'est vu pénétré, M. de Quélen voudrait nous faire accroire que s'il a gardé cet argent c'était pour le répandre en aumônes. Ne serait-ce pas, en effet, dans ce but que, lors du choléra, il aurait distribué tant de billets de banque? Mais outre qu'il n'aurait pas pu, sans violer toutes les lois de la justice, détourner ces fonds de leur destination, que ne disait-il d'abord qu'il les avait gardés pour les pauvres? Pourquoi a-t-il attendu qu'il fût découvert? Monseigneur a beau se retourner en tout sens, il n'a plus moyen d'en échapper. Plus d'excuse n'est possible pour lui. Il dit après la révolution de Juillet que le peuple lui avait tout pris, et il fit en conséquence discontinuer presque toutes les bourses des séminaires. Tous les directeurs, ainsi qu'un grand nombre d'élèves, pourraient attester ce fait au besoin, et surtout ceux qui en furent les victimes. Il écrivit pareillement à l'orfévre qu'il avait tout perdu et qu'il ne lui restait d'autre moyen de se libérer envers lui que de faire un nouvel appel à la charité des fidèles. Ses lettres subsistent encore et sont entre les mains de M. Odiot, comme lui-même nous l'a affirmé. M. de Quélen ne peut donc plus reculer. Dirait-il aujourd'hui qu'il n'a gardé cet argent que pour le distribuer en aumônes, restituerait-il même ce million, qu'il n'en devrait pas moins être condamné. Il en serait de lui comme d'un voleur que l'on prend sur le fait. Il a beau rendre les objets

volés, il a beau dire que s'il les avait pris c'était pour en faire un bon et saint usage, qu'il n'en est pas moins condamné à la prison. Ainsi, loin que M. de Quélen se disculpe en faisant mettre sur les journaux qu'il a distribué dans le courant de l'année dernière pour *deux cent soixante mille francs d'aumônes*, il ne fait au contraire que se démasquer de plus en plus.

Si c'était pour le distribuer en aumônes qu'il eût gardé ce million, pourquoi donc laisse-t-il son Eglise dans la plus grande nudité? Car voici ce que nous lisons dans *la Quotidienne* : « On avait appris dans la journée du 14, qu'en exécution du vœu de Louis XIII, M. l'archevêque de Paris comptait aller célébrer la solennité du lendemain dans son église de Notre-Dame, et c'était la première fois qu'il y pouvait officier pontificalement depuis le sacrilége, le pillage et les dévastations des mémorables Journées. *On a pu remarquer que tous les ornemens du culte et du clergé de cette métropole, autrefois si magnifique et si noblement dotée, étaient chétifs, flétris et tellement dépareillés, qu'ils n'avaient entre eux aucun autre rapport que celui d'une pauvreté déplorable* (1) » Avant de distribuer 260,000 francs d'aumônes, n'aurait-il pas dû pourvoir son église d'ornemens, puisque c'était lui-même qui avait été cause de la perte des siens?

Qui peut nous répondre d'ailleurs, qu'il distribuera ce million en aumônes? Ne devrait-il pas au moins le déposer à la caisse des consignations où l'administration des séminaires pourrait le reprendre.

Admirez la gradation! Après la révolution de Juillet M. de Quélen fit renvoyer des séminaires tous ou presque tous les élèves boursiers, sous prétexte que le peuple lui avait tout pris. Il s'imaginait sans doute qu'on serait assez crédule pour le croire sur parole. Beaucoup de personnes le crurent en effet. Mais aujourd'hui, que des hommes qui n'ont jamais juré sur la parole du maître *in verba magistri*, l'accusent lui-même d'avoir soustrait ce million; voilà que notre homme revire de bord, et qu'il voudrait nous faire accroire que s'il l'avait gardé, c'était pour en faire des charités. Et, pour preuve à l'appui, il fera insérer dans les journaux à sa dévotion, qu'il a distribué dans le courant de l'année dernière jusqu'à 260,000 francs d'aumônes!

(1) *La Quotidienne* du 17 août 1832.

Le presse-t-on sur ce point, il se retranche alors dans la négation du fait. Il dira, tantôt qu'il n'avait pas un million en dépôt, mais seulement quelques milliers de francs, tantôt qu'il n'a jamais prétendu que le peuple eût volé cette somme, que c'est une supposition purement gratuite; qu'il est possible même qu'il la conserve pour des raisons de lui seul connues; qu'il n'a de compte à rendre à personne; et cependant, nous pourrions lui citer plus de cent témoins, auxquels lui et les siens dirent immédiatement après la révolution de Juillet, qu'il y avait en effet dans les caisses de l'archevêché près d'un million, mais qu'il avait été volé par le peuple! Sa grandeur elle-même ne l'avoua-t-elle pas implicitement, lorsqu'elle écrivit au tribunal que *tous les établissemens du diocèse avaient été ruinés* par suite du pillage de l'archevêché? Voilà les contradictions sans nombre dans lesquelles il est obligé de tomber pour repousser les argumens qu'on lui oppose. Serait-il possible que la vérité fût de son côté?

Lorsqu'ils ne pouvaient pas prévoir la tournure que prendrait cette affaire, ils disaient naïvement ce qui en était. Ils avouaient qu'ils avaient en effet près d'un million en dépôt. Mais aujourd'hui qu'ils se voient serrés de près, ils voudraient tout nier s'il était possible.

3° *Objection.* — S'il a gardé cet argent, dit-on encore, c'était pour s'indemniser.

Nous répondrons d'abord, qu'eût-il tout perdu, il n'aurait pas eu le droit de s'indemniser aux dépens de ces fonds. Il aurait dû regarder ce malheur comme une punition de Dieu et se soumettre à sa volonté sainte. Mais on va voir que ses pertes ne sont pas aussi grandes qu'il voudrait bien nous le faire accroire. A l'entendre, on dirait vraiment qu'on lui aurait volé des millions. Mais si quelqu'un perdit dans le saccagement de l'archevêché, ce fut uniquement la ville de Paris. Quant à M. de Quélen il n'eut à regretter que *quelques pots de confitures*, comme il s'en est expliqué lui-même dans un article qu'il fit insérer dans *le Constitutionnel* pour des fins que nous expliquerons dans peu. Cet article, qui est assez plaisant, a pour titre : *Réclamations d'un archevêque.* On va voir de quelle nature sont ces réclamations et s'il y avait de quoi s'égosiller. Il est à la vérité un peu long, mais le lecteur ne nous saura peut-être pas mauvais gré de l'avoir rapporté dans son entier lorsqu'il l'aura lu.

« Quoi! Monseigneur, vous réclamez! que réclamez-vous

donc? Je suis tout disposé à vous entendre. J'ai toujours fort aimé l'Eglise. Je ne connais rien au monde qui soit plus digne d'éloges que la frugalité d'un chanoine, la tolérance d'un jésuite et l'humilité d'un prélat. Plus ces vertus sont rares, plus il est juste d'en tenir compte; mais ce qu'il y a surtout de respectable dans l'état ecclésiastique, c'est le détachement des biens du monde, c'est cet abandon de toutes choses, cet oubli de soi-même, qui fait que, tout occupé des vérités d'en haut, on néglige ici-bas des intérêts humains et transitoires.

« Il y a long-temps, bien long-temps de cela, quand l'Eglise militante éprouvait des tribulations, de saints prélats, prosternés à l'autel, s'écriaient, les mains jointes: « Mon Dieu! frappez-nous, punissez-nous, mais épargnez votre peuple! Que le pasteur réponde seul des fautes du troupeau! Nous couvrirons nos fronts de poussière, nous ceindrons nos reins d'un cilice ; nous mettrons au pied de la croix nos pertes et nos souffrances. Mais nous n'accorderons jamais de regrets à ces trésors mondains que votre volonté nous donna, que votre volonté nous retire : heureux et consolés de penser que vous nous rendrez au centuple dans un monde meilleur ce que vous nous ôtez dans celui-ci. »

« Ainsi parlaient jadis les Ambroise et les saint Augustin. L'Eglise de nos jours a d'autres maximes. Un archevêché fut pillé. Vous dire où, n'est pas, je crois, fort nécessaire. On eut tort, grand tort: car il ne faut jamais piller, pas plus un archevêché qu'une manufacture; l'habitude est mauvaise à prendre. Que ce fut vengeance, avis ou châtiment, de pareils excès sont toujours blâmables. Et pourtant qu'auraient fait les prélats d'autrefois? Ils auraient pardonné l'injure et prié Dieu pour des gens égarés. Les prélats d'aujourd'hui envoient l'état de leurs réclamations: payez d'abord, disent-ils, et nous prierons après. Que cet état est long et que l'Eglise a de mémoire! Jamais on ne sut mieux dresser, ni mieux enfler un inventaire. Pour commencer, prenons deux ou trois articles au hasard. Je choisis les premiers qui m'ont frappé les yeux :

« Monseigneur réclame donc d'abord 2,000 francs. Pourquoi? Devinez! pour des heures manuscrites du onzième siècle? non vraiment. Pour une copie sur vélin des décrets du concile de Trente, pas davantage. Pour un exemplaire de la sainte ligue, signé de la propre main du cardinal de Lorraine? non. Pour le rosaire de saint Dominique, ou pour un breviaire du père Letellier? non, vous dis-je, quoiqu'un pareil trésor pût paraître à ses yeux d'un prix inestimable. Pour des lettres originales du sage et prudent Fénélon? ah! bien oui? c'est bien de Fénélon qu'on avait à faire. Non, ce n'est point cela. Devinez donc! Je vous le donne en cent; je vous le donne en mille. Monseigneur récla-

mait.... Monseigneur réclamait.... pour 2,000 francs de confitures !

« Pour 2,000 fr. ! Monseigneur en fournissait donc tout le chapitre ! Que de citrons auront été confits par de blanches mains ! que de jus de groseille aura rougi de jolis doigts pour que l'Eglise souffrante ait à réclamer de si justes dédommagemens du tort fait à sa friandise ! Il est vrai que l'inventaire y comprend le sucre et le café ; mais que ne contient-il pas, l'inventaire ? Tantôt on croirait assister à la vente après décès du célèbre Brillat-Savarin, en lisant à l'article CAVE : *Trois cents bouteilles de vin de Chypre vieux, première qualité : mille francs*, et tantôt on pourrait se croire dans les plus riches magasins de la plus élégante lingère, à voir la profusion de rubans, de dentelles et de blondes qui garnissait les vêtemens pieux d'un ministre de l'Evangile.

« Ce sont : trois aubes de linon-batiste, *jusqu'aux hanches*, et le *reste du corps* en très belle dentelle d'Angleterre, estimé 4,500 francs ; ce sont trois rochets garnis de même, 3,000 francs, et un autre, *monté sur rubans*, 3,000 francs. Passe pour les citrons et la conserve d'abricots ; mais le tulle, le linon, la batiste ! Je m'arrête ; j'ai peur d'être indiscret ; je crains de brouiller Monseigneur avec le beau sexe, d'abord parce que Monseigneur a des hanches et que n'en a pas toujours qui veut ; ensuite à cause du monopole des dentelles ; car, que d'écharpes, de voiles, de volans, de garnitures, de canesous, de cornettes et de tours de gorge on eût pu faire avec cinq rochets et trois aubes !

« Possible est-il que vous croyez que j'invente ! Non, tout ceci est la vérité même. Je vais citer mot pour mot les articles tels que les a dictés et signés M. l'archevêque. Je les choisis seulement entre mille sur un état composé de dix ou douze rôles. Ecoutez, Monseigneur, écoutez, et si je ne dis vrai, arrêtez d'un mot le faussaire.

« Un petit bénitier d'église et son goupillon à la romaine, le tout en vermeil, 600 francs.

« Un très beau et très grand billard à mécanique, en acajou, tapis presque neuf, 1,200 francs.

« Une caisse renfermant un reliquaire, en forme d'autel, lequel contient le corps de Saint-Colombat, martyre, habillé en soldat romain.... *Pour mémoire.*

« Deux pièces entières de vin fin, vieux, de Bordeaux rouge, ayant coûté sur les lieux 600 francs la pièce, plus le port et l'entrée : elles venaient d'être mises en bouteilles, 1,200 francs.

« Une étoile de diamant, de la grandeur de la paume de la main, 7,200 francs.

« Une houppelande ouattée, soie violette, 80 francs.

« Un pantalon de casimir noir, tout neuf, 40 francs.

« Un manteau de nuit, flanelle, 30 francs.

« Six paires de souliers neufs, 48 francs.

« Portrait de mon père, le comte de....., vêtu en chef d'es-idre, buste grandeur naturelle, cadre orné et doré, 200 francs.

« Très riche chasuble de drap d'or, brodée en or, relevée en osse, avec étolle, manipule, voile et bourse, galons, glands : torsades, très bien conservée : elle ne servait que les jours office pontifical, 4,500 francs.

« Une bonbonnière de grande dimension, corail travaillé à la hine, réprésentant des oiseaux, doublée d'or. Présent de l'em-ereur Napoléon à M. le duc de V.....; Madame la duchesse e l'avait donnée après la mort de son mari.

« Un petit tableau de genre, sur bois, attribué à Albert Durer, u à Lucas de Leyde : portrait de saint Ignace, et aux angles uatre sujets de sa vie, TABLEAU DE PRIX, cadre neuf, large bor-ure ornée et dorée, 300 francs. »

« Eh ! bien, avais-je tort ? n'ai-je pas cité, Monseigneur, les ropres mots de l'inventaire ? Et vous, Messieurs, qu'en dites-ous, ces détails n'ont-ils pas leur prix, et les articles les plus imples ne sont-ils pas ceux qui causent le plus de surprise? omme toute, c'est 80,000 francs qu'on demande à la ville. Le ompte est juste et les récapitulations des articles *mobilier, pein-res, livres, cave*, etc., sont exactes. Il est surtout curieux de oir que chez un archevêque la garde-robe est portée pour au-nt que les reliquaires, et que la cave a, je crois, coûté plus her que la bibliothèque.

« Je ne citerai pour finir que deux articles à part, parce qu'il agit de trône et d'autel, de rois et de pontifes. Les voici tels qu'ils ont conçus :

« Portraits en pied de Louis XVIII et de Charles X, 4,000 fr.

« Portrait de M. l'archevêque actuel, 4,500 francs. »

« Monseigneur, parce qu'il est prêtre sans doute, s'estime à ui tout seul plus que deux rois ensemble, et pourtant ces deux ois ont coûté bien cher à la France ! Mais ne chicanons plus sur e point : venons au fait. 4,500 francs seulement le portrait de lonseigneur ! Ah ! *sa grandeur* est trop modeste : J'y mets l'en-hère. Comment un Mars, un Bacchus à demi-mutilés, la Vénus e Milo, par exemple, coûteront 15 ou 1,600,000 francs, et un rchevêque de Paris ne serait pas payé plus de 4,500 ! Ne l'es-érez pas, Monseigneur, nous n'y consentirons jamais. Vous ubliez donc les services que vous avez rendus à la ville : l'aug-entation de votre traitement mise à sa charge, les frais de mis-ion qui, grâce à vous, furent payés par elle, le mobilier com-plet que vous l'avez contrainte à vous offrir ; puis la châsse de ainte-Geneviève et le reliquaire de saint Vincent-de-Paul ; puis a maison et les beaux jardins de Conflans ; puis la bénigne allo-ution qui précéda de si peu les célèbres ordonnances, et, pour ant de services rendus, Paris, ville ingrate, laisserait votre por-

trait au prix de 4,500 francs, tels qu'ils sont portés sur l'inventaire!

« Non, Monseigneur, il n'en sera point ainsi. Vous ne vous estimez pas ce que vous valez. 4,500 francs, votre portrait en pied, avec chasuble en dentelle *allant jusqu'aux hanches!* Mais rien que la dentelle vaut davantage. N'en parlez plus, ou nous nous brouillerions. Quant à moi, je l'estime 100,000 écus, pas un napoléon de moins. Je pourrais cependant, si vous l'exigiez, et pour vous complaire, en réduire le prix à 80,000 francs; c'est justement le montant de vos réclamations. Qu'on vous rende votre portrait, Monseigneur, et nous serons quittes. Mais c'est parce que c'est vous, car, en conscience, vous nous devrez encore du retour (1). »

Quoique ce long article semble dirigé contre M. de Quélen, nous sommes presque sûrs qu'il fut payé par lui. D'abord il est en tête du journal et ouvre l'ordre de la marche. Pour lui faire de la place on laissa même ce jour-là la politique de côté. Le style encore diffère essentiellement de celui de ses rédacteurs habituels, preuve évidente qu'il devait avoir été fourni par quelque ami de M. de Quélen, qui avait payé pour en obtenir l'insertion. S'il fut placé à *l'article Paris*, c'était afin qu'il frappât mieux les yeux.

Par cet article, le rusé prélat voulait nous faire entendre que c'était bien à tort qu'on l'accusait d'avoir soustrait ce million, puisqu'il avait lui-même des indemnités à réclamer, et qu'il ne serait guère probable qu'il eût adressé une pareille demande à la préfecture, s'il s'était indemnisé aux dépens du million qui devait se trouver dans les caisses de l'archevêché. Comme il devait monter en chaire pour la première fois depuis la révolution de Juillet, il voulait aussi préparer les esprits à son retour. En effet, nous ne fûmes nullement surpris de lire dans le numéro de *la Mode*, qui parut quelques jours après, l'article qui suit en réponse à celui du *Constitutionnel*. Cet article a pour titre : *Monseigneur l'archevêque et les aumônes.* « *Le Constitutionnel porte bonheur* à M. l'archevêque de Paris (pardieu, je le crois bien!). *Toutes les fois qu'il l'attaque, il arrive à ce prélat quelque chose d'heureux.* »

Avions-nous tort de dire que cet article n'y avait été inséré que par son ordre? Jugez-en d'après les effets, *a fructibus eorum cognoscetis eos.* Nous pouvons même ajouter, qu'il n'était pas étranger à celui de *la Mode*. D'après une

(1) *Le Constitutionnel* du 24 décembre 1832.

tactique qui lui est assez familière, il fera souvent insérer dans un journal un article qui semblera l'attaquer, pour donner lieu à un autre à sa louange dans un journal d'une couleur tout opposée. Nous en avons cité et nous en citerons encore une multitude d'exemples. Mais voyons la suite.

« On se rappelle qu'après les événemens de Saint-Germain-l'Auxerrois, le journal des épiciers épuisa contre M. de Quélen, le vocabulaire des halles, et le lendemain du jour où l'article parut, M. Baude, alors préfet de police et député, annonça hautement à la tribune que les *recherches les plus exactes, les plus minutieuses avaient eu pour résultat de constater que depuis la révolution, l'archevêque n'avait pas eu l'ombre d'un tort.* Il ajouta qu'il se faisait un devoir (lui Baude) *de le proclamer le modèle des ecclésiastiques, et de déclarer en outre qu'aucun prêtre ne méritait plus que lui l'épithète de vertueux* (ah! le bon billet qu'a la Châtre!).

« Or, voici que la même feuille a publié tout récemment, contre le même prélat, une nouvelle diatribe, qui surpassait en lâches personnalités (quelles étaient ces *personnalités*, je vous prie?) tout ce que *le Constitutionnel* avait inventé jusqu'alors. Qu'est-il arrivé? Le lendemain 28 décembre, M. de Paris, prêchant à Saint-Roch, pouvait à peine parvenir à la chaire, à travers les flots d'auditeurs qui se pressaient pour l'entendre; son sermon en faveur des orphelins du choléra, a eu ce qu'on peut appeler un *succès de larmes.* Les quatre quêteuses ont fait chacune une collecte de mille écus (quel compte rond!). Un homme riche et modeste a mis, dans la main de l'archevêque, *huit mille francs en billets de banque;* et quelques générosités particulières ont encore augmenté cette somme, qui s'est montée à 24,000 francs. Si tous les outrages *du Constitutionnel* devaient être pour les pauvres l'un aussi bon produit, le noble prélat pourrait dire aux bailes de la rue Montmartre, en retournant le fameux proverbe : *Calomniez, messieurs, calomniez, il en reste toujours quelque chose* (1). »

C'étaient vraiment de bien terribles calomnies que celles *du Constitutionnel!* elles étaient si noires, qu'elles lui portèrent bonheur! Il faut avouer que, pour l'ordinaire, les calomniateurs de M. de Quélen entendent bien peu leur métier! On lisait pareillement qu'on l'avait calomnié d'une manière indigne dans les pamphlets qui parurent au Palais-Royal; et

(1) *La Mode*, n° du 5 janvier 1833.

cependant nous avons vu qu'ils lui firent un bien infini! Il fallait que ces pamphlets et ces articles vinssent de lui, ou bien que ses ennemis soient on ne peut pas plus maladroits!

Avant de passer outre, ne pourrions-nous pas demander à M. de Quélen quelques explications sur les *huit mille francs qu'un homme riche et modeste lui remit en mains propres?* Quelle vraisemblance en effet qu'un seul individu lui ait remis 8,000 francs d'une seule fois; aujourd'hui surtout que l'argent est si rare, et que le commerce et l'industrie languissent! Je concevrais que du temps que les seigneurs du faubourg Saint-Germain jouissaient de places très lucratives, il eût pu s'en trouver quelqu'un qui lui eût donné 8,000 francs d'un seul coup; mais aujourd'hui qu'il *y a* eu tant de fortunes bouleversées, et que tout le monde resserre ses capitaux, il faut avouer que la chose n'est guère probable. Ces *billets de banque* n'auraient-ils pas fait partie de ceux qui étaient dans les caisses de l'archevêché? Quant à nous, nous croyons que M. de Quélen aura voulu jouer encore la comédie comme il l'a fait dans tant d'autres occasions. Devant paraître en chaire pour la première fois depuis la révolution de Juillet, notre homme aura voulu frapper les esprits, et se faire regarder comme un autre Vincent-de-Paul. Pour arriver à son but, qu'aura-t-il fait? Il aura prélevé *huit mille francs* sur le million qu'il avait sauvé du désastre de l'archevêché, et les aura remis à quelqu'un de ses amis, qui sera venu ensuite les lui rapporter avec faste, en présence d'une grande multitude. Et les dévots et les dévotes de s'écrier: « Voyez comme l'argent vient à sa voix! Tout le monde ouvre sa bourse! Les banquiers mêmes lui apportent presque tout leur avoir! Les chaînes, les boucles et les pendans d'oreille pleuvent de tout côté! O Dieu, quel évêque! Saint Vincent-de-Paul ne réussissait pas mieux! Et il se trouverait encore des insensés qui oseraient demander la déposition *d'un prélat aussi vertueux*, selon le certificat que lui en a délivré maître Baude! » Il ne serait pas étonnant que M. de Quélen eût fait quelques sacrifices pécuniaires pour se relever de l'abaissement où il était tombé, et conserver ainsi son siége. Ce ne serait que de l'argent bien placé. Voilà probablement quel était cet homme riche et modeste, qui lui remit dans les mains *huit mille francs en billets de banque.* Il faut avouer que cette explication est cent fois plus naturelle que celle que nous donne *la Mode.*

Pour que le rapprochement entre lui et saint Vincent-de-

Paul devînt plus frappant, il serait même possible que le rusé prélat eût fait acheter des boucles et des pendans d'oreille, et qu'il les eût remis ensuite à plusieurs dames de *sa confrérie*, pour qu'elles en fissent l'usage que nous venons de voir. M. de Quélen est si fin, que rien ne doit surprendre de sa part. La réflexion même vient à l'appui de cette conjecture. Les personnes qui donnèrent ces objets d'orfévrerie ne savaient-elles pas, avant de sortir de chez elles, qu'elles allaient entendre un sermon de charité? Pourquoi donc ne se seraient-elles pas munies d'argent, si elles avaient eu l'intention de donner quelque chose? N'est-il pas évident que l'on voulait jouer ici la comédie au profit de quelqu'un?

Il est vrai qu'un trait pareil se rencontre dans la vie de saint Vincent-de-Paul, mais c'était dans une circonstance imprévue que ces choses arrivèrent. Les personnes qui se trouvèrent à la réunion où elles donnèrent jusqu'à leurs boucles et leurs pendans d'oreille, ne s'étaient pas doutées, en sortant de chez elles, qu'elles allaient assister à un sermon de charité. Elles n'avaient pas pu, par conséquent, se munir d'argent.

4° *Objection.* — Les amis de M. de Quélen font encore grand bruit d'un certificat qu'il se fit délivrer par M. Baude peu après les événemens de Saint-Germain-l'Auxerrois. Lorsqu'on leur dit que leur patron est *plus que suspect dans ses mœurs* : mais vous ne connaissez donc pas, reprennent-ils, le certificat Baude! Qu'il est *plus que suspect dans sa foi* : mais vous n'avez donc pas lu le certificat Baude! Voire même qu'il est *plus que suspect dans sa probité* : mais comment avez-vous pu arriver à un âge aussi avancé, sans avoir entendu parler du certificat Baude? C'est leur réponse à tout. A les entendre, on dirait vraiment que l'ancien préfet de police lui aurait délivré un brevet d'infaillibilité, et qu'il l'aurait en quelque sorte canonisé, comme s'il avait eu mission pour ce faire. Eh bien! nous allons examiner attentivement ce fameux certificat, et l'on verra que non seulement il ne prouve rien en faveur de ses mœurs, de sa foi et de sa probité, mais même pour l'objet unique en vue duquel il lui fut délivré, c'est-à-dire pour prouver qu'il n'avait coopéré en rien au service de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il paraît que M. de Quélen est fort pour les certificats qui ne certifient rien, ou plutôt qui certifient tout le contraire de ce qu'il voudrait nous faire accroire. Ne porta-t-il pas autrefois l'indélicatesse, comme on le verra dans la partie de la foi, jusqu'à se faire délivrer, par son chapitre métropolitain, un

certificat de catholicisme, dans un moment où il était véhémentement soupçonné d'hérésie? Mais voyons ce certificat.

« Je, soussigné, conseiller d'état, préfet de police, déclare que les circonstances dans lesquelles un mandat d'amener a été délivré contre M. l'archevêque de Paris, en raison de la cérémonie de Saint-Germain-l'Auxerrois, m'ont mis dans la nécessité d'examiner avec la plus minutieuse attention, quelle part pouvait y avoir prise M. l'archevêque. Cet *examen scrupuleux* m'a convaincu que, non seulement il n'avait eu aucune part, ni directe, ni indirecte, à ce malheureux événement, mais que si la connaissance des préparatifs lui en était parvenue, il aurait usé de son autorité spirituelle pour le prévenir. Je déclare, en outre, qu'à raison de ces mêmes circonstances, et pour apprécier la valeur des imputations, que la rumeur populaire faisait peser sur M. l'archevêque, j'ai dû faire sur ses relations des recherches multipliées, il en est résulté la preuve la plus évidente que depuis plus de trois ans, terme au-delà duquel j'ai jugé inutile de pousser les investigations, M. l'archevêque est demeuré complètement étranger à toute combinaison politique, et s'est exclusivement renfermé dans les devoirs et les vertus de son état (1). »

Nous pourrions d'abord répondre que ce certificat prouve moins que rien, puisqu'il ne lui fut délivré que d'après les vives instances de son frère, et de quelques-uns de ses amis qui avaient intérêt à le soutenir. Si le préfet de police céda, ce ne fut que pour le sauver des fureurs populaires. Comment aurait-il pu s'y refuser? Cet écrit lui coûtait si peu! Il en est de cette pièce comme de ces certificats de bonne vie et mœurs que l'on délivre indistinctement dans les écoles. Mais examinons ce certificat en lui-même. D'abord nous avons beau nous armer d'un microscope, que nous ne voyons pas le plus petit mot touchant le sujet qui nous occupe. Rien qui dise que le peuple de Paris a volé ce million, et que ce n'est pas M. de Quélen. M. Baude n'aurait jamais eu la témérité d'accuser le peuple. Il savait fort bien qu'on n'avait rien pillé.

Il commence par dire que les recherches qu'il a faites, l'ont conduit à reconnaître que non seulement M. de Quélen n'avait pris aucune part directe ni indirecte au service de Saint-Germain-l'Auxerrois, mais même *que si la connaissance des préparatifs lui en était parvenue, il aurait usé de son autorité spirituelle pour le prévenir.*

Mais M. Baude pouvait-il ignorer que *la Gazette de France* et *la Quotidienne* avaient annoncé, plusieurs jours à l'avance,

(1) *Quotidienne* du 2 mars 1831.

que le service qui devait avoir lieu à Saint-Roch, se ferait à Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse du duc de Berry? Comment donc M. l'archevêque de Paris, qui est abonné à ces journaux, aurait-il pu ignorer un fait pareil? Ne sait-on pas même que pour faire sa cour au parti carliste, il l'encouragea sous main? M. de Quélen savait encore, par une autre voie que celle des journaux, que ce service devait avoir lieu. Le ministre des cultes l'avait prévenu sur les inconvéniens qui pouvaient en résulter. Voici ce que nous lisons dans un journal qui lui a toujours témoigné de la bienveillance, et qui devait être bien informé, puisqu'il reçoit le mot d'ordre du ministère. « *Nous savons que M. l'archevêque de Paris avait reçu une lettre de M. le ministre des cultes*, qui, par une prévoyance digne d'éloges, *lui faisait pressentir les dangers auxquels la célébration d'un service solennel exposerait la tranquillité de la capitale.* Nous ne pouvons pas supposer qu'au mépris de cet avertissement officiel, M. l'archevêque ait négligé de transmettre aux curés de Paris les défenses et les instructions convenables. Si le prélat a fait son devoir, quelle terrible responsabilité pour le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois! S'il l'a négligé, c'est au prélat, c'est à sa conscience, c'est au sentiment de ses obligations pastorales, c'est au spectacle des malheurs dont l'Église et l'état sont en ce moment même menacés, *que nous renvoyons la responsabilité légale, qui doit peser sur la tête du coupable quel qu'il soit* (1). »

Quoi! tout le monde savait que ce service devait avoir lieu, et le premier pasteur du diocèse, celui qui était chargé de la surveillance de l'ordre, aurait été le seul à l'ignorer? Ce serait par trop fort! D'ailleurs le curé de Saint-Germain est un homme trop timide pour qu'il eût pris sur lui de faire ce service, sans avoir prévenu son supérieur à l'avance. Nous lisons en effet, dans *la Gazette des Tribunaux*, qu'il avait obtenu son consentement. « Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois a déjà subi plusieurs interrogatoires. Cet ecclésiastique cherche à se disculper, en disant que des personnages marquans sont venus le trouver pour l'engager à célébrer le service en l'honneur du duc de Berry. *Qu'il a déclaré ne vouloir obtempérer à leur demande qu'après qu'il aurait reçu des ordres supérieurs*; ET QUE LE JOUR MÊME CES ORDRES

(1) *Débats* du 16 février 1832.

LUI ONT ÉTÉ TRANSMIS PAR L'ARCHEVÊQUE (1). » Il est donc évident que ce certificat n'était, de la part de M. Baude, qu'un complaisant mensonge.

Il dit encore qu'il a fait des recherches dans les cartons de la police, et qu'il en est résulté que M. l'archevêque de Paris avait mené une vie irréprochable.

Mais que peut prouver, je vous le demande, une telle déclaration? serait-elle aussi fondée en raison que celle à laquelle nous venons de répondre? Quels rapports pouvaient faire sur sa conduite privée les mouchards de la police? Pouvaient-ils s'introduire dans son palais pour l'espionner, ou bien le suivre par derrière, lorsqu'il se rendait chez M. de Polignac, pour l'exhorter aux coups d'état, et lui promettre le secours d'en-haut? La chose eût-elle été possible, la police l'aurait-elle permis? Vidocq et Coco-Lacour n'auraient-ils pas bien vite lancé un interdit contre tout mouchard téméraire qui se serait permis une pareille inquisition à l'égard du premier pasteur du diocèse de Paris? N'aurait-ce pas même été, aux yeux de ces hommes scrupuleux, un crime irrémissible que de le suspecter d'inconduite ou de complot contre l'état? Toutes les attestations que les mouchards de la police pouvaient donner en faveur de sa grandeur, c'était de dire qu'ils ne l'avaient jamais vue ni dans les guinguettes, se prendre aux cheveux avec des boxeurs ou des portefaix; ni à l'Opéra, armée d'un lorgnon; ni à la Courtille; ni au jeu de la roulette; voilà, il faut l'avouer, un grand miracle, et qui méritait bien un certificat en bonne et due forme! Comme sa grandeur dut en être fière! Il faut qu'un homme, et surtout un archevêque, soit bien malade, lorsqu'il se trouve dans la nécessité de demander un certificat de bonne vie et mœurs à des mouchards!

M. Baude n'a pas craint de dire encore *qu'il était complétement étranger à toute combinaison politique, et qu'il s'était renfermé dans les devoirs et les vertus de son état.*

Mais pourquoi donc le peuple lui a-t-il détruit son palais? Il paraît que l'ancien préfet de police avait entièrement perdu la mémoire, lorsqu'il lui délivra ce fameux certificat. On sera peut-être curieux de savoir ce que les journaux répondirent à cette pièce. Voici ce que disait l'un d'eux : « Ce n'est pas sans étonnement que nous avons lu, dans *l'Ami de*

(1) *Gazette des Tribunaux* du 18 février 1831.

la Religion d'aujourd'hui, une lettre signée de l'ancien préfet de police (M. Baude), qui atteste que des recherches multipliées qu'il a faites dans les cartons de la préfecture, il est résulté la preuve la plus évidente que, depuis plus de trois ans, M. de Quélen ne s'est occupé d'aucune combinaison *politique*. L'honorable auteur de la lettre oublie donc la fameuse allocution du prélat à Charles X, *lors du Te Deum* d'Alger? D'ailleurs, que prouverait depuis trois ans le silence des cartons de la police sur la conduite de ce prélat? Ne sait-on pas que sous la Restauration la conduite du clergé était l'arche du Seigneur? Quel employé sous un tel ordre de choses, se serait ingéré de noter M. l'archevêque (1)? »

D'après tous ces faits, il est donc évident que ce certificat, qui est d'ailleurs faux en tout point, n'était qu'un pur acte de complaisance de la part de M. Baude. Des mots et des phrases, *pretereaque nihil*, voilà à quoi vient se réduire ce certificat tant prôné. Il peut en imposer à des personnes irréfléchies, mais un homme sensé ne peut faire de moins que d'en rire. « M. de Quélen, disait *le Figaro*, a d'abord parlé pour son frère, M. Baude appelé en témoignage, a essayé, non de rebâtir l'archevêché, mais la réputation de l'archevêque : *Monseigneur est le plus humble des prêtres, le préfet de police lui donnerait le bon Dieu sans confession.* Cependant, il y a trois jours qu'il lançait contre lui un mandat d'amener (2). »

5e *Objection.* — On nous a dit encore : Mais pourquoi M. de Quélen se serait-il laissé intenter un procès par M. Odiot, s'il avait soustrait ce million? N'aurait-il pas bien vite payé la châsse quand ce n'eût été que pour éviter le scandale?

Il y en a qui disent que ce n'était de sa part qu'une nouvelle finesse ajoutée à mille autres. Le rusé prélat voulait nous donner à entendre par-là qu'il avait tout perdu, puisqu'il ne lui restait seulement pas de quoi payer la châsse. Comment, en effet, concilier ce procès avec les abondantes aumônes qu'il disait avoir répandues? Il aurait distribué dans le courant de l'année dernière pour *deux cent soixante mille francs d'aumônes*, et cependant il aurait permis qu'on lui intentât un procès scandaleux pour une vingtaine de mille francs qui restaient à payer d'une dette sacrée! Il faut

(1) *Le Constitutionnel* du 2 mars 1831.
(2) *Le Figaro* du 20 février 1831.

avouer que voilà des faits bien inexplicables! Ce procès lui a coûté en frais de justice presque autant que ce qui restait dû. Il fallait donc bien qu'il eût un but secret en permettant qu'on le lui intentât. Or, quel pouvait être ce but, si ce n'est de faire croire qu'il avait tout perdu, ou bien encore de profiter de cette occasion pour accaparer de nouvelles aumônes, comme il l'a fait en réalité, puisque la châsse lui a été payée de nouveau par les fidèles?

6e *Objection.* — Vous venez d'avancer qu'on avait découvert dans les papiers de sa grandeur une correspondance érotique toute écrite de sa main, et actuellement vous soutenez qu'il serait très possible qu'il eût soustrait le million qui était dans les caisses de l'archevêché. Comment pouvez-vous concilier de telles choses? S'il avait eu le temps de soustraire ce million, n'aurait-il pas également soustrait sa correspondance érotique?

La réponse est facile; dans un temps de révolution, il est tout naturel que l'on sauve l'argent. C'est même la première chose à laquelle on pense. On sait que les pillards cherchent d'abord les espèces. Mais des lettres qui se trouvaient dans un tas de papiers, on pouvait les regarder comme perdues. M. de Quélen ne pouvait pas s'imaginer que l'on irait fouiller dans tous ses papiers, et que l'on jeterait tout à l'eau. Il avait donc pu laisser cette correspondance sans croire se compromettre. Mais il n'en devait pas être de même de l'argent déposé dans les caisses. Ce sont des choses qui sautent aux yeux de tout le monde.

Il y a même une raison bien simple qui fait que le peuple n'a pas pu s'emparer de ce million, comme de sa correspondance, c'est qu'il n'était pas dans les caisses, même avant la révolution de Juillet, comme nous l'avons prouvé plus haut.

Ceci peut encore s'expliquer d'après la réponse que fit M. de Quélen dans *l'Ami de la Religion*, à la sommation de *la Tribune*. Il nous a dit: « Apprend-il qu'une révolution éclate dans Paris, qu'il arrive en toute hâte de Conflans où il était alors; mais voilà que, se trouvant sur le pont d'Austerlitz, des brigands l'arrêtent; ils l'entourent, dirigent leurs lances contre sa poitrine, et le font ainsi rétrograder, sans que le pauvre diable puisse se rendre à l'archevêché. » Or, qui sait s'il n'arrivait pas pour sauver cette correspondance? qui sait, si ce n'était pas là son idée fixe? Mais, par un coup de la Providence qui voulait qu'on pût se servir un jour de

cette correspondance pour le faire déposer, des exécuteurs de la justice divine l'arrêtent l'épée à la main, comme s'ils lui lui avaient dit : « Nous savons bien pourquoi tu te rends à l'archevêché ! Tu voudrais saisir cette correspondance qui se trouve dans ton secrétaire ! Eh bien ! tu n'iras pas ! tu seras forcé de rétrograder ! Il faudra que, par une juste punition de Dieu, elle devienne publique, et que, par suite, tu en perdes ton siége ! » Ses grands vicaires et son secrétaire devaient sans doute ignorer que cette correspondance fût dans son bureau. Il y a apparence qu'il ne leur avait pas fait sa confession ; tandis qu'ils devaient savoir qu'il y avait de l'argent dans les caisses, si tant est qu'il n'eût pas été placé depuis long-temps, comme nous l'avons dit plus haut.

Il y en a même qui disent qu'il serait très possible qu'il eût laissé à dessein cette correspondance érotique dans son secrétaire, afin de faire croire ensuite à la dispersion du million. Voici à peu près le raisonnement qu'il aurait fait : « Vous voyez bien que ce n'est pas moi qui ai soustrait ce million, puisque si j'avais dû sauver quelque chose du naufrage, j'aurais sans doute commencé par mettre ma correspondance érotique de côté ! » Que lui importait à lui, disent-ils, qu'on le connût pour un amoureux ? Sous ce rapport, sa réputation n'était-elle pas faite depuis long-temps ? D'ailleurs, n'avait-il pas la ressource des pamphlets pour détruire les impressions fâcheuses que cette découverte pouvait produire dans le public ? Lorsqu'on a autant de ressources que lui, ne peut-on pas se tirer de partout ?

7e Objection. — Pour toute excuse, ces Messieurs disent encore qu'ils perdirent la tête ; ils avaient bien pensé, disent-ils, à mettre cet argent en sûreté ; mais les événemens sinistres qui se passaient dans Paris, les émurent à un tel point qu'ils en perdirent la tête, et qu'ils finirent par oublier cet argent ; voilà ce que disait le secrétaire de l'archevêché à qui voulait l'entendre.

Pour la tête, il y a long-temps que nous savions qu'ils l'avaient totalement perdue, et je gagerais bien qu'on ne l'aura pas retrouvée dans le sac de l'archevêché. Je donnerais une récompense honnête à celui qui me l'apporterait, pour la conserver comme une rare curiosité. Mais lors même qu'on admettrait que cette réponse fût satisfaisante, elle ne résoudrait tout au plus qu'une partie de la question. Il resterait encore à expliquer comment il aurait pu se faire qu'on n'eût pas trouvé ce million s'ils l'eussent laissé. Cependant tous les

journaux attestèrent à l'unanimité qu'on n'avait trouvé que de l'argenterie qui fut déposée à l'Hôtel-de-Ville.

D'ailleurs, nous avons prouvé plus haut qu'ils savaient deux jours à l'avance que le peuple viendrait les visiter. Or, on ne peut pas supposer qu'ils eussent perdu la tête de sitôt, et jusqu'au point d'oublier un million en billets de banque qui devait se trouver dans les caisses.

8e *Objection.* — Mais ce sera son secrétaire qui aura soustrait cet argent, dit-on encore, et il aura dit à sa grandeur qu'il l'avait oublié dans les caisses, et que le peuple l'avait pris.

Si c'est le secrétaire qui a volé ce million, ce sera à M. de Quélen à le prouver. Lui seul étant responsable, ce n'est qu'à lui seul que le public doit en demander compte, jusqu'à preuve contraire de sa part.

9e *Objection.* — Une telle soustraction serait contraire à son caractère.

N'était-il pas contraire au caractère de Dubois de vendre la France à l'Angleterre? et cependant!....

Mais M. de Quélen n'est pas un Dubois!

Eh Messieurs? qu'en savez-vous? Peut-être le surpasse-t-il! S'il ne jouit pas de sa brillante réputation, c'est sans doute que toutes ses vertus ne sont pas encore connues. Mais pour nous, nous sommes convaincu qu'une fois qu'il sera connu et apprécié tel qu'il mérite de l'être, ses contemporains et la postérité ne pourront faire du moins que de le mettre au-dessus de ce célèbre personnage.

C'est contraire à son caractère.

Nous avons dit plus haut qu'il n'y a pas d'homme pour si saint que soit son caractère qui ne puisse tomber dans les fautes les plus graves. L'histoire nous en présente une multitude d'exemples dans tous les genres. Sur douze apôtres formés par un Dieu, il s'est trouvé un homme qui vendit son maître pour quelques deniers; quelle impossibilité y aurait-il donc qu'il pût se trouver dans l'Eglise un évêque qui détournât à son profit les charités des fidèles?

10e *Objection.* — Mais qu'avez-vous maintenant à lui dire? Depuis qu'il a été condamné par les tribunaux, n'a-t-il pas payé la chasse?

Il est vrai qu'il l'a payée; mais c'est avec de nouvelles aumônes qu'il y a pourvu; or, ne peut-on pas lui demander compte de l'argent qu'il avait prélevé en premier lieu, sur

tout lorsqu'il est avéré que les fidèles avaient versé presque le double de ce que pouvait coûter ce chef-d'œuvre de l'art?

D'ailleurs, outre ce qui était destiné à payer la châsse de saint Vincent-de-Paul, il avait encore en dépôt des sommes énormes pour les séminaires et autres établissemens religieux. Or, que sont devenues ces sommes si elles n'ont pas été volées par le peuple, comme l'objection qu'on nous fait semblerait le supposer?

11e *Objection.* — Mais il fait des charités admirables! Voyez-le, il parcourt tous les hôpitaux en répandant une pluie d'or et d'argent sur tout ce qui l'entoure! Or, serait-il possible qu'un homme si charitable eût soustrait un million?

Et si c'était dans l'intention de nous persuader qu'il avait été incapable de soustraire une somme si considérable qu'il fît tant de charités, qu'en diriez-vous? Or, n'avons-nous pas prouvé que ce ne pouvait être que dans ce but, puisque, lorsqu'il nageait dans les richesses et dans l'opulence, il ne donnait pas un sou aux pauvres, et qu'il laissa passer le malheureux hiver de 1830 sans leur faire la moindre largesse. D'où lui viendraient donc tout ce beau feu et tant de ressources, aujourd'hui surtout qu'il nous disait avoir tout perdu. Aurait-il trouvé la pierre philosophale?

12e *Objection.* — Mais vous ne lui opposez que des raisonnemens.

Nous lui avons opposé non seulement des raisonnemens, mais encore des témoignages et des faits irrésistibles, et nous lui en opposerons bien d'autres, lorsque l'enquête judiciaire et parlementaire que nous avons demandée aura lieu. Si jamais les choses en viennent jusque-là, nous ne craignons pas de lui prédire qu'il peut retenir à l'avance sa place aux galères, à côté des Molitor et des Contrafatto.

13e *Objection.* — Ne pourrait-il pas se faire, dit-on encore, que ceux qui conduisaient la bande dévastatrice de l'archevêché, se fussent emparés de ce million sans que les autres en eussent rien su?

Mais comment auraient-ils pu faire leur coup à l'insu de cette multitude qui les entourait? Et si ceux qui les assistaient les avaient vus, leur auraient-ils permis de piller seuls? N'auraient-ils pas voulu avoir part au butin aussi bien qu'eux? D'ailleurs auraient-ils gardé le secret sur ce vol? N'auraient-ils pas répandu dans le public que tels et tels avaient volé

ce million? Or, a-t-on entendu dire chose pareille? Quelque ouvrier en est-il devenu plus riche?

14e *Objection.* — Si ce que vous avancez était vrai, nous a-t-on dit encore, ce serait un scélérat tel qu'il n'y en aurait jamais eu; or, est-il possible qu'un archevêque puisse s'oublier jusqu'à un tel point?

Qu'on tire telle conséquence que l'on voudra, peu nous importe. Voilà les faits. Voyez et jugez, vous dirons-nous. Lorsqu'on demande compte à M. l'archevêque de Paris d'un million qu'il avait en dépôt, il répond que c'est le peuple qui l'a volé et 300,000 francs avec, provenant de son patrimoine. Pour nous, au contraire, nous affirmons, non seulement qu'il n'y a point la moindre probabilité que le peuple se soit emparé de cet argent, mais même que des preuves de tous les genres démontrent que cette somme énorme n'est pas sortie des mains de sa grandeur, et qu'elle aurait voulu profiter de l'occasion pour se l'approprier. Que M. de Quélen réponde, s'il le peut, à tous les arguments que nous avons donnés à l'appui de notre sentiment!

15e *Objection.* — Pour nous effrayer, on nous a dit encore que ceux qui se portaient pour accusateurs, étaient toujours regardés de mauvais œil.

Mais qui est-ce qui accuse ici? N'est-ce pas M. de Quélen? n'est-ce pas lui qui accuse, sans la moindre apparence de raison, le peuple de Paris de lui avoir volé 1,300,000 francs, tandis que nous avons des preuves accablantes à lui opposer? Or, ne nous sera-t-il pas permis de rétorquer l'argument contre lui si nous le pouvons?

16e *Objection.* — On nous a objecté encore qu'on ne devait pas accuser les intentions de ses frères.

Mais est-ce nous qui suspectons ses intentions? Ne sont-ce pas les faits qui l'accusent? ne parlent-ils pas plus haut que toutes nos paroles? Pour ne pas accuser ses intentions, M. de Quélen voudrait-il que nous ajoutassions foi à des absurdités? Et le pourrions-nous, lors même que nous le voudrions? L'homme peut-il aller contre sa propre évidence?

17e *Objection.* — Pour me porter à renoncer à mon entreprise, M. de Quélen me faisait dire encore que la cour et le roi le soutiendraient; qu'il était le confesseur et le bon ange de la reine.

Mais qu'est-ce que cela prouverait? Rien autre chose, sinon qu'un nouveau d'Orléans soutiendrait un nouveau Dubois. Au reste, quoique M. de Quélen en puisse dire, il n'est

pas à craindre que Philippe expose sa couronne pour protéger l'archevêque de Paris. Il est trop bon politique pour tomber dans une pareille faute. Il sait bien qu'il souleverait tout Paris contre lui. Car enfin de deux choses l'une; ou bien, il faut qu'il accuse le peuple de Paris, ce peuple qui s'est montré si magnanime et si désintéressé, et qui l'a conduit par la main jusqu'au trône, d'avoir volé ce million; ou bien qu'il condamne l'archevêque. Si le roi le soutient, ce qui est encore douteux, c'est sans doute parce qu'il ne le connaît pas; mais une fois qu'il l'aura approfondi tel qu'il mérite de l'être, nous sommes sûr qu'il l'abandonnera à son sort réprouvé, de même que Kesner.

18e *Objection.* — Mais qu'est-ce que cela vous fait, nous a-t-on dit encore, qu'il ait volé ou non ce million? en serez-vous plus riche si vous le faites condamner?

Il nous importe beaucoup que l'Eglise de France soit sauvée, et qu'elle ne s'égare pas dans de fausses voies, comme elle a déjà commencé. Si Dieu a permis que tant de faits vinssent à notre connaissance, n'est-ce pas pour que nous en fissions usage, pour renverser de son siége un homme qui perd l'Eglise? Il nous importe encore beaucoup que lorsque les fidèles auront versé des sommes énormes pour former des prêtres, un dépositaire infidèle ne les fasse pas tourner à ses plaisirs. Nous dirons ailleurs qu'une multitude de faits semblent prouver que M. de Quelen soutient en secret l'Eglise dite *catholique française*, que c'est à lui qu'elle a dû de faire son entrée dans le monde, et que c'est parce qu'il lui a fourni des occasions de s'établir qu'elle a envahi plusieurs paroisses. Or, qui sait s'il n'aurait pas employé une partie de ces sommes à favoriser cette Eglise? Et si cela était, il ferait donc tourner des fonds qui étaient destinés à former des prêtres catholiques à en créer de tout opposés, de schismatiques! Après cela, faut-il être surpris si Dieu l'a frappé d'une manière si terrible?

19e *Objection.* — Mais on a trouvé de l'argent à l'archevêché.

Il est vrai que le bruit a couru dans le temps qu'on avait trouvé quelque argent à l'archevêché. Mais que sont quelques milliers de francs relativement à 1,500,000 francs? Il serait encore possible, comme des personnes qui connaissent toutes les finesses de M. de Quelen le prétendent, que sa grandeur eût laissé à dessein quelques milliers de francs dans ses caisses, pour détourner l'attention du véritable auteur du

vol, ou bien qu'on eût trouvé cet argent ailleurs, et qu'on eût dit l'avoir pris à l'archevêché, pour se faire pardonner ce vol. Le palais archiépiscopal était en quelque sorte au pillage.

Au reste nous avons répondu plus haut à cette objection.

2e *Objection.* — Mais il faudrait accuser son trésorier et *tutti quanti*, si l'on supposait qu'il eût lui-même soustrait ce million.

Si cet argent était placé depuis long-temps, comme nous l'avons prouvé plus haut, serait-il nécessaire de mettre son trésorier en cause? Sa grandeur n'aurait-elle pas pu le garder sans que celui-ci en sût rien? Au reste, nous n'avons pas à examiner ici s'il a partagé ce million avec d'autres; lui seul étant responsable, c'est lui seul que nous avons attaqué. S'il a des complices, l'enquête les fera connaître.

3e *Objection.* — Dans tous les cas, ce ne serait pas à vous de l'attaquer, m'a-t-on dit encore, mais aux administrateurs de ces œuvres de charité.

C'est à celui même qui a les preuves en main, qu'il appartient de le déférer à l'*Eglise*, selon le précepte de l'Evangile : *die Ecclesiæ*, dis-le à l'Eglise. Les administrateurs de ces œuvres ne le connaissant pas, ont pu le croire sur parole; pour nous, au contraire, qui le connaissions de longue main, après avoir fait mille recherches, nous sommes parvenu à découvrir le véritable auteur du vol.

Il y a donc toute apparence que le peuple ne s'est pas emparé de ce million, et jusqu'à preuve contraire, nous sommes autorisé à dire que cette somme énorme n'est pas sortie des mains de celui qui en était le dépositaire. Avec cet argent il pourra corrompre le tiers et le quart et se maintenir ainsi sur son siége. M. de Quélen est d'autant plus coupable, que, lorsqu'il s'appropria ce dépôt, son palais n'avait pas encore été détruit. Aussi Dieu, irrité sans doute d'un tel méfait, le frappa-t-il plus fort que jamais. Kesner est en fuite pour avoir joué un tour à peu près semblable au trésor public, et cependant l'archevêque de Paris triomphe. On dit même qu'il tient la feuille des bénéfices, et que la cour ne nomme pas un seul évêque sans avoir obtenu son consentement!

Malgré toutes les mille et une preuves que nous avons données, il se trouvera peut-être des hommes qui douteront encore : mais qu'ils doutent tant qu'ils voudront, toujours est-il qu'il y a dans tout cela une foule de mystères où la sagacité la mieux exercée vient se perdre. Et il serait gran-

dement temps que le séminariste qui nous avait promis un ouvrage si piquant sur les *Mystères de l'archevêche*, tint enfin parole! Nous espérons qu'à son défaut, la chambre des députés ne manquera pas d'ordonner une enquête pour arriver à la découverte de la vérité. Elle rendra le plus grand service aux dames quêteuses des séminaires, qui en sont dans la consternation. « Faites encore des quêtes, disait l'une d'elles! Nous étions en avance de trois ans! Nous pouvions entretenir pendant tout ce temps cinq à six cents élèves, et voilà que, par la plus coupable des négligences, un dépositaire infidèle laisse tout égarer! Oh! que M. l'archevêque de Paris nous coûte cher! Pourquoi M. Decazes ne laissait-il *le houx* reverdir au fond de la Bretagne (allusion à sa devise bretonne : *en pet emser Quélen*, qui signifie *le houx est toujours vert*)? » Hélas! la pauvre mère en pleurait à chaudes larmes!

Il faut avouer que M. de Quélen aura coûté un peu cher à la ville de Paris. M. Decazes lui aura bien fait payer le rare cadeau qu'il lui fit lorsqu'il le nomma coadjuteur de M. de Talleyrand envers et contre toute la cour. Un des plus beaux palais archiépiscopaux détruit de fond en comble; les croix et les églises renversées; un million dispersé; un schisme introduit dans l'Eglise, etc., etc... n'aurait-il pas mieux valu qu'il l'eût laissé au fond de la Bretagne? Les successeurs de M. de Quélen maudiront sa mémoire, lorsqu'ils apprendront qu'en 1850, la ville de Paris possédait un si beau palais archiépiscopal, et qui a été détruit de fond en comble par sa faute. Ils en seront au désespoir.

ARTICLE IV.

Quelle peine doit-on lui infliger en punition de cette soustraction frauduleuse? Doit-on l'envoyer aux galères avec son ancien favori Contrafatto, ou bien le forcer de quitter la France comme Kesner?

Il est sûr que personne autre que lui n'a volé ce million; nous offrons de le prouver devant quelque tribunal que ce soit, et nous avons non seulement des preuves morales, mais même matérielles. Il est sûr, par conséquent, qu'on devrait l'envoyer aux galères et lui faire traîner le boulet sa vie durant. Il y en a cent mille qui ont été condamnés aux travaux forcés et qui n'étaient pas aussi coupables que lui, tant s'en fallait! Sans aller bien loin, Contrafatto qui se trouve dans ce moment-ci aux galères, qu'avait-il fait le pauvre diable? Il avait violé, disait-on, une petite fille. Voilà quel était

tout son crime, lequel ne fut pas encore clairement prouvé, et si on le condamna, ce fut à cause des préventions qui existaient alors contre le clergé. Comme les jésuites et la congrégation dominaient, on voulut en quelque sorte les punir dans ce prêtre. Il fut pour ainsi dire le bouc émissaire des bons pères. Le janséniste Agier qui poussa l'affaire si vivement, ne s'en serait peut-être pas mêlé, s'il n'avait été en guerre ouverte avec le parti qui soutenait les jésuites. Un autre prêtre qui se trouve encore aux bagnes, Molitor, n'y est que pour quelques vols. Et on prétendrait que M. l'archevêque de Paris devrait être exempt de ces peines, lui qui a soustrait un million qu'il avait en dépôt, lequel aurait dû même être regardé comme sacré à raison de sa destination! La loi ancienne condamnait au feu tout individu qui avait volé les vases sacrés. Quelle peine ne mériterait donc pas celui qui aurait détourné à son profit des fonds destinés à former une multitude de prêtres, qui seraient peut-être devenus des *vases d'élection* entre les mains de Dieu? Certainement, si quelqu'un a mérité jamais d'aller tenir compagnie à ces saints personnages, c'est bien M. de Quélen!

Au reste, le code est formel à cet égard. Voici comment il s'exprime : « Tout percepteur, *dépositaire* ou comptable *public* qui aura détourné ou soustrait des deniers publics ou privés... *sera puni des travaux forcés à temps*, si les choses détournées ou soustraites *ont une valeur au-dessus de trois mille francs* (1). »

Comme on le voit, le code ne fait pas de distinction entre les laïques, les prêtres et même les évêques. Tout comptable ou *dépositaire public* qui s'est rendu coupable d'une soustraction au-dessus de *trois mille francs*, doit être condamné *aux travaux forcés*. La règle n'admet pas d'exception; il y a même dans ce moment-ci deux prêtres aux galères qui pourraient servir de grands-vicaires à M. l'archevêque de Paris, dans le cas qu'on jugeât à propos de l'y envoyer pour y faire pénitence le restant de ses jours; on pourrait même lui confier la direction des bagnes. Ça ne vaudrait-il pas bien, je vous le demande, l'archevêché de Paris? Quelle occasion plus favorable aurait-il jamais rencontrée pour exercer ce zèle qui le dévore?

Cependant, comme ce serait un phénomène sans exemple qu'on eût envoyé un évêque aux galères (quoique à vrai dire,

(1) *Code pénal*, liv. III, art. 169.

rien ne doive surprendre de la part de M. de Quélen : c'est un homme qui fait exception dans tout, qui n'a pas eu de modèle et qui n'aura peut-être jamais d'imitateur), nous pensons qu'en considération de son caractère on devrait commuer sa peine : il faudrait d'abord le forcer de déposer à la caisse des consignations le million qu'il a soustrait, et l'envoyer ensuite rejoindre Kesner en lui disant : « Monseigneur, craignez la colère du peuple ! elle est comme un feu ardent ! sauvez-vous vite ! quittez promptement la France, nous fermerons les yeux sur votre fuite ! nous vous expédierons même s'il le faut un passe-port en bonne et due forme, mais de grâce délivrez-nous de votre sainte présence ! faites en sorte qu'on ne vous voie plus ! car autrement vous courez grandement le risque d'être empoigné et même écharpé. Tout ce que nous pourrons faire pour apaiser le peuple justement irrité de ce que vous n'avez pas craint de l'accuser d'avoir volé un million que vous seul aviez soustrait, ce sera de vous faire condamner aux galères par contumace : on vous pendra si vous voulez en effigie mais non en réalité, ne vous trouvez-vous pas heureux d'en passer à si bon marché, vous qui auriez mérité la potence, selon la prédiction qui vous en a été faite dès votre jeunesse? A-t-on fait la même grâce à Molitor et à Contrafatto? » Si on a suivi cette marche envers Kesner, à plus forte raison doit-on en agir de la sorte à l'égard d'un homme dont on doit toujours respecter le caractère, quelque coupable qu'il soit.

Nous parlions tout à l'heure d'une singulière *prédiction* qui avaité été faite à M. de Quélen dès sa jeunesse. Voyez ce que c'est que la fatalité ! M. l'archevêque de Paris avait été d'abord destiné au mariage; il était même sur le point de se marier en Bretagne, lorsque je ne sais quel accident fâcheux lui arriva. Sa fiancée, qui était très superstitieuse, en fut effrayée, et comme si elle avait eu le pressentiment de ce qui devait lui arriver un jour : « Je ne veux plus, dit-elle, de ce jeune homme pour mari, quelque grâce et quelque amabilité qu'il puisse avoir, et personne au monde, ni parens ni amis ne pourrait me contraindre à l'épouser; il est destiné à la potence ! tous ceux à qui pareille chose qu'à lui est arrivée ont fini par être pendus, et telle sera un jour sa destinée; je me garderai donc bien de m'unir à un tel homme ! » Tout ceci est historique.

Le fait est si vrai que c'est ce qui fit rompre le mariage qui était sur le point de se conclure. Les parens et les amis

de cette jeune fille s'employèrent pour la réconcilier avec le prétendant, mais ce fut envain; il fut impossible de vaincre son obstination : on la prit en quelque sorte pour folle. M. de Quélen, au désespoir de se voir abandonné d'une âme qu'il aimait éperdument, se jeta, dit-on, dans l'Eglise et prit le petit collet. O heureuse faute! pouvons-nous nous écrier, *O felix culpa!* O heureuse folie, puisque sans elle l'Eglise n'aurait jamais eu le bonheur de posséder un si saint homme! quelle perte n'aurait-ce pas été pour elle!

Voyez ce que c'est que la superstition! eh bien! ce que cette pauvre demoiselle pressentait dans le lointain est peut-être sur le point de se réaliser! Ce qu'on regardait comme folie en elle, n'était peut-être que prévision, inspiration et même prophétie. Peut-être son ancien fiancé touche-t-il aux galères! peut-être n'en est-il éloigné que d'un pas, *Uno tantùm gradu ego morsque dividimur?* Après cela faut-il être surpris si l'homme a un si grand penchant pour la superstition? En voyant de telles choses on serait ma foi superstitieux à moins. Si cette intéressante personne vivait encore, que dirait-elle si elle venait à apprendre un de ces jours que son ancien amant vient d'être condamné à tourner la meule pour avoir soustrait un million qu'il avait en dépôt? Ceux qui la prenaient pour folle la déifieraient peut-être! Faites fi ensuite des préjugés populaires!

Mais passons à une autre partie, et ne nous lassons pas de considérer les trésors de science, de vertu et de sagesse que notre grand homme renferme. Nous allons l'envisager maintenant sous le rapport de la *foi*. On a dit que cette vertu était la base et pour ainsi dire le fondement de toutes les autres. Après le portrait ressemblant, et de main de maître, que nous allons tracer de celle de M. de Quélen, nous espérons qu'on ne sera plus surpris si nous avons eu déjà tant de qualités et tant de perfections à admirer dans lui. Un auteur pieux a fait un beau livre sur les *grandeurs de Marie*. Hélas! ne se trouvera-t-il donc pas un écrivain au monde pour en faire un sur *les grandeurs* de M. l'archevêque de Paris! Quelle matière vaste et féconde! quel sujet a jamais mieux prêté à l'éloge et au panégyrique? L'Académie française pourrait-elle faire du moins que de décerner le prix Monthyon à celui qui se livrerait à cette belle et louable entreprise?

TROISIÈME PARTIE,

OU EXAMEN DE LA FOI DE M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Que ce prélat est plus que suspect dans sa foi.

C'est ce qui ressortira avec la plus grande évidence d'un Mémoire que nous lui adressâmes à lui-même il y a près de quatre ans, en réponse à cette grande question : *Que pensez-vous de M. l'Archevêque de Paris? croyez-vous qu'il soit catholique?*

Vu que nous aurons occasion de parler souvent de l'hérésie des jansénistes, avant d'entrer en matière, nous croyons devoir faire connaître en quoi elle consiste.

M. Thiers demandait un jour *ce que c'était qu'un carliste;* d'autres ont demandé *ce que c'était qu'un doctrinaire;* à nous, on nous demandera peut-être *ce que c'est qu'un janséniste.*

« De toutes les hérésies que l'on a vu éclore dans l'Eglise, disait Fénélon, il n'en est aucune qui ait eu des défenseurs plus habiles et plus subtils, pour le soutien de laquelle on ait employé plus d'érudition, plus d'artifices, et plus d'opiniâtreté que celle de Jansénius. Malgré vingt condamnations prononcées contre elle depuis plus d'un siècle, il est un bon nombre de personnes instruites qui y tiennent, soit par les principes, soit par les conséquences. »

Les erreurs des jansénistes primitifs se réduisaient aux cinq propositions suivantes :

Première proposition. « Quelques commandemens de « Dieu, sont impossibles à des hommes justes qui veulent les « accomplir, et qui font à cet effet des efforts selon les « forces présentes qu'ils ont; la grâce qui les leur rendrait « possibles leur manque. »

D'où il s'ensuivrait que Dieu ordonnerait aux hommes des choses qui surpasseraient leurs forces, et qu'il les punirait pour n'avoir pas accompli des commandemens impossibles. N'est-ce pas rendre Dieu injuste et cruel?

2e *Proposition.* — « Dans l'état de nature tombée, on ne « *résiste jamais à la grâce intérieure.* »

De cette proposition il s'ensuivrait que tous les chrétiens

devraient vivre dans un grand repos, sans s'inquiéter de ce qui peut leur arriver après la mort; car si Dieu leur donne la *grâce efficace*, ils seront indubitablement sauvés puisqu'il est impossible de résister à une telle grâce; et, s'il ne la leur donne pas, ils ne sauraient se garantir de ce malheur, quelque soin et quelque diligence qu'ils y apportent. Cette doctrine n'introduit-elle pas un destin pire que celui des Turcs?

3° *Proposition.* — « Dans l'état de la nature corrompue, « pour mériter et démériter, l'on n'a pas besoin d'une liberté « exempte de nécessité, il suffit d'avoir une liberté exempte « de coaction et de contrainte. »

4° *Proposition.* — « Les sémi-pélagiens admettaient la né- « cessité d'une grâce prévenante pour toutes les bonnes « œuvres, même pour le commencement de la foi; mais ils « étaient hérétiques, en ce qu'ils pensaient que la volonté de « l'homme pouvait s'y soumettre ou y résister. »

De toutes ces propositions il s'ensuivrait que l'homme ne serait pas libre; par conséquent, qu'il ne pourrait mériter ni démériter; par conséquent, qu'il n'y aurait ni bien ni mal, et que Dieu ne pourrait pas nous punir pour avoir transgressé ses commandemens. Telles sont les conséquences d'une doctrine que leurs auteurs voulaient faire passer pour un *fantôme!*

5° *Proposition.* — « C'est une erreur sémi-pélagienne de « dire que Jésus-Christ est mort et a répandu son sang pour « tous les hommes. »

D'après les jansénistes, Jésus-Christ ne serait mort que pour les prédestinés, et il n'aurait pas plus prié son père pour le salut des réprouvés que pour celui des démons.

Tous ceux qui ont lu les Provinciales de Pascal (et qui ne les a pas lues?), ne doivent pas avoir de la peine à entendre ces propositions quelque subtiles qu'elles soient.

Mais les jansénistes ne se sont pas arrêtés en si beau chemin. Comme il est de la nature de toutes les hérésies de s'étendre, les disciples ont été infiniment plus loin que les maîtres. Si aujourd'hui il n'y a plus deux protestans qui croient ce que croyaient Luther et Calvin, on peut dire aussi qu'il n'y a plus deux jansénistes qui le soient dans le sens des premiers auteurs de cette hérésie. Poussés de conséquence en conséquence, les jansénistes modernes ont été forcés de rejeter :

1° La primauté du pape;

2° De dire que l'Eglise n'est infaillible qu'autant qu'elle est

réunie en concile; d'où il suit, que s'il s'élevait deux à trois cents hérésies dans l'espace de quelques années, il faudrait assembler deux à trois cents conciles œcuméniques pour les condamner. Mais que deviendrait alors l'Eglise? Dans quelle perturbation ne serait-elle pas jetée? Comment les pasteurs des âmes pourraient-ils travailler au salut des fidèles? C'est d'après ce principe qu'ils ont rejeté les bulles dites *unigenitus et autorem fidei* qui les condamnaient, quoiqu'elles aient été reçues sans réclamation par l'Eglise universelle. Ils en ont appelé, à l'exemple de tous les hérétiques, à un futur concile.

3° Ils rejètent aussi différentes pratiques de piété, telles par exemple que la dévotion aux divins cœurs de Jésus et de Marie, qu'ils regardent comme *idolâtriques*; d'où il suit qu'il faudrait pareillement rejeter toutes les autres pratiques, puisqu'il n'y a pas plus de raison d'admettre les unes que les autres.

4° Ils ont encore donné dans d'autres erreurs, mais qu'il serait trop long d'énumérer ici. Pour se faire une idée du mal qu'a causé et que peut encore causer cette secte à l'Eglise, il suffit de dire que les auteurs de la constitution civile du clergé en faisaient partie. On dit même que ce sont les chefs de cette secte qui soutiennent en secret l'Eglise dite *catholique française*, et qu'ils travaillent à séparer l'Eglise de France du centre d'unité.

5° Enfin, la plupart des jansénistes ont même fini par tomber dans l'indifférence des religions, comme Fénélon le leur avait prédit; et nous ne sommes pas éloigné de croire que M. l'archevêque de Paris ne soit du nombre.

Cela posé, rapportons maintenant le Mémoire dont nous parlions tout à l'heure.

M. de Quélen ayant convenu, du moins implicitement, comme on le verra par la suite de cet ouvrage, de la vérité des faits qui se trouvent consignés dans ce Mémoire, nous avons cru devoir le conserver dans la forme et teneur qu'il lui a été envoyé. Nous nous sommes permis seulement d'ajouter quelques notes.

On trouvera peut-être que nous lui parlons avec un peu trop de franchise et de hauteur, mais nous prions le lecteur de considérer que sa grandeur elle-même ne le trouva pas trop fort, puisqu'elle me fit écrire dès le lendemain pour que je me raprochâsse d'elle; or, lorsque celui même à qui ces belles vérités s'adressent les trouve tolérables, ne serait-ce

pas avoir mauvaise grâce que de se montrer plus rigide que lui?

Cette pièce, ou si vous le voulez, cette Philippique, lui fut adressée quelques jours après ma sortie de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs.

MÉMOIRE

ADRESSÉ A MONSIEUR DE QUÉLEN,

En réponse à cette grande Question :

Que pensez-vous de M. l'archevêque de Paris? Croyez-vous qu'il soit catholique?

Paris, ce 13 février 1831.

Monseigneur,

Si on distribuait des prix de vertu, il faut avouer qu'il n'y a peut-être personne au monde qui eût mérité mieux que moi celui de la sainte vertu de patience. Quelle patience, en effet, ne m'a-t-il pas fallu avoir pour supporter, durant huit mortelles années, tant d'injustices que vous avez commises à mon égard! tant de persécutions que vous m'avez suscitées! tant de tourmens que vous m'avez fait éprouver! moi qui tiens vos destinées entre mes mains! moi, qui puis vous abîmer et vous dégrader à jamais! Mais voici enfin le jour où vos perfidies vont cesser, où ma gloire va m'être restituée, et où l'Eglise de France même va être vengée!

Vous m'avez fait demander ce que je pensais de votre grandeur, si je la croyais catholique : *Que pensez-vous de M. l'archevêque de Paris? croyez-vous qu'il soit catholique* (1)?

Jusqu'ici je vous ai caché ma façon de penser; mais dans les circonstances critiques où se trouve la religion, je crois qu'il est de mon devoir de la dire, non seulement à vous, mais à l'Eglise de France, mais à Rome, mais à l'Eglise universelle, mais à l'univers entier s'il le faut, *non, vous n'êtes pas catholique!* Voilà enfin le Rubicon franchi! Voilà la guerre déclarée! Nous verrons à qui des deux restera la victoire!

Je sais que vous avez voulu vous retrancher derrière des

(1) On verra dans le huitième chef d'accusation à quelle occasion et par qui ce grand problème me fut donné à résoudre.

mandemens, comme derrière un mur inexpugnable (allusion à ses mandemens sur *les sacrés cœurs*); mais nous percerons ce mur, nous pénétrerons au milieu de cette enceinte où vous vous êtes blotti et tapi; nous sonderons tous les endroits faibles de cette place, dans le sein de laquelle vous vous êtes cru à l'abri de toute attaque et de toute surprise; nous mettrons à nu tout ce qu'il y a de plus caché et de plus profond dans cette conduite tortueuse qui, depuis si long-temps, paraît au public une énigme inexplicable, et si l'Eglise de France renferme des Sphynx, elle aura aussi ses OEdipes, *omnia nuda et aperta erunt!*

Voici donc les chefs sur lesquels je fonde mon accusation. Je vais les exposer dans l'ordre et la suite qu'ils sont venus à ma connaissance. Ils montreront, je pense, aux moins clair-voyans que jamais accusation n'a été mieux fondée que celle que je vais vous intenter devant l'Eglise de France.

CHAPITRE PREMIER,

OU PREMIER CHEF D'ACCUSATION (1).

Que M. l'archevêque de Paris a fondé le journal qui avait pour titre : *la France catholique*, et qui n'était autre que la France *janséniste*. — Tactique mise en œuvre par le rusé prélat pour dérober au public la connaissance de ce fait.

Vous avez encouragé et fondé en quelque sorte le journal qui avait pour titre : *la France catholique*, et qui n'était autre que la France janséniste.

C'est un fait que je tiens du rédacteur principal. Avant de fonder ce journal, les directeurs de l'entreprise vous virent, vous les encourageâtes, et vous leur promîtes aide et secours. Pour éloigner même tous les soupçons, vous vous entendîtes avec le rédacteur en chef, afin qu'il critiquât quelque passage des sermons, que M. Borderies, lun de vos grands-vicaires intimes, prêchait pour lors à Saint-Etienne-du-Mont. Dans le second numéro, il lui chercha en effet chicane, pour avoir dit que *l'aumône était une espèce de sacrement.* N'est-ce pas vouloir faire croire au peuple, disait l'habile critique, qu'il y a huit sacremens?

Le bon M. Picot, qui ne voyait goutte dans tout cela, s'échauffa contre l'ignorant journaliste, pour défendre M. Borderies; et notre janséniste, qui a un peu trop de connais-

(1) Nous n'avions mis aucune division dans le Mémoire même qui fut adressé à sa grandeur. L'intérêt allait toujours croissant jusqu'à la fin, tellement bien qu'on aurait dit presque un poëme épique. Quoique la marche du discours en soit quelquefois interrompue, cependant pour plus de clarté, nous croyons devoir diviser celui-ci en chapitres, et faire précéder chacun d'eux d'un préambule qui en explique le sujet.

sances pour ne pas savoir que l'Ecriture se sert cent et cent fois du mot *sacrement* pour signifier une chose sensible, ne pouvait s'empêcher de rire du défenseur de M. Borderies et de sa défense! En effet, si M. Picot avait un peu mieux médité sur l'article qu'il combattait, il n'aurait pas tardé à s'apercevoir que cette critique était trop niaise, et supposait trop d'ignorance de la part de celui qu'il combattait, pour qu'il n'y eût pas là-dessous quelque chose de caché. Ce qu'il y avait de caché, c'est, comme je viens de le dire, que M. l'archevêque de Paris craignait qu'on ne vînt à connaître le fin de l'affaire, et pour détourner tous les soupçons, il ne pouvait y avoir selon lui de moyen plus infaillible, que d'essuyer une légère bordée de la part de la *France catholique*.

Je dis *légère*, car la critique était plutôt en faveur du prédicateur que contre, comme il sera facile de s'en convaincre d'après la lecture de cette pièce. Cet article a pour titre : *Licence oratoire d'un sermon sur l'Aumône*.

Après avoir parlé des effets produits par l'aumône, l'auteur continue ainsi : « Cet heureux effet de l'aumône autorise-t-il donc à la *présenter comme un sacrement*, quand on parle à des chrétiens qui n'en connaissent et n'en doivent reconnaître que sept? Est-il permis, n'est-il pas dangereux d'abuser d'un mot si sacré, dont le concile de Trente a très sévèrement restreint l'emploi dans le langage catholique, en le réservant exclusivement à ces signes sensibles qui, institués par Jésus-Christ, confèrent la grâce de la sanctification?

« Quand, par une licence oratoire qu'on ne saurait excuser qu'avec des efforts d'esprit et des subtilités qui ne peuvent même que faire remarquer la témérité de l'expression, l'on multiplie ainsi nominalement les sacremens de l'Eglise, on paraît sans le vouloir se donner une licence pareille à celle de Luther et de Calvin, qui, en réduisant le nombre des sacremens, prétendaient qu'ils ne procuraient la grâce sanctifiante qu'à la manière de la prière, de l'aumône et des autres bonnes œuvres, c'est-à-dire par la foi de celui qui les pratiquait et non point par la vertu essentielle des sacremens..... Le prédicateur pourra se glorifier d'avoir fait remplir la bourse des quêteuses, les quêteuses préconiseront beaucoup elles-mêmes le prédicateur, mais qu'aura-t-il été pour le salut de ses auditeurs, sinon *velut æs sonans aut cymbalum tinniens?* Prenons donc bien garde que l'ambitieuse licence des expressions ne produise de la fluctuation et du vague dans les esprits des auditeurs et des lecteurs,

parce que c'est ce vague et cette fluctuation qui produisent, plus que tous les sophismes de la philosophie moderne, *l'indifférence en matière de religion* (1). »

Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette attaque, loin de brouiller notre janséniste avec votre grandeur, ne fit au contraire que le mettre plus en pied à l'archevêché; car il me dit après bien des fois, sans même que je lui en fisse la demande, *j'ai été hier à l'archevêché, j'ai vu tel et tel jour M. Desjardins.* De manière qu'il paraît qu'il allait de temps en temps à l'archevêché, pour se concerter sur la direction qu'il devait donner à son journal.

C'est d'après cette savante tactique, que lorsque vous vîtes tous les journaux tomber sur vous, lors de votre fameux *mandement sur les sacrés cœurs*, vous vous entendîtes avec le même personnage, pour qu'il fît insérer dans *le Courrier* du 29 février 1828, une lettre supposée écrite de Rome, par un certain Tériomacho, père carmélite. Voici apparemment le raisonnement que vous faisiez : Puisque les jansénistes se déchaînent contre mon mandement (car vous saviez bien qu'on ne manquerait pas de reconnaître le véritable auteur de cette lettre), on ne pourra donc pas dire que j'ai des rapports secrets avec eux; que je n'ai fait ce mandement que pour cacher mes véritables sentimens, et pour donner le change à ceux qui m'accusent d'être janséniste, comme on ne le supposait que trop dans le public. C'est ainsi que vous vous perdez dans vos propres subtilités, car la lettre du père Tériomacho supposait que vous ne croyiez pas vous-même à ce que vous avanciez dans ce mandement. Or, qui pouvait mieux connaître vos véritables sentimens que l'auteur de cette lettre, puisque vous l'aviez encouragé et même aidé à fonder un journal (*la France catholique* (2)), dans lequel il attaquait sans cesse la dévotion aux divins cœurs de Jésus et de Marie?

Voici cette lettre curieuse, avec la réponse de M. Picot, qui est bien plus curieuse encore. L'article du *Courrier* a pour titre : *Sur le Mandement des Sacrés Cœurs.*

Fragment d'une lettre écrite de Rome le 14 février, communiqué au rédacteur du Courrier français *et traduit de l'italien.*

« ..... Nous sommes affligés de ce que vos journaux libéraux, qui, jusqu'à ces derniers temps, avaient montré beaucoup

(1) *La France catholique*, t. I, p. 125.

(2) Nous devons dire, pour ceux de nos lecteurs qui l'ignorent, que ce journal était rédigé par des jansénistes, et dans des principes jansénistes.

de bienveillance pour votre archevêque, ont manqué de perspicacité, en le blâmant sévèrement au sujet de son mandement du 29 janvier, pour la messe royale de l'ouverture des chambres. Comment n'ont-ils pas soupçonné qu'il avait fallu que ce prélat, justement jaloux de l'affection de ses diocésains, se fût trouvé dans des circonstances bien impérieuses pour prendre, contre son gré, les couleurs et le langage du jésuitisme? Pourquoi ne pas le lui pardonner, comme on l'avait fait à l'époque de son élévation au siége archiépiscopal de Paris, lorsqu'il se crut obligé de jésuitiser extraordinairement la liturgie de ce diocèse, jusqu'à y introduire la fête et l'office de Pie V, ce digne émule de Grégoire VII, dont le clergé de France et les parlemens avaient repoussé en 1726, avec tant de colère, l'office et la fête, jusqu'à imposer au clergé l'obligation de préconiser dans la légende du 18 avril la ligue qui fit périr Henri III et Henri IV, jusqu'à, etc., etc.

« Les circonstances présentes étant encore plus critiques *pour cet archevêque de la cour*, on aurait dû présumer, *avant de lui reprocher le cordicolisme du mandement*, qu'il avait peut-être été mis à l'épreuve d'un genre analogue à celle dont se tira si peu politiquement l'ancien évêque de Pistoie, par qui une faction de cordicoles voulait faire consacrer, sans qu'il s'en doutât, cette même dévotion du sacré cœur, à laquelle il était notoirement opposé. Invité à bénir, ou comme on dit baptiser une cloche, et surpris de la voir couverte de guirlandes de fleurs, il la souleva et découvrit sur la cloche une dédicace au sacré cœur. A cette imprudence, il ajouta celle de réprimander les auteurs de la supercherie et de baptiser la cloche sous une autre invocation. Mais vous savez par quelle longue suite de persécutions le pauvre Ricci fut puni de son indocilité aux volontés des jésuites. Aurait-on voulu que l'archevêque de Paris s'exposât à de pareilles mésaventures?

« Ici nous ne croyons pas que lorsqu'il a invité ses diocésains à réciter cet office des sacrés cœurs, que M. de Beaumont approuva en 1769, il ignorât que le prélat n'osa pas donner un mandement à ce sujet; que le chapitre de sa cathédrale repoussa l'office et ne voulait pas même entendre parler de la fête du *sacré cœur de Jésus*; qu'il regardait comme idolâtrique. Quand M. de Quélen renvoie, pour les oraisons de ce nouveau culte, au bréviaire de Paris, M. l'archevêque n'ignore pas que cette dévotion ne fut imaginée que dans la seconde moitié du dix-septième siècle; que son inventeur fut l'hérésiarque Thomas Goodwin, le même qui écrivit une apologie de l'immolation de Charles Ier sur un échafaud; que les personnages éminens en dévotion par qui ce culte fut accrédité, ne furent que l'enthousiaste abbé Boudon, le père Eudes avec sa pénitente Marie-des-Vallées, qu'on avait crue possédée du démon; le jésuite La Colombière avec sa dévote illuminée,

la visitandine Marie Alacoque. Les zelanti du culte dans le dix-huitième siècle ont été les jésuites Griffet et Galiffet, à la suite desquels il faut bien mettre le pieux évêque Languet qui, pour ne pas rester court dans ses publications successives, à la mort de ses écrivains théologiques, donna en 1729 cette ridicule vie de la dévote du P. La Colombière, qui fit dire si malignement, que le prélat avait perdu son esprit et qu'il ne lui en restait plus que la coque.

« Soyez donc bien persuadé, Monsieur, que M. l'archevêque n'a avancé tant de contre-vérités, que parce que les jésuites lui en faisaient ou faisaient faire une condition *sine quâ non*. Si donc vous avez quelque crédit auprès des journarlistes, persuadez-les bien que s'ils oublient encore la tyrannie jésuitique *pour ne s'en prendre qu'à des hommes respectables et candides, comme M. de Quelen*, ils mériteront qu'on leur applique ce vers d'une trop grande vérité :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

« Servo humillimo
« Fra : Teriomacho, carmelita (1). »

Le rédacteur en chef de *l'Ami de la Religion et du Roi*, se sentant dévoré de zèle pour votre gloire, tombe encore dans la même méprise que celle que je viens de signaler, et répond de la manière suivante au père Tériomacho : « Tout le monde sait que *le Courrier français* est un de nos journaux qui témoignent le plus de bienveillance au clergé, et qui, sans doute pour tenir les prêtres dans des sentimens de modestie et d'humilité convenables à leur état, accueillent contre eux les rapports les plus désavantageux, exagèrent leurs moindres torts, dénoncent leurs moindres fautes, et trouvent sans cesse dans leur conduite matière aux plus graves reproches et aux plus sévères accusations. Mais ce qu'on ne savait peut-être pas assez, c'est que le même journal est d'une rigoureuse orthodoxie, qu'il ne souffre pas le moindre écart sur la doctrine, et qu'il veille avec une attention scrupuleuse au maintien du dépôt de la foi et de la pureté de l'enseignement théologique. Si quelque évêque donne dans l'erreur, soudain *le Courrier* est là pour le redresser et pour empêcher les progrès du mal. Il fait la leçon aux prélats et aux docteurs; il corrige les mauvaises doctrines des écoles; il gourmande les curés et les prédicateurs, qui ne s'expriment pas dans leurs prônes et leurs discours avec la précision requise; il signale les mandemens et les écrits où il

(1) *Le Courrier* du 29 février 1828.

se trouve des maximes dangereuses; enfin il n'est pas de sentinelle plus vigilante pour arracher l'ivraie que l'homme ennemi tendrait à semer dans le champ de l'Eglise.

« C'est la remarque qu'ont dû faire les lecteurs du *Courrier*, en lisant dans le numéro du 29 février un extrait d'une lettre écrite de Rome *sur le mandement des sacrés cœurs.* Cette lettre est datée du 14 février, ce qui prouve que le correspondant du *Courrier* n'a pas perdu de temps pour lui dire son avis sur le mandement de M. l'archevêque, du 29 janvier. Ce correspondant est un révérend père carme qui prend le nom de *fra Tériomacho.* Comment ce bon religieux s'est-il si fort pressé d'écrire à Paris pour y critiquer le mandement de M. l'archevêque, et comment choisit-il *le Courrier* pour nous faire part de son jugement? Il faut qu'il soit animé d'un zèle bien vif, pour dénoncer ainsi un mandement qui a paru à trois cents lieues de lui, et il faut qu'il soit doué d'un singulier tact des convenances, pour déposer sa critique dans un journal aussi sage et aussi religieux que *le Courrier,* c'est là ce qui s'appelle connaître le terrain, et ce trait du discernement du révérend père me préviendrait seul en sa faveur. Il est d'ailleurs d'une famille bien connue. Il y a tout à parier qu'il est neveu ou cousin d'un certain *Antropisco Tériomacho* qui publia en 1772, à Rome, une lettre contre la dévotion au sacré cœur. Tériomacho, l'oncle, n'était autre que le père Giorgi, augustin, plus connu comme orientaliste que comme théologien. Son écrit a pour titre : *Lettre d'Antropisco Teriomacho à Christotimo,* et a pour but de défendre la dissertation de Camille Blasi sur la fête du sacré cœur. Nous n'essaierons pas de soulever le voile sous lequel le Tériomacho moderne s'est caché. Qu'il soit augustin ou carme ou qu'il ne soit ni l'un ni l'autre, *comme nous le croyons,* il devait ou supprimer sa lettre, ou n'y pas mettre ce ton léger et moqueur qui lui était interdit également par la gravité du sujet et par la dignité du personnage. On ne discute pas une question de théologie avec des plaisanteries, des anecdotes et du persifflage, et il n'est pas probable qu'un religieux eût pris ce style vis-à-vis d'un archevêque. *Il y a dans ce procédé quelque chose de léger qui fait soupçonner que la lettre ne vient pas de si loin.*

« L'article dans *le Courrier* a pour titre : *Sur le mandement des sacrés cœurs,* titre tout-à-fait fautif; car le mandement de M. l'archevêque, en date du 29 janvier, ne porte point ce titre et ne roule point sur la dévotion au sacré

cœur, encore moins sur les *sacrés cœurs*. M. l'archevêque ne s'est jamais servi de ces expressions. Il ne confond point le sacré cœur de notre Seigneur avec le saint cœur de Marie. Cette distinction est formellement indiquée dans les prières que le pieux prélat ordonne dans son mandement.

« Le prétendu Tériomacho s'étonne finement que les libéraux aient blâmé le mandement du 29 janvier : ils auraient dû soupçonner, dit-il, *qu'il avait fallu que M. l'archevêque se fût trouvé dans des circonstances bien impérieuses, pour prendre contre son gré les couleurs et le langage du jésuitisme.* (On verra dans la suite de cet ouvrage que notre janséniste n'avait peut-être pas autant de tort que le croyait M. Picot.) La même idée domine dans toute sa lettre. C'est par docilité pour les jésuites, que M. l'archevêque a jésuitisé il y a quelques années la liturgie du diocèse. Il est plus politique que Ricci qui en pareil cas brava les jésuites, et il n'a pas voulu s'exposer aux mêmes mésaventures que l'évêque toscan. Du reste, M. l'archevêque n'ignore pas, suivant le frère carme, que la dévotion du sacré cœur a eu pour inventeur l'hérésiarque Goodwin, et qu'elle a été prônée, répandue par des enthousiastes, des illuminés, des zelanti et dès dévotes. Si le prélat en parle autrement dans son mandement, ce n'est pas qu'il le croie, et comme le dit en finissant le pseudonyme italien, *Soyez donc bien persuadé que M. l'archevêque n'a avancé tant de contre-vérités que parce que les jésuites lui en faisaient ou faisaient faire une condition* sine quâ non.

« Voilà comment le bon carme prend le parti de M. l'archevêque. C'est en le présentant comme un prélat *de cour, comme un politique qui dit le contraire de ce qu'il pense,* qui cède à la tyrannie jésuitique, et recommande la dévotion au sacré cœur, parce qu'on la lui impose comme une condition *sine quâ non.* Quel charitable apologiste! Quel candide avocat! Comme cette ironie est délicate et comme tout ce plaidoyer est ingénieux! Qu'il y a de grâce et de sel à transformer en calcul hypocrite le langage d'un prélat respectable! Comme il sied à un religieux de chercher à ôter à un évêque l'estime et la confiance des fidèles, en lui prêtant un rôle indigne de son caractère! L'aimable homme que ce Tériomacho, qui insinue aux habitans de Paris qu'ils ne doivent pas croire un mot de ce que leur dit leur archevêque! et qui prétend que *le prélat lui-même ne croit pas à*

ce qu'il énonce de la manière la plus formelle! Qu'il y a de délicatesse, de justice et de loyauté dans un tel procédé!

« Combien tout cela est misérable et absurde! Quelle pitié que de chercher ainsi à jeter du ridicule sur ce qu'il y a de plus respectable et de plus épiscopal! Quel service rendu à la religion que d'apprendre aux gens du monde à se moquer d'une dévotion qui a notre Seigneur pour objet et d'exercices qui consolent les âmes pieuses!

« Quelques personnes seraient peut-être curieuses de savoir quel est ce révérend père carme qui écrit de si belles lettres au *Courrier*. Elles se sentent sans doute d'intérêt et d'estime pour un religieux si grave, si sage et si discret. Cela leur rappelle ce *vénérable Basilidès, évêque de Carystos, qui écrivit il y a deux ans à M. de Montlosier*. Il est probable que ces deux étrangers sont quelque peu parens. Il y a beaucoup d'analogie dans leur style. Et si le Tériomacho a cherché à être plus plaisant, il ne faut pas s'en étonner : sa lettre est du jeudi gras; il a cru que la circonstance lui ferait pardonner son masque et ses folies; partant nous craignons beaucoup qu'il n'ait abusé du privilége du carnaval, et nous oserions engager le père prieur à lui imposer quelque bonne pénitence (1). »

Ce *vénérable Basilidès*, que M. Picot caractérise si bien, n'est autre que ce rédacteur de *la France catholique*, auquel M. l'archevêque avait promis *aide et secours*. Or, si la lettre qu'il fit insérer dans *le Courrier* n'avait été faite de concert avec sa grandeur, comment serait-il possible de concilier ce qu'il m'avait dit, avec sa conduite présente? Il faudrait donc lui supposer un cœur bien noir, pour diffamer ainsi son ancien protecteur, et pour en faire un des plus profonds hypocrites que l'on connaisse, puisque, selon lui, il était impossible que M. l'archevêque crût à ce qu'il avançait dans un mandement, qu'il venait de publier à la face de l'Eglise. D'ailleurs, cette lettre venait si bien *ad hoc*, elle était si propre à éloigner les soupçons de jansénisme, qui planaient pour lors sur la tête de M. l'archevêque de Paris, qu'il faut nécessairement en conclure qu'il existait des intelligences secrètes entre sa grandeur et l'auteur de cette lettre! Supposons, en effet, que M. Picot, qui répondit à cette épître avec tant d'esprit, eût soupçonné M. l'archevêque de Paris

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LV, p. 113.

d'être janséniste, comment aurait-il pu ne pas croire le contraire après cette lettre? M. l'archevêque de Paris janséniste! Et voilà un janséniste prononcé qui déverse sur lui le ridicule à pleines mains, et qui en ferait un des plus grands hypocrites, qu'il y eut, s'il fallait s'en rapporter à ce qu'il dit! Est-il dans la nature que l'on persécute ses frères, et qu'un sectaire traite ainsi son patron?

Voilà, Monseigneur, un premier fait qui est venu à ma connaissance, et qui a commencé par me faire douter de votre catholicisme. M. l'archevêque de Paris, me dis-je alors, serait-il réellement janséniste, ou bien tiendrait-il toutes les religions indifférentes comme son ami Oëgger, qui vient de scandaliser l'Eglise par son renoncement au catholicisme, ou pour parler plus juste au christianisme, puisqu'il ne professe d'autre religion que le *naturalisme*? M. l'archevêque ne renoncera pas sans doute à ses fonctions, à moins qu'on ne l'y force, il ne donnera pas publiquement ce scandale, parce que 200,000 livres de rente que son siége lui procure, doivent nécessairement l'attacher à sa place; mais ne le donnerait-il pas en secret à quelques amis choisis? D'après ce fait, il paraîtrait qu'il en serait de lui comme de certains philosophes anciens, qui avaient une doctrine secrète, qu'ils ne faisaient connaître qu'à quelques adeptes choisis. Il lancera au peuple et aux gens crédules des mandemens sur les *sacrés cœurs*, pour me servir d'une expression du père Teriomacho, des mémoires pour porter l'épiscopat à condamner ses amis, et il réservera pour ceux-ci l'essence et pour ainsi parler la crême de ses opinions!

Je disais tout à l'heure *votre ami Oëgger*. Ses liaisons avec votre grandeur ne sont pas un problème, on sait que vous l'aviez élevé au grade de premier vicaire de la métropole, sans le faire passer par les degrés inférieurs, et que c'était à son *Manuel de religion* qu'il devait cette faveur, livre où se trouvaient en germe les mêmes principes qu'il a développés par la suite, comme M. Picot en a fait la remarque. Pour se justifier de n'avoir pas plus tôt critiqué cet ouvrage, il n'a pu même s'empêcher de dire qu'il s'était laissé prendre à la confiance que vous donniez à ce prêtre. Voici comment M. Picot s'exprimait, en rendant compte de la seconde édition de ce Manuel, que M. Oëgger donna après avoir abjuré publiquement le catholicisme: « Tel est donc l'esprit du manuel. Les changemens qu'y a faits l'auteur indiquent une

pente prononcée vers le protestantisme. On pourrait encore y signaler d'autres aberrations, mais j'ai voulu me hâter d'indiquer l'idée dominante qui a présidé à cette seconde édition. Je le devais d'autant plus que j'avais peut-être gardé trop de ménagemens dans le compte que j'avais rendu de la première édition. L'auteur était venu me voir alors, et loin de m'inspirer aucune défiance, *je ne pouvais avoir que des préventions favorables pour un ecclésiastique employé dans le ministère* (et premier vicaire de la métropole, aurait-il pu ajouter). Il y avait dans son livre des idées singulières et même bizarres; je crus qu'on pouvait les excuser en partie. Je m'abstins donc de relever quelques assertions que l'auteur inséra après coup dans une épître dédicatoire à une illustre princesse. Il y prétend, entre autres choses, *que des miracles trop frappans détruisent la liberté humaine, et s'exprimait sur d'autres points avec une légèreté fort indiscrète et même une témérité répréhensible.*

« Aussi, ce qui m'était arrivé en 1822 me servit de leçon l'année suivante, quand l'auteur publia son *Traité philosophique sur la nature de l'âme et ses facultés*, ouvrage aussi singulier pour la forme que pour le fond. Ne pouvant faire l'éloge d'un tel livre, et ne voulant point en faire la critique par ménagement pour l'auteur, je me décidai à garder le silence. Je ne m'attendais pas que M. Oëgger me forcerait de le rompre par un éclat qui fait gémir tous les bons catholiques (1). »

Mais comment serait-il possible, dira-t-on ici, que le rédacteur en chef de *la France catholique* vous eût fait de telles confidences?

Me trouvant assez souvent dans une bibliothèque publique dont il est bibliothécaire, il vint un jour m'accoster pour me dire qu'on se proposait de faire quelque chose de moi, qu'on allait fonder un journal et qu'on comptait sur mon assistance. Parce que je venais d'écrire contre M. de Lamennais, il s'imaginait sans doute que je donnerais tête baissée dans le panneau, et que je me jeterais à corps perdu dans le jansénisme. Et afin de m'avoir plus sûrement, il commença par me demander divers articles sur mon propre ouvrage. Voyant que je faisais le difficile, il crut apparemment que c'était parce que je craignais que M. l'archevêque de Paris ne vînt

(1) *L'Ami de la Religion et du Roi*, t. LI, p. 309.

à le savoir, et c'est alors qu'il me découvrit le fin de la chose, en me disant qu'on avait vu M. l'archevêque, qu'il les avait encouragés, et avait promis aide et secours. Il fut même on ne peut pas plus fâché de m'avoir découvert ce secret; lorsque je lui refusai nettement de donner un seul article à son journal, serait-il sur mon propre ouvrage, il fit un grand éclat dans la bibliothèque et ne voulut plus me prêter de livres.

M. l'abbé Baronnat qui, à ce qu'il paraît, faisait aussi partie des rédacteurs de *la France catholique*, a convenu dernièrement du même fait avec moi, comme nous le verrons par la suite. Il voulait, à la vérité, excuser vos intentions; mais peu m'importe, le fait n'en subsiste pas moins, les conséquences viendront ensuite. On ne pourra pas me dire, *testis unus, testis nullus*, puisque voilà deux témoins rédacteurs principaux de ce journal qui attestent le même fait. Le témoignage de ce dernier est d'autant plus fort, qu'il savait que je me proposais d'écrire contre votre grandeur, lorsqu'il me fit cet aveu précieux.

D'ailleurs, ces messieurs voudraient-ils nier ce qu'ils m'ont dit, que les articles des journaux seraient toujours là pour les confondre. Comment, en effet, se rendre raison de ces articles, s'il n'existait des intelligences secrètes entre sa grandeur et le parti janséniste? Ne deviendraient-ils pas entièrement inexplicables dans toute autre hypothèse?

Il paraît, au reste, que je n'étais pas le seul qui fusse instruit de ce secret. Un article qui parut dans l'ancien *Globe*, lors de l'extinction de *la France catholique*, et que je n'ai connu que depuis la publication de la première édition de cet ouvrage, vient encore à l'appui de toutes mes assertions. Voici comment *le Globe* s'exprimait: « Au moment où s'é-
« lève une nouvelle tribune aux opinions ultramontaines et
« aux rêveries mystiques d'un catholicisme oriental (allusion
« au *Catholique*, journal rédigé par M. le baron d'Eckstein),
« le seul journal religieux qui ait essayé de soutenir, en
« France, les maximes de l'Eglise gallicane, succombe, dit-
« il, aux intrigues et aux interdictions secrètes dont il est
« l'objet. Après un an de combat, la *France catholique* est
« obligée de faire retraite. *Pourtant on assurait qu'elle avait*
« *l'appui de M. l'archevêque de Paris. Un prédicateur bien-*
« *aimé du prélat y donnait ses soins* (1). »

(1) *Le Globe*, t. III, p. 78, n° 55.

Ce passage n'est-il pas frappant? Qui pouvait avoir appris au *Globe* que *la France catholique* avait *l'appui de M. l'archevêque de Paris?* Il n'y a pas de feu sans fumée, dit le proverbe; il fallait donc bien qu'il y eût quelque chose de fondé dans tous ces dictons! Comment expliquer autrement tant de circonstances diverses? D'une part, le rédacteur en chef de *la France catholique* me dit à moi-même que sa grandeur lui avait promis aide et secours; M. Baronnat m'atteste le même fait; et d'un autre côté *le Globe* rapporte, sans que nous nous soyons entendus ni même vus, *qu'on lui a assuré que ce journal avait l'appui de M. l'archevêque de Paris, et qu'un prédicateur bien-aimé du prélat y donnait ses soins.* Que veut-on de plus, pour prouver qu'il est janséniste? Attend-on qu'il monte sur sa chaire archiépiscopale, pour prêcher ouvertement cette hérésie? Mais il faudrait alors le supposer fou, puisqu'on ne le laisserait pas deux jours en place! Loin de contribuer à l'affermissement et à la propagation du jansénisme par une telle conduite, il ne ferait, au contraire, qu'en précipiter la ruine.

Mais quel pouvait être *ce prédicateur bien-aimé du prélat qui donnait ses soins à la France catholique?*

Nous croyons que *le Globe* voulait parler ici de M. l'abbé L***, janséniste s'il en fut jamais, auquel sa grandeur fait une pension, et que l'on dit être son grand-vicaire secret; la plupart des autres n'étant que pour la forme.

La France catholique disait qu'elle *succombait aux interdictions secrètes dont elle était l'objet.* Or, d'où venaient ces interdits? Ce n'était pas assurément de M. l'archevêque de Paris, puisqu'il était *le soutien* et *l'appui* de ce journal. Ces interdictions venaient, nous le savons, de la plupart des évêques de France, qui défendaient à leurs prêtres la lecture d'un journal infecté de jansénisme. M. de Quélen soutenait donc, en secret, des doctrinaires que ses confrères condamnaient. Et l'on prétendrait encore qu'il ne doit pas être déposé!

Nous savons bien qu'aujourd'hui qu'il se voit découvert, M. l'archevêque de Paris voudra nier le fait. Il est faux et archi-faux, dira-t-il, que j'aie prêté main-forte à *la France catholique!* C'est une imposture insigne, soit de la part de celui des rédacteurs qui vous en fit confidence, soit de la part de ceux qui en instruisirent *le Globe!*

Nous ne nous sommes jamais attendu que M. de Quélen avouerait un fait qui suffirait à lui seul pour le faire déposer. Il tient trop à son siége, pour laisser échapper des aveux qui

pourraient le compromettre aussi ouvertement. C'est un homme qui sait se plier à toutes les circonstances. Le oui et le non lui sont indifférens. Offrirait-il aujourd'hui un *bouquet* à une belle dame, pour gagner ses bonnes grâces, qu'il ne ferait pas difficulté de le démentir le lendemain, s'il voyait qu'une telle action portât la moindre atteinte à sa réputation. L'histoire du bouquet offert à madame de Feuchères en est une preuve authentique.

Mais des témoignages ne sont pas des écrits, dira-t-on peut-être.

Il est vrai que tous ces témoignages ne prouvent pas autant que le ferait un écrit de sa main. Mais établit-on autrement les faits historiques? Un fait peut passer pour indubitable, disent les philosophes, lorsqu'il est attesté par des personnes qui ne se sont jamais vues ni entendues. Or, voilà que le rédacteur en chef de *la France catholique* m'apprend, même avant la publication de ce journal, que M. l'archevêque de Paris lui avait promis aide et secours; M. Baronnat, autre rédacteur, m'atteste le même fait bien long-temps après; et lorsque *la France catholique* cesse de paraître, je lis, dans un journal grave et digne de foi : *Pourtant on assurait qu'elle avait l'appui de M. l'archevêque de Paris! Un prédicateur bien-aimé du prélat y donnait ses soins.* Que veut-on de plus, pour établir la certitude de ce fait? S'il ne devait pas passer pour indubitable après de tels témoignages, il faudrait avouer qu'il n'y aurait rien de certain en histoire.

On me demande un écrit de sa main!

Mais s'il fallait un écrit d'un coupable pour constater sa culpabilité, on ne prononcerait jamais de condamnation contre qui que ce soit. En effet, comment peut-on supposer qu'un homme fasse un écrit tendant à le diffamer? Il faudrait le supposer dépourvu de raison. Le fait sur lequel nous nous appuyons pour constater l'inorthodoxie de M. l'archevêque de Paris, est d'autant plus certain, qu'il se rattache à une multitude d'autres faits et d'autres circonstances, qui prouvent invinciblement qu'il a toujours existé des rapports intimes entre sa grandeur et le parti janséniste, comme on le verra par la suite de cet ouvrage.

Et si M. de Quélen soutenait en secret un pareil journal, quelles conséquences n'en faudrait-il pas tirer contre son orthodoxie! Quelle devait être la foi d'un prélat, qui appuyait, de son autorité et de sa bourse, un journal qui attaquait ce

qu'il y avait de plus sacré dans la religion? Et on laisserait plus long-temps, à la tête de l'Eglise de France, un homme qui employait une partie des fonds qu'il recevait d'elle, à la destruction de cette même Eglise, et qui est la principale cause des schismes et des hérésies qui déchirent son sein!

Quelques personnes qui ne jugeaient notre ouvrage que d'après la première édition, dans laquelle M. l'archevêque de Paris avait fait supprimer l'essentiel, nous ont dit : Mais nous nous attendions à trouver des choses affreuses dans un ouvrage qui demandait la déposition du premier prélat de l'Eglise de France! Notre attente a été bien trompée en lisant votre livre!

Eh! n'est-ce donc rien pour un évêque, pour un dépositaire de la foi, que de fonder un journal anti-catholique? N'est-ce pas dire par-là qu'on en approuve toutes les doctrines? Aurait-on voulu que nous l'accusassions d'avoir commis des assassinats, comme certain pamphlet que M. de Quélen lui-même fit distribuer au Palais-Royal, et qui avait pour titre : *Assassinat de la sœur Véronique, religieuse de Saint-Cyr, par l'archevêque de Paris?* Mais nous en aurait-on cru? Ne nous aurait-on pas dit : *Qui prouve trop, ne prouve rien?*

Quel but nous sommes-nous proposé en publiant ce livre? C'est de faire déposer M. l'archevêque de Paris comme professant des principes contraires à la foi. Or, n'eussions-nous que ce seul chef, il nous semble qu'il serait plus que suffisant pour prouver qu'il n'est pas catholique; et, par conséquent, qu'il doit être déposé de son siége. Car s'il a approuvé ce journal, il a approuvé par-là même, soit implicitement, soit explicitement, des principes contraires à la foi; d'où il suit qu'il doit être déposé. Et que sera-ce, lorsque nous aurons déroulé toute la suite de notre accusation?

On nous a dit quelquefois que nous n'envisagions jamais, dans M. de Quélen que le mauvais côté, et que notre passion nous aveuglait.

Mais est-ce nous qui avons inventé ces faits? Ne se trouvent-ils pas consignés dans *le Globe?* Et s'ils sont vrais, comme il n'y a pas à en douter, que reste-t-il à faire, si ce n'est de tirer la conséquence; savoir : qu'il n'est pas catholique, et, par conséquent, qu'il doit être déposé de son siége.

Pour me porter à renoncer à mon entreprise, M. de Quélen me faisait dire un jour que le Pape ne le déposerait pas, et que sa sainteté le soutiendrait même envers et contre tous.

Mais comment voulez-vous que le souverain pontife soutienne un homme qui cherche à le détruire lui-même, et qui donnait des fonds pour un journal qui attaquait ses prérogatives les plus chères et ses droits les plus sacrés? Ne serait-ce pas se déchirer les flancs? Les pontifes de Rome sont trop habiles pour aller ainsi contre leurs propres intérêts; et surtout celui qui est assis dans ce moment sur la chaire de Pierre, puisqu'il n'a dû son élévation qu'aux divers ouvrages qu'il a publiés contre les jansénistes d'Italie. Il serait en contradiction avec lui-même. Voici ce que nous lisons dans *l'Ami de la Religion*, sur ce grand Pape. « Il professa, pendant plu-« sieurs années, la théologie dans son ordre. Il a publié un « ouvrage sous ce titre : *le Triomphe du saint-siége et de « l'Eglise, contre les attaques des novateurs, battus par leurs « propres armes.* Cet ouvrage, très remarquable et très solide, « est dirigé principalement contre les principes du coriphée « des jansénistes d'Italie; le fameux Tamburini de Pavie, et « les autres jansénistes d'Italie (1). »

Or, comment voulez-vous qu'un homme, qui n'a dû son élévation au souverain pontificat qu'aux ouvrages qu'il a publiés pour combattre le jansénisme, soutienne, en France, un évêque qui favorise en secret cette hérésie, et dans une ville surtout qui donne le mouvement au reste du monde? Il a trop de lumières et trop de sagesse pour agir contre ses propres principes.

Mais comment, nous dira-t-on encore, M. l'archevêque de Paris aurait-il laissé tomber ce journal, s'il avait contribué à sa fondation? N'était-il pas assez riche pour continuer à le soutenir?

S'il retira sa main, ce fut lorsqu'il vit que les doctrines jansénistes ne pouvaient pas prendre dans l'Eglise de France; que tous les abonnés le quittaient; et que ceux mêmes auxquels on l'envoyait *gratis*, refusaient de le lire. A quoi bon se constituer en frais, pour éditer un journal qu'on ne lit pas? Aurait-on voulu, par hasard, qu'il payât aussi des lecteurs?

De tous ces faits il résulte donc que M. l'archevêque de Paris avait contribué à la fondation de *la France catholique*; et que ses rédacteurs allaient quérir le mot d'ordre à l'archevêché. Or, qu'on nous dise maintenant ce qu'il faut penser de son orthodoxie, puisque ce journal était rédigé dans des principes anti-catholiques, et par les premiers jansénistes de

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXVII, p. 89 et t. LXIX, p. 273.

la capitale! Qu'il attaquait non seulement les jésuites, les missionnaires, les sulpiciens et les lazaristes, mais encore le Pape et différentes doctrines universellement admises dans l'Eglise! Et si M. l'archevêque de Paris prêtait main-forte à un journal janséniste, il est donc janséniste lui-même! S'il est janséniste, il n'est donc pas catholique. S'il n'est pas catholique, il doit donc être déposé de son siége, puisqu'il répugne qu'on soit le ministre d'une religion à laquelle on n'a pas foi! Que M. de Quélen sorte de là s'il le peut!

On trouvera encore, dans le onzième chapitre de ce Mémoire, plusieurs articles de la *Gazette des Cultes*, qui démontrent, de manière à ne pouvoir s'y tromper, que M. l'archevêque de Paris et le parti janséniste ne font qu'un; et que quiconque touche l'un, touche l'autre. Qui sait même si M. de Quélen n'aurait pas contribué à la fondation de ce journal impie, aussi bien qu'à la création de *la France catholique*? Ce qu'il y a de sûr, c'est que le rédacteur principal de ce dernier journal, ainsi que ce *prédicateur bien-aimé du prélat*, dont nous parlait *le Globe*, y donnaient *leurs soins*, comme nous le prouverons par des faits incontestables, dans le chapitre précité.

Avant d'aller plus loin, nous prions le lecteur de ne pas passer légèrement sur ce chef d'accusation; car il nous semble qu'il serait plus que suffisant pour faire déposer l'archevêque de Paris. En effet, s'il est vrai, comme il n'y a pas à en douter, que M. de Quélen encourageât sous main, et donnât même des fonds pour soutenir des journaux anti-religieux, n'est-il pas évident qu'il doit être déposé? S'ils s'étaient bornés à attaquer les jésuites, les missionnaires, les sulpiciens, les lazaristes et autres corps religieux, peut-être n'y aurait-il pas des charges suffisantes pour le faire déposer, parce que ces attaques, quelque graves qu'elles soient, venant surtout d'un archevêque, ne constituent pas une hérésie; mais ils ne bornaient pas là leurs escarmouches. *La France catholique* et *la Gazette des Cultes* attaquaient encore la primauté du Pape, les dévotions aux divins cœurs de Jésus et de Marie, et des dogmes universellement admis dans l'Eglise. Or, par-là même que M. de Quélen soutenait ces journaux de ses encouragemens et de sa bourse, n'est-ce pas comme s'il avait attaqué lui-même ces dogmes? Voici comment *l'Ami de la Religion* caractérisait l'esprit de *la Gazette des Cultes*. « C'était un journal (*la Gazette des Cultes*) *tout-à-fait hostile pour la religion catholique, pour ses pratiques, pour ses mi-*

nistres; mais en même temps plein de bienveillance et même de tendresse pour le culte protestant, et pour tout ce qui y tenait.... *C'était évidemment une entreprise conçue uniquement pour propager l'impiété et faire haïr les prêtres*..... Ce journal avait duré environ quatorze mois; et *il avait fallu assurément des sacrifices du parti irréligieux*, pour maintenir si long-temps une feuille qui ne pouvait qu'ennuyer les gens sans religion, et révolter les bons fidèles (1). » Qu'on nous dise maintenant quelle peut être la foi d'un évêque qui soutenait de tels journaux? *Il a fallu*, dit *l'Ami de la Religion*, *bien des sacrifices pour soutenir ce journal.* Eh bien! presque tous ces sacrifices étaient faits par M. de Quélen, comme nous le prouverons plus loin.

CHAPITRE II,

OU DEUXIEME CHEF D'ACCUSATION.

Accusation de jansénisme que j'entends élever contre M. l'archevêque de Paris; immédiatement après la rupture des conférences, pour l'établissement du *séminaire des hautes études ecclésiastiques* (2).

Je n'avais cependant découvert à personne ce que j'avais appris; quelle ne fut donc pas ma surprise! lorsque après la rupture des conférences, pour l'établissement du *séminaire des hautes études ecclésiastiques*, je vous entends accuser publiquement de jansénisme! Voici le raisonnement que l'on faisait, pour prouver que la nomination des professeurs ne devait pas vous appartenir. « *Si M. l'archevêque de Paris est janséniste, comme on le dit*, il n'a qu'à mettre à la tête du séminaire central des prêtres jansénistes, et bientôt toute l'Eglise de France sera janséniste. »

J'avoue que la coïncidence de ce fait avec celui que je viens de rapporter, me frappa étonnamment. On doit ignorer assurément, me dis-je, que M. l'archevêque de Paris coopère à *la France catholique* ou janséniste. Pour l'accuser si hautement de jansénisme, il faut donc qu'on le connaisse sous d'autres rapports!

Pour éclaircir ce mystère, je disais aux missionnaires :

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXII, p. 245.

(2) On sait que, sous le ministère de M. Frayssinous, il fut question de créer à Paris un séminaire central; mais M. de Quélen fit échouer cette belle entreprise, parce qu'il prétendit contre l'avis de la commission qui avait été nommée par le roi, que la nomination des professeurs lui appartenait.

Mais comment voulez-vous que M. l'archevêque de Paris soit janséniste? Pourquoi aurait-il donc déposé l'ancien curé de Saint-Séverin? — Quelle impossibilité trouvez-vous à ce qu'il soit janséniste? N'a-t-on pas vu un archevêque de Lyon, M. de Montazet, un archevêque de Paris, M. de Noailles, qui étaient imbus de ces opinions hérétiques? Jeune homme que vous êtes, reprend vivement et en écumant en quelque sorte de rage M. Martial, missionnaire de la Nouvelle-Orléans, qui était pour lors à Paris, croyez-vous en savoir plus à son égard que M. Frayssinous, que M. de la Fare, que M. l'évêque de Montpellier et d'autres membres de la commission qui pensent de même? Allez, on le connaît mieux que vous! et s'il a déposé l'ancien curé de Saint-Séverin, c'est qu'il était trop connu! Après cette violente sortie, ils me tournèrent incontinent le dos en gémissant sur mon incrédulité.

Sachant ce que je savais déjà, il faut avouer, Monseigneur, que de telles autorités étaient imposantes et qu'il y avait pour un Cartésien de quoi lui faire suspendre son jugement.

Quelques paroles que j'entendis sortir un jour de la bouche d'un ami intime de M. Frayssinous, sembleraient venir à l'appui de l'accusation des missionnaires. *Vous n'êtes pas le seul qui le connaissiez!* me dit-il.

Je me suis repenti par la suite d'avoir fait de l'opposition avec les missionnaires, car ils m'auraient peut-être fait connaître quelques-uns des chefs sur lesquels ils fondaient leur accusation. S'ils sont aussi nombreux que ceux que je présenterai de mon côté, il faut avouer, Monseigneur, qu'il vous sera difficile de vous justifier, et j'ai bien eu raison de vous dire (dans une lettre qui avait précédé ce Mémoire, et que je rapporterai plus loin), *que vous pouviez faire votre acte de contrition.*

Mais à quelle occasion les missionnaires ont-ils parlé d'une manière si peu respectueuse de leur premier pasteur?

J'étais pour lors au séminaire Stanislas, où j'avais été placé par M. l'archevêque, après mon second ouvrage, contre M. de Lamennais. M. Augé, principal du collége Stanislas, avait été désigné par M. Frayssinous comme supérieur du séminaire qu'on allait fonder. Mais M. de Quélen prétendit que la nomination des professeurs lui appartenait de droit, et il déclara même, en pleine commission, qu'il n'accorderait aucun pouvoir aux professeurs, à moins qu'ils

ne fussent nommés par lui. Force fut alors à la commission de céder, et l'affaire en resta là. Les missionnaires, qui ne s'étaient pas attendus à une telle difficulté de la part de M. de Quélen, se déchaînèrent le lendemain contre lui; et ne firent nul mystère, comme on le pense bien, de ce qu'ils avaient dans l'âme.

M. Frayssinous, qui désirait comme un autre Richelieu, attacher son nom à la restauration de la Sorbonne, dut être un peu désappointé en voyant le détour que prenait M. de Quélen pour traverser ses beaux projets, et il y a apparence qu'il n'épargna pas plus sa grandeur que les missionnaires; c'est ce qui peut servir à rendre raison de ces paroles de M. Martial, qui disait avoir dîné la veille chez M. d'Hermopolis, *croyez-vous en savoir plus à son égard que M. Frayssinous?*

CHAPITRE III,

OU TROISIÈME CHEF D'ACCUSATION.

Désir manifesté par M. l'archevêque de connaître tout ce que les missionnaires et les membres de la commission ont pu dire de lui. — Révélation importante que je lui fais. — Raison qui me porte à lui faire cette révélation qui va exercer une si grande influence sur sa conduite future.

Sur ces entrefaites, vous m'ôtez du séminaire Stanislas. Il paraît qu'on vous a écrit des lettres annonymes, dans lesquelles on ne vous ménageait pas, comme vous me l'apprîtes vous-même, puisque vous me priâtes de vous procurer de l'écriture de ces messieurs, pour la confronter avec ces lettres et en connaître le véritable auteur. Vous désirez savoir de moi tout ce que les missionnaires ont pu dire contre vous à l'occasion de la rupture des conférences, pour l'établissement *du séminaire central.*

Vous avez pu croire que c'était par inadvertance ou par vengeance contre les missionnaires que je vous avais dit : *Monseigneur, on vous accuse d'être janséniste;* mais comme je ne veux plus rien avoir de caché pour vous, voici le nœud de l'énigme.

« Il y a long-temps, me dis-je, que M. l'archevêque te promène de séminaire en séminaire pour te faire écrire contre M. de Lamennais. Il n'aurait tenu qu'à lui de mettre fin à tous tes embarras, et s'il ne l'a pas fait, c'est qu'après t'avoir entraîné dans les plus grandes dépenses, il finira peut-être par te renvoyer dans ton diocèse, de manière qu'après huit ans d'attente et de sacrifices, tu ne te trouveras pas plus

avancé qu'auparavant. On venait justement de me dire que c'était d'après vos instigations que M. Augé m'avait éloigné des ordres après m'avoir appelé; s'étant trouvé à déjeûner avec vous dans une communauté, vous lui aviez paru, disait-il, si indifférent sur mon compte, qu'il avait cru vous faire plaisir en me renvoyant à une autre ordination. Ce n'étaient donc pas les missionnaires et les jésuites qui me persécutaient comme vous me l'aviez fait croire jusque-là, mais c'était vous seul qui agissiez sous main, pour me susciter de nouveaux obstacles, et me porter par-là à écrire contre eux. En effet, quelque temps après que je vous eus adressé mon Mémoire contre les bons pères, M. Borderies m'en demanda encore un second, mais je ne fus plus d'humeur à l'amuser, parce que je commençais à être mécontent de la conduite qu'il tenait envers moi : il me donnait de belles paroles, *pretereaque nihil.*

Cependant, comme il faut tout dire, je crois que pour lors M. Augé se trompait; que si vous faisiez *l'indifférent*, c'était par politique. En effet, après le Mémoire que je venais de vous adresser contre les jésuites et les missionnaires, Mémoire qui était si fort dans vos goûts et dans vos opinions, je savais bien que dans le fond de l'âme vous étiez alors pour moi, car autrement M. Borderies m'aurait bien laissé partir; mais vous vouliez ménager la chèvre et le chou, comme dit le proverbe, et en attendant vous préfériez me faire souffrir, et m'envoyer encore passer des années dans un quatrième séminaire. Tu ne peux donc pas, me dis-je, entièrement compter sur un tel homme, qui ne sait jamais prendre un parti lorsqu'il le faut; qui te laisserait périr d'inanition en te disant de prendre patience. Il n'a aucune connaissance du cœur humain. Parce qu'il pourra prendre patience avec les gros bénéfices que son siége lui donne, il s'imaginera qu'un jeune homme, qui est depuis long-temps à charge à ses parens, peut en faire autant. En un mot, c'est un esprit petit qui se perd dans ses propres subtilités, qui se noie dans les plus légères difficultés, et qui tombe dans les propres piéges qu'il tend aux autres; puisque donc l'occasion s'en présente, il vaut mieux prendre avec lui le parti le plus expéditif et le plus sûr, et le mettre dans l'impossibilité de te nuire et de se défaire de toi par la suite. Il n'y a pas long-temps que tu viens de lui adresser un Mémoire contre les jésuites et les missionnaires, croyant que c'étaient eux qui te persécutaient, comme on te le disait à

l'archevêché, tandis que tu n'aurais dû t'en prendre qu'à l'archevêque même, ou, pour parler plus juste, à ses subtilités et à ses petites ruses. Il a fort bien approuvé ce Mémoire, et l'on peut dire que tout l'archevêché en fit son jubilé. (Vous devez vous rappeler que c'était quelques jours avant l'ouverture du grand jubilé, qu'il vous fut adressé.) Si donc il lui prend envie de te renvoyer dans ton diocèse, tu n'auras qu'à le menacer de livrer à l'impression ce Mémoire, et il ne pourra pas reculer. »

Vous savez si mes prévisions se sont trouvées justifiées par l'événement. Lorsque le temps, où vous aviez statué dans votre profonde sagesse qu'il fallait se défaire de moi, est arrivé, vous m'envoyez, comme c'est votre habitude, un émissaire qui était M. Madrolle (nous aurons occasion de parler plus loin de ce personnage célèbre), pour me sonder à ce sujet. La première question qu'il m'adresse, est celle que j'ai rapportée plus haut : *Que pensez-vous de M. l'archevêque de Paris? croyez-vous qu'il soit catholique?* — Ayant laissé cette singulière question sans réponse, il continue en m'adressant la suivante : *Que feriez-vous si M. l'archevêque de Paris voulait vous renvoyer dans votre diocèse?* — Ce que je ferais, lui dis-je! Croit-il donc, qu'après m'avoir fait passer huit ans dans des hôtels garnis et m'avoir entraîné dans mille dépenses, pour me faire écrire contre M. de Lamennais, je m'en irais maintenant dans mon diocèse comme un imbécille! Je m'en vais faire imprimer des Mémoires que je lui ai adressés et qu'il a fort bien approuvés, puisque tout l'archevêché me conseillait de les publier. Je vais même y en ajouter d'autres, qui pourront donner la clef de bien des choses et mettre à nu toute sa conduite! — Oh! ne faites pas ça, reprit-il (en se jetant sur moi et en me serrant entre ses bras, comme s'il voulait m'étouffer), vous allez le perdre de réputation! Soyez tranquille! il vous compensera de tous vos sacrifices! Je puis vous en répondre, parce que j'ai vu hier M. Borderies, et que je dois le voir encore! C'est en son nom que je vous parle!

Je disais tout à l'heure *que M. Borderies m'empêcha de partir.* En effet, après l'injustice que je venais d'éprouver et que ce Mémoire fera connaître, je voulais quitter Paris pour un certain temps, mais M. Borderies me pressa pour que je restasse. Il me dit même le lendemain que vous eûtes reçu le Mémoire en question, *vous allez me donner bien de l'embarras lorsque vous serez prêtre!* C'était me dire d'une ma-

nière assez adroite : Consolez-vous ! vos tribulations auront un terme ! je vous réponds que vous serez prêtre ! Il est fâcheux que sa grandeur ait prophétisé sans s'en douter ! Mais que voulez-vous ? ce n'est pas ma faute. J'aurais bien voulu me dispenser de la faire paraître sur la scène ; mais ce serait affaiblir considérablement la force de mon ouvrage.

Voilà cependant, Monseigneur, de quelle manière il a fallu que je m'y prisse pour arriver où j'en suis ! Si j'avais dit à votre bouc émissaire que je m'en rapportais entièrement à votre grandeur ; que je ferais ce qu'elle voudrait bien ; que je n'avais d'autre volonté que la sienne ; qu'en me conformant à ses ordres, c'était me conformer aux ordres de Dieu même (comme si Dieu pouvait épouser et prendre fait et cause pour les passions des hommes), malgré que vous m'eussiez fait dépenser quinze mille francs, en me faisant les plus belles promesses du monde, vous auriez eu assez peu de conscience pour me sacrifier impitoyablement. Et vous oserez encore me parler de reconnaissance !

Vous voyez donc bien que ce ne fut pas par étourderie, ni par manque de tact et de jugement, comme me le disait un jour le bon Trevaux (secrétaire de sa grandeur), mais d'après un calcul suivi et profond, que je portai l'audace jusqu'à vous dire en face : *Monseigneur, on vous accuse d'être janséniste ! On dit que vous n'auriez qu'à mettre des jansénistes à la tête du séminaire central, et que bientôt toute l'Eglise de France serait janséniste !* J'avoue que le compliment n'était pas flatteur, mais qu'y faire ? Que le salut soit toujours la suprême loi, *salus populi suprema lex esto.*

Lorsque je menaçai pour la première fois M. l'archevêque de Paris de le faire déposer, ce fut face à face et dans son propre palais. Pour me rappeler à lui, il écrivit incontinent jusqu'à cinq à six lettres à M. C***, ancien conseiller de l'université, qui me fit appeler pour m'en donner connaissance. Dans la première de ces lettres, sa grandeur me faisait une réprimande toute doucereuse, par laquelle elle m'accusait *d'ingratitude.* Qu'on juge, d'après ce que nous venons de dire, et ce qu'on a vu dans nos *observations préliminaires*, si ma gratitude doit s'étendre bien loin.

J'ai eu pour condisciples, à Saint-Sulpice, des prêtres qui n'étaient pas de grands sires, tant s'en fallait, et qui ont, depuis plusieurs années, des cures de douze, quinze à vingt mille francs, tandis que, grâces aux bontés que M. l'archevêque a eues pour moi, il m'a fallu passer tout ce temps

en hôtel garni. Jusqu'où ne pourrais-je pas porter les dommages qu'il m'a causés, si je voulais les évaluer d'après ces nouvelles données!

D'ailleurs l'intérêt de l'Eglise doit passer avant tout. M'aurait-il fait autant de bien qu'il m'a fait de mal, je ne devrais pas encore balancer à faire imprimer cet ouvrage, puisqu'il est évident aujourd'hui pour tout le monde, comme il l'était pour moi, il y a six ans, que M. de Quélen perd l'Eglise de France. Il me semble que c'est ici le cas ou jamais de se conformer au précepte de l'Evangile : *Dio Ecclesiæ!*

Mais que sont devenues ces lettres? me demandera-t-on peut-être.

Je tâchai bien de les avoir, je fis même des efforts pour les *empoigner*, mais M. C*** ne voulut jamais me les céder, dans la crainte, me dit-il, que je ne m'en servisse un jour contre sa grandeur. Ayant fait depuis de nouvelles instances auprès de lui, il m'a répondu qu'il les avait brûlées. La première surtout était curieuse. M. de Quélen avait été si frappé de terreur, en entendant le mot de déposition résonner à ses oreilles pour la première fois, que dans le trouble qui l'avait saisi, il s'avouait en quelque sorte coupable, et demandait grâce. Mais je l'ai ensuite menacé tant d'autres fois, qu'il s'y est en quelque sorte habitué; mes menaces ne faisaient presque plus d'impression sur lui, parce qu'il voyait que je n'en venais jamais à l'exécution.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer sembleront petits à quelques-uns, mais on verra par les suites qu'ils ont eues, qu'ils ne le sont pas autant qu'ils peuvent le paraître au premier coup d'œil. C'est ici le cas de dire, que de petites causes produisent souvent de grands résultats. Tous les malheurs qui sont arrivés à M. l'archevêque de Paris ont peut-être tenu à ces incidens!

On nous a dit quelquefois : Mais comment pouvez-vous mieux connaître M. l'archevêque que les autres?

D'après ce que nous venons de dire, il ne serait pas étonnant que je le connusse un peu mieux que bien d'autres. Les journaux et le public se récriaient bien, comme on va le voir dans peu, sur les voyages que sa grandeur allait faire en Suisse, sur les mandemens qu'elle publiait, sur les Mémoires qu'elle allait présenter au roi, *flexis genibus*, en faveur des jésuites; mais on n'allait pas plus loin; on ne voyait pas le pourquoi de ce changement de système. Personne ne tenait

le fil d'une conduite si mystérieuse, et peut-être n'y avait-il que moi seul qui en eusse la clef.

Et qu'est-ce qui m'avait mis cette clef en main? Rien autre chose, que ces paroles que je lui avais dites en secret : *Monseigneur, on vous accuse d'être janséniste.* M. l'archevêque croyait que c'était par bonhomie, par manque de tact et de jugement, comme me le disait le secrétaire de l'archevêché, que je lui avais fait cette confidence, et que je ne voyais goutte dans toutes ses démarches, pas plus que les journaux qui poussaient les haut cris. Il était bien loin de prévoir alors que ces paroles dussent être si fécondes en conséquences, et fournir un jour matière à plusieurs volumes! Mais que voulez-vous? S'il s'est trompé, est-ce ma faute? En puis-je mais?

CHAPITRE IV,

OU QUATRIÈME CHEF D'ACCUSATION.

Coups d'état que M. l'archevêque de Paris se met à frapper, pour donner le change à ceux qui l'accusent d'être janséniste. — *Premier coup d'état.* Abandon subit de l'Académie dont il était alors directeur, pour aller *conspirer contre nos libertés*, avec les jésuites de Fribourg.

Aussitôt que vous voyez qu'on vous a pénétré, qu'on connaît vos doctrines secrètes, que faites-vous pour donner le change à vos ennemis?

Vous, qui faisiez naguère le libéral, vous allez jouer maintenant le rôle d'un congréganiste enragé! vous allez vous jeter à corps perdu dans le jésuitisme et l'ultramontanisme! Chose étonnante! machiavélisme admirable! Les missionnaires et les jésuites vous accusent de n'être pas catholique, et vous allez aussitôt vous jeter entre leurs bras, pour leur dire en quelque sorte : « Me voici, mes pères, je suis de vos amis! touchons la main! embrassons-nous! Vous ne direz plus, je pense, que je ne suis pas catholique! que je sens le jansénisme! » Vous profitez, en effet, de la première occasion qui se présente pour jouer cette singulière comédie!

Vous étiez pour lors directeur de l'Académie, vous deviez en exercer les fonctions à la séance de la Saint-Louis; mais à peine vous ai-je dit : *Monseigneur, on vous accuse d'être janséniste,* vous laissez là messieurs les immortels, et vous prenez vite la poste pour aller assister au transfert des reliques de saint François de Sales, et voler de là entre les bras des jésuites de Fribourg. Vous vous imaginez sans doute persuader

par-là que vous avez des opinions différentes de celles qu'on vous suppose; que, loin d'être janséniste, vous êtes ultramontain, voire même jésuite!

En effet, le public et les journaux, qui ne conçoivent rien à une pareille conduite, qui ne voient pas la raison secrète qui vous porte à abandonner si précipitamment cette pauvre Académie, vous que l'on croyait entendre à la séance de la Saint-Louis, restent stupéfaits d'une disparition si subite. Il faut, par Dieu, disent-ils, que M. l'archevêque de Paris aime beaucoup les voyages! Apparemment qu'il ignore ces paroles de l'*Imitation : Raro sanctificantur qui peregrinantur!* Il arrive naguère de Rome, et voilà qu'il repart pour le Piémont, et de là pour la Suisse, pour aller voir les jésuites de Fribourg!

Les journaux libéraux qui vous avaient loué jusque-là, commencent alors à tomber sur vous. Les uns disent que tout ce que vous aviez fait jusqu'ici n'était que jonglerie; que vous êtes ultramontain, puisque vous abandonnez l'Académie où votre devoir vous appelait, pour aller vous réunir à une assemblée qui est toute composée d'évêques ultramontains; les autres, que vous allez en Piémont et en Suisse, *pour conspirer contre nos libertés avec les jésuites de Fribourg*. Enfin, chacun fit son conte là-dessus, comme vous le verrez ailleurs. Leurs paroles sont curieuses à citer. Je les ai toutes recueillies, parce que je vous connaissais trop bien pour ne pas voir que l'intérêt de l'Eglise demanderait un jour que je vous démasquasse. Je me tenais caché derrière la toile, je faisais même l'ignorant; mais je voyais la raison, et j'avais en quelque sorte la clef de tous vos mouvemens, de tous vos voyages, de tous vos mandemens, de toute votre conduite, et par conséquent de tout ce qui s'imprimait dans les journaux pour ou contre vous. Aussi ai-je eu grand soin de recueillir et de conserver précieusement ces feuilles éparses, à proportion qu'elles paraissaient, pour m'en servir dans l'occasion que je prévoyais devoir arriver : *Maria autem diligenter servabat omnia verba hæc.* (L'un des prénoms de l'auteur est *Marie.*)

Il est si vrai de dire que le rapport que je vous fis fut l'unique raison qui vous détermina à entreprendre ce voyage, que M. le comte de Cessac, qui fut obligé de vous remplacer, pria l'Académie de l'excuser si son discours ne répondait pas à la beauté du sujet sur lequel il avait à parler, vu qu'il n'avait eu que peu de temps pour s'y préparer, *à cause de votre voyage précipité et imprévu.* Or, si ce que vous veniez d'ap-

prendre n'avait été la cause qui vous eût porté à entreprendre ce voyage, auriez-vous attendu si tard à avertir votre suppléant? Auriez-vous même accepté la place de directeur de l'Académie, à laquelle vous veniez d'être promu d'un consentement unanime, pour faire les honneurs de la séance de la Saint-Louis?

Tous les journaux venaient d'annoncer que vous présideriez la séance, dans laquelle on devait distribuer, pour la première fois, les prix de vertu fondés par M. de Monthyon. L'Académie, comme M. votre suppléant nous l'apprend, vous avait élu directeur d'un consentement unanime, pour donner à cette séance *cette teinte religieuse, dont les anciens avaient le soin de colorer leurs institutions.* Vous n'y mîtes pas le moindre obstacle. On sait, au contraire, que vous vous prépariez à force, et que votre discours était quasi prêt. Mais, ô profondeur de l'esprit humain! ô finesse! ô ruse admirable! à peine vous ai-je dit : *Monseigneur, on vous accuse d'être janséniste*, que vous donnez vite contre-ordre aux journaux, et chose abominable! ils osent ajouter que vous n'allez en Suisse que pour *conspirer contre nos libertés*, avec les jésuites de Fribourg! Il me semble, Monseigneur, que c'est ici le cas de dire, ou jamais : *Post hoc, ergo propter hoc.*

Je vous avouerai que je n'avais eu jusqu'à ce jour aucune connaissance du discours que prononça en cette occasion M. le comte de Cessac; mais il était si évident que vous n'alliez vous jeter entre les bras des jésuites de Fribourg que pour en imposer à ceux qui vous accusaient d'être janséniste, que j'ai tâché de m'en procurer un exemplaire, dans l'espoir d'y trouver quelque passage qui pût servir de confirmation à mes raisonnemens et à mes conjectures. Le contenu a dépassé toutes mes espérances. Ce discours, en effet, en dit plus que je n'aurais pu imaginer. Il m'a appris des particularités que j'ignorais entièrement, et auxquelles je n'aurais jamais pensé. Quoique je vous aie promis de vous faire grâce de toute pièce justificative (lorsque l'occasion s'en présentera nous aurons soin de rétablir ces pièces, que nous avions supprimées dans le Mémoire qui fut adressé à M. l'archevêque, parce qu'il était censé les connaître), je ne puis cependant m'empêcher de mettre sous vos yeux la partie qui vous concerne. Vous savez bien si je dis vrai; mais comme je n'écris pas pour vous seul, c'est ici que ce morceau trouve naturellement sa place. Voici comment M. votre suppléant s'expri-

mait : « L'Académie, voulant donner un grand éclat à cette séance, où elle avait à proclamer les prix accordés à la vertu, et ouvrir aux poètes la carrière la plus vaste, la plus belle que notre siècle pouvait leur présenter, où elle devait couronner celui qui aurait élevé à l'immortel Monthyon un monument digne de lui; L'Académie voulant aussi donner à cette séance cette teinte religieuse, dont les peuples anciens avaient le soin de colorer leurs institutions, avait choisi pour la présider un de ses membres qui, par le caractère sacré dont il est revêtu, par ses éminentes fonctions, *par ses principes pleins de sagesse*, et par la beauté de son talent, devait puissamment contribuer à la solennité de cette journée (M. l'archevêque de Paris); *mais, par un de ces événemens que l'on n'a pu prévoir*, l'académicien qui avait réuni l'unanimité des suffrages de la compagnie, *a été entraîné loin d'elle*. Au lieu d'entendre un prélat dans la force de l'âge et du talent, dont les éloges auraient donné un nouveau poids aux récompenses accordées à la vertu, vous n'entendrez que la voix affaiblie et presque éteinte d'un vieux soldat qui, accablé sous le poids des ans, long-temps éloigné de la carrière des lettres, ET PRESSÉ PAR LE TEMPS, ne s'est résolu à suppléer le directeur de l'Académie, *que pour obéir à la voix de son devoir, que parce qu'il a compté sur votre indulgence*, et qu'il a appris de Bossuet que la simplicité d'un récit fidèle est la louange qui sied le mieux à la vertu (1). »

Quel était, Monseigneur, cet *événement imprévu*, qui vous forçait de renoncer si subitement aux fonctions de directeur, que vous veniez d'accepter naguère? Pourquoi n'aviez-vous pas averti plus tôt ce vénérable vieillard, pour qu'il ne se sentît pas trop *pressé par le temps*? Direz-vous que vous ne saviez pas que cette réunion d'évêques dût avoir lieu pour le transfert des reliques de saint François de Sales? Mais il y avait près de deux mois que les journaux l'avaient annoncée! Pour expliquer toutes ces contradictions, il faut donc recourir à cette illumination soudaine que je venais de vous communiquer. Ce voyage d'ailleurs s'adaptait si bien à vos fins secrètes! il était si propre à détourner les accusations qui s'élevaient contre vous, qu'il devient inexplicable dans toute autre hypothèse!

M. de Cessac, voulant faire allusion à la conduite que vous

(1) *Discours sur les prix de vertu, prononcé dans la séance publique du 25 août 1826.*

aviez tenue devant la chambre des Pairs lors de la *loi des rentes*, vous attribuait des *principes pleins de sagesse*. L'Académie changera bientôt de langage! Elle ne dira pas assurément que vous avez des principes *pleins de sagesse*, lorsque immédiatement après votre retour de la Suisse, elle repoussera avec indignation une lettre que vous lui adresserez pour la réprimander en quelque sorte, sur ce qu'elle se mêle de prendre la défense de la liberté de la presse. Voilà ce que c'est, Monseigneur, que d'aller boire à la coupe du jésuitisme! On y perd, comme dirait M. de Pradt, ses principes et son latin!

Mais ne pourrait-il pas se faire, dira-t-on ici, qu'il y eût eu d'autres motifs de ce voyage que celui que vous lui supposez?

S'il y avait eu d'autres motifs, il me semble qu'il aurait dû en homme sage les connaître à l'avance, et par conséquent avertir l'Académie qu'il ne pouvait pas accepter les fonctions de directeur auxquelles on venait de le promouvoir. Il aurait dû surtout prévenir long-temps à l'avance, celui qui devait le remplacer; tandis que le pauvre M. de Cessac n'eut que cinq à six jours pour se préparer, tant le voyage de M. de Quélen fut prompt et imprévu! Or, d'où pouvait venir une telle précipitation si ce n'est de ce que je venais de lui dire? N'est-ce pas ce qui s'appelle *prendre la nature sur le fait!* D'ailleurs, on va voir par la suite de sa conduite, qu'il n'avait entrepris un tel voyage que pour détourner, d'une manière indirecte, les accusations qui s'étaient élevées contre lui.

Je ne sais ce que durent penser les missionnaires et les membres de la commission de ce coup-d'état. Quel ne dut pas être leur désappointement, lorsqu'ils vous virent partir d'une manière si précipitée pour aller conspirer contre nos libertés avec les jésuites de Fribourg! Ignorant le motif secret qui pouvait vous porter à entreprendre ce voyage, ils firent sans doute leur *meâ culpâ* de vous avoir si mal jugé. Comment, en effet, concilier votre conduite actuelle avec ce qu'ils pensaient et ce qu'ils disaient naguère? M. l'archevêque de Paris est janséniste, disaient-ils, et cependant voilà que tous les journaux libéraux tombent sur lui et l'accusent d'aller en Suisse pour conspirer contre nos libertés avec les jésuites de Fribourg? Serait-il possible qu'un janséniste pût conspirer avec des jésuites? Janséniste, jésuite, conspiration, ces mots peuvent-ils aller ensemble?

Pour ce qui me concerne, je vous avouerai que vous me donnâtes la plus haute idée de votre machiavélisme. Il n'y avait que deux mois que je vous avais adressé un Mémoire, où j'allais jusqu'à dire que les jésuites avaient empoisonné Clément XIV. Vous approuvâtes ce Mémoire, soit tacitement, soit expressément; vous en fîtes en quelque sorte votre jubilé, comme nous le verrons plus loin; et voilà qu'aussitôt que je vous dis : *Monseigneur, on vous accuse d'être janséniste*, vous prenez vite la poste pour aller tramer des complots contre nos libertés avec les jésuites de Fribourg! A vous voir courir si précipitamment, ne dirait-on pas un lièvre qui se sent poursuivi par le chasseur? Ah! Monseigneur, vous êtes fin, mais vous vous perdez par vos propres finesses!

Si on le remarque bien, on verra, en effet, que ce fut dès ce moment que M. l'archevêque de Paris commença à décliner et qu'il dépérit à vue d'œil dans l'opinion publique. Quoiqu'il n'eût combattu la loi des rentes à autre fin que d'obtenir un chapeau de cardinal, comme la suite de sa conduite l'a prouvé, puisqu'il s'est mis à prêcher le despotisme tant et plus, il n'en est pas moins vrai qu'il s'était fait par-là une popularité assez brillante; mais à peine lui ai-je dit : *Monseigneur on vous accuse d'être janséniste*, que le voilà qui se jette à corps perdu dans le jésuitisme, qu'il entre dans une carrière semée d'écueils et de précipices, et qu'il finit par tomber de chute en chute, jusque dans l'abîme où nous le voyons présentement. En faudrait-il davantage pour prouver qu'il n'est pas catholique? Car se serait-il donné tant d'entorses, s'il n'y avait pas eu de vrai dans tout ce qu'on disait de lui?

Nous parlions tout à l'heure d'un Mémoire que nous avions adressé à M. de Quélen (dans un temps où nous attribuions aux jésuites et aux missionnaires différentes persécutions que nous avions éprouvées, tandis qu'elles ne venaient que de lui-même); si l'abondance des matières que nous avons à traiter nous le permet, et que le volume ne soit pas trop fort, nous pourrons donner ce Mémoire à la fin de ce livre. Pour juger de la politique de M. de Quélen, qu'on lise d'abord cet écrit qu'il me conseillait de faire imprimer, et qu'on se représente ensuite notre homme prenant la poste pour Fribourg, immédiatement après le rapport secret que je venais de lui faire. Quelle profonde tactique!

On m'a dit quelquefois; mais la charité vous fait un devoir de considérer les actions de vos frères sous leur bon côté.

Et s'il n'y a pas de bon côté, comme dans cette circonstance-ci, comment voulez-vous que je puisse les envisager sous un autre point de vue? Qu'on me dise, en effet, si ces démarches pouvaient être sincères, et si la charité la plus ardente pourrait excuser de telles choses.

Ce fait, du reste, va encore mieux s'éclaircir par les suivans. Ils ne devraient même former qu'un seul tout, et si je suis forcé de les séparer, c'est qu'il est impossible au langage humain d'exprimer d'un seul mot une multitude de faits et de circonstances, que l'esprit verra d'une seule vue, *uno ictu*. C'est de tous ces faits réunis en faisceau, que j'espère démontrer aux moins clairvoyans que vos principes sont loin d'être orthodoxes. Comment, en effet, tant de circonstances aggravantes concourraient-elles à prouver que vous n'êtes pas catholique, si vous l'étiez réellement? Il n'y a pas jusqu'à vos finesses et vos subtilités qui ne viennent à l'appui de mon accusation! Ce que nous venons de voir n'est en effet que le commencement de la comédie. Plus nous avancerons, plus l'intérêt croîtra, *crescit eundo*, jusqu'à ce qu'il arrive une catastrophe qui vous forcera de recourir à une nouvelle tactique et donnera un autre cours au ruisseau.

Cette catastrophe n'est autre que celle que vous éprouvâtes lors de votre fameux *mandement sur les sacrés cœurs*. Les ris et les huées qui partirent de tous les côtés de l'amphithéâtre, à la vue d'un tel mandement, vous ouvrirent enfin les yeux. Vous reconnûtes vous-même que vous vous étiez blousé; que vous étiez tombé dans *cet esprit*

D'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur;

qu'en voulant faire le *cordicole*, pour parler le langage janséniste, vous étiez parvenu à donner de vous une idée toute contraire à celle que vous prétendiez nous inculquer. C'est au moins ce qu'on disait hautement dans le public et ce que les journaux répétaient. Alors vous vous êtes mis à faire du gallicanisme, et s'il le faut, vous ferez aujourd'hui le janséniste, pour faire croire que vous n'êtes pas janséniste. Rien en effet n'est plus naturel que la première tactique ne vous ayant pas réussi, vous essayiez d'une autre.

CHAPITRE V,

OU CINQUIÈME CHEF D'ACCUSATION.

Second coup d'état. — Persécution, du moins apparente (1), des jansénistes que M. l'archevêque de Paris favorisait auparavant.

Etes-vous de retour de la Suisse, on voit que la même idée vous poursuit et vous tourmente. Vous craignez toujours qu'on ne vous croie pas assez imprégné d'ultramontanisme et de jésuitisme, malgré que vous vinssiez de vous mettre en contact avec tout ce qu'il y a de plus ultramontain et de plus jésuite. Vous ne pouvez rester un instant en repos depuis qu'on vous a pénétré; guerre donc aux jansénistes, à à ceux mêmes qui n'en auraient que l'ombre!

Vous aviez placé M. l'abbé Baronnat dans la paroisse privilégiée, qui est l'Assomption. Il logeait d'abord et mangeait dans le presbytère, comme il me l'apprit lui-même, grâce, observait-il, que M. Feutrier ne faisait à aucun autre prêtre de la paroisse; et cependant c'est sur lui, sur un homme naguère si favorisé et si privilégié que vous faites tomber votre courroux. Je n'examine pas s'il est ou n'est pas janséniste, j'aime même à croire qu'il ne l'est pas. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il a été persécuté comme tel, comme il me l'a dit lui-même, et tout le clergé de Paris le sait aussi bien que moi. Vous en fîtes même grand bruit à dessein. D'après votre tactique, il vous fallait une victime janséniste ou supposée janséniste, pour faire croire que vous n'étiez pas janséniste, et ce fut sur le bon M. Baronnat que votre choix tomba, sous le prétexte, me dit-il lui-même, qu'il avait composé un ouvrage sur *l'usure*, qui n'était pas du goût de tout le monde, comme s'il ne l'avait pas composé avant son entrée dans la paroisse de l'Assomption. Vous cherchez des prétextes pour lui faire quitter Paris. Vous voulez créer pour lui un troisième vicariat à Saint-Etienne-du-Mont, et vous vous entendez en même temps avec le curé pour qu'il lui impose des conditions que vous prévoyiez bien qu'il n'acceptera pas.... Enfin le hasard, ou pour parler plus juste, cette divine Providence qui voulait se servir de moi pour vous

(1) Je dis, *du moins apparente*, car, pour qui connaît M. l'archevêque de Paris, il pourrait bien se faire que cette persécution n'eût été qu'apparente, et qu'il eût donné d'une main à ceux qu'il persécutait, ce qu'il leur retirait de l'autre. Qui sait même s'il ne se serait pas entendu avec eux pour leur faire jouer ce rôle? Monseigneur est si fin!

démasquer et pour faire connaître vos doctrines secrètes à l'Eglise de France, fait que quelques jours après votre arrivée de la Suisse, nous nous rencontrons tous les deux dans la cour de l'archevêché, lui pour se plaindre des persécutions que vous lui suscitiez, et moi pour voir si vous vouliez à la fin me retirer des hôtels dans lesquels vous me faisiez languir, et me placer dans un quatrième séminaire. M. Baronnat m'avoue naïvement que vous le persécutez comme janséniste, et qu'il ne sait d'où peut provenir ce changement qu'il a remarqué dans vous. Que vous l'aviez placé d'abord chez votre ami Feutrier, et qu'il ne concevait pas comment vous le persécutiez actuellement et que vous cherchiez à lui faire quitter Paris.

- Pour moi je me taisais, je gardais un profond silence; mais je ne voyais que trop quelle était la raison des persécutions que vous suscitiez à ce brave homme; pourquoi vous brûliez ce que vous aviez adoré; pourquoi vous rendiez cet ecclésiastique, la fable et le jouet de tout le clergé de Paris, car on en parla durant près de deux mois; il entrait même dans vos vues qu'on en parlât beaucoup, pour dire sans doute d'une manière indirecte aux jésuites et aux missionnaires : Vous m'accusez d'être janséniste! voyez cependant comme je traite ces pauvres disciples de Jansénius! En userais-je ainsi à leur égard s'ils étaient mes frères?

M. l'abbé Leblanc arriva quelque temps après; mais, comme M. Baronnat ne s'exprimait qu'à demi-mot, il n'entendit assurément rien à cette affaire, aussi se plaignait-il que nous ne parlions que par énigme! Qui sait cependant si cette circonstance n'aurait pas été cause que vous lui avez donné bientôt après le troisième vicariat de Saint-Etienne-du-Mont, dont M. Baronnat ne voulut pas? Qui peut connaître toutes les finesses de M. l'archevêque de Paris! il sera peut-être un jour curé de cette affaire-là!

Et comment M. Leblanc aurait-il entendu quelque chose au fin de l'affaire, puisque M. Baronnat lui-même n'y comprenait rien. Il pouvait bien dire : je suis persécuté; on vient de me faire partir, sans motif aucun, de la paroisse de l'Assomption. M. l'archevêque veut créer pour moi un troisième vicariat à Saint-Etienne, mais le curé m'impose des conditions si absurdes, que je vois bien que ces messieurs veulent se moquer de moi. Quant à la raison secrète de ces persécutions, c'était un mystère pour lui.

Un fait qui s'est passé durant le temps que j'étais à la pa-

roisse Saint-Nicolas-des-Champs confirme ce que je viens de dire. Tout le clergé de Paris sait qu'il avait été nommé second vicaire de cette paroisse à la place de M. Lecourtier; mais ce qu'on ne sait pas, c'est qu'une parole que je dis quelques jours après à l'archevêché, a pu faire casser sa nomination. Ah! dis-je à M. Tresvaux, vous venez de nommer M. Leblanc! je sais bien pourquoi! Ces conjectures étaient si bien fondées, que le jour même que j'adressai ce Mémoire à M. l'archevêque, M. l'abbé Leblanc, en attendant une cure, prenait possession du second vicariat de Saint-Germain-l'Auxerrois où il est encore.

Ce fait, pour le dire en passant, ne pourrait-il pas servir à rendre raison de la déposition de l'ancien curé de Saint-Séverin, dont je faisais tant de bruit aux missionnaires, et que je semblais regarder comme un argument irrésistible? Dieu aura sans doute voulu me confondre par-là. Ne serait-il pas possible en effet que quelque autre âme charitable eût averti sa grandeur qu'on l'accusait d'être janséniste, et que, pour détourner l'accusation, elle se fût hâtée de frapper solennellement l'ancien curé de Saint-Séverin, comme elle a frappé plus tard un homme qui n'a peut-être que l'ombre du jansénisme? Le machiavélisme a tant de ruses! tant de tours surprenans!

Mais reprenons le fil de notre histoire, dont nous ne tenons pas encore le bout. Durant que le bon M. Baronnat me raconte les persécutions auxquelles il est en butte, sa grandeur arrive de la campagne avec M. Desjardins et M. Quentin pour le conseil. Quelle n'est pas sa surprise lorsque, sortant de la voiture, elle m'aperçoit venir à son devant avec M. Baronnat! Elle change entièrement de couleur, son visage devient aussi rouge que le feu, cette rougeur dura même six à sept minutes, elle en perd sa contenance, et si je ne m'étais retourné par pitié pour lui donner le temps de se remettre de cette attaque, elle allait peut-être tomber en syncope. Répondez, Monseigneur! Y a-t-il rien de plus exact que ce que je dis là? Peut-être n'avez-vous jamais ressenti de douleur intérieure plus forte que celle que vous éprouvâtes à ce moment! Voilà des occasions où l'homme se montre tout entier et où l'on peut dire en toute vérité que le *masque tombe, et le héros s'évanouit.* Lorsqu'on est coupable, on n'a pas le temps de dissimuler, de contrefaire les traits de sa physionomie, parce qu'on se trouve surpris tout à coup par l'orage,

et tous les secrets de l'âme viennent se réfléchir sur le visage comme dans un miroir. Je vis bien alors que vous ne chercheriez qu'à vous défaire de moi, qu'à me faire quitter Paris, et qu'il me faudrait de grands efforts d'esprit et de courage pour triompher de vous. Le triste sort du poète Ovide, qui fut relégué au bout du monde par Auguste, vint même s'offrir à mon esprit; mais, par bonheur, me dis-je, M. de Quélen n'est pas un Auguste!

M. Baronnat, voyant que sa grandeur cherchait à l'éviter, et qu'elle ne lui répondait mot, parce qu'elle ne savait où elle en était, veut aller accoster M. Desjardins pour lui parler de son affaire; mais aussitôt que le fin archidiacre le voit venir vers lui, il s'enfuit au galop comme s'il était saisi d'une terreur panique, tellement bien que le bonhomme ne put s'empêcher d'en rire et de s'écrier : *Voyez comme il court! ils me fuient comme la peste! Oh! bon Dieu! que leur ai-je donc fait?*

J'ai eu soin de faire confirmer, dans plusieurs conversations, les mêmes faits par M. Baronnat, afin que, poussé secrètement par votre grandeur, il ne lui prît pas envie de les nier, lorsqu'il verrait l'usage que j'en ai su faire.

Dans un entretien particulier que j'ai eu dernièrement avec lui, il a même convenu du fait relatif à la *France catholique*, en me disant qu'il fut un de ceux qui vous en parlèrent des premiers. Sachant où je désirais en venir, il voulait à la vérité excuser vos intentions; mais peu m'importe, le fait n'en subsiste pas moins. Et, ce qui est encore à remarquer, c'est que c'était alors qu'il était en haute faveur à la cour. Loin de le persécuter, vous lui donniez au contraire de belles places.

Je sais que lorsqu'on veut être de mauvaise foi, on peut toujours nier, et qu'il est alors difficile de répondre par d'autres raisons que par l'axiôme : *plus negaret asinus quam probaret philosophus.* Mais M. Baronnat voudrait-il révoquer en doute les faits que je viens de rapporter, que j'aurais encore le témoignage de mes confrères. En effet, tout le clergé de Paris ne sait-il pas que vous le persécutâtes comme janséniste? Personne ne voyait le pourquoi de ces persécutions; mais il n'en est pas moins vrai que vous ne sévîtes contre lui qu'immédiatement après que je vous eus fait savoir qu'on vous accusait d'être janséniste.

D'ailleurs, si ce fait était isolé, peut-être pourrait-il être

sujet à contestation à force de chicanes; mais il se trouve lié avec tant d'autres, qu'il est impossible de l'interpréter autrement.

J'avoue que le présent fait, qui peut être de la plus grande force pour vous Monseigneur, qui avez éprouvé tout ce que je viens de décrire, ne formerait peut-être pas une preuve démonstrative aux yeux du public si on ne le considérait que d'une manière isolée. Ainsi, que vous ayez *rougi jusqu'au blanc des yeux*, et que ce soit à l'occasion de ce dont je viens de parler, comment démontrer de telles choses? Mais si cela est impossible à prouver, il ne l'est pas du moins que vous ayez persécuté M. Baronnat comme janséniste, vous qui le favorisiez auparavant; c'est un fait que tout le clergé de Paris connaît aussi bien que moi. Or il est facile de juger, d'après cette circonstance, de la vérité des autres : *Ab uno disce omnes.*

Nous faisions allusion tout à l'heure à un trait de la vie d'Ovide. Voici ce qu'on rapporte à ce sujet : on dit qu'Ovide, qui avait ses entrées libres à la cour d'Auguste, surprit un jour ce souverain en état d'inceste. Auguste craignant que ce poète ne divulgât ce dont le hasard l'avait rendu témoin, l'exila jusqu'au bout de l'empire romain. Si M. de Quélen avait eu le même pouvoir que cet empereur, je suis sûr qu'il m'aurait envoyé, si ce n'est à la lune, du moins aux terres australes. Alors j'aurais eu beau faire des livres contre lui, qu'il s'en serait mis peu en peine!

CHAPITRE VI,

OU SIXIÈME CHEF D'ACCUSATION.

Troisième coup d'état. — Pluie de mandemens anti-jansénistes.

Non content de déclarer une guerre à mort aux jansénistes ou prétendus tels, que vous favorisiez auparavant, vous vous mettez à publier des mandemens qui ne font pas, à la vérité, autant de bruit que celui que vous donnâtes plus tard sur les *sacrés cœurs;* mais qui étaient encore bien plus expressifs, pour moi surtout qui tenais la clef de tous vos mouvemens et de toute votre conduite. Vous avez soin d'y glisser des propositions contraires à celles qui furent condamnées par la bulle *Unigenitus*. *Jésus*, dites-vous, dans celui que vous donnâtes quelques jours après la scène que je viens de rapporter, *Jésus, qui êtes mort pour tous les hommes, ayez pitié de nous*! (Je crois que vous pourriez en faire un nou-

veau pour le prier d'avoir pitié de vous! Après que je vous aurai épluché, vous aurez bien besoin que Dieu ait pitié de votre pauvre âme; car, pour vos semblables, ils ne pourront plus vous regarder qu'avec horreur et comme un monstre qui représente le machiavélisme incarné!) Vous le savez, nos très chers frères, que telle est la volonté de Dieu, qu'il ne veut *la mort de personne*, et qu'au contraire il désire que TOUS *arrivent à la connaissance de la vérité*, et à la récompense promise à ceux qui marchent constamment dans ses voies (1). » Cette proposition est exactement la contradictoire de la cinquième proposition de Jansénius, qui était ainsi conçue : *C'est une erreur semi-pélagienne de dire que J.-C. est mort et a répandu son sang pour tous les hommes.* Assurément ce n'était pas sans un dessein prémédité et sans des vues profondes, que M. l'archevêque de Paris rencontrait si bien! Une chose qui est encore digne de remarque dans ce mandement, c'est que vous avez eu soin de souligner ces propositions, sans doute afin qu'elles fussent mieux aperçues de ceux qui vous accusaient d'être janséniste, et qu'ils n'eussent pas besoin de recourir à leurs besicles.

Et moi aussi, Monseigneur, il y a long-temps que je désire, *desiderio, desideravi*, que le souverain pontife et *tous* les évêques de France *arrivent à la connaissance de la vérité* en ce qui vous concerne, qu'ils voient enfin que vous les avez trompés en leur faisant signer un Mémoire auquel vous ne croyiez pas et vous ne pouviez même pas croire, comme je le démontrerai dans l'ouvrage que je vais leur adresser, que vous perdez l'Eglise de France, et qu'avec toutes vos finesses et votre profonde dissimulation, vous finirez par nous mener à un schisme, s'ils ne prennent des moyens efficaces pour parer le coup!

Ces propositions ne venaient pas *ad hoc* dans votre mandement, et il est évident que vous ne les y glissiez que pour jeter de la poudre aux yeux de ceux qui vous accusaient d'être janséniste.

La date seule de ce mandement suffirait pour vous confondre. S'il avait été publié avant l'époque où je vous dis : Monseigneur, on vous accuse d'être janséniste, loin de prouver contre vous, il prouverait au contraire en votre faveur. Mais non, il vient justement après deux autres dé-

(1) *Mandement pour le Carême de 1827.*

marches que vous n'aviez évidemment faites que pour cacher vos véritables sentimens.

Il en est des déclarations anti-jansénistes qui se trouvent consignées dans cette pièce, comme des *déclarations d'amour* que vous alliez faire aux jésuites de Fribourg, deux mois après que vous m'aviez porté à vous adresser un Mémoire où j'allais jusqu'à dire que leur société avait empoisonné Clément XIV. Elles sont aussi sincères les unes que les autres.

Ce Mémoire n'était pas sorti de votre plume, dira-t-on peut-être.

Mais ce qui revient au même, c'est que vous l'aviez approuvé, soit tacitement, soit expressément, comme nous le verrons dans peu. Et ce qui est bien pire encore, c'est vous-même qui m'aviez porté à le faire, en me disant que c'étaient les missionnaires et les jésuites qui me persécutaient, tandis que je n'avais d'autre persécuteur que votre grandeur elle-même! Pouvais-je alors soupçonner tant de machiavélisme de votre part? Pouvais-je penser que vous, qui m'aviez placé dans le séminaire Stanislas pour y recevoir les ordres, fussiez celui-là même qui agissait sous main pour m'en faire sortir et me faire croire que c'étaient les jésuites et les missionnaires qui me persécutaient, pour me porter à écrire contre eux! Qui aurait pu soupçonner tant de perfidie dans un archevêque, si M. Auger et ce qui est arrivé à l'ancien supérieur du séminaire des Irlandais, parce qu'il m'avait découvert ce mystère d'iniquité, n'étaient là pour l'attester?

Mais revenons au mandement.

Il faut avouer, Monseigneur, que la publication de tels mandemens devait mettre dans le plus grand embarras ceux qui vous accusaient d'être janséniste. Ignorant qu'on vous eût rapporté ce qu'ils pensaient de votre grandeur, et qu'il pourrait bien se faire par conséquent qu'il y eût quelque raison secrète qui vous portât à tenir un langage si nouveau et si inusité dans votre bouche, ils devaient être on ne peut pas plus surpris lorsqu'ils lisaient les propositions qui s'y trouvent consignées!

Une conduite aussi fine et aussi adroite de la part de votre grandeur, me rappelle un trait non moins adroit de Leibnitz. Ce philosophe se trouvant un jour sur mer, une furieuse tempête s'élève. Les matelots s'imaginant que Dieu ne suscitait cette tempête que pour les punir d'avoir reçu un protestant à leur bord, se concertent entre eux pour savoir

s'ils ne devraient pas le jeter à la mer. Notre philosophe entendant par bonheur ce qu'ils disaient, s'empresse de tirer un chapelet qu'il avait par hasard dans sa poche, et fait semblant de le réciter très dévotement. Les matelots, qui croyaient n'avoir pas été entendus de Leibnitz, surpris d'une telle conduite, changent incontinent de dessein, et regardent comme un fervent catholique celui qu'ils étaient sur le point de noyer comme protestant.

Fontenelle rapporte ce trait dans son éloge de Leibnitz. On raconte aussi la même anecdote de Puffendorff. Que le fait soit vrai ou faux, peu nous importe! l'application que nous en faisons à M. l'archevêque de Paris n'en est pas moins juste.

Voilà exactement ce que vous avez fait.

Aussitôt que vous voyez qu'on vous a pénétré, vous prenez vite la poste pour aller visiter les jésuites de Fribourg, vous qui veniez de faire votre jubilé d'un Mémoire que je vous avais adressé contre ces bons pères! Vous persécutez comme jansénistes (du moins en apparence), des hommes que vous favorisiez auparavant! Vous vous mettez vite à réciter les litanies : « *Jésus, qui êtes mort pour tous les hommes, ayez pitié de nous!* Vous le savez, N. T. C. F., *que telle est la volonté de Dieu qu'il ne veut la mort de personne,* et qu'au contraire il désire que tous arrivent à la connaissance de la vérité et à la récompense promise à ceux qui marchent constamment dans ses voies... Cœur sacré de Marie, priez pour nous! *Cor Mariæ sacratissimum, ora pro nobis!* Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de nous! *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis* (1)! » Et les missionnaires, et les jésuites, et les membres de la commission de faire sans doute leur *meâ culpâ* de vous avoir si mal jugé! d'avoir regardé comme janséniste un homme dont la conduite et les mandemens prouvent qu'il est anti-janséniste s'il en fût jamais!

Mais qu'auraient-ils pensé, si un de ces esprits que Dieu a commis à la garde de chacun de nous, leur eût apparu et

(1) Voyez le mandement sur les *sacrés cœurs*, pour me servir d'une expression que les journaux ont *mise* en usage à l'occasion de ce mandement.

On sait que les jansénistes regardent la dévotion au *sacré cœur* de Jésus comme *idolâtrique!* Ceux qui n'étaient pas au fait de la tactique de M. de Quélen, comment pouvaient-ils penser qu'il fût janséniste après de tels mandemens?

qu'il leur eût dit : « D'où vous vient cette mélancolie dans laquelle je vous vois plongés? A vous voir, on dirait des hommes que quelque événement imprévu vient de frapper de surprise et d'étonnement? Quelle en peut être donc la cause?—Nous avions cru, lui auraient-ils sans doute répondu, et même nous disions naguère que M. l'archevêque de Paris était janséniste. Mais voici venir des faits qui nous déconcertent entièrement et qui réduisent toutes nos accusations au néant! Voyez les diatribes que les journaux libéraux déversent sur lui à l'occasion de ce voyage qu'il est en train de faire en Suisse! Lisez ces mandemens qu'il vient de publier (1)! Qu'il est bien éloigné d'être janséniste! jamais homme! jamais jésuite n'a été plus anti-janséniste que lui! voilà quelle est la raison de la grande surprise dans laquelle vous nous voyez!—J'avoue, aurait répondu l'esprit, qu'une conduite aussi fine et aussi adroite peut surprendre de faibles mortels, qui ne voient le plus souvent qu'un seul côté des objets! mais que diriez-vous si je vous apprenais qu'une personne charitable eût averti votre rusé pasteur des bruits qui couraient sur son compte; et que ce fut alors seulement que le fin archevêque se fût mis à faire pleuvoir des mandemens anti-jansénistes! Voilà cependant ce qui en est. Ce sera bien plus plaisant encore lorsque, suivant toujours la même tactique, il viendra vous entretenir à l'occasion de la rentrée des chambres, de la dévotion aux divins cœurs de Jésus et de Marie! Ce sera alors seulement qu'il se ravisera, et qu'il apprendra, mais un peu trop tard pour son honneur, un axiôme qu'il aurait bien fait de connaître mainte et mainte fois, qui prouve trop ne prouve rien, *qui nimis probat, nihil probat!*—Ah! ah! nous y sommes! tout s'explique! le grand mystère de l'apocalypse est enfin découvert! les sept sceaux sont levés! Nous savons maintenant pourquoi il allait conspirer contre nos libertés avec les bons pères de Fribourg! pourquoi il s'est senti tout à coup épris d'un violent désir, de *sauver tous les hommes!* Il ne fallait rien moins qu'un esprit pur, pour pénétrer dans ce dédale de ruses et de finesses! grâces immortelles vous en soient rendues. »

Quelle profonde dissimulation et quelle tactique! Les jansénistes disaient que Jésus-Christ n'était mort que pour

(1) Il est vrai que ces mandemens n'ont été publiés que cinq à six mois après son voyage de Suisse; mais nous espérons que le lecteur nous pardonnera l'anachronisme dans lequel nous tombons à dessein pour donner plus de clarté au discours.

quelques hommes, par conséquent que tous les autres étaient, nécessairement damnés; et voilà que le rusé prélat prend vite le contre-pied, et qu'il invoque notre Seigneur Jésus-Christ comme étant mort pour *tous les hommes!* Vous le savez, N. T. C. F., que telle est la volonté de Dieu qu'il ne veut *la mort de personne.* — Les jansénistes nous traitent de *cordicoles* et d'*idolâtres*, parce que nous rendons hommage au cœur de Jésus, comme étant l'emblême de l'amour que ce divin Sauveur a eu pour les hommes : et voilà M. l'archevêque de Paris qui s'écrie d'une voix plaintive : *Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de nous! Cœur sacré de Marie, priez pour nous!* S'il ne s'agissait ici des choses les plus graves et les plus augustes de la religion, n'y aurait-il pas de quoi pouffer de rire, en entendant de telles jérémiades, et en voyant jouer de telles comédies?

M. l'archevêque m'a souvent fait dire par des émissaires qu'il m'envoyait pour me sonder : « Mais comment prouverez-vous votre accusation, si vous n'avez un écrit de sa main qui constate qu'il est janséniste? »

Positis ponendis, comme parlent les philosophes de l'école, de tels mandemens n'équivalent-ils pas à des écrits? Ne sont-ils pas même en quelque sorte plus forts? Quel est l'hérétique qui a jamais déclaré par écrit qu'il était hérétique? Est-ce un homme aussi adroit que M. l'archevêque de Paris qui irait souscrire une telle déclaration? Pour prouver que vous n'êtes pas catholique, serait-il nécessaire qu'on vous eût entendu dire du haut de votre chaire archiépiscopale : *O vous tous qui avez soif du jansénisme, venez à moi et vous serez rassasiés!* Mais quel est le janséniste qui ait jamais parlé de la sorte? Nicole et Arnaud eux-mêmes ne se défendaient-ils pas d'être jansénistes en disant : qu'ils condamnaient les propositions de Jansénius partout où elles pouvaient se trouver, mais qu'ils ne les avaient pas lues dans l'*Augustinus* de l'évêque d'Ipres! Dira-t-on pour cela qu'ils n'étaient pas jansénistes? Il n'y aurait donc pas alors de janséniste proprement dit! Le jansénisme ne serait donc qu'un *fantôme*, comme ces sectaires mêmes le disaient! L'Eglise n'aurait donc poursuivi qu'un fantôme durant plusieurs siècles!

Vous n'avez pas, dites-vous, un écrit de M. l'archevêque constatant qu'il est janséniste!

Si on me présentait une telle déclaration signée de sa main, loin d'en conclure qu'il fût janséniste, je lui dirais au con-

traire : « *Monseigneur, vous en avez menti!* Non, vous n'êtes pas janséniste ! Dites plutôt que vous ne savez pas ce que vous êtes, et que vous avez perdu la carte ! car ne faut-il pas avoir perdu la tête pour faire ce que vous venez de faire? A quel but? à quelle fin? à quel dessein? avez-vous souscrit, je vous le demande, une telle déclaration? pourquoi vous diffamer sans raison et sans motif aucun? Ne faut-il pas être aussi dépourvu de bon sens, que le serait celui qui soutiendrait hautement qu'il est Dieu? Dit-on de ces fous qui se croient des dieux, qu'ils sont hérétiques? L'Eglise assemble-t-elle des conciles pour les condamner? »

Mais que, par un artifice digne de Machiavel, M. l'archevêque de Paris fasse pleuvoir des mandemens anti-jansénistes, au moment même où quelqu'un lui dira en secret : Monseigneur, prenez garde ! on vous accuse d'être janséniste ! que notre habile homme fasse en même temps tout ce qui dépendra de lui, et qu'il soulève ciel et terre, pour éloigner de la capitale celui qui lui avait fait cette confidence, et qui pourrait bien tenir par conséquent la clef de tous ces mouvemens, voilà ce qui prouve qu'il n'est pas catholique ! qu'il est janséniste ! On ne se donne pas tant de mouvemens et tant de tourmentes pour réfuter une chimère !

Je citais tout à l'heure des paroles qui me rappellent une anecdote curieuse, et que le lecteur ne sera peut-être pas fâché de voir consignée dans ces Mémoires.

Après la mort de son prédécesseur, M. l'archevêque de Paris, qui ne pouvait pas se faire illusion sur les intrigues secrètes qui l'avaient porté au premier siége de l'Eglise de France, touché, dit-on, de honte et de repentir, ou plutôt pour se faire pardonner son élévation, feignit de vouloir se démettre de son siége. Dans ce dessein, il se présente un jour à son conseil et se plaint amèrement qu'on l'avait élevé trop jeune à l'archevêché de Paris; qu'il se sentait incapable de supporter plus long-temps un si lourd fardeau, et qu'il venait demander leur consentement, pour qu'ils lui permissent de résigner ses fonctions. Un de ses grands-vicaires, M Borderies, qui avait étudié son rôle d'avance, s'empresse de l'interrompre en lui disant : « *Monseigneur, vous en avez menti!* « C'est Dieu lui-même qui vous a appelé à l'archevêché de « Paris, et je n'en voudrais pour preuve que la démarche « même que vous faites en ce moment ! c'est votre humilité « qui vous aveugle ! » — Tous les autres membres du conseil, qui virent bien que le rusé pasteur n'était rien moins que dis-

posé à se démettre de son siége, s'empressent de faire *chorus* avec M. Borderies, et c'est ainsi que M. de Quélen consentit à reprendre ce fardeau, sous le poids duquel il craignait tant de succomber. Le pauvre homme! Que ne suivait-il cette inspiration de l'esprit saint? outre qu'il aurait fait un bien infini à l'Eglise, et que son palais formerait encore un des plus beaux ornemens de la capitale; que de scandales n'aurait-il pas prévenus! que de peines et de chagrins ne se serait-il pas épargnés à lui-même! Si nous étions de ses amis, nous ne lui conseillerions pas de renouveler l'épreuve une seconde fois; car il pourrait bien se faire qu'on le prît au mot, et que cette comédie se changeât pour lui en tragédie!

J'avoue que si, comme il l'a tenté cent et cent fois, M. l'archevêque de Paris avait pu se défaire de celui qui lui avait dit : *Monseigneur, on vous accuse d'être janséniste*, il aurait parfaitement joué son rôle. Peut-être serait-il même parvenu, avec ses protestations, à faire croire aux missionnaires et aux jésuites qu'il était réellement catholique, parce que ces belles professions de foi anti-jansénistes leur auraient paru naturelles et spontanées; mais venant immédiatement après les avertissemens secrets que je lui avais donnés, tous ces baisemens des mains des bons pères jésuites, toutes ces déclarations anti-jansénistes, loin de prouver qu'il est catholique, démontrent évidemment tout le contraire, surtout lorsqu'elles se trouvent en opposition avec des faits antérieurs qui supposent en lui des croyances autres; et il n'y a que des imbécilles qui puissent se laisser prendre à de telles ruses et à de telles finesses. Et si sa grandeur a fini par céder, ce n'est que lorsque je l'ai menacée de demander sa déposition.

Ce qui a perdu M. l'archevêque de Paris, c'est qu'il croyait que personne au monde ne voyait la raison de ce changement de scène. Si quelqu'un avait pu pénétrer dans les abîmes de son intérieur, ce n'aurait été tout au plus que l'auteur du rapport qui venait de produire un si grand dérangement dans sa conduite; mais cet homme paraissait si faible à ses yeux, qu'il n'était compté pour rien! Il lui semblait qu'il n'avait qu'à me dire : Allez-vous-en dans votre diocèse, et j'aurais pris incontinent la poste pour Rhodez! Pouvait-il prévoir alors qu'il viendrait un temps où je le menacerais de le faire déposer? Pouvait-il penser qu'un simple clerc (car je n'étais alors que tonsuré) oserait lui dire en face et dans son propre palais : « Ah! ah! Monseigneur! actuellement que vous m'avez fait écrire contre M. de Lamennais, et que vous m'avez

fait passer des années dans des hôtels garnis, je le vois bien! vous voudriez vous défaire de moi et me reléguer jusqu'au bout du monde, si vous le pouviez! Parce que je vous connais, vous craignez qu'il ne me prenne un jour fantaisie de vous démasquer. Mais c'est trop tard, monseigneur! je ne recule pas comme ça! Je marcherai plutôt sur votre corps! »

Je sais qu'on va trouver ces dernières paroles bien fortes et bien peu respectueuses. Cependant c'est ainsi qu'il fallait haranguer sa grandeur! Ses oreilles ne sont sensibles qu'à cette douce harmonie! Lui aurais-je parlé le langage des hommes les plus éloquens et des anges même, comme dit saint Paul, *si linguis hominum loquar et angelorum*, que je n'aurais pas été entendu d'elle! C'est une de ces têtes dures, *durœ cervicis*, qu'on ne peut faire aller autrement! il n'y a que le knout qui puisse faire marcher de tels hommes! parlez-leur de devoir et de charité, c'est de l'arabe et du chinois pour eux! Que voulez-vous? est-ce ma faute, s'il y a des hommes qui sont ainsi faits?

C'est alors qu'il aurait fallu voir notre homme! Oh! que je voudrais avoir les lettres qu'il écrivit immédiatement après cette scène à M. C***, pour que je me rapprochasse de lui! Qu'elles peignaient bien l'état de trouble et de crainte qui agitait son âme!

Mais que trouvez-vous à reprendre dans ces mandemens, dira-t-on encore? Renferment-ils quelque proposition qui ne soit pas orthodoxe?

J'avoue que ces mandemens, considérés en eux-mêmes, sont irrépréhensibles; qu'ils ne sentent nullement l'hérésie, tant s'en faut! S'ils péchaient par quelque endroit, ce serait plutôt parce qu'ils seraient un peu trop orthodoxes, d'après l'axiôme qui dit : *qui nimis probat, nihil probat.* Mais ce n'est pas en cela que consiste la difficulté. Il ne s'agit pas de savoir si ces mandemens, considérés en eux-mêmes, étaient ou n'étaient pas orthodoxes. Des propositions anti-catholiques auraient pu même s'y glisser, qu'on ne pourrait pas en conclure que M. l'archevêque de Paris fût hérétique, parce qu'il serait possible que ces erreurs vinssent d'ignorance. Toute la question est de savoir dans quel temps, à quelle occasion et à quelle fin, M. l'archevêque de Paris lançait de tels mandemens dans le public; de voir surtout, si ces publications ne se trouvaient pas en opposition avec d'autres actes, soit antérieurs, soit postérieurs, soit même simultanés, qui supposent dans sa grandeur des croyances contraires à celles

qu'elle exprimait. Car, s'il est prouvé, qu'il n'y avai dissimulation et tromperie dans une pareille conduite c'était pure hypocrisie de sa part, qu'elle ne se revêt de ces formes, que comme d'un manteau pour cacher s dité, loin que ces actes puissent servir à la justifier, servent au contraire qu'à la rendre plus coupable, puis au péché d'incrédulité et d'impiété, vient encore se jo celui d'hypocrisie.

Or, en même temps que M. l'archevêque de Paris nait ces mandemens, n'entretenait-il pas des rapport s avec les rédacteurs de la *France catholique* ou janséi N'en a-t-il pas encore entretenu par la suite avec les r teurs de la *Gazette des Cultes*, comme nous le verrons loin? Que dis-je? après la publication de son fameux dement sur les *sacrés cœurs*, ne fit-il pas insérer da *Courrier*, des articles où l'on tournait en ridicule les trines qu'il professait dans ce mandement même? m'explique toutes ces contradictions, et alors je pc croire à son orthodoxie! Quoi! parce que M. l'arche de Paris aurait l'art de changer à tout moment de cc comme le caméléon! qu'il serait catholique à Rome, métan à Constantinople, bouddhiste dans l'Inde et d Chine, adorateur du grand Lama au Thibet, il fa donc en conclure que les actes mêmes qui sont le évidemment opposés à la foi, sont très catholiques! rait donc d'autant plus catholique qu'on serait hypc et qu'on se sentirait assez de force d'âme pour jouer tour toutes sortes de rôles!

Une personne me disait un jour : mais que répon vous, si les missionnaires venaient à nier ce que vou tendez leur avoir entendu dire contre sa grandeur?

Les missionnaires voudraient-ils nier ce qu'ils o que la conduite seule de M. l'archevêque de Paris s pour le confondre. Ses voyages et ses mandemens so faits contre lesquels il n'y a rien à répliquer. Ce qu' d'incontestable, c'est que j'ai dit à sa grandeur qu'o cusait d'être janséniste; et la preuve, c'est le rôle hy qu'elle joue un instant après.

Mais savez-vous, me dira M. de Quélen, si c'était l que vous supposez qui me portait à entreprendre ces v et à publier ces mandemens? Ne serait-il pas possil j'eusse eu d'autres desseins?

Si l'homme était un animal irraisonnable, vous p

alors vous récrier, Monseigneur, contre les interprétations que nous donnons à vos intentions. Ce serait absurde que d'aller dire à un animal : si tu fais telle chose, si tu ne tournes en ce sens, c'est pour tel ou tel motif. Mais vous êtes trop raisonnable, vous avez surtout un esprit trop fin, pour qu'on puisse supposer que vous agissez sans motif et par un pur instinct. Or, quel autre sens voulez-vous que nous donnions à vos faits et gestes, que celui qu'ils présentent naturellement ?

CHAPITRE VII,

OU SEPTIÈME CHEF D'ACCUSATION.

Quatrième coup d'état. — Sa conduite à la Chambre des pairs lors de la pétition Montlosier contre les jésuites, ainsi que sa lettre à l'Académie pour la prévenir charitablement que le roi pourrait bien le casser, si elle se montrait opposée à la loi contre la *liberté de la presse.* — Digression sur son voyage de Rome : qu'il n'entreprit ce voyage que parce qu'il avait été cité par le pape, pour rendre compte de sa foi, qui était devenue suspecte.

Ne pourrait-on pas donner comme un autre chef d'accusation, et le rôle que vous jouâtes à la chambre des pairs, lors de la pétition Montlosier contre les jésuites, et la lettre que vous écrivîtes à l'Académie pour la prévenir charitablement que le roi pourrait bien la casser, si elle se montrait opposée à la loi contre la *liberté de la presse?* Est-il possible que vous n'ayez pas vu l'inconvenance de cette lettre, et qu'elle ne pourrait être que fort mal reçue par une société qui a l'immortalité pour devise? Mais que vous importait alors le jugement de l'Académie? que vous importait qu'elle déchirât et foulât aux pieds votre lettre comme injurieuse pour elle? Au fond, vous ne demandiez peut-être pas mieux! Vous n'étiez alors préoccupé que d'une seule idée. Il fallait prouver aux jésuites et aux missionnaires que vous n'étiez pas janséniste, que vous étiez catholique; et quel moyen plus sûr pouviez-vous employer, que de vous montrer l'ennemi de la liberté de la presse, et de faire des remontrances à l'Académie sur la liberté grande qu'elle prenait de s'adresser au roi?

Les journaux libéraux avaient donc bien raison de dire que vous n'alliez en Suisse que pour *conspirer contre nos libertés* avec les jésuites de Fribourg, puisque, immédiatement après votre retour vous vous montrâtes contraire à la *liberté* de la presse; vous voulûtes même engager l'Académie à faire cause commune avec vous; mais, comme elle n'avait

pas à se défendre d'être janséniste, elle reçut selon qu'il convenait à sa dignité, la lettre que vous lui écrivîtes à ce sujet.

Voici comment l'auteur des *Mémoires d'une femme de qualité* rend compte de la scène qui se passa à l'Académie, à l'occasion de la lettre que sa grandeur lui écrivit : « L'archevêque de Paris, M. de Quélen, *après avoir débuté par se mal mettre avec le ministère*, en pérorant contre la loi du trois pour cent, *chercha depuis à se réconcilier avec lui.* Il en donna des preuves dans plus d'une circonstance, et dans celle-ci il vint au secours de la loi *de justice et d'amour.* Dès que M. Lacrételle eut achevé d'exposer son opinion, M. Auger, ministériel des pieds à la tête, annonça qu'il avait à communiquer une lettre de M. de Quélen, et sur-le-champ il en fit la lecture. *Le prélat, prétextant je ne sais quel travail pieux, priait ses confrères de l'excuser s'il ne venait pas ce jour-là à l'assemblée.* Puis traitant le sujet dont il était question, il le blâmait et ajoutait que si l'Académie persistait à s'en occuper, *il craindrait qu'elle ne fût menacée dans son existence.* Cette menace indirecte, cette manière peu sainte d'arrêter une délibération, produisit l'effet contraire à celui que la cabale attendait. Elle indigna la majorité de l'assemblée, qui fit interrompre la lecture et qui décida qu'on ne la continuerait pas. Ce fut un coup de foudre pour les ministériels. Ils perdirent par-là toutes leurs espérances. On mit donc de côté la menace mielleuse de Monseigneur et la discussion fut ouverte (1). »

M. Lesur donne encore, dans son *Annuaire historique*, quelques détails qui ne se trouvent pas dans les *Mémoires d'une femme de qualité.* « De toutes les réclamations qu'elle (la loi de justice et d'amour) souleva, nulle ne fit plus de sensation que celle de l'Académie française, devant laquelle M. Lacrételle lut un discours plein d'énergie sur les inconvéniens dont les lettres auraient à souffrir par suite de ce projet de loi. M. Lacrételle terminait en demandant qu'une humble supplique fût présentée au roi, pour faire connaître à sa majesté les craintes et les vœux de l'Académie, dont le roi lui-même était le protecteur. La proposition allait être mise en délibération, lorsque le secrétaire perpétuel, M. Auger, annonça et lut à l'Académie une lettre de M. l'archevêque de Paris, qui, en s'excusant de son absence, énoncait

(1) *Mémoires d'une Femme de qualité*, t. V, p. 416.

une opinion négative, motivée, disait-il, sur la *crainte que l'Académie ne fût menacée dans son existence.* A ces expressions, qui *excitèrent le plus grand étonnement, une réclamation presque générale interrompit la lecture de la lettre* (1). »

N'est-il pas évident que si M. l'archevêque de Paris alléguait des prétextes pour se dispenser de paraître à l'Académie, c'était afin que le public fût instruit de ses sentimens? S'il était venu exprimer son opinion de vive voix dans le sein de l'assemblée, son vote aurait été confondu avec celui de ses confrères et ignoré par conséquent des jésuites et du public. Il aurait dit oui ou non, et tout aurait été fini par-là. Mais sa grandeur n'aurait pas atteint son but. Il lui fallait du bruit, et il ne pouvait pas mieux s'y prendre, pour en faire, que d'écrire à l'Académie une lettre aussi peu mesurée et aussi singulière que celle qu'il lui adressa! Comment, après un tel acte, la congrégation et les jésuites auraient-ils pu ne pas regarder M. de Quélen comme un parfait catholique?

Je fus voir en effet un jésuite que je connaissais, pour savoir ce que les bons pères pensaient de la conduite que vous veniez de tenir. Il me répondit qu'il paraissait que, depuis votre voyage de Rome, vous aviez entièrement changé, et que les *remontrances du pape* avaient produit de l'effet sur vous.

Qu'aurait-il pensé, le bon père, si je lui avais dit que ce ne fut que quelques mois après ce fameux voyage, qu'il regardait comme si décisif pour votre conversion, que vous aviez approuvé et applaudi même un Mémoire que je vous avais adressé dans un moment de courroux, et où j'allais jusqu'à dire que le corps dont il faisait partie avait empoisonné Clément XIV! Le bonhomme m'aurait sans doute vertement réprimandé! Il serait entré dans une sainte fureur! Mais patience, mon père, lui aurais-je répondu! qui n'a éprouvé des accès de bile lorsqu'il se sentait injustement persécuté? C'était le troisième séminaire que M. l'archevêque de Paris me faisait faire! On me suscite encore de nouvelles persécutions pour m'empêcher d'arriver au but où je tendais! Un homme fin, qui est actuellement évêque de Versailles, auquel j'allais confier mes peines, me disait naïve-

(1) *Annuaire historique universel pour* 1827.

ment : *Eh! que voulez-vous que nous y fassions, si les jésuites vous persécutent?* Tandis que, comme je l'appris par la suite de la bouche des missionnaires, je n'avais d'autre persécuteur que l'archevêque même, qui voulait se servir de moi pour me faire écrire contre son bon ami de Lamennais, et même contre vous! Je vous avouerai, mon père, que j'avais la bonhomie de croire un homme que sa position me rendait si respectable. Je m'échauffais alors la bile, je me mettais à en dire tant et plus; et je ne trouvais que des approbations et des applaudissemens là où vous auriez cru que j'aurais été pendu! Voici en propres termes la réponse qu'il me fit : « Ce n'est pas une lettre que vous venez d'écrire à Monseigneur, c'est un *Mémoire!...* (Notez bien que c'était alors que venait de paraître le fameux *Mémoire* Montlosier, qui faisait tant de bruit.) Eh! qu'est-ce que ça me fait que vous écriviez contre les jésuites, pourvu que vous n'écriviez pas contre moi! » Le secrétaire de l'archevêché, que je vis quelque temps après, me dit pareillement, après m'avoir fait mille complimens sur l'esprit qu'il y avait, disait-il, dans ce Mémoire : *Eh bien! ce Mémoire n'est-il pas encore imprimé?* Tout l'archevêché n'aurait donc pas mieux demandé que je le lançasse ce Mémoire dans le public, au moins sous l'anonyme, pour faire le pendant de celui de M. de Montlosier, et assurément ce n'est pas la faute de ces messieurs si je ne l'ai pas fait. Les encouragemens ne m'ont pas manqué. Ils m'ont donné assez à entendre que ça ne leur déplairait en rien, et qu'au contraire ils en seraient ravis d'aise. Voilà, mon père, de quelle manière vous avez converti M. l'archevêque de Paris en l'envoyant à Rome! Ah! que vous êtes bon de croire que, parce que vous enverrez un archevêque à quatre cents lieues de sa métropole, pour *se faire redresser dans la foi* par un vieillard vénérable que vous ne lui laisserez pas un instant pour respirer; que vous l'obligerez de partir avec des chaleurs excessives; que vous exposerez son nom et sa réputation à tous les traits de la médisance, de la calomnie, du sarcasme même; car vous savez aussi bien que moi tout ce qui a été dit sur ce fameux voyage, et toutes les pointes que les petits journaux du temps firent sur les eaux de Nice que sa grandeur allait prendre, elle qui n'a seulement pas vu Nice! qui aura la douleur de se voir enlever à son retour, par le coup le plus tragique, une tante aux soins de laquelle il doit peut-être tout ce qu'il est (pardonnez,

Monseigneur, si je renouvelle vos douleurs, mais c'est vous qui m'y forcez :

Infandum regina jubes renovare dolorem);

qui aura failli lui-même jusqu'à deux fois périr d'une manière non moins tragique, avec ses deux grands vicaires (1); vous êtes bien bon, dis-je, de croire que des remèdes si violens aient pu guérir une plaie aussi profonde que la sienne, et que pour changer son cœur il ait fallu rien moins qu'une grâce *efficace!* Eh quoi! vous serez donc toujours simples, mes pères! Vous aurez donc toujours cette bonhomie enfantine, qui prêtait si fort à rire à votre ami Pascal! Tout ce que M. l'archevêque de Paris a rapporté de Rome, voulez-vous que je vous le dise? ce sont les bustes de saint Pierre et de saint Paul, qu'il a eu soin de faire annoncer dans les journaux et de promener dans les rues de la capitale, pour en imposer aux imbécilles et cacher le motif secret de son voyage; il ne fit même tant de bruit de ces bustes, que parce qu'il entrait dans ses plans de se donner alors une teinte d'ultramontanisme; et je connais en effet de bonnes gens qui l'avaient cru jésuite et ultramontain, jusqu'au jour où il publia son mandement sur la mort de Léon XII, mandement dans lequel il s'avouait franc gallican. Pour parler ce langage nouveau, n'avait-il pas ses raisons? C'est ce que nous verrons par la suite.

Nous faisions allusion tout à l'heure à son voyage de Rome. Voici comment s'exprimait à ce sujet un journal qui a bien ses raisons pour ne pas lui être contraire, puisqu'il est la propriété de son imprimeur et libraire. « Il paraît que *les bruits étranges* qu'on avait fait courir sur les motifs de ce voyage, commencent enfin à se dissiper (2). »

Pour détourner l'attention du véritable but de ce voyage qui n'était pas certes fort honorable, puisqu'il avait été cité à Rome pour y être *admonesté* par le pape, les amis de M. de Quélen firent courir le bruit que c'était un voyage de pur agrément. — Un voyage de pur agrément! avec les chaleurs étouffantes qu'il faisait alors, et qui fut si prompt, que sa grandeur eut à peine le temps de se reconnaître! Elle se mit en route vers la fin de juin, et fut de retour à Paris au com-

(1) « Les journaux ont parlé d'un accident arrivé à M. l'archevêque de Paris. *Sa voiture a cassé à quelques lieues de Paris, puis à cinquante lieues de la capitale.* » *L'Ami de la Religion*, t. XLIV, p. 198.

(2) *L'Ami de la Religion*, t. XLIV, p. 248.

mencement d'août pour recevoir le roi à la procession qui avait lieu tous les ans à la fête de l'Assomption. Un voyage de plaisir et surtout en Italie, se fait-il dans un si court espace de temps?

M. de Quélen lui-même a dit dans la lettre qu'il adressa à M. de Belleyme pour démentir l'offre du *bouquet*, qu'il n'avait été en Italie que pour sa santé. *Au mois de juin*, dit-il, *je fis le voyage d'Italie uniquement pour ma santé.* Ces paroles sont aussi croyables que celles dont nous avons démontré ailleurs la fausseté. De tels voyages ne se font pas d'une manière si prompte. Si le public ne se méprit pas sur le démenti donné à madame de Feuchères, à plus forte raison sur ce qu'il dit de son voyage.

Nous venons de parler encore de divers *bustes* que sa grandeur apporta de Rome. Elle fit tant de bruit du présent que le souverain pontife venait de lui faire, et qu'elle avait sans doute payé chèrement (1) que, durant près de deux mois, elle n'entretint le public que de ces bustes. Elle envoya bulletin sur bulletin aux journaux, pour annoncer les cérémonies qui devaient avoir lieu à leur occasion, tellement bien qu'on aurait dit des *bulletins de la grande armée. L'Ami de la Religion, le Journal des Débats, la Gazette de France* et *la Quotidienne* ne furent remplis durant quelque temps que de ces annonces. Le premier de ces bulletins faisait savoir à qui de droit, que notre très saint père le pape professait une si haute estime pour sa grandeur; qu'il était si satisfait de la profession de foi qu'il venait de recevoir d'elle; qu'il la regardait comme si attachée aux principes de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, que, pour en donner au monde une preuve authentique, sa sainteté venait de lui faire hommage des bustes des deux principaux fondateurs du christianisme, de saint Pierre et de saint Paul. — Le second bulletin que les journaux publièrent, fut pour nous apprendre que Monseigneur se proposait de faire don de ces bustes au vénérable chapitre de sa cathédrale, en reconnaissance de son attachement inviolable à la foi des saints apôtres.—Le troisième, qu'il venait de réaliser ce grand dessein par un testament en forme et passé devant notaire. — Le quatrième était relatif

(1) On m'a dit, en effet, que, pour se rendre le souverain pontife propice, M. l'archevêque de Paris avait eu le soin de répandre une pluie d'or sur la plupart des personnes qui entouraient sa sainteté. Lors même qu'il aurait sacrifié une centaine de mille francs pour conserver un siége de 200,000 fr. de rente, qu'y aurait-il en cela d'étonnant?

à la présentation que sa grandeur venait d'en faire à son chapitre réuni en corps; et tout cela avec des discours à n'en plus finir de part et d'autre. — Le cinquième informait le public que le chapitre avait été chercher ces bustes en procession chez Monseigneur, pour les transporter de là dans la chapelle que sa grandeur leur avait destinée.—Le sixième, autre procession par laquelle on fit le tour de l'église, pour consacrer ces lieux par le passage de ces bustes, dans lesquels on avait incrusté des reliques des saints apôtres. — Le septième (enfin nous respirons !), pour annoncer qu'ils figureraient dans la grande procession du jubilé, et qu'ils seraient portés en triomphe par des membres du chapitre. Mais, vaines pompes! vaines cérémonies! ils ont fini par être jetés dans la Seine, comme s'ils avaient mieux aimé reposer dans le lit de ce fleuve que dans le palais de sa grandeur, et qu'ils eussent prévu la ruine totale de cet édifice! Sortons d'ici! sortons d'ici! se sont-ils écriés, *exeamus, exeamus!* Gardons-nous de rester plus long-temps dans un lieu que Dieu semble avoir frappé d'anathème et de malédiction! *Encore quarante jours et Ninive sera détruite* (1)!

Il faut avouer, qu'en fait de bustes et de reliquaires, Monseigneur n'est pas heureux! Qui aurait dit encore que cette belle châsse de saint Vincent-de-Paul, qui avait attiré les regards de toute la capitale et qui avait été promenée en triomphe dans un si grand nombre de rues, dût être saisie quelques mois après par autorité de justice (2)? O Dieu! est-ce donc ainsi que la gloire du monde passe, *sic transit gloria mundi?* Monseigneur était si émerveillé de cette châsse! il en était si jaloux, qu'il fit intenter un procès à *la Gazette des Cultes*, parce qu'elle n'en avait pas parlé avec tout le respect convenable! Dieu ne semble-t-il pas lui dire par-là : Eh! *que m'importent vos présens et vos holocaustes?* Que m'importent vos cérémonies et vos vaines parades, si votre cœur n'est pas pour moi et si votre foi ne les accompagne! Croyez-vous me tromper ainsi que vous abusez ce peuple

(1) *Voyez* le mandement de M. l'archevêque de Paris pour le carême de 1831, dans lequel il annonçait la *ruine de Ninive*, comme s'il avait prévu ce qui devait lui arriver quelques jours après.

(2) Des personnes qui se prétendent mieux informées, assurent que messieurs de Saint-Lazare furent si effrayés, lorsqu'ils apprirent tout ce qu'on publiait dans les rues sur sa grandeur, qu'ils craignirent en quelque sorte que ces présens n'attirassent la malédiction de Dieu sur leur maison, et qu'ils lui renvoyèrent sa belle châsse en se contentant de garder pour eux les saintes reliques de leur fondateur.

crédule, que vous aviez convié à cette pompe comme à un grand festin?

CHAPITRE VIII,

OU HUITIÈME CHEF D'ACCUSATION.

Émissaire que M. l'archevêque de Paris m'envoie pour me sonder et pour savoir jusqu'à quel point je l'avais pénétré. — Question singulière qu'il m'adressa : *Que pensez-vous de M. l'archevêque de Paris? Croyez-vous qu'il soit catholique?* — Injustice criante et digne de toutes les vengeances célestes que M. de Quélen commit envers M. Magratt, ancien supérieur du séminaire des Irlandais.

Après ce qui s'était passé dans la cour de l'archevêché, lorsque je me rencontrai avec M. Baronnat, vous vous doutez que je vous ai pénétré, que je dois connaître vos doctrines secrètes. M. Borderies m'envoie donc un de ses pénitens, qui était M. Madrolle, pour me sonder à ce sujet. La première question qu'il m'adressa, fut celle-ci : *Que pensez-vous de M. l'archevêque de Paris? Croyez-vous qu'il soit catholique?*

Vu les faits qui précèdent, cette question n'était pas aussi déplacée qu'elle le paraîtrait au premier coup d'œil, et celui qui me la faisait faire avait bien ses raisons. Cependant j'ai de la peine à croire qu'un homme aussi fin que l'évêque de Versailles eût mis dans la bouche de M. Madrolle les paroles mêmes que je viens de rapporter. Il faudrait lui supposer moins d'esprit qu'il en a. Mais il lui en aura mis sans doute d'approchantes, et celui-ci, qui n'entend pas malice, comme on le verra ailleurs, aura été tout de suite au fait, au lieu de procéder par périphrases et par circonlocutions.

Si M. Madrolle était dépourvu de toute connaissance et de toute lumière, j'aurais laissé tomber sa grande question. Je me serais mis peu en peine de fouiller dans tous les coins et recoins, pour connaître le motif qui avait pu le porter à m'adresser une question aussi singulière. Mais c'est un homme dont les journaux se sont entretenus et s'entretiennent encore quelquefois, qui est connu dans la république des lettres par plusieurs ouvrages, et surtout par son fameux *Mémoire au roi*. Sa démarche devait donc avoir un but, surtout si l'on suppose, comme je l'ai prouvé dans le Mémoire que je vous écrivis *ad hoc*, que c'était pour la première fois de la vie que je le voyais, que ce fut le premier compliment qu'il me fit, et qu'il n'avait cherché à se mettre en rapport avec moi, que pour me sonder à cet égard.

Si M. Madrolle s'était borné à cette seule question, je ne

me serais jamais mis dans l'idée qu'il fût envoyé par M. Borderies; mais la fin de cet entretien prouve évidemment qu'il venait de sa part, puisqu'après m'avoir demandé si vous étiez catholique, question que je laissai sans réponse, il ajouta encore : *Que feriez-vous si M. l'archevêque de Paris voulait vous renvoyer dans votre diocèse?*..... comme je l'ai rapporté dans le troisième chef d'accusation.

Toute la suite de sa conduite démontre encore qu'il m'était envoyé par vous, ou, ce qui revient au même, par M. Borderies, qui était alors votre grand-vicaire et le confesseur de M. Madrolle. Pour preuve, il me suffira de citer quelques fragmens du Mémoire que je vous adressai à cette occasion.

Paris, ce 30 novembre 1827.

« Monseigneur,

« Après avoir long-temps hésité à vous écrire, je crois cependant qu'il est de mon devoir de rechercher la cause d'un certain refroidissement, que je n'ai pu m'empêcher de remarquer en vous et dans ceux qui vous entourent..... Or, quelle peut être la cause d'un tel changement? Pourquoi votre grandeur, qui m'avait témoigné jusqu'ici tant de bienveillance, ne montre-t-elle plus pour moi que de l'éloignement (1)?... Voyons maintenant si je pourrai trouver ailleurs la cause première de cette indifférence.

« M. Madrolle, ancien pénitent noir de M. Borderies, m'adressa dans le temps une brochure sur *la souveraineté pontificale*, avec une lettre que je vais transcrire.

Paris, le 25 février 1827.

« Monsieur,

« Un ami de M. Wrinds (mon ancien professeur de philosophie lorsque je faisais mes études chez les jésuites) qui est le vôtre, une personne qui a remarqué votre zèle dans la cause la plus notable du siècle, vous fait hommage d'un opuscule, où vous reconnaîtrez des efforts qui concourent avec les vôtres contre la prétendue autorité universelle. MADROLLE.

« Aussitôt que je vois cette lettre, voilà un homme, me dis-je, qui doit être chargé par quelqu'un d'une mission spéciale auprès de toi. M. Madrolle s'imagine bien que tu seras assez poli pour aller le remercier du beau cadeau qu'il vient de te faire, et c'est alors qu'il s'attend à te faire tomber dans le piége..... Ainsi, armé de toute pièce, je me rends un jour chez lui, dès les

(1) Si ces idées sont sans suite, qu'on remarque bien que nous ne citons que des fragmens et les paroles qui peuvent nous conduire à notre sujet. M. l'archevêque de Paris nous fournit une matière si ample, que si nous ne nous bornions, nous ferions peut-être plus de volumes que le monde ne pourrait en contenir.

huit heures du matin. Aussitôt que je vois ces yeux rouges, ce teint blême, cette figure hâve, voilà un homme, me dis-je encore, que j'ai souvent rencontré dans les antichambres de M. Borderies ! L'aurait-il choisi pour être son ambassadeur auprès de moi ? — A peine fûmes-nous assis, diriez-vous, Monseigneur ; quelles furent les premières paroles qu'il m'adressa ? un homme que je n'avais jamais vu, et que je ne connaissais que par quelques sarcasmes du *Constitutionnel!* non, vous ne le devineriez jamais ! vous auriez beau y rêver des siècles, et même durant une éternité entière ! quelque peine que j'en ressente, quoique mes chairs en tremblent, au moment même où j'écris ceci, je m'en vais cependant vous les rapporter, ces fameuses paroles, parce que mon honneur et ma justification l'exigent : *Que pensez-vous de M. l'archevêque de Paris? Croyez-vous qu'il soit catholique?*.... Si c'est là la pénitence que M. Borderies lui avait imposée, il faut avouer qu'il l'a bien mal accomplie ! Et si j'étais son directeur, je le condamnerais à passer sa vie dans le sac et dans la cendre, et je ne lui donnerais même l'absolution que dans le danger de mort, *in periculo mortis*, comme parlent les théologiens.

« Puisque j'en suis sur ce mouchard, je m'en vais encore vous citer quelques nouveaux traits de la sagacité, de la finesse et de la gentillesse de son esprit. Pour ne pas revenir dès ce moment sur la première conversation que nous eûmes ensemble, durant laquelle il ne proféra pas un seul mot qui ne fût aussi bien tourné que les premières paroles qu'il m'adressa, je m'en vais passer à une visite qu'il me fit dès le lendemain que j'eus reçu les *ordres mineurs*. Il me complimenta, en me disant : *Oh! que vous devez être content maintenant! Vous voyez bien que Monseigneur ne vous a pas abandonné et qu'il ne vous a pas renvoyé dans votre diocèse, comme vous sembliez le craindre!* (Et avec raison aurait-il pu ajouter !) *Eh bien! en voilà jusqu'à l'année prochaine!*..... Ces paroles sont encore textuelles. Elles sont si niaises et si contradictoires, que je n'aurais pas pu les inventer.

« Eh quoi, me dis-je à moi-même ! *en voilà jusqu'à l'année prochaine!* Et je dois être bien content ! Et l'on ne m'a pas abandonné ! ! !..... O Madrolle ! Madrolle ! prête-moi ta tête ! communique-moi quelques étincelles de cet esprit brillant que la nature t'a départi avec tant de profusion, car je t'avoue franchement qu'il m'est impossible de concilier de telles choses ! Sans doute qu'elles sont trop sublimes et trop élevées pour moi ! — *En voilà jusqu'à l'année prochaine!*..... Mais quoi donc ! n'ai-je pas gardé les interstices (1) durant assez long-temps ? Faudra-t-il encore que je les garde huit ans pour les mineurs, comme pour la tonsure, et de même pour chaque ordre ? A ce compte, je n'irai

(1) On entend par *interstice*, l'intervalle que l'on met entre la réception de deux ordres.

doux chanter la messe que dans l'éternité! Mais que va devenir le pauvre Madrolle? lui qui m'a manifesté un si vif désir de vouloir servir ma première messe! N'est-il pas à craindre qu'il en meure de chagrin? Ah! Monseigneur! si vous ne voulez pas avoir pitié de mon sort, épargnez du moins cette bonne âme! Qui pourrait ensuite faire vos commissions! Où trouveriez-vous un mouchard aussi habile et aussi rusé que celui que vous avez eu la bonté de mettre à mes trousses, *angelis suis mandavit de te ut custodiant te in omnibus viis tuis? — En voilà jusqu'à l'année prochaine!*..... Ah! M. Borderies! M. Borderies! qu'est devenu cet empressement que vous montriez pour la défense de mes intérêts? Je crois que si je ne me reposais dorénavant que sur votre zèle, il est si ardent que vous me feriez attendre jusqu'à la fin du monde!

« Mais trêve d'exclamations! Continuons d'entendre notre oracle! Recueillons précieusement ses paroles! *Est-ce que vous n'auriez pas le désir de recevoir le bonnet de docteur*, me demande encore mon niais? (C'est en effet un préservatif efficace contre le rhume.) *N'auriez-vous pas envie d'aller vous établir dans le séminaire central que l'on va fonder hors de Paris* (1)? — Eh quoi! grand Dieu! encore des séminaires! moi qui suis déjà courbé sous le poids des années qu'il m'a fallu passer dans ces obscures retraites! L'on veut donc encore me remettre sous la férule de M. Auger, sans doute afin que je lui fasse réparation d'honneur, et qu'il vienne ensuite m'éloigner des ordres, pour m'être sauvé par la porte, lorsqu'il voulait me faire passer par la fenêtre! Ah! M. Borderies! M. Borderies! que sont devenues vos anciennes promesses? où sont toutes ces paroles pompeuses à travers lesquelles vous me montriez un avenir si brillant :

Tantæ molis erat, romanam condere gentem (2)?

On vous donnera ensuite une place, qui vous laissera beaucoup de temps, et d'un excellent *rapport*, continue notre coq sans plumes. Vous n'aurez rien perdu à attendre. Tous vos sacrifices vous seront comptés. — Va-t'en voir s'ils viennent, Jean! va-t'en voir s'ils viennent! *En voilà jusqu'à l'année prochaine!*

« Mais comment savez-vous, me dira peut-être votre grandeur, que M. Madrolle vous était envoyé par M. Borderies?

« Comment le sais-je, Monseigneur! C'est d'après les questions mêmes qu'il m'a adressées, lesquelles supposaient évidemment la connaissance de ce que j'avais eu l'honneur de vous dire. Si j'avais parlé de ces choses à d'autres personnes, il aurait été pos-

(1) Puisque c'était à propos du *séminaire central* que j'avais fait connaître à M. l'archevêque de Paris ce que j'avais entendu dire aux missionnaires, si M. Madrolle faisait tomber la conversation sur ce sujet, n'est-il pas évident que c'était pour me tirer le ver du nez?

(2) Allusion à un sermon où M. l'évêque de Versailles cite ce vers de Virgile.

sible que M. Madrolle les eût apprises par quelque autre voie ; mais moi qui savais bien que je n'en avais jamais fait part qu'à votre grandeur, j'ai dû nécessairement en conclure que l'auteur *des Crimes de la presse* m'était député par M. Borderies. Il me semble que la conclusion se trouve renfermée dans les prémisses. Il était impossible que M. Madrolle devinât les faits auxquels ses demandes faisaient allusion ! Il a trop peu d'esprit pour être sorcier ! »

Mais admettons pour un moment que M. Madrolle ne se présentait pas chez moi au nom de M. Borderies : il faudrait donc dire qu'il venait de la part du père Ronsin, comme on me l'a souvent insinué à l'archevêché. Après m'avoir demandé si vous étiez catholique, il me pressa en effet pour que je fusse voir ce père, en me disant qu'en qualité d'ancien élève des jésuites, il me recevrait dans la congrégation. Mais alors vous ne sortez de Scylla que pour tomber dans Charybde. Quoi ! les jésuites vous regardent comme anti-catholique, comme la question que me faisait Madrolle le supposait évidemment, et vous allez présenter au roi des mémoires pour qu'il nous conserve ces bons pères ! Vous ferez même signer ces mémoires par tous les évêques de France ! Ah ! Monseigneur, c'est trop d'abnégation et trop de vertu de votre part ! Et c'est bien ici le cas de dire ou jamais, qui prouve trop, ne prouve rien, *qui nimis probat, nihil probat* !

De deux choses l'une, ou M. Madrolle m'était envoyé par M. l'archevêque ou par le père Ronsin : il n'y a pas de milieu, parce que les questions qu'il m'adressait supposaient qu'il était d'intelligence avec l'un des deux. Si c'était de la part de sa grandeur, pourquoi me faisait-elle adresser des questions aussi singulières et aussi étranges ? Elle sentait donc en elle-même quelque chose qui l'accusait de n'être pas catholique. S'il agissait au contraire d'après l'impulsion du père Ronsin, il faudrait donc dire alors que les jésuites auraient entendu parler des discussions qui s'étaient élevées entre M. de Quélen et moi, et que, désirant approfondir l'affaire, ils m'auraient envoyé un émissaire pour me sonder. Cette dernière supposition ne laisse pas d'être presque aussi probable que la première, parce que, d'autre part, il est difficile de croire que M. Borderies se soit ouvert à son pénitent, soit directement, soit indirectement, touchant ce que je lui avais dit.

M. Madrolle est un homme si simple, qu'on pourrait encore dire, qu'il ne voyait pas toute la portée des questions

qu'il m'adressait. Mais, quelque opinion qu'on embrasse, toujours est-il que M. l'archevêque de Paris est on ne peut pas plus noir. Sa grandeur peut bien dire, avec l'épouse des cantiques : *nigra sum*, je suis noire; mais pour *bella*, je ne le suis nullement, tant s'en faut!

J'ai regretté que l'espace qui me restait ne me permît pas de citer de plus longs fragmens du Mémoire que j'adressai à M. l'archevêque de Paris, durant le temps que j'étais au séminaire des Irlandais. Il aurait pu rendre raison de la chute du bon et consciencieux M. Magratt, ancien supérieur de ce séminaire, ainsi que du voyage des évêques d'Irlande. Les journaux supposaient que ces saints évêques n'étaient venus à Paris que pour traiter avec le gouvernement; et il n'y avait d'autre cause de leur voyage que le départ forcé de M. Magratt, parce que cet homme d'honneur avait préféré obéir plutôt à la voix de sa conscience qu'à vos instigations. Voilà comment de petites causes produisent souvent de grands résultats.

Il n'y avait que quelque temps que j'étais au séminaire des Irlandais, où j'avais été placé par M. l'archevêque, lorsque le rusé prélat, qui avait bien ses raisons pour m'éloigner de la capitale, fait dire secrètement au supérieur de ne pas m'appeler aux ordres, et même de me renvoyer de son séminaire. Le supérieur, qui était un homme religieux et d'une conscience droite, me fait appeler pour me faire part des complots qui se tramaient contre moi. Voilà, me dit-il, ce que vient de me faire dire M. l'archevêque. Je trouve une telle conduite bien peu délicate et bien peu noble de sa part, lui qui vous a envoyé dans ce séminaire pour y recevoir les ordres. Ou il y a quelque chose contre vous, ou non. — S'il a quelque chose contre vous, pourquoi ne me le dit-il pas? Pourquoi vous a-t-il envoyé dans ce séminaire pour vous préparer aux ordres? — S'il n'a rien à vous reprocher, pourquoi me fait-il dire secrètement de ne pas vous présenter à l'ordination, et de vous renvoyer de mon séminaire? Quelle est donc cette conduite double? elle me révolte! Observez votre réglement comme les autres, et je vous présenterai aux ordres, quoi qu'il me fasse dire. Loin que ces persécutions sourdes doivent vous décourager, elles sont, au contraire, une preuve que votre vocation vient de Dieu! Il n'y a que Satan, cet ange de ténèbres, qui puisse ainsi craindre la lumière! il n'y a que le serpent maudit de Dieu qui puisse agir par des voies si tortueuses et si détournées! — C'est parce que je connais telle

et telle chose de lui, répondis-je au vénérable supérieur, qu'il voudrait me forcer de quitter Paris; il ne l'ose pas ostensiblement, parce que je lui tiens l'épée de Damoclès suspendue sur la tête, mais il voudrait arriver à ses fins par des voies indirectes et détournées, et faire même servir les autres à ses desseins, s'ils avaient une conscience assez large pour se prêter à ses désirs et à ses passions; et s'il était assez puissant, il m'enverrait, je suis persuadé, terminer mes jours au bout du monde. — Vous n'êtes pas le premier à me faire connaître cet homme, me dit-il! Remplissez bien vos devoirs, et je vous réponds que je vous présenterai à l'ordination, dussé-je me sacrifier moi-même! Il tint parole, et me porta en effet sur la liste des ordinans, au grand déplaisir de notre janséniste.

M. l'archevêque, ne pouvant pas s'en venger sur moi, fait tomber son courroux sur cet homme de Dieu. Il prétexte que le réglement ne s'observe pas bien dans la maison, et qu'il ne donnera les ordres à personne, tant que le supérieur actuel y sera. Notre vénérable directeur envoie ses séminaristes recevoir les ordres à Meaux, deux ordinations durant. Mais ces voyages ne contentent pas les élèves; ils préféreraient les recevoir sans sortir de Paris. Ils voient bien que c'est à leur supérieur que M. l'archevêque en veut, sans qu'ils en connaissent la raison secrète. En conséquence, ils écrivent en Irlande, pour faire connaître à leurs évêques respectifs les différens qui se sont élevés entre sa grandeur et celui qu'ils ont mis à leur tête. Ils finissent même par lui adresser une pétition, pour le prier de se retirer et de se sacrifier pour le bien commun. Ce brave homme est forcé de se rendre aux vœux de ses élèves, et de donner sa démission. Il leur fait ses derniers adieux en pleurant et en sanglotant, tellement bien, qu'il nous arracha des larmes à tous, et c'est ainsi qu'un homme, qui avait été nommé supérieur de ce séminaire d'une voix unanime par tous les évêques d'Irlande, et porté même candidat pour des évêchés, est inhumainement sacrifié! De là, ce voyage des évêques Irlandais, qui vinrent à Paris pour prendre connaissance des différens qui s'étaient élevés entre le supérieur et M. l'archevêque, et qui ne se sont peut-être jamais doutés du motif secret de son départ! O digne homme! toi à qui l'antiquité aurait décerné des couronnes! toi qui as préféré sacrifier ta place et ton honneur même, plutôt qu'un innocent injustement persécuté, je te l'ai promis, tu seras vengé!

Tu rentreras dans tes droits! tu pourras présenter cet ouvrage aux évêques d'Irlande, pour leur faire connaître la noirceur de ton persécuteur! Reconnaissant leur erreur, voyant qu'ils t'ont jugé sans connaissance de cause, qui sait s'ils ne reviendront pas sur leur premier jugement, et s'ils ne te rendront pas à tes anciennes fonctions!

Aujourd'hui M. Magratt n'a peut-être pas besoin que je le venge, puisque Dieu lui-même semble s'être chargé de ce soin, car si jamais on a dû s'écrier : *digitus Dei est hic*, le doigt de Dieu est ici! n'est-ce pas en considérant ce qui vient d'arriver à M. l'archevêque de Paris? Il y a des hommes qui sont quelquefois tentés de douter d'une providence, en voyant le triomphe de l'impie sur l'homme juste; mais qu'ils apprenent de là que ce triomphe est court, et que Dieu sait tirer tôt ou tard une vengeance éclatante de l'injustice! Que de réflexions M. Magratt n'a-t-il pas dû faire, lorsqu'il a appris que Dieu avait frappé d'une manière si terrible celui qui lui avait ravi jusqu'à son honneur! Ne dut-il pas se regarder en quelque sorte comme un prophète, puisqu'il nous disait avant son départ : « Je suis une victime innocente! c'est la force seule qui l'emporte! mais comme j'ai toujours eu confiance dans une providence souverainement juste, je lui laisse le soin de la vengeance, et je sais qu'elle me vengera! Adieu, mes amis! adieu, mes enfans! Venez que je vous serre entre mes bras et que je vous presse sur mon cœur! Ah! qu'il est douloureux de se séparer de ceux qu'on aime! qu'il est coupable le malheureux qui est cause de cette cruelle séparation! Si du moins!!!... mais non! il n'y a pas jusqu'à mon honneur même qu'il ne m'enlève! Comment reparaître au milieu de mes concitoyens avec cette auréole de gloire qui m'environnait en partant! qui peut voir le fond des choses! qui pourrait croire à la cause secrète de mon éloignement de cette maison! ô mystères du cœur humain!!!... mais résignons-nous à la volonté de Dieu! je lui pardonne! qu'il sache seulement qu'il y a une providence, et que le triomphe de l'impie est toujours de courte durée! »

Si M. l'archevêque de Paris pouvait se donner pour un martyr de la foi, j'avoue que la prophétie de l'homme de Dieu n'aurait pas eu son accomplissement. Mais non; ce n'est pas en haine de la religion qu'on l'a martyrisé (condition essentielle suivant tous les théologiens, pour faire un martyr), puisqu'en même temps qu'on jetait à l'eau le superbe mobilier de son palais, on plantait des croix sur le tombeau

de ceux qui étaient morts pour la cause de la liberté. De quoi donc est-il le martyr? le dirai-je!... Il est le martyr de l'hypocrisie!.... M. l'archevêque de Paris a été martyrisé comme jésuite, et cependant est-il jésuite dans le fond? est-il même possible qu'il le soit? janséniste et jésuite ne sont-ce pas deux choses inconciliables et aussi incompatibles que le feu et l'eau? ne dirait-on pas même que ces mots *hurlent* de se trouver ensemble?

Il faut avouer que M. de Quélen joue de malheur! il est victime d'opinions qui ne lui appartiennent pas! si c'était pour les siennes qu'il mourût, du moins pourrait-il avoir quelque espèce de consolation dans sa mort! mais non, c'est pour des doctrines qu'il abhorre! *ô altitudo!* ô Dieu que vos voies sont impénétrables et que votre justice est profonde! M. l'archevêque de Paris n'est pas jésuite, tant s'en faut! et cependant, M. l'archevêque sera martyrisé comme tel, et son palais sera détruit de fond en comble et à tel point, qu'il ne restera pas pierre sur pierre d'un si beau monument: *Non relinquetur lapis super lapidem qui non destruatur!* Faites ensuite de l'hypocrisie!

En vérité, il valait bien la peine d'user de tant de finesses, d'entreprendre tant de voyages et de publier tant de mandemens *jésuitiques* pour en venir à n'avoir pas un lieu *où reposer sa tête*, comme s'exprimait à la tribune son frère bien-aimé, dans le dessein sans doute de faire un rapprochement entre sa grandeur et le sauveur du monde. Mais pour que ce rapprochement fût juste, faudrait-il du moins que M. l'archevêque de Paris eût sauvé quelqu'un, tandis qu'il ne s'est *sauvé* que lui-même.

M. l'archevêque qui ne paraît pas être fort partisan du système des *causes finales*, se récriera peut-être sur ce que nous nous sommes permis de rechercher les causes de ses malheurs. Ce sont bagatelles et niaiseries que toutes ces considérations, dira-t-elle! la Providence a bien autre chose à faire que d'entrer dans des détails aussi infimes.

Que voulez-vous, Monseigneur? je sais que vous avez un esprit trop sublime et trop élevé pour descendre si bas, mais moi qui n'ai qu'un petit génie, je ne puis m'empêcher de voir la main de Dieu en tout et partout. *Un passereau*, dit la vérité éternelle, *ne se repose pas sur une branche d'arbre sans un ordre exprès de la Providence;* à combien plus forte raison ne devez-vous pas être présent à sa pensée, vous qu'elle a formé à son image et à sa ressemblance! Si vous

êtes un trop grand génie pour croire; pour moi, je vous déclare qu'en voyant des effets si surprenans de la justice divine, loin de cesser de croire, je serais tenté plutôt de porter des amulettes comme le bon Pascal.

Il n'est pas besoin d'avertir que j'ai la certitude que M. Magratt attesterait au besoin tout ce que je viens de dire; il y a même encore au séminaire des Irlandais des prêtres qui pourraient rendre témoignage à la vérité, si ce n'est sur tous les points, du moins sur un grand nombre.

A cette injustice, ne pourrais-je pas en joindre une autre dont j'ai été peut-être cause indirecte et innocente, et qui n'est pas moins criante que celle qu'il commit envers Mr Magratt? On sait que l'année dernière, M. l'abbé Potard, premier vicaire de Saint-Eustache, fut inhumainement destitué de ses fonctions. Tout le clergé de Paris se récria contre une destitution aussi inique. Destituer un homme qui desservait cette paroisse depuis près de cinquante ans, pour le remplacer par un jeune prêtre nouvellement arrivé de la province et qui avait quitté la paroisse où il était, Dieu sait pourquoi! Peut-on concevoir une injustice pareille? et n'est-il pas évident que M. l'archevêque de Paris se joue de l'existence et de l'honneur des hommes comme de ce qu'il y a de plus sacré dans la religion? Les journaux mêmes ne purent s'empêcher de réclamer contre une injustice aussi inouie. Mais personne que moi, sans en excepter M. Potard lui-même qui ne s'en est jamais douté, ne vit la raison secrète de cette destitution. Ne serait-elle pas venue en effet d'un service que ce vénérable prêtre aurait voulu me rendre? Me trouvant sur sa paroisse je fus le voir pour lui demander la permission de dire la messe dans son église. M. Potard me répondit que non seulement il me permettrait d'y dire la messe, mais même que si je le voulais, il me demanderait à l'archevêché pour desservir sa paroisse. Quelques jours après il fut en effet trouver M. Jalabert, premier grand-vicaire, pour lui parler de cette affaire. M. l'archevêque l'ayant appris, ne dit rien pour le moment, mais dès cet instant la destitution de ce digne prêtre fut peut-être résolue dans son âme. On va souvent chercher les causes d'une disgrâce bien loin, tandis qu'elles sont sous la main et qu'elles tiennent à des motifs dont on ne se douterait jamais. Tous ceux qui connaissent M. de Quélen savent fort bien que personne n'est plus porté à la vengeance que lui et que lorsqu'il a conçu de l'aversion pour quelqu'un, il en revient difficile-

ment. C'est une guerre à mort entre les deux : il est entêté comme un Breton, et je crois même qu'il est originaire de la Basse-Bretagne.

Ce qui me porterait à croire ces conjectures fondées, c'est que deux jours après qu'il eut destitué M. Potard; il m'envoya un de ces prêtres qui, pour avoir une place, trahiraient père et mère, pour me questionner au sujet de cette destitution. Mon mouchard me demanda ce que j'en pensais, de quel œil je la regardais, et quel pouvait être le motif qui pouvait avoir porté sa grandeur à destituer ce premier vicaire. M. l'archevêque de Paris voulait sans doute me dire par-là : « D'après tout ce que vous m'avez écrit, je vous crois assez pénétrant pour voir la raison qui m'a porté à frapper ce coup d'état qui épouvante tout le monde, et qui porte la terreur dans l'âme de tous les prêtres de Paris; car qui pourra se croire en sûreté, si des prêtres qui administraient dignement une paroisse depuis cinquante ans, ne le sont pas! Voyez-vous comme je fais promener la faux de la destitution partout où je veux! comme je sais agiter et faire brandir le cimeterre! Si je traite de la sorte ceux qui ont eu la maladresse de vous témoigner de l'intérêt, comment ne vous traiterai-je pas vous-même, si vous voulez faire toujours le rebelle! »

Il paraît que sa grandeur voulait se faire craindre en frappant de tels coups. Mais elle a vu comme on la craignait, et où ces coups d'état l'ont conduite. En effet, si M. de Quélen est tombé dans l'abîme où il est gisant sur la poussière, c'est pour avoir joué le rôle d'un jésuite. Or, pourquoi faisait-il tant le jésuite, lui qui n'est rien moins que cela? N'est-ce pas parce qu'on le menaçait de déposition?

Et que dirait-il? si je lui apprenais qu'il n'y a encore que la première trompette qui ait sonné, et si tout ce qui lui était arrivé n'était que le *commencement de la fin?*

Je livre ces réflexions au public sans autre commentaire. M. Potard n'en a pas eu connaissance. Il a une si belle âme qu'il m'aurait peut-être empêché de les publier s'il l'avait su. Mais le jour de faire triompher l'innocence est enfin arrivé; et c'est une nécessité pour moi que d'accomplir ce devoir.

CHAPITRE IX,

OU NEUVIÈME CHEF D'ACCUSATION.

Vouveau coup d'état. Mandement sur les sacrés cœurs. — Explosion subite de tous les journaux contre ce mandement. — Intrigues secrètes de M. l'archevêque de Paris, pour se concilier l'appui de M. de Lamennais et de ses disciples.

Quelque expressif qu'il fût, le mandement anti-janséniste ¡ué vous aviez publié naguère, n'avait pas été assez remar-¡ué. Vous craignez encore qu'on ne vous regarde comme jan-éniste, malgré que vous fassiez tous les jours le jésuite, pour ›ersuader le contraire. D'après votre tactique, il vous faut lonc publier un mandement, frappé au coin du jésuitisme, ¡ui ne puisse pas passer inaperçu ainsi que le précédent, et ¡ui fasse grand bruit. Comme les protestations vous coûtent ort peu, ce fut sans doute d'après ces considérations que ‹ous vous déterminâtes à publier votre fameux mandement ur les *sacrés cœurs*, qui fit même plus de bruit que vous n'en attendiez. Y avait-il en effet un moyen plus infaillible ›our confondre vos accusateurs? Mais, tout en voulant les ›onfondre, vous ne fîtes au contraire que les confirmer dans eur opinion. Ils virent évidemment que vous vous étiez ›lousé, et que vous étiez tombé dans

Cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur.

A quoi bon, en effet, à l'occasion de la rentrée des Chambres, venir entretenir le public de la dévotion aux divins cœurs de Jésus et de Marie? N'était-ce pas, en quelque sorte, exposer au ridicule cette sublime dévotion (la plupart des journaux profitèrent en effet de cette circonstance pour plaisanter sur cette dévotion, de là même lui est venue la dénomination inconvenante de la dévotion des *sacrés cœurs*, qui lui restera peut-être)? Il fallait que vous vous sentissiez terriblement pressé par vos adversaires, pour répondre par de pareils actes! Et ce ne fut pas sans un grand dessein que Dieu permit que vous tombassiez dans l'aveuglement!

Je disais tout à l'heure que les *protestations vous coûtaient fort peu*. En effet, n'aviez-vous pas protesté, dans votre mandement sur la *mort de Léon XII*, que ce pontife avait approuvé la conduite que vous aviez tenue, lors des ordonnances sur les jésuites et les petits séminaires? Et cependant, des renseignemens positifs, partis du Vatican même, auxquels vous n'avez eu mot à répondre, ne sont-ils pas venus

démentir les louanges que votre modestie se donnait, à moins que vous ne vouliez nous faire prendre, pour des approbations les *hérésies* que ce savant pontife avait été obligé de noter de sa propre main, jusque dans la lettre même que vous lui aviez adressée pour faire votre apologie?

Pour juger de l'apropos de ce mandement, il nous suffira d'en citer un extrait. Voici comment sa grandeur s'exprimait:

« Le plus sage et le plus puissant des rois d'Israël, N. T. C. F., après avoir reconnu la faiblesse de l'homme livré à ses propres forces, s'adressait plein de confiance au Dieu de ses pères et lui disait de tout son cœur... »

Après avoir cité la prière tirée du chap. VII de *la Sagesse*, le prélat ajoute en finissant : « La France entière environnera son roi. Elle implorera ses grâces avec lui : consacrée particulièrement à la très sainte Vierge, elle les demandera par la douceur et les vertus de son *cœur* maternel (c'est sa grandeur elle-même qui avait souligné ce mot, ainsi que les suivans, sans doute, afin qu'ils frappassent mieux les yeux). Ces vœux ardens et unanimes présentés par Marie, toucheront le cœur de notre Dieu, et son inépuisable miséricorde, pour nous déjà si féconde en miracles, ouvrira avec munificence en notre faveur ce trésor infini de la sagesse, d'où découlent à la fois pour les particuliers et pour les peuples, le bonheur et l'immortalité. A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : 1° Lundi prohain, 4 février, veille de l'ouverture de la session des Chambres, il sera célébré en notre église métropolitaine une messe solennelle du Saint-Esprit; *on y fera mémoire du sacré cœur de Jésus et du très saint cœur de Marie*, par les oraisons telles qu'elles sont marquées dans le missel pour la fête du sacré cœur de Jésus. — 2° Le dimanche, 10 février, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, la grand'messe paroissiale, ou la messe de communauté sera précédée de l'hymne *Veni Creator. On y dira les oraisons du sacré cœur de Jésus et du très saint cœur de Marie.* — 3° Au salut, après la bénédiction, on chantera trois fois l'invocation : *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis!* — 4° Le jeudi, 7 février et les deux jours suivans, les mêmes prières de Quarante-Heures auront lieu dans toutes les églises de Paris. On y chantera les jours libres *la messe du sacré cœur de Jésus, avec mémoire du très saint cœur de Marie* (qu'il faut que Monseigneur soit prodigieusement fort sur la répétition, pour revenir si souvent sur les sacrés cœurs!) — 5° A dater du jour de l'ouverture de la session, les prêtres diront pendant neuf jours aux messes basses, les oraisons pour les Chambres avec celles *du sacré cœur de Jésus et du très saint cœur de Marie* (quelle kirielle *de sacrés cœurs!* ah! Monseigneur! finissez-en donc!). — 6° Nous invitons MM. les curés et les prêtres exerçant le saint ministère, à exhorter les fidèles à

la dévotion au divin cœur de Marie (hélas! c'en est fait, sa grandeur n'y est plus! elle ne voit plus que *cœurs et sacrés cœurs!* Ah! si j'avais cru devoir lui faire tant de mal et bouleverser ainsi toutes ses facultés, lorsque je lui dis qu'on l'accusait d'être janséniste, que j'aurais bien gardé ces choses *in petto!*...). Nous permettons d'en dire la messe le 8 février, jour où la fête *du sacré cœur de Marie* est célébrée dans plusieurs maisons religieuses de notre diocèse; cette messe, là où il n'y a pas de messe propre, sera celle *de beata*, selon le temps, avec les collecte, secrette et post-communion *du cœur de Marie*, telles qu'elles se trouvent à la messe *du sacré cœur de Jésus* (1)! » Enfin nous le tenons! Amen! Amen!

Si vous nous aviez parlé du *côté gauche* et du *côté droit*, du *centre gauche* et du *centre droit;* si, comme un autre Moïse, vous aviez élevé des mains suppliantes vers le ciel, pour prier le Dieu de toute miséricorde de répandre son esprit de vertige et d'erreur sur le *côté gauche*, et son esprit de lumière et de sagesse sur le *côté droit*, on vous aurait peut-être compris! Mais aller profiter d'une occasion pareille pour venir prêcher à vos ouailles la dévotion aux divins cœurs de Jésus et de Marie, il faut avouer, Monseigneur, que ce n'était pas là le lieu, *non erat hic locus;* que votre mandement était souverainement déplacé; que vous auriez mieux fait, ce semble, de vous taire, comme vous le fîtes l'année d'après; et bien des personnes pensèrent tout le contraire de ce que vous vouliez leur faire accroire. Ceux mêmes qui avaient de la peine à se persuader auparavant que vous fussiez janséniste, ne purent s'empêcher d'y croire après un tel mandement. Vous eûtes beau vous entendre avec le rédacteur en chef de l'ancienne *France catholique*, pour qu'il attaquât ce mandement dans le *Courrier*, sous le nom d'un révérend père carme, dit *Tériomacho* (voyez cette lettre, avec la réponse du rédacteur de *l'Ami de la Religion*, dans le premier chef d'accusation), on ne persista pas moins à dire que vous étiez janséniste, malgré qu'on vous vît en butte aux attaques mêmes des jansénistes.

Ce qu'il y avait de plus curieux et de plus plaisant dans ce mandement, c'est que vous aviez eu soin de mettre en note qu'on trouvait, chez les missionnaires du Mont-Valérien, l'office des sacrés cœurs, comme s'il ne se vendait pas

(1) Mandement à l'occasion de l'ouverture de *la session des Chambres* pour l'année 1828.

chez tous les libraires ascétiques de Paris. Mais cette note avait bien son but. Si vous vouliez faire débiter aux missionnaires un grand nombre d'exemplaires de l'office du sacré cœur, c'était sans doute pour leur prouver que vous n'étiez pas janséniste, comme ils avaient eu l'audace de vous en accuser.

Votre mandement était si hors de saison et si déplacé, que tous les journaux royalistes et libéraux le trouvèrent souverainement ridicule, et ne purent s'empêcher de dire qu'il fallait que quelque circonstance grave vous eût porté à le publier. Il nous suffira de citer un passage extrait du *Constitutionnel*. « *L'occasion de recommander aux fidèles les dévotions du sacré cœur de Jésus, et celles du sacré cœur de Marie, est-elle bien choisie?* Est-ce donc sous l'influence des hommes qui ont ramené en France ces observances étrangères, que la Chambre qui va s'ouvrir a été élue? Et *était-il à propos de placer ses travaux*, qui, nous l'espérons, rendront à notre pays toute son indépendance religieuse, sous la congrégation jésuitique? Le dirons-nous enfin, n'est-on pas frappé du rapport singulier qui existe entre les termes du mandement de M. l'archevêque de Paris, et cette circulaire de Montrouge, prescrivant une neuvaine pour la fête d'Ignace, que l'on a répandu avec profusion, et que nous avons livré précédemment au mépris public? Telles sont les questions graves que fait naître le mandement publié pour l'ouverture de la session des Chambres. En attendant que nous les examinions avec plus de détails, nous les soumettons à M. l'archevêque de Paris, dont le devoir est de veiller, non seulement à l'instruction religieuse de son troupeau, mais encore à la paix publique (1). »

Ce journal publia encore jusqu'à quatre articles sur ce mandement curieux; mais ils sont trop longs pour être rapportés ici. Ceux qui désireraient en prendre connaissance, peuvent consulter les numéros 34, 35, 36 et 40, de l'année 1828. M. l'archevêque demandait du bruit pour que ses doctrines fussent appréciées et connues de tout le monde : en voilà, je l'espère!

Ce qu'il y eut de plus plaisant et de plus curieux dans cette affaire, c'est que M. Grégoire, qui donna, quelque temps après, une nouvelle édition de son *Histoire des sectes reli-*

(1) *Le Constitutionnel* du 30 février 1828.

gieuses, partit de ce mandement pour classer notre pauvre archevêque parmi les sectaires qu'il appelle *cordicoles* (1). Comme sa grandeur dut être flattée d'un tel honneur! et que les jésuites durent lui savoir gré de voir son nom mêlé avec le leur pour une semblable cause!

Je fus bien tenté, Monseigneur, de croire que cette *circonstance grave* dont parlaient les journaux, pouvait venir du Mémoire que je venais de vous adresser sur votre catholicisme, en réponse à la fameuse question que m'avait faite M. Madrolle, ainsi que de la menace que je vous fis de demander votre déposition; et ne serait-ce pas ici le cas de dire : *post hoc, ergo propter hoc*? Ce n'est pas que je me regarde comme un homme tellement puissant, qu'il fût nécessaire que vous vous donnassiez tant de mouvement pour me persuader que vous n'étiez pas janséniste; mais vous vous imaginiez que j'étais poussé par les jésuites et la congrégation; que c'était en leur nom que je vous menaçais, et que je serais appuyé par eux; vous ne conceviez pas que tant d'audace pût venir d'un jeune homme, et alors comment ne pas craindre une si formidable puissance? Pour l'apaiser, il fallait donc lui jeter des mandemens sur sa dévotion favorite, sur les divins cœurs de Jésus et de Marie. C'est ainsi que la fable nous représente Enée, jetant des gâteaux au gardien des enfers, pour l'endormir.

M. l'archevêque de Paris m'a souvent fait demander, et me fait demander encore, au moment où j'écris ce Mémoire, par des mouchards qu'il m'envoie pour me sonder : *Etes-vous de la congrégation*? *Serez-vous soutenu par les jésuites et la congrégation?* Il paraît que l'éclaircissement de cette grande question le tourmente beaucoup. Dans l'incertitude où il est si j'appartiens à la congrégation, le pauvre homme n'en peut dormir ni jour ni nuit! Et s'il était sûr que je fusse soutenu par elle, dans le grave procès que je vais lui intenter à la face de l'Eglise, je crois qu'il s'apprêterait à faire ses malles, pour déloger au premier moment de l'archevêché! Au reste, le cas échéant, il paraît que sa grandeur n'aura plus à subir tous les inconvéniens et tous les embarras qu'un déménagement entraîne toujours après soi. Ses amés et féaux diocésains lui en ont évité la peine d'avance, comme s'ils avaient prévu qu'il viendrait un temps où il faudrait qu'elle délogeât. Elle n'en sera que plus libre pour partir, plus leste et

(1) Voyez l'*Histoire des Sectes religieuses*, t. II, p. 241 et suiv.

plus agile dans ces mouvemens, qu'elle sait exécuter avec tant de grâce et de souplesse, lorsque rien ne la gêne. Il lui suffira de prendre son bâton et sa besace, et jamais elle n'aura mieux ressemblé à ces grands apôtres que notre saint père le Pape lui donna à imiter, lorsqu'il lui fit cadeau des bustes de saint Pierre et de saint Paul. Alors, elle pourra aller partout le monde, prêcher, à gorge déployée, sur les *sacrés cœurs*, et faire retentir les carrefours et les places publiques de la grande découverte qu'elle vient de faire. Seulement je lui conseille de ménager sa poitrine et ses poumons, et surtout de bien prendre garde à ne pas s'égosiller, car, à entendre sa voix grommelante, on dirait son gosier prédisposé à l'enrouement.

Vous ne direz pas actuellement, Monseigneur, que je suis poussé par les jésuites et la congrégation, et que si je montrais tant d'audace et d'énergie, c'était parce que je comptais sur leur appui! Hélas! malgré que vous leur eussiez promis triomphe sur triomphe, la révolution leur a porté un tel coup, qu'il n'y a pas apparence qu'ils s'en relèvent!

D'ailleurs, il faut avouer qu'avec le régime sous l'empire duquel nous avons le bonheur de vivre, avec la multiplicité des journaux qui existent, un homme qui sait tant soit peu manier la plume est bien fort; il l'est même quelquefois plus que ses supérieurs, surtout s'il est fondé en raison; on n'a plus à craindre aujourd'hui qu'un homme puissant vous réponde par une lettre de cachet. Les raisons du faible sont pesées aussi bien que celles du fort; et malheur à lui s'il est prouvé qu'il a abusé de sa force pour opprimer un innocent! l'opinion publique en fera bientôt justice!

Il ne faut pas oublier encore que ce mandement venait après une multitude d'autres faits, d'après lesquels M. l'archevêque tâchait de fasciner les yeux du public sur ses véritables sentimens, et que c'était une suite de la tactique qu'il avait mise en œuvre, dès l'instant même où je lui appris qu'on l'accusait d'être janséniste.

Un de vos amis, qui est M. le curé de Saint-Etienne-du-Mont, me disait, lorsque vous me fîtes sortir de sa paroisse: Mais comment pouvez-vous supposer que M. l'archevêque soit janséniste, après le mandement qu'il a donné sur les sacrés cœurs? Janséniste! lui qui reçoit tous les jours et fait appeler des jésuites dans son palais!

D'après la manière dont s'exprimait M. le curé de Saint-Etienne, on aurait dit vraiment que M. l'archevêque de

Paris n'avait publié son fameux mandement sur les *sacrés cœurs*, que pour fermer la bouche de ceux qui l'accusaient d'être janséniste. Mais si l'on se rappelle ce que nous avons dit plus haut, touchant le peu de foi qu'il fallait faire sur ses protestations, il ne sera pas difficile d'apprécier à sa juste valeur l'objection que me faisait M. Ollivier.

Je sais, lui répondis-je, qu'on ne doit pas scruter les secrets de la conscience d'un homme; mais si certains faits extérieurs, quoique peu connus, se trouvent en opposition avec les faits que vous m'opposez, il faudra bien en conclure que l'intérieur ne répond pas à l'extérieur, et que ce n'est qu'une conduite purement pharisaïque. M. l'archevêque de Paris, dites-vous, nous fait de belles protestations sur l'excellence de la dévotion aux divins cœurs de Jésus et de Marie, donc il doit être un parfait catholique. — Mais M. l'archevêque n'a-t-il pas approuvé secrètement, et fondé peut-être un journal, *la France catholique*, ou janséniste, qui tournait tous les jours en ridicule cette sublime dévotion? Immédiatement après la publication de ce mandement sur les sacrés cœurs, dont vous faites tant de bruit, n'intima-t-il pas au rédacteur en chef de cet ancien journal, d'insérer, dans *le Courrier*, une lettre par laquelle il persifflait cette dévotion? — M. l'archevêque, dites-vous encore, reçoit tous les jours, et fait même appeler des jésuites dans son palais! Mais sa grandeur ne me portait-elle pas autrefois à lui adresser des mémoires contre eux, sous prétexte que c'étaient les bons pères qui me persécutaient, tandis qu'elle devait bien savoir que je n'avais d'autre persécuteur secret qu'elle-même? Ne m'incitait-on pas, à l'archevêché, à faire imprimer ces mémoires? Quoique la charité fasse un devoir de bien juger son prochain, cependant on ne peut pas fermer les yeux à l'évidence, surtout quand les hommes dont il s'agit, peuvent entraîner la ruine de la religion, en donnant une funeste impulsion a l'Eglise?

M. le curé n'eut mot à répondre, et resta coi; seulement son visage changea un peu de couleur. Je fus bien tenté alors de lui dire : « Eh! ne serait-ce pas pour ménager le cher troupeau, qui se trouve plus nombreux dans cette paroisse que partout ailleurs, qu'il aurait mis à sa tête un homme de sa droite? Ne remarque-t-on pas que vous favorisez secrètement ces gens-là, et que vous avez cherché à en introduire jusque dans les rangs des marguilliers? L'affaire même n'a-

t-elle pas fait un peu de bruit? Ne serait-ce pas à cette condition qu'on vous aurait donné une si belle cure? »

Pour ce qui est de cette affaire, qui se passa à la paroisse saint Etienne-du-Mont, voici le fait :

Il était question de nommer deux marguilliers en remplacement de MM. Delvincourt et Pardessus qui voulaient se retirer. Au nombre des candidats se trouvaient les messieurs F***, reconnus dans la paroisse pour de francs jansénistes. Mais lorsqu'on vint à compter les votes, on ne fut pas peu surpris de voir qu'ils n'avaient eu que deux voix, qui étaient celles de M. C***, maire de l'arrondissement, qui est connu aussi pour être janséniste, et de M. le curé; ce qui n'amusa pas peu ses bons paroissiens, qui en firent les gorges chaudes durant un certain temps.

Mais faut-il conclure de là que M. le curé est janséniste? dira-t-on ici.

J'aurais de la peine à le croire; mais toujours est-il qu'il ne se montre pas bien soigneux de conserver le dépôt de la foi. D'autres concluraient d'un tel acte que s'il n'est pas janséniste, il est alors indifférent, ce qui serait pire encore; car c'est surtout en matière de foi qu'il est impossible *d'appartenir en même temps à Dieu et au monde.* Il faut être tout un ou tout autre. On aurait beau se remuer beaucoup, répéter mille et mille fois les mêmes sermons, et faire brandir toutes les cloches pour se donner de l'importance, qu'un pasteur n'aurait accompli que la moitié de sa tâche, puisqu'il doit veiller surtout à conserver intact le dépôt de la foi. Or, comment parviendra-t-il à conserver ce dépôt précieux, s'il se montre moins scrupuleux à cet égard que ses paroissiens, et si, au lieu de leur donner l'exemple d'un attachement inviolable à la foi, il est obligé de le recevoir d'eux en public et *coram populo?*

M. l'archevêque, disait M. le curé, vient de faire pleuvoir une grêle de mandemens sur les sacrés cœurs, donc il ne doit pas être janséniste, puisque le jansénisme et la dévotion des sacrés cœurs sont les antipodes!

Mais quand est-ce que ces mandemens pleuvent-ils? C'est après que quelqu'un lui a dit dans le secret : Monseigneur, prenez garde, on vous accuse d'être janséniste! C'est alors seulement que le fin archevêque se met à faire pleuvoir des mandemens anti-jansénistes et sur les sacrés cœurs. En vérité, voilà une belle preuve en faveur de son catholicisme!

Autant aurait-il valu dire que Leibnitz était un parfait catholique, parce qu'il avait tiré un chapelet de sa poche pour éviter qu'on le jetât à l'eau.

On m'opposera peut-être l'approbation qu'il avait donnée au nouveau bréviaire où se trouve inséré l'office des sacrés cœurs.

Ce bréviaire, comme tout le monde sait, a été composé ou mis en ordre par les sulpiciens. Il n'y a pas une ligne, un mot même qui soit sorti de la plume de sa grandeur. Il est même douteux qu'elle écrive passablement en latin. Or, M. l'archevêque pouvait-il bonnement refuser son approbation à ce bréviaire, sous prétexte qu'on y avait inséré l'office des sacrés cœurs? Ne se serait-il pas entièrement démasqué par ce seul fait? Les sulpiciens et les jésuites ne se seraient-ils pas mis à crier de toutes leurs forces : au janséniste! à l'hérétique!

Avant de passer à un autre chef d'accusation, je dois vous féliciter, Monseigneur, sur un changement que j'ai remarqué dans votre conduite, depuis l'échec que vous avez éprouvé lors de votre fameux mandement sur les sacrés cœurs. J'ai vu avec plaisir que vous saviez profiter de vos disgrâces et de vos chutes; et que, lorsqu'une tactique ne vous avait pas réussi, vous saviez user d'une autre. Autrefois vous vous entortilliez de mille manières, pour persuader que vous n'étiez pas janséniste; vous faisiez l'ultramontain, le jésuite, le lamennésien même; tellement bien que MM. Caire, Salinis, de Scorbiac, Lamennais, que je voyais assez souvent au collége Henri IV, vous croyaient converti à leurs doctrines, comme ils peuvent encore l'attester. Aujourd'hui, au contraire, vous faites le fier; vous semblez mépriser tout ce qu'on peut dire et penser de vous; vous vous moquez de tous ces dictons, comme si c'étaient des fables. Moi, janséniste! vous écrierez-vous peut-être en riant, autant vaudrait-il dire que je suis Turc! Vous ne craignez plus de paraître gallican; vous condamnez M. de Lamennais que vous encensiez naguère jusque dans son portrait; et s'il le faut, vous ferez aujourd'hui le janséniste pour faire croire que personne n'est plus éloigné que vous des doctrines de Jansénius.

C'est ainsi que j'ai remarqué que M. de Quélen, qui a des relations secrètes dans toutes les sacristies de Paris, faisait demander aujourd'hui, pour prêcher des avents et des carêmes, ceux qu'il avait persécutés comme jansénistes, tels

que MM. Baronnat et Labouderie. A force d'essayer de toutes les ruses et de tous les stratagèmes imaginables, peut-être finira-t-il par en rencontrer quelqu'un qui lui réussira. Dieu le veuille!

Je disais que M. de Quélen encensait M. de Lamennais *jusque dans son portrait.*

L'anecdote est curieuse et mérite d'être rapportée. Elle ne peut faire du moins que de donner la plus haute idée de la finesse et des ressources prodigieuses de M. l'archevêque de Paris.

Quelques jours après que je lui eus adressé mon Mémoire en réponse à la question que m'avait faite M. Madrolle, il me fait appeler sous prétexte qu'il avait à me parler. M'étant rendu à l'archevêché, son domestique, qui avait reçu le mot d'ordre, m'introduit dans le salon contigu à celui des princes, en me disant que j'attendisse là sa grandeur, parce qu'elle était pour le moment occupée. A quoi était-elle alors occupée, diriez-vous, ami lecteur? A rien autre chose qu'à s'extasier devant le portrait de M. de Lamennais, qu'elle s'était fait apporter de l'exposition; et à cette occasion, à faire le plus bel éloge de celui que ce portrait représentait! Elle disait que c'était un des plus grands défenseurs du christianisme, la lumière de l'Eglise, la colonne de la vérité; que sais-je! elle n'en tarissait pas; et il n'y avait pas d'éloge qu'elle n'en fît. Ce qui ne l'empêcha pas cependant de le condamner quelque temps après et de lancer l'anathème contre lui du haut de sa chaire archiépiscopale.

Monseigneur est si fin, et je lui ai vu jouer tant de tours surprenans depuis que je le connais, que je ne serais pas surpris qu'il eût préparé cette scène tant soit peu comique, pour répondre indirectement au Mémoire que je venais de lui adresser touchant son catholicisme, et qu'il ne se fût servi de ce tableau, dont on parlait alors comme un objet d'une ressemblance parfaite, pour émettre une déclaration de foi, de même qu'il avait profité autrefois de la translation des reliques de saint François-de-Sales pour se faire passer pour jésuite! Sans doute Monseigneur voulait me dire par-là: « Les jésuites me croient janséniste, puisqu'ils viennent de vous faire demander si je suis catholique. Eh bien! allez annoncer à vos maîtres, ce que vous venez de voir et d'entendre, *ite renuntiate Joanni, miracula quæ vidisti et audisti.* Si j'étais imbu de principes jansénistes, aurais-je parlé

d'un ultramontain tel que M. de Lamennais, ainsi que je viens de le faire? L'aurais-je donné comme l'oracle de l'Eglise de France et l'organe de la vérité? »

Cependant il n'y avait que quelque temps que celui dont M. l'archevêque de Paris faisait un si grand éloge, venait de lancer dans le public une brochure (sur le sacrilége) où il tenait sur sa grandeur un bien autre langage que celui qu'elle tenait elle-même sur son compte, puisqu'il la traitait presque d'athée. M. l'archevêque de Paris voudrait-il bien nous dire si M. de Lamennais était alors *l'organe de la vérité même?*

Voici les raisons qui me porteraient à croire qu'en faisant venir ce portrait de l'exposition, M. de Quélen n'avait eu d'autre dessein que d'amener d'une manière adroite une profession de foi, afin que je fisse mon rapport en conséquence aux jésuites, avec lesquels il me croyait uni par des vœux. Rien n'est plus dans son esprit et dans son caractère qu'une telle tactique, et après tout ce qu'on a vu de ses finesses, personne ne doit en être surpris. C'est si fort dans sa nature, que Monseigneur ne saurait vivre sans faire le fin. Cet éloge de M. de Lamennais allait d'autant mieux dans la bouche de M. l'archevêque de Paris, que ce célèbre écrivain se montrait alors un des plus chauds défenseurs des jésuites, et que le général de cette société n'avait pas encore condamné ses doctrines, comme il l'a fait ensuite; d'où sont venues les haines de part et d'autre, *indè iræ*.

La première raison qui me porterait à croire ces conjectures fondées, c'est que le domestique, au lieu de me conduire d'abord dans l'antichambre de sa grandeur, où plusieurs personnes se trouvaient, insista au contraire pour que je l'attendisse dans le salon qui était à côté de celui des princes où Monseigneur était à considérer le portrait de M. de Lamennais, tout près de la fenêtre, avec M. Desjardins et le peintre. Il avait même laissé la porte entr'ouverte, sans doute afin que je pusse mieux voir et entendre ce dont il s'agissait.

Après m'avoir laissé un petit quart d'heure dans ce salon, le domestique revient me prendre pour me conduire dans le salon de réception, et c'est alors que le rideau est baissé et la comédie finie. Sa grandeur revient en effet un instant après dans ses appartemens, pour donner audience à ceux qui l'attendaient. Or, pourquoi le domestique ne me conduisit-il pas d'abord avec les autres? N'était-ce pas pour me

mettre à même d'entendre les belles choses que M. de Quélen allait dire sur M. de Lamennais?

Je demande encore si l'éloge que M. l'archevêque de Paris venait de faire d'un homme qui l'avait attaqué dans des écrits publics comme athée, pouvait être sincère? Et s'il ne l'était pas! il y avait donc quelque raison secrète qui le portait à mentir à sa conscience! Or quelle pouvait être cette raison, si ce n'est celle que nous avons indiquée plus haut?

Enfin, cette profession indirecte de foi venait trop bien à son but, pour croire qu'il n'y eût pas là-dessous quelque petite malice de la part de sa grandeur. A l'entendre, on voyait évidemment qu'elle n'avait fait venir ce portrait de l'exposition non pas tant pour le considérer comme œuvre de l'art, que pour faire à son occasion le panégyrique de celui qu'il représentait.

M. Guérin, qui était l'auteur de ce portrait, peut attester que M. l'archevêque de Paris le lui fit demander. Je crois même qu'il était présent à cette séance. D'après ce fait, il sera facile de juger de la vérité des autres circonstances; *ab uno disce omnes.*

A propos des anciens aumôniers du collége Henri IV, dont nous parlions tout à l'heure, et qui sont actuellement à la tête du collége de Jeuilly (près de Meaux), nous allons rapporter une anecdote qui pourra montrer jusqu'à quel point M. de Quélen sait porter l'astuce et l'intrigue.

Ayant appris que j'allais voir ces messieurs lorsque j'étais au séminaire des Irlandais (ce séminaire n'est qu'à deux pas du collége Henri IV), mon homme craint que je ne leur aie découvert ce que je pouvais savoir sur son compte. Pour détruire les fâcheuses impressions que mes rapports auraient pû produire sur leur esprit, quel détour prend-il? il fait appeler les aumôniers, qu'il n'avait pas vus depuis ses démêlés avec M. de Lamennais, dont ils étaient chauds partisans; leur parle de leur cher maître, dans les termes les plus magnifiques et les plus pompeux; les convie même à dîner, et engage l'un d'eux (M. Caire) à prêcher le panégyrique de saint Louis devant l'Académie, en lui disant qu'il se faisait fort de le faire agréer par elle, ce qu'il fit en effet. Nos aumôniers en sont aux anges! ils ne savent comment s'expliquer ce revirement de conduite de la part de M. l'archevêque de Paris! Il n'y a pas long-temps que sa grandeur ne leur adressait seulement pas le mot, et voilà qu'elle se sent tout à coup éprise d'un beau feu pour eux!

S'il est vrai de dire *qu'il n'y a pas d'effet sans cause*, quelle pouvait donc être la cause mystérieuse d'un tel changement? Mes bons aumôniers ne s'en doutaient assurément pas! Au risque de passer à leurs yeux pour n'avoir pas le *sens commun*, je crus devoir un jour la leur faire connaître. Vous ne savez, leur dis-je, à quoi attribuer tous les égards et toutes les politesses dont M. de Quélen vous accable pour le présent! vous croyez sans doute que c'est pour rendre hommage à votre mérite qu'il le fait; eh bien, détrompez-vous! vous en avez certes un très grand! mais vous me permettrez de vous dire que la raison d'une telle conversion ne gît pas là! ce mérite n'est pas d'hier; vous l'aviez certes auparavant. Or, examinez bien les choses, et vous verrez que ce n'est que d'hier que sa grandeur est remplie de telles prévenances à votre égard. Et pourquoi cela? c'est parce qu'elle a appris (car on m'en avait parlé à l'archevêché) que je venais vous voir; elle craint que je vous aie dévoilé certains secrets que vous connaîtrez peut-être un jour!

Les protestations de M. de Quélen leur paraissaient si sincères, qu'ils dirent que j'avais perdu le *sens*. Cependant ils durent voir si j'avais perdu le sens, puisqu'il condamna leur maître quelque temps après, et que la plupart des évêques de France le condamnèrent après lui, tellement bien que, durant quelques mois, les mandemens plûrent sur ce pauvre M. de Lamennais, comme un feu roulant, tant l'exemple de M. l'archevêque de Paris est contagieux!

Pour tranquilliser sa grandeur au sujet qui la tourmentait, je crus devoir m'en expliquer avec elle dans un Mémoire que je lui adressai, et dont je vais vous citer un fragment.

« Toutes et quante fois, lui disais-je, que je me sentais dégoûté des patates, des beefteks, des rosbiffs et des puddings dont on nous régalait au séminaire des Irlandais, pour ne pas perdre le goût de la cuisine française, j'allais sans façon demander à dîner à mon ancien condisciple de Salinis, qui tenait table ouverte au collége Henri IV. Comme on était sans doute loin de penser à l'archevêché que je fusse si gourmet, que peut-il aller faire, se disait-on, au collége Henri IV? Ce ne peut être que pour parler de telle et telle chose. Pour détruire donc les impressions fâcheuses que ma mauvaise langue, comme on l'appelle, avait pu produire sur l'esprit de messieurs les aumôniers, il fallait vite les convier à des dîners splendides, les inviter et les forcer même au besoin à prêcher devant l'Académie; il fallait surtout, car c'était là le *tu autem*, quoique nos candides aumô-

niers ne s'en doutassent pas le moins du monde, il fallait, dis-je, leur jeter dans la conversation quelques paroles qui pussent amortir le coup que ma langue avait pu porter et servir au besoin de contre-poison; ayant soin cependant que ce fût d'une manière détournée, afin qu'ils ne se doutassent pas du motif qui faisait parler sa grandeur contre son serviteur, et sous ce rapport, je puis lui assurer que leur *sens commun* n'a jamais été jusque-là. Vous connaissez, sans doute, leur disait-elle, ce Paganel que je fais voyager de séminaire en séminaire comme le Juif-Errant? c'est un homme qui est à moitié fou! Hélas! je m'envais l'envoyer au premier jour à Charenton (historique).

« Mes bons aumôniers, qui ne se doutaient de rien, revenaient de l'archevêché tout émerveillés et enchantés des belles manières de sa grandeur! Ils étaient aux nues de l'accueil et de la réception qu'elle leur avait fait. Ils ne rêvaient que cures, voire même secrétariats-généraux du ministère des cultes, car il était alors grandement question de léguer à sa grandeur la succession de M. Frayssinous. MM. de Châteaubriant et de Polignac, qui avaient été chargés par le roi de composer un nouveau ministère, avaient été, disait-on, la prier et la solliciter plusieurs fois de se faire une douce violence, et de vouloir bien accepter, quand ce ne serait que par humilité, le portefeuille du *ministère des affaires ecclésiastiques*, qu'ils venaient humblement déposer à ses pieds. Mais, par un esprit d'abnégation qu'on ne saurait assez louer et admirer, elle préféra qu'il fût déposé entre les mains d'un de ses amis (de M. Feutrier) que dans les siennes propres. Jamais Oreste et Pylade ont-ils offert un si beau trait d'amitié? Aussi son ami n'est-il pas demeuré en reste avec elle, puisqu'il a su se dévouer noblement et se sacrifier pour la venger de....!!! Mais revenons à nos aumôniers. Etant, dis-je, de retour de l'archevêché, ils se mettaient à crier cent fois plus fort que sa grandeur, que j'étais entièrement fou, et que ma *raison individuelle* m'avait fait perdre la tête. Voilà ce que c'est, me disaient-ils piteusement, que de ne pas se laisser traîner à la remorque du *sens commun!* Ça ne vous serait pas arrivé, si au lieu de combattre notre grand maître, vous vous fussiez rangé comme nous, sous ses étendards! —Et moi, incorrigible et obstiné que j'étais! de croire de plus en plus à la force de la raison individuelle, et de rire comme un fou (et sous ce rapport, ils n'avaient pas tort de dire que je l'étais un peu), de voir qu'au moment même où ces bonnes gens criaient plus fort que jamais : vive l'*autorité!* vive le *sens commun!* à bas la *raison individuelle!* ils devenaient le jouet d'un esprit fin et adroit! »

Voilà que les mêmes craintes reprennent aujourd'hui M. l'archevêque de Paris, surtout depuis que mon ouvrage s'imprime! Il me fait demander : *Aurez-vous* l'Avenir *pour vous? serez-vous soutenu par* l'Avenir? Pour parer le coup,

il vient d'avoir recours aux mêmes stratagèmes que jadis. Lui qui avait condamné M. de Lamennais, vient, dit-on, de lui écrire une lettre pour le féliciter sur sa grande entreprise, et dans laquelle il lui prodigue l'encens à pleines mains. Qui sait même s'il ne lui a pas appliqué le vers que M. Lacordère lui adressa en plein tribunal :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux !

Nous croyons trop de sens à M. de Lamennais pour qu'il se laisse prendre aux flagorneries de M. l'archevêque de Paris et pour que ses complimens quelque justes et mérités qu'ils soient, puissent l'emporter dans son esprit sur les intérêts de l'Eglise.

A sa place, pour m'assurer si ses protestations sont sincères, je lui dirais : « Vous venez de donner un funeste exemple à l'Eglise de France en me condamnant ! Sans vous, aucun autre évêque ne m'aurait peut-être condamné, parce que les pasteurs de la province se modèlent sur ce que fait celui de la capitale, *totus ad exemplum regis componitur orbis.* Vous ne vous contentâtes pas de me dire anathème, vous vous mîtes encore à quêter des condamnations contre moi auprès de tous les évêques de France, et à mesure qu'elles arrivaient de la province, vous aviez soin de les faire enregistrer en grosses lettres dans le journal de votre imprimeur, *l'Ami de la Religion.* Eh bien ! Si les complimens que vous me prodiguez dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, sont sincères, réparez le mal que vous m'avez fait ! Puisque vous adoptez mes principes, confirmez ma doctrine par votre exemple ! renoncez au traitement que vous recevez du gouvernement, les autres évêques s'empresseront peut-être de vous imiter ; et c'est ainsi que vous me rendrez d'une main, l'honneur que vous m'avez enlevé de l'autre. A ce compte, je veux bien encore vous donner l'accolade fraternelle, et vous défendre même dans mon journal, envers et contre tous. »

Nous ne saurions affirmer que tel fut le pacte secret qui est intervenu entre eux, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que *l'Avenir* le défend avec chaleur, et qu'à force d'abaissemens et d'intrigues, il est parvenu à mettre ce journal dans ses intérêts.

Mais quoi ! dira-t-on ici, vous parlez des *abaissemens* de M. de Quélen, lui qui est par caractère si fier et si haut !

Eh ! qui peut en parler mieux que moi ? ne l'ai-je pas vu

tomber cent et cent fois à mes pieds? n'y tomba-t-il pas même immédiatement après que je lui eus adressé ce Mémoire-ci, dans lequel je lui faisais de si beaux complimens, comme vous le voyez? Ne sais-je pas qu'il est capable de tout pour conserver son siége? et qu'il *ferait sa cour* non seulement à ses ennemis, mais à Satan lui-même s'il en tenait une. Expliquez autrement tous ces reviremens de conduite! Comment se fait-il qu'il brûle tour à tour ce qu'il avait adoré, et qu'il adore ce qu'il avait brûlé? Il n'y pas long-temps qu'il vient de condamner M. de Lamennais, et voilà qu'actuellement il lui adresse force complimens et qu'il en fait l'oracle de l'Eglise de France!

CHAPITRE X,

OU DIXIÈME CHEF D'ACCUSATION.

Encore un *coup d'état*, toujours à la manière de sa grandeur! — *Certificat* de catholicisme que M. l'archevêque de Paris se fit délivrer par son chapitre, pour détourner les accusations qui s'étaient élevées contre lui à l'occasion de son mandement sur les sacrés cœurs. — Article fallacieux qu'il fit insérer dans *le Constitutionnel* par quelque ami secret, pour donner lieu à cette *déclaration du chapitre*. — Envoi de ce *certificat* à tous les évêques de France et au saint-siége. — Lettre curieuse que M. de Clermont-Tonnerre lui adressa à ce sujet. — Que cette tactique n'est pas nouvelle chez lui, et qu'il s'est servi à diverses reprises du *Courrier*, de *la Gazette des Cultes* et consorts.

Ne pourrait-on pas donner comme un autre chef d'accusation, le *brevet*, ou si vous l'aimez mieux le *certificat* de catholicisme que vous vous fîtes délivrer par votre chapitre, pour répondre à une légère attaque du *Constitutionnel?* Que signifie en effet cette déclaration? Les soussignés croient et certifient que M. l'archevêque de Paris est catholique, et qu'ils n'ont jamais douté de la pureté de sa foi; *le chapitre a surtout à cœur de consigner dans ses registres la déclaration de son union religieuse avec son premier pasteur.* Je m'abstiens d'en citer davantage, parce que cette pièce curieuse se trouvera rapportée plus loin.

Lors même qu'ils auraient pensé le contraire, pouvaient-ils bonnement vous refuser leur signature, lorsque vous la leur demandiez? Y a-t-il un autre évêque en France qui soit obligé de recourir à de pareils actes, pour faire preuve de catholicisme? Savez-vous, Monseigneur, que dans une pareille matière le doute se change en certitude, et que dans un siècle religieux on aurait déposé un évêque qui aurait été le moins du monde suspect dans la foi, quoiqu'on n'en eût

pas des preuves aussi évidentes que celles que je présenterai à l'appui de mon accusation? On n'aurait pas craint le scandale, comme le craindront peut-être certains évêques de nos jours!

La réponse que vous fites à votre chapitre est encore plus curieuse et plus singulière, comme nous le démontrerons dans peu. Vous y dites *que vous adresserez cette déclaration à tous les évêques de France et au saint-siége*, pour leur prouver sans doute que vous tenez la même foi que votre chapitre. « Je me ferai un devoir et un honneur, Messieurs, de porter à la connaissance du souverain pontife et des évêques de France la délibération que le chapitre vient de prendre et qu'il dépose entre mes mains. »

Comment votre grandeur a-t-elle pu s'abuser et s'aveugler jusqu'au point de croire que, parce que vous auriez obtenu un certificat de catholicisme de votre chapitre, après l'avoir encore sollicité, puisque ce furent vos grands-vicaires et par conséquent vous-même qui le convocâtes, tout le monde vous regarderait comme catholique! Ne reconnaît-on pas ici

Cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur?

Quel bruit pour une note du *Constitutionnel!*

Qu'auraient pu répondre les membres du chapitre, si quelqu'un leur avait dit : « Eh messieurs! vous donnez bien facilement des certificats de catholicisme! Il est de foi, nous dites-vous, que M. l'archevêque est catholique, quoiqu'en disent des personnes mal intentionnées, qu'il est *religieusement* uni avec vous; mais de grâce où sont vos preuves? Je n'en vois d'autres que celle qui se trouve au bas de votre déclaration, *et ils ont signé au registre!* Croyez-vous bonnement que notre habile homme fût assez simple, pour venir faire sa profession secrète de foi en plein chapitre? pour venir vous dire : Messieurs, éloignez-vous de moi, je vous en prie, si vous ne voulez pas courir le risque de vous trouver mal! Je sens un peu trop le jansénisme! Hâtez-vous de mettre un cordon sanitaire entre vous et ce pestiféré qui vous parle! Ne savez-vous pas qu'il a le malheur d'être atteint de la lèpre? qu'il n'est pas catholique? Ne le dit-on pas même dans les cercles et dans les salons depuis le malencontreux mandement que j'ai eu le malheur de publier?.... Il est évident qu'il ne pouvait pas s'y prendre d'une manière si gauche. Ç'aurait été par trop d'humilité. Force donc lui était de re-

courir à d'autres expédiens, et d'arriver à ses fins par des voies souterraines. Et si vous étiez encore dupes de ses finesses; si l'acte même que vous faites en ce moment par ses instigations, était une nouvelle preuve contre lui, qu'en diriez-vous? Voilà cependant ce qui en est, comme vous pouvez le voir par les faits précités. Je vous excuse, à condition que vous serez plus réservés à l'avenir, et que vous ne délivrerez point désormais de certificat de catholicisme avant une enquête préalable! »

Le fait serait encore bien plus curieux, si, comme des personnes qui paraissent bien informées le prétendent, c'était vous-même qui, par l'intermédiaire d'un des rédacteurs de l'ancienne *France catholique*, eussiez fait insérer cet article dans le *Constitutionnel*, pour provoquer cette déclaration de votre chapitre, et détruire par-là les impressions fâcheuses que votre mandement sur les sacrés cœurs venait de produire sur tous les esprits. Quiconque en effet examinera de près cet article, ne pourra s'empêcher de voir que dans les circonstances où vous vous trouviez, il était plutôt en votre faveur que contre vous, comme nous le démontrerons dans peu.

Ce ne serait pas, dit-on, la première fois que vous useriez d'une telle tactique pour donner le change à l'opinion publique. C'est ainsi que, lorsque vous nommâtes M. Ollivier à la cure de Saint-Etienne, le même auteur officieux fit insérer, dans le *Courrier*, un article par lequel il le dénonçait à l'opinion comme un jésuite et un ultramontain enragé; et cependant, tous ceux qui connaissent particulièrement M. le curé de Saint-Etienne, savent fort bien que personne n'est moins jésuite et ultramontain que lui, et il dut bien rire lui-même de se voir diffamé de la sorte par *le Courrier*? Lors de votre fameux mandement sur les *sacrés cœurs*, le même personnage n'adressa-t-il pas au même journal, comme nous en avons déjà fait la remarque, une lettre pour attaquer ce mandement, et faire croire au bon public qu'il était de toute impossibilité que vous fussiez janséniste, puisque les jansénistes eux-mêmes vous attaquaient comme un jésuite et un ultramontain? Ne vient-il pas même de faire insérer, dans *la Gazette des Cultes*, un article dans lequel il vous représente comme un persécuteur outré du jansénisme? Pour obtenir, dit-il, le chapeau de cardinal, comme le vénérable Dubois, vous ferez bientôt passer *la charrue sur cette pauvre paroisse de Saint-Séverin, pépinière du jansénisme*, de même que les jésuites la firent passer sur les ruines de l'abbaye de Port-

Royal? Et cependant le bon père Tériomacho (car cet article est encore de lui) doit bien savoir que personne n'est moins ennemi que vous du jansénisme, puisque, d'après ce qu'il m'avait dit lui-même cent et cent fois, vous l'aviez encouragé et même aidé à fonder un journal qui n'était rien moins qu'ultramontain, *la France catholique*. Dira-t-il encore que c'était par l'influence du père Roothaan, que vous donniez secrètement des fonds pour soutenir son journal? Ah! Monseigneur! vous êtes fin, mais les hommes astucieux finissent toujours par être démasqués, *quidquid latet apparebit nihil inultum remanebit.*

Nous parlions tout à l'heure de la nomination de M. Ollivier à la cure de Saint-Etienne-du-Mont. Pour cacher au public le motif secret de cette nomination, lequel n'était autre que de donner aux jansénistes ses amis, qui sont plus nombreux sur cette paroisse que partout ailleurs, un pasteur selon leur cœur, quel détour M. de Quélen prit-il? Il fit insérer, dans *le Courrier*, un article par lequel on dénonçait M. Ollivier comme un jésuite et un ultramontain. C'était même à ses principes anti-gallicans, disait-on, qu'il devait sa nomination. Sa grandeur profita de cette occasion, pour adresser au *Courrier* une lettre apologétique en faveur de son protégé.

Voudrait-on dire que M. l'archevêque était étranger à l'article auquel il répondait? Mais à qui persuadera-t-on que ce fussent les rédacteurs habituels de cette feuille qui eussent fait l'article? Connaissaient-ils seulement M. Ollivier? s'ils l'eussent connu, l'auraient-ils accusé d'ultramontanisme? n'auraient-ils pas su qu'il est tout l'opposé? Il est donc évident que cet article qui masquait si bien les desseins de M. de Quélen, ne pouvait venir directement ou indirectement que de lui. L'expérience a même prouvé que nous ne nous étions pas trompés dans nos conjectures, et qu'il n'avait été envoyé dans cette paroisse que pour favoriser le jansénisme. Le fait que nous avons rapporté plus haut en est une preuve authentique.

En attendant que nous examinions à fond les articles de *la Gazette des Cultes*, dont nous venons de parler (ce qui sera l'objet du chapitre suivant), nous allons maintenant discuter l'article du *Constitutionnel*, ainsi que la déclaration du chapitre à laquelle cet article donna lieu. On verra que M. de Quélen a des intelligences secrètes auprès de ce journal, aussi bien qu'auprès du *Courrier*, des *Débats* et de la

Gazette des Cultes, et qu'il se sert tantôt de l'un, tantôt de l'autre de ces journaux, suivant le rôle qu'il lui importe de jouer pour le moment, et la couleur qu'il lui faut prendre. Ainsi, l'accuse-t-on d'être janséniste? allons vite! un article dans quelqu'un de ces journaux, d'après lequel on nous le représentera comme un jésuite, et comme persécutant à outrance les pauvres disciples de Jansénius! Comment le bon public, qui lira de tels articles, pourrait-il croire après cela que notre homme fût janséniste lui-même! Est-il dans la nature que l'on persécute ses frères? M. l'archevêque de Paris a souvent mis en usage une tactique dont s'est servi dernièrement un habile préfet pour conserver sa place. D'après le *Temps*, qui rapporte ce fait, ce fonctionnaire ayant appris qu'il était porté sur la liste de destitution, parce que la congrégation le supposait trop libéral; pour détourner le coup qui allait l'atteindre, quel détour prend-il? il va trouver le rédacteur d'un journal libéral, et le paie *grosso modo*, afin qu'il insère dans sa feuille plusieurs articles, d'après lesquels il serait représenté comme un faussaire en fait d'élections, et comme étant entièrement dévoué aux jésuites et à la congrégation. Ces articles ayant en effet paru, notre habile homme vous les fait passer par des voies indirectes au premier ministre, qui était le bon M. de Polignac. Le ministre voyant ces articles auxquels il était loin de s'attendre, et croyant qu'on l'avait trompé sur le compte de ce préfet, s'empresse d'effacer son nom de la liste fatale; et, loin de lui ôter sa place, il lui envoie au contraire la croix de la Légion-d'Honneur. Ce fut à peu près de même que M. l'archevêque de Paris s'y prit, lorsque son fameux mandement sur les sacrés cœurs parut. Désirant obtenir un certificat de catholicisme des membres de son chapitre pour répondre aux accusations qui s'étaient élevées contre lui, il ne pouvait pas honnêtement aller se présenter à eux de but en blanc et leur dire : « Messieurs, il y a des hommes qui veulent suspecter ma foi depuis que j'ai eu l'imprudence et la maladresse de publier ce mandement sur les sacrés cœurs, qui fait dans ce moment-ci tant de bruit, et qui donne lieu à mille et mille jugemens divers. En conséquence, je désirerais obtenir de vous une déclaration solennelle qui constatât que j'ai la même foi que la vôtre. *Le chapitre a surtout à cœur de consigner dans ses registres la déclaration de son union religieuse avec son premier pasteur.* Seriez-vous assez ingrats et assez méchans pour me la refuser? » Il est évident que l'a-

droit prélat ne pouvait pas s'y prendre de la sorte; la ruse aurait été par trop patente. M. l'archevêque priera donc un de ses amis de faire insérer dans le *Constitutionnel* un article qui puisse amener cette déclaration qu'il désire tant obtenir de son chapitre, et ce fut sans doute ce qui donna lieu à l'article du *Constitutionnel* que je vais rapporter : « L'affaire du mariage de M. Dumonteil, pendante devant le tribunal civil, et les décisions des tribunaux de Nancy et de Cambrai qui autorisent les ecclésiastiques à contracter mariage, ont mis en émoi tout le haut clergé. *M. l'archevêque de Paris s'est empressé de convoquer, à ce sujet, l'assemblée générale du chapitre;* mais MM. les chanoines, qui n'oublient pas que M. l'archevêque n'a pas jugé à propos de les consulter dans des occasions où peut-être il eût été de son devoir de le faire, *notamment lorsqu'il s'est agi d'établir la confrérie du sacré cœur de Jésus*, ont pensé que c'était à celui qui suscitait les difficultés à les résoudre, et que d'ailleurs l'affaire grave sur laquelle on voulait les appeler à délibérer n'était pas de leur compétence. Ils ne se sont pas rendus aux vœux de M. l'archevêque. C'est alors que celui-ci a convoqué, on ne sait en vertu de quelle autorité, une assemblée générale de tous les archevêques et évêques présens à Paris. C'est hier qu'a eu lieu la première réunion : rien encore n'a transpiré de ce qui a été délibéré (1). »

Tous ces faits étaient entièrement faux et controuvés, sans en excepter un seul, comme le chapitre va le dire en répondant au *Constitutionnel;* mais qu'importe? il n'en résultera pas moins une déclaration qui attestera que M. l'archevêque est un parfait catholique, déclaration que le rusé prélat fera tirer à une multitude innombrable d'exemplaires qu'il distribuera *gratis pro Deo*, et qu'il adressera à tous les évêques de France et au saint-siége, pour qu'ils ne puissent pas douter de la pureté de sa foi. Voici la réponse que le chapitre métropolitain fit au *Constitutionnel.*

Paris, ce 26 mai 1828.

« Monsieur, le chapitre métropolitain de Paris ayant eu connaissance d'un article relatif à l'affaire du mariage du sieur Dumonteil, inséré dans votre feuille du 22 mai 1828, a l'honneur de vous déclarer que *tous les faits énoncés dans cet article, et qui concernent les relations entre M. l'archevêque et le chapitre, sont*

(1) *Le Constitutionnel* du 22 mai 1828.

supposés, et absolument faux. Le chapitre métropolitain requiert la publication de ce désaveu dans votre plus prochain numéro.

« JALABERT, *doyen du chapitre*. »

Cette lettre aurait été, ce semble, plus que suffisante pour détruire toutes les fausseté avancées par *le Constitutionnel;* mais ce n'était pas assez pour satisfaire la politique de M. l'archevêque de Paris, il lui fallait encore une déclaration de son chapitre qui attestât qu'il avait la même foi que lui : le chapitre, pour calmer ses tribulations, signa en effet la déclaration suivante qui lui fut présentée par ses grands-vicaires :

« Le chapitre convoqué extraodinairement *per domos* a pris connaissance d'un article publié le 22 mai présent mois, dans le journal intitulé *le Constitutionnel*, sous le numéro 165, à l'occasion de l'affaire du prétendu mariage du sieur Dumonteil, prêtre.

« Dans cet article, des faits relatifs à ladite affaire, *relatifs aussi à la dévotion du sacré cœur de Jésus*, ont été attribués au chapitre. Le chapitre, dans une lettre adressée au rédacteur, a démenti ce qui le concernait dans ledit article et a exigé la publication de son désaveu. La déclaration capitulaire a été en effet textuellement rapportée dans le numéro 170; mais immédiatement après l'insertion obligée, le rédacteur persistant dans son faux exposé a invité ses lecteurs à relire dans le numéro du 22 mai l'article désavoué par le chapitre (1).

« Cette opiniâtreté du journaliste pouvant donner lieu à des doutes sur les faits désavoués, le chapitre ne doit laisser exister aucun nuage, même le plus léger, sur ses principes concernant des objets aussi graves, non plus que sur les rapports de bienveillance de la part de M. l'archevêque de Paris envers son chapitre, et de respect et du dévouement du chapitre envers M. l'archevêque. En conséquence, le chapitre a délibéré la déclaration suivante qui sera consignée dans ses registres, signée de tous les membres et présentée à M. l'archevêque de Paris, *s'en rapportant à sa grandeur sur l'usage qu'elle croira devoir en faire, et sur la publicité qu'elle croira devoir lui donner*.

Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous un instant, sur les paroles que nous venons de souligner. Le chapitre semble deviner que M. l'archevêque veut faire un grand *usage* de

(1) Voici cette note du *Constitutionnel*, ou plutôt de M. l'archevêque. « Nous prions nos lecteurs de relire l'article contre lequel réclame le chapitre métropolitain, afin qu'ils puissent apprécier le mérite du désaveu « qui nous est adressé. » N'est-il pas évident que cette note n'avait été envoyée au *Constitutionnel* par l'auteur de l'article, que pour donner lieu a la déclaration du chapitre?

cette déclaration. Quel pouvait être cet usage ! si ce n'est de détruire ou du moins d'affaiblir les impressions fâcheuses que son mandement sur les sacrés cœurs venait de produire dans le public, impressions qui avaient pu s'étendre sur les esprits de ses confrères, et même jusqu'à Rome. Aussi, dans sa réponse, M. l'archevêque nous dira-t-il qu'il va envoyer cette déclaration à tous *les évêques de France et au saint-père. Quel bruit*, disions-nous plus haut, *pour une note du Constitutionnel!* je me trompais, il y avait ici plus qu'une note d'un journal. M. l'archevêque n'aurait pas fait tant de bruit, et ne se serait pas donné tant d'embarras pour si peu de chose. La déclaration du chapitre aurait été d'ailleurs plus que suffisante pour détruire l'effet produit par cette note, sans qu'il eût été nécessaire d'envoyer ce *factum* à tous les évêques de France et au saint-père; mais il y avait à détruire les jugemens que tous les hommes réfléchis n'avaient pu s'empêcher de former aussitôt l'apparition de ce fameux mandement sur les sacrés cœurs, mandement qui était si hors de saison et si déplacé ! Voilà quel était le *tu autem!* On disait dans le public, et les journaux le répétaient, que M. l'archevêque ne venait de publier ce mandement que pour faire illusion sur ses véritables sentimens. Ces bruits avaient pu s'étendre jusqu'à Rome, de là une déclaration de son chapitre pour constater de son orthodoxie, déclaration qu'il fit tirer à une multitude innombrable d'exemplaires, répandre dans toutes les communautés, et distribuer à qui en voulut; et s'il l'avait osé il aurait chargé des crieurs publics de la proclamer dans toutes les rues de la capitale, et de la distribuer dans toutes les maisons.

Mais reprenons la déclaration :

« Le chapitre déclare donc, contre l'assertion avancée par *le Constitutionnel*, qu'il n'a été fait par M. l'archevêque aucune convocation capitulaire relative à l'affaire du mariage prétendu du sieur Dumonteil ; qu'il n'a jamais été question ni directement ni indirectement de cette affaire dans aucune réunion du chapitre, soit en présence, soit en l'absence de M. l'archevêque, et que chacun des membres s'est borné à gémir profondément devant Dieu de si tristes plaies, auxquelles la religion catholique, qui, d'après la loi fondamentale du royaume, est la religion de l'état, n'avait pas lieu de s'attendre. »

Puisqu'il n'avait été question *ni directement ni indirectement de cette affaire dans aucune réunion du chapitre*, à

quoi bon alors une déclaration si prodigieusement longue? Le démenti qu'on envoya au *Constitutionnel* n'aurait-il pas dû suffire? Mais cette déclaration avait un autre but, quoique ceux qui venaient de la signer ne s'en doutassent pas. Ce but, le chapitre l'indiquera bientôt, lorsqu'il dira que *les principes de M. l'archevêque touchant la dévotion au sacré cœur de Jésus ne différaient pas des siens;* par conséquent que tout ce que publiaient les journaux à ce sujet ne pouvait être que faux.

Le chapitre dit encore que *chacun des membres s'est borné à gémir devant Dieu sur de si tristes plaies auxquelles la religion catholique n'avait pas lieu de s'attendre.* Mais à qui ces plaies sont-elles dues, si ce n'est à M. l'archevêque de Paris? N'est-ce pas depuis qu'il est à la tête de ce diocèse qu'on a vu surgir tous ces scandales? Avait-on entendu parler de chose semblable auparavant? Si vous voulez, dirai-je au chapitre, que ces scandales cessent et que toutes ces plaies soient fermées, ôtez donc la cause qui les produit et les effets cesseront par-là même, *sublatâ causâ tollitur effectus.* Au lieu de délivrer des *certificats* de catholicisme à votre rusé pasteur, signalez-le au contraire au souverain pontife comme anti-catholique, afin qu'il le dépose!

« Le chapitre déclare que, *provoqué par une feuille* (que ne disait-il par M. l'archevêque!), il se sentirait essentiellement blessé par le moindre soupçon d'indifférence sur l'autorité et la discipline de l'Eglise, laquelle a attaché aux ordres sacrés, et principalement au sacerdoce, un empêchement dirimant à la validité du mariage.

« *Et quant à la dévotion au sacré cœur de Jésus,* le chapitre déclare contre la narration du *Constitutionnel,* qu'il est entièrement faux que cette dévotion ait été introduite dans le diocèse de Paris sans la participation et contre le gré du chapitre. Tout au contraire, cette dévotion étant ancienne dans le diocèse, et M. l'archevêque désirant lui donner une plus grande solennité, il en a conféré plusieurs fois avec le chapitre, et il a trouvé dans les esprits et dans les cœurs des sentimens et des principes conformes aux siens et à la doctrine du saint-siége apostolique, qui a ouvert les trésors des indulgences en faveur de cette dévotion.

« Le chapitre saisit *cette circonstance* pour exprimer sa profonde vénération et son respectueux dévouement *envers la personne de M. l'archevêque de Paris* (il en avait bien besoin le pauvre homme, car le public était bien éloigné de lui témoigner alors la même vénération que son chapitre flagorneur! J'aurais voulu qu'il se fût trouvé dans certains cercles et dans certains salons, il

y aurait entendu des choses curieuses!), et pour rendre hommage à la bienveillante bonté dont il a reçu de sa grandeur les témoignages les plus touchans et les plus affectueux.

« Enfin (voici le *tu autem!* attention au commandement!), le *chapitre* a SURTOUT *à cœur* (que ce mot *surtout* est profond! qu'il dit de choses en peu de lettres!) *de consigner dans ses registres la déclaration de son union religieuse avec son premier pasteur, voulant être invariablement uni par lui et avec lui à l'épiscopat,* comme le sont tous les chapitres par leur union avec leurs évêques respectifs et par eux *au saint-siége, centre de l'unité catholique.* Et ils ont signé au registre.

« Le chapitre ayant été convoqué après la messe capitulaire, s'est rendu en corps auprès de M. l'archevêque de Paris et lui a présenté, par les mains de M. le président du chapitre, la déclaration délibérée dans l'assemblée capitulaire du 26 mai. Monseigneur, après en avoir entendu la lecture, a répondu en ces termes : « Messieurs, je n'ai jamais douté de vos sentimens pour moi. Mon cœur m'a toujours dit qu'ils étaient parfaitement d'accord avec la haute estime et la tendre affection dont je fais profession pour le chapitre et pour chacun des membres qui le composent. Votre foi, votre attachement à la discipline de l'Eglise et votre amour pour l'unité catholique ne m'étaient pas moins connus, les preuves que vous en avez données jusqu'à présent ne sont pas équivoques.... (ce sont les vôtres, Monseigneur, qui sont équivoques! Personne n'avait suspecté la foi de votre chapitre! Pourquoi donc semblez-vous prendre plaisir à confondre deux choses si distinctes?), et vous n'aviez pas besoin qu'une aussi triste circonstance vînt vous fournir l'occasion de les manifester encore; mais puisque la religion semble appelée à supporter de nouvelles épreuves, il est glorieux pour la métropole de Paris de donner la première un exemple solennel de dévouement à ses intérêts et à sa gloire.

« *Je me ferai un devoir et un honneur, Messieurs, de porter à la connaissance du* SOUVERAIN PONTIFE ET DES ÉVÊQUES DE FRANCE la délibération que le chapitre vient de prendre et qu'il dépose entre mes mains. Elle sera reçue du saint-père comme un sujet de consolation, comme une marque de votre piété filiale et de votre attachement *au saint-siége apostolique!* l'épiscopat français y reconnaîtra le témoignage de votre respect pour lui, le clergé du diocèse y trouvera un modèle à suivre, et les fidèles la recueilleront comme une règle de conduite (1).

Il est évident que M. de Quélen n'avait convoqué son chapitre que pour en obtenir un *certificat* de catholicisme; que le mariage du prêtre Dumonteil n'en était que le prétexte;

(1) Extrait du registre des délibérations du chapitre métropolitain de Paris, du lundi 26 mai 1828.

et l'article qu'il fit insérer dans le *Constitutionnel*, une occasion pour donner lieu à ce certificat. Si les chanoines avaient été tant soit peu clairvoyans, une telle demande n'aurait-elle pas dû suffire pour leur faire ouvrir les yeux et pour les mettre sur la voie de la vérité? et alors loin de lui délivrer un certificat constatant qu'il était un parfait catholique, n'auraient-ils pas dû au contraire l'exclure de leur corps comme un *membre gangréné qui pourrait corrompre toute la masse*, et le dénoncer même au pape? Mais, pour mieux faire ressortir la vérité de ce que nous venons d'avancer, entrons dans quelques détails.

D'après les pièces que nous venons de rapporter, il s'ensuit, 1° que les faussetés avancées par le *Constitutionnel*, ne pouvaient être de l'invention des rédacteurs habituels de cette feuille; ce ne sont pas de tels hommes qui pouvaient être au fait de toutes les petites intrigues de l'archevêché ainsi que des offices qui se trouvent renfermés dans le bréviaire de Paris. Ils le disent trop peu pour en connaître le contenu. Il fallait donc que cette note leur eût été communiquée par quelque ami secret de M. l'archevêque. Voilà malheureusement comment sont les hommes! lisent-ils un article dans un journal, ils sont de suite portés à croire qu'il vient du rédacteur principal, et il y est le plus souvent étranger! Voici comment les choses se passent ordinairement. Un ami de M. l'archevêque par exemple, se présentera au bureau du journal sans être connu comme tel: Voudriez-vous bien, dira-t-il au rédacteur ou à ceux qui le représentent, insérer dans votre journal cet article contre l'archevêque de Paris? — Je ne demande pas mieux, répondra le rédacteur! Je ne savais comment remplir cette colonne! Vous venez on ne peut pas plus à propos; d'ailleurs cet archevêque de Paris est un jésuite comme il y en a peu, et il mérite bien d'être fustigé! Il faut que le public le connaisse tel qu'il est. — Après avoir fait son humble révérence, le rusé janséniste s'en retourne content et satisfait, riant sous cape, de la bonhomie de ce pauvre rédacteur, qui s'imaginera causer un grand mal à M. l'archevêque de Paris, lorsqu'il va au contraire lui rendre le plus grand service; puisque cet article donnera lieu soit à une déclaration du chapitre métropolitain qui constatera qu'il tient la même foi que lui, soit à le faire passer pour jésuite au moment même où notre homme sera véhémentement soupçonné d'être janséniste. Dans une telle position, que peut-il lui ar-

river de mieux, je vous le demande, qu'un article du *Constitutionnel* qui le représente aux yeux du public comme un jésuite? Revêtu qu'il est du caractère épiscopal, ne vaut-il pas mieux pour lui passer pour jésuite que pour un homme sans foi?

II. Chose digne de remarque! encore *l'affaire des sacrés cœurs* qui revient sur le tapis; preuve évidente que c'est ce qui tourmentait le plus M. l'archevêque de Paris. Depuis les réclamations qui s'étaient élevées contre son *mandement sur les sacrés cœurs*, on aurait dit vraiment que sa grandeur ne voyait plus que cœurs et sacrés cœurs dans le monde; elle allait donner à tout moment contre eux, de même que le taureau bondissant dans l'arène va épuiser son feu contre le drapeau sanglant qu'on lui présente. Le *Courrier* venait de reproduire naguère une lettre du P. Tériomacho sur le mandement des sacrés cœurs, et voilà qu'on revient encore sur cette matière, dans un article que le même père fit insérer quelque temps après dans le *Constitutionnel!* Il est probable en effet que cet article venait de lui. L'auteur s'y déclare le champion du jansénisme comme dans la lettre qu'il fit insérer dans le *Courrier*, et c'est de plus le même style et la même manière de voir. On dirait que ce bon père a un prisme, qui lui représente toujours les choses sous le même aspect, et qui fait qu'il les dépeint en conséquence.

III. Pourquoi l'affaire des sacrés cœurs venait-elle à l'occasion du mariage du prêtre Dumonteil? Quel rapport y avait-il entre ce mariage et l'office des sacrés cœurs? Est-ce à l'occasion d'un tel mariage qu'un rédacteur habituel du *Constitutionnel* aurait été parler de la fête et de l'office des sacrés cœurs? Si le fin archevêque faisait soulever cette question, n'est-il pas évident que c'était pour répondre d'une manière indirecte à ceux qui l'accusaient de n'avoir publié son mandement sur les sacrés cœurs que pour cacher ses principes jansénistes? Par cet article du *Constitutionnel*, M. l'archevêque était censé dire à ceux qui suspectaient sa foi : Vous voyez bien que ce n'est pas d'aujourd'hui que je professe ces principes que l'on regarde comme nouveaux dans ma bouche, puisque j'avais donné autrefois mon approbation au bréviaire de Paris, qui renferme l'office des sacrés cœurs, ainsi qu'à la confrérie du sacré cœur de Jésus : « Les chanoines, disait le rusé janséniste, qui n'oublient pas que M. l'archevêque n'a pas jugé à propos de les consulter dans des occasions, où peut-être il eût été de son devoir de

le faire, *notamment lorsqu'il s'est agi d'établir la confré du sacré cœur de Jésus...* » Pouvait-il s'y prendre d'une m nière plus adroite pour répondre à ceux qui l'accusaie d'être janséniste, et tout en faisant semblant de lui faire reproche de ce qu'il n'avait pas même daigné consulter chapitre pour établir cette confrérie du sacré cœur, no janséniste ne lui rendait-il pas le plus grand des service Mais Monseigneur a beau faire, il a beau user de tous artifices imaginables, il faut toujours que ses meilleu preuves pèchent par quelque endroit, comme si cette crue fatalité qui est la divinité des jansénistes, s'attachait à poursuite! En effet, on a vu plus haut que cette approbati du bréviaire parisien ne prouvait rien en sa faveur, pas pl que l'autorisation donnée à certaines fêtes. Il y a des devo publics dont M. l'archevêque ne pourrait se dispenser s se compromettre et sans se démasquer entièrement. Avec meilleure volonté du monde, lui serait-il possible par exe ple d'interdire la fête du sacré cœur dans son diocèse? U voix unanime de la part du clergé et des fidèles, ne s'élèv rait-elle pas contre lui, et ne serait-il pas forcé de quitter siége? Que peut donc prouver en sa faveur l'autorisati donnée à cette fête? Si le rusé prélat fit mettre ce petit *alin* dans l'article du *Constitutionnel*, n'est-il pas évident q c'était pour tromper les âmes simples et irréfléchies?

Sa grandeur veut tirer un argument indirect de l'approb tion qu'elle avait donnée à l'office des sacrés cœurs. Mais même temps qu'elle approuvait cet office, n'approuvait-e pas aussi et ne donnait-elle pas même des fonds pour l'ét blissement d'un journal (*la France catholique*, ou jansénis qui traitait de *cordicoles* tous ceux qui pratiquaient la dé tion aux divins cœurs de Jésus et de Marie? Que dis-je? même temps qu'il publiait son fameux mandement sur sacrés cœurs, et qu'il portait l'alerte dans tout son chapitr pour lui arracher des déclarations qui témoignassent de s attachement à la vraie foi, ne faisait-il pas insérer, dans *Constitutionnel* et dans *le Courrier*, des articles où il p sifflait cette dévotion, et où il brûlait d'une main ce q semblait encenser de l'autre? Peut-on porter plus loin le crilége et l'impiété? Après cela, comment M. l'archevêq de Paris veut-il que nous ajoutions foi à toutes ses protes tions? que peuvent prouver toutes ces jongleries?

IV. Sa grandeur dit qu'elle va envoyer cette déclarati au souverain pontife et à tous les évêques de France.

pourquoi cela, je le demande, si elle avait eu un but différent de celui que nous lui supposons? En valait-il la peine? Si elle renfermait une décision doctrinaire, on le concevrait; mais non, ce n'est qu'une réponse au *Constitutionnel*. Chose étonnante! le mariage du prêtre Dumonteil fut l'occasion qui donna lieu à cette déclaration, et à peine dit-on un mot de ce mariage. Il ne s'agit uniquement que d'un simple certificat de catholicisme délivré à M. de Quélen par le chapitre métropolitain de Paris, *le chapitre a surtout à cœur de consigner dans ses registres la déclaration de son union religieuse avec son premier pasteur*. D'où il suit que les bons chanoines s'étaient assemblés pour un but tout autre qu'ils le pensaient, et qu'ils n'étaient pas moins dupes des finesses de M. l'archevêque de Paris que le public. Ils croyaient bonnement qu'ils avaient été convoqués pour délibérer sur le mariage du prêtre Dumonteil, et c'était pour délivrer un *certificat de bonne vie et mœurs* à leur premier pasteur! En vérité, on ne sait ici de quoi être le plus surpris ou de la bonhomie et de la duperie du chapitre, ou bien de la ruse et de l'astuce de M. l'archevêque de Paris, qui a su se jouer à un tel point de tant de vieillards vénérables, et les faire servir à ses desseins, sans qu'ils s'en doutassent le moins du monde.

V. Une autre preuve qui montre que cette déclaration avait un tout autre but que celui pour lequel le chapitre avait été convoqué *per domos*, c'est le point de départ et l'arrivée. Il n'était d'abord question que du mariage du prêtre Dumonteil, et on arrive à dire que *le chapitre a surtout à cœur de consigner dans ses registres son union religieuse avec son premier pasteur*. N'est-ce pas là l'image de ce monstre qu'Horace nous représente avec la tête d'une belle femme et la queue d'un poisson :

Desinat in piscem mulier formosa supernè?

VI. Une raison qui ne permet pas de douter que cet article du *Constitutionnel* ne vînt de M. l'archevêque de Paris, c'est l'axiome qui dit : *Que la fraude vient ordinairement de celui à qui elle profite* (1); Or, à qui toutes ces fausse tés profitèrent-elles, si ce n'est à M. l'archevêque de Paris? Ne lui fournirent-elles pas l'occasion qu'il cherchait depuis long-

(1) Nous nous appuyons souvent sur cet axiome, parce que nous ne voyons pas de meilleure preuve, pour parvenir à connaître l'auteur d'une supercherie. C'est un principe qui ne trompe jamais.

temps, de se faire délivrer, par son chapit
constatant qu'il était un parfait catholiq
même où il était véhémentement soupçonn
pouvait avoir intérêt à faire insérer, dan
article aussi évidemment faux, et qui serait
tant même, si ce n'est celui qui l'exploita si
en tirer tant de conséquences favorables à
l'édifice que M. l'archevêque de Paris sut
base, et dites ensuite si quelque autre que l
ces fondemens! Assemblée et déclaration d
attester que M. de Quélen était aussi orthodo
envoi de cette déclaration à tous les évêqu
au pape, et, par conséquent, réponse sur ré
évêque et du souverain pontife, lesquelles
le soin de faire connaître au public, afin q
que ses confrères l'estimaient et la vénérai
pas mieux. Et en présence de tels faits, l'o
soutenir que M. l'archevêque était étranger
qu'il n'avait eu d'autre but que de démen
aussi absurdes!

VII. Une chose, qui doit donner à cett
plus haute importance, c'est qu'elle venait
après l'éclat produit par votre fameux ma
sacrés cœurs. On disait hautement dans le
journaux le répétaient, que vous n'aviez fai
que par hypocrisie, que pour cacher vos
mens et pour fermer la bouche de ceux qui
d'être janséniste; ce qui revient à ce que me
Ollivier, dont j'ai rapporté plus haut les pa
voulez-vous qu'il soit janséniste après un
comme s'il n'était pas possible de mentir au
qu'à sa conscience! Vous qui êtes si fin, vo
remment que ce serait un trait de haute po
pouviez obtenir de votre chapitre une décla
statât qu'il était uni de foi avec vous. Il faud
bien méchant pour aller supposer que tout
fût janséniste! Et vos grands-vicaires, vite
en assemblée générale pour obtenir cette
vous, de vous applaudir d'une telle délibé
que les missionnaires et les jésuites vous reg
aussi blanc que neige, parce que votre cha
délivré un certificat constatant que vous a

que lui ! Voilà comment vous vous perdez dans vos propres subtilités, sort ordinaire de tous les esprits qui ont plus de finesse que de portée !

Et admirez l'adresse de M. l'archevêque de Paris ! En répondant à son chapitre, il semble insinuer que c'est la foi de son chapitre qui a été suspectée, mais non la sienne : *votre foi*, dit-il, *m'était connue.*

Mais, Monseigneur, permettez-moi de vous le dire, vous sortez de la question ! Ce n'est pas la foi de votre chapitre en général qu'on attaque, c'est la vôtre ! c'est sur la vôtre qu'il faudrait s'expliquer ! Et vous croyez répondre d'une manière péremptoire, parce que vous obtiendrez de votre chapitre une déclaration solennelle, constatant qu'il tient la même foi que vous, comme si vous formiez avec lui une dualité inséparable ! Ah ! que l'on reconnaît bien ici *cet esprit d'imprudence et d'erreur, de la chute des rois funeste avant-coureur !*

Vous adressez ensuite cette déclaration en réponse à l'article du *Constitutionnel*, au souverain pontife et à tous les évêques de France : *je me ferai un devoir et un honneur, Messieurs, de porter à la connaissance du souverain pontife, et de tous les évêques de France, la délibération que le chapitre vient de prendre ;* ne faisant pas réflexion que c'est leur faire injure, et supposer qu'ils se nourrissent de la lecture du *Constitutionnel.* Vous faites publier dans tous les journaux une lettre que le doyen de l'épiscopat, M. de Clermont-Tonnerre, vous avait adressée en réponse à votre circulaire, et dans laquelle ce vénérable prélat vous disait, sinon dans les mêmes termes, du moins quant au sens, *qu'il n'avait jamais douté de la pureté de votre foi, et que c'était lui faire injure que de supposer le contraire.*

Cette lettre est trop curieuse pour que nous ne la rapportions pas. « Voici, disait *la Gazette de France*, la réponse de son éminence Monseigneur l'archevêque de Toulouse, à Monseigneur l'archevêque de Paris, qui, suivant le désir exprimé par son chapitre (dites donc par M. l'archevêque, puisqu'il fut et l'agent provocateur et l'auteur de la déclaration), a adressé l'extrait du registre de ses délibérations à *tout l'épiscopat français.*

Toulouse, ce 17 juin 1828.

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre dont votre grandeur m'a honoré en m'adressant l'extrait de la délibération de votre chapitre métropoli-

tain, concernant un article d'un journal intitulé le *Constitutio* sur l'affaire du prétendu mariage du sieur Dumonteil, prêtr ne saurais trop exprimer à votre grandeur ma reconnaissanc la communication qu'elle a bien voulu me donner de cette d bération, que je vais faire répandre dans tout mon diocèse. regarde la publication comme infiniment essentielle, *non se ment pour apprendre à tous les fidèles le peu de confiance qu'ils vent avoir dans les assertions du* Constitutionnel, mais encore p prévenir toutes les tentatives des ennemis de la religion co l'union respectable qui existe dans toutes les Eglises de Fra entre les premiers pasteurs et leur clergé. Il ne m'est pas m agréable de faire *connaître à tous les fidèles les sentimens d'am et de vénération dont sont pénétrés pour votre grandeur tous membres de votre chapitre, comme ceux du tendre attachement e la cordialité qui vous unit avec eux* (c'était vraiment bien néc saire pour leur salut, que tous les fidèles de France fussent i truits que le chapitre métropolitain de Paris était religieusem uni avec son premier pasteur!). Je ne mets pas moins de pr faire connaître également par cette délibération que l'union évêques et de leur chapitre se rattache en tout au saint-siè centre de l'unité catholique. Cette union est tout à la fois la gl et la force de notre sainte religion.

« Agréez, Monseigneur, etc.

« A. J., *cardinal-archevêque de Toulouse* (1). »

En vérité, Monseigneur, il faut être bien peu délicat, p aller quêter ainsi de part et d'autre des certificats de cat licisme! Et de quelle autorité peut être, je vous le deman dans cette matière, une lettre du bon archevêque de T louse? Peut-il vous connaître? Est-ce à lui que vous i vous ouvrir et faire votre profession secrète de foi? N'aur vous pas à craindre qu'il vous apostrophât en vous disa « Monseigneur! Monseigneur! lors même que tous les évêqu mes confrères, vous pardonneraient de n'être pas catholiq pour moi je ne vous le pardonnerais jamais, *etiamsi omn ego non* (2)! »

Le pauvre M. de Clermont-Tonnerre était bien loin d douter que cet article du *Constitutionnel* vînt de M. l'arc vêque de Paris lui-même, lorsqu'il disait : *qu'il ferait pandre cette déclaration dans tout son diocèse*, pour prendre à ses bonnes ouailles *à se méfier des assertions*

(1) *Gazette de France* du 25 juin 1828.

(2) M. de Clermont-Tonnerre vivait encore, lorsque j'écrivis ce M. l'archevêque, comme il est aisé de s'en convaincre d'après la s inspection de la date.

tionnel. O Dieu ! quelle comédie que ça ferait si on
tait en scène ! Il y a apparence que les autres évêques
nt autant. Ainsi, voilà donc que dans toutes les com-
de France, chaque curé dut monter en chaire pour
ses paroissiens : « Mes frères, vous devez croire comme
de foi, qu'il n'a jamais existé la moindre pique entre
Quélen, archevêque de Paris, et son respectable cha-
C'est une calomnie indigne que personne autre qu'un
l impie, dit *le Constitutionnel*, n'a pu inventer ! Ah !
-vous de ses doctrines, comme du *levain des phari-*
Ne croyez jamais à ses dictons ! C'est l'esprit d'erreur
mensonge qui parle par sa bouche ! Vous devez savoir
s que, quoique les jansénistes en puissent dire, Mon-
ur de Paris est si attaché à la dévotion du sacré cœur
us, que le *houx* cesserait plutôt de *reverdir*, que lui de
ntrer infidèle à cette sainte pratique (attention, mes
!). Autre article qui n'est pas moins essentiel pour être
, c'est de croire fermement que sa foi ne diffère pas de
le son chapitre, comme ces malheureux jansénistes ont
core le prétendre, puisque le chapitre vous dit (re-
iez bien ceci, mes frères) *qu'il est religieusement uni*
ui! N'est-ce pas là une bonne preuve ? Méditez bien et
vez dans votre souvenir la déclaration que vous venez
ndre, ainsi que la réponse de sa grandeur ! C'est le seul
ı d'arriver à cette vie éternelle, que je vous souhaite
ı tant que vous êtes, au nom du Père, du Fils et du
Esprit, ainsi soit-il. »

I. Pour savoir si cet article du *Constitutionnel* ne ve-
as de M. l'archevêque de Paris, et si cette déclaration
t pas été publiée dans un but tout autre que celui que
pitre et le public le pensaient, nous n'avons qu'à con-
r *la position dans laquelle se trouvait alors sa gran-*

ı'y avait que quelque temps que son fameux mande-
sur les *sacrés cœurs* venait de paraître. Il n'était bruit
e public, et les journaux ne parlaient que de ce man-
ıt. Il en fut aussi grandement question dans les cercles
ıs les salons de Paris, parce que les doctrines, qui s'y
nt remarquer, étaient à l'ordre du jour. On sait que la
égation, alors toute puissante, s'était placée sous la pro-
n du sacré cœur de Jésus. Ce cœur sacré, entrelacé avec
de Marie, formait même sa devise. Comment a-t-il pu
e, se disait-on, que M. l'archevêque de Paris ait pu-

blié un tel mandement? Il est si déplacé et si hors de saison! La dévotion des sacrés cœurs qu'avait-elle de commun avec nos chambres législatives? Qui a pu le porter à s'écarter ainsi des règles ordinaires? — Les uns répondaient à cela, que c'était pour complaire aux jésuites et pour obtenir plus tôt un chapeau de cardinal. Ceux qui étaient le mieux informés disaient que c'était pour cacher ses principes jansénistes, et qu'il avait voulu se réfugier derrière ce mandement comme derrière un mur inexpugnable. En publiant un tel écrit il était censé dire à ceux qui le poursuivaient de leurs accusations : « Vous m'accusez d'être janséniste! eh bien! que direz-vous actuellement, puisque je fais profession de croire et de pratiquer ce que croient et pratiquent les catholiques les plus fervens! Oh! que vous voilà bien attrapés! comme la rougeur et la confusion s'emparent de votre visage! » — Comment sa grandeur se tirera-t-elle de ce mauvais pas, et que va-t-elle répondre? C'est ici qu'il faudra encore admirer sa finesse et ses ressources prodigieuses! Elle va se surpasser elle-même!

En effet, voilà que sur ces entrefaites il paraît dans le *Constitutionnel* un article où on lit entre autres choses : « Les « chanoines qui n'oublient pas que M. l'archevêque de Paris « n'a pas jugé à propos de les consulter dans des occasions où « peut-être il eût été de son devoir de le faire, *notamment* « *lorsqu'il s'est agi d'établir la confrérie du sacré cœur de* « *Jésus*..... » Oh! que les hommes sont méchans! ils disaient que ce pauvre M. de Quélen n'avait publié son mandement sur les sacrés cœurs que pour cacher ses principes jansénistes! et voilà que, par un effet de la divine Providence qui avait tout disposé pour confondre les calomniateurs d'un si saint homme, il paraît coup sur coup, *subitò*, un article du *Constitutionnel* attestant que ce n'est pas d'aujourd'hui que sa grandeur professe de tels principes, puisqu'elle avait donné autrefois son approbation à *la confrérie du sacré cœur de Jésus*. Dieu pouvait-il se servir d'une autorité plus grande et plus imposante? Voyez-vous la malice? voyez-vous la finesse? La fraude est-elle patente? Dira-t-on encore que cet article ne s'adaptait pas merveilleusement aux fins secrètes de M. de Quélen, et par conséquent qu'il n'avait pas été inséré dans ce journal par ses ordres?

Chose digne de remarque! tous les faits contenus dans ledit article étaient entièrement faux et supposés, comme on l'a vu plus haut, à l'exception d'un seul, qui était l'autori-

sation donnée à la fête du sacré cœur de Jésus. Et c'est justement de ce fait même dont M. de Quélen avait le plus grand besoin dans cette circonstance, pour éloigner les accusations qui s'élevaient contre lui ! S'il n'avait été pour rien dans cette affaire, il faudrait alors admettre un miracle et dire que, malgré que le *Constitutionnel* eût encouru cent et cent fois l'excommunication, un ange était descendu du ciel dans les bureaux de ce journal, afin de supplier le rédacteur d'y insérer cet article pour servir de contre-poison aux calomnies, que l'on se plaisait de répandre dans le public contre notre saint martyr. *Positis ponendis*, cet article, considéré en lui-même, était donc on ne pouvait pas mieux en faveur de M. l'archevêque, et il est évident qu'il n'avait été inséré dans le *Constitutionnel* que d'après ses menées secrètes.

Si nous le considérons maintenant dans les conséquences qui s'ensuivirent, combien était-il encore plus en sa faveur ! D'abord il donna lieu à une déclaration du chapitre; et c'est ici qu'il faut encore admirer l'adresse avec laquelle M. de Quélen sut s'y prendre pour amener cette déclaration ! Il fit dire au *Constitutionnel* qu'il avait convoqué le chapitre pour délibérer sur le mariage du prêtre Dumonteil, mais que celui-ci refusa de se rendre à ses invitations. N'est-il pas évident que ces paroles n'avaient été mises dans l'article que pour donner lieu à une déclaration? Qui aurait pu imaginer un fait aussi absurde, si ce n'est celui même qui en profita si bien? Un chapitre qui ne se serait pas rendu à une convocation de son évêque, et qui se serait mis en rebellion ouverte contre lui pour refuser d'entendre des communications que sa grandeur aurait à lui faire! La chose est de soi si absurde et si impossible à concevoir, qu'une telle invention n'a pu être imaginée par tout autre que celui qui en tirera de si grands avantages!

On lit dans cette déclaration : « Quant à la dévotion au sacré cœur de Jésus, le chapitre déclare, contre la narration du *Constitutionnel*, qu'il est entièrement faux que cette dévotion ait été introduite dans le diocèse de Paris sans la participation et contre le gré du chapitre. Tout au contraire, cette dévotion étant ancienne dans le diocèse (puisque cette dévotion est ancienne dans le diocèse, les jansénistes ne peuvent donc pas même se prévaloir de son établissement, pour en inférer que leur patron est catholique !), *et M. l'archevêque désirant lui donner une plus grande solennité, il en a conféré plusieurs fois avec le chapitre*, et il a trouvé dans

les esprits et dans les cœurs des *sentimens conformes aux siens* et à la doctrine du saint-siége apostolique. » Voyez les développemens que sa grandeur a le soin de donner à l'affaire des sacrés cœurs, qui était alors la chose essentielle et nécessaire pour elle, *porrò unum est necessarium!* Quant aux autres points soulevés par l'article du *Constitutionel*, le chapitre se contente de dire qu'ils sont faux. Il répond avec le laconisme d'un Spartiate. Mais pour les sacrés cœurs, c'est une autre affaire! Il faut que le public connaisse toutes les particularités qui s'y rattachent, sans lui faire grâce des moindres détails! Il faut qu'il sache que sa grandeur a toujours montré la plus grande sollicitude pour faire fleurir cette dévotion dans son diocèse et pour l'y répandre de plus en plus; qu'il s'est fait un devoir et un plaisir d'en conférer plusieurs fois avec le chapitre, et qu'il a trouvé dans les esprits des *sentimens conformes aux siens*. Or, si ses sentimens sont *conformes* à ceux de son chapitre, qui osera l'accuser d'être janséniste? Comment serait-on bien venu à soutenir qu'il n'avait publié son mandement sur les sacrés cœurs que pour cacher ses principes hérétiques? Mais, pour que des preuves si finement et si adroitement amenées fussent valides, il leur manque malheureusement une chose! Il faudrait que sa grandeur eût pu se refuser à donner son approbation à la fête des sacrés cœurs, sans se démasquer entièrement. Or, puisque cette dévotion était ancienne dans son diocèse, comment faire pour ne pas la tolérer et la supprimer sans se compromettre? C'était chose impossible pour lui.

Mais continuons: « Le chapitre a surtout à cœur de consigner dans ses registres la déclaration de son union religieuse avec son premier pasteur, voulant être invariablement uni par lui et avec lui à l'épiscopat, comme le sont tous les chapitres par leur union avec leurs évêques respectifs et par eux au saint-siége, centre de l'unité catholique. » S'il est vrai que le chapitre soit *religieusement uni avec son premier pasteur*, M. l'archevêque de Paris tient donc la même foi que lui, et s'il tient la même foi, il est donc un parfait catholique! il n'est donc pas janséniste, comme on l'en accusait! La conclusion ne se trouve-t-elle pas renfermée dans les premisses?

Heureusement que le chapitre métropolitain n'est pas infaillible! Ainsi nous pouvons nous tranquilliser, si nous pensons différemment de lui! Pourrait-il bien nous prouver, en effet, que sa grandeur tient la même foi que lui? Qu'il puisse répondre de la sienne, c'est chose possible; mais de

celle de M. l'archevêque de Paris, nous en doutons fort; puisqu'au moment même où il signait cette déclaration, il était la dupe de ses artifices.

Le chapitre dit encore qu'il veut rester *uni du saint-siége* avec et par M. l'archevêque, *per ipsum*, *cum ipso et in ipso*. Comment donc soutenir ensuite que notre homme est janséniste, puisque une des erreurs capitales des disciples de Jansénius est de ne pas reconnaître la chaire de Pierre comme centre de l'unité catholique, car autrement ils se soumettraient aux condamnations qui ont été portées contre eux? Ne voyez-vous pas comme tout tend à éloigner l'accusation de jansénisme que l'opinion publique lui intentait alors! Et tout cela se serait fait par hasard! Et il n'y aurait pas eu quelque dessein profond de la part de sa grandeur, en faisant concourir à ses fins tant de circonstances et tant de faits divers!

L'éclat produit par le mandement des *sacrés cœurs* avait retenti au loin, puisque tous les journaux en avaient parlé! Eh bien! vous allez voir qu'elle va prévenir tout le mal que ces maudits journaux auraient pu lui faire, tant elle sait porter loin la prévoyance! Elle ira saisir, s'il le faut, et étouffer de ses bras nerveux la calomnie partout où elle aurait pu se nicher! Eût-elle pénétré jusque dans les lieux les plus reculés, elle saura bien l'atteindre et réparer les brèches qu'elle aurait pu faire à sa réputation, *omnia attingit fortiter!* Et comment s'y prendra-t-elle? Elle enverra cette déclaration à tous les évêques de France et au saint-père, qui l'enverront à tous les fidèles de la chrétienté. « Je me ferai un honneur et un devoir, Messieurs, de porter à la connaissance du souverain pontife et des évêques de France la délibération que le chapitre vient de prendre. » Si le pape et les évêques de France avaient pu partager les soupçons que son mandement sur les sacrés cœurs avait fait naître dans les esprits, comment ne croiraient-ils pas le contraire, lorsqu'ils liront le certificat à lui dûment accordé par son chapitre? Après une telle pièce, délivrée selon toutes les formes voulues par la loi, pourraient-ils ne pas regarder sa foi comme étant aussi pure que les rayons mêmes du soleil?

Sa grandeur dit encore, en répondant à son chapitre : *Votre foi, votre attachement à la discipline de l'Eglise et votre amour pour l'unité catholique m'étaient connus.* Après avoir montré un si grand zèle pour l'unité de foi, *zelus domus tuæ comedit me*, qui pourrait soutenir qu'elle ne fût

pas elle-même dans le sentier de la foi? Serait-il probable qu'elle en fît un si bel éloge, et qu'elle admirât à l'extérieur ce qu'elle condamnerait intérieurement? Et remarquez comme elle revient toujours sur les deux grands points controversés entre les jansénistes et les catholiques, *la dévotion aux divins cœurs de Jésus et de Marie et l'attachement à la chaire de Pierre.* Elle ne dit pas même un mot des autres points soulevés par le *Constitutionnel*, tant ces deux-là l'occupaient, *hic opus hic labor!*

Voilà comment sa grandeur répondit, ou du moins crut répondre victorieusement à toutes les accusations qui s'étaient élevées contre elle à l'occasion de son mandement sur les sacrés cœurs. Résumons-nous. On l'accusait de n'avoir publié ce mandement que pour cacher ses principes jansénistes, et voilà un article du *Constitutionnel* et une déclaration de son chapitre qui viennent à point pour vous dire : Halte-là, Messieurs! ce n'est pas d'aujourd'hui que sa grandeur professe ces sentimens que vous regardez comme nouveaux dans sa bouche! Ne savez-vous donc pas qu'elle autorisa autrefois *la confrérie du sacré cœur*, sans consulter son chapitre, comme s'il eût craint que ces bons chanoines l'eussent détourné de cette œuvre pie? — Ce mandement avait produit une certaine rumeur dans le public, et voilà le chapitre qui vous dit, comme Neptune aux flots en courroux : *Quos ego!!!*... Monseigneur est un si saint homme, qu'on ne peut élever aucun doute sur sa foi, sans en élever pareillement sur la nôtre, puisque nous avons décidé comme un point de croyance, qu'il était *religieusement uni avec nous.* — Les journaux avaient transmis aux provinces les bruits des salons de Paris. Et voilà que sa grandeur nous fait savoir de par autorité de justice qu'elle va envoyer cette déclaration à tous les évêques de France, qui la répandront dans toutes les communes de son diocèse, comme vous venez de voir que M. de Clermont-Tonnerre le fit dans le sien; et au saint-père, qui l'enverra peut-être à l'univers catholique, *urbi et orbi.* Eh bien! a-t-elle répondu à tout, et dira-t-on encore que cet article du *Constitutionnel* ne venait pas d'elle?

Or, je demande maintenant pourquoi mettrait-on en jeu tant de finesses et tant de ruses pour paraître catholique, si on l'était en effet? Est-ce ainsi qu'agit l'esprit de vérité? N'est-ce pas au contraire un signe que c'était l'esprit seul de mensonge qui le dirigeait, puisque, de quelque côté que l'on se tourne, on ne rencontre que fausseté et tromperie?

IX. Si cette tactique ne se présentait qu'une seule fois dans l'histoire de sa vie, peut-être pourrait-on douter que cet article du *Constitutionnel* vînt de M. l'archevêque de Paris, quoique la fraude soit on ne peut pas plus manifeste; mais non : on la voit employée à tout instant, comme nous l'avons fait remarquer dans le courant de ce Mémoire. Il s'est servi tantôt du *Courrier*, tantôt des *Débats*, tantôt de la *Gazette des Cultes*; et si le révérend père Duchêne revivait, je suis persuadé qu'il ne ferait pas difficulté d'y insérer ou d'y faire insérer des articles, s'ils pouvaient masquer quelques-uns de ses desseins!

Que dis-je! en même temps qu'il se servira d'un journal libéral ou janséniste, il portera souvent la finesse jusqu'à faire insérer des articles contraires dans une feuille d'une couleur tout opposée! Nous n'aurons pas besoin d'aller bien loin pour en trouver des exemples. Un article qui parut dans la *Gazette de France*, pour répondre à celui du *Constitutionnel*, suffira peut-être. Qui sait si, en même temps que M. de Quélen envoyait au *Constitutionnel* l'article dont nous avons parlé, il ne faisait pas transmettre à la *Gazette de France*, avec la déclaration du chapitre, celui que nous allons rapporter? Dans tous les cas, après les explications que nous venons de donner, cet article va paraître bien singulier à nos lecteurs. Avant de citer la déclaration du chapitre, voici les réflexions que cette pièce inspira à la *Gazette* : « Tous les esprits, dit-elle, sont frappés de la triste situation du clergé de France, obligé de se mesurer avec le journalisme, et de descendre dans cette déplorable arène où l'appellent chaque jour de nouveaux outrages. On aura une nouvelle preuve de ce fait dans les pièces ci-après, que nous nous empressons de publier. *Dans quel siècle vivons-nous*, pour que le vénérable chapitre métropolitain de Paris, et *le respectable prélat de ce diocèse soient obligés de se mesurer avec le Constitutionnel*, ET DE RÉFUTER SES CALOMNIES! Que ceux qui discutent en ce moment *la législation de la presse* y réfléchissent, et disent *si l'on pouvait demander trop de garanties aux journaux*, et s'il était temps de leur accorder l'immense bienfait de la censure abolie (1). »

Il serait curieux de savoir auprès du rédacteur de la *Gazette*, si ce ne serait pas M. l'archevêque en personne ou, ce qui revient au même, un de ses amis, qui lui aurait trans-

(1) *Gazette de France* du 14 juin 1828.

mis cet article en même temps qu'un exemplaire de la déclaration du chapitre. Après tout ce que nous avons vu de lui, M. de Quélen aurait été de force à jouer ce tour au *Constitutionnel!* Tout en faisant servir ce pauvre journal à ses fins secrètes sans qu'il s'en doutât, il ne se serait pas fait faute ni scrupule de le faire injurier par la *Gazette de France!* O Dieu! que de choses curieuses ne verrions-nous pas, si nous pouvions faire entendre des témoins et confronter leurs dépositions avec les écrits que nous avons! On verrait alors que tel et tel article que le bon public croyait être l'œuvre d'un ennemi mortel de M. de Quélen, venait d'un de ses amis, et même qu'il sortait peut-être de sa plume! Le rédacteur témoignerait que c'est un tel qui le lui a donné à insérer, et ce tel se trouverait être un ami de sa grandeur! Curieux de savoir si nos conjectures se trouvaient fondées, nous avouerons que nous avons quelquefois tenté cette expérience, et elle nous a parfaitement réussi. Lorsque nous voyions paraître dans un journal libéral un article contre sa grandeur, que nous soupçonnions venir d'un de ses amis, nous avons pris la liberté grande de faire demander dans les bureaux quel pouvait en être l'auteur; et il se trouvait justement que c'était celui-là même que nous avions soupçonné! Mais revenons à la *Gazette*.

Ainsi donc voilà notre bonne vieille qui gémit, qui pleure, et qui se lamente sur la perversité de notre siècle! « O Dieu! s'écrie-t-elle, où en sommes-nous donc, et *dans quel siècle vivons-nous*, pour qu'un homme aussi vénérable et aussi saint que M. l'archevêque de Paris soit obligé de *descendre dans l'arène*, de prendre le gantelet, de se revêtir d'une cuirasse et de lutter ainsi corps à corps avec le journal le plus antireligieux qu'il y ait, le *Constitutionnel!!!*.... O horreur! que de taches et de souillures ne va-t-il pas contracter dans un tel froissement! O temps! ô mœurs! *ô tempora! ô mores!* ô monde pervers et corrupteur! jusques à quand entraîneras-tu les enfans d'Ève dans ce gouffre d'où l'on ne revient jamais! *quo usquè tandem, filios Evæ volveris in hoc mare magnum et formidolosum!* Un évêque! le primat de cette célèbre et antique Eglise de France! être obligé de convoquer son chapitre à son de trompe pour se faire délivrer un certificat de catholicisme, car autrement personne ne l'en croirait! Jamais pareille chose s'est-elle vue dans le monde depuis l'origine du christianisme! Hélas! l'incrédulité coule à plein bord! C'en est fait! *Toute chair a corrompu ses voies!* Les temps sont accomplis! encore quelques années et

notre globe va être réduit en feu! O liberté de la presse, que tu es dangereuse et que tu engendres de maux! Maudit soit celui qui eut le premier la pensée de représenter la parole humaine sous des caractères sensibles et *impressionnables!* Ah! monsieur de Polignac! monsieur de Polignac! vous que l'illustrissime et sérénissime Wellington vient de nous donner pour sauveur, hâtez-vous d'enchaîner, de bâillonner et d'étouffer cette furie sortie de l'enfer! Sans vous, nous allons tous périr et devenir la proie de ce monstre, *salva nos, perimus!* Frappez, s'il le faut, coup d'état sur coup d'état! que rien ne vous arrête, je vous en conjure; dussiez-vous y *jouer votre tête précieuse*! faites rentrer dans les enfers cette *bête aux sept cornes*! c'est l'antechrist prédit et annoncé par les prophètes!!!... »

Mais hélas! qu'aurait dit la bonne mère, si on lui avait rétorqué l'argument et qu'on lui eût appris que personne autre que sa grandeur n'avait eu et n'avait pu même avoir cette idée ingénieuse! que le *Constitutionnel*, tout fécond qu'il est en menteries, n'aurait pas pu inventer de telles calomnies, si du moins il faut en croire l'axiôme qui dit : *ignoti nulla cupido;* qu'elles surpassaient pour ainsi dire ses forces et sa portée, puisque cet article supposait la connaissance et du bréviaire parisien, et des disputes sur les sacrés cœurs, et des intrigues secrètes de l'archevêché, etc., etc., toutes choses qui ne sont pas de sa compétence et qui surpassent la sphère des rédacteurs habituels de cette feuille. En effet, le *Constitutionnel* est trop profondément impie, pour dire assidument son bréviaire, et Monseigneur de Paris est un trop saint homme pour accorder les entrées libres de son palais à un journal marqué du sceau de la réprobation! Sa vue seule ne suffirait-elle pas pour le faire tomber en pâmoison? Il n'y avait donc qu'un janséniste, ami secret de sa grandeur, qui pût parler en telle connaissance de cause.

Ainsi, voilà M. de Genoude qui, à l'occasion de cet article du *Constitutionnel*, faillit nous gratifier de jérémiades non moins touchantes que celles dont il nous a donné une si belle traduction. Et personne autre que M. l'archevêque n'en était l'auteur! C'était ce *respectable prélat* lui-même qui, par humilité sans doute, se disait force injures, pour se donner le plaisir d'y répondre ou d'y faire répondre par son chapitre! Quel sujet de comédie! O Molière, où es-tu!

D'après cela n'est-il pas évident que M. l'archevêque de

Paris se fait un jeu de tromper tout le monde, et qu'il fait servir les journaux de toute couleur à ses desseins, sans qu'ils s'en doutent. *Constitutionnel, Courrier, Débats, France catholique, Gazette des Cultes, Quotidienne, Gazette de France, Ami de la Religion, Temps, Avenir,* il n'y a pas un seul de ces journaux dont il ne se soit servi et qui n'ait été dupe de ses finesses! Assurément le pauvre gérant de la *Gazette des Cultes,* qui fut condamné à six mois de prison, était bien éloigné de se douter que les articles incriminés vinssent de M. l'archevêque de Paris lui-même ou de ses amis! — *Le Courrier* et *le Constitutionnel* croyaient-ils, en insérant les articles que nous avons rapportés, qu'ils allaient rendre le plus grand service à M. de Quélen, et que, par reconnaissance, sa grandeur leur ferait donner, dans *l'Ami de la Religion* et dans *la Gazette de France,* les épithètes flatteuses de journaux *impies et athées.* — M. Picot, qui se tenait toujours prêt pour répondre dans *l'Ami de la Religion* à tous les articles qui pouvaient paraître sur le jansénisme, soit dans *la France catholique,* soit dans *le Courrier* et dans *la Gazette des Cultes,* se doutait encore moins que les articles contre lesquels il réclamait fussent l'œuvre de M. l'archevêque de Paris lui-même ou de ses amis. Comment aurait-il pu le défendre, s'il avait su que le rusé prélat payait ou que du moins il était en relation avec des journaux qui l'injuriaient lui-même de la manière la plus indigne comme le faisaient *la France catholique* et *la Gazette des Cultes.* Quoique le journal ne lui appartienne pas, et qu'il soit la propriété de l'imprimeur même de M. l'archevêque, il est bien probable que sa plume se serait toujours refusée à tracer les lignes que nous avons rapportées! Je sais que M. Picot est très charitable, mais il doit connaître le proverbe qui dit: *Charité bien entendue commence toujours par soi-même.* — M. de Genoude, qui partait de l'article du *Constitutionnel* pour tonner contre la presse, pouvait-il penser que cet article vint de M. de Quélen lui-même? — Le chapitre métropolitain de Paris, qui signa cette déclaration, les évêques de France et le pape auxquels elle fut adressée, se sont-ils jamais doutés que l'article qui y avait donné lieu, fût l'œuvre de celui même qui semblait soulever ciel et terre pour y répondre! Et cependant vous l'avez vu, ami lecteur, après les preuves et les explications que nous avons données, reste-t-il le moindre doute à ce sujet? Voyez et jugez, vous dirons-nous! Pesez et examinez bien toutes les circonstances! Met-

tez le doigt dans la plaie, *vide, Thoma, vide latus, vide pedes, vide manus!* Et dites-nous ensuite ce qu'il en faut croire! — Ne trompa-t-il pas pareillement, comme nous le prouverons dans la suite, et les évêques de France, en leur faisant signer le *Mémoire* relatif aux ordonnances contre les jésuites et les petits séminaires, et le pape, auquel il adressa ce Mémoire pour lui demander sa sanction? C'était lui-même qui s'était entendu avec son ami, pour porter le roi à rendre ces ordonnances, et que ne fit-il pas ensuite pour les faire révoquer, lorsqu'il vit que le clergé les prenait sur un autre ton que nos inséparables l'avaient cru?

Les journaux sont encore tombés dans la même erreur que *la Gazette de France*, relativement aux pamphlets qui furent distribués sous les galeries du Palais-Royal quelque temps après la révolution. La plupart ne partirent-ils pas de ce fait pour argumenter contre la liberté de la presse et pour faire tomber la sublime révolution de Juillet dans le discrédit! « Voyez, dirent-ils, ce que c'est qu'une révolution! Quelle licence et quel dévergondage n'entraîne-t-elle pas à sa suite! Quel débordement de mœurs ne faut-il pas qu'il y ait pour qu'on se permette de crier de telles infamies dans les rues, sous les fenêtres et à l'oreille même du roi des Français! Ne faut-il pas être abandonné de Dieu et des hommes pour oser traiter aussi indignement qu'on le fait dans ces pamphlets un prélat aussi vénérable et aussi saint que celui que Dieu nous a donné dans sa grande miséricorde! Au lieu de se réjouir et de sauter de joie de ce qu'il a daigné nous gratifier d'un trésor si précieux, voyez le mépris qu'on en fait! O Dieu où en sommes-nous donc! Si la funeste révolution que nous venons d'éprouver n'a pas suffi pour nous faire changer de vie et de conduite, n'est-il pas à craindre que Dieu mette fin à nos crimes par la peste et par le feu!... » Et cependant vous avez vu que c'était M. de Quélen lui-même qui avait eu l'heureuse idée de faire publier ces pamphlets, pour faire croire au bon public que la correspondance, que certains journaux venaient de lui attribuer avec sa chère Athénaïs, n'était pas plus authentique que celle que ces écrits lui supposaient avec la duchesse d'Angoulême, chose qui lui réussit on ne peut pas mieux. Le tour n'était-il pas bien imaginé, et sa grandeur ne mériterait-elle pas un brevet d'invention?

Vous croiriez peut-être qu'instruite par le malheur, elle aurait renoncé à ses anciens aberremens et qu'elle se serait

convertie. Eh bien ! pas du tout ! L'habitude qu'elle a contractée est devenue si forte en elle, que ce qu'elle faisait autrefois, elle le fait encore aujourd'hui. Elle n'a pas dévié d'un point de la ligne qu'elle s'était tracée. Toute la différence, c'est qu'alors il s'agissait d'une question de foi, tandis qu'il n'y va aujourd'hui que de sa conduite politique; mais c'est toujours cette tactique qui consiste à faire servir tout le monde, amis et ennemis, à ses desseins, sans qu'ils s'en doutent en aucune manière. Au moment que ces Mémoires s'impriment, elle vient encore me fournir de nouvelles pages, comme si elle voulait rendre mon ouvrage interminable. N'ayant pas pu le *fausser*, elle voudrait du moins en retarder la publication autant qu'il serait en elle, et voilà sans doute ce qui fait qu'elle me donne occasion à tout instant d'ajouter de nouveaux traits à mon tableau. Mais venons au fait. On ne dira pas, je pense, que la nouvelle que nous allons rapporter n'aie fait de bruit.

Sa grandeur désirant faire savoir à ses amés diocésains qu'elle n'était pas encore morte, comme ils le croyaient peut-être; qu'elle n'avait rien perdu de sa gaieté ordinaire; que le malheur n'avait pu abattre son courage; qu'elle allait bientôt reparaître avec plus de gloire que jamais; qu'elle n'avait pas abandonné à d'autres le gouvernail du vaisseau, et que, comme un autre Palinure, elle le tenait au contraire d'une main ferme, etc., etc...., quel détour prend-elle? Elle fait mettre dans un journal qu'elle vient de s'embarquer, diriez-vous pour où?.... pour l'Angleterre ! pour aller rejoindre les exilés d'Holy-Rood !.... La nouvelle était on ne peut pas plus fausse; mais quelque fausse qu'elle soit, M. de Quélen n'en retirera pas moins d'avantages. Si on a dit : *à quelque chose malheur est bon*, en voyant le profit que notre homme sait tirer de ce qu'il y a de plus absurde, ne pourrait-on pas dire également : *à quelque chose absurdité est bonne?* — Et quel était le journal qui s'était chargé de ce soin officieux? le diriez-vous?.... c'est le journal d'un homme que sa grandeur condamna et excommunia presque il y a quatre ans ! le journal de M. de Lamennais lui-même ! Oh ! qu'il faut qu'elle soit fine et adroite, pour avoir mis un tel journal dans ses intérêts ! Et qui pourra nous dire toutes les intrigues qu'il a fallu mettre en jeu, pour en venir à faire une telle capture ! Si Dieu nous prête vie et assistance, ami lecteur, peut-être pourrons-nous un jour vous satisfaire à cet égard, et faire ouvrir ainsi les yeux à ce pauvre M. de Lamennais, qui at-

tend sans doute que *l'autorité générale* vienne lui crier aux oreilles : « Prenez garde ! un serpent vient de se glisser dans votre sein ! Vous et votre journal vous allez devenir la victime de ses morsures empoisonnées ! » Il attendra alors bien long-temps !

Voilà donc qu'un jour on lit dans *l'Avenir* la nouvelle qui suit : « On nous écrit de Honfleur que Monseigneur l'archevêque de Paris vient de s'embarquer au Hâvre pour passer « en Angleterre. » — Alors grande rumeur dans le camp d'Agramant ! Voilà tous les journaux qui se mettent à entonner la même antienne ! « Hélas ! Monseigneur a disparu, s'écrie-t-on, *disparuit ex hoc mundo!* Il vient de rompre pour toujours avec des ingrats et des méchans tels que nous sommes, qui n'avons pas su apprécier son grand mérite ! La France n'était pas digne de posséder un tel trésor ! La mer, la mer immense nous sépare d'une âme si chère ! O perte douloureuse et cruelle ! O malheur insupportable ! Ah ! qui nous rendra notre Benjamin ! qui nous rendra celui qui faisait notre consolation, notre joie et notre bonheur ! ! !.... » Dans l'état de trouble et d'anxiété où une telle nouvelle vient de jeter tous les esprits, ne faut-il pas qu'au risque même de violer le grand principe de *la non-intervention*, sa grandeur intervienne ? Ne serait-ce pas par trop cruel de sa part, si elle laissait plus long-temps tant de bonnes âmes, qui la chérissent et l'adorent, plongées dans la douleur et dans la tristesse ? Il faut bien que le pauvre homme nous dise s'il est mort ou vivant, ce qu'il pense, ce qu'il fait et surtout ce qu'il espère ; car si notre naufragé n'avait plus eu d'espoir de revenir sur l'eau, n'aurait-il pas fallu nommer un autre évêque à sa place, quoique, à vrai dire, on lui trouvera difficilement un remplaçant, nous ne disons pas dans les temps malheureux où nous vivons, mais même dans la suite des siècles, *in sæcula sæculorum !*

Cette nouvelle de *l'Avenir* était donc aussi fausse que celle qui donna lieu à la déclaration du chapitre métropolitain de Paris ; mais vous allez voir que M. l'archevêque n'en retirera pas des avantages moins grands que ceux qu'il sut retirer de l'article insignifiant qui avait paru dans *le Constitutionnel*, ce sera pour lui une source intarissable de gloire. Sans faire venir d'Angleterre des machines à vapeur, il saura si bien exploiter cette mine, qu'il en tirera les plus grands trésors. Son énergie et ses ressources naturelles suffiront à tout. Et, chose singulière, ce seront les mêmes personnages qui figu-

rèrent dans l'affaire à laquelle la note du *Constitutionnel* donna lieu, qui vont encore paraître sur la scène, à l'occasion de cet article de *l'Avenir*. Ce sera ce pauvre M. Jalabert qui va être chargé de réfuter ces calomnies atroces, comme s'il était dans la destinée de ce digne homme de servir de plastron à M. de Quélen, et d'être son grand *redresseur de torts* et son Don Quichotte! M. le grand-vicaire, trompé encore par l'archevêque, comme il le fut lorsqu'il écrivit au *Constitutionnel* pour démentir l'article que sa grandeur elle-même y avait fait insérer, adressa aux journaux l'épître suivante :

Paris, le 21 mars 1831.

« Monsieur le rédacteur,

« Une feuille publique, *l'Avenir*, a annoncé que Monseigneur l'archevêque de Paris venait de s'embarquer au Hâvre avec le dessein de passer en Angleterre. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien, dans votre prochain numéro, faire connaître *la fausseté de cette annonce*. Monseigneur l'archevêque de Paris n'a pas varié dans la détermination de ne point s'éloigner de son diocèse, et de ne pas cesser de le gouverner lui-même (il le gouverne si bien, que ne serait-ce pas le plus grand des malheurs s'il discontinuait un seul instant de l'administrer? Ne retomberait-il pas dans le cahos?). Si les bruits de son départ avaient eu quelque fondement, *le diocèse de Paris en aurait été vivement contristé*. (Allons, Monsieur Jalabert, ne parlez donc pas à contre-cœur! laissez de côté vos restrictions mentales! Ne savez-vous pas qu'il n'y a plus de jésuites en France?) JALABERT, *vic.-général.*»

Voyez-vous le profit que le rusé prélat a su tirer de cet article de *l'Avenir*? Il ne s'est pas borné à la lettre de M. Jalabert. Cette fausse nouvelle a donné encore lieu à un article qui n'était pas peu flatteur pour lui, et qui a paru dans le journal de son imprimeur, *l'Ami de la Religion*, lequel a été ensuite rapporté par *la Gazette de France* et par d'autres feuilles. « Des journaux, dit *l'ami* de M. de Quélen, ont annoncé que M. l'archevêque de Paris s'était embarqué au Hâvre pour se rendre en Angleterre. *Sans chercher à qualifier les intentions qui ont pu inspirer une si fausse nouvelle* (la pauvre gazette, comme elle est toujours dupe!), nous ne craignons pas d'affirmer qu'elle est de toute fausseté (il faut vraiment un bien grand effort!). Non seulement M. l'archevêque de Paris ne songe pas à quitter la France, mais il est même bien décidé à ne ne pas s'éloigner de son diocèse et à braver tous les dangers plutôt que d'abandonner son troupeau. *Il faudrait bien peu connaître ce digne prélat*, pour

le croire capable de neutraliser ou d'affaiblir par un exil volontaire les liens qui l'unissent pour toujours à l'Eglise de Paris. Jamais depuis les journées de Juillet, il n'a cessé de l'administrer immédiatement lui-même. Qu'il soit dans la capitale ou dans les environs, il est informé chaque jour jusque dans les plus petits détails de ce qui intéresse son diocèse, et messieurs ses grands-vicaires ne prennent aucune mesure qui ne soit concertée avec lui. Les malheureuses journées de février ont pu servir à aggraver la position de cet *illustre pontife*, en même temps qu'elles servaient à écarter de sa personne tout soupçon de culpabilité; mais elles n'ont point ébranlé son courage. Il attend de la divine Providence et du bon sens des Français (il attendra alors bien longtemps, car ces maudits Français ont le sens si pervers et si corrompu qu'ils ne veulent pas entendre mèche, et ne veulent en démordre lorsqu'ils se sont mis quelque chose dans la tête!) le calme qui lui permettra de témoigner à son troupeau tout son attachement et à ses ennemis toute la sincérité de son oubli des injures (1). »

Quels avantages sa grandeur n'a-t-elle pas retirés de cette fausse nouvelle! Elle sait si bien faire fructifier les moindres talens, que c'est admirable! La nouvelle la plus fausse et la plus absurde lui fournira matière au plus beau panégyrique que l'on puisse voir! Après les éloges qu'on vient de lui prodiguer, il ne lui manque plus que d'être canonisé, ce qui ne pourra pas tarder d'arriver si elle y va de ce train. Etre d'abord lapidé et ensuite canonisé, ne sont-ce pas deux choses qui marchent toujours ensemble? Et s'il lui faut en cour de Rome un défenseur habile pour lutter contre *l'avocat du diable*, celui à qui il doit son archevêché, et qui a tant d'intérêt à maintenir son œuvre (M. de Cazes), ne vient-il pas de faire partir son propre beau-père (M. de Saint-Aulaire) tout exprès?

Ainsi donc, s'il fallait en croire M. Jalabert, « *tout le diocèse de Paris aurait été plongé dans le deuil et dans la tristesse*, si son premier pasteur l'avait quitté! Tout le peuple et toutes les filles de Jérusalem l'auraient pleuré, *fleverunt eum omnis populus et filiæ Jerusalem!* Comment, lui qui a une âme si bonne et si tendre, aurait-il pu se résoudre à faire verser tant de larmes en se condamnant à l'exil! Aussi ne craignez rien, bonnes ouailles! Séchez vos pleurs! Reprenez

(1) *Gazette de France* du 23 mars 1831.

vos habits de joie et de fête ! Monseigneur ne vous abandonnera pas ! Il vous est trop attaché ! Il vous porte tous dans son cœur, comme vous le portez dans le vôtre ! Il a résolu de mourir dans vos bras ! A son exemple, prenez aussi la résolution de mourir avec lui, *eamus et moriamur cum eo!* Ce serait bien peu connaître *ce digne prélat*, que de le croire capable de neutraliser ou d'affaiblir, par un exil volontaire, les liens qui l'unissent pour toujours à l'église de Paris ! Il sait si bien mettre en pratique le pardon des injures, que le martyre qu'on vient de lui faire subir, loin de le détacher de son peuple, n'a servi au contraire qu'à l'unir à lui plus intimement ! Non, il ne s'en ira pas, vous dis-je ! Jamais il ne sera si fou que de s'exposer à prendre le mal de mer pour vous causer de la tristesse ! Ainsi, si l'on vient vous dire : il est ici ou il est là ; il vient de partir pour tel ou tel pays éloigné, *in regionem longinquam*, n'en croyez rien ! Répondez-leur sans crainte : *mentiris impudentissimè !* Dites-leur que, loin de quitter la France, il est décidé à braver tous les dangers ! Dût-il mourir sur la brèche, il resterait fidèle au poste ! Tous les palais épiscopaux et archiépiscopaux, toutes les croix et toutes les églises de Paris, et même de la France, pourraient crouler par sa faute, qu'elle n'en serait pas émue le moins du monde : *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ !*

Je dis *par sa faute ;* en effet, si les églises ont été renversées et les croix abattues, à qui la faute, si ce n'est à M. l'archevêque de Paris ? s'il eût fait défense au curé de Saint-Germain-l'Auxerrois de célébrer le service pour le duc de Berry, tous ces malheurs seraient-ils arrivés ? et qu'il ne vienne pas prétexter cause d'ignorance, puisque, depuis cinq à six jours, *la Quotidienne* et la *Gazette* ne cessaient de dire que le service qui devait avoir lieu à Saint-Roch, se ferait à Saint-Germain-l'Auxerrois. Lui qui est si fort pour les certificats, il m'opposera peut-être celui qu'il se fit délivrer par M. Baude ; mais nous avons démontré plus haut que ce certificat prouvait encore moins en sa faveur que celui qu'il obtint de son chapitre.

L'Eglise de France est en pleurs en voyant le signe sacré de la foi abattu ; quant à lui, il a soin de nous avertir qu'il *n'a rien perdu de sa gaieté*, et qu'il conserve toujours ce sourire sardonique qui lui sied si bien. Ah ! que ce serait peu le connaître que de *le croire capable de la moindre faiblesse ?* Il est résolu de boire la coupe jusqu'à la lie ; et, plutôt que de re-

culer d'un pas, il préférerait s'ensevelir sous les ruines de l'Eglise de France! Du moins alors ses mignons et ses flagorneurs auraient beau jeu! Ils pourraient s'écrier avec quelque ombre de vérité : « Eh bien! avions-nous tort de prétendre que Monseigneur l'archevêque était essentiel à l'Eglise de France, puisque lui tombant, cette Eglise est tombée par-là même? Dites encore que ce n'était pas la colonne qui la soutenait, et qu'il ne la portait pas à lui seul sur son dos, puisqu'à peine ce nouvel Atlas vient-il à faiblir, que voilà cette pauvre Eglise qui tombe en ruine, et qui croule de toute part avec un fracas effroyable! »

Nous ne voulons pas qualifier, disait la *Gazette*, *les intentions qui ont pu inspirer une si fausse nouvelle.* Ces paroles renferment quelque chose de louche. On dirait que la *Gazette* aurait reconnu la peau du loup cachée sous celle de la brebis. Elle semble dire à bon entendeur salut! Mais, quoi qu'il en soit, nous demanderons à notre tour à la bonne mère, qui aurait pu avoir intérêt à inventer une nouvelle qui allait être démentie à l'instant même, si ce n'est celui qui l'a si bien exploitée à son profit, lorsqu'on voit d'ailleurs que cette tactique est dans ses habitudes? Ne serait-elle pas venue de la même source que celle qui donna lieu à la déclaration du chapitre? Ces deux nouvelles se ressemblent tant, qu'on dirait qu'elles sont sœurs. La fraude ne vient-elle pas de celui à qui elle profite? Or, à qui cette fausse nouvelle a-t-elle profité, si ce n'est à M. l'archevêque de Paris, puisqu'elle a été cause que M. Jalabert, la *Gazette de France*, l'*Ami de la Religion*, la *Quotidienne*, le *Temps*, l'*Avenir*, et d'autres journaux qui ont cité ces articles, l'ont saturé d'encens tant et plus, lui qui, après les coups qu'ont venait de lui porter, avait un si grand besoin d'une telle fumigation, pour revenir à la vie? Elle lui a fourni encore l'occasion de tâter le pouls de l'opinion. Il a vu qu'il pouvait reparaître sans crainte. En France, on est si oublieux, que c'est vraiment pitié! Aussi les journaux ont-ils annoncé, quelque temps après, qu'elle venait de faire une ordination, et qui sait s'ils n'annonceront pas dans quelques jours, comme ils le firent après sa première rentrée, que sa grandeur a reparu au Palais-Royal, pour *faire sa cour au roi-citoyen!*

Si on examine encore la source d'où cette nouvelle est partie, on verra qu'elle ne pouvait venir que de M. l'archevêque de Paris. C'est l'*Avenir* qui l'a donnée le premier; ce qui peut s'expliquer de cette manière : un jeune prêtre, que

sa grandeur a comblé de grâces et de faveurs (M. Lacordaire), se trouve attaché à la rédaction de ce journal, et comme il ne veut pas demeurer en reste avec son bienfaiteur, il semble avoir pris à tâche, comme le public en a déjà fait la remarque, de faire insérer dans ce journal tout ce qui peut lui être agréable. Que la nouvelle soit vraie ou fausse, peu lui importe. Il suffit qu'elle plaise à celui dont il veut capter la faveur et l'amitié. Monseigneur aura dit à son favori : faites insérer dans l'*Avenir* ce petit article dont j'ai besoin pour une fin à moi connue, et il se sera fait un plaisir et un devoir de se rendre à cette invitation. La nouvelle était si peu probable, qu'il aurait été impossible à l'*Avenir* de l'inventer de son chef. Il était d'ailleurs si facile au rédacteur de s'assurer si elle était vraie ou fausse : il n'avait qu'à écrire un mot à un grand-vicaire ou au secrétaire de l'archevêché. De qui pouvait-elle donc venir, si ce n'est de celui qui l'a exploitée si bien?

Voici un autre exemple qui confirmera tout ce que nous venons d'avancer, et que l'*Avenir* va encore nous fournir. M. l'archevêque voulant donner lieu à son favori de publier un article qui puisse lui rendre l'estime qu'il avait perdue, prie quelqu'un de ses amis de faire insérer dans *le Courrier* l'article que nous allons rapporter, relatif à son dernier mandement. « M. l'archevêque de Paris vient de publier son mandement accoutumé pour le carême. Cette pièce, qui doit être lue au prône dans toute les églises du diocèse, respire d'un bout à l'autre une profonde tristesse; le prélat appelle le peuple à la pénitence : Ninive pécheresse devait périr, Ninive convertie fut épargnée. Convertissons-nous donc, car les barricades sont un grand péché.

« Toutefois, nous le reconnaissons avec plaisir, l'archevêque se borne à de dévots gémissemens; et le style tout jésuitique de son mandement est exempt de déclamations politiques. C'est un progrès que nous devons à la révolution, car du temps où la religion pouvait se proclamer dominante, au mépris de la loi qui avait proclamé la liberté des cultes, les mandemens, et spécialement ceux de M. l'archevêque de Paris, étaient œuvre de publiciste autant que de prêtre; ils professaient des théories politiques aussi bien que des doctrines religieuses, et le gouvernement y était recommandé, aussi bien que l'Eglise, à la vénération des habitans du diocèse. Cette fois le prélat ne s'occupe en aucune façon du gouvernement; et, nous le répétons, nous sommes loin de

nous en plaindre. C'est une marque qu'il a appris quelque chose à la révolution de Juillet. Il a senti qu'il lui convenait désormais de se renfermer dans les choses de son ministère; et ce devoir lui a semblé si impérieux que, pour le remplir, il s'est dispensé d'appeler les bénédictions du ciel sur un gouvernement auquel il n'est pas moins dévoué sans doute qu'il ne l'était à l'autre, quoiqu'il n'en reçoive plus que 50,000 francs par an.

« Le mandement jette un cri d'alarme contre les nouveaux cultes qu'il appelle schismatiques et sacriléges. C'est sans doute le pauvre abbé Chatel et son Eglise française qui se trouvent ainsi anathématisés. Et, tout en remarquant que cet anathème est fort naturel dans la pastorale du ministre d'une religion exclusive, nous exprimerons notre étonnement, et aussi notre regret, de trouver tant de conformité, à cet égard, entre les paroles de l'archevêque et les actes administratifs du ministre des cultes d'un pays où les cultes sont libres, si la Charte est une vérité (1). »

Il est évident que cet article venait d'un ami de M. de Quélen, la preuve en saute aux yeux. Croit-on que M. Chatelain, rédacteur en chef de ce journal, se fût amusé à lire ce mandement, et à faire un article là-dessus. La chose n'est pas plus probable, qu'il ne l'était que M. Etienne eût fait l'article qui donna lieu à la déclaration du chapitre. On voit d'ailleurs que l'auteur de cet article témoigne une certaine prédilection pour M. l'archevêque de Paris, qu'il cherche à lui ramener l'opinion et à lui préparer les voies à un glorieux retour, et c'est pourquoi il nous le représente comme un converti. *Toutefois*, dit-il, *nous le reconnaissons avec plaisir, l'archevêque se borne à de dévots gémissemens, et le style tout jésuitique de son mandement est exempt de déclamations politiques.* Il veut être en quelque sorte son précurseur et son Jean-Baptiste.

L'article qui parut le lendemain dans *l'Avenir* enchérit encore sur celui du *Courrier*. « M. l'archevêque de Paris vient de publier un mandement pour le carême. *Le Courrier français* trouve qu'il respire d'un bout à l'autre une profonde tristesse et qu'il est écrit d'un style jésuitique. Nous avouons que le mandement n'est pas gai, puisqu'il s'agit de pénitence. *Mais à part cette tristesse, il porte les marques d'une âme qui n'est point abattue et qui a soutenu digne-*

(1) *Courrier* du 13 février 1831.

ment une grande part de maux, la plus grande que la Providence ait envoyée depuis long-temps à un évêque de France. Il nous semble que M. l'archevêque de Paris *s'est conduit avec courage*, ET QUE, QUOI QU'IL ARRIVE, LES SOUVENIRS DE 1830 HONORERONT SA VIE. Quant au style jésuitique, nous ne savons plus ce que c'est ; nous vivons dans un monde qui est à trois mille ans de là (1). »

Ceux qui ne virent pas ce qui se passait derrière la toile, furent extasiés en lisant un tel article. Voyez, dirent-ils, comme M. de Lamennais parle de sa grandeur ! *l'année* 1830 *honorera sa vie.* Quel éloge ! surtout dans la bouche d'un homme que M. l'archevêque anathématisa il y a deux ans. Pour parler ainsi de lui, ne faut-il pas que ce beau témoignage lui ait été arraché par la force de la vérité?.... Et si le grand écrivain avait eu connaissance de cet article avant son apparition, je suis sûr qu'il l'aurait jeté au feu. Il venait uniquement, comme nous l'avons appris de source certaine, de ce favori dont nous avons déjà parlé. *Et encore fallut-il user d'un détour pour le faire passer!* Croit-on bonnement qu'un homme d'un caractère aussi élevé que M. de Lamennais eût regardé comme un titre de gloire pour M. l'archevêque de Paris, et le discours qu'il avait adressé à Charles X, et la découverte de sa correspondance avec Athénaïs, et les pamphlets que le rusé prélat fit distribuer dans les rues de Paris ? Il n'y a qu'un jeune homme aveuglé par la reconnaissance et l'amitié, qui puisse trouver matière à éloge dans de tels faits !

Il est fâcheux que le journal que nous venons de citer ne lise pas plus loin dans l'*avenir*; car le jour même que cet article parut, le palais archiépiscopal fut saccagé de nouveau, comme si Dieu avait voulu donner un démenti à toutes ces flagorneries. Le favori de M. de Quélen venait de lui construire un bel édifice ; mais à peine celui-ci en a-t-il pris possession, que, par un profond jugement de Dieu, le voilà détruit de fond en comble : tant il est vrai de dire que si le Seigneur ne pose les fondemens d'une maison, elle ne pourra manquer de crouler, *nisi Dominus ædificaverit domum in vanum laboraverunt qui ædificant eam !* A la vue de ce renversement d'églises et de cet abattement de croix, l'auteur de l'article osera-t-il dire encore que les souvenirs de 1831 honoreront la vie de M. de Quélen aussi bien que ceux de 1830 !

(1) *L'Avenir* du 14 février 1831.

Le protégé de M. l'archevêque croit faire le plus grand éloge de son patron, en disant que son mandement ne peut pas sentir le jésuitisme, puisque nous sommes *à trois mille ans de là ;* et il ne voit pas que c'est lui donner le plus grand soufflet qu'il puisse recevoir! N'est-ce pas lui dire : « Monseigneur, si vous ne faites plus des mandemens jésuitiques, ce n'est pas votre faute, mais c'est parce qu'il n'y a plus de jésuites! Que les bons pères reparaissent puissans comme ils l'étaient naguère, et vous serez des premiers à vous ranger sous leurs étendards! »

Voilà comment M. l'archevêque de Paris trompe encore tous les journaux, et les fait servir à ses desseins sans qu'ils s'en doutent. Il n'en est pas un seul qui n'ait été dupe de ses finesses. De manière que ceux qui ne le jugent que d'après les journaux, doivent être on ne peut pas plus embarrassés pour savoir au juste ce qu'il est. On le dirait un être multiple, un espèce d'hermaphrodite qui tient et du jansénisme et du jésuitisme, et du doctrinarisme, et du carlisme, et du philippisme, et du napoléonisme : que sais-je! tout lui va; et je ne serais pas surpris que M. Geoffroi-Saint-Hilaire, qui lui a donné une si bonne hospitalité durant la tourmente (pour se soustraire à la fureur du peuple, M. de Quélen se réfugia, dit-on, chez ce grand amateur de monstres), ne le conservât un jour dans son cabinet précieux comme une merveille en fait de monstruosités!

X. Il serait curieux de savoir par qui aurait été rédigée cette déclaration du chapitre, et d'où vient qu'elle s'adaptait si bien aux fins secrètes de M. l'archevêque de Paris? Est-ce le doyen du chapitre, M. Jalabert, qui l'avait rédigée, ou bien M. Desjardins, grand-vicaire affidé? Ce fait pourrait encore éclaircir bien des mystères. Il est probable que nous le saurons après la publication de mon ouvrage. Quoi qu'il en soit, toujours est-il qu'elle devait avoir été revue et corrigée par M. de Quélen.

Cette déclaration, considérée isolément, ne formerait peut-être pas une preuve démonstrative contre son catholicisme, mais jointe aux autres chefs d'accusation, elle ne laisse pas que d'avoir la plus grande force; elle nous montre un homme qui craint à tout moment qu'on l'ait pénétré, et qui s'épouvante du moindre mot, qui se fait des fantômes et des monstres de tout. Il faut donc, Monseigneur, qu'il y ait dans votre cœur une voix intérieure qui vous crie sans cesse : Tu n'es pas catholique! Tu as beau faire pleuvoir des mande-

mens anti-jansénistes et sur les sacrés cœurs, aller baiser les mains des pères jésuites, ce bon public s'obstine à croire que tu n'es pas catholique; que ce ne sont que jongleries, finesses, ruses et dissimulation de ta part. Lorsqu'on ne croit pas naturellement, il est bien difficile qu'on ne se trahisse pas par quelque endroit, et qu'on ne montre pas le bout de l'oreille.

CHAPITRE XI,

OU ONZIÈME CHEF D'ACCUSATION.

Affinité secrète qui existait entre M. l'archevêque de Paris et *la Gazette des Cultes*. — Qu'il avait contribué à la fondation de ce journal impie, aussi bien qu'à la création de *la France catholique*. — Articles qu'il fit insérer dans *la Gazette des Cultes* en faveur du jansénisme. — Comédie curieuse et digne de Molière jouée par M. de Quélen et les jansénistes.

M. l'archevêque de Paris a une singulière tactique! L'accuse-t-on, ou seulement le soupçonne-t-on d'être janséniste, qu'il se fera vite représenter, aux yeux du public, comme un jésuite et un ultramontain! Il n'y avait pas long-temps que quelqu'un venait de lui écrire, pour le prévenir charitablement, qu'il pouvait faire son *acte de contrition*, parce que sa fin approchait, et qu'on allait le déférer à l'Église comme janséniste; pour détourner l'accusation qui le menace, il s'entend de suite avec ses amis les jansénistes, afin qu'ils le dénoncent à l'opinion publique comme un jésuite et un ultramontain. Ne m'épargnez pas, leur dit-il! criez fort contre moi! Dites que je suis dévoué de corps et d'âme aux jésuites et à la congrégation, et *que rien ne se fait au palais de Notre-Dame, que par l'influence du père Roothaan* (général de la société de Jésus)! En effet, ne voilà-t-il pas que quelques jours après il paraît, dans la *Gazette des Cultes*, un article dans lequel on nous représente notre homme comme un *persécuteur enragé du parti janséniste*; et où l'on en fait en quelque sorte un autre Dioclétien. Après un tel manifeste de la part des jansénistes contre notre pauvre archevêque, comment pouvoir se mettre ensuite dans l'idée qu'il est lui-même janséniste! A qui le persuader? Ne faudrait-il pas avoir perdu le sens que de le prétendre? Voici cet article curieux, qui parut dans la *Gazette des Cultes*, peu de jours après que je l'eus menacé de le déférer à l'Eglise comme janséniste.

« Les jansénistes, les prêtres constitutionnels et autres hérétiques, ont été fort tranquilles sous le règne de Napoléon, comme chacun sait. Les disputes sur les matières religieuses

eussent infailliblement conduit les belligérans à Charenton; elles étaient d'ailleurs sans objet; le zèle pour la bulle *Unigenitus* ne pouvait plus compter sur la pourpre romaine; mais au retour des cosaques, nos amis et alliés, le feu sacré depuis long-temps éteint s'est rallumé; à leur aspect, sont sortis de dessous terre, Letellier, Daubanton, Rohan, Bissy, Tencin, le vénérable Dubois, et enfin toute la compagnie de Jésus, forte et vigoureuse comme aux jours où elle presidait aux démolitions de Port-Royal. Ces miracles, autrement authentiques que celui de Migné, ne peuvent plus être contestés depuis que M. Frayssinous a été obligé de les confesser à la tribune nationale, et que, d'ailleurs, la résurrection des jésuites en France a pour témoin la nation tout entière. La persécution contre les prétendus jansénistes et les prêtres constitutionnels et gallicans, organisée dans la plupart des diocèses, atteste leur présence. Les interdits arbitraires, les progrès du sacré cœur, la multiplication des confréries, *les persécutions contre les prêtres de la paroisse de Saint-Séverin, regardée comme le nid des jansénistes, et sur laquelle, Dieu aidant, on fera aussi passer la charrue, la tendre sollicitude de M. de Quélen pour les missionnaires de Sainte-Geneviève, tout cela et le reste prouvent aussi* L'INFLUENCE DU P. ROOTHAAN AU PALAIS DE NOTRE-DAME. *Il est probable que M. l'archevêque, riche de tant de titres,* n'attendra pas long-temps *ce chapeau* qui opéra, sous Louis XIV et sous le régent, tant de prodiges en faveur des bonnes doctrines (1). » Le restant de l'article est encore curieux, mais il est trop long pour être rapporté ici.

Le jour même que je fus apporter le présent Mémoire à l'archevêché pour qu'on le remît à sa grandeur, il paraissait, dans ce même journal, un autre article qui était encore plus significatif que celui que je viens de rapporter, et qui démontre, de manière à ne pouvoir s'y tromper, qu'il devait exister des intelligences secrètes entre les jansénistes, auteurs de ces articles, et M. de Quélen. Cet article a pour titre : *Une question sur le jansénisme.* L'auteur suppose qu'une personne peu éclairée lui avait demandé ce que c'était que le jansénisme, et voici comment le rusé janséniste lui répond : « Une personne simple et pieuse nous écrit *qu'elle voudrait bien savoir en quoi consiste le jansénisme. Nous lui répondrons que cette hérésie n'est qu'un fantôme qu'il*

(1) *Gazette des Cultes* du 5 février 1830, n° 78.

n'est pas aisé de faire comparaître, et qui s'évanouit au moment où on croit le saisir. Mais, pour parler sans figures, voici ce que c'est que le jansénisme : une intrigue ourdie par les jésuites pour pervertir la morale et altérer le dogme de notre religion, et pour avoir le droit de persécuter les défenseurs de l'ancienne doctrine contre leurs profanes nouveautés. Au premier coup d'œil ce projet paraît incroyable; mais il ne faut jamais oublier que, pour arriver à ses fins, tout est juste et bon à la société d'Ignace. Aussi les inventeurs de cette hérésie furent des hommes atroces, Letellier et Daubanton, et les instrumens dont ils se servirent pour organiser la persécution, étaient encore des hommes couverts de crimes, la honte du sacerdoce et le fléau de l'espèce humaine. On peut donc juger de l'œuvre par l'ouvrier; et, si l'on veut encore apprécier l'arbre d'après ses fruits, qu'on lise les mémoires du temps, et l'on verra que la persécution la plus horrible poursuivit à outrance les solitaires de Port-Royal, de pieuses religieuses, le cardinal de Noailles, les curés de Paris, tous les corps savans, c'est-à-dire tous ceux qui de bonne foi étaient attachés à la doctrine des apôtres, de préférence à celle des jésuites novateurs, qui ne surent triompher qu'à la manière de Mahomet!..... *Il est étrange que de jeunes séminaristes entrent aveuglément dans leur sacrilége milice, et osent gravement déclamer contre une hérésie qu'ils ne connaissent pas mieux que ceux qu'ils accusent.* Il devrait savoir que la honte et l'infamie en est restée à ses inventeurs, et que le ridicule tout au moins attend les continuateurs *d'une œuvre aussi insensée.*

« Voilà tout ce que nous avons à répondre aujourd'hui à la lettre qu'on nous a écrite. On traitera à fond, s'il le faut, l'affaire du jansénisme, quelque ridicule qu'elle soit.

« Nous terminerons en donnant un conseil, que nous croyons sage et prudent, à celui qui nous fait l'honneur de nous consulter : c'est d'aller trouver M. l'archevêque de Paris, conseil né de ses diocésains, ou plutôt, pour ne pas déranger M. de Quélen, dont les travaux apostoliques et académiques ne sauraient être interrompus qu'au dommage de la religion et des sciences, d'aller frapper à la porte de M. Boudot, grand-vicaire, travaillant depuis quinze ans à une édition de Molina. Il est plus compétent que qui que ce soit sur l'erreur de Jansénius; on fera même très bien de l'engager de notre part à donner publiquement et une bonne fois pour toutes, son opinion sur le jansénisme et même le mo-

linisme, il en sera bien dédommagé par les prières des bonnes dévotes de Saint-Séverin, *qui, en général, sentent l'hérésie* (1). »

Nous ne devons pas passer légèrement sur ces articles, qui démontrent, de manière à ne pouvoir s'y tromper, qu'il existait des intelligences secrètes entre M. l'archevêque et leur auteur. D'où il suit qu'il est janséniste, et par conséquent qu'il doit être déposé de son siége; puisqu'il est contre la nature des choses qu'on soit le grand-prêtre d'une religion à laquelle on n'a pas foi. Si je lui avais adressé plus tôt le Mémoire où je lui faisais des reproches sur cette tactique, à l'occasion du premier article, il y a bien apparence que M. de Quélen aurait empêché ce dernier de paraître, puisqu'il sert à le confondre encore plus que le premier.

Plusieurs choses sont ici à remarquer, et, pour rendre nos observations plus claires, nous procéderons par forme géométrique.

I. Si on lit attentivement ces articles, on verra qu'ils n'avaient été composés que pour rendre service à M. de Quélen, et pour le tirer de la position fâcheuse dans laquelle il se trouvait. Dans le premier, l'auteur se récrie beaucoup contre les persécutions qu'on prend plaisir, disait-il, à susciter aux jansénistes. Mais il ne spécifie aucun cas; il ne nomme aucun individu, preuve évidente que ces persécutions contre lesquelles notre janséniste réclamait, n'était qu'un prétexte pour en venir à M. l'archevêque de Paris. Il ne pouvait pas bonnement débuter par lui, la fraude aurait été par trop patente. Il prend donc un détour, de manière que son nom semble être jeté là par hasard, tandis qu'il y avait un dessein prémédité et caché, qui était de faire croire que sa grandeur ne pouvait pas être janséniste, puisqu'elle persécutait les prêtres jansénistes, et *que rien ne se faisait dans son palais que par l'influence des missionnaires de Sainte-Geneviève et du père Roothaan.* Il faut avouer que le détour n'était pas trop mal imaginé!

II. Il faut observer en second lieu que ces articles ne parurent qu'immédiatement après que j'eus menacé M. l'archevêque de le déférer à l'Eglise comme janséniste. La lettre par laquelle je l'exhortais à faire son *acte de contrition*, était du 18 janvier, et ces articles paraissent l'un le 5 février et

(1) *Gazette des Cultes* du 13 février 1830, n° 80.

me croyait soutenu et poussé par les jésuites et la congrégation. Elle ne pouvait pas concevoir que tant d'audace et de force pût venir d'un jeune homme.

Quels contrastes et quels rapprochemens frappans toutes ces circonstances ne présentent-elles pas? On venait d'écrire à sa grandeur pour la prévenir charitablement qu'elle pouvait se disposer à faire son acte de contrition, parce que sa fin approchait; qu'on allait mettre à exécution la sentence de mort qui avait été porter contre elle; qu'il n'en serait pas cette fois-ci comme des autres, et qu'on allait réellement la déférer à l'Eglise comme anti-catholique, comme janséniste. Et voilà que quelques jours après, il paraît dans *la Gazette des Cultes*, des articles où l'on nous représente notre homme comme un jésuite et un persécuteur enragé du parti janséniste! Ne va-t-on pas même jusqu'à en faire en quelque sorte un Néron et un Dioclétien? *D'après l'influence*, dit-on, *que les missionnaires et le père Roothaan exercent au palais de Notre-Dame, M. de Quélen fera bientôt passer la charrue sur cette pauvre paroisse de Saint-Séverin, pépinière du jansénisme*, de même que les jésuites la firent passer autrefois sur les ruines de l'abbaye de Port-Royal! Qu'il faut le supposer cruel, lui qui est naturellement si bon!

Si du moins *la Gazette des Cultes* avait parlé du jansénisme dans ses numéros précédens, le rapprochement ne serait peut-être pas si frappant! Mais non! c'est pour la première fois qu'elle en parle depuis son apparition, comme il est aisé de s'en convaincre en parcourant tous les numéros antérieurs à ceux que nous venons de citer. Jamais elle n'avait soufflé le mot sur cette controverse religieuse. Ce n'est que lorsque j'ai eu menacé M. l'archevêque de Paris de le déférer à l'Eglise comme professant des principes jansénistes, que, par le plus profond des machiavélismes, il se fait attaquer d'un autre côté comme persécutant les jansénistes. Qui croire après cela, ou des jansénistes qui se récrient contre les persécutions que M. de Quélen leur suscite, ou bien des prêtres qui l'accusent à leur tour d'être janséniste lui-même? Comme le public va être embarrassé pour vider ce différend! Où trouver un Alexandre qui puisse trancher ce nœud gordien?

Et quel est celui qui avait composé ces articles? c'était, comme nous le prouverons plus bas, un janséniste! un ami de M. l'archevêque! le rédacteur en chef de l'ancienne *France catholique!* celui même qui m'avait fait cette confi-

dence dont j'ai parlé plus haut! Quels rapprochemens! Serait-il possible que sa grandeur n'eût pas été d'intelligence avec lui? Ces articles venaient si à propos et si à point! Ils allaient si bien à ses fins! Ils étaient si propres à détourner l'accusation dont elle était menacée! Comment, en effet, oser lui intenter une accusation en forme, après de tels manifestes de la part des jansénistes? En serait-on cru? et n'y aurait-il pas risque qu'on fût relégué aux Petites-Maisons?

D'après ces faits, on aurait beau vouloir excuser M. l'archevêque de Paris, qu'on ne saurait comment s'y prendre. Ces articles demeureraient toujours comme un problème insoluble, même pour les plus fortes têtes; car est-ce par hasard, je le demande, que tant de circonstances concouraient à prouver que M. de Quélen devait être d'intelligence avec les jansénistes auteurs de ces articles? Et s'il était d'intelligence avec eux, il est donc janséniste lui-même! S'il est janséniste, il n'est donc pas catholique! Et s'il n'est pas catholique, peut-il rester plus long-temps à la tête d'une des premières Églises de la catholicité? La délicatesse et la conscience ne lui font-ils pas un devoir de donner sa démission même qu'on le dépose?

III. Admirez la finesse de ces messieurs! M. l'archevêque de Paris doit, comme nous l'avons dit ailleurs, que je suis sou-

« Il est les jésuites et la congrégation, puisque deux jours
« entrent vant que ces articles parussent, il me faisait de-
« et osent par un prêtre de la paroisse Saint-Nicolas-des-
« connaissent que je pourrais nommer au besoin, si je serais sou-

D'après eux. Et voilà que le rusé janséniste attaque son *une personne* mme étant dévoué de corps et d'âme aux jésuites avoir été con régation. M. de Quélen, qui est si indépendant *jeune prêtre* e, n'aurait rien fait selon lui que par les ordres *des jésuites.* Ce es, il n'aurait en quelque sorte existé, et ne se chevêque faisa par le père Roothaan, *in eo vivimus, movemur* voyait pour le lle finesse! quelle ruse, et quel machiavélisme! ticles parussent uite! O que les disciples de Jansénius surpas- *soutenu par les* l'Escobar!

mens frappans! que la fraude est mise à nu, elle ne paraîtra

« Il devrait sa ssi profonde qu'elle l'était dans la réalité.
« en est restée à ulation et quelle astuce une telle conduite
« moins attend les pas dans nos deux jansénistes? De même

Il est à remarqu gures, ne devaient-ils pas rire à gorge dé-
ne parle plus au pl u'ils trompaient ainsi le bon public, qui

On me disait plus haut : *vous n'avez pas des écrits de la main de M. l'archevêque, pour constater qu'il est janséniste.*

Mais en faudrait-il d'autres que ceux-là? N'est-ce pas ce qui s'appelle prendre la nature sur le fait? N'eussions-nous que ces deux articles, *positis ponendis*, ne suffiraient-ils pas à eux seuls pour prouver notre thèse? Ne prouvent-ils pas même plus que ne le pourrait faire une lettre écrite dans toute la simplicité d'une bonne âme, puisqu'ils supposent toute la malice et toute la ruse de l'ancien serpent?

Pour mieux cacher son jeu, le rusé janséniste va même jusqu'à faire en quelque sorte un autre Dubois de notre saint archevêque : *Il est probable*, dit-il, *que M. l'archevêque de Paris, non moins heureux que le vénérable Dubois, n'attendra pas long-temps ce chapeau qui opéra sous Louis XIV et sous le régent tant de prodiges en faveur des bonnes doctrines* (il a usé dernièrement de la même tactique, il a fait mettre sur les journaux qu'il avait été nommé cardinal, et on n'avait seulement pas pensé à lui). Pour que le rapprochement fût juste, il aurait fallu du moins que les bons pères lui eussent offert un chapeau! mais, hélas! malgré qu'il portât le dévouement pour eux aussi loin que possible, et qu'il fût sans cesse à frapper à leur porte pour qu'elle lui fût ouverte, ils ne lui firent seulement pas l'honneur de le porter candidat pour le chapeau vacant par la mort de M. de la Fare. Les trois candidats présentés furent comme chacun sait, MM. Frayssinous, de Cheverus et de Rohan. Il n'y eut que *la Gazette des Cultes*, avec laquelle sa grandeur entretenait des rapports intimes, et qui était en quelque sorte son moniteur officiel, qui lui fit l'honneur de le présenter. Mais sa joie fut de courte durée, puisque les journaux ministériels d'alors, *la Quotidienne* et *la Gazette de France*, démentirent le lendemain cette nouvelle qui avait dû être tant grande pour Monseigneur, en disant que cette présentation n'avait pas été agréée par le Roi. Jugez quel ne dut pas être le désappointement de notre pauvre M. de Quélen! Aussi, dit-on, qu'il en fut malade durant près d'un mois!

En mettant au jour cette fausse nouvelle, *la Gazette des Cultes* ne laissait pas que de lui rendre le plus grand service. Dieu sait si sa grandeur dût être mortifiée de voir que, malgré qu'elle eût publié tant de mandemens jésuitiques, la congrégation était si peu reconnaissante envers elle, qu'elle ne lui faisait seulement pas l'honneur de la présenter pour

e cardinalat. Comment dévorer un tel affront! Et que va lire le public, puisque, mourût-il encore deux cardinaux, lle n'aurait pas l'espoir d'attraper ce chapeau, après lequel lle courait avec la même ardeur que le cerf altéré vers les aux du rafraîchissement! S'il n'y a pas d'espoir pour ce hapeau, se dit-elle, que mes amis publient du moins que s suis au nombre des candidats! L'injure et l'affront qu'on ne fait ne seront pas si grands aux yeux du public. Messieurs es jansénistes insèrent donc dans *la Gazette des Cultes* un rticle en conséquence, d'après lequel on devait voir que otre saint homme n'était pas tout-à-fait oublié, puisque les ésuites songeaient à lui pour une candidature, ce qui donait toujours l'espérance qu'il serait plus heureux une autre ois!

Quoique sa grandeur soit pétrie de finesse, si elle avait té aussi influencée par le père Roothaan que notre janséiste le prétendait, il s'ensuivrait que les jésuites auraient té encore plus fins qu'elle; puisqu'elle n'aurait pu remuer ans eux, tandis qu'ils auraient été les plus libres des hommes ans leurs mouvemens, et qu'ils n'auraient pas plus songé à lle, pour remplir les hautes dignités de l'Eglise, que si elle 'existait pas.

III. Considérons maintenant ces articles en eux-mêmes et ans leur contexte.

« Il est étrange, dit l'auteur, que de jeunes séminaristes entrent aveuglément dans la sacrilége milice des jésuites, et osent gravement déclamer contre une hérésie qu'ils ne connaissent pas mieux que ceux qu'ils accusent. »

D'après ces paroles, il paraît d'abord que ce n'est plus à *ne personne pieuse et simple*, par laquelle l'auteur feignait voir été consulté, qu'il se propose de répondre, mais à un *une prêtre qu'il suppose être entré dans la sacrilége milice es jésuites.* Ce jeune prêtre ne serait-il pas celui à qui M. l'arhevêque faisait demander, par des émissaires qu'il lui enoyait pour le sonder quelques jours même avant que ces arcles parussent : *Etes-vous de la congrégation? Serez-vous-tenu par les jésuites et la congrégation?* Quels rapprocheens frappans!

« Il devrait savoir, ajoute-t-il, que la honte et l'infamie en est restée à ses inventeurs, et que le ridicule tout au moins attend les continuateurs d'une œuvre aussi insensée. »

Il est à remarquer que l'auteur change de nombre; qu'il e parle plus au pluriel, mais au singulier; qu'il ne s'adresse

plus *à plusieurs séminaristes*, mais à un seul : IL DEVRAIT SAVOIR ! preuve qu'il n'en avait qu'un seul en vue. Et quel pouvait-il être ? si ce n'est celui même qui venait d'adresser à son patron une lettre aussi vigoureuse et aussi menaçante que celle que je viens de rapporter. La chose est d'autant plus plaisante, que celui qui s'exprimait ainsi, était, comme nous le prouverons plus bas, ce rédacteur de *la France catholique* dont je parlais au commencement de ma lettre à M. l'archevêque.

Il dit que le ridicule attend le CONTINUATEUR d'une œuvre qu'il appelle insensée.

Quel est ce *continuateur de l'œuvre des jésuites* dont l'auteur de l'article veut parler ? Ne serait-ce pas celui qui venait de menacer M. l'archevêque de le dénoncer à l'Eglise comme janséniste et comme ayant des rapports secrets avec ce parti ? Que signifieraient autrement ces paroles : *continuateur de l'œuvre des jésuites ?* Cette œuvre était-elle autre que la poursuite des erreurs de Jansénius ?

Le rusé janséniste croyait me faire peur en me disant que *le ridicule attendait le continuateur de l'œuvre des jésuites*, comme si c'était continuer l'œuvre de cette société que de demander la déchéance d'un homme qui a fait un mal infini à l'Eglise de France, et qui peut même finir par la perdre.

Il appelle encore cette œuvre *insensée*. L'Eglise qui a poursuivi le jansénisme durant cent cinquante ans, n'aurait donc fait qu'une œuvre insensée ! Car notre janséniste a beau dire, si la condamnation que l'Eglise a faite des erreurs de Jansénius doit être regardée comme une *œuvre insensée*, il n'y a pas plus de raison pour ne pas regarder du même œil les condamnations qu'elle a portées contre l'arianisme et le protestantisme. Si elle a été infaillible en condamnant les doctrines d'Arius et de Luther, elle doit l'avoir été pareillement en condamnant celles de Jansénius, puisqu'elle a agi d'après le même principe et la même autorité.

Que de contradictions ne se trouvent-elles pas encore renfermées dans ce peu de paroles ! L'auteur commence par dire *qu'une personne simple et pieuse voudrait bien savoir en quoi consiste le jansénisme :* et voilà qu'il nous dit un instant après, qu'il ne s'agit de rien moins que d'une accusation, *et osent gravement déclamer contre une hérésie qu'ils ne connaissent pas mieux que ceux qu'ils* ACCUSENT. Ce n'est donc pas à une consultation qu'il va répondre, comme il l'avait dit d'abord, mais à une accusation. Or, de quelle

accusation pouvait-il alors être question, que de celle même que j'étais sur le point de former contre son patron, M. l'archevêque de Paris?

Et comment notre janséniste aurait-il pu avoir connaissance de la lettre que j'envoyai à M. de Quélen pour lui déclarer la guerre, si ce n'est par celui même à qui elle avait été adressée? Sa grandeur était donc d'intelligence avec le rusé janséniste! Elle est donc janséniste elle-même!

D'où vient encore que l'auteur de l'article prendrait tant d'intérêt à l'accusation dont M. l'archevêque de Paris était menacé, s'il n'était secrètement lié avec lui? D'où vient qu'il va jusqu'à menacer à son tour celui qui ose s'élever contre son protecteur? N'est-il pas évident qu'en prenant fait et cause pour M. l'archevêque, notre janséniste défendait ses propres intérêts? par conséquent que ces intérêts leur sont communs et qu'ils ne diffèrent pas de doctrines et de sentimens?

Par ces paroles : *Qu'ils ne connaissent pas mieux que ceux qu'ils accusent*, notre janséniste voulait me dire, sans doute, que je ne connaissais pas M. l'archevêque de Paris; que c'était un esprit trop profond pour que je le pénétrasse. Dans la supposition que je ne l'eusse pas connu jusqu'à ce moment, ce seul article ne suffirait-il pas du moins pour nous le faire connaître tel qu'il est? car s'il avait été aussi jésuite et aussi dévoué au père Roothaan que le rusé janséniste le supposait dans son article précédent, d'où vient qu'il l'aurait défendu dans celui-ci? Un janséniste, consacrer sa plume à la défense d'un jésuite! Jamais miracle pareil se serait-il vu dans le monde?

Je ne connais pas, dit-il, M. l'archevêque de Paris!

Mais quelle idée veut-il que nous nous en formions, lorsqu'il est patent qu'il entretenait des rapports secrets avec les rédacteurs d'un journal le plus anti-religieux qu'il y eût en France, qu'on y insérait des articles par ses ordres et pour détourner de sa tête une des plus graves accusations que l'on pût élever contre lui? N'est-il pas naturel d'en conclure que leurs doctrines étaient les siennes? Ne connaît-il pas aussi bien que nous le proverbe : *Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es?* Qui sait même s'il n'aurait pas donné en secret des fonds pour soutenir ce journal, comme il en donna autrefois pour la *France catholique*, puisque les rédacteurs de la *Gazette des Cultes* étaient les mêmes qui avaient présidé à la fondation de cet ancien journal? On sait

en effet que la *Gazette des Cultes* n'a jamais eu que peu et même presque pas d'abonnés! Quels étaient donc ces millionnaires qui pouvaient ainsi prodiguer leurs trésors pour soutenir l'œuvre janséniste? que M. l'archevêque de Paris se sonde, et peut-être ne sera-t-il pas nécessaire de les aller chercher bien loin!

Je sais que cela paraît d'abord incroyable; cette action serait si criminelle, qu'on a de la peine à se persuader qu'il puisse se trouver un évêque assez impie pour soutenir de ses propres fonds un journal qui attaquait tous les jours ce qu'il y avait de plus saint et de plus sacré dans la religion, et qui faisait marcher de pair toutes les croyances humaines, de manière que toutes les religions étaient également bonnes à ses yeux.

Mais lorsqu'on vient à peser toutes les circonstances dont nous venons de parler, à rapprocher tous les faits les uns des autres, à disséquer ces articles qui étaient on ne peut pas plus en sa faveur; lorsqu'on vient surtout à considérer que les auteurs de ces articles étaient les rédacteurs mêmes de la *France catholique*, et qu'on sait d'autre part que sa grandeur avait contribué à la fondation de ce journal, ce qu'on avait d'abord regardé comme un paradoxe insoutenable, devient une certitude, et l'évidence est portée à un tel point qu'il est presque impossible d'y refuser sa foi. Je demande en effet si sa grandeur était d'intelligence avec l'auteur de ces articles qui parurent sur le jansénisme? Après les explications que nous venons de donner, il ne reste plus de doute à ce sujet. Or, serait-il plus impossible que M. l'archevêque de Paris donnât des fonds pour soutenir un journal qui le défendait si bien, tout en faisant semblant de l'attaquer, que d'y faire insérer des articles en faveur d'une doctrine qui a été condamnée par l'Eglise? Quand on s'est une fois lancé dans la carrière de l'erreur, qui peut dire où l'on s'arrêtera!

D'ailleurs, n'est-il pas probable que par reconnaissance, sa grandeur aura dû payer l'auteur de ces articles qui lui faisaient un si grand bien; et ne serait-ce pas lui supposer un cœur trop noir et trop ingrat que de soutenir le contraire?

L'auteur de l'article me conseille, en terminant, d'aller consulter M. l'archevêque de Paris ou M. Boudot, *qui travaille* dit-il, *depuis quinze ans à une édition de Molina*.

M. Boudot n'a jamais travaillé à aucune édition de Molina, comme il me l'a dit lui-même. N'aurait-ce pas été de

la part du rusé janséniste, une manière adroite de m'inviter à voir sa grandeur ou M. Boudot, et qu'ils me placeraient selon mes désirs. Ce qui rendrait la chose probable, c'est que M. l'archevêque de Paris me faisait dire en même temps par un prêtre de la paroisse Saint-Nicolas que j'allasse le voir, et qu'il réparerait l'injustice qu'il venait de commettre envers moi en m'ôtant la place que j'avais.

D'ailleurs, n'était-ce pas rendre à M. l'archevêque de Paris le plus grand service, que de le représenter comme *moliniste* au moment même où on le menaçait de le déférer à l'Eglise comme janséniste? N'était-ce pas porter la ruse aussi loin que possible, puisque le *molinisme* et le *jansénisme* sont les antipodes?

IV. L'auteur promettait des éclaircissemens sur le jansénisme : *on traitera à fond s'il le faut, l'affaire du jansénisme, quelque ridicule qu'elle soit.* Mais ces éclaircissemens n'ont jamais paru, parce que dans le Mémoire que j'envoyai à M. l'archevêque, je lui disais que, pour détourner l'accusation dont il était menacé, il s'était concerté avec le rédacteur en chef de l'ancienne *France catholique*, pour qu'il fît insérer dans la *Gazette des Cultes* l'article où on lit *que rien ne se fait au palais de Notre-Dame, que par l'influence du père Roothaan;* que cet article prouvait trop en sa faveur, pour qu'il en fût autrement. Le rusé prélat se voyant pénétré, aura sans doute ordonné à son ami de cesser le feu, dans la crainte qu'il ne le compromît davantage; ou plutôt, afin de montrer qu'il n'existait aucune affinité entre lui et la *Gazette des Cultes*, il lui aura conseillé de revirer de bord et de ne pas laisser passer un seul jour sans lancer contre lui quelque article dans ce journal. En effet, notre janséniste a si scrupuleusement observé le traité secret qu'il venait de conclure, que, depuis ce moment jusqu'au procès qui est venu couronner l'œuvre, et qui a enterré la synagogue avec honneur (ce journal cessa de paraître après ce procès), il n'a pas paru de numéro où il n'y ait eu au moins un article contre sa grandeur, tellement bien qu'on aurait dit que Messieurs de la *Gazette des Cultes* avaient juré de l'exterminer. Ils l'ont attaqué, et sur sa devise, et sur sa mitre, et sur ses mœurs, etc., etc... Ils n'ont pas laissé dans elle un coin et recoin à fouiller, et le tout s'est terminé par un *dialogue entre un marchand de reliques et un archevêque,* dialogue qui conduisit le gérant du journal en police correctionnelle.

Nous ne donnerons ici qu'un extrait de ce dialogue, dans lequel il sera facile de reconnaître la même tactique qui se fait remarquer dans la lettre du père Tériomacho, ainsi que dans les articles que nous venons de citer sur le jansénisme.

M. JAKAL (marchand de reliques).

Voyons, quel prix m'offrez-vous, Monseigneur, de cette belle tête de saint Vincent-de-Paul?

L'ARCHEVÊQUE.

Mille francs, dont deux cents en argent monnayé, six cents en messes, et deux cents sur le produit des quêtes faites en l'honneur de la relique.

M. JAKAL.

C'est bien peu; mais je veux vous complaire, et ne pas refuser mon étrenne.....

L'ARCHEVÊQUE.

Confiez-moi la relique, je me consulterai avec mon chapitre métropolitain.

M. JAKAL.

Ce n'est qu'en touchant les mille écus que je puis consentir à me séparer de ma tête; sinon je la ferai voir sur le boulevart, et tout Paris saura que vous n'avez que de fausses reliques de saint Vincent-de-Paul.

L'ARCHEVÊQUE.

Quel triomphe pour les impies! Cruelle perplexité! *Qu'il m'en coûte cher pour complaire aux jésuites!*

M. JAKAL.

Consolez-vous, Monseigneur; je vous jure, foi de marquis, qu'en recevant les mille écus, je vous donnerai le secret d'un petit impôt sacerdotal indirect qui vous indemnisera promptement de votre dépense.

L'ARCHEVÊQUE.

Allons, je me résigne; voilà votre argent; faites-en un bon usage!

M. JAKAL.

Je l'emploierai à acheter de la matière à dévotion, laquelle se résoudra en argent : *je vous imiterai, Monseigneur* (1)!

Nos jansénistes se servent encore ici de la tactique qui leur est familière. Pour faire croire que leur protecteur n'est pas janséniste, ils nous le représentent comme un jésuite : *qu'il*

(1) *Gazette des Cultes* du 22 avril 1830, n° 45.

m'en coûte cher, lui font-ils dire, *pour complaire aux jésuites!*

On nous a dit : Mais ce dialogue n'est pas sorti de la même plume que les articles qui avaient paru dans ce journal, touchant le jansénisme!

Eh! que nous importe l'auteur? il nous suffit de prouver qu'il était on ne peut pas mieux en faveur de M. de Quélen, pour que nous puissions raisonnablement en conclure que le rusé prélat n'avait pas dû être étranger à son insertion. D'ailleurs ne serait-il pas possible que l'auteur des premiers articles l'eût commandé à quelqu'un de ses confrères?

Qui pourrait affirmer qu'avant d'être inséré dans la *Gazette des Cultes*, ce dialogue n'avait pas passé sous les yeux de sa grandeur, comme une pièce qui ne pourrait faire moins que de donner lieu à un procès en police correctionnelle, que l'adroit prélat paierait peut-être de ses propres deniers? Comment imaginer en effet un moyen plus infaillible pour confondre ceux qui avaient eu la témérité de prétendre qu'il existait des intelligences secrètes entre lui et certains rédacteurs de la *Gazette des Cultes*? Ne serait-ce pas ici le lieu d'appliquer l'axiome qui dit *que la fraude vient de celui à qui elle profite*? Que sont quelques milliers de francs lorsqu'il s'agit de conserver un siége qui assure deux cent mille livres de rente, et de faire disparaître ainsi des preuves qui établissent, de la manière la plus claire, qu'il doit exister des rapports secrets entre sa grandeur et les jansénistes, preuves qui suffiraient seules pour lui faire perdre son siége, si elles étaient discutées dans un concile, avec les formes qu'on employait lorsque la foi était florissante! Une telle tactique ne me surprendrait nullement de la part de M. l'archevêque de Paris. J'en ai vu tant, et j'ai été témoin de tant de ruses et de finesses employées par lui, depuis le moment où je lui dis qu'on l'accusait d'être janséniste, que la chose paraît plus que probable. Si l'on parcourt en effet tous les numéros qui ont paru depuis le jour où je lui adressai le Mémoire en question, on verra évidemment que tous les efforts des rédacteurs n'ont tendu qu'à montrer qu'il n'existait aucun rapport entre eux et M. de Quélen, afin qu'on ne pût pas se prévaloir contre lui des deux articles qui venaient de paraître sur le jansénisme, lesquels fournissaient des preuves accablantes contre sa foi. Lorsque je lus l'annonce par laquelle l'auteur promettait de nouveaux éclaircissemens sur le jansénisme : *nous traiterons plus à fond l'affaire du jansénisme*; je me

repentis d'avoir fait part à sa grandeur de ce que je venais d'entrevoir, parce que la suite de ces articles aurait peut-être fini par la démasquer entièrement; mais il n'était plus temps d'arrêter mon Mémoire; il lui avait été envoyé dans la matinée du jour même où cette annonce paraissait dans la *Gazette des Cultes*.

Au reste, ce que nous en avons est encore plus que suffisant pour la confondre. Il a été un temps où on aurait dit que la *Gazette des Cultes* ne paraissait que pour nous entretenir de M. l'archevêque de Paris. Il y avait des numéros où l'on rencontrait, malgré la petitesse du format, jusqu'à trois articles contre lui, de manière que, quelque intéressant qu'en fût le sujet, ce journal finissait à la fin par ennuyer. Ce fut même une des causes qui contribuèrent le plus à son extinction, comme s'il était dans la destinée de M. l'archevêque de Paris de causer la ruine de tout ce qu'il touche. La *Gazette des Cultes* cessa en effet de paraître après la fin du procès, et s'ensevelit ainsi dans son propre triomphe.

Nous ne pouvons pas citer, comme on le pense bien, ces articles, parce que cela nous mènerait trop loin. Où trouverions-nous ensuite de la place pour tant de belles choses qu'il nous reste encore à dire sur M. l'archevêque de Paris? Il nous suffira d'y renvoyer ceux qui désireraient approfondir l'affaire. Ils n'ont qu'à parcourir les numéros qui ont paru depuis le mois d'avril jusqu'en juillet, terme de son éclipse totale, et ils ne rencontreront pas un numéro où il n'y ait, un, deux et même jusqu'à trois articles sur M. de Quélen, tellement bien qu'on aurait dit que ce journal n'existait que pour lui, et ne voyait que lui dans le monde. Et si on pèse bien toutes ces circonstances, il sera facile de se convaincre que le procès de la *Gazette des Cultes* n'a eu lieu que pour affaiblir les preuves que l'on pouvait tirer contre lui des deux articles qui venaient de paraître sur le jansénisme, de manière que si ces articles n'y avaient pas été insérés, et surtout que je n'en eusse pas fait le reproche à Monseigneur (1),

(1) Il ne faut jamais perdre de vue la remarque que nous avons déjà faite : c'est que M. de Quélen me croyait poussé par les jésuites. Ainsi lorsque je lui disais : vous venez de faire insérer tels et tels articles dans *la Gazette des cultes*, c'est comme si la congrégation et les jésuites en corps lui eussent fait ce reproche. Lui qui est si fin et si adroit! serait-il étonnant, que pour détourner cette nouvelle accusation, il se fût entendu avec ses amis, afin qu'ils amenassent les choses à un tel point, que le ministère public ne pût faire du moins que de sévir contre *la Gazette des Cultes*, comme ayant outragé la religion en sa personne? Et que serait-ce,

il est plus que probable que la *Gazette des Cultes* ne se serait jamais attiré un tel procès, et qu'au lieu d'attaquer sa grandeur, elle aurait continué à la défendre comme par le passé. Lorsque je vis le pauvre M. Brissaud, gérant de ce journal, condamné à six mois de prison et à une amende considérable pour avoir outragé, selon que le portait le texte du jugement, *l'archevêque de Paris à raison de ses fonctions et de sa qualité de ministre de la religion de l'état*, je fus vraiment fâché d'avoir trop parlé et d'avoir fait part à sa grandeur de ma découverte, puisque ce procès n'aurait pas eu lieu. Mais Monseigneur a beau faire, ce qui a été écrit demeurera toujours écrit, *quod scripsi, scripsi*, et tous les procès du monde ne pourraient en changer le sens!

Qu'importe, en effet, qu'après ces articles, il ait fait intenter un procès à la *Gazette des Cultes*, pour l'avoir outragé dans ses fonctions? Pour avoir dit, par exemple, qu'à la procession qui eut lieu pour le transfert des reliques de saint Vincent-de-Paul, sa grandeur portait une mitre ornée des plus riches pierreries, tandis que, dans le vrai, selon la déclaration qu'en fit l'avocat du roi en plein tribunal (1), cette mitre qu'on aurait estimée un million, vu l'éclat qui en jaillissait, n'avait coûté,..... ô siècles futurs, pourrez-vous le croire! *stupete gentes!* admirez le prodige!..... que cent francs tout en gros, et encore était-ce un présent qu'on lui avait fait! D'où il s'ensuivait que toutes ces pierreries, qui avaient tant excité la bile de la *Gazette des Cultes*, étaient aussi fausses que celui même qui les portait : comme si celui ou celle qui lui avait fait ce cadeau, avait voulu lui dire : « Monseigneur! vous êtes si peu soigneux de votre personne, que peut-être ne vous êtes-vous jamais considéré dans une glace! Eh bien! regardez attentivement cette mitre dont j'ai

si c'était sa grandeur elle-même qui eût demandé vengeance au ministère public des attaques de ce journal, comme certains faits que nous rapporterons dans peu, semblent l'indiquer?

(1) *La Gazette des Cultes* s'était demandée si sa grandeur n'aurait pas mieux fait de donner aux pauvres l'argent qu'elle avait consacré à une mitre aussi brillante et aussi riche. L'avocat du roi répondit à cela que cette mitre n'était pas aussi riche qu'on le croyait, puisqu'elle n'avait coûté que 100 francs, et qu'elle lui venait même d'un cadeau. Qui sait s'il n'y aurait pas eu quelque finesse de la part de sa grandeur, en prenant pour une cérémonie aussi pompeuse, une mitre si riche en apparence, et cependant si peu *conséquente*, comme se serait exprimé M. Syrieis? N'aurait-elle pas voulu provoquer par-là le rire de ses amis, et donner lieu aux conséquences qui s'en sont suivies? A force de vouloir faire le fin, Monseigneur descend quelquefois si bas, que toute supposition devient possible.

l'honneur de vous faire hommage, et vous vous y verrez en plein! Jamais portrait n'a été mieux fait à votre image et à votre ressemblance! » Toutes ces attaques, dis-je, de la *Gazette des Cultes* peuvent-elles prouver que les articles qui avaient paru auparavant sur le jansénisme ne fussent pas en faveur de sa grandeur; et, par conséquent, qu'elle ne fût pas d'intelligence avec les jansénistes qui les avaient fabriqués? Non sans doute. Elle a beau vouloir établir par-là son *alibi*, le crime qu'elle a commis est trop patent pour qu'elle puisse donner ainsi le change.

Or, je demande maintenant d'où vient que la *Gazette des Cultes*, qui défendait naguère M. l'archevêque de Paris, l'attaqua ensuite avec la plus grande violence? Comment expliquer un changement si prompt et si subit? Les jansénistes menaçaient quiconque oserait lever la main sur leur patron: Que ces téméraires sachent, disaient-ils, *que le ridicule tout au moins* (1) *attend le continuateur d'une œuvre aussi insensée;* et voilà que quelques jours après ils l'attaquent à outrance! qu'ils tombent sur lui à bras raccourci! qu'ils le mettent plus bas que terre, et qu'ils auraient peut-être fini par tuer ce pauvre homme, si la justice n'était intervenue! Que s'est-il donc passé dans l'intervalle de quelques jours? Quelle pique peut-il y avoir eu entre sa grandeur et messieurs les jansénistes? Quelle est donc la cause qui a pu faire varier ainsi l'atmosphère? Ce changement ne serait-il pas venu du Mémoire même que je venais d'adresser à M. de Quélen, et dans lequel je lui disais que les articles qui avaient paru sur le jansénisme, avaient été faits de concert avec lui? Serait-il possible d'expliquer autrement toutes ces variations et tous ces reviremens? Sans doute, M. l'archevêque de Paris voulait me dire par-là : Vous dites que ces articles de la *Gazette des Cultes* y ont été insérés par mes ordres, eh bien! vous allez voir, à la manière dont elle va m'attaquer, si ce journal est pour ou contre moi!

Que dis-je attaquer! Est-il même bien sûr que ce fût une attaque en forme et dans les règles? En suivant un tel sys-

(1) M. l'archevêque de Paris, voulant me détourner de mon entreprise, me faisait dire un jour par quelqu'un : et s'il vous faisait donner une bonne volée de coups de bâton? qu'en diriez-vous? Vous ne pourriez pas vous en prendre à lui, puisque vous ignoreriez d'où ils viennent? — Serait-ce là ce que notre janséniste aurait voulu me dire par le mot *tout au moins?* Serait-ce là son *ultima ratio?* Est-ce donc ainsi qu'il entendrait la doctrine des restrictions mentales? Dans ce cas, il vaudrait encore mieux avoir affaire aux jésuites qu'aux jansénistes!

tème, la *Gazette des Cultes* ne continuait-elle pas plutôt à le défendre mieux que jamais? Vu la position où se trouvait M. l'archevêque de Paris, ces articles n'étaient-ils pas tous en sa faveur, tant ceux qui attaquaient ses mœurs, que ceux qui s'en prenaient à sa mitre? Ne tendaient-ils pas à réduire au néant l'argument que l'on voulait tirer contre lui des articles qui venaient de paraître sur le jansénisme? En présence d'une telle accusation, que pouvait-il lui arriver de mieux que d'essuyer une attaque violente de la part de la *Gazette des Cultes*? Et le ministère public ne le servait-il pas à souhait, en poursuivant ce journal comme ayant outragé sa personne sacrée? A qui persuader ensuite que sa grandeur était liée d'opinions et d'intérêts avec les rédacteurs de la *Gazette des Cultes*, en voyant ce journal traduit en police correctionnelle pour cause d'outrage envers elle? Qui pouvait voir le fond de tant de menées et de tant d'intrigues?

Pour bien entendre ceci, le lecteur ne doit pas perdre de vue ce que nous avons dit en commençant, savoir : qu'une copie de ce Mémoire avait été adressée à M. l'archevêque de Paris lui-même, à l'exception de quelques additions et de quelques notes relatives à des faits qui se sont passés depuis. Dans ce Mémoire, je lui faisais des reproches, comme on a pu le voir au commencement de ce chapitre, sur un article qui venait de paraître dans la *Gazette des Cultes*, et qui est le premier que nous avons cité; mais je ne pouvais pas lui parler du procès de ce journal, qui n'avait pas encore eu lieu, ni même du deuxième article sur le jansénisme qui paraissait le jour même où ce Mémoire lui était adressé. Voilà ce qui peut servir à rendre raison, soit des articles qui parurent d'abord en faveur de sa grandeur, soit de ceux qui parurent ensuite contre elle, et qui donnèrent lieu au procès de la *Gazette des Cultes*. Dans les deux premiers articles, l'auteur avait pour but de m'effrayer, en me disant *que le ridicule tout au moins attendait le continuateur d'une œuvre aussi insensée*, ainsi que de détourner l'accusation dont sa grandeur était alors menacée, et c'est pourquoi le rusé janséniste nous la représentait comme étant entièrement dévouée aux jésuites et à la congrégation; *rien ne se fait*, disait-il, *au palais de Notre-Dame que par l'influence du père Roothaan*. Par les articles au contraire qui donnèrent lieu au procès, nos jansénistes voulaient prouver qu'aucune affinité n'existait entre eux et M. de Quélen; et que sa grandeur n'avait jamais eu que faire à la *Gazette des Cultes*, comme des malveillans

osaient le prétendre; que c'était bien à tort qu'on en faisait un reproche à ce pauvre archevêque, puisque ce journal était traduit devant les tribunaux comme ayant outragé la religion dans sa personne. Il faut avouer que l'intrigue était on ne peut pas mieux tissue et ourdie!

Je disais tout à l'heure, qu'il serait possible que M. l'archevêque de Paris eût payé les frais du procès qui fut intenté à la *Gazette des Cultes*, puisqu'il en avait été cause indirecte.

Il pourrait se faire cependant que le gérant de ce journal n'eût pas été dans le secret. Je serais même porté à le croire, d'après une déclaration qu'il fit en plein tribunal. Le président lui ayant demandé s'il était l'auteur ou seulement l'éditeur des articles incriminés, voici quelle fut sa réponse : « J'aurai l'honneur de faire observer à la cour, que tout en adoptant sans la moindre crainte la responsabilité des articles incriminés, *je déclare n'en pas être l'auteur*. Je dois même ajouter que ces articles ont été lus par moi très rapidement, ce qui tenait à la confiance que m'avait inspirée depuis quelques mois la personne qui était chargée de la rédaction de ces articles; *enfin la coopération active de plusieurs ecclésiastiques fort connus ajoutait encore à ma sécurité*. J'ose espérer que la cour daignera prendre ces circonstances en considération. (1). »

Et dans un autre interrogatoire : « Je ferai observer que les articles de la *Gazette des Cultes* émanent la plupart du temps de *membres du haut clergé* connus par leurs vertus vraiment chrétiennes, par leur savoir comme par leurs sentimens monarchiques. *Ce devait être pour moi un puissant motif de sécurité* (2). »

Si le fait était vrai, la chose n'en serait alors que plus révoltante, puisque l'innocent aurait payé pour le coupable. Le pauvre M. Brissaud se trouvant étranger à toutes ces intrigues, aurait été obligé de payer les frais d'un procès, une amende de mille francs et de subir six mois de prison, pour expier les finesses et les fautes de M. l'archevêque de Paris; et encore ne se serait-il jamais douté de la cause secrète qui lui avait attiré ces malheurs! Ah Monseigneur! que d'injustices et de torts graves n'avez-vous pas à réparer! Que de

(1) *Gazette des Tribunaux* du 16 juillet 1830.

(2) *Gazette des Tribunaux* du 20 mai 1830. — Réponse à l'interrogatoire.

stitutions n'avez-vous pas à faire! Comment pourrez-vous us soustraire à la colère future, *a venturâ irâ!*

M. Brissaud apportait pour excuse que les auteurs de ces ticles étaient des *prêtres très distingués*. Et, après avoir tout aminé, *omnibus attentè perpensis*, il se trouve que ces *êtres distingués* n'étaient autres qui des amis secrets de . l'archevêque de Paris, et que c'était d'après ses ordres, pour éloigner de sa tête l'une des plus graves accusations pût peser sur elle, qu'ils avaient fait insérer ces articles ns ce journal. Et cependant le pauvre diable de gérant ra condamné pour avoir outragé M. l'archevêque de Paris! ur avoir inséré dans son journal des articles qui étaient euvre des amis de M. de Quélen, et par conséquent de sa andeur elle-même, et qui peut-être avaient été vus et re- s par elle! En voilà, j'espère, de la finesse la plus raffinée! voilà de la ruse! en voilà de l'hypocrisie! en voilà du achiavélisme! Qu'on dise encore que M. l'archevêque de aris ne surpasse pas le secrétaire de Florence!

Et que serait-ce si c'était sa grandeur elle-même qui eût gagé M. Frayssinous, qui était alors à la tête de l'Eglise France, à ce qu'il fît poursuivre par le ministère public gérant de la *Gazette des Cultes*, comme ayant outragé la ligion en sa personne? Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'un ami M. Frayssinous, que je ne craindrai pas de nommer en ute lettre, M. l'abbé Clausel, me dit, douze jours avant n'on eût donné assignation au pauvre M. Brissaud, qu'il rait été délibéré en conseil que le gérant de la *Gazette des ultes* serait traduit devant les tribunaux pour avoir inséré ans ce journal ces articles contre M. l'archevêque de Paris. n sait que M. de Quélen voyait souvent MM. Frayssinous Clausel, et il ne leur aura fallu qu'un mot de sa part pour porter à dénoncer le gérant de la *Gazette des Cultes* au inistère public. Hélas! ni M. Frayssinous, ni M. Clausel, le ministère public, ni le gérant de la *Gazette des Cultes*, se doutaient peut-être pas de ce qu'ils faisaient! Tout le onde, à l'exception du rusé janséniste et de M. de Quélen, ait dans une ignorance profonde à cet égard. Voilà ce que 'est que d'être aussi fin et aussi habile que M. l'archevêque e Paris. On peut se jouer impunément de ses semblables, et s faire même servir à ses desseins, sans qu'ils s'en doutent moins du monde! Que les jansénistes se récrient encore ontre les escobarderies des jésuites!

V. Une preuve, enfin, qui ne permet pas de douter q ces articles ne vinssent de M. l'archevêque de Paris, ou q du moins le rusé prélat n'eût été d'intelligence avec le auteur, c'est l'axiome qui dit : *que la fraude vient le pl souvent de celui à qui elle profite.* Or, à qui tous ces arti cles, les premiers comme les derniers, ceux qui le défen daient sur le jansénisme, aussi bien que ceux qui l'attaquère ensuite, et qui donnèrent lieu au procès de la *Gazette d Cultes,* profitèrent-ils, si ce n'est à sa grandeur elle-mêm

On venait de lui écrire pour la prévenir charitablem qu'on allait la déférer à l'Eglise comme janséniste. Vous av vu la lettre à laquelle je n'ai pas changé un mot. Et voi que quelques jours après, il paraît dans la *Gazette des Cul* des articles, d'après lesquels on représente le pauvre M. d Quélen, comme un jésuite et un persécuteur du parti jans niste! Ces articles pouvaient-ils mieux venir à son but? I comment mon accusation aurait-elle pu être fondée, apr une telle déclaration de guerre de la part des jansénistes? I nous avions été en justice, son avocat n'aurait-il pas pu m dire : « Quoi! vous accusez M. l'archevêque de Paris d'êt janséniste, et vous dites que vous voulez le déférer à l'Egli comme tel! mais à quoi pensez-vous donc! il paraît que vo avez dormi du sommeil d'Epiménide! vous n'avez donc p eu connaissance des articles qui viennent de paraître dans *Gazette des Cultes?* Pour vous tirer de votre ignorance s cratique, vous nous permettrez du moins de vous en donn lecture! »

(Ici l'avocat de ma partie adverse lit les articles que no avons cités plus haut, et reprend ensuite son plaidoyer.)

« Vous accusez Monseigneur d'être janséniste! et voilà l jansénistes eux-mêmes qui se plaignent amèrement de lu et qui poussent les hauts cris contre la tyrannie qu'il exer contre eux! Lui janséniste! et les disciples mêmes de Jans nius nous le représentent comme un de ces jésuites tel qu y en a peu, et comme le *serviteur soumis du père Roothaa* de ce général despote de la compagnie de Jésus! En véri c'est avoir belle grâce! c'est montrer bien du tact et du jug ment, que d'oser lui intenter une accusation semblable! Q voulez-vous maintenant que nous croyions, de vous ou d jansénistes? M. l'archevêque de Paris persécuter ses frèr Fi donc! Serait-dans la nature? Au moins ne faites pas de pauvre M. de Quélen, qui est naturellement si bon et

adre, un monstre contre nature, à l'égard duquel il n'y rait autre chose à faire que de le livrer au scalpel de . de Saint-Hilaire ! »

(Ici tout l'auditoire éclate de rire.)

Mais voilà que j'aperçois la fraude, et que je donne le mot l'énigme qui embarrassait si fort sonavocat, et qui le fai- it tomber dans tant de sophismes ! Je porte même la fran- ise jusqu'à en faire le reproche à sa grandeur, dans un émoire que je lui adressai quelques jours après la lettre écitée, et où je lui disais : « Monseigneur ! voici encore un ur de votre force et de votre espèce ! Il vient de paraître s et tels articles dans *la Gazette des Cultes* sur le jansé- me ! eh bien ! je parierais cent contre un que c'est vous- ême qui les y avez fait insérer, pour détourner l'accusation i vous menaçait ! C'est dans votre esprit et dans votre ca- ctère, et je dirai même que cette tactique vous est assez nilière ! Vous vous êtes encore servi du ministère de ce bon re Tériomacho, qui adressa autrefois au *Courrier* une tre si plaisante sur votre mandement des *sacrés cœurs.* révérend père carme vous représente comme l'élève sou- s des jésuites et l'ennemi juré du jansénisme, et cepen- nt le bon homme doit bien savoir que personne n'est oins ennemi que vous du jansénisme, puisque, d'après ce il me dit lui-même un jour, vous l'aviez encouragé à ader *la France catholique*, journal qui n'était pas certes ligé dans des principes jésuitiques ? Quelle est donc la rai- n qui pouvait le porter à mentir ainsi à sa conscience, et tracer de vous un portrait si peu flatteur et si peu ressem- ant ? Si vous n'aviez pas été d'intelligence avec l'auteur de s articles, comment seraient-ils venus si à propos ? On us accuse d'être janséniste, et voilà que tout à coup les ansénistes eux-mêmes se mettent à dire que vous êtes jé- ite ! Jamais comédie pareille s'est-elle vue dans le monde ? ais croyez-vous bonnement que nous soyons dupes de vos uses, et que nous nous laissions prendre à vos escobar- ries comme à de la glu ? Pour nous faire tomber ainsi ns vos piéges, il faudrait que vous fussiez encore plus fin surtout plus profond que vous n'êtes !.... Ainsi vous voilà is en flagrant délit ! et n'eussions-nous pas les mille et une euves que nous avons pour établir notre accusation, celles e vous venez de nous fournir suffiraient à elles seules pour ouver que vous n'êtes pas catholique, et par consé- uent que vous ne pouvez pas rester plus long-temps à la

tête d'une des premières églises de la catholicité, puisq être rétribué comme évêque catholique, et cependant l'être pas, ce sont deux choses qui jurent! »

Voici que toutes les décorations du théâtre vont chang en un clin-d'œil, de même que ces palais enchantés qui, s lon les contes de l'orient, apparaissaient et disparaissaie au gré de certains génies. Attention à la comédie qui va jouer!

(Ici notre homme ouvre de grands yeux et tombe da une rêverie profonde. Lui, qui se croyait si fin et si imp nétrable, jugez s'il dut être affecté de voir que tous ses secr étaient mis à nu et à découvert? Qu'il dut maudire celui q venait déranger de la sorte toutes ses combinaisons! Eta revenu de sa surprise, il va encore faire le fin plus que ji mais, tant il est vrai que l'habitude devient une seconde n ture! Affectant un ton haut et confiant, il s'écrie :)

« Moi! que j'aie fait insérer ces articles dans *la Gaze des Cultes!* Moi! que j'aie des relations avec cette maudi engeance de jansénistes, qui viennent de défendre si bie les doctrines de leur patriarche! Moi! que j'aie contract des affinités secrètes avec le journal le plus anti-religieu qu'il y ait en France, et que je l'aie choisi pour en faire l confident de la dame de mes pensées! Qui a pu donc vo mettre de telles choses dans l'idée? Eh bien! vous allez vo ce qui en est, et si ce journal est pour ou contre moi! »

(Ici le rusé prélat appelle les jansénistes.)

« Compagnons et amis! aux armes! à mon aide! à m secours! Revirons de bord, car autrement nous allons to périr! »

(Nos jansénistes accourent en toute hâte et tout essou flés.)

« Jusqu'ici, mes très chers frères, vous m'avez assez bi défendu, et je vous en rends mille et mille actions de grâc mais ce n'est plus d'une défense qu'il doit être question p sentement, il faut savoir se mettre à la hauteur des circo tances! *Sursum corda! sursum corda!* La patrie est danger! Il s'agit de conserver un des plus beaux siéges de chrétienté, qui commence à craquer sous mes pieds, et n'est qu'en livrant une guerre à mort à un ennemi,..... dirai-je?.....

NOS JANSÉNISTES.

A qui donc?

M. L'ARCHEVÊQUE.

A qui donc? Devinez-le. Vous allez dire que le père Roothaan m'a fait tourner la tête! A qui donc? A celui-là même que vous venez de défendre si bien, dussiez-vous être traduits en police correctionnelle! Je connais quelqu'un qui se charge de payer les frais du procès. Il s'agit aujourd'hui de sacrifier une partie de la cargaison pour sauver le reste.

NOS JANSÉNISTES.

Quoi! vous, Monseigneur! Nous, que nous attaquions notre très honorable seigneur! Dieu nous en préserve! Nous briserions plutôt nos lances et nos épées!

M. L'ARCHEVÊQUE.

Oui, moi, vous dis-je! C'est votre très honorable seigneur lui-même qu'il faut livrer *à la risée des gentils*, si vous voulez le voir plus long-temps à la tête du siége qu'il occupe, et qu'il ne soit pas transformé en un *houx toujours vert!* (Quélen signifie *houx*, en bas-breton.)

NOS JANSÉNISTES. (Ils se parlent à l'oreille.)

Notre finaud aurait-il donc perdu la carte? Quelque dérangement se serait-il opéré dans sa glande pinéale? Il n'y a pas encore huit jours qu'ayant convoqué le sanhédrin, il nous commanda de faire une série d'articles pour défendre la sainte cause de Jansénius, qui allait être violemment attaquée, et voilà qu'actuellement il nous ordonnerait de revirer de bord! de brûler ce que nous avions adoré, et d'adorer ce que nous avions brûlé! Hélas! le père Roothaan l'aura tant endoctriné, qu'il lui aura fait tourner la tête! A force d'aller contre son courant naturel, et de faire des mandemens sur les sacrés cœurs pour complaire aux jésuites, le bon homme aura fini par en perdre l'esprit! O Dieu, quelle perte! O les brouillons que ces jésuites! O race *maudite!* Race *impie!* race *sacrilége!* voilà encore de tes œuvres, Admire et contemple tes hauts faits! N'était-ce pas assez que tu l'eusses condamné à faire tous les ans amende honorable à *tes sacrés cœurs*, fallait-il encore que tu vinsses porter le trouble jusque dans son cerveau? Nous te l'avions donné, orné de tant de qualités et de tant de perfections! Et voilà comme tu nous le rends! Il est si défiguré que c'est à ne plus s'y reconnaître! Il ne lui reste pas une seule partie de saine, *à plantâ pedis usquè ad verticem, non est sanitas in carne ejus!* Et vous, *hommes atroces*, Letellier, Daubanton, Rohan, Bissy, Tencin et consorts, réjouissez-vous! Que votre ombre

tressaille de joie et d'allégresse! Encore une victime comme vous en avez tant fait! Encore un autre *pieux* cardinal de Noailles réduit à l'agonie par vous! Vous n'êtes pas tout-à-fait morts, puisque vous revivez dans vos successeurs! Jamais disciples ont-ils été plus dignes de tels maîtres?

M. L'ARCHEVÊQUE.

Ah! ah! vous chuchotez entre vous! Vous faites les malins! Vous me croyez presque devenu timbré! Eh bien! vous allez voir que j'ai plus d'esprit que vous tous!

NOS JANSÉNISTES (de sang-froid).

Pardieu nous le croyons bien, Monseigneur! Vous en avez donné tant de preuves! Ne vous êtes-vous pas joué de tous les évêques de France et du pape lui-même, tout infaillible qu'il est? N'avez-vous pas mis au sac jusqu'aux *pères mêmes de la ruse* (1)?

M. L'ARCHEVÊQUE.

Oui, plus d'esprit que vous tous, vous dis-je! Vous faites les goguenards; mais attendez, et vous allez voir qui de nous a raison!

Ne savez-vous pas qu'il y a des malins qui ont pénétré nos desseins, comme si quelque Asmodée, sorti de l'enfer leur eût révélé nos projets? Lisez ce Mémoire qui vient de m'arriver en poste!

(Ici sa grandeur leur donne à lire la partie de ce Mémoire où je lui faisais des reproches aigre-doux sur les tours et détours qu'elle se permettait pour tromper ses semblables, comme on peut le voir dans le chapitre qui précède. Nos jansénistes en sont on ne peut pas plus frappés, et se regardent d'un air de surprise et d'étonnement. Après un instant d'un silence profond, sa grandeur reprend :)

Eh bien! qu'en dites-vous? Comment détourner cette accusation qui vient de surgir tout à coup de la première? En vérité, nous jouons de malheur! Ne dirait-on pas que nous avons à faire à une hydre qui pousse plus de têtes qu'on lui en coupe? Quel parti prendre? Comment réfuter ces imputations *calomnieuses*, si ce n'est en suivant une voie contraire à la première? N'y a-t-il pas un aphorisme de l'école de Salerne, qui dit qu'il faut guérir toujours les contraires par les contraires, *contraria, contrariis sanantur*? Or, pour mon-

(1) Voyez le chapitre suivant, dans lequel nous prouvons que lors des ordonnances Feutrier, M. l'archevêque de Paris se joua d'une manière indigne et des jésuites et des évêques de France et du souverain pontife lui-même.

trer qu'il n'a jamais existé de rapports entre vous et votre humble serviteur, que reste-t-il à faire si ce n'est de tourner vos armes contre celui-là même que vous défendiez naguère? Imaginez, si vous le pouvez, un moyen plus sûr et plus infaillible, pour dérouter l'ennemi qui est à notre poursuite!

Ainsi, attaquez-moi donc à outrance! Déchargez sur moi toutes les flèches de votre carquois! Il ne peut y avoir de salut que dans ce moyen, *non est in alio aliquo salus, in quo opporteat nos salvos fieri* (1). Faites-moi passer aux yeux du peuple pour un jésuite et un ultramontain incarné. Et afin qu'on ne puisse pas suspecter la fraude, n'épargnez pas même mes mœurs, à condition toutefois que vous ne parlerez que de choses banales et connues de tout le monde (2), et que vous n'irez pas citer par exemple mes lettres à la belle Athénaïs, que je conserve dans un coin de mon secrétaire, que voilà.

NOS JANSÉNISTES.

Oh! oh! Monseigneur, comme vous y allez! Quels progrès vous faites dans la carrière! Qui osera désormais se frotter avec vous! Vous avez de l'esprit comme un ange! Bravo! bravo! Dussions-nous être condamnés à la prison et aux tortures! Dussions-nous être de nouveaux saints Pierre-aux-Liens, *Petrus in vinculis*, il n'est pas de danger que nous ne soyons disposés à braver, pour nous rendre dignes d'un tel maître! Nous jurons et nous promettons, foi de jansénistes, que nous exécuterons, de point en point, tout ce que vous venez de nous prescrire! Après la manière dont nous allons vous habiller, et les combats sanglans que nous allons vous livrer, on sera bien fin si on peut se douter seulement que vous ayez des relations avec des pestiférés tels que nous sommes! »

Et voilà nos jansénistes qui se mettent à l'œuvre, qui l'attaquent et sur sa devise, et sur sa mitre, et sur son embon-

(1) On sait que M. l'archevêque de Paris aime beaucoup à citer les paroles de la Sainte-Ecriture. Peu importe que ce soit à tort ou à travers, il lui faut des textes pour suppléer au manque d'idées, et il n'est content que lorsqu'il en a saupoudré ses discours et ses mandemens. Nous espérons qu'on nous pardonnera, si, lorsque l'occasion s'en présente, nous tâchons de le satisfaire à cet égard, sans imiter toutefois ce qu'il y a de défectueux dans sa manière.

(2) Pour prouver que M. de Quélen n'était pas à l'abri de la critique, même sous le rapport des mœurs, *la Gazette des cultes* cita, pour exemple, les bruits qui avaient couru dans le public, sur ses liaisons avec la jeune protestante qu'il avait séduite.

point, et sur sa figure rebondie, et sur ses manières, et sur ses mœurs, etc., etc.... Ce sont des litanies à n'en plus finir; et ils auraient peut-être envoyé ce brave homme en paradis, si la justice n'était intervenue pour y opposer son *veto*.

Et le bon public, toujours dupe des finesses de sa grandeur, et les congréganistes, et les jésuites, et les missionnaires, et les sulpiciens, et les lazaristes, et les dames du sacré cœur, et les pic-puciens et les pique-puciennes, et tous les dévots et toutes les nonnes, que sais-je, toute la kirielle des communautés religieuses, de s'écrier : « Oh ! qu'il faut que notre archevêque soit terriblement mal noté dans les cartons de la *Gazette des Cultes!* qu'il faut que ce soit un bien saint homme, un évêque éminent en science et en piété, pour émouvoir à un si haut point la bile d'un journal le plus antireligieux qu'il y ait ! Quelle haine ne doit-il pas porter à la doctrine impie de Jansénius, pour que les disciples de cet hérésiarque osent l'outrager aussi indignement qu'ils le font ! Ah ! si ces coquins de jansénistes pouvaient le tenir, ils seraient capables de l'attacher à une colonne comme notre divin Sauveur, de le fustiger, de l'écarteler, de le déchirer en pièces et de le hacher en morceaux ! Lisez ces articles qui viennent de paraître. Quelle haine et quelle rage infernale ne respirent-t-ils pas contre lui ! O Dieu ! délivrez-le de la colère de ces démons incarnés, *ab irâ jansenianâ, libera eum, Domine!* »

Ce que nous venons de mettre dans la bouche des congréganistes, nous le leur avons entendu dire, sinon dans les mêmes termes, du moins quant au sens. Qu'on dise encore que ces articles n'étaient pas en faveur de M. l'archevêque de Paris, et que ce procès ne lui servit pas merveilleusement à se faire passer pour jésuite, au moment où il était véhémentement soupçonné d'être janséniste !

Et voilà cependant comme on trompe ses semblables ! comment les bonnes gens finissent par se laisser prendre à toutes ces ruses ! Qui s'était douté jusqu'ici de la vérité des faits ! Oh ! que Voltaire avait bien raison de dire *que le gros du genre humain avait été et serait très long-temps insensé et imbécille!*

Mais tout en voulant tromper les autres, M. l'archevêque de Paris ne se serait-il pas trompé lui-même ? Ne se serait-il pas encore perdu par ses propres finesses comme dans tant d'autres occasions ? Sa grandeur croyait que personne ne pourrait jamais se douter qu'elle fût d'intelligence avec l'auteur de ces articles, par conséquent qu'elle pouvait se remuer à

son aise et donner un libre cours à ses ruses et à ses tromperies. Mais que voulez-vous? il faut bien que la sagesse humaine se trouve toujours en défaut par quelque endroit! N'aurait-ce pas été par trop fort de sa part, si elle avait fait mentir le proverbe qui dit *que tout finit à la longue par se découvrir?*

Et voyez ce que c'est que l'homme! En suivant une telle tactique, M. l'archevêque de Paris croyait opposer une barrière insurmontable à ceux qui l'accusaient d'être janséniste; et il leur a fourni les preuves les plus fortes et les plus péremptoires! Il leur objectait qu'ils n'avaient pas des écrits de sa main pour constater qu'il était janséniste; et ces articles donnent plus de force à notre accusation, que ne le ferait un écrit de sa main! Faites ensuite le fin! A quoi lui a donc servi tout son esprit à ce pauvre M. de Quélen? A quoi lui ont servi toutes ses ruses et tous ses artifices, si ce n'est à l'embarrasser dans un dédale inextricable et à le faire tomber dans la toile même qu'il avait tissue comme dans un filet; preuve manifeste qu'un esprit fin, sans portée, est un faible présent des dieux!

Le vice capital de ce grand génie a toujours été de ne songer qu'au présent, comme s'il n'avait pas foi dans un avenir. Aussi a-t-il été puni par où il avait péché: *per quæ peccaverit, per hæc torquetur.* Il n'a jamais pu voir la portée de ses actes ni leurs conséquences. Est-ce impuissance de sa part, manque de pénétration et de profondeur? Après tant de lourdes fautes que je lui ai vu commettre, je ne serais pas éloigné de le croire. Quelques exemples éclairciront mieux notre pensée.

Quelqu'un lui dit-il : Monseigneur, prenez garde, il y a des méchans qui prétendent que vous n'êtes pas catholique. De suite, voilà notre homme qui remuera ciel et terre, qui entreprendra voyage sur voyage, et qui fera pleuvoir mandement sur mandement pour réfuter ces imputations *calomnieuses*, d'une manière qu'il croira adroite, et qui sera cependant la plus gauche qu'il puisse y avoir, comme l'expérience l'a assez prouvé. Quant à lui, l'essentiel est d'éloigner pour le présent, n'importe comment, cette idée importune de son esprit, qui ne lui laisse de repos ni jour ni nuit, et il ne voit pas que tout en croyant combattre ses ennemis, il leur fournit au contraire de nouvelles armes pour achever de le terrasser. Il me semble voir le brave Sancho-

Pança, tirant à bout portant sur son maître, lorsqu'il croyait ne viser et n'atteindre que son ennemi !

Apprend-il encore que la congrégation et les jésuites se disposent à frapper un grand coup d'état? Les voilà vainqueurs, s'écrie-t-il ! les voilà triomphans ! Ainsi, laissez-moi passer ! que je me range vite de leur côté, dans la crainte que je n'arrive trop tard, et que les bons pères ne me notent ensuite comme un traînard ! Hélas ! c'en est fait du peuple français ! tournons-lui casaque ! il va être réduit en servitude et remis dans les langes de l'enfance !

Et, sur ce, le voilà qu'il publie mandement sur mandement, et qu'il adresse harangue sur harangue au roi, pour le presser de frapper au plus tôt ces coups d'état qui tiennent tous les esprits en suspens. « Allons ! courage, sire, lui dit-il ! en avant ! marchez ! le bras de Dieu est avec vous ! vous allez remporter, sur vos sujets rebelles, un triomphe plus éclatant que celui que vous venez d'obtenir, sur cette nation de pirates, que personne que vous n'avait pu dompter jusqu'ici !... Mais quoi ! vous hésitez, vous reculez, sire ! n'entendez-vous donc pas la voix de Dieu qui vous parle par ma bouche, et qui vous fait un devoir d'exterminer cette race d'Amalécites. Ne craignez rien, la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre comme d'une égide impénétrable, *et virtus altissimi obumbrabit te !* Frappez, sabrez et faites un feu roulant sur ce peuple indocile, qui a la témérité de ne pas vous regarder comme infaillible et comme un potentat devant lequel tout doit plier. Montrez-lui que vous ne savez pas reculer, et que *vos volontés* sont aussi *immuables* que celles mêmes du destin. Ah qu'il fait beau de voir vos ennemis étendus sur la poussière ! Voyez les malheureux ! ils portent encore le mot de *rebellion* écrit sur leur front ! quel plaisir que c'est de voir Paris, cette ville orgueilleuse et superbe, vous demander pardon avec non moins d'humilité et de componction que la rebelle Antioche n'implora autrefois la clémence du grand Théodose ! Entendez-vous comme elle fait retentir sa vaste poitrine de ses *meâ culpâ* et de ses *maximâ culpâ !* Pardonnez-lui, sire ! à tout péché miséricorde ! seulement que la France et l'univers apprennent de là combien vous êtes terrible dans vos vengeances, et, *que c'est ainsi que seront traités tous les ennemis de notre grand Roi !* »

« Ainsi le Tout-Puissant aide au Roi très chrétien, qui

réclame son assistance. *Sa main est avec vous, sire, que votre grande âme s'affermisse de plus en plus.* Votre confiance dans le divin secours et dans la protection de Marie, mère de Dieu, ne sera pas vaine. Puisse votre majesté en recevoir encore une nouvelle récompense! *Puisse-t-elle bientôt venir encore remercier le Seigneur d'autres merveilles non moins douces et non moins éclatantes.* » (Discours au Roi.)

Et dans un mandement qu'il publia sur la prise d'Alger. « Ainsi soient traités partout, et toujours les ennemis de notre seigneur et roi. Ainsi soient confondus tous ceux qui osent se soulever contre lui; *fiant sicut puer inimici Domini mei regis et universi qui consurgunt adversus eum in malum.* »

Et le pauvre homme ne voit pas que c'est ce qui va tuer, et lui-même, et ce roi qui a la bonhomie de regarder comme paroles d'Evangile, les discours qui sortent de la bouche d'un évêque ambitieux et intrigant; qu'une nation aussi avancée que la France ne pourra jamais se soumettre à un tel joug, et qu'elle le brisera plutôt sur la tête de ceux qui veulent le lui imposer! Voilà où conduisent tous ces systèmes à bascule avec lesquels on voudrait encore nous gouverner! Et je ne crains pas de prédire que pareille chose ne tardera pas d'arriver à nos grands politiques de la doctrine. Ils croient avoir arrêté la révolution de Juillet, tandis qu'elle ne fait que prendre haleine pour continuer sa marche avec plus d'ardeur que jamais; et elle ne s'arrêtera, qu'elle n'ait envahi le monde entier; chose qui ne peut pas tarder d'arriver à voir les événemens qui se préparent. C'est alors qu'elle demandera un compte terrible du sang qu'elle a versé, à ceux qui ont voulu la détourner à leur profit, et malheur à eux s'ils n'ont pas réparé les maux qu'ils ont déjà causés! Ils auront beau se cacher dans leurs caves, qu'il leur sera impossible de se soustraire à sa fureur!

1re *Objection.* — Mais comment savez-vous, me demandera-t-on ici, que ces articles qui parurent dans *la Gazette des Cultes*, étaient l'œuvre du rédacteur en chef de *la France catholique;* de celui-là même auquel M. l'archevêque avait promis aide et secours?

Il est d'abord certain que ces articles étaient l'œuvre d'un janséniste, puisque l'auteur dit que le jansénisme n'est qu'un *fantôme;* et en cela il ne diffère pas d'Arnaud, qui fit un livre pour prouver pareille chose, et qu'il intitula *le Fantôme du Jansénisme.* Peu importe maintenant que ce jan-

séniste s'appelle Pierre ou Paul, que ce soit le père Tériomacho ou tout autre individu, toujours est-il que M. l'archevêque de Paris avait des rapports secrets avec des jansénistes, et qu'il se servait de leur plume, soit pour masquer ses desseins, soit même pour attaquer les doctrines de l'Église. D'où il suit qu'il était censé admettre comme autant de vérités tout ce qui était renfermé dans ces articles. Par conséquent, lorsque notre janséniste disait que le jansénisme n'était qu'un fantôme, c'est comme si M. de Quélen lui-même avait soutenu cette assertion. Mais nous pouvons prouver que ces articles sortaient de la plume de celui dont nous avons parlé, du P. Tériomacho même.

D'abord il suffirait de voir le style de ces articles pour s'en convaincre. C'est la même touche qui se fait remarquer dans la lettre que nous avons citée au commencement de ce Mémoire; même érudition, même connaissance des anecdotes concernant le jansénisme, même finesse dans la plaisanterie, et même bile lorsqu'il est question des bons pères. On voit que le sang lui monte à la tête toutes les fois que le mot de jésuite se présente sous sa plume.

Encore un autre rapprochement frappant. Dans le procès qui eut lieu en police correctionnelle, le gérant de *la Gazette des Cultes* déclara, comme on vient de le voir, que presque tous les articles inculpés avaient été composés par des prêtres qu'il disait être *très orthodoxes et très distingués*.

Pour ce qui est de leur orthodoxie, nous pouvons dire, sans leur faire injure, *transeat*, il n'y a pas à en parler. S'ils avaient été orthodoxes, ils n'auraient pas écrit dans ce journal. Autre chose est de dire qu'on est orthodoxe et de l'être en effet. Les protestans se disent très orthodoxes, et cependant le sont-ils? D'ailleurs les articles qui parurent sur le jansénisme montrent assez en quoi devait consister cette orthodoxie.

Quels pouvaient donc être ces prêtres qui, d'après M. Brissaud, avaient composé ces articles contre M. l'archevêque de Paris? Il paraît que c'étaient les mêmes écrivains qui avaient fait les articles sur le jansénisme, où, loin d'attaquer sa grandeur, on la défendait. Or, d'où vient un tel changement dans la même personne? D'où vient que celui qui me disait : je vais tomber sur toi à bras raccourci, si tu veux *continuer l'œuvre des jésuites*, en combattant le bon M. de Quélen, attaqua quelques jours après le même homme qu'il

défendait naguère? Pour expliquer ces contradictions, qu'on trouve si on le peut une autre raison que celle que nous venons d'indiquer?

Les prêtres dont parlait M. Brissaud sont d'ailleurs connus de tout le monde. On savait, avant qu'il nous l'apprît, qu'ils coopéraient à son journal. La seule chose qu'on ignorait, c'est qu'ils fussent des amis secrets de M. l'archevêque de Paris. Si le défenseur de *la Gazette*, M. Mermilliod, eût connu cette circonstance, quel parti n'en aurait-il pas pu tirer en faveur de son client! Le pauvre gérant apportait pour excuse que les auteurs des articles incriminés étaient des prêtres. Quelle impression n'aurait-il pas produite sur l'esprit de ses juges, s'il avait dit que ces prêtres étaient des amis mêmes de M. de Quélen! Qui sait s'il n'aurait pas été renvoyé absous? Comment la cour aurait-elle pu le condamner comme ayant offensé M. l'archevêque pour des articles qui étaient l'œuvre des amis mêmes de sa grandeur? Il aurait pu ajouter qu'ils venaient de lui prouver leur attachement en publiant divers articles sur le jansénisme, pour éloigner de sa tête l'une des plus graves accusations qui pût la menacer; par conséquent que M. de Quélen était censé avoir coopéré à ces articles, et que la justice n'avait aucun compte à lui demander à ce sujet, puisque *scienti et volenti non fit injuria.*

Mais voici une nouvelle preuve qui ne peut laisser subsister aucun doute à cet égard, puisqu'on nomme en toute lettre la personne même que nous avons en vue. M. Mérilhou, plaidant pour le *Courrier* (dans le procès relatif à la *perpétuité du christianisme*), s'appuya sur quelques articles qui avaient paru sur ce sujet dans la *Gazette des Cultes*, et les attribua en plein tribunal à M. l'abbé G***, rédacteur en chef de l'ancienne *France catholique.* Or ce M. G*** n'est autre que ce bon père Tériomacho dont nous avons parlé tant de fois, et qui se cachait sous ce nom. Voici les paroles mêmes de M. Mérilhou : « Dans la *Gazette des Cultes n'avez-vous pas vu M. l'abbé G***, bibliothécaire de la bibliothèque M....., expliquer publiquement dans un article que sa croyance n'admettait pas la pérennité des formes actuelles des croyances et du culte du christianisme?* Et c'est en présence de ce fait que l'on soutiendrait qu'il y a une croyance universelle, incontestable, que les tribunaux n'auraient plus qu'à prendre comme point de départ (1)! »

(1) *Courrier* du 18 décembre 1829.

Dans le passage que nous venons de citer, M. Mérilhou nomme en toute lettre l'auteur de l'article auquel il en appelait. Pour nous, nous avons cru devoir par délicatesse ne citer que la lettre initiale de son nom, *qui potest capere capiat.* Nous avouerons même que nous ne pensons pas faire injure à M. l'abbé G*** en disant qu'il est janséniste, pas plus que je ne croirais en faire une à M. Roschild en lui disant qu'il est juif ou à M. Marron qu'il est protestant. Il est permis à chacun de croire ce que bon lui semble, lorsqu'il n'a pas mission pour instruire les autres, et il ne doit compte de sa foi à personne. Aussi M. l'abbé G*** ne cache-t-il pas ses opinions. Il parle de la manière la plus franche et la plus ouverte. A l'exemple de M. l'archevêque de Paris, il ne va pas faire le jésuite pour faire croire qu'il n'est pas janséniste, puisqu'il dit que les inventeurs du jansénisme *furent des hommes atroces et que cette hérésie n'est qu'un fantôme.* Mais que M. de Quélen soit placé à la tête d'une des premières Eglises de la catholicité, d'une Eglise qui peut en quelque sorte être appelée *principale* par l'influence que Paris exerce sur la France et sur toute l'Europe, et qu'il ne soit rien moins que catholique; qu'il touche un traitement considérable comme évêque, et qu'il soit janséniste; qu'il se remue en tout sens, qu'il prenne des formes multiples et toutes sortes de masques pour emprunter les dehors d'un bon catholique, et cependant qu'il soit l'opposé; voilà ce qui jure et qui fait qu'il ne peut pas rester sans crime à la tête de son siége. Une telle conduite est contraire, je ne dirai pas à tous les principes de la religion et de la morale, mais même de l'honneur et de la délicatesse. Que dirait-on si on voyait un protestant ou un juif à la tête d'une Eglise catholique? Il n'y aurait qu'une voix contre un tel hypocrite, même parmi ses co-religionnaires. Or, est-ce moins répugnant parce qu'on sera janséniste? Le jansénisme n'a-t-il pas été condamné par l'Eglise aussi bien que le protestantisme? Et si Dieu a frappé M. l'archevêque de Paris d'une manière si terrible, ne serait-ce pas pour le punir d'une usurpation si criante? Que M. de Quélen se démette de son siége, et alors libre à lui de croire ce qu'il voudra. Qu'il soit janséniste, moliniste, quaker, voire même athée, personne que Dieu n'aura droit de lui demander compte de sa foi. Mais revenons à nos moutons.

D'après M. Mérilhou, M. l'abbé G*** était donc l'auteur de l'article qu'il cita; or, de cette conclusion à celle que nous

tirons, il n'y a qu'un pas. Puisque M. l'abbé G*** travaillait à la *Gazette des Cultes*, n'est-il pas probable qu'il aura dû être l'auteur des articles qui parurent sur le jansénisme. Ils sont on ne peut pas plus conformes à ses opinions, c'est son style et de plus il était l'ami secret de M. l'archevêque de Paris. Or, il n'y avait, comme nous l'avons dit plus haut, qu'un ami de M. de Quélen qui pût savoir toutes les particularités dont ces articles supposaient la connaissance. On nous a même assuré depuis qu'ils étaient en effet de lui et que nous ne nous trompions pas.

M. Brissaud nous disait que les prêtres qui travaillaient à son journal, étaient très orthodoxes. D'après la citation de M. Mérilhou, qu'on juge maintenant ce que devait être cette orthodoxie tant prônée.

Quels rapprochemens frappans toutes ces particularités ne présentent-elles pas? Serait-il possible de douter après cela, que des intelligences secrètes n'existassent entre M. l'archevêque de Paris et l'auteur de ces articles? Comment se ferait-il autrement que tant de témoignages, tant de circonstances et tant de faits partant de points si divers et si éloignés, vinssent aboutir à un même centre, pour ne former qu'un tout? D'après M. Mérilhou, M. l'abbé G*** était l'auteur des articles qui parurent dans *la Gazette des Cultes* sur le procès du *Courrier*. Or, ce M. G*** n'est autre que ce rédacteur de la *France catholique*, auquel M. l'archevêque avait promis force et appui selon ce qu'il m'avait dit lui-même. D'autre part, le gérant de la *Gazette des Cultes* est traduit en police correctionnelle pour avoir inséré dans son journal des articles contre M. l'archevêque de Paris; et voilà que tout bien examiné et le gérant lui-même entendu, il se trouve que l'auteur de ces articles est un prêtre; que ce prêtre n'est autre que M. l'abbé G***; que M. l'abbé G*** était aussi l'auteur des articles sur le jansénisme, comme il appert par le style et par les autres preuves que nous avons données à l'appui de cette assertion. M. l'abbé G*** aurait donc brûlé un instant après ce qu'il venait d'adorer! Et pourquoi cela? D'où peuvent venir tant de contradictions et tant de variations dans un même homme et en si peu de temps? Et l'on voudrait encore nier qu'il existât des intelligences entre M. l'archevêque de Paris et l'auteur de ces articles! Alors qu'on renonce à la logique! Et si M. l'archevêque agissait de concert avec les jansénistes, il est donc janséniste lui-même! S'il est janséniste, il n'est donc pas catholique! S'il n'est pas catho-

lique, il ne peut donc pas rester plus long-temps à la tête d'une des premières Eglises de la catholicité! On doit donc le déposer! Ah! Monseigneur! vous nous donnez bien des peines et bien de l'embarras pour vous suivre au milieu des tours et des détours dans lesquels vous vous repliez et vous vous entortillez comme le serpent; mais vous avez beau faire, vous êtes pris de tous côtés! si vous sortez de Scylla, ce n'est que pour tomber dans Charybde, et j'ai bien eu raison de vous dire que les hommes astucieux finissaient toujours par être démasqués. Il faut sans doute de l'attention et de la patience et tendre pour ainsi dire toutes ses facultés pour saisir le véritable fil dans un dédale si tortueux; mais c'est une preuve de plus en notre faveur, parce qu'il serait impossible que tant de circonstances diverses concourussent à prouver ce fait s'il n'était vrai.

2° *Objection.* — Mais quelles preuves avez-vous, dira-t-on encore, que ce janséniste se fût entendu avec sa grandeur pour faire insérer ces articles dans la *Gazette des Cultes?*

Quelles preuves! Mais en faut-il d'autres que ces articles mêmes, puisque ceux qui la défendaient aussi bien que ceux qui l'attaquaient, étaient tous en sa faveur? Après les explications que nous venons de donner, il nous semble qu'il ne peut rester aucun doute à cet égard.

Ce qu'il y eut surtout de remarquable, c'est que la *Gazette des Cultes* ne se constitua l'avocate du jansénisme quelques jours après la lettre que j'écrivis à M. l'archevêque de Paris, pour l'exhorter à faire son acte de contrition. M. Picot a été frappé de cette circonstance dans un article que nous rapporterons dans peu. *Nous félicitons*, dit-il, *les jansénistes d'avoir pour défenseur un journal si sage et si éclairé.* Quelle autre preuve plus frappante peut-on exiger pour démontrer que M. l'archevêque de Paris devait s'entendre avec les rédacteurs de la *Gazette des Cultes?* Et cependant ce sont les mêmes rédacteurs, ou si vous voulez celui qui répondait pour eux, qui a été condamné à la prison, pour avoir outragé M. l'archevêque! Qu'on explique toutes ces contradictions autrement qu'en disant que la *Gazette des Cultes* n'attaqua si fort M. de Quélen que pour prouver qu'il n'avait jamais existé de rapport entre lui et l'auteur de ces articles, comme j'avais eu le front de l'en accuser dans le Mémoire que je venais de lui adresser.

Il est curieux de voir comment M. Picot, qui a toujours été dans une ignorance complète touchant les intelligences

secrètes qui existaient entre M. de Quélen et les jansénistes, répondit à l'article de la *Gazette des Cultes*, qui avait pour titre : *Une question sur le Jansénisme.* « Il ne faut pas croire, dit-il, que la *Gazette des Cultes* se borne à inventer ou à exagérer des abus, à poursuivre des prêtres, à critiquer les mandemens ou la conduite des évêques, à se moquer des pratiques de piété. Non, elle donne encore des articles de doctrine, elle nous apprend ce qu'il faut penser des jugemens les plus solennels de l'Eglise, elle se range contre elle du côté des novateurs. Dans son numéro du 13 février, elle décide que le jansénisme n'est qu'un *fantôme.* Ainsi, l'Eglise a poursuivi pendant cent cinquante ans un fantôme; les papes, les évêques, les théologiens ont combattu pendant cent cinquante ans un fantôme. Bossuet, lui-même, est tombé dans ce ridicule, car ce grand évêque, qui a dressé la censure de l'assemblée du clergé de 1700, y a fait condamner précisément la même proposition que renouvelle la *Gazette des Cultes.* Nous félicitons les jansénistes d'avoir pour défenseur un journal si sage, si impartial, si éclairé. Avec un tel appui ils peuvent braver les condamnations des papes et des évêques; ils ont en outre le plaisir de voir que la Gazette outrage, de la manière la plus grossière, un corps qui leur est odieux par son zèle. *Les inventeurs de cette hérésie*, dit-elle, *furent des hommes atroces, Letellier et Daubanton, et les instrumens dont ils se servirent pour organiser la persécution, étaient encore des hommes couverts de crimes, la honte du sacerdoce et le fléau de l'espèce humaine.* Nous demandons quelle idée l'on doit avoir du jugement de gens qui descendent à ce langage *atroce* et à ces injures brutales. La passion et l'emportement peuvent seuls inspirer ces épithètes violentes. Quand Letellier et Daubanton auraient eu les torts que leur ont faussement imputés leurs ennemis, ce ne serait pas une raison pour les représenter comme des gens *atroces et couverts de crimes*, il faut croire que l'excès de l'outrage en sera le remède, et que ces qualifications insensées ne nuiront, dans l'esprit des lecteurs sages, qu'à ceux auxquels la haine les a inspirés (1). »

J'avais aussi résolu d'avance cette objection dans le Mémoire que j'adressai à M. l'archevêque le jour même où l'article de la *Gazette des Cultes* paraissait. On verra, dans la suite de ce Mémoire, la réponse que j'y fis.

(1) *L'Ami de la Religion et du Roi*, t. LXIII, p. 53.

Il serait curieux de savoir quel était l'auteur des articles qui paraissaient dans *l'Ami de la Religion*, toutes les fois qu'il fallait répondre à un article janséniste, où le nom de M. de Quélen se trouvait mêlé. Qui sait s'ils n'auraient pas été faits à l'archevêché, et si son imprimeur, Leclere, propriétaire de ce journal, ne les y aurait pas fait insérer par ordre de sa grandeur? Et, dans le cas que M. Picot en fût l'auteur, ne serait-il pas possible que M. l'archevêque lui eût demandé ces articles? En même temps qu'il dirait à un janséniste de ses amis : Faites insérer, dans le *Courrier* ou dans la *Gazette des Cultes*, un article sur le jansénisme, dont j'ai besoin pour le moment, il serait de force à dire au rédacteur de *l'Ami de la Religion* : Ne laissez pas passer sans réponse cet article impertinent qui vient de paraître sur le jansénisme, et où l'on a mêlé mon nom je ne sais pourquoi. Monseigneur est si fin, qu'il n'y aurait rien d'impossible dans une telle tactique : nous en avons donné et nous en donnerons encore bien des exemples. On dirait que rien ne lui plaît tant comme les tours de cette force!

Si nous nous sommes un peu étendu, pour prouver que M. de Quélen devait être d'intelligence avec les auteurs des articles qui avaient paru dans la *Gazette des Cultes*, c'est qu'il n'en faudrait pas davantage pour convaincre M. l'archevêque de Paris d'hérésie, et par conséquent pour le faire déposer. Etre à la tête d'une des premières Eglises de la catholicité, et cependant n'être pas catholique, ce sont deux choses incompatibles. Lorsque nous citions son *mandement sur les sacrés cœurs*, on nous disait que ce n'était qu'une preuve indirecte, puisque le mandement considéré en lui-même était très orthodoxe; qu'on dise maintenant que nous n'avons que des preuves indirectes! Peut-il y avoir des argumens plus directs pour prouver notre accusation, que ces articles de la *Gazette des Cultes*, puisqu'on y soutient des principes entièrement opposés à la foi?

Les explications que nous venons de donner auront encore servi à mettre nos lecteurs au courant de la tactique de M. l'archevêque de Paris, sur laquelle nous aurons occasion de revenir souvent. Ils ne trouveront pas étrange que nous leur disions par la suite que les pamphlets qui furent distribués dans les galeries du Palais-Royal sur ses amours prétendus avec la duchesse d'Angoulême, étaient l'œuvre de sa grandeur elle-même, quoique au premier coup d'œil, ils semblassent dirigés contre elle. C'était un moyen adroit de

faire croire qu'il en était de sa correspondance avec la *belle Athénaïs*, dont les journaux avaient parlé, comme de celle qu'on lui attribuait avec la duchesse d'Angoulême, et que l'une n'était pas plus croyable que l'autre.

Avant d'aller plus loin, nous devons faire remarquer la connexion qui existe entre ce chef d'accusation et le premier. Ce n'est pas sans raison que nous avons dit que tout se tenait dans cet ouvrage, et que chaque chef d'accusation se donnait la main et prêtait main-forte aux autres. Malgré les preuves que nous avons données du contraire dans le premier chapitre, M. l'archevêque de Paris pourrait nier à la rigueur qu'il eût jamais eu des rapports avec le rédacteur de la *France catholique* ou janséniste. Il pourrait se faire encore que ceux mêmes qui me dirent que sa grandeur les avait encouragés à se mettre le plus tôt à l'œuvre, retractassent leurs paroles les plus expresses, actuellement surtout qu'ils voient les conséquences que j'en tire. Ils ne m'en donnèrent pas, comme on le pense bien, des preuves écrites. Ce sont des choses qui peuvent se dire de vive voix, mais que l'on se garde bien de confier au papier dans la crainte de se compromettre. Ils connaissent trop bien le proverbe qui dit : les paroles s'envolent et les écrits restent, *verba volant*, *scripta manent*; mais qu'ils nient s'ils le peuvent le témoignage que nous tirons des articles de la *Gazette des Cultes!* Ces articles ne prouvent-ils pas évidemment que leurs auteurs étaient d'intelligence avec sa grandeur? Qui pourrait en douter après les explications que nous venons d'en donner? Or, ce fait ne suffit-il pas pour rendre croyable ce qu'ils m'avaient dit relativement à la *France catholique?* L'un est-il plus impossible que l'autre? Nos jansénistes ont beau faire, ils se trouvent pris de tout côté. S'ils veulent révoquer en doute la vérité d'un chef d'accusation, un autre se trouve tout apposté pour les confondre. Ils marchent pour ainsi dire en bataillons épais et serrés, de manière que si l'un d'eux vient à faiblir, il s'en présente de suite une multitude d'autres pour le soutenir, *uno avulso non deficit alter*. Ainsi, quoi que M. l'archevêque de Paris puisse faire, il lui sera impossible de percer une armée aussi serrée et si bien rangée en bataille; et s'il ne veut pas être enveloppé et écrasé par elle, il ne lui reste d'autre parti à prendre que de fuir et d'aller se réfugier au-delà des mers, comme un de ses amis, doué sans doute de l'esprit de prévision, le lui conseillait naguère.

CHAPITRE XII,

OU DOUZIÈME CHEF D'ACCUSATION.

De la conduite hypocrite que M. l'archevêque de Paris tint lors des donnances sur les jésuites et les petits séminaires. — Qu'il s'était tendu avec M. Feutrier pour faire rendre ces ordonnances, et qu'il se sépara de son ami que lorsqu'il vit l'explosion inattendue qu'e produisirent. — Qu'il trompa tous les évêques de France en leur f sant signer un Mémoire auquel il ne croyait pas, et ne pouvait mê pas croire. — Qu'il trompa pareillement le souverain pontife auque adressa ce Mémoire avec son apologie en forme.

Que n'aurions-nous pas encore à dire touchant la condui que vous avez tenue lors des ordonnances sur les jésuites les petits séminaires; sur le Mémoire que vous présentâtes roi en faveur des jésuites, et sur votre séparation simul d'avec M. Feutrier, si l'espace étroit dans lequel nous no trouvons renfermés, nous permettait de donner à ces matièr tous les développemens qu'elles comportent!

Quoi! vous allez présenter au roi des Mémoires en faveu des jésuites! vous réunissez chez vous tous les évêques pr sens à Paris, pour les porter à anathématiser vos amis!... Et pour sauver qui?... pour sauver des hommes qui vo regardent comme anti-catholique! des hommes qui vo avaient dénoncé au pape comme tel, et qui vous avaien fait citer à son tribunal pour rendre compte de votre foi Il faut avouer, Monseigneur, que c'est un peu trop fort Et n'est-ce pas ici le cas de dire : *qui nimis probat nih probat?*

Qu'un autre évêque ou quelque cardinal eût donné l mouvement à l'épiscopat français pour condamner M. Feu trier, pour se séparer de M. Feutrier, on le concevrait; mai vous, l'ami de son enfance! vous qui jusque-là n'avie formé avec lui qu'une seule personne morale! peut-on ima giner de cruauté pareille à la vôtre?

Si cette séparation n'avait été un jeu concerté entre vou deux, comme la suite de cette comédie que vous sûtes bien jouer, l'a suffisamment prouvé, M. de Bauvais n'aurait-i pas eu le droit de vous dire : « Je me meurs, et je succomb sous le poids de ma douleur! Si mon ennemi m'eût traité de l sorte, je le lui pardonnerais! Mais toi l'ami de mon enfance toi avec lequel je n'avais fait jusqu'ici qu'une seule personn morale! était-ce à toi à te tourner contre moi et à provo quer tous les évêques de France à se séparer de ton ami, d

celui qui ne s'était exposé à tant de coups que pour te venger des accusations d'anti-catholicisme qui planaient sur toi! Quelle ingratitude! Quelle cruauté et quelle barbarie! Est-il possible que la Bretagne ait pu produire un être aussi dénaturé?... Et pour sauver qui?... les jésuites!!!... les jésuites!!!... qui te regardent comme anti-catholique!.... les jésuites!!!... qui t'avaient dénoncé au pape comme tel!... les jésuites!!!... unique cause de ce voyage forcé qui a failli te devenir si fatal et qui ne l'a été malheureusement que trop pour cette chère tante aux soins de laquelle tu dois tout ce que tu es!... Tu me diras peut-être que c'est l'ardeur de ta foi qui t'a porté à lever l'étendard de la révolte contre moi. — Mais s'agissait-il ici de la foi? Et lors même qu'il en eût été question, ne pouvais-tu pas laisser agir les autres évêques, sans les pousser, les provoquer au combat et te placer à leur tête? Nous voyons figurer dans l'histoire ecclésiastique des hommes qui étaient, n'en déplaise à ta grandeur, *salvâ tuâ reverentiâ*, d'aussi grands saints que toi; mais ils ont su respecter les droits de l'amitié jusqu'au milieu même des erreurs dans lesquelles leurs amis avaient pu tomber. Ils ont à la vérité condamné leurs hérésies, mais ils n'ont pas été des premiers à ameuter et à soulever l'Eglise contre eux. Etait-ce à toi, que je croyais un loyal et franc Breton, à donner le premier un tel exemple d'ingratitude? Sans doute, lorsque tu auras lu dans *la Quotidienne* les diatribes virulentes qu'un *frénétique* déversait sur moi, craignant qu'on ne criât encore plus fort que tu étais janséniste, tu auras oublié les engagemens secrets que tu avais contractés avec ton ami, et tu te seras mis à faire chorus avec elle! »

Voici l'explication de cette énigme qui embarrassa alors tant de monde. Il y avait long-temps que M. l'archevêque de Paris était en guerre ouverte, mais sourde, avec les jésuites. S'il avait fait ce voyage de Rome, qui ne surprit pas peu, vu les chaleurs étouffantes qu'il faisait alors, et la précipitation qu'il fut obligé d'y mettre, c'est parce que le pape l'avait cité devant son tribunal, pour y être admonesté. Et qui est-ce qui avait porté le souverain pontife à sévir ainsi contre ce bon M. de Quélen? Nulle puissance autre que les jésuites et la congrégation. Dieu sait s'il tardait à notre homme de reprendre sa revanche et d'en tirer une vengeance éclatante! A peine son ami fut-il arrivé au ministère par ses intrigues secrètes, qu'il crut le moment enfin arrivé pour frapper contre les jésuites ce coup qu'il désirait tant leur

porter. Il s'entend donc avec lui pour faire rendre les fameuses ordonnances, et si à celle qui concernait les jésuites ils ajoutèrent l'ordonnance sur les petits séminaires, que les libéraux n'avaient jamais demandée, c'était pour ôter à ceux-ci tout prétexte de garder leurs colléges. Il est évident, en effet, qu'il n'y avait que des évêques qui pussent connaître aussi bien le régime intérieur des petits séminaires, et que les libéraux n'auraient pu même imaginer une telle ordonnance. S'ils avaient été à la place de M. Feutrier, ils se seraient contentés de frapper les jésuites sans faire mention aucune des petits séminaires. En un mot, nos inséparables avaient tout si bien prévu, qu'il était impossible que les bons pères leur échappassent, et qu'il n'y avait pas de restriction mentale qui pût tenir contre le coup qu'ils allaient leur porter. Il n'y avait seulement qu'une chose qu'ils n'avaient pas prévue : c'était l'explosion que produisirent ces ordonnances, et la résistance des évêques de France. Loin d'avoir prévu un tel soulèvement, M. Feutrier s'attendait au contraire, comme je le tiens d'un de ses amis, de M. l'abbé de la P***, qui avait dîné la veille chez lui, que l'épiscopat français lui voterait des remercîmens, parce qu'il venait d'obtenir à grand'peine 1,200,000 francs pour les petits séminaires. Ces messieurs, qui ont toujours fait marcher *le positif* en première ligne, ne pouvaient pas concevoir qu'il y eût de motif supérieur qui pût l'emporter sur l'esprit des évêques de France. Il leur semblait qu'en leur jetant quelques bourses pour leurs petits séminaires, ils se trouveraient heureux de sacrifier leurs prérogatives les plus chères! Nosseigneurs les évêques n'étaient-ils pas en effet bien peu raisonnables de s'écrier qu'on voulait tarir la source des prêtres, lorsqu'on leur accordait 1,200,000 francs pour en faire? Ni l'un ni l'autre de nos amis ne s'attendait donc à une telle résistance de la part du clergé. Si M. Feutrier eût pu prévoir que tous les évêques se sépareraient de lui, loin d'engager le roi à porter ces ordonnances, il les aurait au contraire brûlées, puisque c'est par suite des chagrins qu'elles lui ont occasionés qu'il a été conduit au tombeau. Aussi je sais qu'il maudissait le jour où M. l'archevêque de Paris l'avait porté à les signer.

Nos inséparables voient-ils donc que le public et le clergé prennent ces ordonnances sur un autre ton qu'ils l'avaient cru d'abord; se sentant alors saisis d'une terreur panique, il faut se séparer, se disent-ils, car autrement nous

sommes perdus tous les deux. En effet, si on avait vu les deux premiers prélats de l'Eglise de France rester unis pour frapper un tel coup, on aurait crié cent fois plus fort, et peut-être aurait-on pris des moyens pour les déposer l'un et l'autre. Il y avait déjà long-temps qu'on suspectait la foi de M. l'archevêque de Paris, et qu'on le menaçait même de déposition. Si on avait vu qu'il se fût entendu avec son ami pour faire rendre ces ordonnances, qui mettaient en émoi tout le clergé, peut-être n'en aurait-il pas fallu davantage pour le renverser de son siége. Aussi va-t-il jouer la comédie la plus plaisante et la plus singulière que l'on puisse voir.

Il commence d'abord par se séparer ostensiblement de M. Feutrier, et à cet effet il fait courir le bruit, dans tout Paris, qu'il vient de fermer la porte de son palais à son ancien ami; que M. Feutrier a été le voir, et que son domestique lui a dit : « Monseigneur, *on ne passe pas!* Depuis le jour où vous avez signé ces fatales ordonnances, qui ont fait verser tant de larmes à mon cher maître, et qui ont failli le conduire au tombeau, sachez que l'entrée du palais archiépiscopal vous est interdite pour jamais. Vous ne viendrez plus vous y dandiner! Nous donnerions entrée à un pestiféré plutôt qu'à vous! Aussi pourquoi avez-vous porté une main téméraire et impie sur ces bons pères jésuites, que Monseigneur aimait, comme vous le savez, jusqu'à la folie? Comment avez-vous pu croire qu'il vous pardonnerait de lui avoir ravi ce qu'il avait de plus cher au monde? Il faut que vous ayez été abandonné de Dieu et des hommes!!! » Il s'empresse vite d'écrire à tous les évêques de France une lettre circulaire pour les porter à opposer une vigoureuse résistance aux ordonnances. Voici comment s'exprimait à ce sujet un journal qui devait être bien informé, la *Gazette de France* : « On parle d'une *lettre qui aurait été écrite par Monseigneur l'archevêque de Paris à MM. les évêques*, et qui serait relative aux discussions qui intéressent aujourd'hui si vivement l'Eglise de France. *Ce qu'on dit de cette lettre annoncerait une ferme résolution de soutenir les droits de l'épiscopat.* Il faut bien, en effet, que la vérité parte du sein de l'Eglise, pour éclairer le gouvernement du roi sur les désordres et sur les envahissemens qui se préparent contre l'autorité spirituelle (1). » *La Quotidienne* et d'autres journaux s'exprimèrent de même, mais il est inutile de les citer. Ainsi, ce fut donc M. l'arche-

(1) *Gazette de France* du 15 juin 1828.

vêque de Paris qui donna ce grand mouvement à l'épiscopat français. Ce fut lui qui, le premier, eut l'heureuse idée d'écrire à tous les évêques, pour les porter à opposer une vive résistance à ces ordonnonces.

Monseigneur ne s'arrête pas en si beau chemin. Il convoque même chez lui tous les évêques présens à Paris, pour les porter à anathématiser en quelque sorte M. Feutrier. Quel zèle et quel amour de l'Eglise! « Tous les évêques présens à Paris, « disait encore la *Gazette*, ont témoigné hautement l'inten- « tion formelle de maintenir, par tous les moyens possibles, les « droits sacrés de l'épiscopat. *On loue principalement la con-* « *duite ferme autant que prudente de Monseigneur l'arche-* « *vêque de Paris.* Il ne serait pas surprenant que cet en- « semble de vœux, disons même de résistances légitimes, « eût fait une impression profonde sur le conseil du roi et sur « le monarque. » Il leur présente à signer le Mémoire dit *des évêques;* et il va même se jeter aux genoux du roi pour lui demander la révocation des fatales ordonnances. Peut-on porter plus loin la dissimulation et l'hypocrisie? Quand la suite de sa conduite n'aurait pas prouvé qu'il avait trompé tous les évêques en leur faisant signer ce Mémoire, je demande si, après tout ce qu'on a lu dans cet ouvrage, il était possible que toutes ces démarches fussent sincères. Un janséniste aller se jeter aux genoux d'un roi pour demander grâce en faveur des jésuites! Jamais pareil phénomène s'est-il vu dans le monde? On a bien raison de dire que nous vivons dans le siècle des miracles. Aussi ce père jésuite dont j'ai parlé ne pouvait-il en revenir, lorsqu'il eut connaissance de ce Mémoire qui avait été présenté à M. le nonce! « Comment « vouliez-vous, me dit-il, que nous ne le crussions pas? il « fut se jeter à genoux devant le roi, comme un enfant que « l'on met en pénitence (ce n'est pas une métaphore), pour « demander la révocation des ordonnances, et il ne se releva « que lorsque le roi dit : *M. l'archevêque, laissez-moi! Je* « *n'ai pris cette résolution qu'après un mûr examen, et vos* « *supplications ne me feront pas revenir sur mes pas!* Com- « ment pouvions-nous douter de sa sincérité après de pareils « actes (1)? » Ne trompa-t-il pas pareillement M. le nonce,

(1) Ce jésuite est le même que celui dont j'ai déjà parlé et que j'avais connu du temps que je faisais mes études chez les bons pères. Lorsque je voyais jouer tel et tel rôle à M. l'archevêque de Paris, moi qui me proposais d'écrire un jour contre lui, je ne cacherai pas que j'étais bien aise de connaître le jugement que les jésuites en portaient. J'allais donc voir

qu'il fit servir pour ainsi dire de mannequin, pour porter ensuite les autres évêques à se réconciler avec M. Feutrier?

Dieu! ce que c'est que la peur! Si M. l'archevêque de Paris n'avait pas eu à craindre de passer pour le complice de M. Feutrier, peut-être n'aurait-on jamais vu ce mémoire qui fit tant de bruit, et les évêques ne se seraient pas séparés de son ami aussi ostensiblement qu'ils le firent, ils se seraient contentés de gémir devant Dieu sur la destruction de leurs petits séminaires, et tout se serait borné aux réclamations de *la Gazette* et de *la Quotidienne*. Mais parce que M. de Quélen aura craint qu'on ne devinât le mot de l'énigme, il faudra que toute l'Eglise de France se soulève contre ces ordonnances, que les évêques écrivent lettre sur lettre au pape, et que par contre-coup la mort du pauvre M. Feutrier s'ensuive! Soyez ensuite ami de M. l'archevêque Paris! Oh! que M. Feutrier dut maudire le jour où il l'avait connu, puisque c'est par suite des chagrins que ce soulèvement des évêques lui occasiona, qu'il a été conduit au tombeau, lui à qui une si longue vie paraissait assurée! Or, qui est-ce qui souleva ainsi toutes les tempêtes contre ce pauvre M. Feutrier? N'est-ce pas M. l'archevêque de Paris? N'est-ce pas lui qui écrivit à tous les évêques? Et pourquoi? Etait-ce par amour pour les jésuites qu'il jouait un tel rôle? Nullement. Comme il était connu pour ne former qu'un seul tout avec M. Feutrier, il craignait qu'on l'accusât d'avoir pris part aux ordonnances. Aussi surpassa-t-il tous les autres évêques en ferveur! Le zèle de M. de Janson lui-même pâlit devant celui que M. de Quélen ne craignit pas de déployer à la face de l'Eglise.

Tout fut donc déception de la part de M. l'archevêque de Paris dans cette affaire. C'est ce qu'il sera facile de prouver

mon homme, qui me disait naïvement que M. l'archevêque de Paris était entièrement changé, qu'il se montrait d'une manière admirable et qu'il surpassait en zèle et en ferveur jusqu'à M. de Clermont-Tonnerre lui-même. Et moi de rire aux éclats, de voir que mon janséniste parvenait à tromper jusqu'aux *pères mêmes de la ruse!* le bon homme ne se doutait pas assurément que je profiterais de ces conversations dans un ouvrage que je donnerais plus tard contre sa grandeur, mais que voulez-vous? Dois-je sacrifier les intérêts de la vérité à un simple sentiment de délicatesse? Depuis quand, d'ailleurs, a-t-on vu que les ruses de guerre fussent défendues contre un ennemi dangereux et puissant. J'étais alors en guerre avec M. l'archevêque de Paris plus que jamais, je pouvais donc, sans enfreindre en aucune manière les règles des bienséances, m'enquérir de tout ce qui pouvait me le faire mieux connaître.

en examinant la conduite qu'il tint soit envers son ami, soit envers les évêques, soit envers le souverain pontife.

Je dis d'abord que tout fut déception dans le rôle que M. l'archevêque de Paris joua envers son ami. Sans doute M. Feutrier, qui le connaissait, qui savait la part qu'il avait prise aux ordonnances par ses conseils, devait bien savoir à quoi s'en tenir au sujet de son opposition; mais il n'en était pas de même du public. Presque tout le monde s'y trompa d'abord. Il n'y eut pas jusqu'aux *pères mêmes de la ruse,* qui ne furent dupes de ses finesses. A ce sujet, je ne puis m'empêcher de rapporter une conversation que j'eus avec le même père dont je parlais tout à l'heure. Révolté du rôle hypocrite que je voyais jouer à M. l'archevêque de Paris, je fus le voir pour savoir ce qu'il en pensait. « M. l'archevêque, me dit-il, se montre on ne peut pas mieux! Il fait merveille! Jamais nous n'aurions attendu cela de lui! — En entendant de telles exclamations, je ne pus m'empêcher de rire et de lui dire qu'il les trompait eux-mêmes et toute l'Eglise. — Mais comment voulez-vous qu'il nous trompe? reprend le bon père; il vient de fermer la porte à son ancien ami! Les voilà séparés pour toujours! M. Feutrier a été pareillement à Versailles, et M. Borderies a refusé également de le recevoir. C'est ce que nous savons de science certaine. — Ah! que vous êtes simples, mes pères! et que vous différez de vos anciens! On a bien raison de dire qu'il n'y a plus aujourd'hui de jésuites! Ces malheureux jansénistes auront fait tant, qu'ils auront fini par vous voler jusqu'à vos escobarderies! Eh! bon Dieu! ne voyez-vous pas que ce n'est qu'une comédie que ces messieurs jouent pour amuser le public! Quoi! vous croyez bonnement que M. Feutrier, qu'un ministre du roi, aurait été à Versailles pour se faire refuser la porte, et cela sans aucun dessein caché! N'était-il pas naturel qu'il prévînt son ami qu'à tel jour et à telle heure, il se trouverait chez lui, et que celui-ci lui aura répondu en conséquence? Si donc il a voulu s'exposer à une telle mésaventure, n'est-il pas évident qu'il y a là quelque dessein caché? Vous êtes obstiné! Mais laissez faire, laissez écouler quelque temps, laissez passer cette échauffourée, et vous verrez s'ils ne sauront pas trouver le moyen de se rapprocher, et ils seront d'autant plus unis que M. Feutrier ne se sera exposé à tant d'outrages que pour venger son ami des accusations qui planaient sur lui! »

Eh bien! m'étais-je trompé? N'avaient-ils pas trouvé le

moyen de se rapprocher, puisque la veille de son renvoi du ministère, M. Feutrier faisait *in pompis* l'ouverture du jubilé à la métropole? Je n'aurais pas cru cependant que, pour arranger leurs querelles d'amis, ils eussent eu le front de faire intervenir le pape et de compromettre ainsi sa dignité. Mais jusqu'où d'habiles imposteurs ne peuvent-ils pas aller? Dans le fameux concile de Rimini, à force d'intrigues et d'hypocrisies, les évêques ariens ne faillirent-ils pas induire en erreur jusqu'à celui qui était alors assis sur la chaire de Pierre?

Mais nous avons une preuve irrécusable qui vient à l'appui de ce que nous disions tout à l'heure. Comme personne mieux que M. Feutrier ne pouvait savoir ce qui s'était passé, et s'il y avait déception de la part de M. l'archevêque de Paris dans la conduite qu'il tenait envers lui, voici ce qu'il fit insérer dans le *Moniteur* lorsqu'il se vit poussé à bout. La *Gazette* parlant de cette pièce que nous ne pouvons pas rapporter ici parce qu'elle est trop longue, et qu'elle est d'ailleurs généralement connue, s'exprimait ainsi : « Les « journaux ministériels du soir et du matin publient, d'après « le *Moniteur* d'hier, le rapport de la commission instituée « pour donner son avis sur la question des jésuites. *Il est « évident que toute la combinaison de cette publication a eu « pour but de faire croire que l'ordonnance de Monseigneur « l'évêque de Beauvais était appuyée sur l'opinion de M. l'ar- « chevêque de Paris*, dont le nom figure au bas du rapport « de la commission (1). »

Qui pouvait, cependant, mieux savoir que M. Feutrier si ces *ordonnances étaient appuyées sur l'opinion de M. l'archevêque de Paris*, puisqu'avant l'explosion qu'elles produisirent il était on ne peut pas mieux avec sa grandeur, et qu'il n'y avait pas de secret entre eux. Avant son arrivée au ministère, ne faisait-il pas même partie de la commission?

Nous avons dit, en second lieu, que tout fut déception de la part de M. l'archevêque de Paris, dans la conduite qu'il tint envers les évêques de France. Etait-ce de bonne foi, je le demande, que sa grandeur pouvait leur présenter à signer le Mémoire dit *des Evêques*? Pouvait-elle croire aux sentimens qu'elle y exprimait?

Et voyez jusqu'où ne porta-t-elle pas la dissimulation et la

(1) *Gazette de France* du 23 juin 1828.

tromperie? Après leur avoir adressé une lettre circulaire pour les exhorter à se séparer de M. Feutrier, que d'intrigues n'employa-t-il pas ensuite pour les porter à se rapprocher de lui! Sous prétexte que M. Feutrier lui avait donné, à lui et à quelques-uns de ses amis, communication d'une lettre du souverain pontife, qui les engageait à se réconcilier avec lui, n'adressa-t-il pas ensuite une nouvelle circulaire à tous les évêques pour qu'ils eussent à se soumettre aux ordonnances? Qui pourrait croire que ce fut le même personnage qui leur avait écrit naguère dans un sens contraire? Quelle comédie! Le *Mémorial catholique* parlant de toutes ces intrigues, s'exprimait ainsi : « La fameuse lettre diplomatique du cardinal Bernetti a été le premier *piége tendu à la bonne foi;... tout a été déception dans cette intrigue.* Une lettre ministérielle arrive, on la cache soigneusement, et comme on veut toutefois qu'elle ait une autorité suffisante pour effrayer les consciences, on répand avec habileté quelques phrases qui semblent exprimer une pensée du saint-père. Aussitôt ceux qui désignent le saint-père sous le nom impie de souverain étranger, disent avec une assurance toute nouvelle, et qu'on prendrait pour un mouvement presque subit de catholicisme, que le pape a parlé et que tout est fini; que les évêques doivent obéir; que toutes les menaces de résistance sont évanouies; que les ordonnances seront exécutées, et que c'est un vœu du souverain pontife. Alors nouvelles intrigues, nouveaux moyens mystérieux. Qui dira toutes les confidences, tous les pourparlers, toutes les promesses qu'on a vu se succéder dans huit jours. *Nous en savons assez pour gémir profondément de voir les affaires d'un clergé qui compte quarante mille prêtres et quatre-vingts prélats vénérables gouvernés par des moyens aussi pitoyables.* Vit-on jamais un mépris semblable tomber, nous ne disons pas sur d'autres corps de l'état, mais sur les derniers sujets du roi (1)? »

Il ne se fit pas moins de scrupule de tromper le souverain pontife que les évêques de France. « Les derniers jours de Léon XII, disait encore le *Mémorial catholique*, ont été attristés par l'abus frauduleux que l'on a fait en France, de la lettre écrite par le secrétaire d'état du gouvernement pontifical, au sujet des fatales ordonnances qui ont soulevé l'indignation de tous les catholiques. Mais la vérité n'a pas tardé à

(1) *Mémorial catholique*, t. X, p. 229.

percer à travers toutes les intrigues, et indépendamment des faits positifs allégués par M. de Lamennais, dans la préface de son dernier ouvrage, sans que le ministère ait osé les démentir, un passage *trop peu connu* de la réponse du pape aux communications que M. l'archevêque de Paris lui avait transmises, relativement à sa conduite personnelle dans cette circonstance, suffirait pour nous apprendre comment le souverain pontife jugeait les prétentions du gouvernement. Une circulaire rédigée par M. l'archevêque de Paris, de concert avec quelques évêques, pour être adressée à M. Feutrier, reconnaissait au gouvernement *des droits de surveillance*. Le pape souligna ces mots, et y joignit les observations suivantes. Cette note tombe sur cette expression qui, dans le sens si large qu'elle peut présenter ici, *ne doit certainement pas être soufferte dans l'Eglise du Christ, et a été rejetée d'une voix unanime dans plus d'un concile*. La même expression ne peut être admise et employée maintenant par un illustre corps d'évêques; *car elle ne peut l'être sans un grave scandale et qu'au détriment de l'Eglise* (1). Nous garantissons l'authenticité de ce passage, et nous regrettons qu'en annonçant par un mandement à ses diocésains, que le saint-père lui avait donné un témoignage de *satisfaction pleine et parfaite sur sa conduite dans un moment difficile*, M. l'archevêque n'ait pas cru devoir leur apprendre que cette satisfaction *pleine et parfaite* avait pourtant ses restrictions et ses limites (2). »

On pourrait demander d'où vient que les rédacteurs de l'*Avenir* exaltent aujourd'hui un homme qu'ils déprimaient naguère? Il y en a qui veulent voir en cela des tripotages d'argent. Ils disent que sa grandeur a pris quelques actions de ce journal, ou bien qu'elle fait une pension à l'un de ses rédacteurs, à M. l'abbé L***; pour nous, nous croyons qu'il les trompe eux-mêmes, comme il trompa jadis le souverain pontife et les évêques de France.

(1) « Cadit illa nota in vocabulum quod sanè adeò lato sensu quo ibi accipi potest, *ferendum non est in Ecclesia Christi, quodque non uno in concilio unâ voce rejectum est.* Idem vocabulum nunc à corpore adeò insigni episcoporum admitti et usurpari, *id quidem fieri sine gravi scandalo et Ecclesiæ detrimento non potest.* »

(2) *Mémorial catholique*, t. XI, p. 129.

CHAPITRE XIII,

OU TREIZIÈME CHEF D'ACCUSATION.

Hérésies avancées par M. l'archevêque de Paris à la Chambre des Pairs, lors de la discussion de la loi sur *le Sacrilége*.

Les hérésies que vous avançâtes à la Chambre des Pairs, lors de la discussion de la loi sur le sacrilége, et dont un célèbre écrivain fit sentir dans le temps tout le venin, ne pourraient-elles pas, liées avec tout ce qui précède, servir à prouver que vous n'êtes pas catholique? La bouche, dit la sainte Ecriture, parle toujours de l'abondance du cœur : *ex abundantiâ cordis os loquitur.* C'est un livre, Monseigneur, qui dit de bien grandes vérités lors même qu'il semble ne rien dire! Je laisse à sa sainteté et à messeigneurs les évêques de France, auxquels je vais vous déférer, à décider si pour lors votre bouche parlait de l'abondance du cœur! Si ce fait était isolé, on pourrait dire *transeat;* mais joint à tous ceux qui précèdent, il ne laisse pas que d'avoir la plus grande force; et dans les premiers siècles de l'Eglise, on n'aurait pas fait difficulté de déposer un évêque qui se serait permis de parler avec si peu de révérence de la divine Eucharistie dans une assemblée publique. Voici le raisonnement qu'on lui aurait fait, et qu'on a bien fait à d'autres.

Ou les hérésies que vous avez avancées viennent d'ignorance ou de votre peu de foi.

Si elles viennent d'ignorance, vous ne pouvez pas diriger plus long-temps votre diocèse, parce que ce n'est pas à un aveugle à conduire d'autres aveugles, *si cœcus cœcum ducit ambo in foveam cadunt.* Quand ce ne serait que pour votre propre bien, il est donc urgent de vous ôter votre siége.

Si elles viennent de votre peu de foi, raison de plus pour procéder au plus tôt à votre déposition, dans la crainte que vous n'infestiez l'Eglise de vos mauvaises doctrines. On a déposé des évêques pour des causes bien moins graves. Et cependant qu'est ce fait, si nous le rapprochons de tous ceux que nous avons rapportés plus haut?

Ce qu'il y a de remarquable dans les paroles dont nous venons de faire mention, c'est qu'elles sont exactement les mêmes que celles dont s'est servi quelque temps après un de vos amis, M. Oëgger, lorsqu'il a fait abjuration publique du catholicisme. C'est dans le même sens, je dirai presque dans les mêmes termes, qu'il a parlé de la divine Eucharistie.

On a bien raison de dire que les grands esprits se rencontrent!

CHAPITRE XIV,

OU QUATORZIÈME CHEF D'ACCUSATION.

Que l'hérésie est en quelque sorte inféodée dans M. l'archevêque de Paris.

L'hérésie vous est si naturelle, elle est si incorporée, si inféodée dans vous, qu'elle vous sort en quelque sorte par les pores. On dirait une lèpre qui vous poursuit partout et qui entache tout ce qui sort de votre plume. Vous ne pouvez faire un discours, un mandement, une lettre, fût-elle adressée au souverain pontife même, qui n'en soit infectée.

Avez-vous à parler devant la Chambre des Pairs sur la loi du sacrilége? vous osez avancer que ce n'est pas un plus grand crime de fouler aux pieds les saintes espèces, que de voler un morceau de pain dans un temple protestant, ce qui est dire par-là même que vous ne croyez pas plus à la présence réelle que les protestans, hérésie qui vous aurait conduit au feu si nous vivions dans un siècle de foi.!

Voulez-vous faire connaître à sa sainteté la conduite courageuse que vous dites (par modestie sans doute) avoir tenue lors de la grande affaire des ordonnances? vous tombez encore dans des hérésies que ce savant pontife est obligé de souligner de sa propre main et de marquer de notes infamantes! Et cependant vous avez le front de venir dire ensuite à vos pauvres et confiantes ouailles que ce sage pontife vous avait félicité sur la conduite loyale que vous aviez tenue, disiez-vous, dans cette grande affaire! Il s'est trouvé par bonheur quelqu'un qui, instruit par Rome même que votre impudeur avait révoltée, a su en quoi consistait l'approbation qu'on vous avait donnée, car autrement le public aurait bonnement cru que Rome avait sanctionné la conduite double que vous aviez tenue dans cette grande affaire, et l'on se serait mis à crier contre moi au calomniateur!

Voulez-vous condamner les ouvrages d'un célèbre écrivain? vous tombez encore dans l'hérésie qui est la pire de toutes, l'indifférence des religions, en disant que l'Eglise catholique ne diffère pas *des autres sectes?* (Voyez son mandement sur la mort de Léon XII.) Vous appelez l'Eglise romaine une *secte*, et une secte semblable à celles qui divisent le monde! Peut-on professer en termes plus clairs l'indifférence des religions?

Il faut avouer, Monseigneur, qu'une espèce de fatalité s'attache à votre plume, que les aristotéliciens auraient appelée une *entéléchie* hérétique; mais pour nous chrétiens, qui vivons de la foi, ne serait-ce pas une force invisible qui vous aveugle et vous fait produire des hérésies sans nombre au-dehors, afin que les moins clairvoyans voient qu'elles existent au-dedans. Un arbre, en effet, ne peut produire que des fruits qui lui ressemblent, *à fructibus eorum cognoscetis eos, arbor mala malos fructus facit.* Un arbre mauvais doit produire de mauvais fruits, un arbre hérétique ne peut produire que des hérésies. On aurait beau enter par-dessus des jésuites et des sacrés cœurs, qu'il se ressentirait toujours de sa sève primitive, et il ne reste plus, selon le précepte de l'Evangile, que de le couper et de le jeter au feu, *in ignem mittatur.*

CHAPITRE XV,

OU QUINZIÈME CHEF D'ACCUSATION.

Que la réunion de tant de chefs d'accusation dans la conduite d'un homme aussi rusé que M. de Quélen, peut être regardée comme un chef d'accusation qui surpasse chacun des autres en force.

La réunion de tant de chefs d'accusation, dans la conduite d'un homme aussi rusé et aussi profondément dissimulé que vous l'êtes, me semble encore un autre chef d'accusation plus fort que tous les autres pris isolément. Si, à travers tout ce que vous mettiez en œuvre pour cacher vos principes anti-catholiques, nous avons pu cependant entrevoir tant de choses qui prouvent que vous n'êtes rien moins que ce que vous vouliez paraître, que doit-il en être dans la réalité? Et que direz-vous, lorsque nous aurons fait passer sous vos yeux tant d'autres chefs d'accusation dont il nous reste à parler, et que nous n'avions pu faire entrer dans le Mémoire que nous eûmes l'honneur de vous adresser, puisqu'ils n'ont trait qu'à des faits qui se sont passés depuis?

Qu'on me cite un autre évêque, un autre archevêque dont on puisse dire de telles choses contre sa foi! S'il n'y avait qu'un fait isolé à l'appui de ce que nous avançons, fût-il le plus fort, on aurait peut-être tort de vous accuser d'hérésie; mais lorsqu'il y a tant d'écrits, tant de faits, tant de circonstances diverses qui concourent à prouver ce fait fondamental, qui peut me faire un crime de lever l'étendard de la révolte contre vous, et de vous déférer à l'Eglise de France et au saint-siége comme hérétique?

M. l'archevêque se fait fort, parce que je n'ai pas un écrit de sa main par lequel il déclare qu'il est janséniste.

Mais admettons pour un moment que vos mandemens, *positis ponendis*, comme nous l'avons dit plus haut, ainsi que les articles des journaux que nous avons cités, ne pussent pas tenir lieu d'écrits, il faudrait du moins avouer que toutes les preuves seraient contre vous! Quelle suite, en effet, et quelle liaison dans tous les chefs d'accusation que je viens de faire passer sous vos yeux! Comme tout s'enchaîne et se tient! De parties aussi liées, et s'il m'est permis de parler ainsi, aussi encadrées les unes dans les autres, comment n'en résulterait-il pas un tout! Si vous étiez réellement catholique, après tant de preuves qui établissent le contraire, il faudrait alors dire que la grâce vous aurait manqué! Qu'on me cite en effet un autre évêque dont on puisse dire de telles choses contre sa foi!

Ce n'est pas que je prétende que M. l'archevêque de Paris soit un de ces hérétiques ouverts qui marchent le front levé et la tête découverte. Je sais qu'en même temps qu'il immolera les jésuites d'une main, il fera semblant de leur tendre l'autre pour les préserver du naufrage! Qu'en même temps qu'il encouragera et soutiendra même de ses fonds un journal (*la France catholique* ou janséniste) qui attaquera tous les jours la dévotion aux divins cœurs de Jésus et de Marie, il lancera une pluie de mandemens sur les sacrés cœurs; mais c'est en cela même qu'il n'en est que plus dangereux pour l'Eglise. Ce sont des hommes aussi astucieux et hypocrites qui ont perdu les plus belles Eglises du monde, témoins Photius en Orient et Cranmer en Angleterre. Si M. l'archevêque n'est pas un de ces hérétiques qui soutiennent *mordicus* leurs hérésies jusqu'au milieu même des flammes, il l'est du moins assez pour qu'on ne le laisse pas plus longtemps à la tête de l'Eglise de France. On peut dire aujourd'hui de l'Eglise de Paris, relativement aux autres Eglises de France, ce que Bossuet disait de l'Eglise romaine comparativement aux autres Eglises du monde : que c'est *l'Eglise principale, l'Eglise mère*, celle qui donne l'impulsion et le mouvement à toutes les autres Eglises. Comment cette impulsion sera-t-elle bonne si le pasteur faiblit dans la foi?

S'il n'occupait qu'un siége médiocre et aux extrémités du royaume, sa présence n'aurait peut-être rien de dangereux pour l'Eglise de France en général; mais étant placé aussi haut qu'il l'est, s'il survenait une grande crise dans l'état, il

ne lui faudrait peut-être qu'un ami au ministère pour consommer un schisme et séparer pour toujours l'Eglise de France du centre d'unité. Il n'aurait plus à craindre alors que le chef de l'Eglise catholique le citât à comparaître devant son tribunal pour le réprimander et l'admonester. Pour un homme d'un caractère aussi vindicatif que le sien, ce serait même la plus belle vengeance qu'il pût tirer de ce voyage si précipité et si intempestif que Rome le força de faire, et qui faillit lui coûter la vie. Photius et Cranmer paraissaient d'abord très attachés à l'unité catholique. Dans la crainte même qu'on ne pénétrât le fond de leur intérieur, ils faisaient comme M. l'archevêque de Paris, mille protestations et mille *déclarations* pour faire montre et en quelque sorte parade de leur attachement à la foi catholique. Ils envoyaient ensuite ces belles déclarations à Rome, pour rassurer le saint-siége sur leur bonne foi. Mais survint-il une crise dans l'état, ils jetèrent le masque et en profitèrent pour consommer ce schisme qui a séparé pour toujours deux des plus florissantes Eglises du centre d'unité. Voilà ce que peut faire un homme rusé et astucieux placé à la tête d'une grande Eglise! Sans un Photius, tout l'Orient, ainsi que la majeure partie du Nord, seraient encore catholiques! Il est même probable que l'empire d'Orient aurait résisté à la puissance des Ottomans, s'il n'avait été divisé par les querelles religieuses, que le schisme de Photius y suscita! Sans un Cranmer, la Grande-Bretagne serait peut-être encore l'île des saints! Et cependant j'entendrai des prêtres qui, après avoir convenu de la vérité des faits que j'ai avancés et prouvés dans ce Mémoire, oseront soutenir qu'il n'est permis d'attaquer un hérétique que lorsqu'il se déclare ouvertement contre l'Eglise! Celui qui aurait démasqué Photius avant qu'il eût consommé le schisme d'Orient, aurait donc commis, selon eux, un de ces péchés *irrémissibles* qui ne peuvent obtenir de pardon ni dans ce monde, ni dans l'autre!

Mais comment peuvent-ils croire que des hommes aussi profondément hypocrites que ces hérésiarques auront assez peu de sens pour se déclarer contre l'Eglise avant d'être sûrs de leur fait. Il ne manqua pas de prêtres pour protester lorsque Photius leva l'étendard de la révolte contre l'Eglise; mais leurs réclamations ne servirent de rien, et ils furent eux-mêmes broyés sous les roues de son char de triomphe. Petits esprits! Il faut donc attendre que le mal soit consommé pour y porter remède! qu'un incendie ait consumé

tout un édifice pour y porter secours! Et de quoi pourraient servir alors toutes vos réclamations? Ceux que vous attaqueriez, ne seraient-ils pas des premiers à rire et à se moquer de votre opposition impuissante!

CHAPITRE XVI,

Réponse à diverses objections.

1re *Objection.* — Eh quoi! dira-t-on ici, vous accusez M. l'archevêque de Paris d'être janséniste! mais ignorez-vous donc que le jansénisme n'est qu'un *fantôme!*

Il paraît que c'est là le grand cheval de bataille des jansénistes, car le jour même que j'adressai à M. de Quélen le Mémoire dans lequel cette objection se trouvait prévue et résolue, l'adroit prélat faisait insérer, dans la *Gazette des Cultes*, par l'intermédiaire d'un de ses amis, un article dans lequel on soutenait que le jansénisme n'était qu'un *fantôme, dont les jésuites avaient voulu faire une hérésie.* Nous avons rapporté plus haut cet article.

Les premiers auteurs du jansénisme le disaient aussi; ils firent même un livre, qu'ils intitulèrent le Fantôme du Jansénisme; mais en ont-ils été moins condamnés par l'Eglise, ou bien il faudrait donc dire qu'elle n'aurait condamné qu'un fantôme!

Au reste, qui peut mieux savoir que vous ce que c'est que le jansénisme? Lorsque, dans la profonde douleur que vous éprouviez d'avoir été pénétré, vous vous écriiez comme un autre Jérémie : « *Jésus, qui êtes mort pour tous les hommes,* « ayez pitié de nous! Vous le savez, nos très chers frères, « *Dieu ne veut la mort de personne*, mais, au contraire, il « désire que *tous* arrivent à la connaissance de la vérité, et « à la récompense promise à ceux qui marchent constam- « ment dans ses voies! *cœur sacré* de Marie, priez pour nous! « *cœur sacré* de Jésus, ayez pitié de nous! » Vous saviez bien assurément ce que c'était que le jansénisme, et qu'il n'était rien moins qu'un fantôme!

Et moi aussi, Monseigneur! lorsque je vous entendis accuser de jansénisme pour la première fois, je fus tenté de croire, quelques graves autorités qu'on m'opposât, qu'il n'était qu'un fantôme; je le disais même aux missionnaires; mais lorsque, immédiatement après que je vous eus dit : *Monseigneur, on vous accuse d'être janséniste*; je vous vis lancer, comme un autre Salmonée, une grêle de mande-

mens, dans le sens de la fameuse bulle *Unigenitus*, sur les *sacrés cœurs;* des *Mémoires* en faveur des jésuites, vous qui n'auriez pas mieux demandé que j'écrivisse contre ces bons pères; des *déclarations*, pour protester de votre *union et de votre attachement au saint-siége, etc., etc....* vous m'apprîtes bientôt qu'il s'en fallait grandement que le jansénisme ne fût qu'un *fantôme*, et qu'il n'avait peut-être jamais existé de plus grande réalité! On ne se donne pas tant de mouvement pour réfuter des chimères! Le *jansénisme*, dit quelque part le judicieux Fleury, *est l'hérésie la plus subtile et la plus cachée que l'on connaisse.* On se dit catholique, et cependant on ne l'est point, parce qu'on refuse de se soumettre à ce que l'Eglise a décidé touchant cette doctrine.

Après tous les faits que je viens de citer, si vous n'étiez pas janséniste, il faudrait alors dire que vous tenez toutes les religions pour indifférentes, comme votre ancien ami Oëgger. Qu'être janséniste, moliniste, piétiste ou quaker, c'est tout un à vos yeux. Ceux qui prétendent le mieux vous connaître, regardent cette dernière opinion comme la plus probable. Je ne m'oppose pas à ce qu'on la suive, mais toujours est-il, qu'après les faits sans nombre que j'ai cités, il est impossible que vous soyez catholique dans le fond de l'âme! Tout ce qu'on pourrait faire de mieux en votre faveur, ce serait de dire que vous ne tenez pas plus au jansénisme qu'au catholicisme! En effet, si, dans la position où vous vous trouvez, vous ne pouvez vous dispenser de faire différens actes extérieurs de catholicisme, car autrement il faudrait que vous renonçassiez à votre siége, il est sûr, d'autre part, que vous en avez fait en secret, qui étaient diamétralement contraires à la foi catholique. N'avez-vous pas contribué à la fondation de *la France catholique* ou janséniste? N'étiez-vous pas d'intelligence avec l'auteur de l'article qui parut dans le *Courrier* immédiatement après votre fameux *mandement sur les sacrés cœurs*, et dans lequel on conspuait cette sublime dévotion, que vous exaltiez dans le mandement de la veille? N'aviez-vous pas commandé au même janséniste les articles qui parurent dans la *Gazette des Cultes*? Qu'on dise maintenant que vous êtes plutôt indifférent que janséniste, peu m'importe, mes preuves n'en subsistent pas moins. Toute la différence qu'il y aurait, ce serait de dire que si vous favorisiez le jansénisme, ce n'était pas par attachement pour cette hérésie, mais par principe d'indifférence.

2e *Objection.* — Avant d'aller plus loin, il est nécessaire

que nous donnions quelques éclaircissemens sur ce mot de *janséniste*, dont nous nous servons souvent pour qualifier les doctrines secrètes de M. de Quélen. Quelques personnes ont trouvé que c'était trop peu en dire. M. l'archevêque de Paris janséniste! s'écriaient-elles. Pardieu! vous lui faites bien de l'honneur! Eh! dites plutôt qu'il est athée!

Ce qui ne doit pas être peu flatteur pour M. de Quélen, c'est que de tous ceux qui ont vu cet ouvrage, nous n'en avons jamais rencontré un seul qui nous ait taxé d'exagération. Tout au contraire, on trouvait généralement que nous usions envers lui de trop d'indulgence et de ménagemens.

Lorsque nous disons que ce prélat est janséniste, nous sommes bien éloigné de prétendre qu'il le soit dans le sens de Nicole et d'Arnaud. Il en est du jansénisme de nos jours comme du protestantisme: de même qu'il n'y a plus de protestant qui le soit dans le sens de Luther et de Calvin, de même n'y a-t-il plus de janséniste qui le soit dans le sens des premiers auteurs de cette hérésie. Le jansénisme est arrivé à un point où être janséniste et ne rien croire, c'est à peu près *quid unum et idem*, du moins à l'égard des personnes éclairées, comme me le disait un jour un savant théologien. Voilà justement la catégorie dans laquelle M. de Quélen se trouve placé. Il est en religion ce qu'il est en politique. Aujourd'hui il fera le libéral, et demain il prêchera le despotisme le plus absolu; il ira même jusqu'à exciter le roi à verser le sang de son peuple! Aujourd'hui il sera anti-jésuite; il me conseillera même de faire imprimer des mémoires contre les bons pères, et demain il prendra la poste pour aller conspirer contre nos libertés avec les jésuites de Fribourg! aujourd'hui il fera porter, par un de ses amis, des ordonnances pour la destruction des jésuites et des petits séminaires, et demain il soulèvera tout l'episcopat français contre ces mêmes ordonnances; et, s'il le faut, il portera la dissimulation et l'abaissement jusqu'à aller se jeter aux genoux du roi, pour demander leur révocation! aujourd'hui il donnera des fonds pour fonder des journaux jansénistes, tels que *la France catholique* et la *Gazette des Cultes*, et demain, si les circonstances l'exigent, il fera pleuvoir une grêle de mandemens anti-jansénistes! aujourd'hui il exaltera la dévotion aux divins cœurs de Jésus et de Marie, et demain il s'entendra avec ses amis les jansénistes pour faire persifler cette sublime dévotion dans les journaux! aujourd'hui il accordera à des hérétiques jusqu'au pouvoir de dire la messe et

d'administrer les sacremens, tels qu'à MM. Grégoire et de Berthier, et, s'ils viennent à décéder demain, il leur refusera jusqu'à la sépulture ecclésiastique! Mais quoi! parce que M. l'archevêque de Paris n'aurait jamais reculé devant aucune contradiction et aucune hypocrisie; parce qu'extérieurement il semblera n'avoir d'autre opinion que celle qu'il lui importera de prendre pour le moment, faudra-t-il en conclure qu'il est un parfait catholique! non sans doute. La conclusion que l'on devrait tout au plus en tirer, ce serait de dire qu'il n'a d'autre religion que celle de ne pas en avoir, et qu'il les regarde toutes comme indifférentes, de même que ces prêtres jansénistes, rédacteurs principaux de la *Gazette des Cultes*, avec lesquels il était en relation. Quelle était la religion de ces messieurs? Etaient-ils jansénistes, parce qu'ils défendaient le jansénisme? Mais ils défendaient également les autres sectes, telles que le protestantisme. Toute leur religion consistait donc à n'en reconnaître aucune, et à les regarder toutes comme indifférentes, quoique vulgairement parlant, on les appelle jansénistes, et qu'ils soient connus pour tels dans le monde.

3. *Objection.* — Vous dites souvent qu'il ne croit à rien, et cependant n'affirmez-vous pas ici qu'il est janséniste? Or, comment concilier de telles choses? Etre janséniste, et ne rien croire, n'est-ce pas contradictoire?

Nous venons de répondre suffisamment à cette objection, en disant que les jansénistes éclairés, ou, pour parler plus juste, ceux qui se disaient tels, étaient tombés dans l'indifférence des religions. Il ne serait donc pas étonnant qu'il s'en trouvât plusieurs qui ne crussent à rien. Il en est de la domination de *janséniste* comme de celle de *catholique*, on dira qu'un tel est catholique, quoiqu'il soit souvent déiste ou athée. Nous ne nous arrêterons pas plus long-temps sur cette objection, parce qu'elle ne roule que sur une dispute de mots.

4. *Objection.* — Je vous avouerai que l'objection qui m'a le plus épouvanté, est la suivante. Les jansénistes ont tant crié contre les principes relâchés qu'ils attribuaient aux jésuites, que beaucoup de personnes en ont conclu que le jansénisme était une doctrine rigide, qui consistait à macérer son corps, et à mener une vie d'anachorète. Si tel est le jansénisme, m'a-t-on dit souvent, il est absurde de prétendre que M. l'archevêque de Paris soit janséniste; tous ceux qui le connaissent savent bien que ce n'est pas un anachorète, et qu'il couche bien plutôt sur l'édredon que sur la dure.

Chose étonnante! M. de Quélen jouit d'une telle réputation de sainteté, que ce que nous avons le plus à craindre c'est de ne pas en dire assez! Nous nous exposerions à ne rencontrer que des incrédules, si nous nous renfermions dans des limites trop restreintes! Les accusateurs publics tâchent ordinairement de se prémunir contre les exagérations, quant à nous, nous avons le défaut contraire à éviter. Nous portons une accusation contre un personnage si bien famé, que, quoi que nous disions, nous resterons toujours au-dessous de notre héros! Mais répondons d'une manière plus directe à l'objection.

J'avoue que les pères du jansénisme se targuaient d'une grande rigidité, il est possible même que quelques-uns fussent très rigides envers eux comme envers les autres, tels que Pascal, Nicole et Arnaud. Mais leurs prosélytes ont bien dégénéré! Ils accusaient les jésuites d'avoir une morale relâchée, et si on examine la conduite de certains jansénistes de nos jours, on verra qu'il n'y a pas d'hommes plus relâchés qu'eux dans leurs mœurs. Nous connaissons à Paris des prêtres jansénistes qui ont même écrit en faveur du mariage des prêtres. *Ce père Tériomacho* dont nous avons parlé si souvent, qui était le rédacteur en chef de la *France catholique*, et avec lequel M. de Quélen était en relation intime, a fait plusieurs brochures dans lesquelles il défend ce sentiment. La dernière qu'il vient de publier a pour titre : *Du Célibat des prêtres à l'occasion de l'arrêt de la cour de cassation du 21 février 1833, par M. l'abbé***, docteur en théologie, etc.* Qui sait même si tel ne serait pas le sentiment secret de M. l'archevêque de Paris? Il est impossible en effet que les bonnes mœurs aillent sans la foi. Ce relâchement est même une conséquence nécessaire de leurs principes. Si on l'examine de près, on verra que leur doctrine autorise toutes sortes de débordemens. Un janséniste qui veut être conséquent doit se dire à lui-même : « Ou Dieu m'accordera la *grâce efficace*, ou non. Si Dieu me l'accorde, les passions auront beau se soulever contre moi comme une mer en furie, que je résisterai sans effort à leurs assauts. Si au contraire Dieu ne m'accorde pas cette grâce efficace, à quoi bon lutter contre le torrent? Que je le veuille ou non, il faut de toute nécessité que je sois entraîné par lui et que je succombe à la tentation. Il n'y a donc qu'à se laisser aller à sa pente naturelle. » La plupart ont même fini par tomber dans le protestantisme, ou pour mieux dire dans l'indifférence des reli-

gions, comme Fénélon le leur avait prédit. Presque tous rejettent aujourd'hui la primauté du pape, article sans lequel il ne peut pas y avoir de foi catholique. M. l'archevêque le savait bien lorsqu'il protestait dans sa réponse à la déclaration du chapitre, de son *union au saint-siége, centre de l'unité catholique*. L'évêque de Rome est pour les jansénistes de nos jours ce qu'il était pour les anciens protestans, la bête difforme de l'Apocalypse! D'ailleurs c'est le propre de toutes les hérésies de s'étendre, et de dépasser les limites que leurs auteurs mêmes leur avaient prescrites. Ainsi, parce qu'il n'y aura plus deux protestans qui le soient dans le sens de Luther et de Calvin, dira-t-on pour cela que le protestantisme n'est qu'un fantôme et une vaine chimère? Mais revenons à M. de Quélen. Si l'on se représente un janséniste comme un homme rigide envers lui-même qui se donne la discipline jusqu'au sang, nous avouerons qu'il s'en faut grandement que notre prélat soit janséniste. Ce serait même vouloir prêter à rire que de le prétendre, *risum teneatis amici;* mais qu'il ne soit pas janséniste dans le sens large que nous l'avons expliqué plus haut, nous en avons donné tant de preuves qu'il est impossible d'en douter.

5° *Objection.* — Quelques personnes ont voulu conclure que vous ne pouviez pas être janséniste, parce que vous aviez fait une partie de vos études théologiques au séminaire Saint-Sulpice.

J'avoue qu'on ne puise dans ce séminaire que de bonnes doctrines. Mais ne peut-on pas les perdre? Messieurs de de Saint-Sulpice conférent-ils l'infaillibilité? Dumonteil, et bien d'autres n'avaient-ils pas fait aussi leurs études à Saint-Sulpice? et cependant!!!... est-ce là qu'on lui avait appris qu'il était licite aux prêtres de contracter mariage? Combien d'autres prêtres ne pourrait-on pas citer qui avaient fait pareillement leurs études à Saint-Sulpice, qui y avaient même donné des marques extérieures de foi et de piété, et qui cependant sont tombés par la suite dans le jansénisme et le protestantisme! Cette objection est trop futile pour que nous nous y arrêtions davantage. S'il suffisait d'être sorti de telle ou telle école pour être infaillible, quelle autre aurait pu mieux conférer ce don divin que celle même du Sauveur du monde? Et cependant sur douze élèves qu'il avait formés, ne s'en est-il pas rencontré un qui est tombé dans le plus étrange aveuglement?

6° *Objection.* — Eh quoi! dira-t-on ici, M. l'archevêque

de Paris qui a tant fait le jésuite ! M. l'archevêque qui, durant plusieurs années, n'a fait que faire pleuvoir des mandemens jésuitiques ! M. l'archevêque qui souleva tout l'épiscopat français contre les ordonnances qui supprimaient ce corps, et qui fut même se prosterner humblement aux pieds de Charles X, *flexis genibus*, pour demander grâce en faveur des bons pères, ne serait pas jésuite ! il serait janséniste ! Mais est-ce croyable ? est-ce même possible ? il n'y aurait donc eu que dissimulation et hypocrisie dans le rôle qu'il jouait !

Cette objection se trouve complétement résolue d'après les faits exposés ci-dessus. Nous avons dit que si M. de Quélen avait joué si souvent le rôle d'un jésuite, c'était pour cacher ses principes jansénistes.

7e *Objection.* — Mais ne peut-on pas être catholique sans être jésuite ?

Sans doute qu'on peut l'être, mais faire le jésuite pour paraître catholique, voilà ce qui prouve qu'on n'est ni l'un ni l'autre.

8e *Objection.* — Mais ce serait donc une espèce d'hermaphrodite.

Pour qu'il pût être rangé parmi les hermaphrodites il faudrait qu'il fût jésuite et janséniste tout à la fois. Or, c'est ce qu'il n'est pas. M. l'archevêque de Paris est janséniste dans la force du terme, et s'il fait quelquefois le jésuite ce n'est que par hypocrisie, et pour paraître plus catholique qu'il n'est.

9e *Objection.* — Mais que diable est-il donc, s'il n'est ni jésuite, ni hermaphrodite ? dans quelle catégorie faudra-t-il le ranger ? sera-ce parmi les amphibies, les ovipares, les vivipares, les quadrupèdes, les reptiles, que sais-je, moi ?

M. de Quélen est un homme unique dans son espèce, et la meilleure définition que l'on puisse en donner, c'est de dire qu'il n'a pas eu de modèle et qu'il n'aura peut-être jamais d'imitateur.

10e *Objection.* — M. l'archevêque de Paris voulant me faire peur, m'envoie de temps en temps des émissaires pour me dire : voyez ce qui est arrivé à Martial Marcet ! quelle honte et quel mépris ne s'est-il pas attiré par ses écrits contre les jésuites ! Eh bien ! il en sera de même de vous.

Mais quel rapport y a-t-il, Monseigneur, entre M. Marcet et moi ? Marcet était à peine tonsuré, et moi, je suis prêtre ! Marcet attaquait la religion, et moi je la défends ! Marcet n'avançait qu'un tas de mensonges et de calomnies tout aussi peu probables que le mariage secret qu'il disait exister entre

les bons pères et les dames de sacré cœur, et moi, je n'avance rien qui ne soit fondé sur les faits les plus authentiques! Marcet a écrit d'un style bas et dégoûtant, et l'on ne trouvera pas un mot dans mon ouvrage qui puisse blesser les convenances ou la délicatesse. Tant vaudrait-il dire que l'illustre auteur de *l'Essai sur l'indifférence* est un autre Marcet parce qu'il vous a attaqué à diverses reprises! Quand je veux des modèles, ce n'est pas dans la boue que je vais les chercher. Mon modèle, mon grand modèle, voulez-vous que je vous le fasse connaître, Monseigneur? eh bien, c'est saint Anathase luttant de toutes les puissances de son âme contre les évêques ariens! Voilà ma boussole! voilà mon modèle!

11e *Objection.* — Mais vous ne lui avez opposé le plus souvent que des articles de journaux!

Il est bien sûr que nous ne pouvons pas lui opposer des traités dogmatiques puisqu'il n'en a pas fait, mais que s'ensuit-il de là? pour démontrer qu'il n'est pas catholique, ne suffit-il pas de prouver qu'il a encouragé et fondé des journaux anti-catholiques? n'est-ce pas une conséquence nécessaire de ce fait?

12e *Objection.* — Vous ne lui opposez que des raisonnemens, dit-on encore.

Mais ces raisonnemens ne reposent-ils pas sur des faits? ne partons-nous pas de principes certains pour en déduire nos conséquences? Nous avons supposé que tout se faisait chez vous par réflexion et par raisonnement, nous démentirez-vous, Monseigneur? vous assimilerez-vous à la brute qui n'agit que par un pur instinct? Or, si vous n'êtes pas janséniste, pourquoi donc avez-vous contribué à la fondation de journaux jansénistes?

13e *Objection.* — Mais ce ne sont que des conjectures et des interprétations plus ou moins fondées.

Les interprétations que nous avons données aux faits exposés ci-dessus sont si justes, qu'il est impossible de leur donner un autre sens. Ainsi, nous avons prouvé par des témoignages irrécusables, et par divers articles tirés de ces journaux mêmes, que M. de Quélen avait contribué à la fondation de la *France catholique* et de la *Gazette des Cultes*. Nous avons conclu de là qu'il fallait qu'il fût janséniste ou bien qu'il ne crut à rien, ce qui serait encore pire. Est-il possible, je vous le demande, de tirer une autre conséquence de ces faits? Dira-t-on que c'est une interprétation forcée?

Au reste l'on va voir dans le prochain chapitre que M. de

Quélen lui-même a convenu de la justesse de nos conjectures et que nous l'avions parfaitement pénétré.

14e *Objection.* — Il est vrai, nous direz-vous peut-être, que j'ai fait des actes qui n'étaient pas d'un très bon catholique; mais je me suis converti.

Eh! que pouvons-nous en savoir? Nous autres faibles mortels qui ne pouvons juger que d'après les faits extérieurs, nous dirons que ce sont de nouvelles hypocrisies ou, pour ne pas dire le véritable mot, de nouvelles finesses ajoutées à tant d'autres. En supposant que la grâce vous eût touché, il aurait fallu d'abord qu'elle eût été bien efficace; mais, comme nous ne pouvons pas juger de ses effets intérieurs, si vous voulez nous persuader que vous êtes catholique, il ne vous reste qu'une seule ressource, c'est de faire des miracles et d'adresser une pétition au vénérable prince de Hohenlohe pour qu'il vous délègue une partie du pouvoir qu'il a reçu d'en-haut! Faites entendre les sourds et voir les aveugles, à commencer par vous, et nous pourrons dire alors, non que vous n'avez pas été hérétique, puisqu'il y a des faits qui le prouvent invinciblement, mais que vous ne l'êtes plus, que Dieu vous a touché et qu'il vous a changé! Jusque-là vous auriez beau donner tout votre bien aux jésuites (1), que vous n'en seriez pas encore cru. On dirait qu'il y a au fond de tout cela quelque nouvelle ruse. Le fin M. Feutrier n'appelait-il pas les bons pères pour faire des retraites dans son diocèse en même temps qu'il signait l'ordonnance de leur suppression (2)? Et vous-même, Monseigneur, n'alliez-vous pas bénir des chapelles à Montrouge, et y faire des ordinations *extra tempora* en même temps que tout l'archevêché me conseillait de faire imprimer des mémoires contre eux.

Et d'ailleurs, à quelle époque cette conversion aurait-elle eu lieu? Serait-ce immédiatement après que je vous eus dit: Monseigneur, on vous accuse d'être janséniste? Seriez-vous

(1) On sait que M. l'archevêque de Paris fit présent à messieurs de Saint-Lazare de la belle étole qu'il avait placée sur le corps de leur saint fondateur.

(2) Voyez jusqu'où ne va pas la finesse de ces Messieurs! Quelques jours après que M. Feutrier eut signé l'ordonnance qui supprimait les jésuites, n'eut-il pas le front d'en demander plusieurs au provincial de cette société pour donner une retraite pastorale aux prêtres de son diocèse? La comédie aurait été on ne peut pas plus amusante, mais par malheur ni les prêtres de son diocèse, ni les bons pères ne voulurent se rendre à cette invitation.

tombé devant ces paroles de même que saint Paul tomba devant celles que notre Seigneur lui adressa en lui disant : *Sole, sole, quare me persequeris?* Quelques jours après, vous prenez en effet la poste pour aller conspirer contre nos libertés avec les jésuites de Fribourg; mais vous souteniez à la même époque la *France catholique* de vos fonds, et vous avez immolé plus tard, de concert avec votre ami Feutrier, ces jésuites avec lesquels vous ne craigniez pas de conspirer. Est-ce lorsque vous publiâtes votre mandement sur les sacrés cœurs? mais vous vous entendez un instant après avec un janséniste de vos amis pour qu'il persiflât, dans *le Courrier*, cette dévotion que vous exaltiez dans votre mandement. Est-ce lorsque vous fûtes vous jeter aux pieds du roi pour demander grâce en faveur des bons pères que vous veniez d'immoler? Mais les articles que vous avez fait insérer dans la *Gazette des Cultes*, montrent que votre conversion n'était pas sincère. Il faudrait donc dire que vous étiez aujourd'hui épris du plus grand amour pour les jésuites et pour les *sacrés cœurs*, et que le lendemain vous vous sentiez la plus grande aversion pour toutes ces pratiques!

15e *Objection.* — On croit encore m'épouvanter par la crainte des persécutions qui peuvent s'ensuivre.

Eh bien! je consens à être anathême pour l'Eglise de France, pourvu qu'elle soit délivrée pour toujours de certains hypocrites qui la perdent! Que ce vaisseau vogue dans l'avenir jusqu'à ce qu'il arrive à pleines voiles dans l'éternité! Qu'il n'en soit pas d'elle comme de tant d'autres Eglises autrefois si florissantes, qui n'ont eu que quelques siècles de durée, et que des hommes profondément astucieux et hypocrites ont plongées pour toujours dans l'abîme des hérésies! Et qui sait si Dieu n'aurait pas eu dessein de se servir des démêlés qui se sont élevés entre M. l'archevêque de Paris et moi, pour quelque grande fin? Peut-être vais-je sauver l'Eglise de France! Peut-être vais-je l'arrêter sur le penchant de sa ruine! Peut-être vais-je lui éviter un schisme qui l'éloignerait pour toujours du centre d'unité! Qui peut connaître les desseins de Dieu? Ne se sert-il pas souvent de ce qu'il y a de plus faible pour confondre les forts?

Presque tous les évêques de France n'ont qu'une seule voix pour nous dire, dans leurs discours et dans leurs mandemens que la foi s'éteint parmi nous; que sa divine lumière commence à s'obscurcir, et qu'elle menace de nous abandonner pour voler chez des peuples qui ne la connaissent pas encore.

Mais si un tel malheur nous est réservé, quels seront les auteurs de ce schisme? Nous ne devons pas le dissimuler. Ce seront des prêtres, ce seront des évêques qui en seront les principales causes et les principaux instrumens! Jamais les peuples ne se laissent entraîner dans le schisme et l'hérésie, par des hommes qui n'ont aucun caractère religieux? Ce sont des prêtres et des évêques qui ont été la cause de toutes les hérésies qui ont paru dans le monde; ce sont des prêtres et des évêques qui ont perdu les plus belles Eglises de la catholicité! Nous l'avons dit, et nous ne nous lasserons pas de le répéter, souvent même il ne faut qu'un homme pour perdre une Eglise! Il n'a fallu qu'un Photius pour perdre l'Eglise d'Orient, et un Cranmer, pour faire dévier l'Angleterre de la vraie foi. Et de quels hommes l'enfer pourrait-il mieux se servir pour opérer cette révolution dont tous les dépositaires de la foi nous disent menacés, que de ceux qui ont commencé par porter le trouble et la désolation dans l'Eglise de France? N'est-ce pas en effet depuis qu'ils se trouvent placés à la tête d'une si belle Eglise, que l'on a vu les scandales se multiplier à l'infini; et des prêtres, qui se disaient leurs amis, se faire un honneur d'abjurer publiquement la foi? N'est-ce pas de Paris que la première impulsion en est partie? Monseigneur, il faut enfin que tous ces scandales cessent; dussé-je être anathême pour l'Eglise de France! La cause en est connue, et en la faisant disparaître, les effets cesseront par-là même : *Sublatâ causâ, tollitur effectus.* Ce n'est que par de grands coups que l'Eglise de France peut être sauvée, et que la foi, à demi éteinte, peut se réveiller dans les esprits. Dans les grands dangers il faut, disent tous les politiques, avoir recours aux grands moyens et aux grands expédiens!

J'ai l'honneur, etc.

Mais quel effet, nous demandera-t-on ici, ce Mémoire produisit-il donc sur l'esprit de sa grandeur? Sans doute qu'elle dut vous excommunier *ipso facto*! Vous allez le voir par le chapitre qui va suivre.

CHAPITRE XVII (1).

Que M. l'archevêque de Paris a convenu lui-même, du moins implicitement, de la vérité de tous les faits qui se trouvent consignés dans le précédent Mémoire. — Lettre qu'il me fit écrire par madame la comtesse de Lépinay pour me rappeler à lui. — Prophétie curieuse sur M. de Quélen.

Peu importerait, à la rigueur, que M. l'archevêque eût convenu ou non de la vérité des faits qui précèdent, mais il n'en est pas moins vrai que cet aveu implicite ajoute un nouveau degré de force à notre accusation. C'est toujours une preuve de plus en notre faveur : *abondance de biens ne nuit pas*, dit le proverbe. On ne pourra plus dire que nos preuves ne reposent pas sur des raisonnemens et sur des conjectures, puisque sa grandeur elle-même en fut effrayée; or, qui pouvait mieux savoir qu'elle si nous avions frappé juste?

Quelques jours avant d'adresser à M. de Quélen le Mémoire que l'on vient de lire, je disais à quelqu'un : « Vous voyez ce Mémoire! vous voyez comme j'habille de pied en cap ce pauvre archevêque! quelles dures et cruelles vérités je lui adresse! Vous croiriez qu'après un tel manifeste, sa grandeur me donnerait à tous les diables! Qu'elle me dévouerait corps et âme aux dieux infernaux! Vous parieriez cent contre un qu'elle va m'accabler de toutes ses foudres et de tous ses anathèmes! Eh bien! pas du tout! vous perdriez au jeu! c'est au contraire le moyen de lui faire donner, *subitò*, une place supérieure à celle qu'elle vient de m'ôter si injustement! Ce sera pour elle le langage de cette syrène qui attirait les passans par la mélodie de sa voix! C'est une aiguille d'aiman que je vais lui présenter, pour attirer ce cœur de fer! Monseigneur de Paris est un si saint homme! Il accomplit si bien le précepte de l'Evangile, qui dit : *Si ton ennemi te frappe*

(1) Ce chapitre avait été entièrement supprimé dans la première édition, quoiqu'il fût déjà imprimé, comme les épreuves que j'ai entre mes mains et que je produisis au tribunal, en font foi. Je n'en suis pas surpris! A mon avis, ce chapitre prouvait plus contre sa grandeur que tout le reste de l'ouvrage. En effet, quelle marche suit-on en justice, lorsqu'on a à examiner si un accusé est coupable? On fait d'abord entendre des témoins; on produit des écrits, si on en a; on pèse toutes les circonstances accessoires qui pourraient conduire à la découverte de la vérité. Mais si l'accusé vient à faire l'aveu de son crime, dès lors toute discussion cesse, et la question est résolue par cet aveu même. Nous avons devant nous un coupable qui avoue sa faute, disent les juges, *habemus confitentem reum*, et ils prononcent leur sentence en conséquence, et sans la moindre crainte de se tromper. Tel est l'effet qui serait résulté de la lecture de ce chapitre, si le libraire n'avait pas jugé à propos de le supprimer.

sur la joue droite, tends-lui la gauche; qu'il fera courir à toutes jambes après la brebis égarée; qu'il n'aura pas assez de places pour me donner, et qu'il me traitera avec plus de bonté et plus d'égards que si je venais de lui adresser un Mémoire tissu d'éloges et de complimens! Vous avez de la peine à croire qu'il y ait des hommes ainsi faits, cependant tel est le caractère de sa grandeur. Vous ne tarderez pas à vous en convaincre, et si vous vous donnez la peine de repasser demain chez moi, vous y rencontrerez infailliblement quelqu'un de ses ambassadeurs! »

Vingt-quatre heures ne s'écoulèrent pas, que ma prophétie n'eût reçu son entier accomplissement, seulement sa grandeur s'y prit d'une manière un peu plus adroite que les autres fois. Voici donc le tour qu'elle crut devoir prendre pour me rappeler à elle. On y reconnaîtra cet esprit fin qui nous a donné tant de preuves de la fécondité de ses ressources, mais qui se perd dans ses propres subtilités. Nous prions le lecteur de suivre le fil de la narration.

En effet, voilà que, dès le lendemain, il se présente chez moi une dame qui me dit : « Monsieur, je me trouve avec ma famille dans le plus grand embarras! Je tiens un hôtel garni; mais les affaires vont si mal, que je n'ai pas de locataires; cependant le maître de la maison demande à être payé, et il vient de me signifier que si je n'acquittais sous peu ce que je lui dois, il allait me faire saisir mes meubles et me mettre ensuite à la porte, de manière que nous nous trouverions sans rien. Vous voyez si notre malheur est grand! Cependant il nous reste encore un moyen de nous tirer d'affaire! Il y a telle comtesse dont le nom ne me vient pas en ce moment à l'esprit, qui doit 1,500 francs à mon fils qui est peintre en bâtimens. Si elle pouvait nous payer, cette somme nous mettrait hors d'affaire; mais le malheur est que personne ne peut aborder cette dame (comme si des huissiers n'auraient pas pu arriver jusqu'à elle!); nous avons pensé qu'elle ne se refuserait pas à recevoir un homme de votre caractère. Si vous pouviez donc avoir l'extrême obligeance de la prier de nous acquitter cette somme, vous nous rendriez le plus grand service! vous sauveriez une famille de la dernière détresse, et Dieu ne manquerait pas de vous récompenser de la bonne œuvre que vous auriez faite, soit dans ce monde, soit dans l'autre! »

Quoique le trajet à parcourir fût un peu long (c'était de la rue Saint-Martin à la barrière du Roule), et quelles que

fussent mes occupations (je travaillais pour lors à revoir cet ouvrage pour le mettre sous presse), cependant les instances de cette bonne femme étaient si pressantes, il y avait d'ailleurs une si belle œuvre à faire, que n'y entendant pas malice, je ne pus m'empêcher de me rendre à ses désirs.

(M. l'archevêque ne paraît pas encore sur la scène, mais attendez, et vous allez voir jusqu'où cet homme si prodigieusement fin sait porter la ruse!)

Dès le lendemain, le fils de cette bonne femme vient me prendre chez moi, accompagné d'un fin avocat qui, par parenthèse, me fait en chemin mille et mille questions sur M. l'archevêque de Paris. Ceci commence à me faire penser qu'il pourrait bien y avoir quelque chose de caché sous le tapis. Sommes-nous enfin arrivés à la demeure de madame la comtesse, que l'on m'introduit dans un salon richement meublé et tout étincelant de dorures! Vases en vermeil, pianos, harpes, superbes ottomanes, rien n'y manquait. On aurait dit une demeure royale. Tout ce brillant appareil me fait penser de plus en plus à M. l'archevêque de Paris. « Serait-il possible, me dis-je, que l'heureuse fée qui habite un palais si somptueux, dût 1,500 francs à un pauvre diable de peintre qui n'a que sa journée pour vivre, et celui-ci aurait-il pu même lui faire crédit d'une somme si forte pour un homme de sa condition? M. l'archevêque de Paris qui est si fin, ne voudrait-il pas te jouer quelque tour agréable, et se servir de cette comtesse pour te rappeler à lui? »

Ayant été enfin introduit auprès d'elle durant que mes compagnons de voyage m'attendaient dans la rue, je lui compte en deux mots l'histoire de cette pauvre famille qui réclamait *quinze cents francs*. Un doux sourire s'échappe alors de ses lèvres; et, sans vouloir entrer dans aucun détail, elle me dit qu'elle m'écrirait; et Jean s'en va comme il était venu. Le lendemain, l'avocat et le peintre se présentent de nouveau chez moi, et me remettent de la part de madame la comtesse de Lépinay la lettre suivante que je vais transcrire, revêtue de son sceau et de ses armes :

Paris, ce 15 février 1830.

« Monsieur,

« Je ne saurais vous exprimer combien il m'est pénible de ne pouvoir dès à présent souscrire à vos désirs, vis-à-vis de la famille à laquelle vous vous intéressez. J'espère que vous me rendez la justice d'être convaincu de l'impossibilité où je me trouve de le faire dans ce moment. Sa majesté ayant agréé avec bien-

veillance mon ouvrage (1), j'ai la perspective d'une pension comme mesdames Delphine Gay, Mercœur et autres en ont obtenu. Le temps est le seul obstacle qui me reste à lever. *Si monseigneur l'archevêque daignait m'appuyer* (enfin, le voici!), d'un seul mot, il l'obtiendrait pour moi sans doute, et j'y abandonnerais tous mes droits à vos protégés jusqu'à leur entier paiement; ils pourraient même facilement emprunter sur ce titre l'argent qui leur est indispensable dans ce moment. Je n'ai point la présomption de croire pouvoir solliciter moi-même la protection de Monseigneur; *mais vous, monsieur l'abbé, qui avez accès près de lui,* qui pourriez lui développer le but tout religieux et bienfaisant qui vous fait agir, sans doute il ne vous la refuserait pas!

« J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération,

« Monsieur l'abbé,

« Votre très humble et très obéissante servante,

« Comtesse HERMINIE DE LEPINAY,

« Chanoinesse de l'illustre chapitre de Sainte-Anne de Munich. »

Voyez-vous la malice! voyez-vous la finesse! je ne m'étais donc pas trompé, me dis-je! c'est bien là la tactique de cet homme si fin auquel tu as vu jouer tant de tours surprenans! Je venais d'adresser à sa grandeur un Mémoire, vous venez de voir comme! et voilà que dès le lendemain il m'arrive une lettre d'une comtesse non moins distinguée par ses talens que par sa naissance, dans laquelle on me dit que je trouverais *le plus grand accès* auprès d'elle! Quel rapprochement frappant! Pouvait-elle s'y prendre d'une manière plus adroite pour me ramener dans son sein? Monseigneur ne voulait-il pas me dire par-là : « Le beau Mémoire que vous venez de m'adresser a fait une telle impression sur mon esprit, que je vous rends toute mon amitié que vous aviez perdue depuis long-temps! Vous allez avoir désormais tant de crédit auprès de moi, que tout ce que vous me demanderez vous sera accordé, fallût-il recourir au roi? Je veux que vous soyez le canal par lequel découlent toutes mes grâces! »

Il est évident en effet que toute cette intrigue ne pouvait avoir été ourdie que par M. de Quélen, et que madame de Lépinay n'était que son prête-nom. Et voici comment nous le prouvons : 1° Cette lettre m'arrive le lendemain même

(1) Madame la comtesse parle ici d'un poëme qu'elle venait de publier sur l'*Enfance du Christ*, et dont elle me fit remettre un exemplaire avec cette lettre.

que j'eus adressé à sa grandeur le Mémoire qui précède. Si elle n'avait été pour rien dans cette intrigue, il faudrait avouer que sur cent mille combinaisons, il ne s'en présenterait pas une semblable!

D'ailleurs, pourquoi madame de Lépinay ne me parla-t-elle pas de ces choses lorsque je la vis?

La raison n'en est pas difficile à trouver. Si elle m'avait exprimé de vive voix ce qu'elle me disait dans sa lettre, je n'aurais pas manqué de lui répondre qu'elle s'adressait on ne peut pas plus mal; que, loin que mon intervention pût lui être de quelque utilité auprès de M. l'archevêque de Paris, elle ne pouvait au contraire que lui porter un préjudice notable; que j'étais à couteaux tirés avec lui; que je venais même de lui adresser un Mémoire après lequel il m'aurait fait enfermer à la Bastille par lettre de cachet, si la Bastille et les lettres de cachet existaient encore, et tout aurait été fini par-là. Mais si elle aima mieux m'adresser une lettre, n'était-ce pas pour qu'elle me servît en quelque sorte de passe-port pour arriver jusqu'à sa grandeur? M. l'archevêque s'attendait que je serais assez pénétrant pour voir le fond de l'affaire, et que je m'empresserais de me rendre à son invitation!

2° D'après ce que me dit madame la comtesse, il n'y avait que quelques jours qu'elle avait eu l'honneur de voir sa grandeur, pour lui faire hommage du poëme qu'elle venait de publier. Or, pourquoi aurait-elle craint de s'adresser à elle de nouveau, et serait-elle venue implorer ma médiation? *Je n'ai point*, dit-elle, *la présomption de croire pouvoir solliciter moi-même la protection de Monseigneur*. Et pourquoi pas? Une dame qui tenait par ses alliances aux meilleures familles de France, et dont le talent égalait la naissance, ne devait-elle pas trouver un plus *grand accès* auprès de M. l'archevêque de Paris, qu'un jeune prêtre qui venait de lui adresser un manifeste des plus virulens, et qu'il avait consigné naguère à la porte de son palais?

D'ailleurs tous ceux qui connaissent le faible de M. l'archevêque de Paris pour les dames, savent fort bien qu'il est dans l'habitude de ne rien refuser à leurs sollicitations.

Il est vrai qu'on pourrait me dire qu'elle était censée ignorer ce qui venait de se passer entre M. de Quélen et moi, et qu'elle pouvait me croire on ne peut pas mieux avec lui.

Mais qu'elle vienne implorer ma médiation, dès le lendemain que j'eus adressé à sa grandeur un Mémoire aussi fou

droyant que celui qui précède, encore un coup, il est presque impossible que ce soit un pur effet du hasard; et lors même qu'une multitude d'autres circonstances ne serviraient pas à prouver que M. de Quélen devait être d'intelligence avec elle, ce fait seul serait plus que suffisant pour le démontrer. Et s'il était d'intelligence avec madame de Lépinay, il avouait donc implicitement que je n'avais rien dit que de vrai!

3° Il n'y avait que quelques jours que sa grandeur m'avait menacé, comme on l'a vu dans une lettre que j'ai rapportée plus haut, de me *consigner à la porte de son palais*, si je continuais de l'importuner davantage, et voilà qu'après lui avoir adressé ce Mémoire, il m'arrive incontinent, *subitò*, une lettre dans laquelle on me dit que je trouverais le plus *grand accès* auprès d'elle; *mais vous, monsieur l'abbé, qui avez accès près de lui*, le contraste n'est-il pas frappant? Est-ce par cas fortuit, je le demande, qu'une telle chose aurait pu arriver? ne reconnaît-on pas ici une main cachée qui guidait la plume de madame la comtesse de Lépinay? Monseigneur, n'était-il pas censé me dire par-là que la *consigne* était levée, et que toutes les portes de l'archevêché me seraient ouvertes?

Voilà comment, en rapprochant les faits les uns des autres, on finit par voir que tout s'enchaîne et se tient. On a beau dire, il n'y a que la vérité qui puisse se coordonner ainsi, le faux pèche toujours par quelque endroit.

4° Une autre raison qui prouve que cette intrigue ne pouvait avoir été nouée que par M. de Quélen, c'est ce que le rusé prélat me faisait dire par un prêtre de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, quelques jours avant que je lui eusse adressé le Mémoire en question. « Envoyez-lui, me disait-il, une copie de cet ouvrage dont vous le menacez depuis si longtemps, et vous verrez qu'il vous donnera une bonne place. »

Je ne fus pas dupe, comme on doit le penser, des finesses de sa grandeur! J'entrevis bien son dessein caché. Voici à peu près le dilemme que Monseigneur se faisait à lui-même: « Ou l'ouvrage que Paganel m'enverra sera bon, ou non; si je vois qu'il soit bon, force y aura pour moi de lui donner une bonne place; si je vois, au contraire, qu'il soit mauvais, qu'il ne portera pas coup et qu'il ne me fera aucun mal, je l'abandonnerai et le laisserai faire : en avant! marche! lui dirai-je! je ne te crains pas! tu n'as pas pénétré mes mystères! tu n'es pas entré dans le secret et la profondeur de mes desseins!..... » En bonne politique je ne devrais donc pas lui

envoyer ce Mémoire, parce que s'il me voit faible, il m'abandonnera à mon sens réprouvé; mais n'importe! qu'il fasse ce qu'il voudra. Lorsqu'on se sent fort et invincible, on peut sans crainte montrer ses forces à son ennemi. « Voyez, disait Popilius au roi Antiochus, voyez et admirez quelle est la force et l'énergie du peuple romain; voyez ces légions nombreuses et invincibles qui peuvent marcher au premier signal à la conquête du monde! Si le peuple romain vous offre la paix par ma médiation, direz-vous encore que c'est par lâcheté, par faiblesse et par impuissance? Plus donc de ces lenteurs et de ces négociations qui ne mettent jamais fin aux affaires et qui finissent toujours par tourner au détriment des uns et des autres! Il s'agit aujourd'hui de prendre un parti définitif et irrévocable! Votre sort va être remis entre vos mains! Voyez-vous ce cercle?... eh bien! avant d'en sortir, choisissez! la paix ou la guerre!!!... »

Ainsi, me dis-je, je puis lui faire cette grâce. Qu'il voie, qu'il examine tant qu'il voudra le fort et le faible de mon camp, et s'il l'ose, qu'il me dise ensuite : Marche!..... Si donc il me fit écrire incontinent pour me rappeler à lui, n'est-ce pas une preuve qu'il trouva ce Mémoire on ne peut pas plus fort de raison et de vérité? Autrement, quelle apparence y avait-il qu'un tel manifeste dût le porter plutôt à me donner une bonne place? L'excellent moyen d'obtenir une faveur de quelqu'un que de l'accabler d'injures et d'invectives!

Une chose qui prouve, plus que tous nos raisonnemens, combien notre accusation est fondée, c'est la conduite que M. l'archevêque de Paris a toujours tenue dans les circonstances dont nous parlons. Il est de fait que toutes les fois que nous lui avons écrit des lettres violentes pour le menacer de déposition, il s'est empressé de venir à notre devant, et de nous offrir toutes sortes de places : nous en avons cité bien des exemples. Mais si je venais tant soit peu à lâcher prise et à user envers lui de politesse et d'égards, il n'y avait plus moyen de rien obtenir; et, loin de m'accorder des places, il me faisait au contraire renvoyer des paroisses où j'étais. Il fallait donc bien qu'il se sentit coupable, à moins qu'on ne veuille lui supposer une nature différente de celle des autres hommes qui ne se rendent ordinairement qu'aux sollicitations et aux prières.

5° La suite de cette comédie prouve encore qu'elle ne pouvait avoir été imaginée que par M. l'archevêque de Paris.

Si j'avais su profiter de la victoire que je venais de remporter, et que j'eusse été le voir immédiatement après la lettre qu'il m'avait fait écrire, il est sûr, comme je l'appris par la suite, qu'il me faisait obtenir la place de second aumônier de madame la Dauphine. M. Borderies, évêque de Versailles, venait d'être nommé premier aumônier de cette princesse, et l'on m'avait demandé pour second. Mais, ignorant que cette place fût vacante, je ne fus le voir qu'un mois après. J'eus plus de pudeur que lui : après lui avoir adressé un tel manifeste, je crus que la délicatesse me faisait un devoir de laisser écouler un certain temps pour attendre que les impressions fâcheuses qu'un tel Mémoire n'avait pû faire de moins que de produire sur son esprit fussent en partie effacées. Sa grandeur crut alors que je me contenterais à moins, et lorsque je fus la voir elle ne m'offrit plus que la place d'aumônier de la Sorbonne que je refusai. Or, n'était-ce pas me dire par-là : « Tout ce que vous venez de m'écrire est on ne peut pas plus vrai ! vous m'avez entièrement pénétré ! mais n'en dites rien à personne et vous verrez que les places ne vous manqueront pas? » En effet, après avoir refusé la place de la Sorbonne, il me fit attendre un canonicat qui devait vaquer sous peu, par la nomination d'un de mes anciens condisciples à la cure de la Madelaine.

6°. Mais à quoi bon tant de preuves pour démontrer que M. de Quélen devait être d'intelligence avec madame la comtesse de Lépinay, et que la lettre qu'elle m'avait fait l'honneur de m'adresser ne pouvait avoir été écrite que d'après ses inspirations et sous sa dictée? En faudrait-il d'autre que le procès qu'il nous a fallu soutenir contre le libraire Tenon, ou pour parler plus juste contre sa grandeur elle-même, parce qu'elle s'était permise de supprimer ce chapitre essentiel nonobstant mon opposition? Si M. de Quélen a mieux aimé tenter les chances d'un procès plutôt que de permettre l'insertion d'une telle pièce dans mon livre, n'est-ce pas une preuve qu'il se reconnaissait pour être l'auteur indirect de cette lettre?

Je sais bien qu'actuellement qu'il verra les conséquences que je tire de cette pièce importante, il voudra nier, s'il est possible, qu'il fût d'intelligence avec madame la comtesse de Lépinay. Après avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour empêcher l'insertion de cette lettre dans mon livre, voyant qu'il n'y a pas moyen d'éviter le coup, il tâchera du moins de donner quelques explications et quelques faux-fuyans.

L'histoire du bouquet offert à madame de Feuchères, nous prouve même qu'au besoin une négation ne coûte rien à Monseigneur. Mais M. de Quélen aurait beau nier, il y a tant de circonstances qui concourent à établir ce fait, qu'il est presque impossible qu'il en soit autrement.

En vain, sa grandeur dirait-elle encore que cette lettre n'est pas d'elle. Elle prouve autant et même plus que si elle était écrite de sa main; elle nous montre quelle est la finesse personnifiée. Il fallait bien conserver quelque apparence de pudeur. Elle ne pouvait pas bonnement m'écrire de sa main, après lui avoir adressé un Mémoire dans lequel je lui disais de si dures et de si cruelles vérités. L'homme le plus borné ne serait pas tombé dans une telle faute. Quel avantage n'aurais-je pas pu retirer de cette lettre si je ne m'étais pas raccommodé avec elle! Monseigneur est trop adroit pour se compromettre aussi gauchement. Il fallait sonder le terrain et s'assurer à l'avance si je voulais de son amitié. Il voulut s'y prendre de manière que je visse qu'il ne demandait pas mieux que de se raccorder avec moi, sans toutefois que je pusse faire tourner contre lui les avances qu'il me faisait. Mais tout en croyant ne pas se compromettre, il est certain qu'il se compromit grandement et qu'il se perdit encore par ses propres finesses comme dans tant d'autres occasions. En effet, tous ceux qui ont vu cette lettre, n'ont pu s'empêcher de dire qu'elle ne pouvait avoir été écrite que sous sa dictée.

D'ailleurs, une telle tactique était tout-à-fait dans son genre et dans ses habitudes. M. de Quélen ne vit que de finesses. On peut dire que la ruse forme l'essence de son caractère, et il faut qu'il obéisse à sa nature malgré qu'il en ait. Nous en avons donné tant d'exemples qu'une telle conduite ne doit surprendre personne.

Une chose qui est encore digne de remarque, c'est que le fin avocat qui m'apporta cette lettre voulut la reprendre. Il faillit même me l'arracher de force, tant sa grandeur craignait que je ne m'en servisse un jour contre elle! Mais je ne fus pas d'humeur à la lui céder, comme on le pense bien, et je lui dis que puisqu'elle m'avait été adressée, il était convenable que je la gardasse; que cette lettre était trop précieuse pour moi pour que je m'en départisse, et que ce serait en quelque sorte faire injure à madame la comtesse de Lépinay.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire que je réponde à une objection que l'on pourrait me faire. Il ne s'agissait donc entre vous, me dira-t-on, que d'une place! S'il avait voulu

vous donner une bonne place, vous auriez donc laissé en repos ce pauvre M. de Quélen que vous avez abîmé?

Voici ma réponse. Il y a long-temps que ma raison individuelle me disait : « Va en avant! défère cet homme à l'Eglise de France, *dic Ecclesiæ!* en le démasquant tu préviendras peut-être un schisme, comme si j'avais eu le pressentiment de tous les malheurs qui sont tombés sur l'Eglise de France par la faute de M. l'archevêque de Paris! » Lorsque j'étais sur le point d'écouter cette voix qui me parlait intérieurement et de livrer mon ouvrage à l'impression, voilà que des prêtres qui avaient été endoctrinés d'avance par M. de Quélen, venaient me trouver et m'obséder en me disant : « Ouf! ouf! ne faites pas ça! vous allez causer le plus grand scandale dans l'Eglise! Loin de mettre à nu toutes ses impiétés, vous devriez au contraire le couvrir de votre manteau! Et si vous n'en avez pas, il va vous donner une place qui vous rapportera de quoi vous en procurer! »

N'ayant pas alors l'expérience pour moi comme je l'ai au moment où j'écris, j'avouerai que je me laissais effrayer et que je cédais. Puisque je ne culbutais pas mon homme, il fallait donc bien accepter une place de lui, et par conséquent guerroyer pour qu'elle s'accordât avec le goût que j'ai toujours eu pour l'étude. Mais si je m'abstenais, est-ce à dire que je le faisais pour des places? Non sans doute; c'était uniquement parce que je craignais le scandale qui pouvait résulter de la publication de cet ouvrage. Mais aujourd'hui, que toutes mes prévisions se sont vérifiées, il n'y a plus de scandale à craindre. La présence d'un tel homme à la tête de l'Eglise de Paris, est au contraire le plus grand scandale qu'il puisse y avoir et un scandale continuel. Voyez ce que les journaux en disent. Lorsqu'ils ont à parler de lui, ils ne le désignent plus que sous les épithètes flatteuses de *prélat adultère*. Or, quel bien un évêque peut-il faire avec une telle réputation? ne porte-t-il pas au contraire les fidèles à mépriser l'Eglise et à douter même de la religion?

Ce fut durant que nous étions ainsi en négociation que le bruit des coups d'état commença à se répandre dans le public. Aussitôt qu'il a vent de cette heureuse nouvelle, voilà notre homme qui se redresse sur ses pieds et qui fait le fier. Encore quelque temps, s'écrie-t-il, et je tiens mon ennemi pour toujours! Une fois la presse enchaînée, je pourrai me moquer de toutes ses menaces et de tous ses écrits! Qui sait

même si je ne finirai pas par le faire exiler de Paris par ordre de la police, ou bien par le faire renfermer à Charenton comme fou? Que pourra-t-il faire pour prouver qu'il ne l'est pas? Un ouvrage. Mais je l'empêcherai de le publier (tout ceci est historique). Aussi, lui qui venait de me faire écrire par madame de Lépinay la lettre que vous venez de voir, et dans laquelle il me donnait à entendre que tout ce que je lui demanderais pour moi ou pour d'autres me serait accordé; lui qui venait de m'offrir une place en Sorbonne et qui me tenait même dans l'expectative d'un canonicat, diriez-vous ce qu'il osa alors me proposer? de me payer une *pension alimentaire* dans un séminaire!!!... Choisissez, me fit-il dire par M. Clausel, ancien conseiller de l'université, le séminaire dans lequel il vous conviendra d'entrer, et je consens à vous y payer, sur les fonds de la caisse diocésaine, une pension alimentaire pour le restant de vos jours! » Quelle générosité!

« Mais pense-t-il, repris-je, que je ne voie pas la raison de ce changement de scène? S'il ose me traiter ainsi, lui que je voyais naguère ramper à mes pieds, c'est qu'il compte sur l'appui des futures ordonnances! qu'une fois ces ordonnances portées, il n'y aura plus de liberté de presse, et par conséquent que je ne pourrai plus faire imprimer l'ouvrage dont je l'ai tant de fois menacé! Mais qu'il connaît peu le peuple français! Croit-il donc qu'un peuple qui a dicté des lois à l'Europe, se laissera arracher des libertés acquises par trente ans de guerres et de combats, et rien que parce que tel serait le bon plaisir de M. de Quélen! Non, jamais! Et, loin de plier sous un tel joug, il le brisera plutôt sur la tête de ceux qui veulent le lui imposer! L'archevêque de Paris se croit fort! il se croit arrivé à l'apogée de la gloire et de la puissance, et jamais il n'a été plus faible! jamais il n'aura été couvert de plus d'ignominie et de plus d'opprobre! il n'est déjà plus qu'à deux doigts de sa perte! *Uno tantùm gradu ego morsque dividimur*, telle est la devise que je lui donne, et que je vous charge de lui rapporter! »

A peine suis-je rentré chez moi, que je prends la plume, pour lui exprimer d'une manière plus détaillée ce que je venais de lui faire signifier par M. Clausel, et je vais remettre ensuite ma lettre au secrétariat de l'archevêché, en disant au premier secrétaire, Tresvaux : *Voici son arrêt de mort.* Que M. Molinier, second secrétaire de l'archevêché, me de

mente si cela n'est pas, puisque le sieur Tresvaux reprit en disant : *Entendez-vous, monsieur Molinier, ce qu'il dit! il faut qu'il ait perdu la tête!* On va voir cependant que jamais prophétie n'a eu un plus entier accomplissement.

Voici cette lettre curieuse que j'écrivis à M. de Quélen peu de temps avant sa catastrophe, et dans laquelle je lui ai prédit tout ce qui lui est arrivé. Elle se ressent encore des circonstances au milieu desquelles elle fut écrite. Elle est pleine de cette indignation que la proposition qu'il venait de me faire avait soulevée dans mon âme.

Paris, ce 21 juin 1830.

« Eh quoi, Monseigneur!

« Il sera donc toujours dit que vous aurez des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre! Je venais de vous adresser un Mémoire, où je vous disais les plus dures et les plus cruelles vérités! où je démontrais, clair comme le jour, que vous n'étiez pas catholique; que vous teniez toutes les religions pour indifférentes; que vous aviez trompé tous les évêques de France, en leur faisant signer un Mémoire auquel vous ne croyiez pas, et vous ne pouviez même pas croire; qu'il n'y avait chez vous que dissimulation et hypocrisie, etc., etc., etc... Malgré cela vous me faites appeler dès le lendemain, pour traiter de la paix; vous me faites écrire par des comtesses, non moins distinguées par leur talent que par leur naissance; vous me donnez même une place en Sorbonne que je refuse; voyant mon refus, vous me destinez un canonicat! Après tout ce que tu lui as écrit, comment, me dis-je, te rapprocher d'un tel homme? N'y aurait-il pas risque que tu tombasses à la renverse, si tu ne corrigeais d'avance une partie de ce que tu lui as dit? Par pitié et par honte pour vous, je crois donc devoir vous adresser un nouveau Mémoire pour tâcher d'adoucir la pilule que je vous avais forcé d'avaler; j'y joue le rôle d'un niais et d'un imbécile; je vous jette, autant que je peux, de la poudre aux yeux, pour vous faire croire que personne n'est encore instruit de nos affaires! Pour rendre nos relations futures moins choquantes, je vais même jusqu'à dire que, vu qu'il y a des génies qui peuvent prouver le pour et le contre, comme Carnéade, il pourrait bien se faire que ce que j'avais prouvé avec la plus grande évidence, savoir, que vous n'étiez pas catholique, ne fût cependant pas évident. Et vous prenez vite mes paroles à la lettre, comme s'il n'était pas écrit que *la lettre tue, et l'esprit seul vivifie!* Vous voulez même vous faire une arme contre moi de quelques sarcasmes que j'aurais lancés contre le nazillement de M. M*** ! Vous lui montrez cette partie de mon Mémoire, pour l'engager, en quelque sorte, à faire cause commune avec vous! Mais quel rapport y a-t-il, je vous le

demande, entre votre grande affaire et le nazillement du bon M. M***? Est-ce sa faute si la nature l'a bâti ainsi?

« Vous voudriez bien que je fisse paraître sur la scène d'autres personnages que vous, afin que l'opinion publique fût distraite de l'affaire principale, mais je ne vous donnerai pas cette satisfaction : votre affaire est trop unique pour que j'y en accole d'autres! Vous ferez imprimer, si vous le voulez, pour votre défense, ce Mémoire que je vous ai adressé, mon commentaire viendra ensuite, qui ne sera pas ce qu'il y aura de moins plaisant dans l'intrigue! Ce que je viens de vous dire doit vous le faire pressentir d'avance! Le premier ouvrage qui va être mis sous presse, n'aura trait qu'à vous! Comment pourrait-on s'occuper d'autre chose, lorsqu'on a entre ses mains une matière aussi riche et aussi inépuisable que celle que vous offrez?

« Vous croyez me faire peur en me faisant dire (par M. Clausel) que vous me forcerez de quitter Paris (1)!

« Eh! qu'êtes-vous pour me faire quitter Paris? Le roi même ne le pourrait! et vous en auriez le pouvoir, faible vermisseau que vous êtes! vous qui n'existez que par moi! vous qui ne seriez peut-être plus archevêque de Paris, si j'avais voulu condescendre aux instances qu'on m'a faites maintes et maintes fois! Vous, que je puis écraser comme un insecte que je presserais entre mes doigts! Vous, que je vais couvrir de ridicule, de honte, d'opprobre et d'ignominie, de telle manière qu'on ne pourra plus prononcer votre nom sans horreur ou sans rire!

« Vous osez encore me menacer de votre pouvoir et de votre puissance!

« Mais quel pouvoir avez-vous? De donner tout au plus quelques vicariats et quelques cures. Or, est-ce avec un tel pouvoir que l'on peut exiler quelqu'un de la capitale?

« Et encore! d'où vient cette puissance dont vous vous enorgueillissez tant? Ce n'est pas assurément de votre talent qu'elle

(1) Tout le clergé de Paris sait qu'avant la révolution de Juillet, M. de Quélen se proposait de frapper un grand coup d'état. Il ne s'agissait de rien moins que d'exiler de la capitale tous les prêtres qui ne professaient pas pour lui la plus haute admiration. Pour frapper son coup, sa grandeur n'attendait plus que la réussite du coup d'état Polignac. Une fois que la presse aurait été baillonnée, et qu'il aurait été impossible à un prêtre de se défendre, c'est ce temps acceptable, *ecce tempus acceptabile*, que ce preux chevalier avait, disait-on, choisi pour se défaire de tous ses ennemis et les envoyer pourrir on ne sait où. La fameuse liste de proscription était déjà dressée, et jugez si elle avait dû m'oublier dans la distribution de ses faveurs! Aussi, mes confrères disaient que je figurais en tête. Il faut avouer que si le coup d'état Polignac avait, par malheur, réussi, je me serais trouvé dans le plus grand embarras, et que mon homme aurait peut-être fini par avoir le dessus. Ne pouvant pas écrire une ligne qui n'eût été contrôlée, force y aurait eu pour moi de le laisser tranquille, et d'aller chercher fortune ailleurs. Oh! le bon temps que ça aurait fait pour M. de Quélen!

dérive, car je vous montrerai, clair comme le jour, par la conduite que vous avez tenue durant six ans, que l'homme le plus borné ne se serait pas conduit comme vous l'avez fait. Toute votre puissance vous vient donc de votre siége. Mais si je prouve par des faits patens que vous n'êtes pas catholique, et que vous ne croyez pas à la religion dont vous êtes le pontife, loin de vous laisser la puissance que vous avez usurpée, et que vous retenez injustement, l'Eglise de France et le saint-siége s'empresseront de vous en déposséder; et c'est ainsi que vous rentrerez dans le néant, dont l'enfer ne vous a peut-être fait sortir que pour *le malheur et la ruine de l'Eglise de France* (1)!

« Vous croirez encore m'intimider et m'en imposer, parce que vous aurez obtenu un cordon (2) que vous mendiez depuis long-temps, comme je le sais de science certaine (3).

« Eh! bon Dieu! je n'attendais plus que ça pour vous attacher au pilori de l'opinion publique! Que n'êtes-vous cardinal et premier ministre, comme le *vénérable* Dubois (4), je n'en serais que plus fort, et mon triomphe n'en deviendrait que plus éclatant!

« Ah! pauvre homme! vous avez cru que je vous avais dévoilé tout mes secrets! mais vous allez voir! Si vous n'avez autre chose à alléguer pour votre défense, sinon que je n'ai pas trop respecté le nez de M. M***, le parterre va bien rire! Il y en a même qui rient d'avance, et ceux dont vous vous doutez le moins!

« Croyez-vous que je me fusse laissé mettre au sac par vous, moi qui vous ai mené tambour battant, pendant six ans, et sans que vous vous en doutassiez le moins du monde! moi, qui vous faisais remuer en tout sens, comme une marionnette, tandis que je tenais sous main le fil et le ressort qui vous faisait mouvoir! moi, qui vous faisais tomber dans une multitude de fautes, pour m'en servir ensuite comme d'autant d'armes pour me garantir de vos coups et vous perdre à jamais! Ce que vous regardiez comme un

(1) Comme ces paroles étaient prophétiques! qu'elles eurent bientôt leur accomplissement! Que de maux M. l'archevêque de Paris n'a-t-il pas causés depuis lors à l'Eglise de France! Avions-nous tort de lui dire qu'il n'était qu'un instrument de ruine et un tison d'enfer?

(2) Monseigneur se faisait fort depuis qu'il avait obtenu le cordon bleu. Il y avait réellement bien de quoi! il en a joui bien long-temps! Qu'il étale encore ce hochet sur sa poitrine!

(3) Il nous tourmentait tant pour ce cordon, me dit un ami intime de M. Frayssinous, que, pour mettre fin à ses importunités, nous avons cru devoir prier le roi de le lui accorder!

(4) « Cette expression appartient à un de vos amis, ancien rédacteur de *la Gazette des Cultes*; elle se trouve dans l'article même où le méchant se mit à vous attaquer comme un persécuteur outré du jansénisme, immédiatement après la lettre que je vous écrivis pour vous exhorter charitablement à faire votre acte de contrition. Quelle horrible calomnie de faire de vous un Dioclétien! Ne faut-il pas avoir perdu l'esprit? On a bien raison de dire que ces pauvres jansénistes ne sont plus dans la voie de la vérité! »

manque d'esprit et de tact, c'était de la plus profonde, de la plus haute et de la plus sublime politique! Lorsque je vous menaçais pour la première fois de vous faire déposer, vous fûtes à l'instant saisi d'une terreur panique; vous vous mîtes vite à écrire lettre sur lettre à M. Clausel, pour qu'il servît de moyen terme pour nous rapprocher! Mais je vous ai tant de fois menacé depuis ce temps, que vous vous y êtes en quelque sorte habitué, et que mes menaces ne produisent presque plus d'effet sur vous! C'est un homme sans caractère déterminé, avez-vous dû dire! il menace toujours de la foudre, et cependant il ne la lance jamais! Il sait vaincre, mais il ne sait pas profiter de la victoire! On ne voit pas le moindre effet de son courroux! Sa voix vient se perdre dans les airs, de même que ces feux follets, qui paraissent un instant sur l'horizon, et s'évanouissent pour toujours!

« Si je vous ai tant de fois pardonné, c'est justement parce que j'étais fort. Ne serait-il pas toujours temps, me disais-je, d'écraser l'ennemi de l'Eglise? Pourra-t-il faire que ce qui a été écrit, n'ait pas été écrit? Vous allez voir que vous n'aurez rien perdu à attendre. Tout ce qui s'est passé depuis l'avant-dernier Mémoire que je vous ai adressé (Mémoire dans lequel je m'expliquais sans périphrase et sans détour), est la plus forte preuve que j'aie jamais acquise de votre culpabilité. Il est vrai que vous n'avez fait les choses qu'à moitié, comme c'est votre habitude; mais, n'importe, elles n'en prouvent pas moins.

« Pensez-vous que je ne vous aie pas vu venir? Aussitôt que je vous eus adressé mon manifeste, voici, me dis-je, ce que va faire notre habile homme! Pour t'attirer à lui, il te fera d'abord attendre une haute place. Lorsqu'il croira que tu te rapproches avec la douceur d'un agneau, et sans la moindre défiance, Patience! nous le tenons, dira-t-il! chut! chut! Que personne ne bouge! laissez-moi faire! je m'en vais me monter sur le haut ton et jusqu'à la dernière note de la gamme! Vous allez voir si je vais lui parler en maître souverain!

M. DE QUÉLEN.

« De quel droit, monsieur, vous présentez-vous chez moi? Que venez-vous faire ici? Que cherchez-vous? Que demandez-vous?

SON TRÈS HUMBLE SERVITEUR.

« Eh! de grâce, Monseigneur! écoutez un instant la prière du plus humble de vos prêtres! Ne détournez pas de sa présence cette face radieuse, où *le houx est toujours vert!* Il a cru que c'était vous-même qui l'aviez fait appeler; car, après ce qu'il vous avait écrit dans son délire, il n'aurait jamais eu la pensée de se rapprocher de vous, dans la crainte qu'un de vos regards ne le fît rentrer dans le néant!

M. DE QUÉLEN.

« Moi! je ne vous ai pas appelé! c'est parce que vous vous êtes trouvé sur mes pas que je vous reçois! Apparemment que mon

domestique n'y était pas lorsque vous êtes entré, car autrement... Mais, laissez faire! je m'en vais lui donner une bonne semonce; je vous assure bien qu'il n'aura pas envie de quitter la porte une autre fois, pour aller se cacher je ne sais où, et vous fournir l'occasion d'entrer (1)!

SON SERVITEUR.

« C'est bien, Monseigneur! mais, puisque par un effet de la divine Providence, qui a tout disposé pour que j'arrivasse sain et sauf jusqu'à votre grandeur; je me trouve enfin devant vous comme si j'étais tombé des nues, dites-moi ce que vous voulez faire d'un original tel que moi.

M. DE QUELEN.

« Ce que je veux faire de vous! eh! je vous abandonne à vous-même! Devenez ce que vous pourrez!

SON SERVITEUR.

« Ah! vous m'abandonnez à moi-même! eh! c'était bien la peine que vous me détournassiez de mes saintes occupations, et que vous me fissiez écrire par des comtesses, pour me faire savoir que la *consigne* était levée; que tous les battans des portes me seraient ouverts, et que je trouverais le plus *grand accès auprès de vous!* Eh bien, soit! que la sainte volonté de Dieu s'accomplisse! J'en prends mon parti! salut!

M. DE QUELEN.

« N'allez pas si vite! retournez sur vos pas! Tenez! puisque vous êtes si résigné aux ordres de Dieu, je me sens touché de compassion pour vous (le pauvre homme!), *misereor super turbam!* Il me vient une pensée que je ne puis devoir qu'à la *grâce efficace!* J'ai, en Sorbonne, une place d'aumônier, vous pouvez la prendre si elle vous convient!

SON SERVITEUR.

« Grand merci, monseigneur! C'est-là où je voulais en venir! où je vous attendais; et je vous réponds que je ne lâcherai pas prise, *tenui eam nec dimittam!* Quoique vous ne sachiez faire les choses que d'une manière incomplète, la nouvelle preuve que je voulais acquérir de votre culpabilité est d'égale force! Je n'ai pas tout perdu pour avoir attendu six mois! Il est donc de fait que, malgré que je vous eusse adressé un Mémoire où je vous disais les plus dures et les plus cruelles vérités, vous m'avez donné une

(1) Tout ceci représente une scène d'intérieur. Lorsque j'eus écrit à M. l'archevêque qu'il pouvait faire son acte de contrition, parce que sa fin approchait, il me fit appeler de suite pour traiter de la paix; mais, comme il voulait garder apparemment un certain *decorum*, il feignit de ne m'accorder une audience qu'avec peine, et parce que son domestique, à qui il avait ordonné de se cacher lorsque je me présenterais, ne s'était pas trouvé à son poste pour m'en empêcher. Voilà jusqu'où ce grand génie était obligé de descendre pour ne pas dire: J'ai été vaincu! je suis forcé de plier devant un jeune prêtre qui ne fait à peine que de naître!

assez gentille place, et qu'il ne tenait qu'à moi de l'accepter! c'est toujours quelque chose! monsieur le secrétaire, armez-vous de vos besicles, et prenez acte de ce qui vient de se passer, dans la crainte que le souvenir ne s'en perde, *colligite fragmenta ne pereant!* Mais voilà qui prouve contre vous! Si vous n'étiez pas coupable, après le Mémoire que je vous avais adressé, loin de venir à mon devant, et de m'offrir des places, vous auriez dû me traduire en police correctionnelle comme un calomniateur; voilà du moins ce que je n'aurais pas balancé de faire moi-même, si vous aviez eu le front de m'adresser une épître semblable! mais, loin de là, vous venez à mon devant! vous m'offrez même de belles sinécures! Vous reconnaissez donc que j'ai touché la partie sensible, que j'ai dit la vérité! Vous vous avouez donc coupable, *habemus confitentem reum!* Vous voyez qu'on ne perd rien à attendre avec vous, et que cette dernière preuve vaut plus à elle seule que toutes les autres réunies ensemble.

« Vous qui êtes si bon, vous me direz peut-être que si vous m'avez accordé une place, c'était par charité.

« Non, Monseigneur! la charité ne peut pas et ne doit pas aller jusque-là! Après les accusations graves que je venais de porter contre vous, il fallait m'abandonner à mon sens réprouvé; ou bien c'était alors dire : Je crains, donc je suis coupable. Car, qu'a-t-on à redouter d'une accusation, si on n'est pas coupable? La singulière charité que celle qui ne se réveille qu'au bruit des foudres!

« Voilà, Monseigneur, de quelle manière vous m'avez dupé et vous m'avez vaincu. Vous avez beau faire, vous agiter et vous remuer en tous sens, je vous tiens, et je vous réponds que je ne lâcherai pas prise. Il est écrit, *scriptum est*, que vous devez me servir de marche-pied; et vous ne ferez pas changer la destinée! C'est ce que je vous disais dans la suite du Mémoire que je devais vous envoyer avant que la nouvelle des ordonnances vous eut fait perdre la tête. Voici comment je m'exprimais vers la fin de ce Mémoire. La citation est curieuse. « Je ne vous dissi-
« mulerai pas qu'une chose qui s'est passée dernièrement, à l'oc-
« casion de la nomination du second aumônier de madame la
« dauphine, me fait grandement craindre que nos affaires tournent
« mal, quelque bonne volonté que j'aie qu'elles s'arrangent à
« l'amiable, et que vous en ayez peut-être. C'est que lorsque
« Dieu veut quelque chose, les hommes ont beau faire, il faut
« que cela arrive; et ce qui devrait être un obstacle, ne fait au
« contraire qu'en accélérer l'accomplissement. Il est sûr que si
« j'avais été vous trouver immédiatement après la lettre que vous
« me fîtes écrire par madame la comtesse de Lépinay, vous me
« faisiez obtenir cette place, par l'intermédiaire de M. Borderies,
« qui venait d'être nommé premier aumônier de cette princesse.
« Une si grande faveur aurait fait fondre mon cœur de reconnais-

« sance, et peut-être aurais-je renoncé pour toujours au projet « que vous me connaissez. Mais voyant que je tardais trop à me « rendre à votre invitation, vous la donnâtes à l'un de vos fa- « voris, de manière que ce qui aurait dû me la faire obtenir plus « tôt, fut cause, au contraire, que je la perdis. Je terminais en « disant que si on pouvait comparer les petites choses aux grandes, « notre affaire ne ressemblait pas mal à ce qui s'était passé au con- « grès de Châtillon. Lorsque les alliés demandèrent la paix, Na- « poléon les refusa; et lorsque celui-ci vint à la demander à son « tour, les alliés la refusèrent. Après tant et tant de fatalités qui « se sont opposées à ce qu'un accord parfait régnât entre nous, « *si j'avais un trône à perdre*, je vous avoue que j'aurais reculé « comme un Romain (1); mais vous veillez sur moi avec un soin « si particulier, que vous m'avez ôté toute crainte à cet égard. « Dans tous les cas possibles, il ne peut donc rien m'arriver de « pire. Puis-je descendre plus bas que je suis? Ne faut-il pas né- « cessairement que je monte? »

(Lecteur, attention à la prophétie!)

« Je vous ai laissé remuer tant que vous avez voulu, parce que j'ai pensé que je vous aurais toujours; mais puisque *votre fin approche*, voici la devise que je crois en conscience devoir vous donner, et qui dans les circonstances où vous vous trouvez, vaudra bien celle que le pape Callixte donna aux Clermont-Tonnerre (2): *Frère! il faut mourir!* au lieu de l'*en pet emser Quénel*, ou le houx est toujours vert, selon la belle interprétation que nous a donnée de ces paroles bretonnes un de vos amis dans la *Gazette des Cultes;* je vous conseille de faire graver celles-ci sur votre écusson comme étant le plus en rapport avec votre situation actuelle! Il n'y a pas à dire, il n'y a pas à regimber contre l'aiguillon, *il faut mourir frère! mets ordre à tes affaires*, car de-

(1) Eh bien! Monseigneur! que dites-vous de tout ceci? Ne trouvez-vous pas ces circonstances frappantes? Quel est celui des deux qui a aujourd'hui un *trône à regretter?* Serez-vous toujours incrédule? Croirez-vous enfin à une Providence directrice de tous les événemens?

On rapporte que Crésus, étant sur le point d'être précipité dans le bûcher auquel il avait été condamné par Cyrus, se ressouvint tout à coup d'une maxime du sage législateur d'Athènes, et s'écria: *O Solon! Solon! Solon!*.... Cyrus lui ayant fait demander des explications au sujet de ces paroles entrecoupées, l'infortuné roi de Lydie lui conta alors ce qu'il avait entendu dire au philosophe athénien touchant l'incertitude des prospérités humaines. Cyrus en fut si touché qu'il lui accorda la vie. Depuis tout ce qui lui est arrivé, combien de fois M. l'archevêque de Paris n'a-t-il pas dû se rappeler ce que nous lui disons ici! combien de fois n'a-t-il pas dû s'écrier en voyant le peuple de Paris porter la hache sur son trône et la dévastation dans son palais: *O Paganel! Paganel!* que tu me l'avais bien dit!

(2) Allusion au fameux *etiamsi omnes ego non* de M. Clermont-Tonnerre.

main tu ne seras plus de ce monde, *cràs autem morieris* (1). Tu me demandes encore quelques jours, quelque mois même de répit, pour jouir avec plus de délices de cette vie qu'il t'est si pénible de quitter, c'est ainsi que le criminel regarde comme un siècle de félicité toute heure qui retarde son trépas; eh bien! pour te prouver que je ne suis pas aussi méchant que tu le penses, je t'accorde encore cette grâce (2), monte quelques jours de plus sur ce trône, du haut duquel tu aimais à étendre tes mains sur la capitale pour donner ta sainte bénédiction à la ville et au monde, *urbi et orbi!* Prends en main cette crosse devant laquelle se sont abaissés tant d'imbéciles qui ne te connaissaient pas! Mets, si tu le veux, toute la capitale en mouvement pour faire force processions (3); mais souviens-toi toujours que ce n'est que par grâce que tu existes, et qu'il faut tout quitter pour rentrer dans ton néant, *memento ô homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris!* Tu me diras, sans doute, comment la mort peut-elle nous séparer de ce qu'on aime tant, de ce qui nous attire tant d'hommages et tant de vénération de la part des peuples, *siccinè separat amara mors?* mais qu'y faire? Pourquoi n'étais-tu pas un bon catholique? pourquoi n'es-tu pas resté fidèle à cette sainte religion que tu avais juré de défendre? pourquoi as-tu fait cause commune avec des hommes qu'elle a retranchés de son sein comme des membres gangrenés et pestiférés? Je te comprends! tu voulais jouir de 200,000 livres de rente, des honneurs et du pouvoir qui étaient attachés à ton siége, et cepen-

(1) Eh bien! Monseigneur! si vous aviez écouté le sage conseil que je vous donnais! si vous aviez *mis ordre à vos affaires*, auriez-vous eu la honte d'entendre proclamer dans les rues de Paris votre correspondance avec la *toute belle Athénaïs?* Sans doute vous dûtes dire en lisant ceci : « Il est fou, ce pauvre homme! il a entièrement perdu la carte! Je n'attends plus que l'heureux jour où les ordonnances paraîtront dans le *Moniteur*, pour le faire enfermer sans bruit et sans scandale à Charenton! Il faut qu'il soit dans le délire pour parler comme il me parle! Hélas! que peut faire ce faible pygmée contre un géant tel que moi? Il ne m'inspire que de la compassion et de la pitié! » (Historique.)

Eh bien! oui, Monseigneur, j'étais dans le délire! Mais dans ce délire que donne la vision prophétique! Vous voyiez votre triomphe dans les ordonnances! Vous entonniez même d'avance un *Te Deum!* et moi, j'y voyais ma force! et moi, j'y voyais votre ruine! Quel était le plus fou de nous deux? Apprenez de là qu'il y a une folie qui vaut plus à elle seule que toute la sagesse de certains hommes!

(2) Lorsque j'écrivis à M. l'archevêque de Paris pour l'exhorter charitablement à faire son acte de contrition, il me demanda du temps. Je lui ai accordé près de quatre ans pour se préparer à faire le grand saut. Peut-il se plaindre de moi? Et y aura-t-il de ma faute, s'il meurt dans l'impénitence finale?

(3) Allusion à la fameuse procession pour le transfert des reliques de saint Vincent-de-Paul, qu'il fit quelque temps après que je lui eus adressé mon grand Mémoire.

dant avoir une autre foi et une autre croyance que celle de l'Eglise, et tu te plaindras encore qu'on te condamne à mort, et qu'on te dise : *Il faut mourir, frère! frère, il faut mourir!*

« J'ai l'honneur, etc. »

Les événemens qui eurent lieu quelque temps après, ayant rendu cette lettre quasi-prophétique, ne pourrais-je pas réclamer une place, si ce n'est parmi les *grands*, du moins parmi les *petits prophètes*? En effet, jamais prophétie a-t-elle eu un plus entier accomplissement que celle que l'on vient de lire? On dirait cette lettre écrite d'aujourd'hui, et cependant je n'y ai pas changé un mot. Outre M. Clausel, je pourrais citer plusieurs autres prêtres à qui j'en avais donné connaissance avant la révolution de Juillet, et voici de quelle manière M. l'archevêque de Paris a été conduit à sa ruine.

Après lui avoir fait ainsi la recommandation de l'âme, sans attendre qu'il vînt encore à moi, comme je savais bien qu'il le ferait, et comme il le fit en effet (1), je vais remettre mon Mémoire à M. le nonce, et *tuti quanti*. On n'est pas peu surpris des grandes révélations qui s'y trouvent. On me le fit même demander pour le présenter au confesseur du roi et au roi lui-même, avec la lettre de madame la comtesse de Lépinay qui lui servait de *confirmatur*. M. l'archevêque de Paris ne tarde pas à apprendre ce qui se passe. Pour détourner le coup qui le menace, le rusé prélat se met à faire le jésuite plus que jamais, lui qui était tout l'opposé! Pour faire parade de son zèle, il va même jusqu'à adresser à Charles X cette fameuse harangue qui souleva tous les journaux contre lui. On sait ce qui lui en advint quelques jours après, et de quelle manière sa grandeur fut récompensée de son zèle.

Eh bien! Monseigneur! seriez-vous encore disposé à m'accorder une pension alimentaire dans un séminaire? Me consignerez-vous à la porte de votre palais comme un malfaiteur? Avais-je tort de vous donner pour devise la grande maxime des trapistes?

Il est vrai qu'il aurait cent fois plus gagné que perdu à la

(1) Vous auriez dit qu'après une telle épître, sa grandeur m'aurait fait *empoigner* par quelque exempt de police. Eh bien! pas du tout. Malgré que nous fussions à la veille de ces fameuses ordonnances, sur l'appui desquelles il comptait tant, cette lettre produisit sur lui une si grande frayeur, qu'il m'envoya incontinent le sieur Tresvaux pour traiter de la paix, et pour m'offrir des places. Mais je ne voulus seulement pas l'entendre, et je me contentai de lui dire : *Allez trouver le nonce!*

démolition de l'archevêché, si on lui abandonnait le million qu'il a soustrait; mais l'heure de rendre ses comptes approche. Encore un peu de temps, et les chambres et les tribunaux lui diront : Serviteur infidèle, rends compte de ta gestion, *serve nequam, redde rationem villicationis tuæ!*

On m'a dit quelquefois : « Mais c'est bien beau, c'est bien généreux à vous de l'attaquer dans le malheureux état où il est. C'est lorsqu'il était dans sa force qu'il fallait vous ruer sur lui! Il y aurait eu alors de la gloire à retirer! Mais aujourd'hui!.... on dira que vous venez pour lui donner le coup de pied de l'âne! » C'est à peu près dans les mêmes termes que me parlait un jour le secrétaire de l'archevêché, Tresvaux.

Ces bonnes gens diront-ils encore que nous avons voulu profiter de ses malheurs, puisqu'il y a huit ans que nous étions en lutte ouverte avec lui, et que le plus violent combat que nous lui livrâmes, combat qui l'a conduit aux portes de la mort, ce fut au moment même où il se croyait le plus fort, et où il ne me menaçait de rien moins que de me faire enfermer à Charenton comme fou. Il aurait été même de force à le faire, si les ordonnances avaient par malheur réussi. Quelle résistance aurais-je pu lui opposer? Je n'aurais eu que ma plume pour me défendre; mais ne m'aurait-il pas empêché de m'en servir, une fois surtout que la presse aurait été enchaînée? Nous taxera-t-on maintenant de lâcheté, si nous lui donnons le coup de grâce, pour éviter à ce brave homme des souffrances qui doivent être, hélas! plus insupportables que tous les supplices du monde.

Si je ne craignais pas de lui parler de ce ton, lorsqu'il était dans sa toute-puissance, à combien plus forte raison puis-je lui tenir le même langage aujourd'hui qu'il erre en fugitif et en vagabond comme le Juif maudit, *vagus super terram*, et que j'ai acquis de nouvelles preuves, non seulement contre sa foi, mais encore contre ses mœurs et sa probité, et qu'il a volé un million, fait qui suffirait à lui seul pour le conduire aux galères.

Répétons donc en chœur le même refrein : *Il faut mourir, frère! frère, il faut mourir!*

Requiescat in pace!!!

CHAPITRE XVIII.

Relation sur ce qui se passa dans un conseil qui se tint chez le nonce où le *Mémoire* qui précède fut lu et discuté.

Peu de jours avant la révolution de Juillet, je remis à quelqu'un une copie du Mémoire qui précède, pour qu'il en donnât connaissance au représentant du souverain pontife. La lecture de ce Mémoire fit une telle impression sur l'esprit de M. le nonce, qu'il réunit chez lui un conseil composé de savans théologiens pour savoir ce qu'il y avait à faire. Il est vrai que je ne fus pas appelé à ce conseil; mais, d'après ce qu'on m'en rapporta, voici à peu près ce qui s'y passa. On y agita quatre questions : 1° Est-il coupable d'hérésie? 2° Dans le cas où il serait reconnu coupable, convient-il dans les circonstances actuelles de lui faire son procès? 3° De quelle manière pourrait-on s'y prendre pour lui faire son procès? Et 4° enfin, les lois actuelles du royaume s'opposent-elles à ce qu'il soit déposé?

Quant à la première question, à savoir s'il était coupable d'hérésie, tous les avis furent unanimes là-dessus. On y joignit encore différens autres faits qui étaient venus à la connaissance de plusieurs de ces messieurs, par exemple, que dans différentes paroisses de Paris, il laissait subsister des écoles particulières où les instituteurs y enseignaient le jansénisme le plus cru, et qui ne laissèrent aucun doute à cet égard. S'il n'y avait qu'un fait isolé à l'appui de cette accusation, dit l'un, il serait possible que nous nous trompassions; mais il y a tant de faits et tant de circonstances diverses qui concourent à prouver qu'il n'est pas catholique, qu'il est presque impossible qu'il en soit autrement. La lettre surtout qu'il fit écrire à l'auteur par madame la comtesse de Lépinay immédiatement après qu'il lui eut adressé ce Mémoire, vient tout corroborer. S'il pouvait rester encore des doutes à cet égard, cette pièce serait plus que suffisante pour les dissiper. M. de Quélen a voulu faire le fin, et il s'est perdu par ses propres finesses.

Quant à la seconde question, c'est-à-dire s'il convient dans les circonstances actuelles de lui faire son procès, les avis furent partagés. Les uns opinèrent qu'il ne convenait pas de le déposer dans les circonstances où nous nous trouvions, parce que sa déposition produirait un trop grand

scandale; qu'il valait mieux assoupir l'affaire; qu'il fallait attendre que les choses fussent mieux assises, alors, disaient-ils, on pourrait engager M. Clausel à remettre les lettres que sa grandeur lui adressa, lorsque l'auteur du Mémoire la menaça pour la première fois de déposition; citer pareillement l'ancien supérieur du séminaire des Irlandais qui fut inhumainement sacrifié par lui à comparaître en personne, et ces faits, joints avec d'autres que des personnes placées dans de hautes régions connaissent, formeraient un tel faisceau de preuves contre lui, qu'il serait plus que suffisant pour le faire déposer.

D'ailleurs, voudrait-il faire du mal aujourd'hui, qu'il ne le pourrait plus. Actuellement qu'on le connaît, on le surveillera, et on aura toujours les yeux fixés sur lui; et si on lui voit faire un pas qui ne soit pas suivant les règles, on pourra prendre à son égard les mesures que l'auteur du Mémoire indique. Mais jusque-là laissons-le tranquille et dormir en paix. Pour le frapper de crainte et de terreur, et le tenir dans un saint respect, faisons-lui savoir seulement qu'on le connaît, qu'on le surveille, et par conséquent qu'il se tienne sur ses gardes.

D'autres, au contraire, opinèrent qu'il valait mieux que je fisse paraître ce Mémoire de suite, à raison même des circonstances critiques dans lesquelles nous nous trouvions. L'archevêque de Paris, disaient-ils, pourrait nous mener à un schisme, sans qu'on s'en doutât, et il serait bien plus difficile de l'arrêter.

Cependant, comme il faut tout dire, il est juste de remarquer que si ces messieurs consentaient à ce que je fisse imprimer ce Mémoire, ce n'était pas pour qu'il fût répandu dans le public, mais seulement pour que je pusse en envoyer un exemplaire à chaque évêque et au pape.

Quant à la troisième question qui a été posée, à savoir de quelle manière il fallait s'y prendre pour lui faire son procès, elle n'a présenté aucune difficulté. On a dit à l'unanimité qu'il n'y avait qu'à suivre les règles tracées par les canons, et ce qui s'était pratiqué constamment dans l'Eglise à cet égard.

4° Enfin, les lois actuelles du royaume s'opposent-elles à ce qu'on lui fasse son procès? On a décidé à l'unanimité qu'aucune loi ne s'opposait à ce qu'on le déposât. Que cette affaire ne regardait que le souverain pontife. S'il lui était

libre, disait-on, de refuser des bulles à un évêque nommé, de même pouvait-il lui retirer la juridiction dont il l'avait investi, lorsqu'il y avait des raisons suffisantes pour le déposer. Les choses en restèrent là à cause des événemens de Juillet; mais Dieu, dont on ne peut pas s'empêcher de reconnaître la main dans ce qui arriva peu de temps après à M. l'archevêque de Paris, y mit bon ordre, et le déposa en quelque sorte, *ipso facto*, puisqu'il permit que son palais fût détruit de fond en comble.

Pour nous, voici ce que nous avons à répondre aux questions proposées.

Dabord, quant à la première, quoique je ne connaisse pas tout ce que des *personnes placées dans de hautes régions* peuvent savoir, je crois cependant en connaître assez pour pouvoir affirmer sans témérité que M. l'archevêque de Paris n'est pas catholique, et par conséquent qu'il doit être déposé de son siége. M. de Quélen lui-même en est convenu en quelque sorte, puisque voilà huit ans que je n'ai cessé de le lui répéter, et qu'il a toujours demandé grâce. Il implora même ma miséricorde immédiatement après que je lui eus envoyé le Mémoire qui précède, comme la lettre qu'il me fit écrire par madame la comtesse Lépinay en est une preuve invincible. Or, à combien plus forte raison doit-il être déposé, aujourd'hui surtout que nous avons acquis de nouvelles preuves qui constatent qu'il n'est pas catholique, comme on va le voir par les chapitres qui vont suivre; mais même qu'il est plus que suspect dans ses mœurs, et plus que suspect dans sa probité!

Quant à la seconde question, nous pensons que c'est dans les circonstances actuelles ou jamais qu'il doit être déposé. Aujourd'hui surtout, que ce schisme que j'entrevoyais dans le lointain a commencé à se répandre dans l'Eglise, M. l'archevêque de Paris n'ignore pas qu'il est connu, qu'il n'a plus d'avancement à attendre, et qu'il pourrait bien se faire que ce chapeau de cardinal qu'il ambitionne tant ne vînt jamais. Alors il préférerait bouleverser l'Eglise s'il le pouvait, plutôt que de souffrir un pareil affront.

Il est vrai, qu'on nous répond à cela que son conseil l'examine et l'observe, et qu'il ne peut rien faire sans lui.

Mais ignorez-vous donc qu'il a un conseil secret, composé de jansénistes, dans lequel se traitent les grandes affaires?

Quant à la troisième et à la quatrième question, nous croyons que les lois françaises ne s'opposent pas à ce qu'il

soit déposé. Nous avons consulté les plus fameux avocats de Paris, tels que MM. Odilon-Barrot, Dupin et autres, et ils ont été d'un avis unanime à cet égard.

CHAPITRE XIX.

De la conduite hypocrite que M. l'archevêque de Paris tint lors de la maladie et des funérailles de MM. Grégoire et Berthier.— Qu'il ne joua un tel rôle que pour détourner d'une manière indirecte l'accusation que j'allais lui intenter, et qu'il ne fit arrêter l'impression de mon livre que pour se donner le temps de jouer cette comédie sans paraître y avoir été forcé.—Opposition de sa conduite présente avec sa conduite passée.

Le libraire, ou plutôt celui qui le faisait agir, tenait beaucoup à ce que je supprimasse ce chapitre. Il m'offrit même de l'argent pour que j'en fisse librement le sacrifice : *on vous le paiera si vous le voulez*, me disait sa femme. Mais lorsqu'il vit que je n'y consentirais jamais, il le supprima de lui-même avec ceux qui précèdent.

Il ne produira peut-être pas aujourd'hui le même effet qu'il aurait produit, s'il avait paru au moment même des funérailles de Grégoire, mais ce n'est pas notre faute, s'il n'a pas vu le jour dans son temps. On sait que M. de Quélen en a arrêté l'impression pendant trois ans.

On nous objectait plus haut, que la question du jansénisme n'était plus à l'ordre du jour. Après le bruit que M. l'archevêque de Paris vient de faire, pour exiger de MM. Grégoire et de Berthier jusqu'à la signature du *formulaire*, qu'on dise encore que nous cherchons à faire revivre des querelles assoupies? « Sur quoi porterait donc cette rétractation que l'on demande à M. de Quélen? disait un ami de ce dernier. Ce n'est assurément pas sur la constitution civile du clergé que le savant auteur de la Bibliothèque des Pères a si énergiquement combattu, *ni sur les erreurs de Jansénius et de l'évêque de Pistoie, dont M. de Quélen s'efforce d'exhumer la mémoire depuis si long-temps oubliée* (1). »

Or, pourquoi M. de Quélen *s'efforçait-il d'exhumer* tout à coup *la mémoire des erreurs de Jansénius?* N'est-il pas évident que c'était parce qu'il était accusé de jansénisme, et qu'on allait le déférer à l'Eglise comme professant en secret ces doctrines?

Ces préliminaires posés, venons maintenant au fait. On nous a dit quelquefois : Mais comment serait-il possible que

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXXI, p. 226.

M. l'archevêque de Paris se fût conduit comme il vient de le faire envers M. Grégoire, qui était janséniste des pieds à la tête, s'il avait été lui-même janséniste? Lui aurait-il refusé la participation des sacremens durant sa vie, et l'entrée de l'église après sa mort? Aurait-il interdit M. Guillon pour lui avoir administré l'extrême-onction? En vérité c'est avoir belle grâce que de lui intenter une accusation pareille après des faits si publics? Ne faut-il pas avoir perdu le sens? Janséniste! lui qui traite avec une telle rigueur l'un des principaux chefs du jansénisme! Quelle absurdité!

Avant de répondre à cette objection qui demandait bien un chapitre à part, il est nécessaire que nous fassions connaître les diverses opinions que nous avons entendu émettre à cet égard. Nous diviserons donc ce chapitre en trois articles. Dans le premier, nous réproduirons les diverses opinions qu'on a émises à ce sujet; dans le second, nous prouverons qu'il n'y eut que dissimulation et hypocrisie dans le rôle que M. de Quélen joua à cette occasion, et qu'il était plus unique que jamais avec les jansénistes, lorsqu'il semblait le plus s'en séparer; et dans le troisième, nous répondrons à quelques objections que l'on pourrait nous faire.

ARTICLE PREMIER.

Des opinions que nous avons entendu émettre au sujet du rôle que M. de Quélen joua lors de la maladie et des funérailles de MM. Grégoire et de Berthier.

Les uns disent que ce n'était qu'une comédie, jouée de concert avec les jansénistes, et que M. Grégoire même s'entendait avec M. de Quélen; et voici comment ils expliquent l'affaire.

M. l'archevêque de Paris, disent-ils, ainsi que les jansénistes ses amis, n'ignoraient pas qu'il y avait sous presse un ouvrage tendant à le faire déposer; que cet écrit ne tarderait pas à paraître, et qu'une des principales preuves sur lesquelles l'auteur se fondait pour demander sa déposition, était tirée des relations mêmes qu'il avait eues avec ce parti. Comment faire, se seront-ils dit, pour détourner ce coup de la tête de notre saint patriarche? Il y aura eu alors un conciliabule, composé des gros bonnets du jansénisme. Notre homme s'y sera plaint amèrement à eux, en leur disant: « Voyez l'abîme dans lequel vous m'avez précipité! je vous ai fait du bien! je vous ai donné de l'or et de l'argent pour

fonder des journaux ! J'ai contribué, autant qu'il a été en moi, à entretenir le feu sacré de vos doctrines, et vous m'avez compromis de la manière la plus gauche, et à tel point, que je vais peut-être en perdre mon siége ! Tout en croyant me défendre, vous m'avez porté un coup mortel ! Tous nos mystères sont dévoilés et mis à nu ! Vous vouliez faire les jésuites ! surpasser en ruse et en finesse tous les disciples d'Escobar, et jamais vous n'avez été plus maladroits ! Lisez les feuilles de cet ouvrage qui s'imprime contre moi; qu'avez-vous à répondre à des faits si patens? Comment voulez-vous que le public, et les prêtres surtout, ne croient pas à nos relations intimes, après les mille et une preuves que le maudit auteur de ce livre en apporte? Oh ! que je suis malheureux de m'être livré à vous ! Que j'aurais bien mieux fait d'avoir été jésuite ! »

Nos jansénistes, qui n'auront pas voulu demeurer en reste avec sa grandeur; et voyant, d'ailleurs, que la cause de l'archevêque était la leur propre, et, qu'en le perdant, ils risquaient de perdre par-là même toute influence sur l'Eglise de France, auront sans doute répliqué en lui disant : « Vous, Monseigneur ! que vous perdiez votre siége pour vous être donné à nous ! non, cela ne sera pas ! nous le jurons par tout ce qu'il y a de plus sacré ! Voici un moyen infaillible que la divine Providence nous offre pour vous tirer de ce mauvais pas; et, à défaut de celui-là, nous qui sommes si féconds en ressources, nous aurions bien su en imaginer d'aussi heureux ! Il y a tel des nôtres qui est malade; peut-être même ne se relèvera-t-il jamais de cette maladie. Eh bien ! qu'il meure ou non, faites grand tapage ! dites que vous lui refuserez la sépulture ecclésiastique, s'il n'abjure ses prétendues erreurs ! Vu la position dans laquelle vous vous trouvez, nous vous donnons carte blanche à cet égard, et, loin de vous en savoir mauvais gré, nous applaudirons à votre zèle : *la nécessité*, dit le proverbe, *ne reconnaît pas de loi!* — Notre bon ami ne se rétractera pas, comme ça va sans dire; vous savez s'il tient *mordicus* à nos principes ! et cependant il n'en faudra pas davantage pour vous rendre aussi blanc que neige, et pour faire tomber toute accusation à plat ! Qui osera ensuite demander votre déposition comme janséniste ! ne lui rirait-on pas au nez? et ne le regarderait-on pas comme un fou, digne d'être relégué aux Petites-Maisons? Faites en sorte seulement que l'ouvrage ne paraisse pas de quelques mois, afin

que nous ayons le temps de jouer notre comédie, sans paraître y avoir été forcés, et vous verrez que tout ira pour le mieux, dans le meilleur des mondes possibles ! »

En effet, M. l'archevêque de Paris s'arrangea si bien avec le libraire, que celui-ci, qui aurait eu un si grand intérêt à mettre mon ouvrage en vente dans le plus bref délai possible, afin de pouvoir rentrer dans ses capitaux, en fit suspendre l'impression durant plusieurs mois, et qu'il laissa échapper les plus belles occasions, tellement bien que je fus obligé de le citer devant le tribunal de commerce, pour le faire condamner à terminer l'impression dans une quinzaine. M. de Quélen voyant qu'il n'y avait pas moyen d'éviter le coup, lui ordonna alors de mettre l'ouvrage en vente, mais après en avoir supprimé tels et tels chapitres, et surtout celui qui aurait pu donner la clef de toute cette intrigue; action indigne, qui donna lieu à un nouveau procès que tout le monde connaît. A la vérité, le libraire a été condamné à des dommages-intérêts envers l'auteur, mais M. de Quélen n'en a pas moins atteint son but. Il est parvenu à retarder la publication de mon livre de trois ans (temps, je l'espère, durant lequel il a pu jouer son rôle en toute liberté), de manière qu'aujourd'hui j'ai beaucoup à craindre que mon accusation ne paraisse souverainement ridicule. En effet, comment parvenir à faire entrer dans les esprits qu'il est janséniste, après le rôle qu'il a joué lors des funérailles de MM. Grégoire et de Berthier? « Quoi ! me dira-t-on, M. de Quélen janséniste ! lui qui a refusé la sépulture ecclésiastique à ces deux évêques, parce qu'ils n'avaient pas voulu souscrire aux bulles qui condamnaient les erreurs de Jansénius ! Mais il faut avoir perdu l'esprit ! Vous n'avez donc pas eu connaissance de ce déluge de brochures que les jansénistes firent pleuvoir à cette occasion, et dans lesquelles ils le représentent comme un persécuteur de l'hérésie jansénienne ! (Nous ferons connaître plus loin dans quel but ses amis publièrent toutes ces brochures.) Oh ! pour le coup, en voilà bien d'une autre ! » Si la conduite de M. l'archevêque de Paris n'était pas trop honorable, il faut avouer, du moins qu'elle ne manquait pas de finesse et d'adresse !

Au premier coup d'œil, cette opinion paraît insoutenable, mais lorsqu'on vient à rapprocher la conduite actuelle de M. de Quélen de sa conduite passée, elle ne laisse pas que d'être probable. En effet, comment se fait-il que M. l'arche-

vêque de Paris refuse aujourd'hui la sépulture ecclésiastique à M. Grégoire, lui qui lui accordait naguère jusqu'au pouvoir de dire la messe? Comment concilier une telle conduite? Est-ce donc un plus grand crime à ses yeux que le cadavre d'un hérétique soit porté dans une église, que de lui permettre de célébrer les saints mystères? M. l'archevêque ne savait-il pas que l'ancien évêque de Blois disait la messe chez lui? et cependant lui a-t-il jamais envoyé d'interdit? Ne lui a-t-il pas toujours permis, soit tacitement, soit expressément, de la dire? Or, s'il avait dû exiger de lui une rétractation, n'était-ce pas alors ou jamais qu'il le devait, puisque, dans son opinion, c'était l'autoriser à commettre des sacriléges continuels, tandis qu'il n'y en a aucun à ce qu'un cadavre soit porté dans une église?

Qu'on nous dise encore comment il se fait que sa grandeur se montre aujourd'hui si sévère envers un homme qui concourait à des journaux (la *France catholique* et la *Gazette des Cultes*) qu'elle soutenait elle-même de ses propres fonds, comme nous l'avons prouvé d'une manière incontestable? Dans l'hypothèse contraire, qu'on explique si on le peut de tels faits!

Sans doute, on aura de la peine à croire à un tel machiavélisme; mais, serait-ce la première fois que M. de Quélen jouerait un tel rôle? Que ne fit-il pas, lorsque les ordonnances Feutrier parurent, pour faire croire qu'il n'avait eu aucune part au complot, tandis qu'il en avait été le principal instigateur? D'après la comédie qu'ils jouèrent, qui n'aurait dit nos intimes brouillés pour toujours! Ils s'excommuniaient l'un l'autre dans les journaux, et cependant la veille que M. Feutrier fut renvoyé du ministère, M. l'archevêque de Paris ne l'avait-il pas appelé pour faire l'ouverture du jubilé à la métropole? Ses amis les jansénistes ont-ils jamais manqué de l'attaquer comme jésuite, toutes les fois qu'il était de son intérêt de le paraître? Et cependant qui pouvait mieux savoir qu'eux ce qu'il était? Que ne vient-il pas de tenter encore pour faire croire que la correspondance qu'on lui attribuait avec la marquise de P*** était supposée? Qui se serait douté que les pamphlets infâmes qui parurent quelques jours après la découverte de ces lettres, fussent l'ouvrage de sa grandeur elle-même? Or, quelle impossibilité y aurait-il qu'il se fût entendu avec les jansénistes, pour jouer une comédie pareille à tant d'autres? M. l'archevêque de

Paris et ses amis ont quelquefois des tours si adroits et si extraordinaires, qu'en comparaison, toutes les escobarderies ne sont rien!

Je sais qu'aux yeux des personnes qui ne jugent que sur les apparences, une telle opinion doit paraître souverainement ridicule. Elles auront vu M. Grégoire aux prises avec M. de Quélen, donc Monseigneur ne doit pas être janséniste, auront-elles dit, puisqu'il refuse la sépulture ecclésiastique à un janséniste.

Mais qu'elles nous expliquent autrement toutes les contradictions que nous venons de signaler! Il faut cependant, se rendre un peu raison des choses. Si Dieu nous a doués de cette précieuse faculté, n'est-ce pas pour que nous en fissions usage?

Au reste, qui pouvait mieux savoir que M. de Quélen lui-même si cette opinion était fondée. S'il fit retrancher ce chapitre de la première édition, n'est-ce pas parce qu'il sentait que j'avais pénétré ce mystère d'hypocrisie?

On nous dira : mais est-il possible qu'un homme consente à se diffamer et à se faire ainsi du mal à lui-même? Or, M. Grégoire ne se serait-il pas diffamé s'il s'était entendu avec M. de Quélen?

Eh! quel mal, je vous le demande, ça pouvait-il faire à M. Grégoire? Tout le monde ne savait-il pas qu'il était janséniste et qu'il tenait même à honneur de l'être? N'en faisait-il pas profession ouverte jusque dans des ouvrages publiés récemment, et entre autres, dans son *Histoire des Sectes religieuses?* Tout au contraire, il s'honorait à ses propres yeux et aux yeux des siens, en soutenant jusqu'à la mort des doctrines qu'il avait toujours professées, et qu'il pouvait croire bonnes. « Que m'importe, devait-il dire à ses amis, que l'on dise que j'ai été évêque constitutionnel? Eh! l'ai-je jamais nié? l'ai-je jamais caché? la France et l'Europe entière ne le savent-elles pas? Autant voudrait-il faire un crime à un juif ou à un protestant, de ce qu'ils meurent dans l'attache à la religion qu'ils ont toujours professée! S'ils pouvaient vous répondre, ne vous riraient-ils pas au nez, et ne vous diraient-ils pas que c'est une niaiserie à vous de leur faire un reproche de ce dont ils s'honorent le plus? Ainsi, loin que je prétende me dégrader en refusant la rétractation que l'on me demande, je mourrai content, puisque mes opinions triompheront, et qu'elles demeureront assises jusque sur le premier siége de France! Ce serait au contraire en me

rétractant que je me couvrirais de honte et d'infamie, puisqu'il faudrait renier toute une vie que je crois honorable, et condamner tous mes ouvrages au feu ! »

M. Grégoire avait une âme trop loyale et trop franche, dira-t-on encore, pour s'être prêté à une telle intrigue, et surtout au lit de la mort.

Mais de quoi des hérétiques ne sont-ils pas capables, pour faire triompher leurs doctrines? Qui aurait cru que sa grandeur fût d'intelligence avec l'auteur des articles qui avaient paru dans la *Gazette des Cultes*, touchant le jansénisme? Et cependant, après les explications que nous avons données, y a-t-il le moindre doute à élever là-dessus?

Quant à la mort, M. Grégoire pouvait la croire éloignée, puisqu'il fut en état d'entretenir une correspondance suivie avec M. l'archevêque de Paris.

Du reste, si l'on trouvait que ce serait faire injure à l'ancien évêque de Blois que de soutenir une telle opinion, nous pourrions au besoin nous appuyer sur deux autorités graves, sur sa grandeur elle-même, et sur M. Guillon. Dans les écrits que ces deux antagonistes publièrent à cette occasion, on voit que l'un et l'autre accusent M. Grégoire de duplicité et de fourberie; or, ne pourrions-nous pas, à leur exemple, faire la même supposition qu'eux? M. de Quélen avait reproché à M. Guillon de s'être laissé duper par M. Grégoire, qui *avait feint*, disait-il, *d'être beaucoup plus malade qu'il n'était, pour lui arracher l'extrême-onction* (ce sont ses paroles). M. Guillon lui répond dans les termes suivans : « Un prêtre, un évêque à son lit de mort, *affirmait sur* « *l'honneur l'être réconcilié avec l'Eglise* que je savais bien « avoir été si long-temps persécutée par lui. Il produisait « l'acte de communion qui lui fut donné dans le temps par « le cardinal de Belloy, tous ceux qu'il a reçus des plus res- « pectables évêques d'Italie; si j'étais *trompé*, quel homme « ne l'aurait-il pas été à ma place? Oui, Monseigneur, *je* « *veux croire que j'ai été trompé, malgré toutes les appa-* « *rences de la bonne foi, de la piété et de la soumission;* « mais je ne saurais croire qu'une simple erreur aussi « étrangère à mes intentions, ait pu m'attirer votre dis- « grâce (1). »

Puisque M. Guillon suppose avoir été trompé par M. Grégoire, et que M. de Quélen le supposait de même, pourquoi,

(1) *Exposé de ma conduite auprès de M. Grégoire*, p 14.

à leur exemple, ne pourrions-nous pas dire que s'il trompait M. Guillon, il ne trompait pas du moins l'archevêque de Paris, qui devait bien savoir à quoi s'en tenir?

Au reste, on ne doit pas oublier que nous ne donnons ici qu'une opinion que nous avons entendu émettre, et que nous ne sommes que simples rapporteurs. Nous exposerons plus loin notre façon de penser.

D'autres tiennent que M. Grégoire fut totalement étranger à la comédie qui se joua alors, et que M. Baradère seul s'était entendu avec M. l'archevêque de Paris, pour faire servir l'ancien évêque de Blois, ainsi que M Guillon, à la justification et au triomphe de sa grandeur. Et voici comment ils prétendent dénouer le nœud de l'intrigue.

M. Baradère, après avoir combiné son coup avec M. de Quélen, aura été trouver le bon abbé Guillon et lui aura dit: « Monseigneur, venez vite! il y a un moribond qui désire vous voir pour la dernière fois, et qui ne veut recevoir les sacremens que de votre main! — Mais attendez, aura répondu M. Guillon! ne faut-il pas que j'aille demander des pouvoirs à l'archevêché? — Vous n'en avez pas le temps, aura repris M. Baradère! hâtez-vous! vous dis-je, vous n'avez pas un instant à perdre, si vous voulez recevoir son dernier soupir! Hélas! le pauvre homme sera peut-être mort avant que nous soyons arrivés chez lui! O mon Dieu quel malheur que ça serait s'il venait à décéder sans sacremens! Ne craignez-vous pas que Dieu vous rende responsable de la perte de cette âme? — Mais est-il possible, aura répliqué M. Guillon, que M. Grégoire me demande, moi qui ai attaqué si souvent les jansénistes! moi, *l'auteur de la collection des Brefs de Pie VI.* — Oui, c'est vous! vous-même, Monseigneur! que M. Grégoire désire voir pour la dernière fois! ne perdons pas le temps en discussions, je vous en conjure! » D'après le rapport que m'en a fait M. Guillon, et ce qu'il dit dans la brochure qu'il a publiée pour sa justification, ce fut à peu près dans les mêmes termes que M. Baradère s'exprima.

Dans une telle extrémité, comment réfléchir et délibérer? Il est sûr qu'en pareil cas, tout prêtre approuvé ou non doit marcher; et que, d'après les théologiens, il serait responsable devant Dieu de la perte de cette âme, s'il ne se rendait incontinent à l'appel. M. Guillon, qui connaît sa théologie, se sera empressé de se rendre à cette invitation, sans perdre du temps pour courir à l'archevêché; et quel est le prêtre

tant soit peu charitable qui, dans un pareil cas, n'en eût fait autant? Est-ce lorsque un homme est sur le point de tomber dans un précipice, que l'on doit délibérer si on lui tendra ou non une main secourable? Ce n'est pas que je prétende excuser la conduite entière de M. Guillon, puisqu'il l'a lui-même condamnée; mais nous croyons que le premier mouvement fut honorable, et qu'il aurait dû s'arrêter là, et s'apercevoir qu'on se jouait de lui et qu'on le trompait d'une manière indigne, tandis qu'il a été entraîné de degré en degré jusque dans l'abîme, *abyssus abyssum invocat.* Mais quel était le plus coupable en ceci? est-ce M. Guillon, ou bien ceux qui le trompaient pour le faire servir à leurs fins secrètes et exploiter ensuite cette faute en leur faveur? Voyez le parti que M. de Quélen a su tirer de la chute de ce nouveau saint Pierre! Quoiqu'il y ait près de deux ans que cette faute ait été commise, il ne se passe pas de jour qu'il n'ait soin de la rappeler au public. Elle lui fait tant d'honneur! elle fait ressortir si bien la pureté de sa foi et les combats qu'il lui a fallu livrer pour en conserver le dépôt, que ne serait-ce pas le plus grand des malheurs si on venait à l'oublier, et ne mériterait-elle pas d'être gravée sur l'airain et sur le bronze?

(Jusqu'ici M. l'archevêque de Paris ne dit mot, et se tient coi, de même que le chasseur, à la piste du lièvre, attend patiemment que l'innocent animal vienne passer près de lui pour décharger son arme et le percer du plomb meurtrier).

Mais à peine le bon abbé Guillon a-t-il administré l'extrême-onction au malade, voilà que notre homme tire alors le rideau derrière lequel il se tenait caché, comme un voleur guettant sa proie, et qui s'écrie : « Ah! pour le coup, je te tiens et je te prends sur le fait! Vous avez, dit-il, à ce pauvre abbé Guillon, administré les sacremens à un hérétique, sans m'en prévenir, et sans demander même des pouvoirs! — Mais, Monseigneur! l'on m'a dit qu'il était à toute extrémité, et qu'il se mourait! Que pouvais-je en savoir? Devais-je douter de la bonne foi de celui qui me fut envoyé? Etait-ce le moment de courir après vous, et de vous chercher dans toutes les communautés de femmes, pour vous demander des pouvoirs? Ne connaissez-vous donc pas les principes de la théologie, qui dit que, dans le cas de nécessité, tout prêtre, approuvé ou non, a le droit d'administrer les sacremens à un mourant? — Non, il ne se mourait pas, vous dis-je, M. Grégoire vous a *trompé!* Il était aussi bien *portant que vous!* vous

auriez eu le temps de venir me consulter! Ainsi, parce que vous avez fait cette chose, *quia tu fecisti hanc rem*, vous ramperez dans mon église! vous serez frappé d'interdit et d'anathème, et j'excommunierai tous ceux qui communiqueront avec vous! »

Et les dévots et les dévotes de s'écrier : Bravo! bravo, Monseigneur! quel évêque *cher à notre cœur*! Vous êtes un Athanase! un apôtre! voire même un martyr! Oh! comme les jansénistes vous sont en horreur! que vous leur en faites voir de belles!

On croirait peut-être que nous exagérons, mais voici ce que disaient ses amis mêmes. « Nous applaudirons de plus en plus aux vertus épiscopales d'un pontife qui, à nos yeux, par son invariable et périlleuse fermeté dans cette circonstance même, *vient de mériter le glorieux titre de confesseur de la foi* (1). »

Et dans *l'Avenir*, voici ce que l'on faisait dire au souverain pontife. « *Il élève l'archevêque de Paris au-dessus de tous les évêques. Quello da cor mio*, disait-il à M. l'abbé Martin de Noirlieu, *è veramento apostolo di Christo* : Cet évêque, cher à mon cœur, est véritablement apôtre de Jésus-Christ (2). »

Que M. de Quélen dut rire, lorsqu'il lut ces paroles dans l'*Avenir!* Lors même qu'il n'aurait pas été janséniste, il ne lui en aurait peut-être pas fallu davantage pour rejeter l'infaillibilité du pape.

Un fait qui est venu à notre connaissance, depuis la comédie qui se joua alors, rendrait cette opinion plus que probable. Il paraîtrait que MM. Baradère et de Quélen ne seraient pas aussi mal qu'ils affectaient de le paraître; et il serait bien possible qu'ils se fussent entendus ensemble pour mettre ce pauvre abbé Guillon dans le sac. M. l'archevêque, qui savait fort bien qu'il allait paraître, sous peu, un ouvrage pour le faire déposer, aurait bien pu donner une récompense honnête à M. Baradère, pour qu'il lui prêtât main-forte, et le tirât de ce mauvais pas.

Quelques jours après que j'eus gagné le procès qu'il m'a fallu soutenir contre M. Ténon, ou, pour parler plus juste, contre M. l'archevêque de Paris, dont ce libraire n'était que le plastron, je vis paraître, dans *le Mouvement*, l'article sui-

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXVIII, p. 132.
(2) *L'Avenir* du 10 novembre 1831.

vant, qui ne me surprit pas peu. « On nous assure que, mal-
« gré les efforts de l'ambassadeur de Louis-Philippe, à Rome,
« M. de Quélen, archevêque de Paris, vient d'être nommé
« cardinal. C'était bien la peine de sacrifier tant de patriotes
« italiens; de faire faire, par l'organe de M. de Montalivet,
« une si emphatique défense de la souveraineté temporelle
« du pape; d'abandonner si misérablement l'abbé Guillon,
« après l'avoir promu à l'évêché de Beauvais (pour l'hon-
« neur de M. l'archevêque de Paris, il faut que ce pauvre
« abbé Guillon se trouve partout)! En vérité, le juste-milieu
« devrait bien voir que ses courbettes ne lui assureront pas
« l'amitié des puissances de l'Europe, puisqu'elles n'ont pas
« même pu lui *mériter la neutralité d'un monarque dont la*
« *force est détruite depuis que les indulgences et les amu-*
« *lettes ont perdu leur vertu* (1). »

En voyant un tel article, c'est bien là, me dis-je, la tactique de M. de Quélen! Toutes les fois que quelque chose lui portera un préjudice notable dans l'opinion, pour amortir le coup, cet homme rusé n'a rien de plus empressé que de faire répandre une nouvelle, qui ne laisserait pas que d'être très honorable pour lui, si elle était fondée. Peu lui importe qu'elle soit vraie ou fausse, elle ne laisse pas que de lui faire un certain bien pour le moment. Cet article ne peut donc venir que de lui. Ce sera sa grandeur elle-même qui, par l'intermédiaire de quelque ami secret, aura fait insérer cette nouvelle dans *le Mouvement*, pour obvier au préjudice que la perte de ce procès a pu lui causer dans l'opinion. En effet, que peut-on penser d'un homme qui, pour détourner une accusation grave, n'a eu rien de mieux à faire que de suborner un libraire, et de lui faire supprimer, bon gré mal gré, les chapitres qui lui étaient les plus contraires? A-t-on jamais vu une infamie pareille? Et n'est-ce pas par-là même se reconnaître coupable? Aussi voilà que depuis que cet article, qui a été répété par d'autres journaux, a paru, un grand nombre de personnes me disent, avec ironie : « Oh! que vous lui faites de mal! Il paraît que Rome fait un bien grand cas de votre ouvrage! Voyez comme elle s'empresse de le déposer! En attendant, le voilà définitivement nommé cardinal! Le fait est positif : un exprès vient d'arriver de Rome pour en apporter la nouvelle au roi! »

Certainement il est faux et archi-faux, me dis-je, que

(1) *Le Mouvement* du 22 décembre 1831.

M. de Quélen ait été élevé au cardinalat! Mais voyons, remontons à la source! tâchons de découvrir d'où a pu partir cette fausse nouvelle, qui lui fait dans ce moment-ci tant de bien! Quel peut donc être cet ami charitable qui ne craindra pas de mentir, de la manière la plus impudente, pour rendre service à sa grandeur? Je vais donc trouver le rédacteur du *Mouvement*, M. Riquier, et je lui apporte même la lettre suivante, pour démentir ce fait, tant j'étais sûr qu'il était faux!

Paris, le 23 décembre 1831.

« Monsieur le rédacteur,

« Pour se relever de l'état d'abjection dans lequel il est tombé, après une tactique qui lui est familière, M. l'archevêque de Paris fera répandre une nouvelle qu'il sait bien être fausse, mais qui n'en produira pas moins l'effet qu'il en attend pour le moment. Telle est celle par laquelle vous venez d'annoncer qu'il avait été promu au cardinalat, *malgré*, disiez-vous, *les efforts de l'ambassadeur de Louis-Philippe à Rome*. C'est ce qu'il fit encore après la mort du cardinal de La Fare, tandis qu'on ne lui avait seulement pas fait l'honneur de le porter candidat. Quoique ces nouvelles soient fausses, elles n'en imposent pas moins aux âmes simples et crédules. Mais, loin que M. de Quélen ait été promu au cardinalat, il est au contraire impossible qu'il le soit encore, puisque le nombre des cardinaux français est complet.

« Vainement dirait-on que depuis que leurs éminences ne sont plus payées par l'état, sa sainteté pourrait en nommer au-delà du nombre prescrit.

« Sans doute, elle le pourrait à la rigueur, mais elle n'usera jamais de ce droit, puisqu'elle s'exposerait à des réclamations de la part des cardinaux italiens. Qui ne sait, en effet, que, dans un conclave, il ne faudrait souvent qu'une voix de plus, pour faire tomber la thiarre sur la tête d'un étranger. La cour de Rome est trop politique et trop sage pour s'écarter sans une nécessité grave des règles qu'elle s'est prescrites. Or, nous ne voyons pas qu'il y ait nécessité de donner un chapeau rouge à M. de Quélen. Tant s'en faut! Si Rome veut conserver la religion en France, au lieu de lui donner des chapeaux, dans la crainte sans doute que le pauvre homme ne s'enrhume, elle ferait bien mieux de lui désigner un successeur!

« S'il était possible que M. de Quélen fût élevé au cardinalat, loin que ce fût *contre le gré de l'ambassadeur de Louis-Philippe*, je dirais plutôt que ce serait à ses instances et à ses sollicitations qu'il devrait cette faveur. En effet, qui ne connaît l'union intime qui existe entre M. de Quélen et M. Decazes, que celui-ci fit nommer au siége archiépiscopal de Paris, nonobstant l'opposi-

tion de la cour qui demandait le cardinal de Latil, et les réclamations du clergé qui le trouvait trop jeune et trop mondain? Or, comment veut-on que le beau-père se mette en opposition avec le gendre? Tout au contraire, M. de Saint-Aulaire, poussé secrètement par M. Decazes qui a le plus grand intérêt à maintenir son œuvre, loin qu'il mette obstacle à la nomination de M. de Quélen au cardinalat, on sait, au contraire, qu'il remue ciel et terre pour l'y faire arriver. M. l'archevêque de Paris voudrait nous persuader qu'il y a une guerre déclarée entre lui et les doctrinaires, tandis qu'il est on ne peut mieux avec eux, et que c'est à leur influence qu'il doit peut-être d'avoir conservé son siége. Ne dit-on pas même qu'il jouit d'une plus grande faveur à la cour de Louis-Philippe, qu'il n'en jouissait sous celle de Charles X? Je ne serais donc pas surpris qu'un chapeau de cardinal, ne devînt un jour le prix de l'abandon de l'Italie aux Autrichiens. Pour arriver à cette dignité, Dubois ne profita-t-il pas de l'influence qu'il exerçait auprès de Philippe d'Orléans, afin de le porter à sacrifier la France à l'Angleterre. Il serait donc bien possible, que M. de Quélen obtînt par les mêmes voies ce chapeau qu'il ambitionne depuis si long-temps; mais quel que soit son empressement, force y aura pour lui de modérer ses désirs et d'attendre le décès de quelqu'un de nos cardinaux. Dans cette expectative, nous lui conseillons d'*acclamer* vers Dieu pour qu'il hâte ce moment désiré! »

Mais il est inutile que nous insérions cette lettre, me dit le rédacteur, nous sommes sûrs que la nouvelle est positive. Vous seriez ensuite obligé de vous rétracter, et nous voulons vous épargner ce désagrément. — Vous le croyez, repris-je, mais que vous connaissez peu M. l'archevêque de Paris! Il aura des amis qui viendront vous dire : Monsieur, telle et telle chose se passent, quoiqu'ils sachent fort bien qu'il n'en est rien, et qu'ils mentent impudemment. — Bah! des *amis*, reprend le rédacteur! si vous saviez quelle est la personne qui nous a communiqué cette nouvelle! Jamais M. de Quélen n'a eu d'ennemi plus acharné qu'elle! leurs discussions mêmes sont publiques! — Quelle serait donc, repris-je, cette personne charitable, si toutefois je ne suis pas trop curieux? — Je puis bien vous le dire, puisqu'elle ne m'en a pas fait mystère. Eh bien! c'est M. Baradère! il vint hier nous annoncer que M. Guillon sortait immédiatement des Tuileries, où on lui avait appris que M. de Quélen avait été promu au cardinalat, et qu'un exprès, arrivé de Rome, en avait apporté la nouvelle au roi. Voilà ce que me dit M. Riquier en présence de tous les rédacteurs qui appuyèrent de leur témoignage les mêmes faits. Et qui nomme l'auteur n'est

pas menteur, dit le proverbe. — Je m'en étais bien douté, repris-je. J'avais toujours pensé que M. Baradère n'était pas aussi ennemi de M. de Quélen qu'on avait la bonhomie de le croire! Mais voici un fait qui vient confirmer toutes mes conjectures! Sans doute, vous croyez M. Baradère l'ennemi mortel de M. l'archevêque de Paris, depuis le rôle qu'il a joué dans l'affaire Grégoire! Eh bien! pas du tout! ce sont deux fins renards qui s'entendent entre eux! Sachez que M. Baradère était naguère curé de Montmartre, où il avait été nommé par sa grandeur; et s'il vous a communiqué cette fausse nouvelle, c'est, j'en suis sûr, pour affaiblir les impressions fâcheuses que le procès que M. de Quélen vient de perdre avait pu produire sur les esprits. Au reste, attendez quelque temps, et vous verrez qu'on n'aura pas plus pensé à M. l'archevêque de Paris pour le cardinalat qu'au grand Turc!

En sortant des bureaux du *Mouvement*, pour mieux éclaircir cette affaire, je me rends incontinent chez M. Guillon. Serait-il vrai, lui dis-je, que vous eussiez dit à M. Baradère que M. l'archevêque de Paris avait été nommé cardinal, et qu'un exprès arrivé de Rome en avait apporté la nouvelle au roi? C'est même ce qui a donné lieu à cet article du *Mouvement* que voici, et que M. Baradère a apporté tout fait au rédacteur.

Voilà alors mon homme qui est dans un profond étonnement, et qui s'écrie : « Quoi! Baradère a dit cela! Baradère! Baradère! est-ce possible? Mais c'est ma première nouvelle! je ne lui en ai pas dit un mot! c'est une imposture insigne de sa part! je ne l'ai seulement pas vu! O bon Dieu! comment peut-on mettre ainsi mon nom à l'avant, et me faire dire des choses que je n'ai pas dites! Et c'est Baradère qui a dit cela au rédacteur, lui que je croyais un homme si franc et si loyal! On ne pourra donc compter sur personne! Je commence actuellement à pénétrer le mystère! il m'aura trompé! il se sera entendu avec l'archevêque pour me faire tomber dans les piéges qu'ils m'ont tendus! »

Eh bien! qui avait raison du rédacteur ou de moi? M. de Quélen est-il cardinal? Si la nouvelle en avait été aussi positive que M. Baradère le prétendait, il semble cependant que sa nomination aurait eu le temps d'arriver de Rome, puisqu'il y a près de deux ans que M. l'archevêque a fait annoncer dans tous les journaux qu'il avait été promu au cardinalat.

Qu'on ne dise pas qu'il l'est peut-être *in petto*.

D'après l'article, il aurait dû l'être en réalité, et non en expectative. Mais il ne l'est pas plus *in petto* qu'autrement, et si le rusé prélat prit d'abord cette tournure, c'était afin qu'on ne pût pas le démentir. Comment, en effet, savoir s'il est ou n'est pas dans l'intention du pape de l'élever par la suite au cardinalat? D'ailleurs, on n'envoie pas des *courriers* de Rome pour annoncer de telles nominations.

Nous osons porter le défi à M. Baradère de nous démentir et d'assurer sur sa conscience et sur son honneur qu'il en soit autrement. Aurait-il cet impudeur, nous pourrions encore lui opposer le témoignage de M. Riquier, ancien gérant du *Mouvement*, ainsi que de tous les autres rédacteurs qui se sont réunis depuis à *la Tribune*.

Or, pourquoi l'ami de M. Grégoire faisait-il annoncer dans les journaux une nouvelle qu'il savait bien être fausse? Pourquoi mentait-il ainsi au public? Est-ce là le propre d'un homme franc et loyal, et le fait d'un honnête homme? A quelle fin allait-il dire au rédacteur que M. Guillon venait de lui annoncer cette nouvelle, tandis que le bon abbé ne lui en avait pas soufflé le mot, et qu'il ne l'avait seulement pas vu? D'où peut venir la fraude, si ce n'est de ceux à qui elle profite? S'il avait été aussi ennemi de M. de Quélen qu'il affectait de le paraître, pourquoi cherchait-il en secret à lui rendre le plus grand des services? MM. Baradère et de Quélen étaient donc plus amis que jamais, lorsqu'on les croyait le plus en guerre! ils s'entendaient donc entre eux! Et s'il est vrai qu'ils s'entendissent, comme tout le prouve, quelles conséquences n'en faudrait-il pas tirer contre M. l'archevêque de Paris! Il s'ensuivrait qu'en même temps qu'il aurait fait semblant d'arrêter M. Baradère d'une main, il l'aurait poussé de l'autre! Qu'en même temps qu'il aurait refusé la sépulture ecclésiastique à MM. Grégoire et de Berthier, il aurait excité leur ami commun à célébrer leurs funérailles avec pompe pour avoir ensuite la gloire de lancer un interdit contre lui! qu'en même temps qu'il aurait fait défense aux prêtres des paroisses de l'Abbaye-aux-Bois et de Saint-Louis-en-l'Ile de célébrer ces services, il aurait poussé d'autres prêtres à le faire et à ne pas s'arrêter à ces scrupules! qu'en même temps qu'il aurait défendu aux curés de fournir des ornemens, il leur aurait ordonné ensuite de purifier ces deux églises comme ayant été souillées par la présence de ces hérétiques, tandis qu'il aurait été lui-même l'auteur de cette

profanation ! Si ce n'est pas là de l'hypocrisie la plus raffinée, il faut avouer qu'il n'y en aura jamais ! Faut-il s'étonner ensuite si Dieu l'a frappé d'une manière si terrible !

M. Baradère nous dira peut-être que s'il répandait de si fausses nouvelles, c'était pour nuire à celui qu'il poursuivait de sa haine et de sa vengeance.

Il faudrait le supposer par trop sot pour n'avoir pas vu que cette annonce, loin de nuire à sa grandeur, ne pouvait, au contraire, que lui faire le plus grand bien, surtout dans la position où elle se trouvait alors, si vrai qu'un grand nombre de personnes me dirent : « Hélas ! vous serez toujours le pot de terre contre le pot de fer ! Vous avez beau gagner des procès contre l'archevêque de Paris, que vous ne lui faites pas le moindre mal. Le pape fait si peu de cas de votre ouvrage, qu'il vient de le nommer cardinal ! Voilà comment on le dépose ! voilà comment on répond à vos *adresses !* » Est-ce ainsi, je le demande, que l'on nuit à un ennemi ? Dans ce cas, il faudrait dire que M. Baradère entendrait bien peu son métier, et que ses vengeances seraient cent fois plus profitables à M. de Quélen que son amitié !

Et lors même qu'il serait cardinal, repris-je, qu'est-ce que ça prouverait contre mon livre ? Dubois ne l'a-t-il pas été ? Ne sais-je pas que la faveur et l'intrigue peuvent exercer presque autant d'influence à la cour de Rome que dans les autres cours ? L'exemple que je viens de citer, et auquel je pourrais en ajouter bien d'autres, n'en est-il pas une preuve ? Il serait en effet dans l'ordre des choses possibles, qu'à force de sollicitations, et d'intrigues le beau-père de M. Decazes obtînt un chapeau rouge pour son protégé ; mais une telle faveur ne prouverait autre chose, sinon que M. de Saint-Aulaire se serait hâté d'arracher au pape cette nomination, dans la crainte que l'ouvrage qui devait paraître pour faire déposer son protégé, ne fît changer sa sainteté. Car enfin, si M. de Quélen n'avait rien à craindre de mon livre, pourquoi donc avait-il payé le libraire pour le mutiler ? A-t-on jamais vu une infamie pareille ? qu'un auteur ne puisse pas être maître d'une propriété qui est plus sacrée que toutes les autres, de sa pensée même ! Mais attendez que mon ouvrage paraisse tel que je l'ai conçu, et surtout que je l'aie envoyé au souverain pontife ; et si, après l'avoir lu attentivement, l'avoir soumis à une congrégation de cardinaux et avoir ordonné une enquête juridique sur les faits qui s'y trouvent consignés, sa sainteté juge à propos de le nommer cardinal,

peut-être alors aurez-vous quelque raison de dire qu'elle en à été peu touchée.

Quant au chapeau rouge, soyez sûr qu'il ne le tient pas encore, quelque désir qu'il en ait! parce qu'une telle nomination semblerait le mettre au-dessus de tout ce qu'on a dit contre lui. Attendez seulement quelque temps, et vous verrez qu'il n'aura été nommé cardinal que par le pape Baradère!

On pourrait nous objecter contre cette opinion: mais aurait-il interdit M. Baradère, s'ils étaient aussi bien que vous le supposez?

D'abord il n'est pas sûr qu'il l'ait interdit proprement, puisque M. Desjardins, son grand-vicaire, écrivant à M. Baradère, lui disait dans un écrit que nous citerons plus loin: *Je me remets sur vous des intentions de M. l'archevêque, vous professez ses principes, j'aime à le croire.* Mais l'eût-il fait, que cela ne prouverait rien contre nous. Qu'importe, en effet, un interdit à de telles gens? Ne savons-nous pas que tous les moyens leur sont bons, pourvu qu'ils puissent arriver à leurs fins? Si c'était nécessaire, ils s'anathématiseraient l'un l'autre publiquement, quoiqu'ils se donnassent en secret le baiser de paix, et qu'ils s'étouffassent peut-être dans de douces étreintes. Cet interdit a-t-il empêché M. Baradère de célébrer la messe pour les funérailles de MM. Grégoire et de Berthier? Or, puisqu'il ne craint pas de dire la messe pour des hérétiques, et malgré l'interdit, pourvu que sa grandeur l'en récompensât, croyez-vous qu'il se fît un scrupule de s'entendre avec elle pour jouer le rôle que nous lui supposons? L'un est-il plus impossible que l'autre? De tels hommes ne connaissent que l'argent. Ce serait une histoire pareille à celle de certains prêtres de l'Eglise Châtel, dont M. l'archevêque de Paris a acheté les consciences qui se vendent au plus offrant et dernier enchérisseur pour se faire aux yeux des dévotes et du clergé la réputation d'un convertisseur. S'ils avaient trouvé plus d'avantages à rester sous les bannières du *primat des Gaules*, nul doute qu'ils n'y fussent restés; mais Monseigneur de Paris, leur ayant fait faire des offres brillantes, d'abord en argent, et leur ayant même montré dans l'avenir une bonne cure pour prix de leur conversion, ils auront bien vite déserté le camp de l'apostat pour se réfugier dans les bras de sa grandeur qui les a d'abord envoyés faire une retraite à la Trappe, en attendant qu'elle puisse les admettre dans son clergé, et leur donner une place conve-

nable à leurs mérites; et les dévotes de s'écrier: « O Dieu, quel évêque que nous avons! comme il sait ramener dans le bercail les brebis dispersées d'Israël! Il n'y a pas jusqu'aux prêtres apostats qu'il ne convertisse par la douce persuasion de ses discours! Ses paroles sont plus douces que le miel, plus suaves que l'ambre et l'ambroisie! rien ne résiste à l'ascendant de ses vertus et de son caractère! »

Lorsque toutes ces querelles seront assoupies, sa grandeur lèvera alors l'interdit qui pesait sur le pauvre Baradère, et peut-être lui donnera-t-elle une des premières cures de la capitale pour le récompenser des services qu'il lui aura rendus; et, s'il le faut, elle obtiendra même une rétractation de M. Baradère pour que ce pardon ne paraisse accordé qu'au repentir, car une rétractation devra encore moins lui couter que ce qu'il vient de faire, surtout si on lui montre en perspective une belle cure. Ne connais-je pas leur tactique? ne sais-je pas ce dont ils sont capables? D'après un fait, jugez des autres, *ab uno disce omnes*. Voyez la conduite qu'elle tint vis-à-vis de M. Feutrier; aussitôt qu'elle vit que le clergé prenait les ordonnances sur un autre ton que nos intimes l'avaient cru, ne fit-elle pas courir le bruit qu'elle avait interdit à son ami jusqu'à l'entrée de son palais? ne se firent-ils pas même la petite guerre durant plusieurs mois? Or, cela les empêcha-t-il de se raccorder ensuite, et d'être mieux qu'ils n'avaient jamais été, puisque M. l'archevêque de Paris appela quelque temps après M. Feutrier qu'il n'aurait osé naguère toucher même du bout du doigt, pour faire l'ouverture du jubilé dans sa cathédrale, et pour y étaler ses grâces en présence du représentant du souverain pontife (M. le nonce assistait à cette cérémonie), qu'ils avaient trompé, et qu'ils faisaient ainsi servir à leurs fins secrètes sans qu'il s'en doutât peut-être, quoique le signor Lambruschini ne manque pas d'esprit et d'habileté? Une fois la tempête passée et la comédie jouée, nos escobards diront : « Mais il faut bien se reconcilier quand ce ne serait que par charité! L'Evangile ne nous en fait-il pas un devoir lorsqu'il nous dit : *Avant de monter à l'autel, va te réconcilier avec ton frère*. Ainsi touchons la main! embrassons-nous! oublions toutes nos anciennes querelles et toutes nos divisions! Revenons plus amis que nous ne l'avons jamais été! » Cette amitié sera en effet d'autant plus indissoluble, que ces divisions n'étaient qu'apparentes, et qu'ils se rendaient service mutuellement tout en faisant semblant de s'attaquer. C'est ainsi qu'ils arrivent à leurs fins,

et que M. de Quélen parvient à se maintenir sur son siége, qu'il aurait dû perdre au moins après les ordonnances Feutrier, puisqu'il était cent fois plus coupable que son ami !

D'autres tiennent que M. de Quélen n'était d'intelligence ni avec M. Grégoire, ni avec M. Baradère, mais seulement que le rusé prélat aura voulu exploiter cette mort à son profit, pour détourner d'une manière adroite l'accusation qu'on allait lui intenter. Comment en effet l'accuser d'être janséniste, après ce qui venait de se passer? Une telle accusation ne pouvait paraître que souverainement ridicule aux yeux de ceux qui n'étaient pas au fait de sa tactique. Sa grandeur aurait dit aux jansénistes, ses amis : Vous voyez de quelle accusation je suis menacée, ainsi il faut de toute nécessité que je me sépare de vous, du moins en apparence, et que je joue le rôle que vous allez voir, car autrement je me vois exposée à perdre mon siége. C'est ainsi qu'elle dut dire à M. Feutrier lorsqu'ils firent le semblant de se séparer : nous sommes perdus tous les deux si nous ne nous séparons, du moins en apparence! On croira que nous avons eu part l'un et l'autre au complot, et peut-être nous dira-t-on anathème à tous les deux; tandis qu'en louvoyant avec adresse, nous pourrons nous prêter un appui mutuel, nous soutenir l'un par l'autre, et conserver ainsi notre équilibre. Il est donc de l'intérêt des deux de jouer ce rôle.

Nous observerons en terminant que ces opinions n'étant pas contradictoires, il serait possible qu'elles fussent toutes vraies, et que tous ces messieurs se fussent entendus comme frères. Nous allons passer maintenant au second article dans lequel nous exprimerons notre opinion.

ARTICLE II.

Qu'il n'y eut que dissimulation et hypocrisie dans le rôle que M. de Quélen joua à cette occasion, et qu'il était plus uni que jamais avec les jansénistes lorsqu'il semblait le plus s'en séparer. — Qu'il s'entendait même avec M. Baradère pour jouer la comédie.

Quel que soit le sentiment que l'on embrasse relativement au sujet qui nous occupe, toujours est-il qu'il n'y eut que dissimulation et hypocrisie dans le rôle que M. l'archevêque de Paris joua à cette occasion ; et, loin qu'il se fût séparé des jansénistes, il était plus lié et plus uni avec eux que jamais. Et voici comment nous le prouvons.

I. Il y avait long-temps que cet ouvrage était sous presse lorsque M. de Quélen crut devoir jouer ce rôle hypocrite.

Il fut livré à l'impression dès le mois de décembre 1830, comme le prouve la déclaration qui en fut faite à la direction de la librairie; et ces choses ne se passèrent que dans le mois de mai de l'an 1831. M. de Quélen ne peut pas contester ce fait, puisqu'il fit tout ce qui était en son pouvoir pour en arrêter l'impression. Or, ne serait-il pas possible qu'il n'eût eu recours à de pareils moyens que pour détourner le coup que j'allais lui porter? Je laisse au lecteur à prononcer. Ceux qui ignoraient ces circonstances ont dû dire : Mais il faut que l'auteur soit fou pour accuser M. l'archevêque de Paris d'être janséniste, lui qui vient de refuser la sépulture ecclésiastique à deux jansénistes prononcés, à MM. Grégoire et de Berthier.

Un fait qui vient à l'appui de cette conjecture, c'est que sa grandeur fit arrêter l'impression de mon livre deux mois durant : apparemment que c'était pour se donner le temps de jouer son rôle, sans paraître y avoir été forcée. J'avais beau presser l'imprimeur et le libraire, qu'ils ne voulaient pas marcher! En voyant un tel retard, je dis un jour à l'imprimeur, sans que je susse seulement si M. Grégoire était malade, si le libraire vous empêche de continuer l'impression, c'est évidemment pour donner à l'archevêque le temps de préparer et de frapper ensuite quelque coup d'état, pour détourner l'accusation que je suis sur le point de lui intenter. Et voilà en effet que quelques jours après, je lus dans *l'Avenir* l'article suivant, qui me donna la clef de toute cette intrigue et de tous ces retards : « M. Grégoire, ancien « évêque constitutionnel de Blois, est mort hier au soir 5 avril. « Il a persévéré jusqu'à la fin dans le schisme déplorable « dont il fut l'un des principaux soutiens, et a refusé à plu- « sieurs reprises de se soumettre aux décisions de l'Eglise ca- « tholique. *C'était un partisan très zélé du jansénisme* et « de la déclaration de 1686. »

Oh! voilà bien me dis-je, ce que j'avais prévu! Et ce n'est pas sans raison, que l'adroit prélat faisait retarder l'impression de mon livre qui aurait pu paraître il y a un mois! Jugez la grâce que Monseigneur aurait eue si mon ouvrage avait paru un mois ou quinze jours avant cette comédie! De quoi lui aurait servi de persécuter les jansénistes, ses amis? l'aurait-il pu honnement? n'aurait-on pas dit qu'il jouait un rôle forcé? Que sa grandeur a été bien plus habile! En achetant mon livre, elle m'a forcé de plaider! Il est vrai que le libraire a été condamné, mais n'importe! elle

n'en a pas moins atteint son but! Elle a eu plus d'une année pour jouer la comédie, temps il est vrai qui dépasse toutes les règles prescrites par Aristote; mais, dans ce siècle de romantisme, que ne peut-on pas se permettre? Mon ouvrage ne pourra paraître qu'une année après, de manière qu'aux yeux des simples, il semblera l'avoir réfuté d'avance par la conduite solennelle qu'elle aura tenue en cette occasion! Qui sait? peut-être me prendra-t-on même pour un fou, d'accuser M. de Quélen d'être janséniste, lui qui depuis une année, remue ciel et terre pour prouver qu'il ne l'est pas, qui va jusqu'à persécuter tous les disciples de Jansénius, et jusqu'à ordonner que leurs corps soient jetés à la voirie et leurs cendres aux vents. Voilà ce que c'est que d'être habile, et surtout d'avoir à sa disposition de grands trésors, pour si considérables que soient les pertes qu'on ait pu éprouver, il n'y a pas de mauvais pas dont on ne puisse se tirer avec honneur et avantage!

Notez encore que M. Grégoire n'est mort qu'un mois après; mais n'importe, il fallait le supposer mort, pour la fin que M. l'archevêque de Paris se proposait. Ce n'était même pas sans un dessein profond que l'ami de M. de Quélen, qui avait composé cet article, avait mis *que c'était un partisan très zélé du jansénisme.* Il fallait bien qu'on sût ce qu'était M. Grégoire, pour qu'on pût apprécier au juste le rôle que sa grandeur allait jouer. « Quelques journaux, disait *l'Ami de la Religion*, ont *annoncé, la semaine dernière, la mort de M. Grégoire*, ancien évêque constitutionnel. M. Grégoire est, à la vérité, fort malade, et son état donne de l'inquiétude à ses amis; mais, quoique souffrant, il jouit, à ce qu'il paraît, de toutes ses facultés, et le danger n'est pas aussi imminent qu'on l'avait cru (1). »

II. Il est mort bien des prêtres et d'évêques jansénistes, depuis que M. de Quélen est à la tête de l'archevêché de Paris, et cependant il n'a jamais fait un tel bruit! Il avait toujours permis qu'on les portât à l'église, et qu'on priât pour eux. D'où vient donc qu'il ne se réveille qu'au moment où il va paraître un ouvrage pour le faire déposer comme professant des principes jansénistes? Sa foi aurait donc sommeillé jusque-là, et elle ne se serait réveillée qu'au bruit des foudres! Il faut avouer que s'il n'y a pas d'hypocrisie dans une telle conduite, elle est du moins bien suspecte.

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXVIII, p. 69.

III. Si c'était en vue de conserver intact le dépôt de la foi, qu'il eût refusé la sépulture ecclésiastique à M. Grégoire, pourquoi lui, qui se montre si rigide envers les jansénistes, après la mort, est-il tout plein d'égards pour eux durant leur vie? Qui ne connaît, dans Paris, tels et tels prêtres jansénistes, que nous pourrions nommer au besoin, auxquels sa grandeur accorde non seulement la permission de dire la messe, mais encore le pouvoir de prêcher et d'administrer les sacremens, et voire même, des places et des sinécures. Et cependant s'ils venaient à décéder demain, d'après ses principes, elle interdirait donc l'entrée de l'église à leurs cadavres, comme s'il y avait un plus grand crime de profaner le temple matériel que le temple spirituel de l'Eglise! Où est l'Œdipe qui pourrait dénouer une énigme aussi inexplicable?

IV. Vous défendez l'entrée de l'église à MM. Grégoire et de Berthier, après leur mort, parce qu'ils n'ont pas voulu, dites-vous, renoncer à leurs principes jansénistes, et souscrire aux bulles *Unigenitus et auctorem fidei.* Bravo! bravo, Monseigneur! c'est très bien! c'est à merveille! vous voyez que je suis bien éloigné de vous en faire un crime. Mais, de grâce, expliquez-moi comment il se faisait que vous leur accordassiez durant leur vie le pouvoir de dire la messe? Ne saviez-vous pas que M. Grégoire la disait dans sa chapelle? Or lui avez-vous jamais fait défense de la célébrer, ou bien retiré le pouvoir qu'il tenait de M. de Belloy, lequel d'ailleurs devait avoir prescrit?

Et quant à M. de Berthier, n'est-il pas de notoriété publique que durant plusieurs années qu'il a passées sur la paroisse Saint-Séverin, vous lui avez accordé non seulement le pouvoir de dire la messe, mais encore d'administrer les sacremens dans toute l'étendue de votre diocèse? N'a-t-il pas eu même jusqu'à sa mort la faculté de dire la messe dans la paroisse Saint-Louis-en-l'Ile? Et cependant, à peine le pauvre diable est-il décédé, que vous faites grand tapage; que vous ne parlez plus que de refus de sépulture, et que vous condamnez son corps aux gémonies. Comment expliquer tant de contradiction? Si nous voulions déduire toutes les conséquences qui découlent d'une telle conduite, il s'ensuivrait que vous ne croiriez pas à la présence réelle et à l'efficacité des sacremens; et qu'à l'exemple de certains hérétiques, qui faisaient consister toute la perfection dans la propreté du corps, vous feriez plus de cas du temple matériel que du

temple spirituel de l'Eglise. Voyez dans quelle catégorie vous voulez être rangé! Aimez-vous mieux que nous disions que vous ne croyez à rien, pas même à la divine Eucharistie, ou bien que vous ne jouâtes ce rôle hypocrite que pour détourner d'une manière adroite l'accusation qu'on allait vous intenter? Voici ce que nous lisons dans un écrit publié à cette occasion, par un ami de M. de Quélen : « Votre grandeur elle-même a reconnu les titres de M. de Berthier, comme évêque, *au point de lui laisser administrer les sacremens et célébrer pendant nombre d'années, le saint sacrifice de la messe, dans toute l'étendue de votre diocèse.* Aussi s'expliquait-on difficilement les motifs qui pouvaient vous avoir si subitement animée d'une telle indignation contre des prêtres respectables (1). » D'après notre système, il était facile d'expliquer cette indignation subite.

V. Encore un autre fait inexplicable. Il est certain, comme nous l'avons prouvé d'une manière incontestable, que M. l'archevêque de Paris soutenait de son autorité et même de sa bourse, divers journaux jansénistes, auxquels M. Grégoire coopérait, tels que *la France catholique* et *la Gazette des Cultes*. Et cependant à peine est-il tombé malade, voilà que M. de Quélen ne parle plus que de *rétractations*, de *formulaires*, d'*interdits*, de *refus de sacremens* et de *sépulture ecclésiastique*. Il se montre même plus rigide envers ce pauvre homme, que le vénérable cardinal de Belloy. Qui conciliera des choses si opposées! Quelle belle histoire des variations ça ne ferait-il pas pour un autre Bossuet!

VI. Il paraît que M. Grégoire demanda instamment à voir M. l'archevêque de Paris, et que sa grandeur s'y refusa. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la brochure publiée par M. Guillon. « Une visite de M. l'archevêque de Paris « aurait été plus puissante que toutes les négociations; loin « de la redouter, *M. Grégoire n'avait pas cessé de la solli-* « *citer*. A quoi bon m'appeler, moi, simple prêtre étranger, « quand il avait près de lui des prêtres admis à sa con- « fiance (2)? »

Ce fait posé, je ferai maintenant à M. de Quélen le dilemme suivant: Ou vous saviez, Monseigneur, que ce désir

(1) *Réflexions sur la circulaire de M. de Quélen, relativement aux obsèques de M. de Berthier*, p. 9.

(2) *Exposé de ma conduite auprès de M. Grégoire*, p. 15.

de M. Grégoire n'était que feint et simulé, ou bien qu'il était réel.

Si vous saviez qu'il n'était que feint, vous vous entendiez donc avec lui pour jouer la comédie!

Si, au contraire, vous le croyiez réel comme vous le deviez, pourquoi vous êtes-vous refusé à aller le voir? Peut-être auriez-vous préservé son âme de la damnation? Eh quoi! vous irez au-devant d'un comédien qui ne vous demande pas, qui vous interdit même sa porte, de Talma, et vous refuserez obstinément de vous rendre aux désirs d'un prêtre et d'un évêque mourant!

Je le vois bien, Monseigneur désirait du bruit, afin que la congrégation et les nobles dames du faubourg Saint-Germain s'écriassent : O Dieu, quel évêque! c'est un apôtre! c'est un martyr!!!.... But qu'il lui aurait été impossible d'atteindre, s'il s'était rendu aux désirs du mourant. M. de Quélen se plaît tant parmi les ruines, qu'il n'aurait peut-être pas mieux demandé que de voir détruire de fond en comble l'église de l'Abbaye-aux-Bois, comme celle de Saint-Germain-l'Auxerrois; les dévotes auraient crié cent fois plus fort qu'il était un martyr. Qui sait même si en même temps qu'il disait aux prêtres de l'Abbaye-aux-Bois : « Retirez-vous! emportez avec vous les ornemens sacrés! opposez une résistance vigoureuse à l'oppression! sauvez la liberté de l'Eglise! sachez vous mettre au niveau des circonstances! apprenez au monde ce que c'est qu'un prêtre! » Qui sait, dis-je, s'il ne conseillait à M. Baradère, avec lequel nous venons de prouver qu'il était assez bien, d'aller en avant et de célébrer ce service? Nous en avons vu tant de la part de M. de Quélen, qu'il n'y aurait rien de surprenant dans une telle conduite. Tout prouve même qu'il en était ainsi.

Ces dernières paroles de M. Guillon, *à quoi bon m'appeler, moi simple prêtre étranger, quand il avait près de lui des prêtres admis à sa confiance*, sembleraient venir à l'appui de ceux qui tiennent la première opinion. En effet, n'est-il pas étonnant que M. Grégoire ne se soit pas adressé à M. Baradère lui-même, et qu'il ait fait demander un homme qui l'avait attaqué dans des livres? Comment rendre raison d'une telle conduite? c'est qu'il fallait que ce fût un prêtre distingué, et même un évêque nommé qu'on fît tomber dans le piége, afin que l'interdit fût plus apparent et que le bruit en retentît au loin. C'est ainsi que nos rusés jansénistes ont vengé leur patronet de l'accusation qu'on

allait lui intenter, et même des attaques que M. Guillon avait dirigées contre eux; car qui sait s'ils ne lui conservaient pas rancune de sa *collection des Brefs de Pie VI*, et de ses autres ouvrages contre le jansénisme? Il faut avouer qu'ils en ont tiré une bien belle vengeance, puisqu'avec leurs intrigues, ils sont parvenus à le faire regarder presque comme janséniste, lui qui les avait attaqués. On a dit que M. de Quélen avait vu avec peine qu'il eût été nommé son suffragant. Il s'y est pris d'une manière bien adroite pour l'écarter!

Il serait même possible que M. l'archevêque se fût entendu avec M. de Montalivet, alors ministre des cultes, aussi bien qu'avec M. Baradère, pour qu'il fît célébrer les funérailles de Grégoire nonobstant son opposition apparente. En même temps que M. de Quélen mettrait obstacle à ce que le corps d'un hérétique fût présenté à l'église, pour avoir le mérite de la résistance, il serait de force à dire au ministre du roi: « Allez en avant! ne vous mettez pas en peine de mes défenses! elles ne sont que pour la forme! Faites toujours porter le corps à l'église, quelque résistance que le clergé puisse faire, et s'il le faut, appelez à votre secours d'autres prêtres pour célébrer les funérailles! » Ce qu'il y a de sûr, c'est que la conduite de M. de Montalivet paraît bien inconciliable avec la faveur dont nous savons que M. de Quélen jouit auprès de ce ministre, et de tout le parti doctrinaire dont les principaux chefs sont même jansénistes.

Si quelqu'un pouvait douter de l'union intime qui existe entre lui et messieurs les doctrinaires, nous n'aurions qu'à les renvoyer aux articles qui parurent dans les journaux ministériels, lorsque le pauvre homme fit don de 10,000 francs à prélever sur son traitement pour les cholériques de Paris! Ne vîtes-vous pas comme tous les journaux de la secte firent chorus pour exalter sa bienfaisance et sa libéralité? Nous nous contenterons de rapporter un article du *Journal des Débats*: « M. l'archevêque de Paris a visité aujourd'hui l'hôpital de la Pitié, il a laissé tous les malades et les employés de la maison touchés des paroles douces et consolantes qu'il a adressées aux malheureux frappés du choléra; sa présence a ranimé leur courage et diminué leurs souffrances. Mais il ne s'est pas contenté du bien qu'il a pu faire par ses discours: les infirmiers qui ont en ce moment tant de fatigues à supporter, ont reçu de sa main une gratification, et 500 francs ont été remis par lui pour être employés à

donner aux convalescens les secours et les vêtemens nécessaires à leur guérison. *Dieu veuille qu'un si bel exemple de charité et de véritable piété, agisse sur l'esprit des hommes qui conservent encore leur haine et leurs passions au milieu d'une si grande calamité publique* (1)! » Ne remarque-t-on pas dans tout cet article, une tendresse particulière pour M. de Quélen? Le *Journal de Paris* et *le Nouvelliste* s'exprimèrent à peu près dans les mêmes termes.

Pour démontrer qu'il était d'intelligence avec le ministre des cultes, je ne voudrais d'autre preuve que ce qu'il imagina pour faire croire qu'ils ne s'entendaient pas. Que diriez-vous qu'il inventa? vous le donnerais-je en cent et même en mille que vous ne le devineriez jamais! Il fit publier dans tous les journaux du ministère que le gouvernement allait le *suspendre de ses fonctions* pour avoir interdit le prêtre qui avait célébré ce service. Le tour n'était-il pas bien imaginé? Et comment le public pouvait-il croire ensuite qu'il s'entendît avec le ministre des cultes pour faire violer les églises? Voici ce que nous lisons dans *la France Nouvelle*, journal ministériel s'il en fut jamais, puisqu'il est rédigé dans le cabinet même du ministre. « Ainsi que nous l'avions annoncé hier, M. de Quélen vient d'interdire M. l'abbé Pacot, l'un des prêtres qui ont officié aux obsèques de M. Grégoire. *Une personne qui se dit bien informée nous assure* (notez bien que c'est un journal ministériel qui parle) qu'à la nouvelle de cet interdit, *le gouvernement a décidé que M. de Quélen serait lui-même suspendu de ses fonctions archiépiscopales, et qu'il lui serait donné un coadjuteur;* si ce fait est exact comme nous l'atteste notre correspondant, nous ne tarderons pas à en lire la confirmation dans le *Moniteur* (2). »

La *Quotidienne*, qui était bien loin de se douter de la part de qui venait cet article, après l'avoir rapporté, ajoute : « La première partie de la nouvelle donnée par le *Journal de Paris* est très vraisemblable. L'absurdité de la seconde n'a pas besoin d'être démontrée (3). » Sans doute cette nouvelle était *absurde*, mais elle n'en venait pas moins au but que se proposait M. de Quélen : il fallait faire croire à ce bon public qu'il a dupé si souvent, qu'il était en guerre ou-

(1) *Débats* du 5 avril 1832.
(2) *La France nouvelle*, du 2 juin 1831.
(3) *Quotidienne* du 3 juin 1831.

verte avec le ministère, afin qu'on ne vît pas les ressorts secrets qui faisaient mouvoir tant de machines.

Voici encore un article de *l'Avenir* qui vient à l'appui de ce que nous disons : « Le *Journal de Paris*, *autrement le Journal de M. de Montalivet*, annonce que M. l'archevêque de Paris ayant interdit l'un des prêtres qui ont célébré les obsèques de M. Grégoire, sera lui-même interdit par le gouvernement, et qu'on se propose de lui donner un coadjuteur. Nous nous en réjouissons vraiment. Qui empêcherait M. de Montavilet de prendre cette place de coadjuteur, et de faire ensuite ses chevaux chanoines (1)? »

Il est vrai que ces nouvelles étaient invraisemblables, mais elles n'en venaient pas moins au but que se proposait M. l'archevêque de Paris. Quelle était sa fin? c'était de détourner l'attention publique de ce qui se passait derrière la toile. Il s'entendait avec le ministre pour violer les églises; il s'entendait pareillement avec Baradère; mais il fallait cacher soigneusement ces choses au public. Et quel moyen plus sûr que de faire mettre sur les journaux ministériels que le ministère le menaçait de suspension pour avoir interdit le pauvre abbé Pacot, et que l'ordonnance ne tarderait pas à paraître. D'où vient la fraude si ce n'est de celui à qui elle profite? Lors même qu'il l'eût voulu, le journal de M. de Montalivet n'aurait pas pu inventer pareille chose si M. de Quélen ne l'eût inspiré. Or, pourquoi prendre de tels détours pour faire croire qu'il était on ne peut pas plus mal avec le ministère, tandis que c'était tout l'opposé? Il fallait donc qu'il s'entendît avec le ministre pour faire violer les églises. Il n'y a pas d'autre explication possible.

Une circulaire qu'il adressa aux curés après que toutes ces profanations eurent été commises vient encore à l'appui de nos conjectures. Voici ce que nous lisons dans *la Quotidienne* : « M. l'archevêque de Paris, comme on le voit par sa circulaire aux curés, a adressé au ministère une réclamation en faveur du libre exercice de son autorité spirituelle, et pour demander qu'aucune église ne pût être envahie par des prêtres étrangers, pour accorder des prières à un homme mort dans le schisme (2). » Or, pourquoi avoir attendu si tard pour adresser ces réclamations au ministre et que les églises

(1) *L'Avenir* du 3 juin 1831.

(2) *La Quotidienne* du 7 juin 1831.

eussent été profanées? pourquoi n'avoir pas prévenu le mal? Evidemment toutes ces circulaires n'étaient faites à autre fin que pour jeter de la poudre aux yeux, et pour éloigner le soupçon qu'il eût lui-même pris part à toutes ces profanations qu'il semblait déplorer. S'il eût adressé ces réclamations au ministre avant que les églises eussent été violées et que son excellence y eût optempéré, il n'aurait pas pu se prévaloir de ces profanations mêmes pour faire croire qu'il était très opposé aux jansénistes, puisqu'il leur refusait la sépulture ecclésiastique, tandis qu'en ne les lui adressant qu'après que cette violation a eu lieu, il retirait dabord un grand profit de toutes ces profanations; et il éloignait ensuite l'idée qu'il y eût lui-même pris part indirectement.

VII. Dans l'hypothèse contraire à la nôtre, la conduite de M. de Quélen serait non seulement *inexplicable*, mais encore *cruelle et barbare*. Quand est-ce qu'on a vu faire tant de bruit au lit et au chevet d'un malade? N'attend-on pas ordinairement qu'un homme soit mort pour décider si on l'apportera ou non à l'église? M. de Quélen possède trop bien le code de la politesse pour violer ainsi toutes les règles, si les circonstances ne lui avaient forcé la main. Sa grandeur craignait en quelque sorte que sa proie ne lui échappât et elle voulut exploiter sa maladie comme sa mort, tellement bien que M. Grégoire serait-il revenu en santé, qu'elle aurait eu le même mérite auprès des dévotes.

Une telle conduite était si contraire à tous les sentimens de la charité chrétienne, et même de l'humanité, que *la Quotidienne*, qu'on n'accusera pas certes de trop de prédilection pour M. Grégoire, ainsi que d'autres journaux, ne purent s'empêcher d'en faire la remarque. Attendez au moins, disait la bonne vieille, que cet homme soit mort, et vous vous disputerez ensuite pour savoir si vous devez ou non présenter son corps à l'église! C'est être bien peu charitable que d'agir comme vous le faites! Ne voyez-vous pas qu'il n'en faudrait pas davantage pour tuer ce pauvre homme s'il était encore doué de quelque sensibilité! Vous ne lui parlez que de renversemens d'églises que sa mort va peut-être occasioner! Il y aurait de quoi porter le trouble dans l'âme la plus intrépide! Voici cet article curieux : « Catholiques sincères et pleins de confiance dans les lumières de nos pasteurs, il ne nous viendra jamais en pensée de discuter avec eux sur des matières de croyances et de discipline religieuse.

« D'ailleurs, et ce n'est pas sans doute pousser la délicatesse

s'il n'y avait mis lui-même empêchement. Et voilà que tout à coup il fait annoncer, dans les journaux, qu'il refusera la sépulture ecclésiastique à un janséniste, s'il ne rétracte ses erreurs, lui qui lui avait toujours permis de dire la messe. Si du moins il eût attendu sa mort! mais non, un mois avant qu'il meure, il fera un tapage d'enfer, si bien que lors même que sa proie lui échapperait, cette comédie lui serait également profitable! Tout le monde saura que, dans le cas que ce janséniste fût mort, il lui aurait refusé la sépulture ecclésiastique. Comment se persuader ensuite qu'il est lui-même janséniste!

Voyez encore comme il a eu soin d'exploiter cette mort à son profit! Tous les journaux en parlèrent durant plusieurs mois; et il ne se passe pas encore de jour qu'il ne revienne sur la faute de ce pauvre abbé Guillon. Tout lui devient prétexte et occasion pour ramener cette affaire sur le tapis.

IX. M. de Quélen croyait si bien que cette fraude lui serait infiniment profitable, qu'il m'envoya, quelques jours après, un de ses émissaires, pour me dire : « Eh bien! que ferez-vous actuellement? vous voyez que votre accusation tombe dans l'eau. Oh! que vous voilà bien attrapé! A qui pourrez-vous persuader qu'il est janséniste, après la manière dont il agit envers le janséniste Grégoire? On ne pourra faire du moins que de vous prendre pour fou! » Il faut avouer que ce sera un peu difficile à persuader. Presque tout le monde le croit plutôt jésuite que janséniste. En effet, tous ceux qui n'étaient pas dans le secret, auraient pu dire : « Mais il est fou ce Paganel d'accuser Monseigneur de Paris d'être janséniste, après les déclarations, les professions de foi et les rétractations qu'il exige de M. Grégoire, sous peine d'être privé des prières de l'Eglise! Oh! comme son ouvrage vient à propos! »

Et si c'étaient de nouvelles hypocrisies ajoutées à tant d'autres, répondis-je à cet émissaire; si alors, même qu'il fait semblant de persécuter à outrance l'un des chefs du jansénisme, il était plus intimement uni avec eux que jamais? qu'en diriez-vous? Or, c'est ce que je ne crains pas d'affirmer, et ce que je me flatte de démontrer, lorsque M. de Quélen me donnera la liberté de publier mon ouvrage tel que je l'ai conçu. Et, sur ce, je lui fermai la porte sur le nez.

X. On a vu que cette tactique était fort ancienne chez lui. Nous en avons cité bien des exemples, soit à l'occasion de *la France catholique* et de *la Gazette des Cultes*, soit à l'occa-

sion des pamphlets qu'il fit distribuer au Palais-Royal. Puisque ces stratagèmes lui avaient tant de fois réussi, serait-il étonnant qu'il eût eu recours à de pareils moyens, pour se tirer du plus mauvais pas où jamais homme se soit rencontré?

XI. Pour prouver que M. l'archevêque de Paris ne fit tant de bruit de la maladie et de la mort de M. Grégoire que pour détourner, d'une manière adroite, l'accusation que nous allions lui intenter, nous ne voulons que la correspondance même qu'il entretint avec MM. Grégoire et Baradère, et que ce dernier a publiée sous le titre de *derniers Momens de M. Grégoire*. Voyez comme tout s'enchaîne et se suit dans cette correspondance! Ne dirait-on pas un coup monté et préparé à l'avance par ces messieurs? Voyez ces notes et ces réponses, qui appellent d'autres notes et d'autres réponses! Il y a trop d'ensemble et trop d'unité dans cette comédie, pour qu'elle se soit faite sans avoir été préméditée. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent, lorsqu'elles arrivent par un pur effet du hasard! Il serait même bien possible que toute cette correspondance, demandes et réponses, eût été fabriquée dans le cabinet même de M. de Quélen. Si on parcourt cette brochure, on y verra même que toutes les fois qu'il s'y rencontre quelque chose qui touche de près ou de loin au jansénisme, M. Baradère ne manque jamais de souligner ces paroles, sans doute pour mieux faire voir au lecteur combien M. l'archevêque de Paris est ennemi des principes jansénistes. On en jugera mieux d'après une courte analyse. Voici d'abord ce que sa grandeur exige de M. Grégoire: « Il faut, dit-elle, que M. Grégoire déplore le schisme et l'intrusion dont il s'est rendu coupable, par suite de son adhésion à la constitution civile.... ses écrits et ses actes tendant à propager les erreurs de la constitution civile du clergé, comme aussi toutes celles qui ont été condamnées par les souverains pontifes *Clément XI*, *dans la bulle Unigenitus*, *et Pie VII*, *dans la bulle Auctorem fidei* (p. 38). »

Quelle finesse et quel machiavélisme! Comment oser ensuite l'accuser d'être janséniste! Comme l'ouvrage qui s'imprime va paraître ridicule! M. l'archevêque de Paris janséniste! Mais n'exige-t-il pas de M. Grégoire qu'il souscrive aux bulles qui ont condamné toutes les erreurs de Jansénius! Allez, vous êtes fou.

« Vous refusez, lui dit-il ailleurs, avec une désolante assurance, *d'abjurer des erreurs condamnées par l'Eglise uni-*

verselle et dont vous avez soutenu jusqu'à ce jour la profession publique (p. 23). »

M. Grégoire lui répond par une longue lettre qu'il termine en lui disant : « Je vois, monsieur l'archevêque, qu'il est impossible de nous entendre sur ces *prétendues erreurs condamnées par l'Eglise universelle*, et que vous me reprochez de soutenir avec une désolante assurance (p. 26). »

Dans sa réponse, M. l'archevêque exige que M. Grégoire signe le *formulaire* (le terme y est) pour rappeler sans doute le fameux formulaire des jésuites.

M. Baradère lui répond, au nom de M. Grégoire, qui a remarqué, dit-il, que M. l'archevêque mettait en principe ce qui était en question, qu'il aurait dû d'abord indiquer les dogmes attaqués ou altérés et *préciser les erreurs condamnées par l'Eglise universelle* (p. 35). »

M. Baradère, qui s'entendait évidemment avec M. de Quélen, fait semblant d'ignorer ici quelles étaient les hérésies des jansénistes, pour fournir à sa grandeur l'occasion de s'expliquer et de faire la plus belle profession de foi anti-janséniste qui se soit jamais vue. « S'il faut, dit-elle, le répéter de nouveau catégoriquement, M. l'archevêque de Paris déclare qu'il ne peut accorder les sacremens de l'Eglise à M. Grégoire pendant sa vie, et l'admettre à la participation des suffrages de l'Eglise, à moins que M. Grégoire n'ait clairement, formellement, sans déguisement et sans détour, abjuré les erreurs de la constitution civile dite du clergé, dont il a été jusqu'à présent le fauteur, le propagateur et le défenseur; qu'il les abjure et qu'il les condamne comme elles ont été condamnées par le saint-siége apostolique, et par l'organe du souverain pontife Pie VII, au jugement duquel les évêques de la catholicité, sauf quelques faibles exceptions qui ne sont d'aucun poids, ont adhéré, soit formellement, soit tacitement; en sorte que ce jugement doit être regardé par tous les pasteurs et les fidèles comme *un jugement de l'Eglise universelle, encore qu'elle ne se soit pas prononcée en concile œcuménique, ce qui n'est pas nécessaire pour que ses jugemens soient infaillibles* (p. 37). »

Voyez-vous comme il lui fait la leçon! Jamais jésuite a-t-il mieux parlé? M. de Quélen ne se contente pas d'exiger que M. Grégoire condamne les cinq propositions de Jansénius dans le sens que l'Eglise les a condamnées, il veut encore qu'il rejette une des principales erreurs des jansénistes modernes, qui consiste à dire que *l'Eglise n'est in-*

faillible qu'autant qu'elle est réunie en concile. Dites encore que M. de Quélen est janséniste.

M. Desjardins qui ne veut pas aussi passer pour janséniste, arrive enfin pour faire la clôture et dit à M. Baradère : « Je prends donc le parti de vous écrire, et je me remets sur vous des intentions de M. l'archevêque. *Vous professez ses principes, j'aime à le croire* (le bon homme ne se trompait peut-être pas), chargez-vous donc de tout tenter pour obtenir du malade l'adhésion aux brefs de Pie VI et de Pie VII pour le point en question. » *Amen.*

Eh bien ! en voilà une belle comédie ! l'intrigue est-elle finement ourdie ? et que diriez-vous si vous lisiez ces lettres en détail ? Dans l'une, M. de Quélen reproche à M. Grégoire de vouloir lui jouer quelque tour d'adresse, pour lui arracher les sacremens : *La terre*, lui dit-il, *ne sera pas pacifiée par un tour d'adresse.* Ne pourrions-nous pas, à son exemple, soupçonner si ce n'est M. Grégoire, du moins M. Baradère, de s'être entendu avec lui ? J'aime à croire que l'ancien évêque de Blois, n'était pour rien dans cette intrigue; mais assurément que M. Baradère devait y être pour beaucoup, et qu'il faisait servir le pauvre homme aux fins de M. l'archevêque de Paris sans qu'il s'en doutât peut-être. Comment serait-il possible qu'une comédie qui renferme tant d'unité, et où toutes les règles prescrites par Aristote se trouvent si scrupuleusement observées, se fût faite par hasard ? Impossible, il vaudrait autant dire que l'Iliade est un effet sans cause.

XII. Il n'y a pas jusqu'aux brochures que les jansénistes ont publiées à cette occasion, qui n'aient été concertées avec sa grandeur et peut-être même écrites dans son cabinet. S'ils critiquaient ainsi sa conduite, c'était uniquement pour faire croire que M. l'archevêque de Paris, leur patron, n'était pas janséniste, et par conséquent qu'on avait grandement tort de vouloir le faire déposer comme tel. Pour le prouver nous ne voulons que ces écrits mêmes : les contextes feront foi de ce que nous disons.

Tantôt on nous le représente comme un *ultramontain.* Quel plus grand service pouvait-on lui rendre dans la position où il se trouvait ? « Ainsi s'expliquent, disent-ils, ces ridicules protestations de M. l'archevêque, au nom de cette même liberté, dont le nom ne devrait pas être prononcé par celui qui, pendant quinze ans, a poussé au despotisme absolu, *infecté son clergé des maximes foudroyées par Bossuet,*

désorganisé la Sorbonne, et appelé, sur les patriotes de France, le sort d'un barbare détrôné (1). »

Cependant l'auteur de cette brochure pouvait-il ignorer que le prélat était loin *d'infecter son clergé des maximes foudroyées par Bossuet*, lorsqu'il s'écriait, dans son *Mandement sur la mort de Léon XII*, en s'adressant à M. de Lamennais. « Il veut ériger en dogmes ses propres opinions. Censeur amer, il se fait hardiment le détracteur d'un de nos plus grands rois (Louis XIV) et du plus savant de nos pontifes (Bossuet); il proclame, sans autorité et sans mission, au nom du ciel, des doctrines subversives de l'ordre que Jésus-Christ a établies sur la terre, *doctrines qui ne tendent à rien moins qu'à ébranler la société tout entière dans ses fondemens.* Doctrines d'ailleurs qui ne sont appuyées sur aucune preuve solide; doctrines enfin que nous nous sommes forcé d'arrêter, tantôt par nos protestations, tantôt par notre silence et nos avertissemens réitérés et publics. » Si, malgré des déclarations si solennelles, le rusé janséniste nous représente M. de Quélen comme un évêque qui infeste son clergé des *maximes ultramontaines*, n'est-il pas évident que c'était afin d'éloigner de sa tête l'accusation de jansénisme qui planait sur lui? Il y a, en effet, imcompatibilité entre l'ultramontanisme et le jansénisme.

« Une décrétale d'Honoré III, dit-il dans un autre endroit, défend de rebénir les autels sur lesquels les schismatiques ont sacrifié, et les ornemens dont ils se sont servis.... *Cela n'a pas empêché M. de Quélen d'ordonner une purification extraordinaire à l'Abbaye-aux-Bois et à Saint-Louis-en-l'Ile, afin de grandir, aux yeux des fidèles, ces prétendues profanations* (idem, p. 5). » M. de Quélen, qui professait un si grand respect pour les saints canons, lorsqu'il était question de répondre aux journaux qui citaient sa correspondance avec Athénaïs, ne craint pas ici de les enfreindre pour ne pas paraître janséniste.

Tantôt il est représenté comme persécutant le jansénisme, avec non moins d'acharnement que Paul persécutait autrefois l'Eglise du Christ. Assurément personne n'aurait dit de de Paul qu'il était chrétien; comment donc pourrait-on dire de M. l'archevêque de Paris qu'il est janséniste? « Les prêtres

(1) *Défense complète de MM. Grégoire et de Berthier par un prêtre ami de la vérité*, p. 16.

constitutionnels, employés dans le service des paroisses, furent destitués sans que l'on s'embarrassât de pourvoir à leur existence; sans respect pour l'autorité du chef de l'Eglise, qui les avait reconciliés, *le seul soupçon de jansénisme fut un titre d'exclusion* (1). »

Voici encore un passage où l'on montre le bout de l'oreille. « Ayant réussi à se faire craindre à la cour, M. de Quélen voulut aller, en personne, à Rome, y solliciter *le prix de sa résistance à nos libertés gallicanes*. Voilà tout le secret de ce voyage si diversement interprété, et dont le terme avait *été fixé à point nommé* (idem, p. 20). »

D'autres, cependant, assurent qu'il y avait des motifs qui n'étaient pas tout-à-fait aussi honorables que ceux que donne ici M. l'*oratorien*. Ils disent que le pape le cita à comparaître devant son tribunal, pour l'admonester. Quelle probabilité, en effet, qu'il eût choisi une telle saison pour faire ce voyage, et qu'il eût été si court. On voit, dans cet écrit, que l'oratorien tâche d'affaiblir tout ce qui peut tourner au détriment de M. de Quélen : preuve qu'il est de ses amis.

Les jansénistes nous font savoir, dans d'autres brochures, que ce qui a porté M. l'archevêque de Paris à refuser la sépulture ecclésiastique à MM. Grégoire et de Berthier, c'est parce que ces deux évêques avaient refusé de souscrire aux propositions suivantes. : « Serait-il vrai, Monseigneur, que vous eussiez exigé de M. de Berthier qu'il souscrivît sans réserve aux propositions suivantes?

« 1° Rejeter les quatre articles de la déclaration de 1682 (on veut le faire ultramontain malgré qu'il en ait)!

« 2° Adhérer à la bulle *Unigenitus*;

« 3° Condamner la constitution civile du clergé de 1791;

« 4° Rétracter le serment prêté ensuite de cette constitution;

« 5° Souscrire à la bulle *Auctorem fidei*; en un mot, à tous les brefs, bulles, rescrits et autres décrets du saint-siége;

« 6° Opposer sa signature au formulaire.

« Tel est bien, au dire d'un *témoin oculaire*, l'exacte nomenclature de toutes les exigences réclamées par votre gran-

(1) *M. de Quélen et le Gouvernement, par un ancien oratorien*, p. 16.

deur, sous peine, pour le vénérable M. de Berthier, de se voir privé de la sépulture ecclésiastique (1). »

Il est clair que tous ceux qui lisaient de telles choses, devaient dire : Il s'en faut bien que l'archevêque de Paris soit janséniste, puisqu'il exige de semblables rétractations, et il faut être fou pour l'en accuser.

Dans une autre brochure, on le représente même comme persécutant le gallicanisme! « Ceci expliquerait l'espèce de *persécution* qui frappe, depuis quelque temps, des membres distingués du clergé, *accusés seulement de gallicanisme*, et dont le célèbre orateur, M. Guillon, évêque nommé de Beauvais, ressent aujourd'hui les déplorables effets (2). » Comment le regarder comme janséniste, puisqu'il persécute non seulement les jansénistes, mais encore les gallicans?

On va même jusqu'à le défendre contre nos propres attaques. « J'avais à vous venger, dit l'un, d'une supposition tant soit peu calomnieuse, que s'était *bien gratuitement permise*, contre son supérieur, l'audacieux abbé Paganel. *Le téméraire! à qui pouvait-il faire croire que votre grandeur est entachée de jansénisme?*..... Il avait, ce me semble, trop facilement oublié les persécutions successives dont vous ne cessiez d'abreuver non seulement les *soi-disant jansénistes*, mais encore tels vétérans du sacerdoce, auxquels on ne pouvait imputer que leur persévérance à défendre les maximes de l'Eglise gallicane (3). »

Les jansénistes publièrent, à cette occasion, d'autres brochures, mais qui sont toutes empreintes de la même couleur. Nous ne ferions que nous répéter si nous en citions davantage. C'est surtout dans celle qui avait pour titre *Examen de la conduite schismatique de M. l'archevêque de Paris*, qu'ils se sont surpassés eux-mêmes. Comment l'accuser de jansénisme, puisque les jansénistes eux-mêmes le traitent de *schismatique*, parce qu'il les persécute! On demandait plus haut des écrits, eh bien! en voilà, des écrits, je l'espère! Son caractère et son esprit de fraude et de ruse ne s'y trouvent-ils pas dépeints au naturel? Toutes ces brochures n'ont-elles pas évidemment pour but de faire croire que M. de Quélen n'est pas

(1) *Réflexions sur la circulaire de monseigneur l'archevêque de Paris, relative aux obsèques de M. de Berthier*, p. 16.

(2) *Deuxième lettre relative aux obsèques de M. de Berthier*, p. 13.

(3) *De la Dévotion au sacré cœur de Jésus, nouvelle lettre à M. de Quélen*, p. 3.

janséniste, comme certaines personnes le prétendaient *bien gratuitement?* Lors même que cela serait, était-ce aux jansénistes à le dire et à prendre sa défense? Une telle conduite n'est-elle pas pour le moins suspecte?

En même temps que M. de Quélen commandait toutes ces brochures à ses amis les jansénistes, et qu'il les payait de sa bourse, il était de force à dire, à quelque rédacteur de *l'Ami de la Religion* : Répondez à ces libelles. Il parut en effet des articles dans lesquels on disait que l'auteur d'un de ces écrits professait le *jansénisme le plus cru* (voyez *l'Ami de la Religion*, du 3 décemb. 1831). Après cela, comment croire M. de Quélen janséniste, lui qui était attaqué par des hommes qui professaient *le jansénisme le plus cru?* Impossible! Il y avait de quoi bouleverser toutes les idées, et dérouter les esprits les plus pénétrans et les mieux exercés. Quelle tactique! Il paraît un livre pour demander la déposition de M. l'archevêque de Paris, comme janséniste; l'accusation est si bien fondée, que, pour détourner le coup, l'accusé n'a d'autre moyen que d'acheter l'ouvrage, et de faire supprimer les chapitres les plus forts; et voilà que quelque temps après, il paraît un déluge de brochures, écrites évidemment par des jansénistes, dans lesquelles on le représente comme un ultramontain, comme un homme dévoué aux jésuites, et comme un persécuteur du parti janséniste! Ils distribuent même ces brochures gratuitement. Comment accuser ensuite sa grandeur de jansénisme? En vérité, n'y avait-il pas de quoi se perdre dans un tel dédale de ruses et de finesses?

Mais c'est vous, dira-t-on ici, qui donnez une interprétation adroite à ces écrits.

Quel autre sens voulez-vous que nous leur donnions que celui qu'ils présentent naturellement? Est-il possible de les interpréter autrement que nous l'avons fait? Il en est de ces brochures jansénistes comme des pamphlets qu'il eut l'heureuse idée de faire répandre au Palais-Royal, pour détourner l'attention de sa correspondance avec la marquise de P***. Par les premières, il voulait persuader qu'il était loin d'être janséniste, puisque les jansénistes eux-mêmes l'attaquaient comme un jésuite et un ultramontain; et, par les seconds, que la correspondance qu'on lui attribuait était supposée.

XIII. Il est si vrai de dire que M. l'archevêque de Paris n'a eu d'autre but que d'exploiter cette mort à son profit, que presque tous les articles qui parurent à cette occasion dans

les journaux, furent l'ouvrage de ses amis mêmes. Les feuilles publiques auraient à peine dit un mot de cette affaire; mais, comme il était de l'intérêt de M. de Quélen de faire grand bruit, il recommanda aux siens de leur fournir tous les jours de nouveaux articles pour attiser le feu.

Pour le prouver, nous n'avons qu'à considérer la position dans laquelle sa grandeur se trouvait placée. On sait qu'un ouvrage où l'on attaquait sa foi était sur le point de paraître, et qu'il aurait même vu le jour long-temps avant si elle n'avait payé le libraire pour en arrêter l'impression; et voilà qu'il paraît dans tous les journaux des articles d'après lesquels on représente le pauvre M. de Quélen comme un jésuite et comme un homme très rigide en fait de foi! Que pouvait-il lui arriver de plus heureux dans l'état où il se trouvait réduit? Tous ceux qui lisaient ces articles, ne devaient-ils pas s'écrier : « Oh! que sa foi doit être pure! comme il est ennemi des jansénistes! qu'il faut que ce soit un évêque admirable, puisque *le Courrier* et *le Constitutionnel*, journaux impies s'il en fut jamais, l'attaquent avec une telle violence et un si grand acharnement! » Et le rusé prélat de s'applaudir en secret du bien que lui font ces articles qu'il avait commandés et même payés, parce que les jésuites, trompés par ces apparences, loin d'en faire un janséniste, ne le considéreront plus que comme un parfait catholique! Que lui importait alors que les journaux libéraux se déchaînassent contre lui, et qu'ils le représentassent comme un persécuteur des jansénistes! Notre homme ne demandait pas mieux! L'essentiel pour lui était de paraître catholique, et ces articles remplissaient parfaitement son but.

XIV. Il est reçu en principe qu'un fait douteux ne saurait prévaloir contre des faits certains et indubitables; or, nous avons démontré par un si grand nombre de preuves que M. de Quélen était en rapport de doctrines avec les jansénistes, et par conséquent qu'il était janséniste lui-même, que, pour infirmer notre accusation, il faudrait que l'on nous prouvât sa conversion par des miracles. Jusque-là nous sommes en droit de douter de sa bonne foi. Crierait-il tant et plus qu'il n'est pas janséniste, ferait-il même un auto-da-fé de tous les disciples de l'évêque d'Ypres, que tous ces témoignages ne prouveraient pas plus en sa faveur que les articles qu'il fit insérer dans *la Gazette des Cultes* pour éloigner les accusations qui s'élevaient contre lui. En effet, en même temps qu'il donnait des fonds pour soutenir de fausses ou

tholique, ne faisait-il pas le jésuite? Qui nous dira qu'il n'en est pas de même aujourd'hui?

Ne savons-nous pas d'ailleurs que les protestations ne coûtent rien à M. de Quélen? Rappelez-vous ce qui s'est passé dans l'affaire Feuchères! a-t-il craint de mentir de la manière la plus impudente, et en face même de la justice? Il criera s'il le faut jusqu'à perdre haleine, je ne suis pas janséniste! je dis anathème à tous les disciples de Jansénius, et je les excommunie nommément! Mais en même temps, il ne laissera pas que d'être d'intelligence avec eux. S'il n'avait pas distribué son rôle à chacun, comment serait-il possible qu'ils se fussent entendus si bien pour jouer cette comédie?

XV. Lors même que nous admettrions (ce que nous sommes bien loin de faire) que le rôle hypocrite que M. l'archevêque de Paris a joué à cette occasion, ne prouverait pas qu'il est janséniste, et qu'il était plus uni que jamais avec les jansénistes, il ne prouverait encore rien en sa faveur. Il y a des devoirs publics, avons-nous dit ailleurs, dont sa grandeur ne pourrait se dispenser sans se compromettre, et sans s'exposer à perdre son siége. Ainsi ces refus de sépulture ne prouvent pas plus en faveur de son catholicisme, que l'approbation qu'il donna autrefois au Bréviaire parisien, parce qu'il renfermait l'office des *sacrés cœurs.*

ARTICLE III.

Réponse à diverses objections.

On nous fait ici plusieurs objections.

1re *Objection.* — On ne doit juger un homme, nous dit-on, que d'après ses actes extérieurs! Il n'appartient qu'à Dieu seul de scruter les intentions d'un chacun! Or, voyez la conduite que M. l'archevêque de Paris vient de tenir envers MM. Grégoire et de Berthier! n'est-elle pas admirable? Jamais jésuite s'est-il montré meilleur catholique? Quel dévouement et quel attachement aux vrais principes de la foi!

C'est justement ce que nous avons fait! Nous avons démontré par une multitude de preuves que M. de Quélen était janséniste, et qu'il avait contribué à la fondation de divers journaux qui soutenaient ouvertement les doctrines jansénniennes; cependant voici venir des faits qui, au premier coup d'œil, semblent contredire les précédens; pour concilier des choses si disparates, ne faut-il pas alors rechercher les causes secrètes qui auraient pu influer sur ces nouvelles

déterminations? Si nous demandions qu'il fût condamné au feu par la Sainte-Hermandad, ces démonstrations extérieures suffiraient peut-être pour le préserver du bûcher; mais ce n'est pas sur ce qu'il peut dire ou faire aujourd'hui qu'il se voit découvert qu'on doit le juger, mais d'après sa conduite antérieure. Qui peut nous répondre que ces rétractations indirectes sont sincères? Tout ne prouve-t-il pas au contraire que ce ne sont que de nouvelles hypocrisies ajoutées à mille autres, et qu'il faisait servir ses amis les jansénistes à son triomphe, tout en leur disant de tirer sur lui à bout portant. Pour nous convaincre de la sincérité de sa conversion, il faudrait, comme nous l'avons dit plus haut, qu'il fît des miracles, et alors nous dirions, non qu'il n'a pas été janséniste, mais qu'il s'est converti. De la présence de M. de Quélen à la tête du diocèse de Paris, dépend peut-être le salut de l'Eglise de France, et sur un simple doute, vous le laisseriez sur son siége, et vous ne craindriez pas de compromettre ainsi le sort d'une des plus florissantes Eglises du monde! Dans le doute, ne doit-on pas toujours prendre le parti le plus sûr? Or, quel est ici le parti le plus sage et le plus sûr? n'est-ce pas de le déposer? Ne vaut-il pas mieux qu'il perde son siége plutôt que d'exposer l'Eglise de France à perdre la foi?

Et que serait-ce, si ces apparences de conversion prouvaient tout le contraire? Que serait-ce si M. de Quélen était plus intimement uni que jamais avec les jansénistes, lorsqu'il semblait le plus s'en séparer? Or, n'est-ce pas ce que nous venons de prouver avec la plus grande évidence? Ne s'entendait-il pas avec M. Baradère et consorts? N'avons-nous pas démontré que dans la position où se trouvait alors M. l'archevêque de Paris, toutes ces brochures et tous ces écrits des jansénistes lui étaient cent fois plus profitables que nuisibles? On l'accusait d'être janséniste, on en apportait même des preuves irréfragables. Dans une telle extrémité, que pouvait-il lui arriver de mieux que de se voir attaqué par les jansénistes comme un jésuite et un ultramontain? Supposons que les jansénistes eussent voulu le défendre, leurs défenses n'auraient fait au contraire que confirmer les accusations qui s'élevaient contre lui, tandis qu'en l'attaquant, s'ils ne parvenaient pas du moins à duper tout le monde, ils ne laissaient pas que de donner le change à l'opinion et de tromper les simples.

2e *Objection*. — Mais on travestit mes intentions, dit encore M. de Quélen! on donne de fausses interprétations à

mes démarches! Savez-vous si je me suis déterminé d'après les motifs que vous me supposez? N'ai-je pas pu agir avec franchise et loyauté? La bonne foi ne peut-elle pas se trouver de mon côté?

Vous vous plaignez, Monseigneur, qu'on travestit vos intentions; mais est-il donc défendu de raisonner et de comparer votre conduite actuelle avec votre conduite passée pour éclairer l'une par l'autre? Pourquoi Dieu nous a-t-il donné la raison, si ce n'est pour en faire usage? Or, comment voulez-vous que nous expliquions autrement, tant d'inconséquences et de contradictions? Interprétez-les vous-même d'une autre manière, si vous le pouvez? Nous défions le plus habile drogman de le faire. Quoi! vous allez au-devant d'un comédien qui ne vous demande pas, qui vous repousse même; et vous refusez d'aller entendre au lit de mort un prêtre, un évêque qui vous demande instamment pour se réconcilier avec Dieu! Vous refusez la sépulture ecclésiastique à MM. Grégoire et de Berthier, et vous leur permettiez, leur vie durant, non seulemrnt de célébrer la sainte messe, mais encore d'administrer les sacremens, du moins au dernier! Accordez-vous donc avec vous-même, si vous voulez que nous vous croyions de bonne foi. Lorsqu'on fait tant que de jouer un rôle hypocrite; du moins devrait-on ne pas tomber dans des contradictions aussi flagrantes!

5° *Objection.* — Mais ne voyez-vous pas, nous dira encore sa grandeur, que les jansénistes m'attaquent? Ne font-ils pas pleuvoir sur moi une grêle de brochures? Jamais a-t-on vu un feu roulant mieux nourri et mieux entretenu? Il n'y a pas d'injures et de calomnies qu'ils ne vomissent contre moi! Les malheureux! ne vont-ils pas jusqu'à me traiter d'évêque *schismatique?* Et, malgré tant d'attaques de la part des jansénistes, vous m'accusez moi-même d'être janséniste! ne faut-il pas avoir perdu le sens?

Sans doute, Monseigneur, les jansénistes vous attaquent, mais loin que les blessures qu'ils vous font soient mortelles, elles ne font au contraire que vous rappeler à la vie. Nous vous l'avons assez répété, dans la position où vous vous trouviez, de telles attaques vous étaient cent fois plus salutaires que toutes les défenses du monde. Vous passiez auparavant pour anti-catholique, et voilà que depuis que les jansénistes ont tant invectivé contre vous, la plupart des personnes vous regardent comme un homme très rigide en fait

de foi. Ainsi, loin que ces brochures fussent des attaques contre vous, elles étaient bien plutôt des apologies.

4° *Objection.* — Mais il persécute aujourd'hui les jansénistes qu'il favorisait autrefois! Il est même à couteaux tirés avec eux! Ils viennent de faire pleuvoir contre lui une grêle de brochures! Comment donc serait-il lui-même janséniste?

Singulière logique de M. de Quélen! lui qui soutenait autrefois les jansénistes, les persécute aujourd'hui! et lui qui persécutait M. Baronnat comme janséniste sans qu'il le fût peut-être, le favorise aujourd'hui! Le bon homme n'a-t-il pas prêché dernièrement un carême à la métropole même? Mais tous ces reviremens de conduite peuvent facilement s'expliquer. Ils nous montrent un homme aux abois qui ne sait de quel côté se tourner pour paraître ce qu'il n'est pas. Autrefois il favorisait les jansénistes, parce qu'il ne se croyait pas découvert; mais aujourd'hui qu'une accusation grave s'élève contre lui, et qu'il en est sur le point de perdre son siége, il les persécute en apparence. Il brûle ce qu'il adorait naguère. Mais loin qu'une telle conduite prouve quelque chose en sa faveur, elle est plutôt contre lui, comme nous l'avons démontré plus haut.

Quant aux brochures que les jansénistes ont publiées, nous avons prouvé par les contextes mêmes que les auteurs de ces écrits n'avaient d'autre but que de faire croire qu'il n'existait aucune intimité entre M. de Quélen et le parti janséniste. Pour nous en convaincre, revenons au grand principe, auquel nous avons eu si souvent recours, parce qu'il est comme la pierre de touche au moyen de laquelle il est toujours facile de reconnaître la fraude et la supercherie. Examinons à qui tous ces écrits frauduleux ont-ils profité. N'est-ce pas à M. de Quélen? De quoi s'agissait-il dans cette affaire? L'archevêque de Paris était attaqué comme janséniste. Mon ouvrage avait fait, je pense, assez de bruit, grâce aux soins que M. de Quélen s'était donnés pour le faire mutiler. Dans une telle position, ces brochures n'étaient-elles pas plutôt une défense qu'une attaque en forme et dans les règles? Supposons qu'il eût paru dans le moment des apologies de sa grandeur écrites par des jansénistes, il n'y aurait eu dès lors qu'une seule voix contre lui! Paganel, aurait-on dit, avait bien raison de l'accuser de jansénisme, puisque voilà que les jansénistes se constituent ses champions! Mais que sa grandeur a été bien plus habile! Pour dérouter l'en-

nemi qui était à sa poursuite, elle a prié ses amis de l'attaquer. Elle voyait bien qu'il n'y avait de salut que dans ce moyen. Les auteurs de ces brochures peuvent afficher impunément le jansénisme, parce qu'ils n'ont pas de siége à perdre, d'ailleurs ils ne signent pas leurs écrits; mais il n'en est pas de même de M. l'archevêque de Paris. Loin que les jansénistes lui nuisent en l'attaquant, ils ne font au contraire que lui rendre le plus grand des services et l'affermir sur son siége. Jamais il ne courra le risque d'être déposé pour avoir persécuté les jansénistes, tandis qu'il aurait tout à craindre de l'être, s'il était une fois bien prouvé qu'il fût janséniste.

5e *Objection.* — Vous devez vous en tenir, dit-on encore à ses démonstrations extérieures, et dire qu'il s'est converti! La charité vous fait un devoir d'interpréter dans le bon sens les actions de vos frères.

Mais si ces démonstrations étaient une preuve de plus contre lui? si en même temps qu'il jouait un tel rôle, il était plus uni que jamais avec les jansénistes, faudrait-il s'en tenir à ses démonstrations extérieures? Sans doute, la charité nous fait un devoir de ne pas interpréter à faux les actions du prochain; mais s'il faut avoir de la charité pour un homme, n'en faut-il pas avoir aussi pour l'Eglise? Celui qui aurait démasqué Photius avant qu'il eût consommé le schisme d'Orient, aurait-il enfreint le précepte de la charité? Y a-t-il un précepte qui défende de scruter la conduite intime d'un hérétique, lorsque la ruine de la religion peut s'ensuivre?

6e *Objection.* — Il peut se faire, nous dit-on encore, qu'il ait été attaché aux principes du jansénisme, vous en avez donné tant de preuves qu'il serait bien difficile pour ne pas dire impossible, de croire le contraire. Mais qui vous dit qu'il n'a pas changé, et qu'il ne s'est pas converti? Voyez ce qu'il fait depuis deux ans! que de combats n'a-t-il pas livré aux jansénistes?

Loin que ces attaques prouvent qu'il se soit converti, nous avons fait voir qu'elles prouvaient tout le contraire, et qu'il était plus uni que jamais avec les jansénistes, lorsqu'il semblait le plus s'en séparer. Que ce n'était de leur part qu'un moyen de masquer leur jeu. Que toutes ces brochures avaient été écrites d'après ses inspirations et sous sa dictée. Qu'on souffre donc que nous doutions de sa conversion jusqu'à preuve contraire.

7e *Objection.* — Mais vous voyez tout en noir! les préjugés

que vous avez conçus contre ce bon M. de Quélen vous aveuglent!

Comment voir autrement? Ne faut-il pas raisonner et tirer des conséquences d'un principe, sous peine de tomber dans l'idiotisme? Est-il donc défendu de rapprocher la conduite actuelle de M. de Quélen de sa conduite passée? Lorsque la justice veut parvenir à connaître si un accusé est coupable, ne commence-t-elle pas par faire prendre des informations sur sa conduite antérieure afin d'éclairer un fait par l'autre? Or, plus on réfléchit sur la conduite de M. l'archevêque de Paris, plus on finit par voir que cet homme ne tient à rien et qu'il ne croit pas; qu'il se fait un jeu de tout ce qu'il y a de plus sacré dans la religion, et que pour arriver à ses fins, il ne craint pas de jouer les rôles les plus hypocrites; il approuvera aujourd'hui ce qu'il condamnera demain, et *vicissim*. Après cela comment veut-on que l'Eglise de France prospère, et qu'elle ne soit pas déchirée par les schismes et les hérésies? Le *Mémorial catholique*, faisant allusion à la conduite que M. de Quélen avait tenue lors des ordonnances Feutrier, disait avec amertume : *Nous en avons assez vu pour gémir profondément en voyant les destinées de l'Eglise de France soumises à de telles mains!* Ne pourrions-nous pas exprimer aujourd'hui les mêmes sentimens? Nos bons évêques de province suent sang et eau pour faire fleurir la religion en France; mais comment veut-on que leurs travaux portent des fruits, si l'Eglise qui donne l'impulsion aux autres, celle qui peut être appelée principale, celle en un mot d'où dépend le salut des autres églises, perd tout par ses intrigues. Il viendra peut-être un temps où ils se trouveront surpris de se voir chassés de leurs palais et de leurs églises! Et pourquoi les traitera-t-on ainsi? c'est parce qu'on l'aura fait à Paris, et que les provinces auront voulu imiter la capitale.

8e *Objection.* — Mais quelle dissimulation et quelle hypocrisie ne faudrait-il pas supposer dans lui, si ce que vous venez de dire était vrai!

Tirez-en les conclusions que vous voudrez, toujours est-il que tous ces faits deviendraient entièrement inexplicables dans l'hypothèse contraire à la nôtre; et qu'il y aurait mille contradictions dans sa conduite, il s'ensuivrait même qu'il ne croirait pas à la présence réelle de l'Eucharistie, puisqu'il accordait le pouvoir de dire la messe à des hommes auxquels il a refusé la sépulture ecclésiastique, ce qui supposerait que la

profanation du temple matériel de l'Eglise, serait un plus grand crime à ses yeux que la profanation de son temple spirituel.

Au reste, il n'y a en cela rien d'impossible à croire. M. de Quélen a été amené dans ce précipice par gradation. Lorsqu'il se lança pour la première fois dans la carrière de l'erreur, peut-être aurait-il été effrayé d'avance s'il avait pu prévoir dès lors le rôle qu'il lui faudrait jouer par la suite; mais un abîme en amène un autre, comme dit l'Ecriture, *abyssus, abyssum invocat.* M. l'archevêque s'était d'abord livré aux jansénistes, croyant que personne au monde ne s'en douterait jamais; mais voilà qu'il vient à apprendre qu'on l'a pénétré et qu'il va même paraître un ouvrage pour le déférer à l'Eglise et le faire déposer comme janséniste. Il est aisé de concevoir qu'il a dû faire tout ce qui était en son pouvoir pour détourner cette accusation, et tenter même les coups les plus périlleux et les plus hardis. Ce qui aurait droit de surprendre, c'est qu'il eût tenu une autre conduite.

9° *Objection.* — Vos explications viennent bien tard, dira-t-on encore! L'occasion est manquée! il fallait les donner au moment du grand tapage! alors elles auraient été accueillies avec ardeur! aujourd'hui au contraire elles ne produiront presque plus d'effet!

Il est vrai que nos explications viennent un peu tard, mais elles n'en sont que mieux fondées, puisque c'est M. de Quélen lui-même qui en a retardé la publication pour se donner le temps de jouer son rôle sans paraître y avoir été forcé. S'il fit supprimer ce chapitre dans la première édition par le libraire, c'est sans doute parce qu'il craignait le jour qu'il allait répandre sur toutes ces intrigues. Il savait bien que je l'avais entièrement pénétré. D'ailleurs tant qu'il sera sur son siége, ne sera-t-il pas toujours temps de demander sa déposition?

CHAPITRE XX.

De l'Eglise dite *catholique française*. — Ruses employées par M. de Quélen pour la tirer de son obscurité et la placer sur le piédestal.

Avant d'entrer en matière, nous croyons devoir déclarer que nous n'exprimons ici que des doutes. Nous demandons seulement à M. de Quélen quelques explications sur différens faits qui se sont passés relativement à l'Eglise Châtel, et qui nous paraîtraient entièrement inexplicables dans la supposition qu'il fût opposé à cette secte. Ainsi, lors même que ce que nous allons dire ne serait pas clairement démontré, on

ne serait nullement en droit de rejeter la vérité des autres chefs d'accusation. Nous nous conformons ici à ce que fait un député qui monte à la tribune pour demander des explications à un ministre: Si les ministres répondent d'une manière péremptoire, le député se déclare satisfait et la chambre avec. Si au contraire leurs réponses sont faibles et embarrassées, la chambre se soulève contre eux, et le ministre est souvent obligé de battre en retraite. Nous ne demandons pas mieux que M. de Quélen réponde d'une manière satisfaisante aux interpellations que nous allons lui adresser. Il n'est pas dans notre habitude d'exagérer. On sait que nous sommes cartésien dans l'âme, et que nous ne nous rendons qu'à l'évidence. Ce qui est certain, nous le donnons comme certain, et ce qui est douteux, comme douteux. Ainsi, nous avons prouvé dans la première partie de ce livre que M. de Quélen était plus que suspect dans ses mœurs. C'est une chose qui doit être hors de doute; dans la seconde, qu'il était plus que suspect dans sa probité. C'est encore un fait que nous tenons pour indubitable, après les mille et une preuves que nous en avons données, et les témoignages que nous pourrions fournir à l'appui, si une enquête judiciaire ou parlementaire avait lieu. Dans la troisième, qu'il était plus que suspect dans sa foi; c'est encore un point que nous regardons comme certain. Après tout ce que nous avons dit, il faut de deux choses l'une: ou bien qu'il soit janséniste, ou bien qu'il ne croie à rien, ce qui serait encore pire. Nous avons à discuter maintenant un fait particulier, à savoir, s'il ne soutiendrait pas en secret l'Eglise dite *catholique française*, et s'il n'aurait pas fait tout ce qui était en lui pour lui applanir les voies. Lors même que notre thèse ne serait pas clairement démontrée, il ne s'ensuivrait pas que ce que nous avons avancé dans les trois premières parties, ne fût hors de doute.

Une chose surtout qui fait que je ne puis plus garder le silence à ce sujet, c'est qu'il avait fait courir le bruit que j'étais moi-même affilié à cette Eglise. Il savait bien qu'il n'en était rien; mais que lui importe à lui la vérité, pourvu qu'il arrive à ses fins? Ne connaissons-nous pas sa tactique? Veut-il élever quelqu'un de ses favoris à une cure? Pour préparer les esprits à cette nomination, quel détour prend-il? il fera répandre dans toutes les sacristies de Paris, que c'est un homme d'esprit, de talent, voire même de génie, surtout que c'est un grand prédicateur, parce qu'il colportera de paroisse

en paroisse les sermons d'autrui, car voilà comment s'établissent les réputations de grand prédicateur dans le diocèse de Paris. On apprend cinq à six discours d'un sermonnaire peu connu (il y en a même qui ne craignent pas d'apprendre des sermons entiers de Bourdaloue, et de les débiter en chaire. Nous pourrions citer à ce sujet des anecdotes curieuses.) On les colporte de paroisse en paroisse, de manière qu'on arrive tout juste à la fin de l'année après avoir fait son tour du monde, et voilà notre homme qui est rangé désormais parmi les grands prédicateurs, c'est un Bourdaloue, c'est un Massillon, c'est un Bossuet! Sa grandeur se présente ensuite au conseil, en disant : « Voilà Monsieur qui a fait retentir toutes les chaires de la capitale de sa voix de Stentor. Il n'y a pas une seule église dans Paris qui n'ait été mille fois témoin de ses succès et de ses triomphes, que pouvons-nous donc faire de mieux pour le récompenser de ses glorieux services que de lui donner cette cure vacante? » Et tout le monde d'applaudir et de s'écrier : Bravo! bravo!

Veut-il perdre, au contraire, quelqu'un de réputation? il fera répandre par ses affidés de faux bruits sur son compte. Ces commérages passeront ensuite de bouche en bouche, et voilà le pauvre prêtre aussi noir qu'un charbon aux yeux de ses confrères! C'est ce qu'il avait fait par rapport à moi. Pour me perdre dans l'esprit du clergé, il avait fait courir le bruit que j'étais affilié à l'Eglise Châtel, comme si nous étions faits pour nous traîner à la remorque d'un apostat. Qui sait même s'il n'aurait pas favorisé cette secte dans le dessein que je m'y jetasse? Ne serait-ce pas à cette fin qu'il m'aurait privé de toute place et de tout emploi? Assurément ç'aurait été pour lui une raison plus que suffisante pour la soutenir. Que ne donnerait-il pas pour perdre un homme qui tient ses destinées entre ses mains! Jugez-en d'après les sacrifices qu'il a déjà faits pour arrêter mon livre! Quel triomphe pour lui, si j'avais eu le malheur de tomber dans l'apostasie, comme tant d'autres prêtres! Je le déférerais à l'Eglise comme un homme sans foi, et je serais moi-même un apostat! comme les évêques de France et le souverain pontife auraient accueilli mes réclamations! Evidemment il m'aurait fallu renoncer à mon entreprise, ou bien m'exposer à être hué du public. Il a fait plus, il l'a fait mettre en quelque sorte dans son journal officiel, car voici ce que je lis dans *l'Ami de la Religion* : « Les rédacteurs de ce journal

(on parle ici de *la Gazette des Cultes*) étaient à ce qu'on croit des avocats, parmi lesquels on prétend qu'il fallait compter aussi M. Isambert. L'abbé Baradère y donnait aussi des articles, *peut-être aussi l'abbé Châtel et l'abbé Paganel* (1). » Vous le voyez, il voulait me faire passer pour le rédacteur d'un journal impie qu'il soutenait lui-même de sa bourse, comme nous en avons déjà donné des preuves irréfragables, et m'associer en même temps à Châtel. Quel moyen plus sûr pour me perdre dans l'esprit de mes confrères, et pour détourner en même temps l'accusation que je lui intentais!

Mais laissons au temps, me dis-je, à dissiper ces préventions. On finira bien par voir que je ne suis pas associé à Châtel, et que cette Eglise n'a jamais eu de plus grand ennemi que moi. Mes ouvrages démentiront ces bruits. Un auteur ne doit répondre à la calomnie que par ses écrits. Mais puisque M. de Quélen ne craint pas d'accuser les autres d'apostasie, voyons si nous ne pourrions pas rétorquer l'argument contre lui-même! Ne pourrions-nous pas examiner avec bien plus de fondement, s'il ne favoriserait pas cette Eglise! soit dans le dessein que nous nous y jetassions nous-même, comme nous venons de le dire, et qu'il perdît ainsi sans retour l'un des plus grands adversaires qu'il ait jamais eus, soit dans d'autres fins, car qui peut se flatter de connaître tous les abîmes du cœur humain? Il faudrait avouer que plusieurs de ses actes deviendraient entièrement inexplicables dans la supposition qu'il fût opposé à cette Eglise.

Mais encore un coup, qu'on ne perde pas de vue que nous n'émettons ici que des doutes. M. de Quélen dira peut-être. « Voyez la foi qu'il faut faire sur ce que dit mon antagoniste! Il m'accuse de favoriser l'Eglise Châtel, moi qui lui ai dit anathême, et qui l'ai persécutée à outrance! Jugez d'après cela de ce qu'il faut penser de ses autres assertions! » Mais démontrerait-il clair comme le jour qu'il ne soutient pas cette Eglise, qu'il n'en pourrait rien conclure contre nous. Nous lui dirions : Nous vous avions demandé des éclaircissemens sur différens faits qui nous paraissaient inexplicables autrement, vous les avez fournis, eh bien! nous nous déclarons satisfait sous ce rapport; mais n'oubliez pas que trois

(1) *L'Ami de la Religion*, t. LXXII, p. 245.

plaies mortelles infestent encore votre âme. Voyez à y porter remède le plus promptement possible, si vous voulez vous soustraire à la colère future, *à venturâ irâ!*

Nous disions tout à l'heure que M. l'archevêque de Paris n'aurait pas mieux demandé que nous nous jetassions dans l'Eglise Châtel. Combien de fois ne nous a-t-il pas fait dire : « Pourquoi n'entreriez-vous pas dans la nouvelle Eglise, puisque l'archevêque vous persécute? Si j'étais à votre place, je me jeterais dans cette Eglise, quand ce ne serait que pour le punir (L'hypocrite! la belle punition que ç'aurait été pour lui!). Vous n'avez plus de place à attendre de sa grandeur, tandis qu'avec les talens que vous possédez, vous ne pourrez faire du moins que d'être bien placé dans l'Eglise française! vous pourrez même détrôner Châtel qui n'a qu'un esprit médiocre! »

Ces préliminaires posés, nous diviserons ce chapitre en deux articles. Dans le premier, nous rechercherons si M. de Quélen ne favoriserait pas en secret l'Eglise dite *catholique française;* et, dans le second nous répondrons à diverses objections que l'on pourrait nous faire.

ARTICLE PREMIER.

M. l'archevêque de Paris ne soutiendrait-il pas en secret l'Eglise dite *catholique française?*

Supposons que M. de Quélen veuille soutenir cette Eglise de tout son pouvoir, de quelle manière pourra-t-il s'y prendre? Lancera-t-il un mandement pour la recommander à la vénération des fidèles? Il est évident que, dans la position où il se trouve, il ne peut pas en agir ainsi. Il faudrait être fou pour faire chose pareille, puisqu'on ne le laisserait pas vingt-quatre heures en place; et, loin de contribuer à la propagation de la nouvelle secte par une telle conduite, il ne ferait, au contraire, qu'en précipiter la ruine. Un idiot ne s'y prendrait pas d'une manière aussi gauche, et à plus forte raison un homme aussi profondément dissimulé et astucieux que M. de Quélen! Enverra-t-il un prêtre de la nouvelle secte dans une paroisse muni de ses pleins pouvoirs? Le nommera-t-il si vous voulez à une cure? il le peut encore moins. Toute la paroisse se soulèverait contre ce prêtre, et ne voudrait même pas le recevoir. Prendra-t-il le parti de la favoriser d'une manière ouverte, et de se déclarer pour elle? c'est encore ce qu'il ne peut pas faire; autrement on lui dirait, vous n'êtes plus archevêque de Paris, vous avez renoncé par-là

même à votre siége, et nous allons prier le souverain pontife de nous donner un autre évêque. Faites-vous nommer, si vous le pouvez, patriarche de la nouvelle Eglise; mais vous ne comptez plus parmi les évêques catholiques. Que pourra-t-il donc faire pour favoriser la nouvelle secte? Tout ce qu'il pourra faire, ce sera de prendre des voies indirectes et détournées pour arriver à ses fins. Ne pouvant pas soutenir ouvertement cette Eglise, il tâchera en habile tacticien de lui applanir les voies et de lui fournir des occasions de briller. En un mot, il lui ouvrira un lit vaste et spacieux, afin que ce fleuve puisse couler en toute liberté.

Ainsi, lui demandera-t-on la permission de célébrer un service pour un personnage marquant dans les fastes de l'histoire, qu'il s'y refusera obstinément, et sous le plus vain prétexte! Mais nous allons nous adresser, lui dira-t-on, à un homme qui menace de faire secte, qui s'élève à vos côtés, et qui se proclame déjà *primat des Gaules!* Voyez à quoi vous exposez l'Eglise! vous allez lui créer des obstacles sans nombre! lui susciter des cultes rivaux! donner le jour à une nouvelle secte qui aurait peut-être avorté dès sa naissance, faute d'occasions de paraître, et tout cela sous le plus vain prétexte! Grâce à vous, elle va être placée sur le chandelier, car vous ne devez pas ignorer que toute l'élite de Paris se fera un devoir d'assister à ce service. Et vous permettriez qu'un homme qui est encore inconnu, et qui peut-être serait resté dans un éternel oubli si vous ne lui fournissiez l'occasion de se montrer, célèbre ce service, et qu'il officie en pompe! Quoi! vous lui abandonneriez une si belle proie! Si l'on ne connaissait pas votre attachement pour l'Eglise catholique, ma foi, Monseigneur, on dirait que vous poussez cet homme sous main! — Eh! que m'importe à moi, reprendra sa grandeur d'une voix grasseyante, que vous vous adressiez au primat des Gaules? Faites ce que vous voudrez; mais toujours est-il que ce service n'aura lieu dans aucune église de Paris, et vous savez que je ne suis pas Breton pour rien! — Ceux-ci ne pouvant vaincre l'obstination d'une tête aussi dure, *duræ cervicis*, s'adresseront en désespoir de cause au soi-disant primat des Gaules, et il n'en faudra pas davantage pour faire sortir cette Eglise des catacombes, et pour la placer en quelque sorte sur le trône des Césars et des Constantin. Qui sait même si l'idée première de ce service ne sera pas venue de lui, et s'il n'aura pas imaginé un pareil détour pour fournir à la nouvelle Eglise l'occasion de se

montrer? Qui sait s'il n'aurait pas dit à ses amis? Comme allez à tels et tels de demander un service pour tel personnage. Sans doute on viendra d'abord s'adresser à moi; mais les prétextes ne me manqueront pas pour refuser, et s'il n'en existait pas, je saurais bien en créer. On ne manquera pas de recourir ensuite au primat des Gaules, et c'est ainsi que nous fournirons à la nouvelle Eglise l'occasion de se montrer et de faire une entrée glorieuse dans le monde. Si vous débutez si bien, quelles brillantes destinées ne pouvez-vous pas vous promettre! Jusqu'où ne pouvez-vous pas aller? y aura-t-il eu de secte qui ait eu de si beaux commencemens? Toutes n'ont été que de faibles ruisseaux dans le principe, et vous! vous allez apparaître comme un grand fleuve qui coule à plein bord! vous allez attirer les regards de la France entière et même de l'Europe, puisque tous les peuples ont dans ce moment-ci les yeux fixés sur Paris! Qui sait? peut-être allez-vous envahir l'Eglise entière! ... ...

De même encore, voudra-t-il implanter un prêtre de cette secte dans une paroisse? Il ne l'y enverra pas, comme vous devez bien le penser, muni de ses pouvoirs; mais il transférera ailleurs le curé de cette paroisse, et la laissera sans pasteur durant plusieurs mois. Les habitans de la commune auront beau lui adresser supplique sur supplique et lui envoyer émissaire sur émissaire pour lui demander un prêtre, que sa grandeur fera toujours la sourde oreille, et s'ils persistent, elle leur répondra sèchement qu'elle n'en a pas à leur disposition, et qu'ils devaient garder celui qu'elle leur avait donné dans sa miséricorde! — « Ah! vous n'en avez pas, répondront les habitans! à la fin, c'est trop de patience! Eh bien! nous irons en chercher ailleurs; plutôt que de revenir à vous, nous nous adresserions à un ministre protestant; et pour vous punir, puisque vous faites tant la revêche, nous allons en demander un au primat des Gaules. Ah! pour le coup, vous allez être bien attrapé! » Les bonnes gens! ils croiront mater l'archevêque de Paris en demandant à Châtel un prêtre de sa secte, et ils ne voient pas qu'ils ne font que remplir ses vues, puisque notre homme ne demande pas mieux que de voir prendre cette Eglise! Les traiterait-il comme il le fait, s'il en était autrement? Les aurait-il laissés durant si long-temps sans pasteur? En supposant que les habitans de la commune fussent dans leur tort, n'aurait-il pas dû céder et compâtir à leur faiblesse? Le salut des âmes et surtout d'une paroisse entière, ne doit-il pas passer avant

tout ressentiment et tout amour-propre froissé? A la fin, cependant, sa grandeur leur enverra un prêtre; mais ce ne sera que le jour même où la paroisse devra installer celui qu'elle s'est choisi, et pour plus complète dérision, il arrivera au moment juste de l'installation. Jugez si la commune pourra alors reculer et renvoyer le pasteur qu'elle vient d'appeler pour accepter celui que l'archevêque lui envoie! Elle tiendra au curé de son choix, quand ce ne serait que par délicatesse et par amour-propre. Peut-on porter plus loin le machiavélisme et l'hypocrisie? et n'est-ce pas se jouer de Dieu et des hommes?

Une fois le prêtre intrus installé, d'abord Monseigneur ne dira mot. Il laissera pousser de profondes racines à l'hérésie, et les habitans de la paroisse s'habituer à leur nouveau pasteur, qui seront enchantés de sa douceur et de sa tolérance, car il est facile d'être tolérant lorsqu'on ne croit à rien. Ce ne sera que long-temps après, et lorsqu'il sera accusé de favoriser cette secte, qu'il se réveillera comme un autre Epiménide de son long sommeil, et qu'il cherchera à extirper *l'ivraie que l'homme ennemi aura semée dans le champ du père de famille*. Il mettra toute la paroisse en feu, requerra la force armée pour faire fermer l'église, et fera même emprisonner une partie des habitans. Comment pourrait-on l'accuser ensuite de favoriser la nouvelle secte?

Mais, Monseigneur, c'était avant qu'il fallait employer tous ces moyens ou plutôt prévenir le mal! Que de scandales! que de profanations et de sacriléges n'auriez-vous pas évités! Cependant, ça vous aurait été si facile! il vous suffisait de leur envoyer un prêtre catholique, lorsqu'ils vous en demandaient un. Les habitans auraient-ils eu tort que vous auriez dû céder. Ne connaissez-vous donc pas l'axiome qui dit: *Principiis obsta?* Il est bien temps de vouloir extirper l'hérésie, lorsqu'elle a poussé de profondes racines! Avec des dragons, vous ferez sans doute fermer l'église; mais ramenerez-vous dans le bercail les brebis dispersées? Ce n'est pas probable. Elles s'attacheront d'autant plus au pasteur de leur choix, que vous chercherez à le persécuter. Les habitans de la commune se feront un point d'honneur de lui demeurer fidèles. L'excellent moyen de ramener à la foi des hommes égarés que de les traduire en jugement et de les emprisonner! Est-ce ainsi que les apôtres en ont usé? est-ce ainsi qu'ils ont changé le monde? Mais que dis-je, ramener? j'oubliais que sa grandeur ne cherche, au contraire, qu'à les

éloigner de plus en plus du giron de la foi. Voyez si elle n'en prend pas toutes les voies! D'abord elle a fourni à la nouvelle secte l'occasion de s'implanter dans la paroisse, en la laissant sans prêtre durant long-temps; et, actuellement qu'elle se voit contrainte de la persécuter en apparence pour éloigner les soupçons qui planent sur elle, elle prend des moyens tels que les habitans de la commune s'attacheront cent fois plus au pasteur de leur choix qu'ils ne l'étaient d'abord. Ce serait bien mal connaître les passions des hommes que de penser que les habitans de Clichy abandonneront un prêtre qu'ils auront élu, parce que l'archevêque de Paris le persécutera. Ils le regarderont, au contraire, comme un martyr de leur cause. Mais que lui importe à lui que les habitans de la paroisse se convertissent ou non, pourvu qu'il arrive à ses fins? Tout ce qu'il lui faut pour le moment, c'est de détourner les graves soupçons qui l'assiégent, en donnant à croire qu'il est opposé à la nouvelle secte.

Telle sera la tournure que sa grandeur prendra pour arriver à ses fins et qu'on ne croie pas que nous venions de tracer un portrait de fantaisie et que nous exagérions. Tout ce que nous venons de dire nous pouvons l'appuyer sur des faits incontestables et publics, seulement peu de personnes voyaient les raisons secrètes qui portaient M. de Quélen a en agir ainsi.

Après la révolution de Juillet, le comité polonais voulut faire célébrer un service pour le brave Kosciusko. On demanda la permission à l'archevêque de le faire à Saint-Roch, mais il s'y refusa obstinément. On eut beau lui dire que l'on s'adresserait à Châtel, qu'il n'en persista pas moins dans son refus. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans les journaux : « L'archevêque de Paris *s'étant obstinément refusé à autoriser les prêtres de sa communion à célébrer un service funèbre pour Kosciusko, le comité polonais s'est adressé à M. l'abbé Châtel, fondateur de l'Eglise française.* Ce « service aura lieu mercredi 16 février, à onze heures précises au bazar de la rue Saint-Honoré. La messe et l'office « seront chantés en français; il sera prononcé une oraison « funèbre, et *le général Lafayette, ami de l'illustre défenseur de la liberté polonaise, tiendra le poële.* La quête sera faite « en faveur des Polonais, par la princesse Sapieha et ma« dame Georges Lafayette (1). »

(1) *Messager* du 13 février 1831.

Voilà un fait que je ne sais comment m'expliquer. Dès le soir même que je lus cet article dans *le Messager*, je me dis à moi-même : « M. l'archevêque de Paris ne soutiendrait-il pas en secret cette église de même qu'il favorisait autrefois le jansénisme? Cependant c'est à peine croyable, il semblerait perdre de son autorité, à moins qu'il ne le fît par indifférence, par haine pour la religion, ou bien par déférence pour ses amis les jansénistes qui soutiennent, dit-on, cette Eglise, et auxquels il doit d'être rentré en triomphe dans son palais. D'autre part, ce serait lui supposer bien peu d'esprit et de sens pour n'avoir pas vu que cette cérémonie religieuse, célébrée par Châtel, ne pouvait faire du moins que de causer un grand mal à l'Eglise, surtout après une révolution, et qu'il n'en faudrait pas davantage pour faire sortir la nouvelle secte des catacombes et l'élever presqu'au au niveau de l'Eglise de France. Voilà que Lafayette, l'un des plus grands citoyens dont l'histoire fasse mention, celui auquel nous devons notre bon roi, celui que toute l'Europe admire et contemple en ce moment (car il n'était pas encore déchu dans l'opinion comme il l'est aujourd'hui, on lui croyait assez d'autorité et assez de force pour faire exécuter à la lettre le fameux programme de l'Hôtel-de-Ville), qui doit assister à ce service ainsi que toute l'élite de Paris avec lui! N'est-ce pas reconnaître en quelque sorte cette nouvelle Eglise et lui donner droit de bourgeoisie? Que va dire la France? que va dire l'Europe en apprenant que tout Paris vient d'assister à un service célébré par un prêtre qui se proclame de son chef *primat des Gaules*, et qui n'annonce rien moins que le dessein de fonder une Eglise nationale? On va croire que Lafayette et ses amis veulent expulser le catholicisme de France avec la branche aînée des Bourbons, et faire une révolution dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique. Que vont dire surtout les provinces en apprenant ces choses? Placées dans l'éloignement où elles sont, elles vont regarder Châtel comme un grand réformateur, qui se trouve honoré de la confiance de ce qu'il y a de plus illustre et de plus éclairé dans la nation, et il n'en faudra pas davantage pour qu'on lui demande de tous les côtés des prêtres de sa secte, et c'est ainsi qu'un schisme finira par s'établir en France! Comment l'en extirper ensuite? et par la faute de qui tous ces malheurs vont-ils fondre sur l'Eglise de France? Par la faute de M. de Quélen! par la faute du premier pasteur de l'Eglise de Paris, qui sous le plus vain

prétexte vient d'interdire la célébration de ce service dans un temple catholique! Lorsqu'une hérésie menace de s'introduire dans l'Eglise, un pasteur vigilant doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour lui fermer l'entrée et lui boucher toutes les issues; il doit lui susciter obstacle sur obstacle et l'étouffer même dans son berceau s'il le peut. Voilà du moins comment en ont usé jusqu'ici tous les défenseurs de la foi. M. de Quélen au contraire, loin de s'opposer au passage de la nouvelle secte, fait tout ce qui est en lui pour lui ouvrir le chemin et lui applanir les voies; il prend les détours les plus ingénieux et les plus adroits pour lui fournir l'occasion de se montrer et de briller. Loin de la repousser et de la frapper d'anathême, il semble au contraire la prendre par la main et lui dire: « Suis-moi! je marcherai devant toi dans les combats et je briserai les portes d'airain, *et portas æneas conteram!* » En un mot, il lui creuse un lit vaste et spacieux, afin que ce fleuve puisse couler en toute liberté! Ne dirait-on pas qu'il ne demanderait pas mieux que de voir l'élite de la nation se jeter dans ses bras? Du moins n'en prend-il pas toutes les voies? Est-il possible que l'on puisse administrer aussi mal? Ah! ce n'est pas ainsi qu'en ont usé tous les défenseurs de la foi! M. l'archevêque de Paris, me dis-je alors, qui est un homme si fin et si astucieux, comme je l'ai remarqué dans tant d'autres circonstances, ne voudrait-il pas se servir d'une telle occasion pour frayer les voies à la nouvelle Eglise? Une telle conduite ne serait-elle pas inexplicable autrement? Car enfin de deux choses l'une; ou c'est manque de tact et d'esprit de sa part, ou bien ce n'est que de l'hypocrisie et du machiavélisme. Cet homme astucieux ne pouvant pas soutenir ouvertement cette Eglise parce qu'il risquerait d'en perdre son siége, voudrait arriver aux mêmes fins par des voies indirectes et détournées.

Manque de tact? il a trop d'esprit et de sens pour le supposer. Il est impossible qu'il n'ait pas vu qu'en abandonnant cette cérémonie religieuse au primat des Gaules, il ne pouvait faire du moins que de causer un grand préjudice à l'Eglise, et qu'il portait ainsi l'élite de la nation à se jeter dans les bras d'un apostât, ou du moins à reconnaître implicitement son autorité; que, par ce tour adroit, il donnait cent fois plus de crédit à la nouvelle Eglise, que s'il se fût mis à sa tête et qu'il en eût été nommé le patriarche, car alors on saurait au moins à quoi s'en tenir et à qui on avait à faire. On le prierait de renoncer à son siége ou bien on le

déposerait. Lors même qu'il n'y aurait pas chez lui un dessein arrêté de favoriser la nouvelle secte, une telle faute et dans de telles circonstances mériterait seule qu'on le déposât, puisque c'était prêter main-forte à un apostat. Vous n'êtes pas fait, devrait-on lui dire, pour administrer une Eglise telle que Paris, qui donne pour ainsi dire le mouvement à la France entière et même à l'Europe!

Reste donc à dire que ce n'était qu'hypocrisie et machiavélisme de sa part; que cet homme astucieux ne pouvant pas soutenir ouvertement cette Eglise, parce qu'il en perdrait son siége, aura voulu arriver aux mêmes fins par des voies indirectes et détournées. J'entendais des hommes qui disaient à mes côtés (dans le cabinet de lecture où je me trouvais lorsque toutes ces pensées vinrent m'assaillir), c'est une erreur et une faute grossière de la part de l'archevêque de Paris de s'être opposé à ce service. Il va donner le plus grand crédit à l'Eglise Châtel. On croira que Lafayette, qui est aujourd'hui regardé comme l'oracle de la France, puisqu'il vient de la doter d'un roi, a pris cette Eglise sous sa protection, et il n'en faudra pas davantage pour porter une partie de la nation à se jeter dans ses bras! Il aurait dû se rendre à la demande du comité polonais quand ce n'eût été que par politique. Mais moi qui avais vu jouer tant de tours surprenans à cet homme et qui étais au fait de toute sa tactique, je ne pus m'empêcher de leur dire que ce n'était qu'hypocrisie de sa part, et qu'il favorisait l'Eglise Châtel tout en faisant semblant de lui être opposé. Tout le monde convint, en effet, qu'un tel fait était inexplicable autrement, et qu'il n'y avait pas moyen de lui donner une autre interprétation.

Sentant alors mon sang s'échauffer de plus en plus et bouillonner dans mes veines! je me rappelai ce que j'avais entendu dire un jour à une personne à laquelle j'avais donné connaissance du Mémoire que j'avais adressé à sa grandeur, en réponse à cette question : Que pensez-vous de M. l'archevêque de Paris? croyez-vous qu'il soit catholique? Lorsque ce saint homme se représentait tout ce que M. de Quélen avait fait pour induire le public en erreur sur son compte; qu'il avait été se jeter aux genoux du roi, pour demander la révocation des ordonnances; qu'il avait trompé tous les évêques de France, ainsi que le souverain pontife, etc.; et qu'il le comparait avec ce qu'il venait de lire dans ce Mémoire, il ne put faire du moins que de me dire, dans un

mouvement d'indignation qui le transporta : *L'archevêque de Paris est un sc.....t!* Et moi, en voyant le détour infernal qu'il prenait, pour tirer l'Eglise française du néant, pour lui donner du lustre et de l'éclat, et pour porter l'élite de la nation à se jeter dans son sein; je dis, et je l'aurais alors répété devant l'univers entier, tant j'étais animé contre cet homme! *L'archevêque de Paris est un sc,...t!* Il fait un abus indigne du pouvoir qu'il n'a reçu que pour le bien de l'Eglise! Oui, Monseigneur! ce qu'elle vous a donné pour sa force, par la plus monstrueuse des hypocrisies, vous le faites tourner à son détriment! Ne vaudrait-il pas mieux que vous levassiez l'étendard de la révolte contre elle, que de faire ce que vous venez de tenter, pour gagner des prosélytes à sa rivale? Cette secte était obscure, voire même ignorée jusqu'ici, logée dans une grange et dans une écurie, et voilà que, grâces à vous, elle va se produire au grand jour, prendre de l'accroissement, attirer les hommages de la capitale, et célébrer ses pompes et ses mystères dans des temples magnifiques et somptueux! Serait-ce donc à cette condition qu'on vous aurait fait rentrer en triomphe dans votre palais? Hélas! n'avez-vous pas fait assez de mal à cette pauvre Eglise de France? Ne lui avez-vous pas occasionné des plaies assez douloureuses et assez cruelles? Faut-il encore que vous consommiez sa ruine? L'anathême éternel dont Dieu a frappé votre ancien complice et ami (Feutrier), ainsi que celui qu'il vient de lancer naguère sur vous, ne devraient-ils pas vous dessiller les yeux? Eh quoi! il est donc écrit que vous mourrez dans l'impénitence finale! Déjà je vois de grandes défections qui se préparent dans l'Eglise! Déjà un grand nombre de fidèles et de prêtres ont apostasié! O Dieu! détournez de votre Eglise les malheurs qui la menacent! ne souffrez pas que l'hypocrisie triomphe! que votre sanctuaire soit avili! que vos mystères et vos cérémonies soient profanés, et que la foi s'éteigne dans les âmes! montrez que vous n'avez pas encore abandonné l'Eglise de France; cette Eglise illustrée par tant de grands hommes et de grands saints, pour la livrer à de vils apostats! Soufflez sur eux! qu'ils soient dispersés comme la paille légère que le vent emporte! et si ce que je crois entrevoir est véritable, faites que le coupable soit puni selon qu'il le mérite! »

La justice de Dieu ne se fit pas long-temps attendre; elle fut plus prompte que l'éclair, et plus terrible que la foudre et la tempête! De même que l'impie Arius fut frappé de la

mort la plus subite et la plus ignominieuse, au moment où cet hérésiarque allait triompher dans l'église de Sainte-Sophie, c'est ainsi que l'archevêque de Paris fut atteint du coup le plus terrible, la veille même que l'Eglise qu'il voulait élever sur le pinacle, devait triompher de la manière la plus éclatante! C'était le 16 février que devait être célébré ce service, où toute l'élite de Paris s'était pour ainsi dire donné rendez-vous; et ce fut le 15 au soir que l'archevêque fut frappé plus fort que jamais, et de la manière la plus inattendue, et que son palais fut détruit de fond en comble, et à tel point, qu'il n'en est pas resté pierre sur pierre, *non relinquetur lapis super lapidem qui non destruatur!* Il fut même puni par où il avait péché, *per quæ peccaverit per hæc torquetur.* Il avait imaginé de faire célébrer un service, pour donner un grand lustre à la nouvelle Eglise; et ce fut à l'occasion d'un service qu'il fut frappé plus fort que jamais! Qui pourrait ne pas voir ici la main de Dieu? N'admirez-vous pas comme sa justice fut prompte et terrible envers cet homme? Il faut avouer, en effet, qu'il n'y avait pas de temps à perdre, puisque son ennemi devait triompher le lendemain; et le schisme, qu'il voulait établir, être reconnu en quelque sorte, et sanctionné par l'élite de la capitale. Mais les désastres qui survinrent excitèrent une telle fermentation dans Paris, que Châtel et consorts furent obligés de renvoyer leur service à un temps illimité, de manière qu'il passa ensuite inaperçu, soit parce que d'autres événemens plus graves vinrent préoccuper les esprits; soit qu'on se regardât comme pleinement satisfait, par les désastres de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché. Ni Lafayette, qui devait porter le coin du poële, ni le comité polonais, ni presque personne ne s'y rendirent. On voulait d'abord faire un acte d'opposition contre le clergé de ce service, parce que l'archevêque de Paris avait refusé; on croyait le punir en favorisant celui que l'on regardait en quelque sorte comme son adversaire et son rival. Mais après les désastres qui eurent lieu, on se regarda comme pleinement satisfait, de manière que ces désastres furent peut-être un bien pour l'Eglise de France. Dieu se servit d'eux pour dissiper ses ennemis et pour confondre leurs desseins insensés. Sans eux tout Paris aurait couru au service Châtel; et il n'en aurait peut-être pas fallu davantage pour élever la nouvelle Eglise presque au niveau de l'ancienne, et pour porter une grande partie des communes de France à adresser des suppliques au primat des

Gaules, pour lui demander des prêtres de sa secte. Qui ne sait que le sort d'une hérésie n'a souvent tenu qu'à une occasion manquée? Si le *Châtellisme* n'a pas pris, assurément ce n'est pas la faute de M. de Quélen. Il lui a fourni les plus belles occasions qu'une secte ait jamais eues pour s'implanter dans un royaume.

On aurait cru que tant de coups redoublés auraient produit quelque changement dans la conduite de M. l'archevêque de Paris. Mais pas du tout. Plus il est frappé, et plus il persiste dans les voies où il est entré. Il paraît que Dieu a endurci son cœur, de même qu'il endurcit autrefois celui de Pharaon, *obduratum est cor ejus.*

Quelqu'un nous disait un jour : Mais si l'archevêque de Paris était tel que vous le représentez, ce serait l'un des plus grands hypocrites et des plus grands scélérats que l'on eût jamais connus; et Dieu aurait dû le frapper et l'écraser; ou bien il faudrait alors dire qu'il n'y a pas de Providence.

Mais voyez si Dieu l'a épargné! voyez si sa malédiction n'est pas tombée sur lui! Jamais homme a-t-il été frappé d'une manière plus terrible? Où l'iniquité avait abondé, sa justice n'a-t-elle pas surabondé, *ubi iniquitas, ibi justitia superabundavit.* Dites que sa Providence est demeurée en reste avec lui!

Presque tout ceci fut écrit immédiatement après avoir lu l'article du *Messager*. Aussi se ressent-il un peu de cette effervescence que j'éprouvais alors. Moi qui connaissais M. de Quélen, et qui étais intimement convaincu que ce n'était qu'hypocrisie de sa part, et qu'il ne s'opposait à ce service que dans le dessein de favoriser la nouvelle secte; j'avouerai même que je ne pus m'empêcher d'éprouver une certaine crispation de nerfs, en voyant de quelle manière il trompait l'Eglise.

On nous dira ici qu'il ne faut pas suspecter les intentions des autres, et que peut-être l'archevêque avait des vues droites en refusant ce service.

Mais si les faits parlent d'eux-mêmes. Or, peut-on interpréter autrement ce refus de service? Est-il possible qu'un homme aussi intelligent que lui n'ait pas vu que cette cérémonie religieuse, célébrée par Châtel, était plus que suffisante pour faire sortir de son obscurité l'Eglise dite catholique française, et l'élever presque au niveau de l'ancienne, surtout dans les circonstances où l'on se trouvait alors? Devait-il abandonner une si belle proie à une Eglise rivale de la nôtre,

et qui guettait une occasion favorable pour s'établir sur les ruines du catholicisme? Etait-ce à lui à la lui fournir? D'ailleurs de quel droit refusait-il les prières de l'Eglise à un catholique? Or Kosciusko n'était-il pas catholique? Il est évident que cet homme astucieux avait en cela un dessein profond, qui était de tirer cette Eglise de son obscurité, et de porter l'élite de la nation à se jeter dans son sein. Après une révolution telle que celle d'où nous sortions, tout devenait possible. En effet, il n'y avait, auparavant, que quelques hommes ignorans et quelques femmelettes, qui assistassent au prêche de l'apostat, et encore c'était dans une chambre obscure et étroite, et voilà que désormais, grâce à M. l'archevêque de Paris, cette secte va célébrer ses mystères dans un bazar somptueux, qui sera peut-être bientôt converti en église, et que toute l'élite de Paris honorera de sa présence. Cet exemple funeste ne sera même pas perdu pour les provinces. Elles qui se modèlent toujours sur ce que fait la capitale, ne manqueront pas d'adresser des suppliques au soi-disant primat des Gaules, pour lui demander des prêtres de son bord; et c'est ainsi qu'un schisme finira par s'introduire en France! Si toutes ces choses ne sont pas arrivées, ce n'a pas été la faute de M. de Quélen; il a bien fait tout ce qui était en lui pour en venir là. Mais heureusement que Dieu renversa ses desseins, en le frappant de la manière la plus surprenante, la veille que cette Eglise devait triompher. Qui sait même si, comme nous l'avons dit plus haut, l'idée première de ce service ne venait pas de lui?

M. de Quélen a dit, par la suite, que s'il s'était opposé à ce service, c'était parce qu'on voulait faire une quête en faveur des Polonais, et qu'il *voulait maintenir le principe de la non-intervention.*

Comme on le voit, Monseigneur voulait rire; c'était en plaisantant qu'il voulait tirer cette secte de l'obscurité et miner sourdement l'Eglise. Dieu sut bien lui rendre la plaisanterie. Mais répondons plus directement à cette objection.

Sans doute que M. de Quélen ne pouvait pas refuser purement et simplement de célébrer un service pour un homme qui était décédé dans le sein de l'Eglise catholique, il lui fallait bien un prétexte quel qu'il fût; et on doit même dire, à sa louange, qu'il a un génie assez fécond pour en créer lorsqu'il n'en existe pas. Qui sait même si ce n'était pas lui qui avait imaginé ce détour, comme nous l'avons dit plus haut? Mais supposons que ce prétexte ne vint pas de lui, quel mal

y aurait-il eu à ce qu'on fît une quête pour des hommes qui étaient tombés dans la misère, en combattant pour leur patrie? La charité ne doit-elle pas venir au secours de toutes les infortunes? Etait-ce une raison suffisante pour refuser, surtout lorsqu'il s'élevait, à côté, une Eglise rivale, qui ne demandait pas mieux que de trouver une occasion favorable pour se montrer et pour se faire des prosélytes?

Mais je voulais, dit-il, maintenir le *principe de la non-intervention*, dont on faisait alors tant de bruit.

Est-ce dans un tel ordre d'idées que ce principe devait avoir son application? Une telle réponse serait ridicule et absurde, si elle n'était profondément impie. Est-ce dans une occasion où il s'agissait des plus grands intérêts de la religion et de la conservation même de la foi, que la plaisanterie pouvait être permise? Mais si M. de Quélen ne voulut pas intervenir dans les affaires des autres, Dieu sut lui montrer en le frappant plus fort que jamais, qu'il n'était pas comme l'être imaginaire des épicuriens, et que lorsqu'il le fallait, il savait *intervenir* dans les affaires de son Eglise.

Ce fait va encore mieux s'éclaircir par le suivant. On va voir qu'il y a dans M. de Quélen un dessein arrêté de favoriser cette Eglise, mais toujours d'une manière détournée afin de conserver son siége.

Encore un autre fait inexplicable! La paroisse de Clichy se trouvait depuis long-temps sans pasteur. Elle a beau envoyer émissaire sur émissaire à M. de Quélen pour lui en demander un qu'il s'y refuse obstinément. Il lui fallait bien encore quelque prétexte, et voici celui qu'il imagina. Il leur dit donc qu'ils devaient garder celui qu'ils avaient et ne pas le mécontenter, qu'il n'aurait pas quitté la paroisse, s'ils avaient tâché de lui plaire. Eh bien! nous allons nous adresser à Châtel. Faites ce que vous voudrez, leur répartit-il; il fallait garder le curé que vous aviez. Les paroissiens s'adressèrent en effet à Châtel qui leur envoya l'abbé Auzou. Voilà un fait qui est encore inexplicable, à moins de supposer qu'il ne prenait ce détour que pour fournir à cette Eglise l'occasion de s'implanter dans la paroisse. Il est vrai qu'il l'a persécutée ensuite en apparence, mais c'est lorsqu'elle a eu poussé de profondes racines, et qu'il s'est vu accusé de favoriser cette secte.

Il serait même possible qu'il se fût entendu avec le curé, qui était son parent, l'abbé Henqueville, le même auquel

nous avons vu jouer un rôle si problématique lors du prétendu enlèvement de la fille Ernest. Qui sait s'il ne lui aurait pas dit : « Quittez la paroisse sous quelque prétexte que ce soit! dites s'il le faut qu'on vous a *écrit des lettres anonymes dans lesquelles on vous menace de vous tuer*, et que vous ne pouvez pas exposer votre vie en restant plus long-temps! J'ai des raisons pour exiger de vous que vous me rendiez ce service en bon parent! » En effet, pourquoi a-t-il abandonné la paroisse sans attendre que son successeur fût installé? Avait-il à craindre que les paroissiens le prissent au collet et qu'ils le renvoyassent? Ce qui semblerait venir à l'appui de cette conjecture, c'est que peu après il s'est encore servi de lui pour jouer une autre comédie dans ses intérêts comme nous l'avons expliqué dans la partie des mœurs. Aussi a-t-il été grandement récompensé.

ARTICLE II.

Réponse à diverses objections.

1re *Objection.* — Mais comment l'archevêque de Paris favoriserait-il l'Eglise française, puisqu'il a écrit à Châtel une lettre pathétique pour le ramener dans le giron de la foi? Or, voici ce que *la Tribune* a publié ces jours derniers : « On nous donne, quoiqu'*un peu tard*, communication d'une lettre adressée par M. l'archevêque de Paris à l'abbé Châtel.

Paris, ce 14 août 1832.

« Monsieur, un sentiment de confiance plus vif qu'à l'ordinaire en la puissante intercession de la très Sainte Vierge dont nous allons célébrer le triomphe, me presse aujourd'hui de vous écrire, et de vous appeler auprès du trône de la mère de miséricorde, pour obtenir par elle la grâce de votre retour à l'unité catholique. Si la douce pensée de Marie n'est point entièrement effacée de votre souvenir, un regard, un soupir vers elle peuvent en un instant briser les liens funestes qui vous retiennent. Vous avez sans doute appris dès votre jeunesse, vous avez plus d'une fois prêché que ce n'est jamais en vain que l'on invoque celle que l'Eglise catholique, apostolique et romaine, nomme avec tant de consolation *le refuge des pécheurs*. Serviteur de cette reine auguste, fils de cette tendre mère, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle joie je presserai contre mon cœur l'enfant prodigue qu'elle aurait ramené des routes lointaines qui conduisent à l'éternel abîme. Quelle que soit l'issue de cette démarche, Monsieur, croyez du moins que vous ne serez jamais étranger à

la sollicitude du pasteur, et que le bercail de Jésus-Christ est ouvert à toute heure pour recevoir la brebis qui veut sincèrement y rentrer.

« HYACINTHE, *archevêque de Paris.* »

Je ne voudrais que cette lettre même pour prouver qu'ils s'entendent. M. de Quélen n'ignore pas que mon ouvrage s'imprime, et qu'il va paraître sous peu. Pour éloigner l'accusation qui le menace, quel détour cet homme rusé prend-il? il fait publier dans *la Tribune* une lettre qu'il antidate de deux ans pour me l'opposer ensuite! Mais pourquoi Châtel a-t-il attendu *si tard*, comme le disait *la Tribune*, pour en donner connaissance au public? Pourquoi ne la publie-t-il qu'au moment même où mon ouvrage va paraître? N'est-il pas évident que c'est pour éloigner l'accusation dont l'archevêque est menacé? Or, ce fait seul ne prouverait-il pas qu'ils s'entendent? Autrement, comment cette lettre viendrait-elle si à propos? Il est manifeste qu'ils l'ont antidatée de deux ans. Il n'y aurait que Châtel qui pourrait démentir ce fait; mais il s'en gardera bien, puisqu'il est partie intéressée.

Une remarque que j'ai faite maintes et maintes fois, prouverait plus que tous nos raisonnemens, qu'une intelligence parfaite règne entre ces messieurs. Je me suis aperçu que toutes les fois que M. de Quélen avait besoin d'eux pour leur faire jouer quelque rôle à son avantage, ils ont été toujours à sa disposition, tellement bien qu'on les dirait ses enfans dociles et soumis. Ainsi, a-t-il besoin de bouleverser la paroisse de Clichy pour faire croire qu'il est opposé à cette secte, voilà que l'abbé Auzou se prête à tout ce qu'il veut le plus complaisamment du monde. Il n'a qu'à lui dire: Allez ici, et il y va; viens ici, et il y vient! Voit-il encore que mon ouvrage va paraître? voilà de suite Châtel qui ferme son église! qui adresse à *la Tribune* la lettre que nous venons de rapporter, et qui laisse vendre ses meubles à l'encan. « Tandis « que M. l'abbé Châtel offrait les secours de son ministère au « condamné Lemoine, *un créancier impitoyable faisait ven-* « *dre les objets servant à l'exercice du culte* du temple établi « dans le local du bazar Saint-Honoré (1). » Et les niais de me dire ensuite: « Oh! comme votre ouvrage vient à propos! Vous prétendez que Monseigneur de Paris soutient l'Eglise Châtel! Quelle absurdité! mais la laisserait-il tomber en déconfiture, s'il la protégeait? Serait-il assez sacrilége pour lui

(1) *Le Rénovateur* du 27 septembre 1833.

laisser vendre ses meubles à l'encan? Ne lui fournirait-il pas bien vite de l'argent? en manque-t-il? »

Il fera même annoncer dans les jouruaux qu'elle est sur le point de rendre le dernier soupir! « Décidément *Châtel se meurt*, je veux dire son culte, et nous aurons bientôt à célébrer ses funérailles. Dimanche dernier, après des déclamations furibondes contre le clergé catholique, *il a demandé de l'argent* à ses rares auditeurs *pour soutenir l'Eglise française. Si on ne vient pas à son secours*, a-t-il dit, *il sera obligé de se retirer* et de faire l'office dans sa chambre, comme autrefois, rue de la Sourdière. Il a piteusement invité douze hommes et douze femmes à quêter en sa faveur dans les divers quartiers de la capitale, il nous a semblé que les invités faisaient la sourde oreille. *Auzou n'est pas dans une situation plus brillante*, car en même temps que son confrère le primat cherchait des quêteuses, *il faisait de son côté un appel à la bourse de ses sectateurs*. Quand on a recours à de pareils moyens on est bien malade (1)! »

N'admirez-vous pas comme ces rapprochemens sont frappans? M. de Quélen a-t-il besoin de faire croire qu'il ne soutient pas cette Eglise comme on va l'en accuser dans peu, et qu'il ne lui a jamais fourni des fonds? Voilà de suite que Châtel, Auzou et consorts s'écrient dans tout Paris : « Misère! misère! venez à notre secours; autrement nous sommes perdus! ce sont les *quantus* qui nous manquent! Hélas! ce malheureux archevêque de Paris nous abandonne! On va vendre nos meubles à l'encan! » Voyez comme ça vient à propos. Ils feront les morts pour le moment; mais ils se relèveront par la suite, lorsqu'une occasion plus favorable se présentera.

2° *Objection.* — Ceux qui ne voient les choses que d'une manière superficielle, prendront de suite feu, et diront : Quoi! M. l'archevêque de Paris soutiendrait cette secte! mais il l'a persécute, il lui a déclaré une guerre ouverte! N'a-t-il pas chassé l'abbé Auzou de l'église de Clichy? Quelle absurdité!

Raison de plus pour y croire. Est-ce d'aujourd'hui que M. de Quélen userait d'une telle tactique pour donner le change à l'opinion? En même temps qu'il faisait pleuvoir des mandemens sur les *sacrés cœurs*, ne s'entendait-il pas avec les jansénistes pour faire persifler cette dévotion dans

(1) *Le Rénovateur* du 15 octobre 1833.

les journaux? En même temps qu'il me conseillait de faire imprimer des Mémoires contre les bons pères, n'allait-il pas voir les jésuites de Fribourg? En même temps qu'il s'entendait avec son ami Feutrier pour faire rendre des ordonnances contre eux? n'allait-il pas se jeter aux genoux du roi pour demander la révocation de ces mêmes ordonnances? En même temps qu'il persécutait le jansénisme dans la personne de M. Grégoire, ne s'entendait-il pas avec Baradère et ses amis pour jouer la plus singulière comédie qui se soit jamais vue? Or, qui nous dira qu'il n'en est pas de même aujourd'hui? qui nous dira qu'il ne favoriserait pas l'Eglise Châtel, quoiqu'il la persécutât en apparence? Serait-il possible de rendre raison autrement des faits que nous avons cités?

Il persécute, dites-vous, cette Eglise!

Mais quand la persécute-t-il? c'est lorsqu'il se voit découvert! c'est lorsqu'on va lancer contre lui une accusation pour le faire déposer! C'est alors seulement qu'il persécute en apparence cette Eglise, lui qui la favorisait naguère, et qui lui avait ouvert les voies. La persécutait-il lorsqu'il lui fournissait les plus belles occasions pour s'implanter dans l'Eglise?

3° *Objection.* — Mais quel intérêt aurait-il pu avoir à soutenir cette Eglise? dit-on encore.

Quel intérêt pouvait-il avoir à favoriser le jansénisme? quel intérêt pouvait-il avoir à soutenir *la France catholique* et *la Gazette des Cultes?* Il a le même intérêt qu'ont eu tous les hérétiques à faire prévaloir leurs opinions; mais puisqu'on veut à toute force que nous lui trouvions quelque motif d'intérêt à favoriser cette Eglise, ne pourrions-nous pas d'abord dire qu'il aurait eu un grand intérêt à la soutenir, quand ce n'eût été que pour nous y faire tomber nous-même, et nous couler ainsi à fond. Il n'y a que Dieu qui puisse connaître tous les tours qu'il a imaginés pour nous y faire entrer. Combien de fois ne nous a-t-il pas fait dire: Eh! pourquoi ne vous jetteriez-vous pas dans cette Eglise, puisqu'il vous persécute? Un autre motif qui aurait pu porter M. de Quélen à favoriser la nouvelle Eglise, et à l'établir sur les ruines de l'ancienne, si c'était en son pouvoir, c'est qu'il n'ignore pas qu'il est connu de Rome, et par conséquent qu'il n'a pas de chapeau de cardinal à attendre. Pour un homme qui est aussi fier que lui, ce serait une raison plus que suffisante pour renverser l'Eglise s'il le pouvait. Que pensera-t-on de moi? doit-il se dire déjà. On verra les autres archevêques arriver au cardinalat, et moi, quoique je sois placé à

la tête du clergé de France, j'aurai beau atteindre la vieillesse la plus reculée que je n'aurai pas d'espoir d'arriver à cette dignité. Comme ça doit être poignant pour lui! Un autre motif, c'est qu'il y a des prêtres jansénistes qui soutiennent cette Eglise. Or, M. de Quélen étant janséniste, il ne serait pas étonnant qu'il la favorisât, quand ce ne serait que par condescendance pour ses amis. M. l'archevêque de Paris est si fin, qu'il serait encore possible qu'il n'eût favorisé l'intrusion de cette Eglise en France, que pour avoir la gloire de la terrasser pour s'en faire ensuite un mérite auprès de Rome, et arriver ainsi du plein pied au cardinalat. Ne s'est-il pas fait un mérite d'avoir persécuté M. Grégoire? *L'Avenir* et d'autres journaux ne lui décernèrent-ils pas à cette occasion le glorieux titre de *confesseur de la foi?* et cependant vous avez vu que ces persécutions n'étaient qu'apparentes, et qu'il était plus uni que jamais avec les jansénistes, lorsqu'il semblait le plus s'en séparer. D'ailleurs, qui peut se flatter de connaître tous les abîmes du cœur humain? S'il ne soutient pas cette Eglise, qu'on nous explique donc les actes que nous avons signalés plus haut! En refusant un service pour Kosciusko, n'était-ce pas lui ouvrir les voies et porter l'élite de la nation à se jeter dans ses bras? en refusant un prêtre à la paroisse de Clichy, lorsqu'on lui en demandait un instamment, n'était-ce pas porter cette Eglise à se donner à Châtel comme on l'en menaçait, et comme l'événement l'a prouvé? Etait-ce par hypocrisie ou bien par ignorance et par manque de tact qu'il agissait ainsi? Je ne prononce pas dans ce moment; mais toujours est-il que si les habitans de Clichy avaient eu un prêtre romain, ils ne seraient jamais tombés dans le *châtellisme* et l'*auzouisme*. Qu'on nous rende donc raison de ces faits, s'il ne favorise pas cette Eglise! Si la secte Châtel n'a pas pris, ce n'est pas que M. de Quélen ne lui en ait fourni les plus belles occasions. Mais ce sont les hommes qui ont manqué aux circonstances. Châtel, Auzou et consorts ont un esprit trop médiocre pour mener à fin une aussi grande entreprise qu'un schisme.

Au reste, qu'on raisonne tant qu'on voudra, qu'on dise qu'il n'avait aucun intérêt à soutenir cette Eglise, toujours est-il qu'il l'a favorisée par sa conduite, et que, grâces à lui, elle a pris le dessus et qu'elle s'est implantée dans son diocèse, et que de là elle a étendu ses ramifications jusque dans les provinces les plus reculées; de manière que cette protection in-

directe lui a fait cent fois plus de bien que s'il s'était mis à sa tête, et qu'il l'eût soutenue ouvertement. S'il s'était déclaré publiquement en sa faveur, on aurait crié à l'apostat, et on l'aurait déposé. Tandis qu'en se tenant à l'écart et derrière la toile, il pourra y conduire insensiblement l'Eglise. Ceux qui la soutiennent avec lui, ne se montreront que lorsqu'ils le pourront sans honte et sans mépris. C'est ainsi qu'en ont usé la plupart des hérétiques. Ils ont jeté en avant des hommes faibles comme des boucs émissaires, et ne se sont montrés qu'après la réussite pour en recueillir la gloire.

4° *Objection.* — Mais n'avez-vous donc pas assisté au prêche de Châtel? Il excommunie l'archevêque de Paris comme celui-ci excommunie à son tour le primat des Gaules. Or, serait-il possible qu'ils s'entendissent ensemble?

Nous savons bien qu'ils s'attaquent et s'anathématisent l'un l'autre; mais ce n'est qu'un jeu de leur part. Il en est de ces excommunications comme de celles qu'il lançait autrefois contre M. Baradère et ses amis. N'avons-nous pas prouvé qu'il était plus uni avec eux que jamais en même temps qu'il les interdisait? De quoi des hérétiques ne sont-ils pas capables?

CHAPITRE XXI.

Statistique des maux que M. de Quélen a causés, non seulement au diocèse de Paris, mais même à l'Eglise de France.

Un mauvais pasteur, disions-nous plus haut d'après le prophète Jérémie, *attire la malédiction de Dieu sur son troupeau,* quand est-ce que cet oracle s'est-il mieux vérifié que sous l'administration de M. l'archevêque de Paris? quand est-ce qu'on a vu surgir plus de scandales, plus de schismes et plus de divisions dans l'Eglise? quand le diocèse de Paris a-t-il eu plus de pertes à déplorer? Voyez et jetez les yeux autour de vous, et dites-moi quand avait-on vu de pareils désordres? Si les temples ont été profanés et dévastés, à qui en faut-il rapporter la cause? N'est-ce pas à lui-même? Si l'un des plus beaux palais archiépiscopaux et le plus richement meublé n'existe plus, n'est-ce pas encore à lui qu'on doit cette faveur? Quelle perte pour le diocèse de Paris et pour les archevêques ses successeurs! Ils auraient été logés dans un palais magnifique et somptueux, tandis qu'ils n'auront pas seulement une pierre où reposer leur tête! Si les séminaires sont sans ressources et les prêtres âgés et infirmes sans secours, à qui en est la faute? N'est-ce pas lui qui a causé *la ruine de tous les établissemens de son diocèse* en dé-

tournant à son profit les fonds qui étaient destinés à les soutenir? Il disait à la vérité que ces fonds avaient été pillés par le peuple; mais n'avons-nous pas démontré par des preuves incontestables, qu'il n'y avait eu d'autre pillard que lui-même? Sans lui, l'Eglise de France ne serait-elle pas en possession depuis plusieurs années d'un beau séminaire où les hautes études ecclésiastiques fleuiraient, tandis qu'elles sont aujourd'hui sans vie et comme mortes? Sans lui, le signe sacré de notre religion ne s'éleverait-il pas encore au-dessus de nos édifices religieux pour les protéger de sa vertu sainte? Qui pourrait dire le mal qu'il a fait à l'Eglise? Voyez ce qu'elle était avant son élévation à l'archevêché de Paris, et ce qu'elle est aujourd'hui. La foi s'éteint, et les mœurs se dépravent; et comment pourrait-il en être autrement, depuis qu'un homme qui est plus que suspect dans ses mœurs, plus que suspect dans sa foi et plus que suspect dans sa probité, se trouve placé à la tête de l'Eglise de France, et qu'il préside en quelque sorte à ses destinées? En un mot, M. de Quélen a causé tant de maux à l'Eglise, que si nous voulions les énumérer tous, il faudrait que nous nous adressassions à la *Société de statistique universelle* qui pourrait nommer quelqu'un de ses membres pour en faire le comput, tel que M. Dupin le savant ou tout autre, car pour nous, nous nous voyons dans l'impossibilité de faire un tel calcul, nous risquerions de nous perdre dans un tel dédale.

Ce n'est pas tout; les maux qu'il a causés ne se sont pas bornés au diocèse de Paris, ils se sont en quelque sorte étendus à tous les autres diocèses de France. Les journaux nous ont appris que dans un grand nombre de diocèses, on avait saccagé les évêchés et les séminaires comme à Paris; or, pourquoi a-t-on commis toutes ces dévastations dans la province, c'est parce que les Parisiens avaient détruit l'archevêché, les provinces se modèlent toujours sur la capitale; et pourquoi a-t-on rasé son palais, c'est parce que l'archevêque s'était attiré tous ces malheurs par ses fautes multipliées, et que Dieu a voulu punir en lui, l'homme sans foi l'homme sans mœurs et l'homme sans probité.

Ces scènes de dévastation se sont mêmes reproduites dans les pays étrangers. Ainsi, nous avons vu qu'à Bristol le palais de l'évêque avait été saccagé et détruit de fond en comble, et que les démolisseurs s'excitaient en criant : *Imitons les Parisiens!* Les événemens de Bristol se répéteront partout où l'on fera des révolutions, et peut-être même dans le

monde entier; et cependant si l'on remonte à la source primitive de tous ces maux, on verra qu'ils ne viennent que d'un seul homme, de l'archevêque de Paris même. Ne voyez-vous pas, Monseigneur, que vous n'êtes pas fait pour régir plus long-temps l'Eglise, et qu'elle dépérit à vue d'œil entre vos mains? Pourquoi donc ne donnez-vous pas votre démission et ne vous retirez-vous pas? Allez au fond de la Bretagne, peut-être *le houx* pourra-t-il y *reverdir,* car la terre de Paris ne vaut rien pour lui: il y est devenu aussi sec, que le *figuier maudit* de l'Evangile.

On me disait que tous les prêtres se tourneraient contre moi si je lançais mon ouvrage.

Eh bien! qu'ils se séparent de moi. En voyant tous les maux qu'il a produits, je sens une force invincible qui me pousse à faire déposer cet homme, parce que je vois qu'en ôtant la cause, les effets cesseront par-là même, *sublatâ causâ tollitur effectus.*

Nous avons considéré M. de Quélen comme un homme d'une *pureté* sans tache, d'une *probité* irréprochable et d'une *foi* aussi pure que les rayons mêmes du soleil. Nous allons l'envisager maintenant comme l'un des politiques les plus fins et les plus rusés qui se soient jamais vus, et devant lequel tous les Machiavel du monde pâlissent.

QUATRIÈME PARTIE,

OU TACTIQUE DE M. DE QUÉLEN DÉVOILÉE.

Nous aurions encore bien des choses curieuses à dire touchant la tactique de M. de Quélen; mais les limites dans lesquelles nous nous trouvons renfermé, ne nous permettent pas de nous étendre à ce sujet. Au reste, ce qu'on a déjà vu doit être plus que suffisant pour mettre tout lecteur intelligent au courant de sa tactique.

Après avoir passé en revue toutes les vertus de M. l'archevêque de Paris, il faut bien maintenant que nous le béatifions, et que nous lui fassions décerner une place au Panthéon; c'est dans cette vue que nous allons nous adresser à nosseigneurs les évêques de France et à sa sainteté pour qu'ils lui accordent l'auréole de gloire qu'il a si justement méritée.

CINQUIÈME PARTIE.

Adresse au corps épiscopal de l'Eglise de France pour demander la déposition de M. l'archevêque de Paris.

MESSEIGNEURS,

L'Eglise de France se perd ! nous allons à un schisme ! Entendez-vous ses ennemis qui chantent sa ruine, et qui osent prédire sa fin prochaine ! « Encore quelques années, s'écrient-ils, et le catholicisme n'est plus ! et le catholicisme est mort ! il a déjà fait son temps, comme toutes les choses humaines ! il va faire place à une religion plus conforme à nos mœurs, à nos goûts et à l'état actuel des lumières et de la civilisation ! il ne sera bientôt plus qu'une ruine antique ! »

Sans doute, Messeigneurs, le catholicisme ne périra pas, puisque l'éternité lui a été promise par celui même qui a dit : « Les paroles des hommes passeront, mais les miennes ne passeront jamais, *verba autem mea non transibunt.* » Serait-il presque anéanti, qu'il renaîtrait encore de sa cendre, plus brillant que jamais ! que dis-je ? peut-être touche-t-il à l'une des époques les plus fécondes et les plus glorieuses qu'il ait jamais parcourues ? A voir la marche du monde, les progrès de la civilisation, et la sympathie qui commence à s'établir entre tous les peuples, ne dirait-on pas même que ces temps prédits par les prophètes ne sont pas éloignés, où tous les hommes seront unis sous la houlette d'un seul pasteur, *et erit unum ovile et unus pastor ?*

Mais quelque brillantes que puissent être les destinées futures du catholicisme, néanmoins on ne peut pas se dissimuler que, pour le moment, la foi ne soit considérablement affaiblie dans les esprits, et que l'Eglise de France, entre autres, ne soit menacée de quelque catastrophe, si on n'apporte un prompt remède au mal qui la travaille. C'est ce que vous proclamez vous-même dans vos mandemens ; et les schismes qui déchirent son sein ne justifient que trop vos pressentimens. Quelle peut donc être la cause de ce refroidissement mortel que nous éprouvons ? Veuillez regarder autour de vous, et peut-être ne sera-t-il pas nécessaire d'aller la chercher bien loin. Il faut, dit saint Paul, qu'un évêque soit irréprochable dans sa foi et dans ses mœurs, *oportet et*

episcopum irreprehensibilem esse, que sa réputation soit aussi pure que les rayons mêmes du soleil. Or, s'il se trouvait à la tête d'une des premières Eglises de la catholicité, d'une Eglise qui donne le mouvement à un grand nombre d'autres, et qui peut, en quelque sorte, être appelée *principale*, par l'influence que Paris exerce, non seulement sur la France et sur l'Europe, mais encore sur le monde entier; un évêque qui fut plus que suspect dans ses mœurs, plus que suspect dans sa foi, et plus que suspect dans sa probité, un évêque, contre lequel tout le monde se récriat, serait-il nécessaire de chercher ailleurs la cause du mal qui nous ronge? Comment voulez-vous que les fidèles respectent la religion, en voyant que l'Eglise souffre un tel pasteur? Quel bien peut-il faire avec une telle renommée? Aussi voyez comme cette pauvre Eglise est divisée depuis qu'il préside à ses destinées! elle tombe en ruine et en lambeaux. C'est la tunique du Sauveur, que ses ennemis se partagent et tirent au sort. Les schismes et les hérésies la déchirent. Ils y pullulent, et il en soutient la plupart en secret, comme nous en avons donné des preuves irréfragables. Ne dirait-on pas une terre frappée d'anathême? Dans une telle extrémité, que reste-t-il à faire, si ce n'est d'en revenir à l'ancienne discipline de l'Eglise? Un évêque était-il le moins du monde suspect dans sa foi ou dans ses mœurs (car on n'avait pas pu encore imaginer qu'il pût être suspect sous un autre rapport, savoir, celui de la probité, il fallait arriver jusqu'à M. de Quélen, pour que ce cas devînt possible), qu'on s'empressait de le déposer, conformément aux saints canons. Et, aujourd'hui, l'on laisserait sur son siége un homme qui, de l'aveu de tout le monde, est plus que suspect dans ses mœurs, plus que suspect dans sa foi, et plus que suspect dans sa probité! Comment parviendra-t-on à sauver l'Eglise de France, si ce n'est en retranchant de son sein le membre qui la corrompt? Ne vaut-il pas mieux, dit le Sauveur du monde, retrancher d'un corps un membre gangréné, que d'exposer la masse à se corrompre?

Mais nous ne sommes plus au temps, dit-on, où l'on déposait les évêques.

Eh quoi! s'il se trouvait, à la tête d'une Eglise, un évêque contre lequel tout le monde se récriât, qui favorisât en secret des schismes et des hérésies; un évêque qui fût plus que suspect dans ses mœurs, plus que suspect dans sa foi, et plus que suspect dans sa probité; qui détournât, à son profit, les charités des fidèles, et *causât ainsi la ruine de tous les éta-*

bissemens de son diocèse, il faudrait donc le laisser inébranlable sur son siége ! On devrait donc préférer l'intérêt d'un particulier à celui même de l'Eglise.

Nous ne sommes plus dans le temps où l'on déposait les évêques !

Mais si un évêque n'est pas catholique, il faudra donc le laisser à la tête d'une des premières Eglises de la catholicité ! Quoi ! il n'est pas catholique, et dans les circonstances où il faudrait, à la tête de l'Eglise de Paris, un homme dont la foi pût transporter les montagnes, on devra y laisser un évêque sans foi et sans mœurs ! Si un prêtre manque à son devoir, on l'interdit incontinent, et l'on prétendrait qu'il faudrait laisser sur son siége un évêque indigne jusqu'à extinction ! Après cela, faut-il être surpris s'il y en a qui disent que le catholicisme est mort. Faites revivre l'ancienne discipline de l'Eglise ! Citez à votre barre tout évêque infidèle à sa vocation, et vous verrez si l'on dira que le catholicisme est mort ! L'Eglise a toujours eu à se repentir d'avoir voulu ménager les hérétiques secrets. L'histoire ecclésiastique nous en présente des exemples frappans. Les pères du concile de Nicée, trompés par les protestations d'Eusèbe de Nicomédie, voulurent le rétablir sur le siége dont ils venaient de le déposséder, par une sentence solennelle ; et il en résulta qu'à peine Constantin fut-il mort, cet hypocrite fut cause que l'arianisme se releva dans tout l'Orient. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'histoire de l'Arianisme : « Eusèbe se voyant réduit aux dernières extrémités, presque tout seul, abandonné de tout le monde, à la réserve du seul évêque de Nicée, Théognis, qui suivit toujours sa fortune : il savait bien qu'on allait exécuter contre lui l'arrêt de Constantin, et, ne pouvant *se résoudre à quitter la cour, qu'il aimait éperdûment, ni à perdre un si bel évêché, qui lui avait même coûté plus d'un crime*, il aima mieux enfin s'abaisser et s'humilier pour le présent, afin de se conserver dans un poste où il pût aisément trouver quelque occasion de se relever. Pour cet effet, il employa tout ce qu'il avait de puissans amis à la cour, et les obligea d'intercéder pour lui auprès de l'empereur et en même temps lui et Théognis de Nicée présentèrent une requête au concile, conçue dans les termes du monde les plus humbles et les plus respectueux. Ils y remontraient qu'à la vérité ils n'avaient pas voulu souscrire auparavant à la condamnation d'Arius, parce qu'ils avaient cru qu'il ne fût pas effectivement dans les sentimens qu'on lui attribuait ; mais

qu'ils étaient maintenant résolus de soumettre en cela leur jugement à celui de ce saint concile, et de faire tout ce qu'il ordonnait. Qu'au reste, ils en usaient ainsi, non pas pour la crainte qu'ils eussent de l'exil, auquel ils étaient condamnés, mais seulement afin de n'être pas tenus pour hérétiques, s'ils persistaient dans leur refus. Tous les pères qui souhaitaient ardemment la réunion de tous les membres du concile, reçurent à bras ouverts ces deux évêques qui rentraient les derniers à leur devoir, et qui semblaient touchés d'un véritable repentir qu'ils témoignaient par leur humiliation (1). »

Eh bien ! que résulta-t-il de cette condescendance du concile? Il en résulta que cet hypocrite avec lequel, pour le dire en passant, M. de Quélen paraît avoir beaucoup de rapports de ressemblance, se tut pour le moment; mais à peine le grand Constantin fut-il mort qu'il revint à son *premier vomissement*, qu'il releva l'arianisme dans l'Orient, que cette hérésie se répandit ensuite comme un torrent dans tout l'empire, et qu'elle faillit envahir le monde entier.

Saint Athanase ne fut pas, dit-on, de l'avis du concile. Le saint diacre persistait toujours à demander la déposition d'Eusèbe ! « Que justice soit faite, disait-il, de l'hypocrisie et de l'hypocrite ! Ne vous laissez pas séduire par ces apparences trompeuses ! ne vous laissez pas prendre à cet extérieur humble et composé ! Ce ne sont que des dehors trompeurs, et qui cachent les plus noirs desseins ! Gardez-vous d'ajouter foi à des protestations que la moindre occasion fera évanouir ! vous croyez donner la paix à l'Eglise en faisant grâce à cet hypocrite, et rétablir l'union et la concorde parmi les chrétiens, et c'est ce qui va engendrer des guerres sans nombre et interminables, et qui n'embrasseront rien moins que le monde entier ! Vous croyez étouffer l'impiété arienne en admettant ce fourbe à votre communion, et c'est ce qui fera que cette hérésie relevera sa tête avec plus d'audace que jamais, qu'elle se répandra comme un torrent dans tout l'empire, qu'elle inondera villes et campagnes, et que les peuples, les rois et jusqu'aux plus hautes sommités de l'Eglise seront atteints de son souffle pestiféré. Que dis-je ! ne la vois-je pas même s'avancer pour tâcher de s'asseoir jusque sur la chaire de Pierre, sur la chaire de celui à qui il a été dit : *Tu es pierre*, et sur cette pierre je bâtirai mon

(1) *Histoire de l'Arianisme*, liv. I^er^, p. 82.

église, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. Tels sont, mes pères, les maux sans nombre que vous préparez à l'Eglise en admettant Eusèbe à votre communion et en le rétablissant sur le siége de Nicomédie dont vous veniez de le déposséder naguère! »

On nous a dit encore que le clergé se tournerait contre nous.

Mais ceux qui parlent ainsi ignorent donc totalement l'histoire de l'Eglise! Serait-ce d'aujourd'hui qu'on aurait vu des prêtres s'élever contre des évêques hérétiques ou suspectés d'hérésie? Que ceux de mes confrères qui pourraient craindre de perdre leurs places, s'ils m'approuvaient ouvertement, s'élèvent contre moi; je le leur permets. Je ne redoute en rien leurs critiques; elles sont, au contraire, une preuve de leur ignorance. S'ils connaissaient l'histoire, ils ne parleraient pas de la sorte. Quoi qu'ils puissent dire, je me rappellerai toujours ce qui arriva dans un cas semblable à un homme que je me suis depuis long-temps proposé pour modèle, à saint Athanase. Ce célèbre docteur qui soutint seul l'Eglise contre la plus formidable hérésie qui se soit jamais élevée, ne fut-il pas exilé à Trèves par le grand Constantin lui-même, tandis qu'Eusèbe et d'autres évêques ariens jouissaient de la plus grande faveur à la cour de cet empereur. Que dis-je! ne fut-il pas même condamné par un concile qui se tint à Arles, et par le légat du pape, comme un *brouillon*, un *turbulent* et un *perturbateur* de l'Eglise? Et cependant qui est-ce qui avait raison, de Constantin, du légat du pape, des conciles, ou bien d'Athanase? L'histoire a dit que c'était un seul homme, un diacre d'Alexandrie, Athanase! Comptez ensuite sur l'autorité! Après un tel exemple, y a-t-il rien qui doive surprendre? Voici comment le même historien que nous venons de citer rapporte ces faits. « Constance, résolu « de ne rien épargner pour établir son hérésie, principale- « ment par la perte de saint Athanase, qui en était le fléau, « fit assembler à Arles, où il voulait passer l'hiver, tous les « évêques ariens qui étaient à la cour avec quelques autres « de l'Occident que la crainte ou la complaisance pour leur « nouveau maître, avaient déjà porté à communiquer avec « eux. *La condamnation d'Anathase ne fut pas une affaire « pour ce concile, elle y passa tout d'une voix.* L'on défendit « à tous les évêques de communiquer avec lui, et en même « temps l'empereur, pour fortifier de son autorité ce décret « du synode, fit un édit portant commandement à tous les

« prélats de souscrire à cette condamnation sous peine de « l'exil. Là-dessus les légats du pape Vincent de Capoue et « Marcel, autre évêque de la Campanie, étant arrivés pour « demander le concile général, on leur présenta pour toute « réponse la condamnation de saint Athanase pour la signer. « Les légats, croyant se tirer d'affaire en faisant aux ariens « une proposition qui devait les embarrasser, répliquent « qu'ils sont prêts à consentir à cette condamnation, pourvu « que, selon le concile de Nicée, ils condamnent la doctrine « d'Arius; mais après qu'on eut délibéré sur cette proposi- « tion, on leur répondit nettement qu'on ne pouvait con- « damner Arius, mais qu'il fallait absolument que l'on con- « damnât Athanase. Ensuite on les pressa si vivement et par « prières et par menaces que ce même Vincent qui, au con- « cile de Sardique et à Rome, avait reconnu manifestement « l'innocence et la pureté de foi de saint Athanase qu'il avait « absous comme juge, *se laissa vaincre lâchement, et signa « sa condamnation sous prétexte de le sacrifier à la paix « de l'Eglise.* Ne voyant pas, ou du moins ne voulant pas « voir, que la cause de ce grand homme étant inséparable « de celle de la foi qu'il défendait, on ne pouvait se séparer « de sa communion pour communiquer avec les autres, sans « donner lieu, avec grand scandale, de croire que l'on em- « brassait leur créance (1). »

Entendez-vous les arrêts de l'histoire! Eh quoi! il sera donc dit que les hommes retomberont toujours dans les mêmes fautes, et que l'expérience des siècles ne servira de rien? Lorsque nous disions, il y a huit ans, que M. l'archevêque de Paris perdait l'Eglise, et qu'il nous menait à un schisme, on nous riait au nez, ou bien l'on nous disait que le clergé se séparerait de nous, et cependant que de maux n'aurions-nous pas évités à l'Eglise, si nous avions lancé alors notre accusation!

Il faudrait le laisser sur son siége, dit-on encore, quand ce ne serait que pour éviter le scandale que sa déposition causerait.

Une lettre que nous adressâmes à un journal sera plus que suffisante pour répondre à cette objection.

« Monsieur le rédacteur,

Avant d'entretenir le public de l'ouvrage que je me propose de publier pour demander la déposition de M. l'archevêque de Paris

(1) *Histoire de l'Arianisme*, liv. II, p. 292.

(car je regarde comme nul celui qu'on a mis en vente sans mon approbation), il me semble qu'il serait juste d'attendre qu'il eût paru, et si on en a parlé comme l'avocat de mon adverse partie l'a fait, ne serait-ce pas une tactique employée par les amis de M. de Quélen pour le déprécier à l'avance, et le faire assimiler aux libelles absurdes qui ont été publiés sur le compte de ce prélat? Vous verrez alors que, loin d'être une production scandaleuse, il n'y a pas un mot qui ne soit digne d'être présenté à ceux à qui je l'adresse, c'est-à-dire au *corps épiscopal de l'Eglise de France et à sa sainteté*. Lors même que d'autres motifs ne m'en feraient pas un devoir, le titre seul de mon livre suffirait pour me retenir et pour m'empêcher de dire un mot qui pût blesser en rien les convenances ou la délicatesse. Ce n'est pas moi qui chercherai à produire du scandale, puisque j'ai conservé cet ouvrage en portefeuille jusqu'à la révolution de Juillet, malgré que, depuis neuf ans, je n'aie cessé d'être en butte aux persécutions de M. l'archevêque de Paris, qui employait toutes sortes de voies et de moyens pour m'éloigner de la capitale, dans la crainte, sans doute, que je ne le démasquasse un jour, et si, à la fin, je me suis déterminé à le publier, c'est parce que j'ai vu que la présence de M. de Quélen à la tête d'une Eglise aussi importante que celle de Paris causait un plus grand scandale que celui qui pourrait résulter de sa déposition, si tant est qu'il puisse en résulter. En effet, quand est-ce qu'on a vu déposer plus d'évêques que dans les premiers siècles du christianisme, et souvent rien que sur de simples apparences d'hérésie, et cependant quand est-ce que l'Eglise a été plus florissante? Et si la foi va en s'éteignant de plus en plus, ne serait-ce pas parce que ceux qui sont chargés de conserver intact ce dépôt précieux n'auraient plus recours à ces grandes mesures, qui sauvent les Eglises des schismes et des hérésies, de même que des coups frappés à propos, préservent les états des plus grandes crises? Croit-on qu'il serait résulté un plus grand scandale de la déposition du cardinal Dubois que celui qu'a occasioné sa présence à la tête de l'Eglise gallicane? Et pourquoi prendrait-on cause de scandale de la déposition d'un évêque? Saint Paul n'a-t-il pas dit que, d'après un dessein profond de Dieu, il fallait qu'il y eût des hérésies dans l'Eglise de Jésus-Christ, *oportet et hæreses esse?* Par conséquent, s'il faut qu'il y ait des hérésies, il faut aussi qu'il y ait des hérétiques! Le scandale n'est donc point à attaquer ces hérétiques, fussent-ils des prêtres et même des évêques (et presque tous les auteurs ou propagateurs d'hérésies ne l'ont-ils pas été!); mais c'est de les laisser jouir tranquillement de leur siége, et répandre en secret le poison de leurs hérésies. Voilà où est le scandale! voilà où est le danger pour l'Eglise! Celui qui aurait dit à ses contemporains en parlant de Photius : « Prenez garde à cet homme profondé-« ment astucieux et dissimulé! Vous le croyez sincèrement attaché

« à l'Eglise catholique, parce qu'il fera mille déclarations pour « protester de son union et de son attachement au saint siége, « mais tout cela n'est que ruse, finesse, astuce et dissimulation « de sa part! Il ne peut pas encore élever la voix, parce qu'il ne « se sent pas assez fort; mais laissez faire, laissez venir une révo- « lution, une commotion dans l'Etat que puisse favoriser ses des- « seins secrets, et vous verrez quel fond vous deviez faire sur de « si belles protestations!....» Si quelqu'un, dis-je, avait eu assez de force d'âme et assez d'élévation dans le caractère pour tenir un tel langage, et pour jouer, s'il l'eût fallu, le sublime rôle de Curtius, les amis de cet hypocrite se seraient écriés, à la calomnie! au scandale!..... au scandale!..... et plût à Dieu qu'il se fût trouvé dans l'Eglise quelqu'un d'assez courageux pour donner un tel scandale (puisque scandale y a), et tout l'Orient, ainsi que ce vaste empire du Nord qui menace d'enlacer dans ses serres presque tout l'univers, seraient encore catholiques!!! Si on avait déposé ton Cranmer, dès que sa foi commença à devenir suspecte, tu subsisterais encore Eglise d'Angleterre, île des saints et des martyrs, tu ne te verrais pas en proie à mille et mille sectes diverses, dont chacune se confond et se détruit mutuellement! Ce ne sont pas les hérétiques déclarés et ouverts qui sont à craindre pour une Eglise, mais bien ces hommes astucieux et dissimulés qui joueront tour à tour toutes sortes de rôles, et qui, sous des apparences trompeuses, cacheront souvent les plus profonds et les plus noirs desseins! Notre Seigneur les a dépeints en peu de mots, lorsqu'il a dit en s'adressant aux Pharisiens : *Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui êtes semblables à des sépulcres blanchis, qui paraissent beaux aux yeux des hommes, mais qui ne sont pleins au-dedans que de pourriture et d'ossemens de morts!* Et si nous ouvrons l'histoire ecclésiastique, nous y verrons que ce sont des hommes d'un tel caractère qui ont amené toutes les révolutions religieuses.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Il y a des hommes auxquels il faut toujours des autorités et pour lesquels tous les raisonnemens du monde ne sont rien. Eh bien! pour les satisfaire, nous allons leur citer une autorité qu'il leur sera bien difficile de récuser. C'est l'autorité de Tertullien qui s'exprime de la manière suivante dans son divin ouvrage des prescriptions, comme Bossuet l'appelait : « Les circonstances présentes m'obligent d'avertir qu'on « ne s'étonne point, ni qu'il y ait des hérésies, elles ont été « prédites; ni qu'elles renversent la foi de quelques per- « sonnes, Dieu ne les permet que pour mettre notre foi à « l'épreuve. C'est donc sans fondement que le grand nombre « se scandalise de ce que les hérésies font tant de progrès.

« Eh ! que serait-ce s'il n'y en avait point? (Les prophéties « qui les ont annoncées se trouveraient fausses.)

« Les âmes faibles sont encore entraînées par la chute de « certains personnages. Comment, dit-on, des personnes si « sages, si fermes, si éprouvées dans l'Eglise, ont-elles pu « passer dans le parti de l'erreur? Ceux qui font l'objection « pourraient eux-mêmes y répondre, que ces personnes n'é- « taient dans le fond rien de tout ce qu'on suppose, puisque « l'hérésie les a perverties..... Quoi ! *si un évêque*, si un « diacre, si une veuve, si une vierge, si un docteur, si un « martyr même tombe dans l'hérésie, en sera-t-elle plus « vraie? Jugeons-nous de la foi par les personnes, ou des « personnes par la foi? Point de sage que le fidèle, point de « grand homme que le chrétien, point de chrétien que celui « qui aura persévéré jusqu'à la fin..... Il fallait, selon l'a- « pôtre, qu'il y eût des hérésies pour faire connaître ceux « qui sont à l'épreuve et des fureurs de la persécution et de « la séduction de l'hérésie. Car saint Paul n'appelle pas « hommes à l'épreuve ceux qui abandonnent la foi pour « l'hérésie (1). »

1) *Traité des Prescriptions*, chap. I^er^.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Observations préliminaires pour servir d'éclaircissement à cet ouvrage. — Culpabilité de M. de Quélen prouvée par nos discussions mêmes. 1

Division de cet ouvrage. 38

PREMIÈRE PARTIE,

OU EXAMEN DES MOEURS DE M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Que ce prélat est plus que suspect dans ses mœurs. 40

Chapitre I^er^. — De la correspondance érotique trouvée dans les papiers de M. l'archevêque de Paris. — Que cette correspondance, qui se compose d'une trentaine de lettres, est toute écrite de sa main et par conséquent très authentique. — Tactique mise en œuvre par le rusé prélat pour faire naître des doutes sur l'authenticité de cette correspondance. — Distinction qu'il faut avoir soin de faire entre cette correspondance et les pamphlets qui furent distribués sous les galeries du Palais-Royal. — Que c'est M. l'archevêque de Paris même qui fit répandre ces pamphlets dans le public pour détourner l'attention de la véritable correspondance. — Preuves qui établissent ce fait d'une manière incontestable. . . 40

Article I^er^. — De la correspondance érotique de M. de Quélen. . . 41

Article II. — Des pamphlets qui parurent quelques jours après la découverte de cette correspondance. — Que ces pamphlets étaient l'œuvre de M. de Quélen lui-même, et qu'il ne noircit la duchesse d'Angoulême que pour se blanchir lui-même. — Examen du pamphlet intitulé : *la Chemise de femme*. 60

Article III. — De quelques autres pamphlets que M. de Quélen fit répandre, et particulièrement de celui qui avait pour titre : *Les Infamies des Prêtres dévoilées*. 78

Article IV. — Des auteurs de ces pamphlets. — Qu'ils n'étaient autres que des amis mêmes de M. de Quélen. 101

Article V. — Réponse à quelques objections que l'on pourrait nous faire touchant l'authenticité de cette correspondance. 110

Chapitre II. — Histoire du bouquet offert par M. l'archevêque de Paris à madame de Feuchères. — Que rien n'est plus certain que cette histoire, et que toutes les dénégations de M. de Quélen sont autant d'impostures ajoutées à mille autres. — Preuves qui établissent ce fait d'une manière incontestable. 114

CHAPITRE III. — Enlèvement d'une jeune et belle protestante, sous prétexte de la convertir à la foi catholique. 122

DEUXIÈME PARTIE.

OU EXAMEN DE LA PROBITÉ DE M. DE QUÉLEN.

Que ce prélat est plus que suspect dans sa probité. 131

CHAPITRE UNIQUE. — Qu'est devenu le million qui était ou devait être dans les *caisses de charité* de l'archevêché avant la révolution de Juillet? — Est-ce le peuple qui l'a pris, comme M. de Quélen le prétend, ou bien ne serait-ce pas celui même qui était le détenteur de ces fonds qui aurait jugé à propos de les garder pour ses *menus plaisirs?* — Qu'il y a cent preuves contre une simple probabilité que le peuple n'a rien pris, ni même trouvé en fait d'argent; et si M. l'archevêque de Paris veut provoquer une enquête, nous nous faisons fort de prouver que cette somme n'est pas sortie de ses mains. — Parallèle entre M. de Quélen et le très *probe*, le très *intègre* et le très *magnifique* citoyen Kesner. 134

ARTICLE I^er^. — Que le peuple de Paris n'a pas volé le million en question, comme M. de Quélen l'en accuse, et que ce trésor n'est même pas sorti de ses mains. 135

ARTICLE II. — Historique d'une contestation qui s'est engagée à ce sujet dans les journaux, laquelle prouve encore que personne autre que M. de Quélen n'a volé ce million. 192

ARTICLE III. — Réponse à diverses objections que l'on pourrait nous faire. — Parallèle entre M. de Quélen et le vénérable cardinal Dubois. 212

ARTICLE IV. — Quelle peine doit-on lui infliger en punition de cette soustraction frauduleuse? Doit-on l'envoyer aux galères avec son ancien favori Contrafatto, ou bien le forcer de quitter la France comme Kesner. 235

TROISIÈME PARTIE.

OU EXAMEN DE LA FOI DE M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Que ce prélat est plus que suspect dans sa foi. 242

MÉMOIRE adressé à M. de Quélen en réponse à cette grande question : *Que pensez-vous de M. l'archevêque de Paris? croyez-vous qu'il soit catholique?* . . . . . *Ibid.*

CHAPITRE I^er^, *ou premier chef d'accusation.* — Que M. l'archevêque de Paris a fondé le journal qui avait pour titre : *la France catholique*, et qui n'était autre que la France *janséniste.* — Tactique mise en œuvre par le rusé prélat pour dérober au public la connaissance de ce fait. 243

CHAPITRE II, *ou deuxième chef d'accusation.* — Accusation de jansénisme que j'entends élever contre M. de Quélen; immédiatement après la rupture des conférences, pour l'établissement du *séminaire des hautes études ecclésiastiques.* 259

CHAPITRE III, *ou troisième chef d'accusation.* — Désir manifesté par M. l'archevêque de connaître tout ce que les missionnaires et les membres de la commission ont pu dire de lui. — Révélation importante que je lui fais. — Raison qui me porte à lui faire cette révélation qui va exercer une si grande influence sur sa conduite future. 261

CHAPITRE IV, *ou quatrième chef d'accusation.* — Coups d'état que M. l'archevêque de Paris se met à frapper, pour donner le change à ceux qui l'accusent d'être janséniste. — *Premier coup d'état.* Abandon subit de l'Académie dont il était alors directeur, pour aller *conspirer contre nos libertés*, avec les jésuites de Fribourg. . 266

CHAPITRE V, *ou cinquième chef d'accusation.* — *Second coup d'état.* — Persécution, du moins apparente, des jansénistes que M. l'archevêque de Paris favorisait auparavant. 273

CHAPITRE VI, *ou sixième chef d'accusation.* — *Troisième coup d'état.* — Pluie de mandemens anti-jansénistes. 277

CHAPITRE VII, *ou septième chef d'accusation.* — *Quatrième coup d'état.* — Sa conduite à la Chambre des pairs lors de la pétition Montlosier contre les jésuites, ainsi que sa lettre à l'Académie pour la prévenir charitablement que le roi pourrait bien le casser, si elle se montrait opposée à la loi contre la *liberté de la presse.* — Digression sur son voyage de Rome : qu'il n'entreprit ce voyage que parce qu'il avait été cité par le pape, pour rendre compte de sa foi, qui était devenue suspecte. 287

CHAPITRE VIII, *ou huitième chef d'accusation.* — Émissaire que M. l'archevêque de Paris m'envoie pour me sonder et pour savoir jusqu'à quel point je l'avais pénétré. — Question singulière qu'il m'adressa : *Que pensez-vous de M. l'archevêque de Paris? Croyez-vous qu'il soit catholique?* — Injustice criante et digne de toutes les vengeances célestes que M. de Quélen commit envers M. Magratt, ancien supérieur du séminaire des Irlandais. . . . 294

CHAPITRE IX, *ou neuvième chef d'accusation.* — *Nouveau coup d'état.* — *Mandement sur les sacrés cœurs.* — Explosion subite de tous les journaux contre ce mandement. — Intrigues secrètes de M. l'archevêque de Paris pour se concilier l'appui de M. de Lamennais et de ses disciples. 305

CHAPITRE X, *ou dixième chef d'accusation.* — Encore un *coup d'état*, toujours à la manière de sa grandeur! — *Certificat* de catholicisme que M. l'archevêque de Paris se fit délivrer par son chapitre, pour détourner les accusations qui s'étaient élevées contre lui à l'occasion de son mandement sur les sacrés cœurs. — Article fallacieux qu'il fit insérer dans *le Constitutionnel* par quelque ami secret, pour donner lieu à cette *déclaration du chapitre.* — Envoi de ce *certificat* à tous les évêques de France et au saint-siége. — Lettre curieuse que M. de Clermont-Tonnerre lui adressa à ce sujet. — Que cette tactique n'est pas nouvelle chez lui, et qu'il s'est servi ...

à diverses reprises du *Courrier*, de *la Gazette des Cultes* et consorts. 320

CHAPITRE XI, *ou onzième chef d'accusation.* — Affinité secrète qui existait entre M. l'archevêque de Paris et *la Gazette des Cultes.* — Qu'il avait contribué à la fondation de ce journal impie, aussi bien qu'à la création de *la France catholique.* — Articles qu'il fit insérer dans *la Gazette des Cultes* en faveur du jansénisme. — Comédie curieuse et digne de Molière jouée par M. de Quélen et les jansénistes. 358

CHAPITRE XII, *ou douzième chef d'accusation.* — De la conduite hypocrite que M. l'archevêque de Paris tint lors des ordonnances sur les jésuites et les petits séminaires. — Qu'il s'était entendu avec M. Feutrier pour faire rendre ces ordonnances, et qu'il ne se sépara de son ami que lorsqu'il vit l'explosion inattendue qu'elles produisirent. — Qu'il trompa tous les évêques de France en leur faisant signer un Mémoire auquel il ne croyait pas, et ne pouvait même pas croire. — Qu'il trompa pareillement le souverain pontife auquel il adressa ce Mémoire avec son apologie en forme. . . . 398

CHAPITRE XIII, *ou treizième chef d'accusation.* — Hérésies avancées par M. l'archevêque de Paris à la Chambre des Pairs, lors de la discussion de la loi sur *le Sacrilége.* 408

CHAPITRE XIV, *ou quatorzième chef d'accusation.* — Que l'hérésie est en quelque sorte inféodée dans M. de Quélen. 409

CHAPITRE XV, *ou quinzième chef d'accusation.* — Que la réunion de tant de chefs d'accusation dans la conduite d'un homme aussi rusé que M. de Quélen, peut être regardée comme un chef d'accusation qui surpasse chacun des autres en force. 410

CHAPITRE XVI. — Réponse à diverses objections. 413

CHAPITRE XVII. — Que M. l'archevêque de Paris a convenu lui-même, du moins implicitement, de la vérité de tous les faits qui se trouvent consignés dans le précédent Mémoire. — Lettre qu'il me fit écrire par madame la comtesse de Lépinay pour me rappeler à lui. — Prophétie curieuse sur M. de Quélen. 424

CHAPITRE XVIII. — Relation sur ce qui se passa dans un conseil qui se tint chez le nonce où le *Mémoire* qui précède fut lu et discuté. 445

CHAPITRE XIX. — De la conduite hypocrite que M. l'archevêque de Paris tint lors de la maladie et des funérailles de MM. Grégoire et Berthier. — Qu'il ne joua un tel rôle que pour détourner d'une manière indirecte l'accusation que j'allais lui intenter, et qu'il ne fit arrêter l'impression de mon livre que pour se donner le temps de jouer cette comédie sans paraître y avoir été forcé. — Opposition de sa conduite présente avec sa conduite passée. 448

ARTICLE I^er^. — Des opinions que nous avons entendu émettre au sujet du rôle que M. de Quélen joua lors de la maladie et des funérailles de MM. Grégoire et de Berthier. 449

ARTICLE II. — Qu'il n'y eut que dissimulation et hypocrisie dans le

rôle que M. de Quélen joua à cette occasion, et qu'il était plus uni que jamais avec les jansénistes lorsqu'il semblait le plus s'en séparer. — Qu'il s'entendait même avec M. Baradère pour jouer la comédie. 466

ARTICLE III. — Réponse à diverses objections. 487

CHAPITRE XX. — De l'Eglise dite *catholique française*. — Ruses employées par M. de Quélen pour la tirer de son obscurité et la placer sur le piédestal. 493

ARTICLE Ier. — M. l'archevêque de Paris ne soutiendrait-il pas en secret l'Eglise dite *catholique française?* 497

ARTICLE II. — Réponse à diverses objections. 510

CHAPITRE XXI. — Statistique des maux que M. de Quélen a causés, non seulement au diocèse de Paris, mais même à l'Eglise de France. 515

QUATRIÈME PARTIE.

OU TACTIQUE DE M. DE QUÉLEN DÉVOILÉE. 517

CINQUIÈME PARTIE.

ADRESSE au corps épiscopal de l'Eglise de France pour demander la déposition de M. l'archevêque de Paris. 518

FIN DE LA TABLE.

GENERAL BOOKBINDING CO.
[illegible] 39
TV CONTROL MARK
6029